ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE

BRUXELLES

SOUS LE PATRONAGE DU ROI

ET LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE S. A. R. MGR LE COMTE DE FLANDRE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :

Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

MÉMOIRES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

PUBLICATION PÉRIODIQUE

TOME DIX-SEPTIÈME

BRUXELLES

IMPRIMERIE VROMANT & C°, ÉDITEURS

3, RUE DE LA CHAPELLE, 3

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE BRUXELLES

16

Cet Ouvrage
sort des Presses de l'Imprimerie

VROMANT ET Cie, à Bruxelles,
3, rue de la Chapelle, 3.

TOME DIX-SEPTIÈME

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

DE BRUXELLES

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE S. M. LE ROI
ET LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR
DE S. A. R. MONSEIGNEUR LE COMTE DE FLANDRE

Mémoires, Rapports et Documents

PUBLICATION PÉRIODIQUE

1903

Patrocinium pupillorum, minorum, atque prodigorum, etc.
D. Jodoci Damhouderi
Brugis. Huberto Croco Chalcographo
Anno MDXLIIII

(Coll. de M. Hippert.)

La Société n'est pas responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 13 des Statuts.)

DH
401
S5
t.17

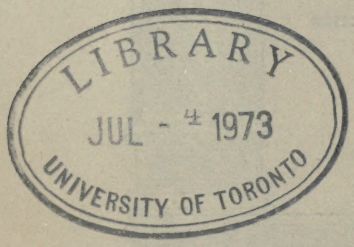

ÉTUDE

SUR

LES TAPISSERIES

EXPOSÉES A PARIS EN 1900

AU PETIT PALAIS ET AU PAVILLON D'ESPAGNE

COMMUNICATION FAITE EN 1901

QUI ne se souvient du nombre, de la variété et de la richesse des tapisseries anciennes réunies sur divers points de cette immense exhibition ! Aussi cette heureuse circonstance a-t-elle permis aux amateurs et aux spécialistes de se livrer à d'intéressants rapprochements. L'occasion était tentante et nous avons tâché d'en profiter. D'ailleurs le sujet, qui nous occupe, offre une réelle importance à quiconque éprouve quelque attrait pour les anciennes productions artistiques de nos contrées.

L'industrie de la tapisserie au XIVe siècle.

On considéra longtemps Arras comme le berceau de l'art de la tapisserie. Aujourd'hui il serait superflu de démontrer l'inanité de cette opinion, et l'origine orientale n'est plus mise en doute par aucun archéologue sérieux. On a acquis, en effet, la preuve que

cette industrie était connue des Égyptiens et des Grecs : témoin la scène peinte, sur un vase grec, représentant Pénélope assise près d'un métier vertical ou de haute-lisse.

Des découvertes de tissus coptes, survenues depuis quelques années, ont livré une quantité considérable de vêtements ornés de motifs divers exécutés au moyen de ce procédé. Les plus anciens documents datent du commencement de l'ère chrétienne et les plus récents remontent au VIIIe ou au IXe siècle. On présume à bon droit que l'introduction de la haute-lisse en Europe a dû coïncider avec l'époque des croisades; mais il a fallu plusieurs générations avant qu'elle acquît une réelle importance, ainsi que le remarque M. Eug. Müntz : « Si l'existence d'ateliers de haute-lisse, dit ce savant français, est authentiquement constatée à Paris, à Arras, à Bruxelles ou à Tournai, dès la première moitié du XIVe siècle, l'histoire ne prend réellement corps qu'à partir de Charles V (1364-1380) ; c'est à dater de ce moment seulement que nous pourrons suivre les travaux des artistes attachés au service du roi et de son entourage, et étudier, soit dans les monuments originaux, soit dans les inscriptions des inventaires, les richesses conservées par les garde-meubles de la cour de France [1] ».

Ce fut surtout à Arras et à Paris que la haute-lisse fut la plus florissante pendant le cours du XIVe siècle. Industrie confinant d'une part au métier, d'autre part au grand art, elle interpréta ici de simples motifs décoratifs tels que des semis de fleurs et d'oiseaux, là elle traduisit des cartons de maîtres. Elle joua donc un rôle prépondérant dans le luxe et le confort dont les princes et les seigneurs aimaient à s'entourer. Ils trouvaient, en effet, dans les tentures décoratives un moyen commode et rapide de garnir les salles vides et froides d'une résidence, où les amenait le cours des événements ou bien encore leur humeur changeante. Les tapisseries servaient encore aux réceptions, aux entrevues princières, aux fêtes et aux solennités de l'église ; en d'autres mots, à toutes les cérémonies profanes ou religieuses.

Du XIVe siècle on ne connaît qu'un nombre restreint de tapisseries. L'une des plus citées est la *Présentation de Jésus-Christ au temple :* elle a été popularisée par la gravure et la phototypie.

[1] *La Tapisserie,* p. 112.

FIGURE D'ISAÏE. TENTURE DE L'APOCALYPSE D'ANGERS. XIVe SIÈCLE.

Après avoir excité la curiosité des érudits à plusieurs expositions rétrospectives, elle se trouve actuellement dans les collections des musées royaux du parc du Cinquantenaire, à Bruxelles [1]. Pour la composition, elle a encore plusieurs points d'attache avec l'art de la première moitié du XIVe siècle, car l'auteur du carton ne reproduit que des données traditionnelles. En revanche, un examen attentif des têtes permet d'y retrouver des analogies avec des figures de la fin du XIVe siècle. C'est ainsi qu'il y a une certaine ressemblance entre la tête de la Vierge des Heures du duc Jean de Berry et celle de la Vierge de la tapisserie. Le fait est d'autant plus digne d'intérêt que l'auteur de la miniature à laquelle nous faisons allusion est André Beauneveu [2].

Tenture de l'Apocalypse. Cathédrale d'Angers.

On doit citer comme contemporaine et proche parente de cette page la tenture de l'*Apocalypse* d'Angers. Celle-ci a sollicité depuis quelques années l'attention des historiens et des archéologues. Au Petit Palais, on avait présenté quelques-uns de ses tableaux qui, mélangés à d'autres tentures, ne produisaient qu'une impression médiocre sur ceux qui ont eu l'agrément de la voir exposée, dans son ensemble, à la cathédrale d'Angers. Aussi fallait-il s'imposer un effort presque pénible pour se remémorer l'effet obtenu par ce puissant poème textile que M. de Farcy a si bien fait connaître.

« L'ensemble de cette immense composition, dit cet auteur, entièrement tissé en laine de différentes couleurs sur une trame de laine blanche, comprenait primitivement un nombre considérable de tableaux distribués en cinq pièces ou morceaux de tissus, ayant chacun une hauteur de cinq mètres environ sur une longueur approximative de vingt-quatre mètres... Chaque pièce était composée d'un grand personnage assis dans une niche gothique et méditant sur l'*Apocalypse* et de deux séries de sept tableaux superposés, l'un à fond bleu, l'autre à fond rouge, disposés en forme de damier, et dont la hauteur était égale à celle de la niche. La composition se déroule de gauche à droite, en commençant par le rang supérieur

[1] Pp. 20 et 21. *Histoire et description des tapisseries de la cathédrale d'Angers.*

[2] Voyez les reproductions dans l'*Histoire générale de la Tapisserie*, volume consacré à la haute-lisse française, par M. Guiffrey ; dans l'*Histoire de la Tapisserie*, du même auteur ; dans la *Tapisserie*, de M. Muntz ; dans les *Musées royaux du Parc du Cinquantenaire et de la Porte de Hal*. Nous y avons eu l'occasion, dans l'étude qui accompagne la planche, de noter la parenté, au point de vue technique, de cette tapisserie avec certaines pages de l'*Apocalypse* d'Angers.

et en revenant ensuite au rang inférieur dans le même ordre. Entre les deux séries de tableaux régnait une bande brune, tranchant vigoureusement sur les encadrements grisâtres de chaque tableau et contenant en lettres gothiques, blanches ou rouges, de six centimètres de hauteur, les textes correspondant à chaque scène de la rangée supérieure. Même disposition en dessous de la rangée supérieure. Dans le haut de chaque pièce, l'artiste avait représenté un ciel semé d'étoiles et peuplé d'anges, les uns chantant et jouant des instruments de musique, les autres tenant des écussons. Dans le bas s'étendait la terre verdoyante, fleurie, égayée de conins et d'autres animaux de petites dimensions[1] ».

Actuellement, par suite de la disparition des bandes contenant des inscriptions, la perte ou la mutilation de certains tableaux, on ne jouit plus de l'effet décoratif tel qu'il avait été obtenu par le peintre auteur des cartons et le haute-lisseur chargé d'interpréter le modèle. On est heureusement fort bien renseigné sur les artistes auxquels on est redevable de la tenture. Les tapissiers furent Jean Bataille de Paris et ses successeurs. L'auteur des « portraitures et patrons » était Hennequin ou Jean de Bruges, peintre attitré et valet de chambre de Charles V, roi de France. A vrai dire, le maître flamand n'a pas tiré de son cerveau les tableaux complexes et variés qui composaient cette suite énorme. C'est, en effet, dans la librairie du roi qu'il alla chercher ses inspirations. On sait que Jean de Bruges mit à profit certains manuscrits de la librairie royale contenant des visions de l'*Apocalypse*. Il va de soi qu'il a laissé quand même dans maints endroits l'empreinte indéniable de sa personnalité. C'est dans l'exécution des grandes figures que celle-ci se reconnaît le plus aisément. On peut, à cet égard, mentionner tout spécialement une des représentations de prophètes dont le lecteur peut voir une reproduction dans la présente étude[2]. Il me semble intéressant de rapprocher de cette figure une autre empruntée à une grande dalle funéraire en cuivre gravé, des musées royaux du parc du Cinquantenaire, représentant

[1] Plusieurs scènes rappellent d'une manière surprenante des miniatures d'une *Apocalypse* conservée dans la bibliothèque du grand séminaire à Namur. — Voir M. de Farcy, *ouvrage cité*, p. 13.

[2] Consultez à cet égard le grand ouvrage intitulé : *A Book of fac-similes of monumental brasses on the continent of Europa With brief descriptive notes*, by the Rév. W.-F. Creeny M. A. — On m'a objecté à ce rapprochement l'espèce de cosmopolitisme qui s'est manifesté si vivement dans l'art du xive siècle.

APOCALYPSE D'ANGERS. LES VINGT-QUATRE VIEILLARDS ENLEVANT LEUR COURONNE ET SE PROSTERNANT DEVANT JÉSUS-CHRIST.

Jean et Gérard de Heere, et dont l'origine flamande, sinon brugeoise, n'a jamais été mise en doute. Or, cette gravure fut exécutée dans la seconde moitié du XIVe siècle ; elle est donc contemporaine du fameux Hennequin. Il convient, toutefois, de remarquer que l'on ne rencontre pas dans ce maître le réalisme robuste et puissant qui constitue une des caractéristiques des frères Van Eyck. Le maître brugeois appartient à une époque de transformation ou, si l'on préfère, d'évolution.

Les protecteurs les plus éclairés de l'industrie de la haute-lisse furent Louis d'Anjou et Philippe le Hardi, frères de Charles V dit le Sage. Philippe fit des commandes magnifiques en des genres les plus variés. Malheureusement, aucun fragment de ces tentures, souvent tissées de soie et d'or, n'a échappé à la destruction.

Dans une tapisserie du Louvre, représentant une conversation d'amoureux, on a une idée très juste de cet art qui dédaigne les perspectives; les costumes appartiennent déjà à l'époque de Jean sans Peur. Quant aux tonalités, elles sont chaudes et corsées.

Peu postérieure à cette œuvre est la fameuse tenture représentant la légende de saint Piat et de saint Éleuthère, conservée dans la sacristie de la cathédrale de Tournai [1]. On peut encore établir un rapprochement intéressant entre cette dernière tenture et les plaques en argent repoussé et ciselé du *Kunstgewerbe Museum* de Hambourg où se trouve retracée la légende de saint Servais. Ces plaques, qui proviennent, selon toute vraisemblance, du trésor de Saint-Servais à Maestricht, sont elles-mêmes apparentées à l'art de Van Eyck ; elles sont supérieures, en tout cas, pour le style, le caractère, la dignité des attitudes, à la tenture de Tournai. Les scènes de la tenture rappellent les miniatures flamandes de l'époque ; les physionomies, comme les attitudes, sont d'un réalisme naïf qui frise la vulgarité et parfois la grossièreté. Pour le coloris, il est assez difficile de s'en faire une idée juste, la tapisserie ayant beaucoup souffert : le bleu et le rouge dominent dans un ensemble de tons qui sont devenus gris par l'action du temps et de la poussière.

L'influence réaliste dans cet important monument textile n'est

[1] Elle a été exécutée à Arras, en 1402, pour Toussaint Prier, chanoine de la cathédrale de Tournai. M. E. Soil en a fait l'objet d'une publication spéciale.

pas niable. Que le carton procède d'un artiste tournaisien ou d'un homme appartenant au nord de la France, à la Flandre ou même au Brabant, qu'importe! Un fait paraît évident, c'est qu'aucun élément français ne semble s'en dégager. Rappelons, à ce propos, qu'un problème intéressant se présente à chaque instant lorsqu'on étudie des œuvres d'art du XVe siècle ; que de fois le chercheur doit se poser la question : l'œuvre procède-t-elle d'un maître flamand ou d'un maître français?

On risque, en effet, d'attribuer à des artistes de nos contrées ce qu'on devrait restituer à nos voisins du sud. Apparemment les documents d'archives ont déjà dissipé beaucoup d'erreurs ; mais, dans la plupart des cas, c'est au critique qu'il incombe de distinguer les caractères des éléments mis en œuvre.

La composition, le choix des types, le caractère des physionomies, le coloris sont des critériums de valeur inégale, mais qu'on ne peut jamais négliger dans une étude tant soit peu sérieuse. La physionomie est peut-être le critérium le plus simple pour obtenir un résultat satisfaisant. En effet, l'auteur des cartons s'inspire avant tout des modèles qu'il a sous les yeux. Il copiera la tête d'un enfant, d'une épouse, d'un serviteur, tandis qu'il n'hésitera pas, pour la composition, à s'en tenir à des données traditionnelles ou à reprendre, en bloc, une œuvre de l'un de ses prédécesseurs. A vrai dire, rien n'est plus variable que la façon de procéder des artistes ; mais tout maître de quelque mérite est certainement doublé d'un observateur. On retrouvera nécessairement des traces du milieu dans lequel il a vécu. L'étude des têtes de femmes offre une importance peut-être plus grande que celle des types masculins. L'idéal de la beauté féminine varie chez les Français, les Flamands, les Allemands, les Italiens ; la plupart des artistes s'en tiennent d'habitude aux types ethniques. A cet égard, l'étude des madones anciennes conservées en si grand nombre dans la chrétienté fournit les indices les plus sûrs et les plus précieux, parce qu'à côté des images rendues d'après des données traditionnelles il en est beaucoup d'autres qui sont le fruit d'une observation des plus consciencieuses de la nature.

Scène de chasse.

Tapisserie de N.-D. de Nantilly (Saumur).

Arrivons aux exemples. Il n'en est guère de plus agréable à cet égard que celui qui nous est fourni par cette petite tapisserie appartenant à Notre-Dame de Nantilly, à Saumur, où l'on voit

TAPISS

ÉGLISE

IE FRANÇAISE DU XVe SIÈCLE.

E NOTRE-DAME DE NANTILLY (SAUMUR).

mis en scène des gentilshommes et de nobles et aimables dames se livrant au plaisir de la chasse au faucon. Les types y sont bien français ; l'élégance, la distinction, le caractère des têtes, l'expression des physionomies ne rappellent, à notre avis, aucune des productions originaires de nos contrées. Seulement la tonalité de cette œuvre manque d'éclat et de lumière ; tout le charme réside en un dessin très net et un modelé très précis. Quant à désigner le lieu de provenance, on doit y renoncer, faute de renseignements ou de points de comparaison. Autant qu'on peut en juger par les détails du costume, cette scène doit remonter vers le milieu du XVe siècle. Elle est donc contemporaine du grand épanouissement de l'art du nord, et il n'est pas surprenant que le maître n'ait pas échappé à cette influence, pas plus que le Tourangeau Jehan Fouquet ne s'y était lui-même soustrait.

Tapisserie allégorique du musée de Rouen.

Citons une œuvre encore bien française d'esprit et de style que le musée de Rouen avait exposée. A coup sûr, c'est une des plus belles tapisseries décoratives que l'on connaisse pour le XV siècle. Elle représente trois cerfs ailés : l'un étendu dans un enclos où il soutient de ses deux jambes un étendard sur lequel est figuré saint Michel combattant le dragon. Autour de la hampe est enroulée une banderole portant des vers de huit et de neuf pieds :

Cest estendart est une enseigne
Qui a loial francois enseigne
De jamais ne la bandonner
S'il ne veut son honneur donner.

Le cerf est accosté de deux autres cerfs debout une jambe à demi engagée dans l'enclos, et ayant, à l'encolure, une couronne à laquelle est suspendue un écu aux lis de France ; une banderole se déroule autour de leur tête, portant, pour le cerf à gauche du spectateur, l'inscription :

Armes porte très glorieuses
Et surtoutes victorieuses.

Dans la banderole à droite on lit :

Si nobles na dessoulz les cieux
Je ne pourraye porter mieulx.

A un des pieux de l'enclos est pendu un écu, en forme de targe de joute, chargé des lis de France, lequel est accosté de deux lions.

Des arbres et, de chaque côté, des rochers dominés par deux castels féodaux servent de fond à cette composition. Si l'on tient compte du costume chevaleresque de saint Georges, on peut assigner à cette tapisserie la seconde moitié du XVe siècle. M. Gaston Lebreton propose même le règne de Charles VIII ou de Louis XII[1]. Nous ne croyons pas qu'on puisse descendre si bas et nous inclinerions à considérer la composition comme émanant peut-être d'un contemporain de Jehan Fouquet.

Tapisserie de M. Velghe, XVe siècle.

La tapisserie gothique de M. Velghe occupait, sur l'une des principales parois du Petit Palais, la superficie respectable de trente-trois mètres carrés. Posée à une hauteur trop considérable, entourée de tentures de colorations plus claires, cette œuvre n'a pas produit sur les curieux et les connaisseurs l'impression qu'on aurait pu en attendre. Elle nous est apparue sous un tout autre aspect, quelques semaines après l'exposition, au parc du Cinquantenaire, à Bruxelles, où, suffisamment isolée de tout voisinage fâcheux, elle a révélé toutes ses ressources, tant pour l'exécution que pour l'aspect décoratif.

D'où provient cette tapisserie ? Sur ce point le propriétaire se montre très réservé. Du reste, qu'importe ce renseignement ? Il est évident que la tapisserie se rattache aux fameuses tentures brabançonnes trouvées dans le camp de Charles le Téméraire dont les modèles sont attribués à Roger van der Weyden. La tapisserie nous est parvenue intacte ; seulement les tons chauds, qui lui donnaient un charme tout particulier, ont été atténués par l'action de l'air et du soleil. Au revers, elle a conservé, sous le rapport de la coloration, l'aspect saisissant qu'elle avait en sortant des mains des haute-lisseurs : les violences et les duretés du dessin sont contrebalancées par les tons francs et chauds de laines admirablement associées.

Selon toute vraisemblance, la tapisserie était pourvue de ces longues légendes qui instruisaient le curieux, en termes précis, sur les diverses particularités du sujet. Ils n'étaient pas toujours sans intérêt et sans utilité, ces commentaires auxquels le vieux langage de nos pères donnait une grâce naïve si bien en harmonie avec la

[1] Gaston Lebreton, *Notice sur deux anciennes tapisseries du Musée des antiquités de Rouen.* — Mémoire lu à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts, à Paris, le 14 avril 1898.

.PISSERIE FRANÇAISE DU XVe SIÈCLE
USÉE DE ROUEN).

composition. L'absence de légende est d'autant plus regrettable qu'il est malaisé d'assigner une signification certaine à ces divers épisodes. Il n'est pas question, en nos contrées, à l'époque où le carton fut tracé, de recherches de couleur locale, ou l'exactitude des costumes : Grecs ou Romains, héros de la Table Ronde ou personnages contemporains, tous apparaissent, à quelques détails près, sous des dehors familiers à l'artiste.

Nous ne pouvons songer à décrire cette composition si touffue où l'on rencontre depuis des scènes paisibles d'intérieur jusqu'aux horreurs qui donnent le frisson et soulèvent le dégoût. Faut-il noter ce soudard occupé à fouiller les entrailles d'un malheureux vaincu, dans l'espoir d'y trouver les pierres précieuses ou l'or ingéré dans la panique d'une défaite ; et, deux pas plus loin, ce captif agenouillé, les mains derrière le dos, qui semble subir, froid et impassible, l'ouverture de son abdomen ? Voici un cortège de prisonniers, à la tête duquel se trouve une gente et noble dame qui, toute dolente, incline la tête, tandis que ses compagnons marchent attachés aux mêmes liens, l'un abasourdi et comme indifférent, l'autre baissant le front sous le poids de la honte et de la tristesse. Là, on assiste au payement des rançons. Plus haut, on remarque un empereur le front ceint de la couronne, au moment où l'un de ses généraux, le genou ployé, lui fait hommage des dépouilles opimes remportées sur les assiégés. Au nombre des trésors on remarque une sorte de châsse, où nous inclinons à voir une naïve reproduction de l'arche d'alliance. A vrai dire, elle ne répond pas à la description donnée par la Bible ; mais nos ancêtres n'avaient que des idées très vagues en matière de costume ; ils soupçonnaient encore moins les données archéologiques. Si notre hypothèse est admise, nul doute qu'il ne s'agisse du siège de Jérusalem par Titus. D'ailleurs, au point de vue de l'ordonnance et du style, cette tapisserie concorde d'une façon surprenante avec la tenture de Jules César conservée au Musée National de Berne.

Bal de sauvages de N.-D. de Nantilly.

Postérieur à la tapisserie de M. Velghe, le *Bal de Sauvages*, grâce à la singularité même du sujet, a retenu l'attention de la plupart des curieux. Cette tapisserie, qui appartient à l'église de Notre-Dame de Nantilly, est une des mieux connues en France, depuis qu'une restauration exécutée à la Manufacture Nationale des Gobelins l'a rétablie dans son aspect primitif. Il est douteux que cette

page si remarquée reste la propriété de Notre-Dame de Nantilly, où, faute d'être un sujet d'édification, elle est forcément soustraite aux regards des fidèles. En dépit de sa donnée, elle ne prête rien moins qu'à rire cette scène curieuse, car elle est dépourvue de cette *vis comica* qu'on s'attendrait tout naturellement à y rencontrer. Des gentilshommes et de nobles dames sont censés danser au son des hautbois, des trompettes et des serpents ; en réalité, ils songent moins à se divertir qu'à poser : les uns ont conservé leurs riches atours, les autres ont le corps couvert de longues étoupes en guise de poils, ce qui en fait des sauvages et des sauvagesses plus ou moins réussis. La pudeur ou la coquetterie reprenant ses droits, des danseurs et des danseuses se sont couverts de leur manteau. Ces nobles personnages et ces grandes dames sont là comme s'ils s'acquittaient d'un service commandé. Qu'on en excepte, cependant, un grand diable de fol, le bonnet sur le dos, portant des grelots aux manches et à la ceinture, qui va s'en prendre à une jeune femme de qualité, assez ennuyée des privautés dont elle est l'objet.

Pour la densité, s'il est permis de parler ainsi, de la composition, cette tapisserie aurait subi l'influence flamande. C'est du moins le sentiment de M. Guiffrey.

Nous n'hésitons pas à nous rallier à sa manière de voir. Malgré le côté scabreux du sujet, rien ne décèle le naturalisme un peu rude du Flamand ou du Brabançon. Telles figures ont de l'élancement, de la grâce et de la distinction. Du reste, c'est l'examen des physionomies qui, en l'occurrence, doit résoudre la question : les airs des têtes sont plutôt français.

Tapisseries de l'hôpital de Beaune.

Nous arrivons sans transition aux jolies tapisseries de l'hôpital de Beaune, représentant des scènes de la vie de Notre-Seigneur. Elle était, hélas ! pendue bien haut cette tenture, toute faite, à vrai dire, pour régner à hauteur d'appui. Rien ne complique la composition de ces scènes ; tout y est d'une sobriété et d'une clarté qui font croire à M. Guiffrey qu'elles sont françaises. D'aucuns de nos voisins diraient bourguignonnes. C'est une dénomination impropre qu'il nous répugne d'agréer, tant elle est vague : elle peut avoir trait soit à la résidence habituelle, soit à l'origine probable, soit enfin à la période d'éclosion.

Que l'auteur du carton soit un Français ou un homme du nord, il n'en procède pas moins, au point de vue du sentiment et du réa-

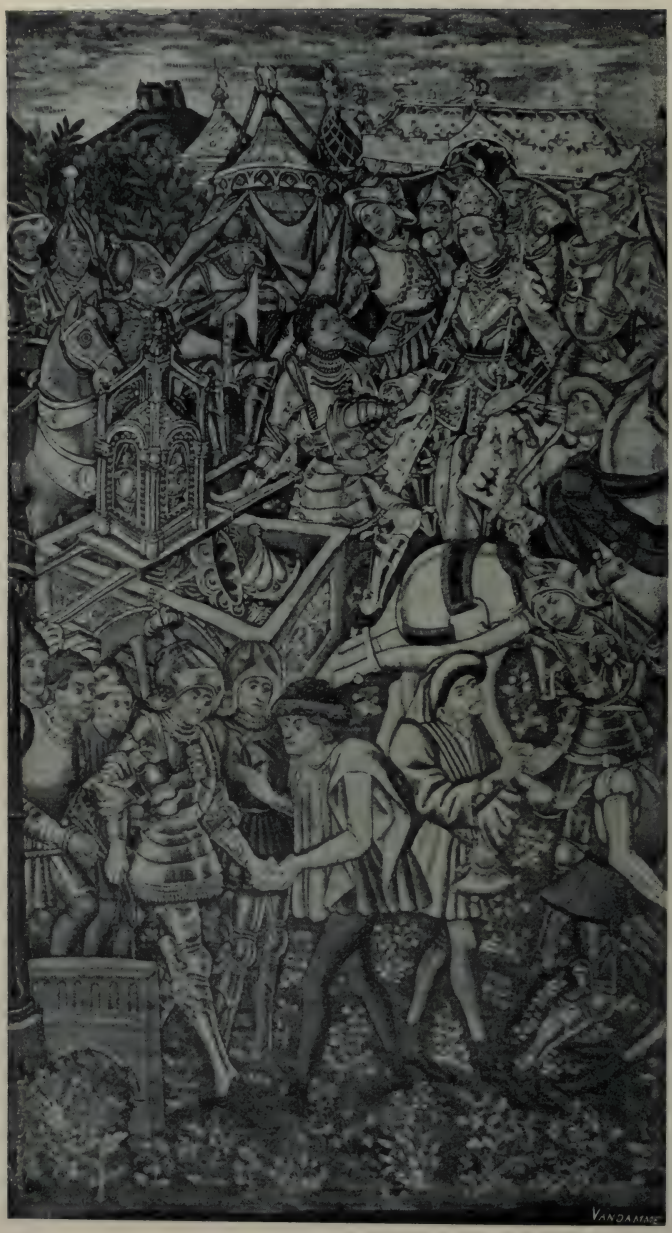

A) FRAGMENT D'UNE TAPISSERIE.
SIÈGE DE JÉRUSALEM PAR TITUS.
XVe SIÈCLE.

B) FRAGMENT D'UNE TAPISSERIE.
SIÈGE DE JÉRUSALEM PAR TITUS
XVe SIÈCLE.

lisme, de notre ancienne école flamande. Rien ne contribue plus à accroître le charme qui s'en dégage que la vivacité d'un coloris si bien conservé.

Cette opulence se constate surtout dans les rouges, les verts et les bleus qui donnent l'illusion de velours aux tons profonds auxquels un léger appoint d'or ou de soie jaune prêterait l'apparence de ravissants brocarts.

Tapisseries de la cathédrale de Sens.

Cette observation peut s'appliquer à la belle *Adoration des Mages* de la cathédrale de Sens, qui n'était pas une des moindres attractions du Petit Palais. Ce tableau textile est d'une finesse d'exécution incomparable : rarement la laine, la soie et l'or ont été mieux combinés pour produire une œuvre d'art ; et, fait intéressant à rappeler, pendant la Révolution française ce joyau médiéval fut conservé, grâce à l'admiration qu'il avait suscitée. Ce beau travail a été exécuté pour le cardinal Charles de Bourbon dont il reproduit le portrait, les armoiries, le chiffre et la devise. Ce prince de l'église étant mort en 1488, la confection de ce monument oscille donc entre les années 1446 et 1488.

La composition sort des données traditionnelles, tant pour le nombre que par la répartition des figures. L'auteur du carton a, sans nul doute, travaillé d'après un programme défini. Il est même quasi certain que le cardinal, personnage de haute culture, aura fourni à l'artiste des indications précises : il n'aurait d'ailleurs fait que suivre l'usage courant de son époque. La plupart des figures sont très nettement caractérisées, depuis le cardinal qui se tient debout derrière saint Joseph jusqu'à ces deux naïfs paysans qui poussent leurs têtes rieuses à la lucarne placée à droite du trône de Marie. C'est un portrait assurément que la figure du chevalier armé de toutes pièces, qui donne la droite au cardinal. Il nous semble même qu'il doive y avoir entre les deux personnages des liens de parenté, s'il faut en croire les similitudes de physionomie que nous croyons y reconnaître.

Dans cette œuvre, tout accuse un raffinement extraordinaire : le dessin, le modelé des figures, le rendu des brocarts, des armes et des orfèvreries. Il y a là une véritable mine de renseignements pour l'archéologue. Quant à la bordure, elle consiste en trois motifs : les armoiries cardinalices répétées aux quatre angles, l'épée flamboyante apparaissant à droite et à gauche accompagnée

du chiffre de Charles et de la devise NESPOIR NE PEUR. Le chiffre et la devise se répètent en haut et en bas. Cette bordure d'une ordonnance tout insolite paraît empruntée à la décoration marginale d'un manuscrit. Notons que l'inscription est écrite en caractères latins. La tapisserie a passé longtemps pour un travail français. Telle ne fut jamais notre impression. Il nous souvient même d'en avoir parlé incidemment dans une communication sur le trésor de Sens.

Spontanément, M. Guiffrey en fait, lui aussi, une œuvre éclose dans nos provinces, après l'avoir considérée longtemps comme une production d'origine française. Il va même plus avant, il voit dans la composition une influence de Thierry Bouts [1]. Il y a dans l'*Adoration des Mages* plus de souplesse, plus d'élégance, plus d'aisance qu'on n'en trouve d'habitude dans les créations de ce maître, surtout puissant par le naturalisme robuste et le caractère grave qu'il imprime à ses figures.

Que ce beau monument soit originaire d'un centre haute-lissier des Pays-Bas, c'est un fait qui ne semble pas niable; il est plus difficile d'établir le lieu même de provenance, si l'on songe que Tournai, Bruges et Bruxelles comptaient des peintres et des haute-lisseurs habiles. C'est vers le dernier de ces centres que se portent toutes nos préférences justifiées par le type même de Marie, qui évoque le souvenir de certaines madones de Roger van der Weyden; la pose de l'Enfant rappelle plutôt un type propre à Bouts.

Quoi qu'il en soit, l'*Adoration des Mages* doit être mise désormais en évidence dans l'histoire de la haute-lisse dans les anciens Pays-Bas. Elle appartient encore à un art étranger à l'influence italienne,

[1] « Ces trois parements d'autel aux armes du cardinal Charles de Bourbon (1446-1488) représentent ce que l'art du tapissier a produit au moyen âge de plus délicat et de plus accompli. J'entendais un admirateur comparer la scène dite des *Trois Couronnements* — ceux de la Vierge, d'Esther et de Bethsabée — à une miniature de Fouquet; ce serait plutôt autour de van der Weyden, de Bouts et de Memling qu'il faudrait chercher des points de comparaison. On ne saura sans doute jamais le nom de l'auteur de ces merveilles; c'était, à coup sûr, un maître des plus habiles. Ici le tapissier s'est montré à la hauteur du peintre. Il n'existe pas, à notre connaissance, de tissu exécuté avec plus de finesse et de soin. »

Les Tapisseries à l'exposition rétrospective et à l'exposition contemporaine, p. 94, *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXIV, 1900.

ADORATION DES MAGES. CATHÉDRALE DE SENS.
SECONDE MOITIÉ DU XVe SIÈCLE.

mais qui n'a rien retenu de cet aspect un peu rude des tapisseries du XVe siècle : telle l'*Adoration des Mages* du musée de Berne. On sent que la sécheresse, les raideurs de cette dernière se sont modifiées en des formes plus aimables et plus délicates, tout en conservant un cachet de terroir.

Dans le même trésor de Sens se trouve une tapisserie tissée de laine et de soie ; elle représente le *Couronnement de la Vierge* par la Sainte-Trinité ; à droite et à gauche de ce sujet, deux scènes figuratives de l'Ancien Testament, à savoir : le *Couronnement de Bethsabée* et le *Triomphe d'Esther*. Autrefois la partie médiane de cette tapisserie était surmontée d'un groupe d'anges qui a été coupé [1], en sorte que la tapisserie avait primitivement l'aspect d'un triptyque. Sous le rapport de la finesse, elle ne le cède en rien à celle de l'*Adoration des Mages* dont il vient d'être question. Le coloris n'a toutefois ni la variété ni le charme pittoresque que l'on admire dans l'œuvre qui vient d'être citée. On y remarque surtout deux tons, le bleu et le rouge, qui, mariés à l'or, impriment un cachet très riche, très précieux, mais un peu monotone. Les scènes ont un encadrement essentiellement architectonique.

Cette disposition n'est pas fréquente. Cependant elle se rencontre dans des tapisseries tissées soit à Bruxelles, soit à Tournai. Bruges a connu aussi les entourages architectoniques et, à cet égard, rien n'est plus caractéristique que la tapisserie de la *Vierge glorieuse* léguée au musée du Louvre par le baron Davilliers. L'origine de la tapisserie dite des *Trois Couronnements*, de Sens, n'est pas connue; la facture nous fait penser qu'elle n'a pas la même provenance que celle des *Trois Mages*. Le caractère des anges en fait, à notre sentiment, une œuvre bien française.

Disons un mot en passant de la *Pieta*, tapisserie votive du trésor de Sens. Dans son ensemble elle ne se recommande guère par de bien grands mérites ; aussi détonne-t-elle singulièrement à côté des deux autres universellement admirées. On dirait que l'artiste, à court de modèles, s'est tiré d'affaire comme il a pu. Marie a une attitude d'une gaucherie extrême, et le corps inanimé de Jésus est

[1] Cette mutilation est d'autant plus regrettable que ce spécimen est unique en son genre. Il y aurait donc tout intérêt à ce que ce triptyque textile fût restitué en son état primitif. Ce serait un attrait de plus à ajouter à ce beau trésor de Sens, qui ouit, à bon droit, d'une renommée universelle.

si raide et si atténué qu'il paraît avoir été soumis à une dessiccation complète. En revanche, le donateur, assisté de saint Étienne, est beaucoup mieux interprété ; et pour le saint Michel qui fait pendant à ce groupe, il a une très bonne attitude. Le dessin et le modelé en sont tels qu'on songe spontanément à la copie d'une statue. Or, le type représenté appartient, selon toute apparence, à la plastique brabançonne. L'exécution de la tapisserie manque de régularité, de finesse et le coloris n'a rien de comparable à celui des autres pièces.

Le Tournoi. Tapisserie du Musée de Valenciennes.

L'ordre que nous suivons dans cette revue nous amène à sortir un instant du Petit Palais pour jeter les yeux sur la tapisserie de Valenciennes, représentant une scène de tournoi. Il ne s'agit pas apparemment d'une œuvre découverte récemment ; il en a été fait des gravures à diverses époques : la plus belle a été publiée par le général Thoumas [1]. Ce tableau textile a subi d'étranges péripéties. Après avoir décoré la grande salle du Palais Suzerain, elle arriva, on ne sait comment, nous apprend M. Orville, « à l'hôtel de ville de Valenciennes et finit par garnir les salles humides du greffe, depuis devenu le parquet du procureur du roi ; jugée inutile, il fut question de la dépiécer pour en faire des marchepieds ; elle évita ce triste sort, les autorités du temps ne la trouvant pas assez bonne pour cet usage ». Elle décora l'autel de la Patrie et, le 30 mai 1793, au moment du siège de Valenciennes, elle fut reléguée dans un galetas au-dessus des pompes à incendie.

Enfin, lors du passage de M. Vitet, inspecteur des monuments historiques, la tapisserie fut retrouvée sous une épaisse couche de poussière par un Valenciennois, M. Arthur Dinaux, et fut placée, à partir de ce moment, dans une des salles de la bibliothèque [2].

On a voulu faire de ce monument, important à tous égards, une production valenciennoise. Cela supposerait une industrie singulièrement florissante. Aussi Alexandre Pinchart rejetait-il déjà cette prétention avec une certaine vivacité : « On voit, dit-il, apparaître, il est vrai, quelques rares tapissiers à Valenciennes pendant cette période (du XVe siècle) ; ce sont généralement des criminels venant chercher un asile, ou des fugitifs chassés par les persécutions

[1] *Exposition rétrospective militaire du ministère de la guerre en 1889.* 1re partie. Paris, 1890.

[2] *Notice sur les armes et armures anciennes figurant à l'exposition rétrospective militaire*, par M. Orville, ancien magistrat. Paris, 1900.

religieuses. Cela ne saurait constituer une industrie locale sérieuse. Aussi n'y a-t-il aucune raison pour attribuer aux artisans de Valenciennes, comme on l'a fait quelquefois, la curieuse tapisserie représentant le tournoi, conservée dans le musée de la ville. Cette pièce a une origine allemande, comme le prouvent les vingt écussons chargés de lambrequins et de cimiers disséminés dans la bordure. On a reconnu plusieurs de ces armoiries appartenant à des familles germaniques. La tapisserie de Valenciennes viendrait peut-être — c'est Alexandre Pinchart qui propose cette hypothèse — de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, dont l'inventaire, rédigé en 1523, contient l'article suivant : « Six pièces de tapisserie de personnages de tournoi ». Seulement, on avait lu jusqu'ici de Tournai, ce qui ne signifie rien, au lieu de tournoi. La tapisserie qui nous occupe serait une de ces six pièces[1]. »

Quant à l'origine allemande, il nous semble impossible d'y souscrire. Certains écussons appartiennent, il est vrai, à des familles d'origine germanique ; mais, si on examine l'œuvre en détail, on arrive à des conclusions toutes différentes de l'auteur précité. Prenons tout d'abord les écus : ils présentent la forme plutôt employée dans nos contrées ; en Allemagne, ils affectent l'aspect d'une sorte de targe s'arrondissant du bas. Ce point, du reste, n'a qu'une importance très relative. La clef du petit problème qui nous est posé réside dans la scène même. Que voit-on ? Au premier plan, des cavaliers portant des armures complètes de tournoi, rendues avec une précision, une conscience qui donnent à la tapisserie le mérite d'un document authentique. Aucune autre tapisserie à notre connaissance ne possède une valeur de ce genre. A la rigueur, un artiste allemand pourrait être proposé pour l'auteur de ce travail, car il y a là une question de rendu en laquelle ses compatriotes de toutes les époques ont toujours excellé ; seulement, on observe dans le dessin et le modelé tels indices de goût, de souplesse dont il convient de tenir compte. L'étude des personnages qui assistent au tournoi ne rappelle, sous aucun rapport, les créations d'Albert Dürer ou de Burgkmair, ou de tout autre artiste allemand contemporain. Les types des hauts et puissants seigneurs et des très nobles dames sont ceux qui nous

[1] *Histoire générale de la tapisserie, Pays-Bas*, p. 40.

ont été rendus par les tapisseries de Bruxelles, entre autres celles de l'*Histoire de la Vierge* appartenant à la couronne d'Espagne. Que l'on analyse le costume des divers personnages : les toques des hommes, les coiffes, les templettes des dames, et l'on sera bien obligé de reconnaître que toutes ces particularités font partie de la mode à l'époque maximilienne.

D'ailleurs, la diaprure de la bordure est obtenue par la copie fidèle d'une étoffe de l'époque telle qu'on en voit sur des tapisseries de Bruxelles. Dans la haute-lisse, ce genre de bordure constitue une exception [1]. Peut-être l'artiste a-t-il puisé son inspiration dans un livre d'heures de l'époque où les marges revêtent parfois une décoration empruntée aux tissus de prix.

Tenture de la cathédrale d'Aix en Provence.

Parmi les tentures du Petit Palais, il convient de mentionner celle qui appartient à la cathédrale d'Aix en Provence. Elle est connue depuis longtemps par les gravures du grand ouvrage Jubinal ; mais ces reproductions n'en rendent qu'imparfaitement le caractère. Alfred Michiels parle de ces tapisseries avec un grand enthousiasme ; il en attribue les cartons à Quentin Metsys, et il est très fier de son identification. Que l'auteur des modèles soit un contemporain de ce maître, il n'y aurait rien de surprenant à cet égard. Il y a plus : il procède de la même école brabançonne par le caractère des têtes et la disposition des draperies. Pour le moment, il nous paraît hasardeux de songer à une identification. On n'y rencontre pas le style nerveux du maître ni les divers types qu'il a immortalisés. Au surplus, il y a plus de finesse chez le peintre que chez l'auteur des cartons, à moins que celui-ci n'ait été trahi par l'interprétation du haute-lisseur. Cette circonstance s'est souvent produite dans les travaux de ce genre et il suffit, à ce sujet, de rappeler les tentures de Van Aelst, d'après les cartons de Raphaël. L'ordonnance des tapisseries d'Aix se recommande par la simplicité et la clarté ; les différentes scènes sont composées non comme des tapisseries, mais comme des tableaux où chaque personnage remplit un rôle défini. C'est dire qu'il n'y a pas de mise en scène dans un but purement décoratif.

Sur la bande perpendiculaire qui sépare la flagellation du crucifiement on lit l'inscription..... *me fecit* | *Anno Domini millesimo*

[1] Voyez aussi la tapisserie du *roi Modus et de la reine Ratie,* publiée la première fois dans notre étude : *L'industrie de la haute-lisse à Enghien et dans la seigneurie de ce nom.*

ASCENSION.
CATHÉDRALE D'AIX EN PROVENCE.
TAPISSERIE DE BRUXELLES VERS 1511.

quingentesimo ondecimo (sic). Hélas ! une lacune nous a privé soit du nom du maître haute-lissier, soit du donateur, car le *fecit* peut être assimilé parfois au *fecit fieri* (a fait faire). On voit reproduit le motif des oiseaux qui figure dans des tapisseries de Bruxelles de diverses époques, ainsi que nous l'avons fait remarquer dans le *Bulletin des Musées royaux,* t. I, p. 19.

Ce monument « porte les armoiries du cardinal Morton, qui avait énergiquement secondé les efforts de Henri VII pour obtenir la couronne royale ; il fut nommé archevêque de Cantorbery en 1486 et mourut en 1500. Il eut pour successeur Henry Deen qui gouverna le diocèse jusqu'en l'an 1506. Une des scènes est surmontée de son blason, et celui de son successeur, William Warham, évêque de Londres, est reproduit deux fois » [1]. La date qui vient d'être citée plus haut pourrait être celle de l'achèvement, et alors le verbe *fecit* se rapporterait bien au haute-lisseur.

Quoi qu'il en soit, la tenture d'Aix est contemporaine de la *Communion d'Herkenbald,* qui a été terminée vers 1513 par un haute-lisseur bruxellois du nom de Léon ou Lyon [2].

Au XVIe siècle, les Anglais se montraient particulièrement amateurs des tentures provenant de nos contrées. Une preuve de cette prédilection se trouvait encore au Petit Palais, où la cathédrale de Sens exposait une tapisserie représentant Judith et Holopherne et qui avait appartenu au cardinal Wolsey. Cette œuvre intéressante a souvent été attribuée à l'industrie d'Arras. Il nous souvient que, déjà en 1897, il nous fut donné de réfuter cette opinion lors d'une visite que nous faisions au trésor de Sens, sous la conduite de M. l'abbé Chartraire, l'aimable érudit connu de tous les travailleurs. A Arras, les métiers de haute-lisse avaient cessé d'être en activité à partir de 1479, date qui coïncide avec la ruine de cette ville par Louis XI. Et la dénomination d'*Arrazi* trouvée dans un inventaire n'avait pas plus de valeur que le terme de Gobelin octroyé souvent d'une façon si impropre aux tapisseries, de quelque provenance qu'elles soient. En revanche, en considérant l'esprit de la composition, le caractère de certaines figures,

Judith et Holopherne. Cathédrale de Sens.

[1] ALFRED MICHIELS, *L'art flamand dans l'Est et le Midi de la France*, p. 497.

[2] Cette tapisserie a été tissée pour la confrérie du Saint-Sacrement établie en l'église Saint-Pierre, à Louvain. Un croquis avait été exécuté par Jean van Bruessel, dit van Roome; maître Philippe avait été chargé de faire les cartons.

le système des draperies, le genre des bordures, l'association des tons, nous arrivons à conclure à une origine bruxelloise. Notre conviction, en revoyant cette œuvre d'art au Petit Palais, s'est encore affermie. Aussi nous semble-t-il inadmissible de nous rallier à l'avis de M. Eugène Soil, qui en fait un travail de Tournai. Notre érudit confrère a exposé, il est vrai, avec beaucoup d'habileté les motifs sur lesquels il base sa revendication, et il ne sera pas superflu de les indiquer en traits sommaires [1].

Lors de la ruine d'Arras, Tournai hérita en partie d'une industrie qui avait puissamment contribué à la richesse et à la gloire de la capitale de l'Artois. Il est tout naturel, d'après M. Soil, que le cardinal Wolsey ait commandé des tapisseries à Tournai, où il avait résidé quand Henri VIII y tenait sa cour. D'autre part, la tapisserie du trésor de Sens se distingue par le choix de certaines tonalités propres à la fabrication tournaisienne ; enfin elle est apparentée à la tapisserie représentant la *Condamnation de Banquet et de Souper,* provenant des bagages de Charles le Téméraire, conservée au Musée lorrain de Nancy.

Ces œuvres célèbres popularisées par Jubinal appartiennent soit aux dernières années du XVe siècle, soit aux premières du XVIe siècle, ce qui résulte du reste de l'examen du costume. Il y a de sérieux motifs de penser, dit notre confrère, que ces monuments si intéressants sont originaires de Tournai. M. Soil a publié, en effet, des extraits d'archives où il est précisément question de tentures faites à Tournai, répondant aux données de celles de Nancy.

Or, ainsi que nous avons pu nous en convaincre, la *Condamnation de Banquet et de Souper* ne se rapproche en rien de la conception et surtout de la facture de la tapisserie de Sens, qui porte les armoiries du cardinal Wolsey. En outre, le point en est très gros; il tient fort de celui de la tapisserie représentant l'histoire de Judith et d'Holopherne [2], que nous avons cru pouvoir rendre à Tournai, lors du Congrès d'Enghien, où elle fut exposée pendant quelques

[1] Voy. *Bulletin monumental* de 1900 S'il en était ainsi, la tenture d'Aix en Provence devrait provenir également de Tournai. Or, comme nous l'avons fait observer, elle porte le motif des deux oiseaux qui équivaut à une marque officielle. Ce motif est reproduit en cul-de-lampe à la fin du présent article.

[2] Cette pièce, qui appartenait naguère à M. de Somzée, est entrée dans les collections de l'État belge.

jours. Peu après, M. Soil la fit connaître, à Tournai, dans une exposition rétrospective. On remarque que, dans la tapisserie du cardinal Wolsey, les tonalités traditionnelles et le style des bordures peuvent être mis en parallèle avec des productions brabançonnes, à moins qu'on admette que Tournai se soit assimilé la manière des haute-lisseurs de Bruxelles : fait peu vraisemblable, si l'on se souvient qu'il s'agit d'une époque de prospérité. Tournai avait donc intérêt à ne pas voir ses produits confondus avec ceux d'une ville rivale.

Vie de saint Remi. Cathédrale de Reims.

Dans le Petit Palais, il y avait aussi plusieurs tapisseries de la vie de saint Remi appartenant à la cathédrale de Reims. Or, ici, on se trouve tout à fait embarrassé, car M. E. Soil la réclame pour la fabrication tournaisienne, se basant sur des rapprochements d'ordre moral.

Jusqu'à preuve du contraire, la *Vie de saint Remi* constituera, à notre avis, pour la tapisserie française du XVIe siècle, un monument d'une importance capitale. C'est d'un art un peu sec, un peu dur, un peu aigu. Les tonalités, tantôt claires, tantôt assez foncées, se juxtaposent sans arriver à se fusionner. Aussi n'y trouve-t-on pas cet agrément qui donne tant de prix aux productions flamandes et brabançonnes. M. E. Soil est cependant persuadé que cette suite émane d'un atelier tournaisien [1]. Or, dans toutes les tapisseries tournaisiennes connues, nous citerons l'histoire d'Esther appartenant à M. Marmottan, la tapisserie de Judith et Holopherne, il y a je ne sais quoi de plus puissant, de plus chaudement coloré. La *Vie de saint Remi* est une œuvre éminemment française, comme cette glorification de la Sainte-Eucharistie qui appartient à l'église de Saint-Vincent, à Chalon-sur-Saône, et qui figurait à l'exposition.

Délivrance d'Andromède, tapisserie de M. Goldschmidt.

En poursuivant notre revue nous arrivons à la *Délivrance d'Andromède*. Cette tapisserie, qui appartient à M. Goldschmidt, est d'un aspect très décoratif, ce qui résulte de la plénitude de la composition et de la richesse des détails. Or, ces qualités ne sont pas obtenues au détriment de la clarté ; ce qui fut infailliblement arrivé vingt ans plus tôt. Ajoutez à cela une tonalité chaude et intense qui illuminait le coin du Palais où cette tapisserie était placée.

L'ordonnance est conforme d'ailleurs aux habitudes des artistes

[1] *Les tapisseries de Tournai. Les tapissiers et les haute-lisseurs de cette ville*, pp. 272 et suivantes.

bruxellois du premier tiers du XVIe siècle, et ils s'en départissent rarement, qu'il s'agisse d'un sujet historique ou mythologique. Sauf les sujets traditionnels appartenant à l'iconographie chrétienne,

DÉLIVRANCE D'ANDROMÈDE.

TAPISSERIE DE BRUXELLES DU DÉBUT DU XVIe SIÈCLE.

ils manifestent toujours une grande liberté d'allure et font le plus grand état de la mise en scène.

La tapisserie qui nous occupe remonte aux premières années du XVIe siècle. L'auteur du carton, que nous croyons être le maître Philippe , qu'il le veuille ou non, n'a nul souci de la vraisemblance

mythologique : tous les costumes, à part quelques minimes particularités, appartiennent, en effet, à l'époque maximilienne [1].

Qu'il nous soit permis, avant d'analyser cette curieuse composition, de rappeler les données de la fable. Andromède, fille de Ciphée, roi d'Éthiopie, et de Cassiopée, osa comparer sa beauté à celle de Junon et des néréides, et, à l'instigation d'Amphitrite, Neptune envoya un monstre marin nommé Céto désoler les rivages de l'Éthiopie. Consulté, l'oracle d'Ammon déclara qu'il fallait livrer la jeune fille au monstre. L'infortunée victime est déjà attachée au rocher et bientôt elle sera l'objet des sévices du monstre, quand Persée, monté sur Pégase, pétrifie Céto en lui montrant la tête de la Gorgone.

L'auteur du carton a groupé sur une même tapisserie les principaux épisodes de ce dramatique sujet. Dans le premier on voit, à la cour d'Éthiopie, Persée sous les traits d'un jeune chevalier, revêtu d'une tunique à son chiffre, consistant en deux P réunis par un nœud. Ciphée, vieillard vénérable, et son épouse encouragent le héros dans le projet qu'il a formé de délivrer Andromède, qui était déjà bien chère à son cœur. Plusieurs personnages partagent les sentiments des principaux acteurs de cette scène ; par contre, d'autres restent indifférents à l'action ; ils n'ont d'autre rôle que de prévenir les vides qui nuiraient à l'aspect d'ensemble de la composition. Cet artifice n'est pas un fait isolé ; chez maints artistes brabançons du commencement du XVIe siècle, il est élevé à la dignité d'une règle presque toujours observée.

Au second plan on aperçoit, à gauche, Andromède attachée à un arbre et, plus loin, Persée part sous la conduite de Mercure ; il est coiffé du casque de l'invisibilité, que Pluton lui avait octroyé, ainsi que du bouclier de Minerve. Mais au lieu de l'égide c'est une arme toute unie qui apparaît au bras du héros. Muni d'ailes puissantes, Persée fend les airs et se dirige vers le dragon pour le frapper de son glaive.

Apparemment, l'auteur de la composition ne possède encore aucune de ces formules qui serviront si bien les Italiens et les italianisants de diverses rationalités. Et, cependant, l'art de la

[1] Nous basons cette assertion sur un rapprochement que nous avons fait entre cette tapisserie et la *Communion d'Herkenbald*, qui émane certainement de l'artiste précité.

péninsule ne semble pas lui être tout à fait étranger. Il n'a pas vu, croyons-nous, les œuvres de Raphaël et de Michel-Ange, mais celles de leurs prédécesseurs immédiats. Il est certain, en effet, que la tête d'Andromède contient, à n'en pas douter, des réminiscences de certaines figures de l'école florentine. Seulement, le maître brabançon ou flamand du XV-XVIe siècle n'a pas sacrifié à l'usage en représentant Andromède dépouillée de ses vêtements. Le nu lui est inconnu, dirait-on ; il n'a entrevu, semble-t-il, ni les productions de l'antiquité ni celles de la Renaissance à son aurore.

Cette remarque est applicable aussi à d'autres tapisseries émanant de la même école : telle est, entre autres, celle de la collection de Somzée, représentant Bethsabée à la fontaine. L'auteur de la composition répugnait peut-être à traiter le nu ; en tout cas, il a détourné le récit de la Bible de sa véritable signification. Au lieu de nous représenter la femme d'Uri dans la splendeur des charmes que la nature lui avait si généreusement départis, il nous la montre belle, il est vrai, pleine d'attraits, mais sous les dehors d'une grande dame se lavant les mains à une fontaine : le bain dont parle le Livre des Rois est devenu une simple ablution. Il nous a été donné de faire à cet égard une sorte d'enquête. Nulle part on ne rencontre des figures nues dans les tapisseries brabançonnes du commencement du XVIe siècle ; rien, si l'on en excepte quelques amours d'aspect assez malingre, qui puisse faire soupçonner un goût prononcé pour ces *putti* aimables et gracieux que les Italiens présentent un peu partout, dès la seconde moitié du XVe siècle [1].

Cette réserve ou cette timidité mérite d'être signalée. A vrai dire, il me serait plus difficile d'en indiquer la cause. Provient-elle de la répugnance des artistes à traiter le nu ou de la crainte d'amener des taches blanches dans une harmonie de joyeuses couleurs ? Il serait plus flatteur de penser que la seconde hypothèse est la vraie ; mais, en réalité, le public de nos contrées n'était pas encore familiarisé avec les représentations mythologiques.

Dois-je rappeler que Bernard Van Orley, s'inspirant de modèles créés par les maîtres italiens, entre autres par Jean d'Udine, nous a montré dans la *Mise au tombeau,* qui faisait naguères partie de la

[1] Hans Memling et Gérard David avaient déjà introduit dans certaines de leurs œuvres des petits amours, mais ils sont traités avec une plus grande habileté que ceux auxquels nous faisons allusion.

collection Berwick d'Albe, un essaim de petits amours se livrant aux ébats les plus variés [1].

Le maître bruxellois avait été peut-être devancé par Gossaert, à qui Guichardin attribue l'honneur d'avoir acclimaté dans nos contrées ces manifestations quasi païennes. Le témoignage de l'historien florentin nous paraît d'autant plus sérieux qu'il a résidé longtemps à Anvers, et il est très vraisemblable qu'il ait vu les fresques de l'hôtel Busleyden, à Malines, où Gossaert a représenté un groupe de déesses complètement nues. Des professeurs d'académie trouveront dans cette exécution maintes gaucheries ; toutefois il est indéniable que le maître a dû avoir recours à des modèles.

Le chevalier de la Mort, tapisserie de M. de Bussy.

Après la tapisserie d'Andromède, il importe de citer celle appartenant au comte de Bussy. Elle a été reproduite, il y a un certain nombre d'années, dans le *Magasin pittoresque.* La composition qu'elle représente est connue sous le titre du *Chevalier de la Mort.* Il va sans dire que nous ne songeons pas à en faire une étude approfondie. Donnons-en cependant une rapide esquisse : l'Amour (?), sous les traits d'un jeune adolescent, apparaît assis au premier plan ; il soutient sa tête de la main gauche, tandis qu'il effleure du pied le globe terrestre, sur lequel il fait peser son tyrannique empire. Il semble indifférent aux propos que lui adressent un homme dans la fleur de l'âge et un vieillard. De chaque côté de ces trois figures se trouvent des hommes et des femmes appartenant à divers âges de la vie. On remarque, dans le nombre, une jeune femme tenant un cœur, et une veuve portant un miroir et une tête de mort, symbole des désenchantements les plus cruels.

Plus haut, un jeune homme offre une corbeille à deux gentes dames assises sur le sol. L'une d'elles tresse un chapelet de fleurs, l'autre présente un grand miroir à l'arrivant. Comme pendant à ce groupe, l'artiste nous montre deux savants, des bésicles au nez, assis devant un pupitre chargé d'in-folios et qui semblent répondre aux questions qui leur sont adressées par un jeune homme, un homme fait et un vieillard qui, appuyé sur sa crosse, courbe la tête penchée pour mieux percevoir les oracles qui leur sont rendus.

[1] On peut avoir une excellente copie de la fresque dont il s'agit aux musées royaux du Parc du Cinquantenaire. Elle fait honneur à l'habileté et à la conscience de feu Alexandre Hannotiau, enlevé si prématurément à l'art.

A défaut d'inscription explicative, il faut renoncer, au moins pour le moment, à donner un commentaire définitif de cette allégorie, puisée peut-être dans quelque écrit en vogue au commencement du XVIe siècle. La composition claire, équilibrée en ses diverses parties, nous montre des préoccupations de symétrie qu'on ne trouve pas toujours, au même degré, dans les productions de la même école. Si le carton n'émane pas de maître Philippe, il procède à coup sûr d'un maître qui lui était singulièrement apparenté. Il ne sera pas superflu de noter combien forte est l'influence italienne dans ce qui se rattache à la personnalité de Philippe et de ses émules. C'est dans les devanciers de Raphaël, dans Ghirlandajo, dans Pinturichio, dans Perugin, etc., etc., qu'on retrouve la preuve de cette influence. Les colorations n'ont plus cette intensité que nous signalions, il y a un instant, dans la tapisserie de M. Goldschmidt ; elle tient plutôt des harmonies propres à la fresque. Elle doit procéder cependant de la même source, à moins que ce ne soit un démarquage opéré dans un autre atelier. Nous croyons pouvoir restituer également au même centre artistique ces deux grandes tapisseries empruntées à un roman de chevalerie que M. Boy avait exposées au Petit Palais.

Tapisseries représentant un roman de chevalerie.

L'aspect en est peu attrayant, car les couleurs manquent d'éclat ; elles sont pâles et ternes. Le dessin est plus rude. Mais on retrouve les mêmes têtes de vieillards, de jeunes femmes, les mêmes agencements de draperies que dans la *Délivrance d'Andromède* et le *Chevalier de la Mort*. On arrive, de proche en proche, à rendre ces diverses pièces à un seul individu qui se sera fait seconder par des aides plus ou moins habiles. Cette affirmation paraît, à première vue, excessive ; mais elle n'est rien moins que justifiée si l'on réfléchit aux dissemblances d'aspect que crée facilement la diversité des interprétations. Malgré tout cela, c'est bien la même inspiration qui domine l'ensemble de ces monuments.

Histoire de S. Jean-Baptiste. Château de Pau.

Il faut encore y joindre cette ravissante série de l'*Histoire de saint Jean-Baptiste* qui parait naguère encore plusieurs parois du château de Pau. Aujourd'hui, les quatre tapisseries dont il s'agit ont été retenues à Paris et figureront au Louvre. Les scènes offrent une particularité intéressante, c'est que tous les personnages ont la taille de jeunes enfants, ce qui n'est pas sans donner à cet ensemble une grâce et une séduction particulières. L'artiste, en multipliant le

AGMENT DE TAPISSERIE BRUXELLOISE.
BUT DU XVIe SIÈCLE.

nombre des acteurs vêtus de riches costumes, s'est préoccupé d'obtenir de jolies frises qui devaient se placer à hauteur d'appui. Il est manifeste qu'une notable partie du ciel et du terrain de l'avant-plan ainsi que les bordures ont été exécutées après coup ; ce qui n'ajoute aucun attrait aux tapis. Il y a même tout lieu de croire que ces compositions n'avaient jamais été pourvues d'encadrement d'aucune sorte [1].

Notre conviction est basée d'ailleurs sur ce fait qu'il existe au Prado et dans la grande collection des Arazzi, à Florence, des tapisseries tout à fait du même genre et tissées sur des métiers bruxellois. La suite de saint Jean-Baptiste est dans une tonalité très fraiche et très harmonieuse; quant aux entourages, ils sont d'un style un peu froid, dont s'accommodent assez mal ces frises d'une tenue si agréable [2].

Quant à l'auteur des cartons, il n'existe, comme dans la plupart des cas, aucun renseignement précis. Nous croyons néanmoins utile de faire remarquer que les diverses scènes de l'histoire de saint Jean et les frises de Madrid et de Florence se rattachent pour l'esprit et le style aux créations de maître Philippe, et que, pour l'exécution, les figures peuvent lutter avec celles qui donnent tant de charme à la bordure du *Baptême du Christ*. Cette œuvre incomparable, qui faisait partie de la fameuse collection Berwick-d'Albe, a été cédée comme l'on sait à l'État belge par M. le baron Erlanger. Aussi l'origine bruxelloise, tant pour les modèles que pour l'interprétation, ne saurait-elle, à notre avis, être mise en doute le moins du monde.

[1] « Est-elle d'origine française, se demande M. Guiffrey, ou sort-elle des ateliers flamands, cette tenture de l'*Histoire de saint Jean*, qui resta si longtemps ignorée du public, dans l'aile du nord du château de Pau ? Nous ne possédons pas des éléments suffisants pour trancher cette question. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas trop se plaindre de cet oubli ; car c'est à cette indifférence, probablement, que la précieuse tenture doit son admirable conservation. A coup sûr, si elle était restée dans les magasins du quai d'Orsay, après avoir traîné dans les cérémonies et les fêtes publiques, comme les autres pièces de l'ancienne collection royale, elle nous serait parvenue flétrie, décolorée, à moitié ruinée. »

M. Guiffrey fait des vœux pour qu'on la place au Louvre.

« On devra aussi se préoccuper d'exposer les scènes de l'*Histoire de saint Jean* sous un jour favorable, point capital, nous ne cesserons de le répéter, pour mettre en toute valeur ces merveilles de l'art ancien. » *Op. cit.*, p. 103.

[2] Voir l'*Histoire générale de la tapisserie*, par Pinchart. Cet auteur intitule le sujet : le *Cantique des Cantiques*.

Tapisserie de la cathédrale de Narbonne.

La cathédrale de Narbonne avait prêté une tapisserie de grandes dimensions qui était indiquée comme reproduisant une scène de l'Apocalypse. En réalité, il s'agit de l'histoire de la création. On y voit, en effet, la sainte Trinité figurée par trois hommes adultes de noble stature et de même physionomie, le front ceint, chacun, d'un même diadème portant des aubes et des chapes, présider, de concert, à la création de la terre, des étoiles, des poissons, des quadrupèdes, puis tenir conseil avant de créer l'homme à leur ressemblance ; enfin, on assiste à la prompte déchéance de nos premiers parents : Adam et sa compagne Ève, ayant succombé aux sollicitations de l'esprit malin, paraissent devant la sainte Trinité pour recevoir leur sentence. Cette page est la répétition d'une tapisserie qui se trouvait dans la collection Berwick-d'Albe, aujourd'hui dispersée ; elle est d'une tonalité passée, éteinte même : cette pâleur de teint provient de l'emploi prépondérant de la soie et des fils d'argent. Cette tapisserie a subi les intempéries des saisons; aussi les relations de tons ont-elles pour ainsi dire disparu; le dessin fin et distingué permet de voir que le maître du modèle s'était formé à bonne école.

Tapisserie de l'Armement de l'homme, de M. Schutz.

Signalons maintenant la tapisserie de M. Schutz. Il ne s'agit pas, comme le donne le catalogue, de l'armement du chevalier, mais de l'armement de l'homme destiné à combattre sur la terre [1].

La Miséricorde, le front ceint d'une couronne et tenant un lis, semble l'exhorter, et lui, les mains jointes, un genou en terre, va bientôt recevoir la cuirasse et le casque que la Foi et la Paix se disposent à lui remettre.

C'est un épisode de très beau style, provenant d'une grande composition qui existe en son entièreté au château d'Hampton Court, près de Londres, et dans des collections d'Espagne. Un autre épisode se trouve au Kensington Museum de Londres. Cette page se rattache plus ou moins directement à la série des *Combats, des Vices et des Vertus*. Rarement, l'art brabançon s'est élevé plus haut que dans cette vaste et superbe composition allégorique où abondent de belles et nobles femmes, des jeunes gens à l'allure pleine de distinction et d'aisance, des vieillards graves et imposants. Tout ce monde d'extraction supérieure apparaît dans des vêtements drapés

[1] On songe alors à la parole de Job : *Militia est vita hominis super terram et quasi dies mercenarii dies ejus.* Chapitre VII, v. I.

REPRÉSENTATION DU MOIS DE JANVIER. XVe ET XVIe SIÈCLES. FABRICATION DE TOURNAI (?). — DE M. HEILBRONNER.

avec une habileté et une somptuosité incomparables. Ajoutez à cela l'interprétation qui s'est faite dans des tonalités riches et lumineuses : où l'on remarque le bleu et le rouge aux hachures blanches, le vert aux hachures jaunes et les motifs de broderies de diverses couleurs. Cet art, qu'on ne saurait assez louer, est le produit d'une fusion de la vieille école, si prospère depuis l'intervention de Roger van der Weyden, et de ces italianisants de bon aloi, qui ont vu les *quatrocenti* et pas les moindres, mais sur lesquels de savantes académies n'avaient pas exercé leur action si funeste.

Représentation des mois de l'année. XVe et XVIe siècles.

Après ces compositions de grande envergure, on aurait tort cependant de dédaigner les manifestations d'un genre plus modeste, telles que ces pittoresques représentations des mois, pour lesquelles nos ancêtres avaient une prédilection marquée. Pour l'archéologue ou même pour le simple curieux, il n'est guère de sujets plus instructifs concernant les mœurs, les costumes et le mobilier de jadis. On a vu aussi au Petit Palais deux intéressantes tapisseries des XVe-XVIe siècles, représentant des épisodes de la vie aux mois de janvier et d'avril.

« Janvier » est personnifié par un propriétaire cossu, jouissant des délices de la table. Il est vêtu de la longue robe, coiffé d'un bonnet de loutre ; il a le dos réjoui par la chaleur des bûches qui flambent joyeusement dans l'âtre. On lui a déjà présenté une sorte de gâteau. Il prend, des mains d'un serviteur, un vaste plat sur lequel s'étalent un gigot et une volaille lardée. A un bout de la table, à droite de l'amphytrion, est assis un gentilhomme, en vêture d'hiver et portant un collier d'orfèvrerie ; il se tourne vers un serviteur qui porte une coupe sans pied dans la main gauche et une buire dans la droite ; à l'autre bout se trouve une dame coiffée d'un voile blanc assez semblable à celui encore en usage chez certaines religieuses. Derrière elle se tient un jeune couple. A gauche de la cheminée est suspendue une intéressante verdure.

A côté de cette scène on voit des jeunes gens se livrant au jeu de la crosse, un homme à califourchon sur un mulet dont les bâts sont déjà chargés, et suivi d'un compagnon qui porte sur le dos un lourd fagot, et l'on aperçoit au loin, dans un site montagneux, un somptueux château féodal.

« Avril » c'est l'époque des premiers *esbattements*. Les arbres

se sont couverts de leurs premières feuilles; le seigneur, revêtu d'un pourpoint aux couleurs de Bourgogne, sort à cheval pour donner le vol à son faucon.

Verdures, XVIe siècle, de M. Heilbronner.

M. Heilbronner exposait aussi deux verdures du XVIe siècle, d'un aspect décoratif et qui s'allie si bien à l'architecture, car elles excluent toute perspective. Ce genre de tenture jouissait chez nos ancêtres d'une vogue considérable, ainsi que cela résulte des documents publiés à diverses reprises. Il existe, à ce propos, un témoignage des plus intéressants dans une gravure de l'atlas de Hoegenberg, représentant l'abdication de Charles-Quint. On observe que la salle de l'hôtel de ville de Bruxelles, où la scène se passe, est ornée de tapisseries à grands feuillages qu'on prendrait, à première vue, pour des fantaisies d'artiste désireux d'abréger sa tâche. Il se peut, à vrai dire, qu'en la circonstance précitée on ait employé des tentures historiées; mais un fait est certain, c'est que les verdures ont été très répandues. La mode leur a substitué dans la suite des paysages avec perspective, ce qui répondait mieux d'ailleurs aux idées régnantes. Les verdures simples ou avec armoiries ou figures ont été exécutées dans divers centres de fabrication. C'est ainsi qu'il existe dans une collection privée, en France, une verdure d'Enghien avec des armoiries d'une famille hennuyère [1]. La verdure que nous reproduisons dans la présente étude porte aux deux angles supérieurs les armes bien caractéristiques de Cossé-Brissac, *de sable à trois fasces d'or denchées par le bas*. La couleur jaune qui rendait l'or a pâli sous l'action du temps, ce qui arrive parfois. Ces armoiries sont entourées du collier de Saint-Michel. Or, la plupart des Cossé ont été chevaliers de l'ordre précité. Si l'on admet que la tapisserie remonte vers le milieu du XVIe siècle, les armoiries pourraient se rapporter à Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, qui reçut du roi, en 1543, le collier de l'ordre. En tout cas, la tapisserie ne peut avoir été la propriété du frère du précédent Artus (?) de Cossé, comte de Secondigny, chevalier de l'ordre, en 1554, et maréchal de France, en 1567. Ce gentilhomme, en effet, portait des écartelures dans ses armes [2].

[1] Cette verdure est reproduite dans notre étude sur l'*Industrie de la tapisserie à Enghien et dans la seigneurie de ce nom.*

[2] Nous sommes redevable de ces renseignements à notre aimable confrère M. Raymond Richebé.

Le lecteur remarquera avec quelle sûreté et quelle ampleur l'auteur est parvenu à tirer un très bel effet d'un simple motif floral : le panneau proprement dit nous montre des ancolies et des iris, dans les feuilles desquelles se sont engagés un héron et un

VERDURE DE BRUXELLES (?) AUX ARMOIRIES DE COSSÉ-BRISSAC. XVIe SIÈCLE.

faisan (?) L'artiste n'a pas songé le moins du monde à styliser cet élément pris directement dans la nature. Il s'est borné à le donner sur une grande échelle, persuadé, à juste titre, que cet artifice lui permettrait d'atteindre le but poursuivi. La même constatation peut se faire sur une tenture qui est entrée récemment dans les collec-

tions des musées royaux du Cinquantenaire. Dans ce spécimen, les iris et les bluets ont pris également des proportions très considérables sans que l'œil en soit choqué. Ce parti-pris décoratif constitue un grand progrès sur des fleurs rendues grandeur nature, mais n'intervenant, la plupart du temps, que pour servir de fond soit à des personnages, soit à des armoiries.

Pour le moment, il ne m'est pas donné d'assigner d'une façon précise une provenance à ces intéressantes tapisseries ; on en a fabriqué de très remarquables partout dans les ateliers appartenant à nos anciennes contrées : à Bruxelles [1], à Tournai, à Bruges, à Audenarde, à Enghien, etc. Il s'en est fait aussi dans des centres moins importants, cet article étant d'une vente nécessairement courante. On rencontre, dans l'inventaire des tapisseries appartenant à la maison impériale d'Autriche, l'indication d'une magnifique verdure du XVIe siècle portant dans la lisière la marque suivante : une croix surmontant un perron. Si l'on tient compte que Saint-Trond avait ce motif dans ses armes, il y a lieu de croire que ce spécimen provient d'un atelier de cette ville.

Au témoignage de M. le comte de Valencia, conservateur de l'*Armeria real* de Madrid, la couronne d'Espagne possède un certain nombre de tapisseries à grands feuillages qui porteraient les marques bien connues de Bruxelles. La tapisserie du musée, dont nous avons parlé, il y a un instant, porte, il est vrai, une marque qui est celle du haute-lisseur, mais non du lieu de provenance.

Tapisseries de la couronne d'Espagne.

L'exposition du pavillon d'Espagne, que l'on a dû à la munificence éclairée de son Altesse Royale la Régente, a été une des attractions les plus remarquées de la foire mondiale. Il nous souvient encore d'avoir rencontré, dans la rue des Nations, un conservateur d'un grand musée allemand qui se plaisait à dire qu' « il donnerait le Petit Palais pour le Pavillon d'Espagne ». Cet enthousiasme se comprend, d'ailleurs, lorsqu'on songe de quelle façon charmante

[1] La pièce provient des collections d'Heeswyck, près de Bois-le-Duc.

GLORIFICATION DE LA VIERGE.
TAPISSERIE APPARTENANT A LA COURONNE D'ESPAGNE. XVe-XVIe SIÈCLES.

étaient présentées au public les merveilleuses tentures qui y étaient déposées. Le palais en style de la Renaissance espagnole, qui leur servait de cadre, était conçu dans une note claire et riante. S. M. Léopold II en était ravi, et je ne sache pas qu'il se soit produit la moindre critique au sujet de cette installation.

On avait placé par un raffinement de goûts, dans des vitrines, des armes somptueuses ayant appartenu à Boabdil, à Philippe le Beau, à Charles-Quint, à Philippe II, etc. Ces pièces d'armurerie d'une exécution incomparable, en bronze, en acier rehaussé d'émaux ou damasquiné d'or, jetaient des feux discrets qui s'harmonisaient à merveille avec la somptuosité des tentures. Tout l'arrangement, d'ailleurs, du pavillon d'Espagne avait été conçu et dirigé par M. le comte de Valencia [1].

Bien que cet aimable gentilhomme ait laissé un guide de cette collection provisoire, qu'il nous soit permis toutefois de joindre à ses indications les remarques qu'il nous a été donné de faire.

Suite de l'Histoire de la Vierge.

On avait exposé sous les numéros 4, 5, 10 et 13 [2] des épisodes de l'*Histoire de la Vierge*. Ces tapisseries, tissées de soie, d'or et d'argent, occupent une place d'honneur dans les suites de la couronne d'Espagne. On sait qu'elles proviennent de Jeanne la Folle, et que son fils Charles-Quint les tenait en si grande estime qu'à l'époque de son abdication, en 1556, il ne voulut pas s'en séparer et qu'il les fit transporter avec lui au monastère de Saint-Just, en Estramadure.

Les compositions se distinguent à la fois par la symétrie et la plénitude des sujets. Seulement, grâce à l'emploi de cadres architectoniques composés d'élégantes arcatures incrustées de riches cabochons, l'œil analyse sans fatigue les divers éléments de ces compositions si étrangères à notre manière actuelle de concevoir. Pour exprimer en quelques mots notre impression nous dirons que ce sont des tableaux où la beauté et la noblesse des physionomies, la dignité des attitudes sont en harmonie parfaite avec l'élévation mystique des sujets.

[1] Nous sommes heureux à cette occasion de présenter à M. le comte de Valencia, avec le tribut de notre admiration, nos plus sincères remerciements pour l'empressement avec lequel il a bien voulu nous seconder dans l'étude des tapisseries confiées à sa sollicitude éclairée.

[2] Les numéros cités dans notre étude se rapportent au *Catalogue des objets d'art exposés au Pavillon royal de l'Espagne, à l'Exposition universelle de Paris, en 1900.*

Le maître à qui l'on est redevable de ce monument inestimable n'est pas connu, et cependant il mériterait que cet anonymat disparût, en partie du moins[1]. De même que les critiques ont imaginé le maître de la *Mort de la Vierge*, ne siérait-il pas que l'auteur des modèles de cette suite fût désigné à l'avenir sous le nom de peintre de l'*Histoire de la Vierge*[2] ? A quel centre cependant faudrait-il le rattacher ; est-ce au centre du Brabant ou de la Flandre ?

L'ordonnance se rapproche des productions brabançonnes. Tel tableau de la suite qui nous occupe fait, en quelque manière, le pendant de la *Royauté* ou de la *Glorification de Jésus-Christ* qui, depuis la vente des tapisseries de M. de Somzée, appartient aux collections des musées royaux du Cinquantenaire, à Bruxelles.

Il y a cependant certaines particularités qu'il convient de mentionner. Les physionomies des femmes ont une grande douceur et une grande suavité ; les draperies ont de l'élégance et de la souplesse. Les carnations ont une tonalité ivoirine qui s'harmonise avec le coloris chaud et ambré des draperies. Jusqu'à présent il n'a pas été signalé de tapisseries qui puissent, sous le rapport de l'aspect, être mises en parallèle avec ces joyaux de la maison d'Espagne. Ajoutons à ce propos qu'il nous est autrefois passé entre les mains une série de photographies représentant une tenture appartenant au baron de Hunolstein, à Paris, laquelle paraît procéder de la même source d'inspiration.

Que l'activité du maître se soit bornée à la suite appartenant à Charles-Quint ou qu'elle se soit étendue à d'autres objets, comme

[1] « Pour en revenir aux tentures d'Espagne, dit M. Guiffrey, il est évident que les ouvriers de Bruxelles ont eu sous les yeux un dessin d'une grande précision. Pour les traits des figures, rien n'est abandonné à la fantaisie du copiste. Il y a là un scrupule d'exécution remarquable. Qu'on examine surtout les cinq ou six panneaux de la *Vie de la Vierge*, aux scènes multiples, séparées par des arcatures surbaissées et de fines colonnettes avec de nombreux personnages pressés les uns contre les autres. Aucune confusion dans cet entassement, et quelle délicatesse de traits dans ces suaves profils féminins, devant lesquels on pense à Memling et à Bouts ! Les tons diaprés des draperies sont tenus sous une harmonie douce et claire, formant un complet contraste avec les vigoureuses oppositions de pièces vernies appartenant à d'autres séries. » *Gazette des Beaux-Arts ;* article cité, t. XXIV, p. 100.

[2] M. Martin-Leroy possède une réplique d'une pièce de la suite de l'*Histoire de la Vierge*, à savoir l'*Adoration des bergers* dont la *Revue des Arts* a donné une reproduction. La tapisserie représentant *saint Martin* de la même collection nous semble émaner du même artiste que l'œuvre précitée.

c'est très vraisemblable, il est certain que le maître de l'*Histoire de Marie* peut être placé non loin de Quentin Metsys.

La Messe de St-Grégoire.

La Messe de Saint-Grégoire. Cette pièce isolée, tissée de laine, de soie et d'or, fut envoyée par la princesse Jeanne la Folle à sa mère la reine Isabelle la Catholique. La composition est conforme à l'iconographie en vogue à la fin du XVe siècle, et le style, le caractère des têtes rapprochent cette tapisserie de la suite dont il vient d'être parlé. Cette page contient des inscriptions : *Panem angelicum manducavit homo* (DAVID ; *Sacramentum est invisibilis que visibilis forma* (AUGUSTINUS). Sur les vêtements nous avons noté certains mots : ...IN. BRVXLL ƎI SOHIE ⅄NTIS. Il serait malaisé, nous en convenons, de tirer un sens de ces lettres ; mais il y a cependant un indice qui doit être relevé : BRVXLL ne s'est pas trouvé là par le simple effet du hasard. On peut donc sans trop d'audace le compléter et en faire BRVXELLAE...Certes, il ne faut pas attacher trop d'importance aux inscriptions qui agrémentent les bords des vêtements ; mais les tapissiers bruxellois, comme on le verra plus loin, y ont mis parfois des données précises telles que des signatures [1].

Tapisserie portant la signature A· ELST.

Citons à cet égard la tapisserie représentant *Jésus sur le chemin du Calvaire,* tissée de laine, de soie et d'or. D'après le comte de Valencia elle aurait été « probablement » exécutée à Bruxelles. Or, sur la tunique du bourreau qui porte les clous destinés au crucifiement, on lit le mot A·ELST : c'est précisément la signature du haute lisseur *Aelst* ou van Aelst qui est également désigné sous le nom de Pierre d'Enghien, sa ville natale. Il se rendit à Bruxelles au commencement du XVIe siècle et devint valet de chambre de Philippe le Beau. Cette tapisserie a été acquise, en 1524, par Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint. Sur le bras de la tunique d'un soldat on lit le mot MORI. Avant d'interpréter ce mot, il importe de mentionner le n° 26 : *la Descente de croix,* qui révèle le même dessinateur et le même interprète que le numéro précédent.

Tapisserie signée (?) MOER.

On rencontre encore, dans des inscriptions qui décorent les vêtements dans le *Mariage de David et de Bethsabée,* PI...

[1] Il existe dans les collections du Musée germanique de Nuremberg une petite tapisserie reproduisant le même sujet, et qui, à notre sentiment, émanerait du même auteur que le carton qui a servi à la confection du spécimen de la Couronne d'Espagne ; elle porte la date de 1495.

MOER... A... MOER... MOER... L'exposition renfermait une autre tapisserie de la même suite, représentant *Nathan reprochant à David son crime*. Nous n'y avons pas noté d'inscription. Dans les mots MOR I, MOER... A. MOER il nous semble permis de voir un seul et même nom : DE Moer, van Moer. Une particularité nous a tout spécialement frappé, ce sont les deux lettres P I qui précèdent un de ces mots : peut-être le commencement du prénom... Que cette déduction soit fondée ou non, un fait nous semble acquis, c'est que l'auteur du modèle est le même que celui qui a fait la tapisserie de la *Descente de croix* du musée de Bruxelles.

Suite de la Passion attribuée à Quentin Metsys.

La série des tapisseries de 29 à 32 représente *Jésus-Christ au jardin des Oliviers, la rencontre de Jésus-Christ et de Marie sur le chemin du Calvaire, le Christ en croix, la Descente de croix*.

Au dire de M. le comte de Valencia, cette suite serait la plus richement tissée de toutes celles qui appartiennent à la couronne d'Espagne. Elle fut achetée à Bruxelles en 1520, au célèbre hautelisseur Pierre Pannemaker, par Marguerite, gouvernante des Pays-Bas ; cette princesse la légua à son neveu l'empereur Charles-Quint.

La tapisserie que nous reproduisons ici faisait partie du dais de Charles-Quint. A l'arrière-plan on découvre Adam et Ève dans le Paradis terrestre. A gauche de la croix, Marie et saint Jean ; à droite, la Justice qui remet l'épée au fourreau et la Miséricorde qui recueille le sang divin dans un calice. Plus haut se trouvent, planant sous les bras de la croix, deux anges adorateurs. Au-dessus de la croix on lit l'inscription : PROTHO - PARETIS . SAGVNE . SOLVI DEBITA . MLTA . QVOD . SVPER . EST . MISERICORDIA . PAR . TICIPA[1]. Du côté droit du sauveur à la figure de la Miséricorde se présente une banderole portant les mots : SAGVIS . HOC . PCCIV . DISTRIBVA . INDIGENIS [2]. Sur le bord inférieur de cette figure est répété plusieurs fois le mot MISERICORDIA. La tapisserie de la partie supérieure du dais représente Dieu le Père et le Saint-Esprit entourés de séraphins.

Ces tapisseries ont figuré à l'Exposition nationale de Bruxelles

[1] J'ai payé de mon sang les nombreuses dettes du premier Père. La Miséricorde participe à ce qu'il en reste.

[2] Distribue le prix du sang à ceux qui sont dans le besoin.

en 1880. Seulement elles n'avaient pas eu, à défaut d'un local convenable, la présentation qu'elles eussent méritée. Il va sans dire qu'on s'est préoccupé de donner un nom à l'auteur des modèles.

LE CHRIST DE MISÉRICORDE.
TAPISSERIE DE BRUXELLES. XVIe SIÈCLE.

Tout d'abord on a cité le nom de Roger van der Weyden. « On attribue à cet artiste éminent, disait Alph. Wauters, une suite de cinq pièces appartenant au roi d'Espagne; l'on ne peut mécon-

naître la grande ressemblance que présente l'une d'elles avec la magnifique *Descente de croix* exécutée par Roger van der Weyden pour les arbalétriers de Louvain, et actuellement exposée dans la salle d'honneur du musée de Madrid. Ordonnance générale, pose des personnages, types de ceux-ci, tout cela se trouve dans la tapisserie ; mais d'autres pièces de la même suite ne brillent pas, ce me semble, par cette distinction suprême qui éclate dans les œuvres de Roger. Elles ont probablement été exécutées d'après des dessins dus à des peintres de son école. Néanmoins toutes brillent par une exécution hors ligne et une conservation qu'on ne se lasse pas d'admirer. »

D'après M. le comte de Valencia, « la grande ressemblance de dessin de ces tapisseries avec les œuvres connues de Quentin Metsys permet avec raison d'en attribuer les cartons à cet artiste ».

Les rapprochements à établir entre les pièces de cette série, en particulier la *Descente de croix*, et l'œuvre similaire de Roger me paraissent assez problématiques.

Nous croyons que les investigations doivent porter d'un autre côté. Apparemment, il ne peut être question de Bernard van Orley. Il a eu, en effet, une tout autre manière de concevoir. Ses compositions religieuses manquent parfois de naturel et de recueillement, témoin les *Malheurs de Job,* du Musée de Bruxelles, et le *Jugement dernier,* conservé au Musée de peinture à Anvers. L'auteur des cartons est un italianisant, mais qui est imprégné de réminiscences des maîtres brabançons, sensibles dans les têtes de saint Jean évangéliste et du divin Sauveur. Dans la tête du Christ il y a un souvenir du type propre à Quentin Metsys. Dans la *Descente de Croix,* le saint Jean qui lève les mains enlacées vers son Sauveur qu'on détache du gibet est bien le même qu'on retrouve dans tel crucifiement du maître louvaniste [1].

Parmi les auteurs de cartons contemporains de Charles-Quint, citons aussi le célèbre Jean Vermeyen, à qui nous devons le modèle de la *Conquête de Tunis* et qui jouissait de l'estime et de la protection de l'empereur. Nous ne retrouvons pas, il est vrai, sa manière

[1] Nous faisons allusion au triptyque de la collection de feu le chevalier Mayer van den Bergh, que d'aucuns, parmi les critiques, considèrent comme une œuvre de la première époque de l'artiste.

de concevoir qui affectionne beaucoup les détails. Peut-être pourrait-on porter ses suffrages avec plus de raison sur Peeter de Kempeneer, plus connu sous le nom de Pedro Campaña. Ce Bruxellois a vécu de longues années à Séville, où il jouissait d'une estime universelle ; c'est là qu'il modifia son nom de la manière que l'on sait [1].

On m'objectera qu'il ne fut chargé par le magistrat de Bruxelles de dessiner les cartons de tapisseries qu'à partir de l'année 1563, succédant dans cet emploi à Michel Cocxie. Mais rien ne s'oppose à ce qu'il ait reçu directement une commande de Charles-Quint.

Il n'était pas du reste un inconnu pour ce prince, car il s'était distingué dans la décoration d'un arc de triomphe érigé à Bologne, en 1537, lors de son couronnement par le pape Paul III. M. de Valencia pourra m'opposer aussi la date de 1520 qu'il assigne à l'origine de cette suite de tapisseries; cette donnée ne s'appliquerait-elle pas à d'autres suites comportant des sujets similaires [2] ? Telle est la question que je me permets de poser. Si la donnée produite par M. de Valencia ne peut être mise en doute, il faudrait en déduire que le rôle de Pedro Campaña est tout autre. Il aurait étudié la Pâmoison de Notre-Dame, qui constitue un des groupes caractéristiques de la suite, pour s'en inspirer dans sa fameuse *Descente de croix* de Séville. Il y a, en tout cas, un rapprochement qui nous paraît s'imposer à l'attention des chercheurs.

Remarques sur les procédés des hautelisseurs

Pour les artistes et pour les observateurs, cette exhibition incomparable a constitué le régal le plus délicat et une source précieuse d'enseignement. C'était là, bien mieux qu'au Vatican, qu'il était possible de se rendre compte du sens décoratif que possédaient nos anciens maîtres. Les haute-lisseurs de jadis avaient au plus haut point la connaissance des valeurs. Pour passer de l'ombre à la lumière, ils disposaient de procédés traditionnels sur lesquels il nous a déjà été donné d'appeler l'attention des érudits. Les lumières des vêtements rouges et bleus sont obtenues au moyen de hachures ; celles des draperies vertes le sont par la couleur jaune claire. Ces procédés n'ont amené, pour ainsi dire, aucun mécompte à ceux qui

[1] Voir *Jahrb. der Königl. Preusischen Kunstsammlungen, 1884 Peeter de Kempeneer, Maese Pedro Campaña*, p. 154 et suiv. — Alph Wauters, *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t XXIV, 1865, p. 547.

[2] Voir le catalogue déjà cité.

ont employé, de préférence à toute autre matière, les laines teintes par des artisans habiles. Celles de Bruxelles avaient le privilège de se maintenir dans presque tout leur éclat. Les soies, même les mieux traitées, n'offrent pas, en général, la même résistance [1].

On avait, à cet égard, au Pavillon, un excellent exemple en la tapisserie de la suite de la *Conquête de Tunis,* représentant la *Revue* ou *Monstre,* exécutée pour Charles-Quint, d'après les cartons de Jean Vermeyen. Il est manifeste que cette page a perdu de sa fulgurance première, non seulement parce que cette tapisserie a été souvent exposée, mais parce que les soies et les fils d'or et d'argent y prédominent.

Les tapisseries de Bruxelles ont souvent le mérite de se maintenir de telle sorte que les relations des parties claires et des parties non éclairées sont conservées au grand avantage de l'harmonie générale de la composition. A certains tons clairs, tels que le blanc et le jaune, on substitue parfois, isolément ou simultanément, les fils d'or et d'argent. Ces derniers, à vrai dire, n'ont joui que d'une faveur restreinte, car ils sont sujets à une rapide oxydation. Les fils d'or interviennent tantôt comme une simple broderie, tantôt pour un relief, ou bien pour rendre les lumières des draperies. Aussi longtemps que l'or conserve son éclat, les relations des couleurs sont observées et, pourvu que les soies ou les laines se maintiennent dans leur éclat primitif, l'harmonie générale de la composition n'en souffre pas. Et l'impression que l'on éprouve alors est bien la même que pouvaient avoir les princes puissants qui avaient commandé les merveilles du pavillon d'Espagne. Qui dira avec quel soin jaloux ces joyaux ont été conservés ! C'est pour ce motif que ces tentures ont traversé les siècles dans la magnificence des premiers jours.

Et nous pensions à cette superbe suite de l'*Histoire de David,* conservée au Musée de Cluny. La main de l'homme les a respectées, mais la poussière a certes atténué maints beaux effets qui eussent été préservés, si ces belles tapisseries n'avaient pas été expo-

[1] *Congrès de la Fédération historique et archéologique.* Session de Tournai, 1895. M. J. Guiffrey a émis, sur ce point, des considérations marquées au coin du savoir et de l'expérience. Le lecteur les trouvera dans l'article auquel nous avons fait maints emprunts. Voir les études si précises et si justes que M. Gerspache a fait paraître, en 1901, dans la *Revue de l'Art chrétien.*

sées constamment sous les yeux des visiteurs [1]. On pourrait encore citer d'autres exemples. Aussi n'y aurait-il pas lieu d'apporter plus de discrétion dans la jouissance de ces joyaux, dont la faveur a repris d'une façon si intense depuis quelques années. Ici les avis se partagent : les uns ne veulent aucune entrave à la curiosité, d'autres voudraient certaines réserves. Il y a là une question intéressante que les custodes attitrés des collections publiques devraient bien un jour examiner avec la plus grande attention.

Causes de la prospérité de la haute-lisse bruxelloise.

« Avant de terminer cette longue revue nous ne saurions pas mieux faire que de reproduire la page d'un juge autorisé, auquel nous avons déjà fait plusieurs emprunts. Elle répond admirablement à la question que tant de personnes se sont posée : A quelle cause faut-il attribuer la prospérité inouïe de la tapisserie bruxelloise ?

» Cette splendide expansion de l'art de la tapisserie est tout d'abord la résultante des encouragements que les tapissiers recevaient depuis plus d'un siècle, surtout en France et en Bourgogne. Il a fallu, en outre, qu'un souverain tout-puissant, possédant des trésors inépuisables, parût à point pour favoriser ce développement prodigieux de l'industrie. Car, on l'a maintes fois répété, la tapisserie ne peut vivre et prospérer sans les encouragements et les libéralités dont, seuls, les souverains et les grands États ont la disposition. Encore faut-il que ces largesses rencontrent des artistes capables de s'acquitter avec talent et conscience de leur tâche. C'est la condition essentielle de la prospérité de l'art textile. Le meilleur tapissier usera en vain son habileté sur des modèles médiocres, sans produire rien qui vaille. La question des modèles est vitale en la matière, et les artisans du XVIe siècle rencontraient, il faut le reconnaître, toute une école d'artistes admirablement doués pour répondre à leurs besoins.

» Si l'on joint à ce qui précède que, jamais, les fabriques bruxelloises ne connurent de prospérité pareille à celle dont elles jouirent sous le règne de Charles-Quint ; si l'on songe que plusieurs milliers d'ouvriers travaillaient en même temps dans ces ateliers, où les commandes impériales provoquaient une féconde émulation ; si l'on admet que, dans cette quantité de travailleurs, il s'était formé une sélection et une élite employée exclusivement aux ouvrages les

[1] La Manufacture nationale des Gobelins a entrepris, depuis plusieurs années, la restauration de ces pages si somptueuses.

plus difficiles et les plus précieux, les admirables résultats que nous avons sous les yeux ne paraîtront plus si extraordinaires.

» C'est donc à Bruxelles ou dans les autres centres flamands [1], sous les règnes de Charles-Quint et de son père, que furent tissées ces trente ou quarante tapisseries que l'Espagne nous a envoyées comme un de ses plus précieux trésors. Ici, l'art atteint sa perfection ; il ne sera pas dépassé. Et comme tout cela est supérieur aux trop fameux *Arazzi* du Vatican ! Comme l'artiste ici comprend mieux les lois et les conditions de la décoration spéciale pour laquelle il travaille ! Et quelle ampleur d'exécution ! Quelle sûreté de main ! Quelle hardiesse de procédés techniques [2] ! »

[1] Nous penchons à croire que toutes ces tapisseries, à une ou deux exceptions près, émanaient d'ateliers bruxellois.

[2] *Op. cit.*, pp. 97 et 98.

ADDENDA

I. *Tapisseries de Beaune.* (Voyez *Revue de l'Art chrétien*, 1900, t. XI, étude de M. Chabeuf.) — *Les tapisseries de l'église de Beaune.* Les archives de la Côte-d'Or conservent le marché conclu le mardi 13 7bre 1474 entre Henri de Salins, doyen, A. Grignard et A. de Salins, au nom du Chapitre, et maître Pierre Spicre, peintre, demeurant à Dijon, « pour les patrons des histoires de Notre-Dame ». — M. Chabeuf voit, à bon droit, une corruption dans le mot Spicre, et il suggère celui de *Spicker*. Etait-il du même pays que Claux Sluter et ses compagnons ? Arrivait-il de la Flandre ou du Brabant ? L'avenir nous l'apprendra peut-être ; il doit appartenir au Nord. — Les tapisseries furent terminées en 1500, vingt-cinq ans après l'approbation du carton ; le haute-lisseur n'est pas connu. La tenture porte l'inscription : *Cest tapisserie fut faicte l'an de grâce mil v^{c}*. De même que les peintres de nos contrées allaient porter leur activité sur divers points de l'Europe, de même les ouvriers tapissiers n'hésitaient pas à s'expatrier, et il y a lieu de se demander si l'exécution de la tenture n'est pas due à des compatriotes de Spicker, attirés à Dijon par la présence des ducs de Bourgogne.

II. *Tapisserie de Valenciennes*, représentant le tournoi. Il y aurait lieu de noter qu'un écu appartient à la maison de Saxe, un autre à la maison de Luxembourg (?), un autre à la Flandre ou au Brabant... M. Hénault, archiviste de Valenciennes, qui prépare une étude spéciale sur ce monument si intéressant, a retrouvé dans les personnages les portraits de Philippe le Beau, de Jeanne la Folle, etc. Ce fait viendrait confirmer notre assertion relative à l'origine bruxelloise de la tapisserie.

III. *Tapisserie de M. de Bussy*. La tapisserie connue sous le nom du « chevalier de la mort » reproduit, mais simplifiée, la vaste composition d'une tapisserie de Bruxelles, appartenant au Musée des tissus, à Lyon. Dans son grand ouvrage sur ce Musée, M. Cox l'appelle une allégorie *Du passé, du présent et de l'avenir*. La tapisserie de M. de Bussy et celle

du Musée de Lyon nous semblent émaner de maître Philippe ou de son atelier.

IV. *Histoire de la vierge,* appartenant à la Couronne d'Espagne. — Sur les photographies publiées par la maison Laurent, de Madrid, cette suite est attribuée à Jean van Eyck. Cette attribution, apparemment erronée, repose sur le fait qu'on y voit les figures d'Adam et d'Ève, appartenant au célèbre polyptique de l'*Adoration de l'Agneau.* — De nombreux indices démontrent qu'elle est de la fin du XVe siècle.

J. Destrée.

UNE ATHÉNA

PORTANT LE COSTUME IONIEN [1]

le docteur Yseux, professeur à l'Université de Bruxelles, a fait récemment don, aux musées du Cinquantenaire, d'une statuette d'Athéna, qui, malgré son état de mutilation, présente un réel intérêt [2], non pas au point de vue artistique, car le travail est d'époque impériale [3], mais comme document archéologique (voir pl. XII).

La tête était sans doute coiffée du casque corinthien, relevé sur les cheveux, et le bras manquant tenait une lance.

Ainsi restaurée, la figure rappellerait une statuette de bronze de l'antiquarium de Munich (voir pl. XIII) [4]. Mais une comparaison attentive des deux figures révèle d'importantes divergences de détail. La statuette de Munich est attribuée par M. Wolters, non

[1] Communication faite en la séance de novembre 1902.

[2] Inv. A 123, haut. 0m14. Manquent : la tête, le bras droit, qui était peut-être rapporté (deux trous pour tenons), le bas du corps à partir des genoux.

D'après le donateur, la statuette a été trouvée dans l'argile extraite d'un puits que l'on creusait, en avril 1888, près de Misano, sur la route de Bologne à Florence, le long du torrent Reno.

[3] Le marbre est italien, très cristallin.

[4] Clarac-Reinach, 229, 3, Luetzow Muench. Ant., pl. X, p. 21. Friedrich-Wolters 1751.

La collection de moulages du musée du Cinquantenaire en possède une reproduction (deuxième salle de gauche, vitrine, sans numéro).

seulement comme exécution, mais comme type, à l'époque impériale, et avec raison, croyons-nous, vu l'abondance des draperies et la pose emphatique.

La statuette de Bruxelles, au contraire, porte l'ancien costume ionien, celui des fameuses statues féminines de l'Acropole d'Athènes [1], à peine modernisé et libéré : l'himation barre diagonalement la poitrine, et les plis du bord latéral retombent en escalier.

Dans la chevelure se révèle aussi la mode archaïque : elle n'est pas étalée sur le dos comme celle de la figurine de Munich.

L'on sait combien l'art de la coiffure était cultivé chez les hommes comme chez les femmes à l'époque archaïque : ici encore l'extrémité des cheveux qui descendent sur le dos est nouée de façon à obtenir une sorte de *catogan*.

Les cheveux sont portés sur le dos par les jeunes filles de la frise de Parthénon et par les cariatides de l'Erechtheion — et, dans ces deux cas, on peut invoquer l'argument religieux et traditionnel pour justifier une coiffure qui n'était plus de mode et que le chignon avait supplantée [2].

Parfois aussi l'extrémité des cheveux était ramassée dans une sorte de bourse [3]. En somme, c'est là une modification du type de coiffure de l'Apollon de Piombino (au Louvre), par exemple, qui, œuvre de l'archaïsme avancé, date d'une époque où les sexes ne se différenciaient pas nettement par le port des cheveux.

Notre Athéna se distingue des figures archaïques ou archaïsantes [4] en ce qu'elle porte l'égide sous l'himation, tandis que la plupart des statues portent l'égide par dessus l'himation [5].

[1] Voir H. Lechat, au Musée de l'Acropole. Lyon, 1903.

[2] On peut dire la même chose de l'Eirené de Céphisodote qui porte les cheveux épars sur le dos et les épaules, et de la jolie tête d'Héra de l'Héraion d'Argos (Musée d'Athènes). Comparer également la tête donnée aux musées du Cinquantenaire par M. A. Willems (Inv. A 122, *Bulletin des Musées royaux*, 2me année, p. 13), etc.

[3] *Dictionn. des Antiqu.* Art. *coma* (Pottier), fig. 1817. — E. Audouin, *La Minerve de Poitiers*, Monuments Piot, IX, 1902, p. 65.

[4] Athéna sans égide, par exemple : Bronzes de l'Acropole — de Ridder, 793, 782, etc. Bruxelles, Ravestein, 836 (archaïsante, voir fig. 1 et 2), etc.

[5] Bronzes de l'Acropole — de Ridder, 794-796. — Statue archaïsante de Palerme. Reinach, répert. II, 287, 5. *Minerve de Poitiers*, Monuments Piot, IX, pl. IV.

Le type de l'égide semble être archaïque, pour autant que permette d'en juger la petitesse de la figure (cf. Furtwaengler, *Masterpieces*, p. 10). Il semble antérieur à celui créé par Phidias pour la Parthénos.

ATHÉNA (Marbre aux Musées royaux du Cinquantenaire).
(Vue de face et de dos.)

L'attitude de notre statuette ne se rencontre pas fréquemment. Nous la retrouvons chez une figure de l'Acropole, d'un art encore sévère, portant déjà, il est vrai, le costume dorien et datant des années qui suivirent les guerres médiques [1]. Celle de l'Athéna dite *mélancolique* du beau bas-relief de l'Acropole, à peu près contemporaine de l'œuvre précédente, procède du même type. La figure du bas-relief de Torre del Passeri [2], copie romaine d'une œuvre de la deuxième moitié du Ve siècle, nous montre, avec quelques modifications, l'épanouissement classique du motif.

Pouvons-nous considérer notre statuette comme une copie fidèle d'une œuvre ancienne? L'on sait que la presque totalité des statues trouvées en Italie sont des copies de statues célèbres ou datant d'une époque d'art plus ancienne [3].

Pour décorer et orner les vastes édifices impériaux, palais, thermes, basiliques, portiques des théâtres et des amphithéâtres, les trésors sculpturaux enlevés à la Grèce étaient insuffisants: suivant l'exemple de ce qui avait été fait à Alexandrie et en Asie Mineure, à Pergame notamment, où Eumène avait orné sa bibliothèque de copies d'œuvres d'art célèbres, entre autres de la Parthenos [4], les empereurs faisaient reproduire les œuvres qui leur plaisaient le plus.

A part la sculpture de portraits et le bas-relief historique, qui prend une grande importance, l'invention des statuaires est presque nulle et se réduit à l'exécution de pastiches, inspirés presque toujours d'œuvres antérieures. De là à admettre que toutes les statues *archaïsantes* sont des reproductions de statues archaïques, il y a loin [5].

Les riches Romains imitaient les empereurs, dans la mesure de leurs moyens, ornant les édifices qu'ils faisaient construire ou leurs demeures particulières d'une profusion de copies plus ou moins bien exécutées. Ainsi la statuaire grecque se trouva répandue à toute la surface de l'empire.

[1] Furtwaengler, *Masterpieces*, fig. 5, p. 23.

[2] Récemment entré au Musée de Naples. Sogliano, *Notizie degli Scavi*, 1901, pp. 283-284 ; de Ridder, *Rev. des Et. Grecques*, 1902, p. 389

[3] Furtwaengler, *Ueber Statuencopien im Alterthum. Abh. der Muench. Acad.*, XX, phil. classe, p. 529.

[4] La copie de dimensions colossales se trouve au Musée de Berlin.

[5] Nous admettrons difficilement, par exemple, que la *Minerve de Poitiers* soit « une copie d'un original grec de la première moitié du Ve siècle ». (Audouin, op. laud., p. 69.)

Les copies sont de valeur très variable, suivant l'atelier dont elles sortaient; en dehors des ateliers italiens, qui devaient en fournir un grand nombre, il est évident que la Grèce et spécialement Athènes, restée le lieu de pèlerinage de tous les gens de goût et un centre d'art et de haute culture, produisaient des copies grandes et petites — comme Rome et Naples de nos jours. Le groupe de statues connues sous le nom de danseuses d'Herculanum sont des copies, comme la plupart des bronzes trouvés dans la villa, et des copies peut-être exécutées en Grèce [1].

La preuve de l'importance de la fabrication des copies en Grèce nous a été fournie par la merveilleuse découverte d'Anticythère : un bateau englouti par les flots avec toute sa cargaison de marbres et de bronzes.

L'on avait supposé d'abord qu'il s'agissait d'un des vaisseaux chargés des dépouilles de la Grèce, que Sylla ramenait en Italie et qui, au témoignage de Lucien, avait sombré près du cap Malée [2]. Le bateau portait le fameux tableau de Xeuxis : *le Centaure*.

Mais il semble qu'on doive en rabattre et que nous soyons en présence d'une cargaison commerciale d'œuvres d'art destinées soit à l'Italie, soit à l'Asie Mineure, à la Syrie ou à l'Égypte [3]. C'est ce qui ressort d'un examen des marbres que l'on a retirés des épaves du navire, pour autant qu'on distingue quelque chose dans ces débris souvent informes : la seule pièce à peu près bien conservée [4] est une statue de lutteur se ramassant sur lui-même comme prêt à saisir son adversaire. Les tenons, encore en place, et la composition elle-même montrent que l'on a bien affaire à une copie d'un bronze de l'école réaliste post-lysippéenne.

[1] Benndorf, *Ueber Grossbronzen des Museum in Neapel. Oestr. Jahreshefte*, 1901, IV, p. 184.

Bosanquet, *Journ. of hellenic Studies*, 1901, p. 351.

[2] Voir Th. Reinach dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1902, p. 396... Voir aussi Cavvadias, *Comptes rendus de l'Ac. des Inscr.*, 1901, pp. 58-158. *Journ. of. Hell. Studies*, 1901. Bosanquet, *ibid.*, p. 350.

[3] Philostrate (*Vie d'Appollonius de Thyane*, v. 30) parle d'une cargaison de copies allant du Pirée en Ionie.

A Éphèse, les édifices d'époque romaine étaient ornés de copies tout comme à Rome (Benndorf., op. laud.).

[4] Publ. par Cavvadias dans le *Journ. of. Hell. Studies*, qui le considère comme un αποσκοπεύων ayant peut-être appartenu à un fronton.

ATHÉNA (Bronze de l'Antiquarium de Munich).
(Photographie de face et de dos, d'après un moulage.)

Quant aux autres pièces qui n'avaient pas été préservées par la vase, les algues et les sels marins les ont couvertes de pustules, et les ont rendues aussi méconnaissables que les pendus du bon Villon.

Un hercule Farnèse s'impose par sa masse, ainsi que plusieurs chevaux. Un personnage casqué fait songer au Pasquino (Ménélas ?). Il semble que toutes ces statues soient des copies d'œuvres hellénistiques ou tout au plus d'œuvres du IVe siècle [1].

Le marbre est, semble-t-il, parien [2]. Nous songerions donc bien volontiers aux productions d'un atelier local établi sur l'emplacement même des carrières, comme de nos jours encore les fabriques de Carrare.

Dès le début de la sculpture grecque, des écoles de sculpteurs-marbriers se créèrent dans les îles marbrières, à Paros, à Naxos, à Chios, et les découvertes archéologiques sont d'accord avec la tradition littéraire pour y reconnaître le berceau de la sculpture grecque.

Lorsque les marbriers des îles cessèrent d'être des artistes créateurs, il est probable qu'ils restèrent longtemps des praticiens habiles.

Parmi les bronzes on a pu, grâce au talent de M. André, reconstituer une statue déjà célèbre : l'Hermes, ou le Persée, qui n'est peut-être qu'un athlète ou quelque monarque idéalisé, œuvre de l'école de Lysippe [3]. Cette impression que j'avais déjà ressentie à Athènes, en présence des fragments isolés, s'est affermie par les reproductions données de la statue entière [4].

Les nombreux pieds et fragments d'autres statues semblent dater de la même époque, ainsi que la soi-disant tête d'athlète, qui est en réalité un portrait hellénistique, comme le remarque très justement M. Bosanquet.

Le reste de la cargaison était formé d'un grand nombre d'objets d'art de dimensions plus modestes : statuettes de bronze, un trône

[1] Un jeune homme accoudé fait songer aux types de Praxitèle.

[2] Les dimensions du bloc de l'Hérakles a fait penser à des spécialistes qu'il était naxien.

[3] A part une certaine emphase, les traits de ressemblance avec l'Apoxyomène sont nombreux.

[4] Dans l'*Illustration* et dans le *Graphic*.

orné d'appliques en bronze, des vases du type arrétin, un pendant d'oreille représentant un éros.

Un fragment d'amphore porte le chiffre romain XIV.

Il ne nous semble pas impossible qu'à côté des copies toutes fraîches le navire ait contenu un certain nombre d'œuvres d'art originales achetées « d'occasion », et transportées par un marchand pour être revendues soit à Rome, soit en Orient.

Fig. 1.
ATHÉNA ARCHAÏSANTE (BRONZE).
Musées du Cinquantenaire (Ravestein 836).

L'on admet parfois que les sarcophages trouvés dans la nécropole royale de Sidon auraient eu une telle origine, car ce n'était certes pas par conquête que les roitelets syriens avaient acquis ces œuvres d'art de provenances bien diverses [1].

A côté des copies reproduisant des originaux célèbres aux dimensions de l'original, copies en général assez fidèles et qui peut-être avaient parfois comme point de départ des surmoulages [2] dès l'époque hellénistique, se multiplièrent les *statuettes « d'ameublement »*, soit œuvres de genre répondant au goût général qui se manifeste par les innombrables statuettes de terre cuite [3], et dont les fouilles de Priène, en Asie Mineure, comme celles de Pompéi ont prouvé l'usage domestique, soit des reproductions à une échelle réduite

[1] Cf. HAMDY BEY et TH. REINACH, Une nécropole royale à Sidon. JOUBIN, *Catalogue des monuments funéraires du Musée impérial ottoman*, p. 14. Cette opinion a, il est vrai, été contestée par STUDNIZCA, *Jahrbuch* 1894, p. 204.

[2] SAL. REINACH, *Revue arch.*, 1902, II, 5.

[3] A. JOUBIN, *Mélanges Perrot*, p. 206.

d'œuvres d'art classiques [1]. Mais une source de production de statuettes, bronzes et marbres, bien plus importante encore, fut l'industrie des objets de piété.

Les fabricants de statuettes destinées au culte privé, comme plus tard aux laraires des légionnaires, qui les semèrent aux quatre coins de l'empire, n'étaient pas arrêtés par des scrupules artistiques : il ne s'agissait pas de reproduire fidèlement, pour des dilettantes, telle ou telle œuvre d'art. Il suffisait que l'ensemble de la divinité représentée fût bien reconnaissable, et qu'il évoquât tout au plus le souvenir de telle statue de culte d'un temple important [2].

Fig. 2.
(Dos de la fig. 1.)

Nous pouvons donc rarement considérer ces statuettes comme de bonnes répliques.

Le style archaïsant était fort du goût des Romains, et les petits bronzes en fournissent de nombreux exemples. L'inspiration en est ancienne. Par tendance piétiste ou par goût, cet archaïsme voulu était né, dès l'époque de Nicias, si nous en croyons M. Furtwaengler [3], et durant tout le IVe siècle cette tendance se serait prolongée [4].

[1] Il est superflu de citer l'exemple de la Parthénos.

[2] Furtwaengler, *Über Statuencopien*, p. 580. *Collection Somzée*, p. 63 et ss. Cumont, « Note sur une statuette de Mars Ultor », *Bulletin de la Soc. d'archéologie de Brux.*, 1902, p. 43.

[3] *Über Statuencopien*, p. 537. Masterpieces, 42, 441, et Collignon, *Sculpture grecque*, II, 650. Hauser, *Neu-attische reliefs*.

[4] L'exemple des amphores panathénaïques est typique. Rayet-Collignon, *Céramique grecque*, p. 138.

Il est aisé de distinguer l'archaïsme véritable de l'archaïsme de commande ; l'attitude a dans ce dernier cas une raideur voulue.

Des plis des draperies si soigneusement dessinés [1] par les imagiers archaïques, les préraphaélites de l'antiquité n'ont retenu que l'aspect sec et découpé, que la minutie exagérée ; alors apparaissent sur les bas-reliefs ces pans de draperie effilés comme des queues d'hirondelle [2]. La minceur des chevilles est exagérée et les personnages semblent, en marchant, exécuter un sautillant menuet. La frange du bord des draperies est d'une régularité navrante, surtout dans les petits bronzes d'époque romaine, où le bord supérieur de l'himation a presque l'aspect d'un baudrier barrant la poitrine [3]. Ce qui ne veut pas dire que la tendance archaïsante n'ait pas produit des œuvres charmantes.

A l'encontre des figures archaïsantes, notre statuette reproduit les particularités du costume archaïque, mais dans un style absolument libre : l'himation tombe naturellement comme une étoffe de laine, ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par des essais pratiques faits sur nature : les plis obtenus sont absolument pareils à ceux de la statuette [4].

Plutôt que d'admettre que notre statuette soit une modernisation d'un type archaïque ou archaïsant, nous pensons que nous devons

[1] Voir le bel article de M. Léon Heuzey : *Draperie,* dans le *Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts.*

[2] Contrairement à l'opinion exprimée par M. S. Reinach (Monuments Piot, II, 62), qui y reconnaît l'archaïsme attico-ionien du second quart du ve siècle. Le sarcophage du Satrape, à Constantinople, montre comment les artistes ioniens sculptaient à cette époque.

[3] Par ex. la Minerve de Chantilly (trouvée à Besançon), Heuzey, Monuments Piot II. Nous profitons de l'occasion pour donner une reproduction de la charmante statuette de la collection de Ravestein au musée du Cinquantenaire (n° 836), qui n'est connue que par la vignette qu'en a donnée M. Reinach, *Répertoire II,* 283-284. Elle provient du Musée Venuti, à Cortone (h. 0^m118). Cf. Brunn, *Bolletino del Instit.,* 1864, p. 79. (Fig. 1 et 2.)

[4] Le seul détail d'habillement qui n'est pas certainement archaïque est le bouton ou la rosette qui remplace la fibule.

D'après M Benndorf *(Oestr. Jahresh.,* 1901, IV, p. 184), cet objet ne se rencontre pas sur des œuvres du ve siècle. On le trouve sur les danseuses d'Herculanum. Sur une statuette de bronze d'Angerona *(Gaz. arch ,* 1883, pl. XXXI, Babelon Blanchet, Bronzes ant. 1045), on voit les cavités qui devaient les contenir. Une rosette sur un bronze romain de la collection Gréau (Froehner 1108). A cette liste donnée par M. Benndorf il faut ajouter la Minerve de Chantilly, citée plus haut, qui porte une agrafe en boule incrustée d'argent.

y voir une réplique plus ou moins fidèle d'une statue datant d'une époque où l'art grec était sorti de l'archaïsme, antérieurement à l'apparition de la Parthénos dont l'influence fut puissante [1].

Le costume ionien, chiton et himation, attaché sur l'épaule, ne disparut pas tout d'un coup, après les guerres médiques. Il se montre même vers la fin du Ve siècle dans des œuvres célèbres qui nous sont connues par des répliques telles que l'Athéna Hope et l'Athéna Farnèse. Mais alors l'himation disparaît sous l'égide, et la disposition des plis a tant changé qu'on n'y reconnaît plus le manteau archaïque.

Ici, au contraire, la liberté du style, jointe à l'ancienneté du costume, fait immédiatement songer à une époque de transition sans que nous ayons la prétention d'indiquer l'école dont cette œuvre, qui n'est pas nécessairement attique, serait sortie.

Ce qui nous fait attribuer une telle importance à notre statuette, c'est qu'elle est isolée parmi la nombreuse série des statuettes d'Athéna, qui peuvent se ramener à des types connus, soit grecs archaïques ou classiques, soit archaïsants, soit romains. Ces derniers sont très nombreux. Le bronze de Munich semble cependant se rattacher au même type, malgré son caractère éminemment romain. La façon de porter les cheveux étonne quelque peu et n'est pas habituelle.

N'avons-nous pas affaire ici à un rajeunissement du type sous l'influence de ceux qui étaient plus répandus ?

L'himation, avec ses larges plis diagonaux et la direction horizontale du bord inférieur et du repli, est tout à fait dans le goût classique.

La numismatique nous présente de fréquents cas de rajeunissement d'un type que nous pouvons suivre pas à pas, grâce à la succession des frappes, et il est évident que ce rajeunissement est le plus souvent inconscient.

Deux belles monnaies d'Himéra, de la célèbre collection de Hirsch (aujourd'hui au Cabinet numismatique de Bruxelles), nous en fourniront un exemple frappant, emprunté, il est vrai, au Ve siècle (voir fig. 3 et 4) : la composition est absolument la même sur les

[1] Même sur les types monétaires. Cf. Hermann, *Athenatypen auf griechische Münzen*. Munich, 1900, p. 87.

deux pièces, mais nous constatons que dans l'espace de cinquante ans, environ, d'archaïque la figure de la nymphe Himéra est devenue tout à fait classique [1].

Les statuettes d'époque romaine n'étant souvent pas faites d'après l'original, procédant parfois même de copies déjà séparées de l'original par plusieurs échelons, laissent un libre champ aux tentatives de rajeunissement du type primordial.

Peut-être pourrons-nous ainsi admettre que la statuette de Bruxelles et le bronze de Munich remontent à la même inspiration primitive, mais que, sans doute, ces œuvres sont à deux degrés différents de la filiation.

JEAN DE MOT.

[1] Cf. *Head-Svoronos*, p. 187. La première monnaie semble être de la série de 472 à 415 (aux environs de 472) et, la seconde, de la série 415-408.

Fig. 3.

Fig. 4.

MONNAIE D'HIMÉRA (SICILE).

(Cabinet numismatique de Bruxelles.)

DU SORT

DE

QUELQUES DÉBRIS DE MONTAIGLE

RCHÉOLOGUES ou simples curieux, tous les touristes connaissent le charmant vallon de la Molignée, ce sauvage affluent de la Meuse, dont le cours rapide et sinueux descend du plateau de Maredsous vers la plaine de Moulins. A peu près à mi-chemin, entre ces deux localités, s'élève le massif rocheux que dominent les imposantes ruines du château de Montaigle. De l'autre côté du ruisseau s'étend une montagne moins escarpée, au sommet de laquelle est bâti le hameau de Foy, sur l'emplacement qu'occupait, au XIIe siècle, la forteresse de Faing.

Pour atteindre cette agglomération, en venant de Montaigle, on trouve à quelques minutes de marche, en amont, un chemin qui monte en serpentant au flanc du coteau. L'angle formé par ce chemin et la route qui longe la vallée est occupé par quelques maisons d'apparences modestes disposées en un carré, que les gens du pays appellent aujourd'hui *All' foitche*, et que les textes mentionnent sous le nom de *La Forge*.

Celle de ces habitations qui occupe le fond du carré, adossée au

pied du rocher, est de dimensions plus importantes que les autres et semble, au premier coup d'œil, de construction beaucoup plus ancienne.

Un rapide examen de la façade produit naturellement cette impression. On y remarque, en effet, de grandes fenêtres en forme de court rectangle, garnies de larges meneaux en pierre de taille, disposés en croix ; la porte d'entrée est surmontée d'un massif linteau soigneusement taillé comme le sont aussi toutes les pierres dont on s'est servi pour garnir les retours d'angles du bâtiment et ceux des baies ; au reste, la construction est faite en moyens fragments de calcaire du pays, sommairement adaptés en lits superposés d'une régularité relative.

A gauche de cette maison se trouve un bâtiment bas, d'un aspect non moins ancien — peut-être même plus vieux — et qui en est séparé par une cour. En pénétrant dans ce pittoresque enclos l'attention est tout de suite attirée par le mur qui en ferme le fond. Au lieu de voir là une simple clôture, on se trouve en face d'une muraille fort élevée qui a fait partie autrefois d'une construction contiguë à l'habitation actuellement existante et probablement antérieure à celle-ci.

Sur le fond gris moussu de cette épaisse muraille se voit, suspendu à une hauteur de trois mètres au-dessus du niveau de la cour, un ensemble étrange de matériaux où l'on ne tarde pas à reconnaître les restes d'une cheminée à manteau. Entre deux pieds-droits gothiques en pierre de taille grise, écartés l'un de l'autre de deux mètres environ, s'inscrivent les arcs d'une décharge ogivale en grandes briques rouges de Salzinnes. Le même briquetage remplit les coins supérieurs limités des deux côtés par les montants et qui s'effacent vers le haut dans les herbes folles couvrant la crête du mur. C'est à l'intérieur de l'ogive dont nous venons de parler, et qui constituait le fond de l'âtre, que se trouve le revêtement en grandes briques fleurdelisées, noircies par le feu et toutes pareilles à l'exemplaire qui a été exposé à l'une des dernières séances de la Société d'Archéologie.

Cette brique considérée isolément paraît avait été destinée à servir de revêtement et non à être utilisée dans la bâtisse résistante. Ses dimensions, la matière dont elle est faite et plus encore les ornements que présente sa face antérieure ne laissent aucun

doute à cet égard. Ces ornements consistent en trois fleurs de lis florencées, d'un dessin très délicat, alignées en fasce dans un encadrement formé d'un galon de perles entre deux filets, le tout empreint en relief dans la pâte. Celle-ci, de couleur grise claire et d'un grain assez rude dans les ébrèchures, paraît naturellement plus fine du côté de la face ornée et extérieurement noircie par l'action des flammes et de la fumée.

Que l'on franchisse ensuite le trottoir en terrasse qui précède l'entrée de la vieille maison dont les dehors ont arrêté tantôt notre attention et l'on ne sera pas moins étonné d'y constater des particularités de construction et des accessoires que l'on ne rencontre généralement que dans des demeures moins modestes.

C'est tout d'abord, dans la première pièce à gauche, une remarquable cheminée du XVIIIe siècle, en marbre noir de Namur et dont les dimensions sont hors de proportion avec celles de la chambre. L'ornementation en est très sobre et consiste non en sculptures, mais en dessins de feuilles d'acanthe, de rocailles et d'autres motifs analogues gravés au trait sur le fond poli d'une large gorge, laquelle longe les montants et suit le bord intérieur du linteau découpé en courbes symétriques fort élégantes.

Au premier étage, c'est encore une cheminée, mais qui pourrait être, celle-ci, du XVe siècle. De hauts pieds-droits gothiques en calcaire gris, sculptés et surmontés de chapiteaux affectant la forme de tulipes, supportent un entablement en bois de chêne et un manteau en hotte. On ne peut s'empêcher de remarquer ici encore que les dimensions de cette cheminée sont exagérées par rapport à celles de la chambre où elle se trouve.

Dans une autre chambre donnant sur le même palier se voyaient deux autres grandes pierres sculptées encastrées dans le pignon oriental et qui semblaient, par leur forme et par leur disposition, avoir servi de jambages à un foyer ou de supports à une archelle. A l'heure où ces lignes paraîtront, ces pierres auront disparu, masquées derrière un contre-mur, lequel, étant donnée l'épaisseur des murailles primitives, n'a pu être élevé qu'à l'effet de niveler la paroi dans un but de commodité.

Tout cela forme, comme on vient de le voir, un assemblage bizarre d'éléments anachroniques et disproportionnés.

Des informations prises auprès du dernier propriétaire de cette

étrange construction n'éclairent que partiellement cette énigme. Suivant les souvenirs les plus éloignés du dernier occupant, mort octogénaire il y a un an tout au plus, le seigneur à qui cette maison appartenait au temps où elle était habitée par son grand-père y aurait fait transporter, de son château d'Arbre, la remarquable cheminée en marbre noir qui a arrêté d'abord notre attention. Ce renseignement paraît confirmé par les documents. Il se trouve, en effet, que, le 6 décembre 1626, Nicolas Marotte, seigneur foncier d'Arbre-sur-Burnot, acquit différentes seigneuries parmi lesquelles figure La Forge [1].

Mais comment trouve-t-on dans cette modeste maison particulière la cheminée à manteau installée à l'étage et les montants en pierre sculptée d'un style si marqué, d'une exécution si soignée, et les matériaux de gros œuvre, et les ornements accessoires tels que cette brique ornée que nous avions tantôt entre les mains ?

Si rien ne nous renseigne formellement sur ces derniers points, dans les souvenirs recueillis, ceux-ci nous indiquent cependant qu'il s'agit là d'objets remployés et dès lors il ne reste plus qu'à élever le regard vers le sommet voisin pour soupçonner la provenance de tout ce dont la présence nous surprend ici, tandis que la disparition de toute ornementation intrigue naturellement les visiteurs de Montaigle.

De cette importante construction médiévale il ne reste plus aujourd'hui que les murs extérieurs et des refends dénudés. Il y aura bientôt cinquante ans, M. Alf. Béquet exprimait son étonnement de n'avoir rencontré dans tous ces débris aucune sculpture, aucune espèce d'ornementation, sauf un fragment de chapiteau qui se trouvait placé à une certaine hauteur dans un mur de la chambre de parement [2]. Cette constatation devait le surprendre d'autant plus que l'étude qu'il avait faite de l'histoire de ce monument lui avait appris que Montaigle fut moins une forteresse qu'un manoir, une demeure élégante où il revoyait en imagination les réceptions brillantes du maître, les audiences solennelles qu'il donnait dans

[1] Henri de Radiguez, *Les Seigneuries et terres féodales du comté de Namur (Annales de la Société archéologique de Namur,* 1895, p. 16).

[2] Alf. Béquet, *Montaigle,* p. 47.

la grande salle de la châtellerie, tandis que dans les appartements du donjon la châtelaine présidait aux gais devis de la veillée[1]. L'explication de ce fait est ici la même que pour tant d'autres de nos édifices ruinés.

Le savant président du Cercle archéologique de Namur, en terminant sa notice de Montaigle, l'expose en ces termes :

« Le temps, et plus encore les hommes, ont exercé leur lente mais destructive action sur ces ruines. Carrière toute ouverte, les paysans voisins venaient y puiser, sans qu'une voix s'élevât pour les arrêter, et bientôt le souvenir de Montaigle aurait disparu avec ces derniers restes. »

N'est-ce pas ce que constataient, sans plus cacher leur indignation, MM. Licot et Lefèvre [2], lorsqu'ils écrivaient, vingt ans plus tard, devant les ruines de Villers : « L'abbaye est devenue une carrière d'un nouveau genre où l'on trouve des pierres toutes taillées et un chantier duquel on enlève des bois tout équarris... ».

Les traits de vandalisme qui ont inspiré les termes sévères dont se servaient ces auteurs sont généralement connus et les justifient sans aucun doute. Si nous les reproduisons ici, ce n'est cependant pas qu'il nous semble qu'il faille comprendre dans cette réprobation ceux qui ont réemployé, dans la maison de La Forge, les intéressants matériaux que nous y avons retrouvés. Il est, en effet, presque certain que ceux-ci ne doivent leur conservation qu'à l'idée que l'on a eue de les réinstaller à l'abri des intempéries, tandis qu'il n'en resterait peut-être que quelques infimes débris de plus sur les tas effondrés qui encombrent actuellement les sous-sols de Montaigle, s'ils y étaient restés exposés aux rigueurs des saisons.

Combien d'autres accessoires artistiques ornaient autrefois les appartements du château, suivant les registres de comptes conservés aux Archives générales du royaume à Bruxelles, et dont on n'a retrouvé aucune trace dans l'accumulation de ruines qu'il présente

[1] *Ibid.*, pp. 16-17.
[2] *Abbaye de Villers-la-Ville*, 1877, p. 11

aujourd'hui ? Autant il y a lieu de regretter la perte ou la destruction de ces monuments disparus, autant il faut se féliciter de revoir ceux-ci, plus de trois siècles après l'abandon du manoir, dans des conditions qui en ont assuré la conservation et leur ont gardé toute leur signification en permettant d'en retrouver la provenance.

N'allons donc pas méconnaître le rôle fatal du temps pour avoir rencontré une chaumière faite de débris de château.

L. Paris.

RAPPORT

SUR LES

FOUILLES D'UN CIMETIÈRE FRANC

ET D'UN

ATELIER DE POTIER DU XIIIe SIÈCLE

A ORSMAEL-GUSSENHOVEN (BRABANT)

440 mètres N.-E. du clocher d'*Orsmael*, il existe une terre de forme rectangulaire, nettement délimitée du terroir environnant par des chemins et appelée le *Begijnhof* (Béguinage). Une tradition locale veut qu'en cet endroit s'élevait jadis un béguinage. Tarlier et Wauters [1], en parlant de la *Begijnhofstraet* ou *Begijne steeg* = *rue* ou *ruelle du Béguinage*, qui longe cette terre vers l'Est et vers le Sud, nous rapportent d'une façon dubitative qu'aux temps passés l'*hôpital* ou l'*hospice d'Orsmael* s'élevait dans ces parages *('t Gasthuys van Orsmael, 1642)*. A l'Ouest du *Begijnhof* on a le *Peerdskerkhofweg (Chemin du cimetière aux chevaux)*. De mémoire d'homme, dans les environs de ce chemin, on n'a jamais rencontré d'ossements de chevaux. Au Nord,

[1] Voir ces auteurs, *Canton de Léau*, art. Orsmael, pp. 97 et 109.

comme limite, on a le *Helschebaen* ou *Chemin d'Orsmael à Heelenbosch*. L'altitude du sol est de 41 mètres environ au-dessus du niveau de la mer et le *Begijnhof* est de 6 à 7 mètres plus élevé que le niveau de la Géthe, qui coule à une bonne centaine de mètres au Sud de celui-ci.

La configuration générale actuelle du sol est un dos d'âne à direction essentielle N.-N.-O.-S.-S.-E. parce que jadis, et encore à l'heure présente, elle a été modifiée par des exploitations briquetières.

Il y a 45 ans environ, en déblayant les terres nécessaires à la confection des briques (parcelle. 136c, pars. 135c, pars. 135d), des ouvriers mirent au jour une cinquantaine de squelettes humains, de grande stature, alignés, espacés de $0^{m}75$ à 1 mètre environ et orientés O.-E. (la tête vers l'Ouest et les pieds vers l'Est). Ils gisaient à peu de profondeur et les tombes présentaient comme mobilier des armes longues, à double tranchant, en fer oxydé par le temps, et des urnes de grandeurs différentes. Parmi les objets recueillis, mais malheureusement égarés par la suite, on nous a cité une fibule circulaire, ornée de huit perles de verre, une jatte en terre bleuâtre, etc. Les urnes furent, les unes, cassées stupidement et, les autres, vendues à des passants comme objets de curiosité. Ce cimetière se dessinait fort bien, paraît-il, le long du flanc occidental du dos d'âne précité.

Il y a 7 ans environ, en construisant une grange pour le compte du sieur Baerts, d'Orsmael, les ouvriers découvrirent (pars. orientalis de la parcelle 132bis) une dizaine de tombes pauvres au point de vue du mobilier et creusées à une profondeur de 1 mètre à $1^{m}50$. Les travaux ramenèrent plusieurs récipients en terre rouge *(samienne ?)* et des urnes en terre grisâtre, accompagnés de nombreux ossements humains et d'animaux éparpillés. On y trouva également des armes pointues, à deux tranchants, fort oxydées, des fers à cheval et une statuette en bronze. La plupart de ces objets furent réenterrés et bien peu échappèrent momentanément au désastre. Une urne, d'un diamètre de $0^{m}20$ environ, présentait sur sa partie rebondie plusieurs dessins à la roulette, en forme de zigzag. Deux autres urnes furent conservées assez longtemps par des riverains, mais furent cassées par la suite. Une jatte en terre noire, d'une hauteur de $0^{m}15$ environ, fut trouvée à $1^{m}20$ de profondeur.

Tels sont les renseignements assez précis que nous avons pu recueillir concernant ce cimetière. Leur auteur, le sieur Dumont, cordonnier à Orsmael, en sa qualité de propriétaire d'une partie du *Begijnhof,* voulut bien nous autoriser à y faire des fouilles.

Comme on a pu le remarquer, les caractères spéciaux des objets observés, la présence d'une série de sépultures peu profondes, avec ou sans mobilier, et dont les occupants sont orientés O.-E., nous amènent *a priori* à ranger ce lieu de repos dans l'époque franque. Les circonstances qui ont entouré cette découverte nous permettent également d'augurer que ce cimetière a dû être saccagé en grande partie par les travaux de culture et par les bâtisseurs modernes. Ces diverses suppositions se sont vues confirmées, ainsi qu'on le verra plus loin.

Le 6 novembre 1900, en présence de notre collègue, M. Jean Poils, les travaux d'exploration furent entamés sur la parcelle 136c, du côté du *Helschebaen*. Plusieurs tranchées montrèrent une quantité d'ossements humains, la plupart orientés O.-E., mais dont les rapports anatomiques avaient été détruits par la charrue. En effet, ces débris gisaient à une profondeur moyenne de $0^{m}30$ à $0^{m}50$ et le soc en ramenait fréquemment à la surface du sol. Nous avons constaté la présence d'ossements humains appartenant aux deux sexes et aux différents âges de la vie. Comme trouvailles, signalons un clou en fer rouillé, recourbé, et un morceau de fer, oxydé, aplati et de forme semi-circulaire. Le lendemain, en continuant les tranchées dans la direction du Sud, nous avons eu l'occasion d'observer plusieurs sépultures intactes, mais sans mobilier, l'une de celles-ci occupée par les restes d'un enfant. Enfin, le troisième jour, nous avons pu observer des inhumations successives et superposées dans une même fosse. Dans une autre fosse, nous avons rencontré deux corps côte à côte. Aucune trace du bois des cercueils. Nous avons recueilli, outre deux crânes humains bien conservés, accompagnés d'os longs et robustes des membres supérieurs et inférieurs, les objets suivants :

Une francisque de bonne conservation montrant les traces d'un tissu grossier à sa surface ;

Une fibule en bronze, petite, sans ornementation, de forme rectangulaire et montrant un fragment de cuir du ceinturon ;

Un anneau de suspension, en fer ;

Divers clous en fer, fort rouillés ;

Deux petits couteaux en fer ;

Une petite pointe en fer, creuse, rouillée, avec des traces de bois à l'intérieur. Ces objets ont été déposés dans les collections de la Société.

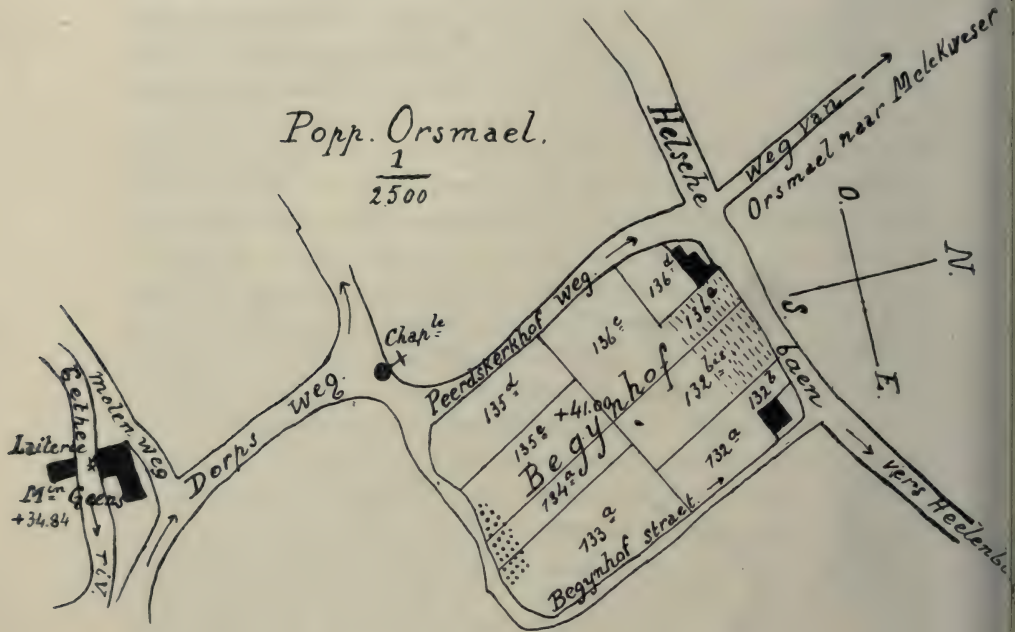

Pendant le cours des travaux, quelques fragments de tuiles romaines ont été rencontrés. (Parcelles 133^{a}, 134^{a}, 135^{d}.)

Le long du bord Sud du *Begijnhof*, nous avons découvert l'emplacement d'un atelier de potier du haut Moyen âge. (Voir le croquis parcellaire.)

Il y a 30 à 40 ans, les riverains, en avivant le talus Sud de la *Begijnhofstraet* pour en extraire du limon, avaient mis au jour des

tessons de cruches. Parfois, même, le hasard faisait découvrir des vases plus ou moins intacts, atteignant un diamètre de $0^{m}30$ au niveau de la panse. C'est ainsi que nous avons pu acquérir deux de ces derniers relativement bien conservés. L'un de ces vases, de forme globuleuse, en terre rouge, brunâtre, à goulot colleté, à anse et avec une base pincée (index et pouce), montrait, vers le haut, des traces mal réparties de vernis. Le second, en forme de cruche, à pâte brunâtre, à cuisson avancée, n'avait jamais dû servir, attendu que l'orifice avait été déformé par la chaleur du four. Les fouilles permirent de faire les constatations suivantes : Sous une couche de $0^{m}30$ à $0^{m}50$ d'épaisseur, on rencontre un banc épais de $0^{m}50$ à 1 mètre, uniquement constitué par des tessons de vases, de cruches, de fragments d'anses et d'autres débris d'instruments de cuisine datant tous du haut Moyen âge. Plusieurs morceaux de vases à fond plat portaient, en guise d'anse, un tube destiné à contenir un manche en bois. Beaucoup de ces ustensiles présentaient des traces de vernis, et un fragment de tèle montrait extérieurement des ornements linéaires en creux. Nous nous trouvons devant les restes de l'exploitation d'un potier des XIIe ou XIIIe siècles. Deux caisses de tessons de cette station ont été envoyées à la Société.

Les ouvriers nous ont renseigné la présence d'un autre atelier de potier dans le *Dorpsweg,* à environ 150 mètres O.-S.-O. du précédent, dans le jardin de deux petites fermes contiguës (parcelles 211 et 214). A l'approche de l'hiver, en creusant des silos pour y conserver les betteraves, on a mis au jour, à plusieurs reprises, des amas de tessons du même âge que ceux du *Begijnhof.* Nous avons pu nous en assurer par quelques débris que nous avons découverts en cet endroit.

A l'occasion d'une visite à Tirlemont, notre collègue et confrère, le docteur Bamps, voulut bien nous donner les renseignements suivants concernant les deux vases du *Begijnhof.*

D'abord, le premier exemplaire, à panse renflée, ressemble à un autre d'origine hasseltoise, du même âge, dont les dimensions sont les suivantes : le goulot a un diamètre de $0^{m}075$; la base du vase, $0^{m}085$; la hauteur du récipient, $0^{m}20$; la circonférence de la panse, $0^{m}49$. L'émail, mal réparti, entoure le col à sa base et présente une teinte vert-brunâtre. Le pourtour de la base est pincé (index et médian) et montre les impressions fines de la peau digi-

tale. Ce vase avait été déterré, avec une série d'autres de formes différentes, d'un puits comblé dans une maison sise vis-à-vis de l'église, sur l'ancien cimetière à Hasselt.

En 1885, à Herck-la-Ville, on découvrit un vase à peu près semblable à ceux du *Begijnhof,* en creusant un puits dans les locaux de la poste de cette localité. Il contenait un vrai trésor évalué à environ quinze cents pièces, dont plusieurs raretés de premier ordre. Ces monnaies dataient des règnes de saint Louis (1226-1270), de Philippe le Bel (1285-1314) et quelques-unes provenaient des ateliers de Hasselt et de Brusthem. Selon M. Serrure, ce dépôt avait été confié au sol vers 1306 [1].

Nous tenons à remercier notre obligeant collègue et ami au sujet des renseignements qui précèdent.

Avant de quitter le *Begijnhof,* signalons la découverte, à la surface de celui-ci, d'une série d'éclats de taille, de grattoirs, etc., en silex d'Orp et datant de l'époque néolithique.

Près de l'église d'Orsmael, il existe un ancien château fort (Hoff ten Steene), jadis entouré d'eau, occupé actuellement par M. Lowet, bourgmestre du village, mais n'offrant à l'heure actuelle que de faibles vestiges du passé. La tradition veut que les boulets qui ont été scellés par la suite dans la façade proviennent des canons de l'armée du prince de Saxe-Cobourg, retranchée, en 1793, dans la ferme de Walsbergen (distante de 2,200 mètres ! !). Quatre ans plus tôt, dans une des salles de ce château, le général Vander Meersch et le colonel De Brou avaient signé la convention bien connue (2 décembre 1789).

La porte d'entrée du castel était défendue par deux tours rondes en briques et en grès landenien. Celle de droite a été démolie, il y

[1] Voir à ce sujet : *Deux plombs historiés du moyen âge découverts avec des monnaies dans le Limbourg belge,* par le Dr Bamps. *In Ancien Pays de Looz,* 3e année, no 2, 25 novembre 1894, pp. 12-14.

Note sur un denier inédit de Louis Ier, comte de Looz (1145-1171). Bruxelles, 1894, pp. 14-15, par le Dr Bamps.

Bulletin mensuel de numismatique et d'archéologie, t. V, p. 119, travail de M. Raymond Serrure, au sujet de cette intéressante trouvaille.

a deux ans, et son emplacement a été englobé par des écuries « modern style ». A 40 mètres environ au N.-N.-O. de cette dernière tour (parcelle 187, en partie), la charrue est souvent arrêtée sur des restes de fondations. La surface du sol est parsemée de débris d'urnes, de cruches en terre jaunâtre, de fragments de grès landenien supérieur et de tuffeau landenien inférieur, de débris de mosaïque, de morceaux de ciment romain, de crayats, etc., etc. Nous y avons trouvé des tuiles à rebord presque entières. Aucun doute ne peut exister au sujet de la présence, en cet endroit, d'un établissement romain, relativement étendu, puisque nous avons pu suivre les débris en question jusque contre la chaussée provinciale de Tirlemont à Saint-Trond. La grande voie stratégique romaine de Tirlemont-Tongres passe à 1,100 mètres environ au Sud de cette installation.

Dr RAEYMAEKERS.

Tirlemont, le 21 mai 1902.

RAPPORT

SUR LES RECHERCHES ET LES FOUILLES

EXÉCUTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'EXERCICE DE 1902

ES travaux effectués par la Commission des fouilles, durant l'exercice écoulé, peuvent se résumer comme suit :

Continuation de l'étude sur place des lieux dits ; surveillance de travaux de nature à amener des découvertes d'antiquités ou à faciliter l'étude de certains monuments ou de certains gisements ; examen de monuments d'authenticité douteuse ou d'origine ancienne problématique ; étude de monuments et de gisements de nature, d'origine et d'âge indéterminés ; relevé, description et étude de monuments menacés de destruction ; recherches et examen de lieux préparatoires aux fouilles ; enquêtes et recherches diverses ; enfin, exécution de fouilles régulières et méthodiques.

Étude sur place de lieux dits à Moustier-au-Bois, à Limal et à Houdeng-Aimeries.

MOUSTIER-AU-BOIS (Hainaut). — Lieu dit « PATURE-AUX-MORTS ».

A environ 2,500 mètres au Sud-Ouest de l'église de Moustier, proche de la grand'route de Leuze à Gand, est une prairie dénommée *Pâture-aux-Morts*.

Ce nom est d'origine moderne et rappelle simplement le souvenir d'un combat qui eut lieu à cet endroit entre les gens du pays et les sans-culottes.

LIMAL (Brabant). — « FERME-DES-MORTS ».

Petite métairie située sur un point culminant de la rive droite de la Dyle, à 1,400 mètres Est de l'église de Limal.

Sur un mamelon voisin de la dite « Ferme-des-Morts », à 250 mètres à l'Ouest de celle-ci, MM. Rahir et de Loë ont recueilli de très nombreux silex taillés néolithiques (lames, grattoirs, éclats retouchés, déchets de taille, etc...) ; un petit fragment de polissoir en grès, et une grande quantité de fragments de poteries belgo-romaines provenant vraisemblablement de sépultures détruites par la culture.

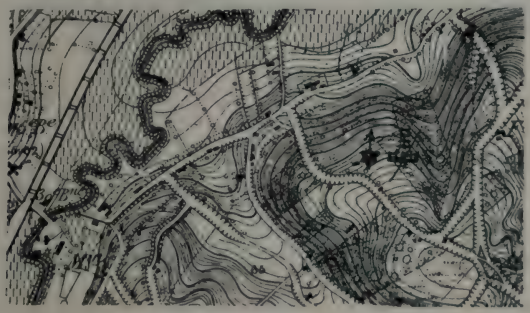

Extrait de la feuille XL, planchette n° 1, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

HOUDENG-AIMERIES (Hainaut). — « CHEMIN DE LA TOMBELLE ».

Jules Monoyer [1] signale l'existence dans cette commune d'un chemin dénommé « chemin de la Tombelle ».

[1] *Les villages de Houdeng, Goegnies, Strépy, depuis leur origine jusqu'à nos jours. Étude historique.* 2e édition Mons, Hector Manceaux, 1875, p. 105. — *Les noms de lieux du canton du Rœulx*, etc. . Mons, Hector Manceaux, 1879, p. 137.

Ce chemin tire son nom d'une éminence artificielle contre laquelle il passe. Le tertre, qui est aujourd'hui de forme carrée et qui mesure environ 2 mètres de hauteur et 17 mètres de côté, est situé à 550 mètres au Nord de l'église de Houdeng-Aimeries, en un endroit peu élevé et en pente très douce, exposé au midi.

Il est incontestablement ancien, mais est-ce bien un tumulus pouvant dater de l'âge du fer ou de l'époque belgo romaine ?

L'aspect remanié du limon dont il est constitué; le fait qu'il est surmonté d'un calvaire [1]; l'ancienneté de ce calvaire, qui figure déjà

Extrait de la feuille XLVI, planchette nº 1, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

à cette place sur la carte de Houdeng dressée par dom Gérard Sacré, vers 1660, et qui probablement aura remplacé une chapelle plus ancienne encore; le nom même de tombelle mentionné ici dès le XIIIe siècle [2]; enfin, la trouvaille, dans un terrain voisin, de deux haches en pierre [3] sont autant de circonstances favorables qui semblent nous permettre de répondre affirmativement à la question.

[1] On sait, en effet, que les premiers apôtres ont fréquemment christianisé et adapté au culte nouveau les monuments païens qu'ils ne pouvaient faire entièrement disparaître.

[2] L'acte de fondation du bénéfice du Sart, en 1234 (voir JULES MONOYER, *Les villages de Houdeng, Goegnies, Strépy*, etc., pp. 47 à 52), fait mention d'une *thunbele* à proximité du village.

[3] Au Champ du Calvaire, en faisant creuser un puits sur un terrain à front du chemin de la Tombelle, en 1864, M. Stordeur a mis à jour deux belles haches entières, en silex gris noirâtre (MONOYER, ouvrage cité plus haut, pp. 174-175).

A

B

C

Quoi qu'il en soit, des fouilles n'y seraient pas aisées à cause de la présence de la chapelle.

Surveillance de travaux de nature à amener des découvertes d'antiquités ou à faciliter l'étude de certains monuments ou de certains gisements à Givry, à Ternath, à Buysingen, à Reninghe et à Dixmude :

STATUETTES GALLO-ROMAINES TROUVÉES A GIVRY (HAINAUT).

La Commission des fouilles a été bien inspirée en faisant surveiller constamment, comme elle l'a fait depuis 1898, les travaux de la sablière de la *Vieille-Bruyère,* à Givry.

Cette sablière, ouverte à l'emplacement d'une véritable bourgade belgo-romaine, avait fourni des antiquités à maintes reprises déjà.

C'est là, notamment, que fut découverte, il y a cinq ans, la belle statuette de Mercure que possèdent les musées royaux du Cinquantenaire [1]. C'est là que viennent d'être trouvées les trois statuettes que nous reproduisons ici et que la Commission des fouilles a pu acquérir à un prix très raisonnable. (Voir pl. XIV.)

Ces statuettes ne sont pas dépourvues de mérite artistique et peuvent être classées parmi les bonnes pièces de nos collections :

A. JUPITER

Hauteur : $0^{m}073$. — Patine grise.

B. MARS

Hauteur : $0^{m}088$. — Patine verte.

C. MARS

Hauteur : $0^{m}067$. — Patine verte.

Nous ne les décrirons pas, désirant en réserver l'étude à un plus compétent que nous.

*
* *

[1] Voir : Comte A. D'AUXY DE LAUNOIS, *A propos d'une promenade à Havay et Givry et du Mercure de la sablonnière* (Extrait des *Annales du Cercle archéolo-*

Une troisième statuette de Mars, semblable aux nôtres, mais excessivement fruste, a été trouvée au même endroit en 1898 [1].

Ces découvertes fréquentes d'images du dieu de la guerre à l'endroit en question, distant à peine de 2,400 mètres du *Castelet* de Rouveroy [2], auquel il est relié par un chemin antique tout droit, est un fait à noter, car il semble qu'il y ait là plus qu'une simple coïncidence.

LA MOTTE DE TERNATH (Brabant).

Nous avons signalé déjà l'existence, à Ternath, d'un monticule situé à 550 mètres Nord-Ouest de l'église, sur la rive droite d'un ruisseau, contre le chemin de fer d'Ostende à Bruxelles, qui paraissait être une motte féodale [3].

Extrait de la feuille XXXI, planchette n° 1, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

L'État, ayant acquis récemment, entre autres terrains, le tiers environ de ce tertre, afin d'établir une gare aux marchandises, y a fait creuser un fossé très profond pour amener l'écoulement des eaux du sol.

Informé du fait par M. le docteur Poodt, de Ternath, M. Poils s'est rendu aussitôt que possible sur les lieux.

Le travail exécuté par l'administration des chemins de fer a permis de se rendre compte de la nature du tertre, qui a été élevé sur le sol primitif de la prairie avec de l'argile provenant des environs immédiats. Informations prises auprès du conducteur des travaux et des ouvriers, on n'aurait point découvert, en creusant le fossé, de vestiges d'occupation ni de débris d'aucune sorte, et l'examen des parois de la tranchée, où nulle trace ne se remarquait, est venu confirmer le dire de ceux-ci.

gique de Mons, t. XXIX, 1899. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XIII, 1899, p. 373, et pl. XXI et XXII).

[1] Collection de M. Emile de la Roche-Marchiennes, au château d'Harvengt.

[2] Camp purement militaire d'abord, puis camp de refuge pour la population belgo-romaine.

[3] *Annuaire,* 1898, t. IX, p. 40.

M. le comte C. de Lichtervelde, propriétaire à Ternath, pense que ce monticule a pu être élevé simplement dans le but de procurer aux bestiaux un endroit sec pour s'abriter sous un hangar en bois.

Quant au docteur Poodt, auteur de l'histoire de Ternath, il croit que le tertre qui nous occupe pourrait être celui sur lequel fut édifié le petit bâtiment entouré d'eau qui se trouve figuré sur le dessin imprimé au dos de son livre [1].

DÉCOUVERTE DE DÉBRIS ROMAINS A BUYSINGEN (BRABANT).

Le 2 avril 1902, M. François Van Cortenstraeten, de Buysingen, fit savoir à M. G. Cumont qu'en préparant la terre d'une briqueterie, à côté de sa maison, quantité de tuiles romaines avaient été trouvées.

Le lendemain, M. Cumont se rendit, en compagnie de M. J. Poils, à Buysingen.

Ils constatèrent que le champ occupé par cette briqueterie est situé au lieu dit *'t hoog veld* et porte le numéro 121[a], section A, du cadastre.

Extrait de la feuille XXXI, planchette n° 6, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

Il fait partie du territoire de la commune de Buysingen et se trouve contre la route de Hal à Alsemberg, à peu de distance du chemin nommé d'*Hol Straat* (le chemin creux).

Sa distance du bois de l'Ermite *(Kluysbosch)*, où existent de nombreux débris de l'époque romaine, n'est que de 700 mètres.

Le four à tuiles décrit dans nos *Annales*, année 1900, t. XIV, p. 173, n'est pas à 1,200 mètres du champ susdit.

Les briquetiers qui avaient retourné la terre de ce champ ont rencontré, à environ un mètre de profondeur, de nombreux fragments de *tegulae* et quelques morceaux de poterie assez grossière dénotant des établissements agricoles. Tous ces fragments sont

[1] *Geschiedenis van Ternath*, door Dr THEOPHIEL POODT. Brussel, 1893.

analogues à ceux qui existent en grande quantité dans le sol du *Kluysbosch* (voyez l'*Annuaire,* 1899, t. X, p. 12).

Près de ce bois se trouve le lieu dit *Molen houw* (taillis du Moulin) (Buysingen, section B, nos 97, 98 et 99 du cadastre).

Les paysans racontent qu'on a trouvé là des meules et des pierres taillées.

A signaler encore, à proximité, la *Potaerde Straat* (la rue de la Terre-à-Potier), longeant la ferme de *Ten Blooten,* près du cabaret *Le Rossignol,* et se dirigeant vers le *Potaerde berg,* à Huysingen, près la chaussée d'Alsemberg, à la limite de la commune de Tourneppe.

DRAGAGES DE L'YSER, A RENINGHE (Flandre occidentale).

Ces travaux ont été suivis par notre dévoué confrère, M. l'abbé Claerhout.

Ils n'ont amené la découverte d'aucun objet d'antiquité.

TROUVAILLE DE POTERIES A DIXMUDE (Flandre occidentale).

On nous avait signalé la découverte de poteries faite au cours de certains travaux de terrassement exécutés au collège de Dixmude.

Après enquête, il a été reconnu que ces poteries ne présentaient aucun intérêt et étaient modernes.

Examen de monuments d'authenticité douteuse ou d'origine ancienne problématique, à Havay et à Assche.

EXAMEN D'UN TERTRE A HAVAY (Hainaut).

Au hameau de *Bois-Bourdon,* dans un verger, derrière le bureau de la douane belge, en un point élevé, à une quarantaine de mètres à peine de la route romaine de Bavay à Cologne *(chaussée Brunehault),* et par conséquent dans les conditions les plus favorables, se voit un tertre qui paraît être un reste de tumulus, mais

qui, informations prises sur les lieux mêmes, résulte tout simplement du creusement d'une petite mare voisine.

Extrait de la feuille LI, planchette n° 3, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e

Ce travail a été effectué, il y a une trentaine d'années, par un propriétaire de l'endroit, M. Emile Lemaire, qui, aujourd'hui, habite Bruxelles.

SONDAGES A ASSCHE (Brabant).

Des doutes paraissant assez fondés ayant été émis quant à l'authenticité du camp romain d'Assche, la Commission des fouilles a estimé qu'il serait utile de faire procéder à un examen minutieux du terrain.

Conséquemment, elle y a fait exécuter déjà plusieurs sondages qui seront continués et dont le résultat sera publié ultérieurement.

Étude de monuments et de gisements de nature, d'origine et d'âge indéterminés à Houdain lez-Bavay, à Lubbeek, à Thielt-Notre-Dame et à Weelde :

ORIGINE PROBABLE DES SOUTERRAINS DE HOUDAIN LEZ-BAVAY APPELÉS « TROUS DES SARRASINS ».

Les souterrains en question sont situés à l'extrémité du territoire de la commune de Houdain, vers Bellignies, sur la rive droite de l'Hogneau, près du hameau de Héricamp, à environ 700 mètres de la voie romaine *(chaussée Brunehault)* de Bavay à Bouchaute *(Portus (Epatiacus)*.

Ils sont très vastes et ont été creusés dans un calcaire jaunâtre auquel les géologues ont donné le nom de *Calcaire limonitifère de Houdain*.

En 1873, Cornet et Briart [1] ont décrit ces souterrains « connus, disent-ils, depuis longtemps déjà, par les habitants de la localité qui les ont appelés *Trous des Sarrasins* ».

Mais, à partir de cette époque, les orifices qui donnaient accès dans les souterrains se sont obstrués et les jeunes gens actuels n'en connaissaient plus guère l'existence que par tradition.

*
* *

Telle était la situation lorsqu'en 1897, à la suite d'une grande pluie, le sieur Vital Georges reconnut, grâce à la disparition rapide de l'eau dans le sol en un point déterminé, la présence d'un souterrain sous le jardin de son habitation. Il s'empressa d'y créer un accès en plan incliné. C'est ce souterrain, qui communique avec les autres par un étroit passage presque entièrement obstrué, que nous avons visité le 28 mai 1902, en compagnie du docteur Raeymaekers.

Le fond de cette galerie, qui est longue de 47 mètres et qui atteint parfois plus de 10 mètres de largeur, paraît être à 6 ou 7 mètres environ de la surface du sol. La plus grande hauteur de la galerie ne dépasse pas $2^{m}50$; sa direction est Est-Ouest.

Des blocs gisant sur le sol sont recouverts d'une couche de stalagmite, et des stalactites se voient en certains endroits de la voûte, ce qui prouve l'ancienneté de ce souterrain qui a été creusé, néanmoins, à l'aide d'outils en fer dont on voit les traces bien nettes sur les parois. Il en est de même, paraît-il, pour les autres galeries voisines.

*
* *

Quelle serait l'origine de notre souterrain et des autres galeries avec lesquelles il communique ?

Mme Clément-Hemery en attribue le creusement aux Celtes ou tout au moins aux soldats de Jules César :

[1] Notice sur le terrain crétacé de la vallée de l'Hogneau et sur les souterrains connus sous le nom de « Trous des Sarrasins » des environs de Bavay (Extrait des *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts* de Lille, troisième série, t. XI, année 1873).

« L'ancienne commune de Bellignies, située sur le Honneau, est remarquable par de vastes et profonds souterrains, divisés en plusieurs allées, soutenus par des colonnes, et qui s'étendent sous Bellignies dans toutes les directions. Je priai instamment M. E... de m'accompagner dans ces souterrains qui, s'ils ne sont pas l'ouvrage des Celtes, nos aïeux, doivent leur construction aux immortelles phalanges de Jules César », etc... [1].

Lebeau, dans son *Recueil de notices et articles divers sur l'histoire de la contrée formant l'arrondissement d'Avesnes* [2], en dit ce qui suit :

« Sans bien en connaître l'origine, on rattache aux monuments de la période romaine de vastes et tortueux souterrains (dits Trous des Sarrasins), creusés dans une espèce de gypse calcaire, dont la masse immense remplit presque tout l'intervalle qui sépare les villages de Hon-Hergies, de Houdain et de Bellignies. La vase qui en obstrue partout l'entrée, l'obscurité qui y règne, l'air méphitique qui s'en exhale les rendent en quelque sorte inaccessibles. De là les diverses conjectures auxquelles ils ont donné lieu. C'était, au jugement de quelques érudits, la résidence d'un collège de druides. Selon d'autres, ils auraient été destinés à servir de refuge pendant les incursions des Barbares. Le vulgaire soupçonne qu'ils sont fréquentés par les esprits infernaux. M. Clerc, ingénieur des mines, qui les a visités, a jugé que c'étaient des carrières d'où il a été extrait des matériaux de construction. La description détaillée qu'en a laissée feu l'architecte Niveteau en donne la même idée et c'est la seule, ce semble, qu'il soit raisonnablement possible de se former de ce fangeux dédale, quand on a eu la curiosité d'y descendre. D'étroits et longs boyaux, de larges et profondes cavités, privées d'air respirable, où l'on ne pénètre qu'en rampant, ne peuvent avoir servi d'habitation ni de retraite. »

Pour M. Piérard, l'auteur des *Recherches historiques sur Maubeuge et son canton* [3] et du *Guide complet du touriste et de l'archéologue*, etc... [4], ce sont des lieux de refuge d'origine celtique, pro-

[1] Mme Clément-Hemery, *Promenade dans les environs d'Avesnes*, t. II, p. 194. Avesnes, Viroux, éditeur. 2 vol. in-12, publiés vers 1828.

[2] Avesnes, Michoux, éditeur, 1859, p 23.

[3] Maubeuge, Levecque, éditeur, 1851.

[4] Maubeuge, Levecque, éditeur, 1862.

venant peut-être de l'extraction des matériaux qui ont servi à construire Bavay :

« Ces souterrains, écrit-il, comme tous ceux du même genre qu'on trouve sur divers points de la France, sont évidemment d'origine celtique. C'étaient de ces lieux de refuge que Tacite appelle *Latebræ,* où les populations s'abritaient avec leurs troupeaux et leurs instruments. Ils avaient quelquefois une très grande étendue et, s'il faut croire une tradition certainement erronée des habitants du pays, reproduite autrefois par Jacques de Guise, ceux de Houdain auraient fait communiquer Bavay avec les rives de l'Escaut et de la Haine. L'orifice de ces souterrains a été obstrué, on ne sait pourquoi, en 1810. Un antiquaire zélé et consciencieux, M. Carlier, doyen de Bavay, qui les avait souvent visités, dit qu'ils étaient divisés en plusieurs chambres et soutenus par des piliers et des voûtes. Comme les catacombes de Rome et de Paris, seraient-ils provenus de l'extraction des matériaux dont on se serait servi pour la construction de l'antique Bavay ? Toute conjecture est permise à ce sujet. »

M. L. Delhaye [1] cite, à propos de la même question, ce passage d'Ammien Marcellin (livre XVI) où il est dit que *les Nerviens conservaient les grains dans des souterrains dont l'ouverture était cachée et qui servaient encore de retraite en cas de surprise.* Et il ajoute : « Nous nous rappelons, en effet, que des souterrains creusés quelquefois dans le roc existent en grand nombre sous le sol de notre ville (Bavay), détournés maintenant de leur première destination, et qu'entre Houdain et Bellignies se trouve aussi un de ces refuges (que j'ai plusieurs fois parcouru en 1826 et 1827), où l'on voit des chambres de douze à quinze mètres carrés, taillées dans la pierre, ainsi que des galeries conduisant à d'autres réduits ».

Enfin, nos éminents géologues Cornet et Briart pensent [2] que les souterrains de Houdain ont été creusés, non pour extraire des matériaux de construction ou du minerai de fer, mais « par des populations qui connaissaient le fer et qui ont voulu se créer des lieux de refuge ou des magasins d'approvisionnement ». Ils disent, en outre, qu'il est regrettable que l'on n'ait pas encore procédé,

[1] *Bavay et la contrée qui l'environne.* Douai, De Christi, éditeur, 1869.
[2] Notice déjà citée, pp. 13-14.

pour l'étude des *Trous des Sarrasins,* comme on l'a fait pour d'autres excavations naturelles ou artificielles dans lesquelles on a voulu rechercher des débris de l'industrie humaine. Ils espèrent que quelque archéologue zélé entreprendra le déblai de la couche épaisse de marne qui recouvre le sol des galeries, et ils estiment qu'il est probable que l'on recueillera, par l'exécution de ce travail, certains objets qui permettront de fixer la date et peut-être de déterminer le but du creusement de ces souterrains.

*
* *

Nous partageons certes la manière de voir de nos deux géologues quant à l'opportunité qu'il y aurait à faire exécuter des fouilles dans les conditions qu'ils indiquent, mais, à notre avis, les souterrains de Houdain ont été creusés sous la domination romaine pour se procurer le sable rude que contient le mortier employé dans la construction des antiques monuments de Bavay. Cette opinion résulte de l'examen comparatif que le docteur Raeymaekers et nous avons fait d'échantillons de calcaire de Houdain, prélevés dans le souterrain que nous avons visité, avec des échantillons de mortier, pris aux monuments romains précités [1].

Disons encore que le sieur Vital Georges nous a montré une monnaie romaine (un grand bronze fruste) qu'il nous a affirmé avoir trouvé dans son jardin au cours des travaux effectués par lui pour dégager l'entrée du souterrain.

ÉTUDE D'UN TERTRE ARTIFICIEL A LUBBEEK (BRABANT).

SITUATION ET DESCRIPTION.

Les restes de ce tertre, appelé *De Moots* par les villageois, se voient à 650 mètres Nord-Nord-Est de l'église de Lubbeek, au lieu dit *Stakenberg* ou *Stakenburg* (Starke-burg ?), dans une prairie en partie marécageuse, sur la rive gauche du Molenbeek et à 150 mètres de ce ruisseau.

De forme plutôt elliptique que ronde, la butte mesure encore actuellement environ 3 mètres de hauteur et près de 120 mètres de circonférence.

[1] Notamment dans un des passages, aujourd'hui souterrains, du cirque.

Le *Moots* a été élevé sur le sol alluvionnaire, et ses dimensions étaient autrefois bien plus considérables qu'aujourd'hui.

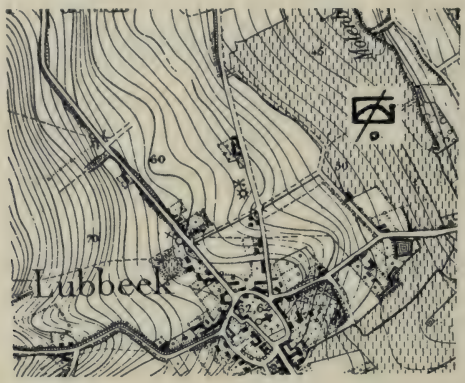

Extrait de la feuille XXXII, planchette n° 3, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

Fouilles.

Il y a une vingtaine d'années, MM. Reusens, Galesloot et De Heen, l'ancien propriétaire du terrain, y firent des fouilles au moyen d'une galerie souterraine de $1^{m}65$ de hauteur, de $0^{m}70$ de largeur et d'environ 13 mètres de longueur, ouverte presque au niveau du sol de la prairie environnante et poussée jusqu'au centre du tertre.

Ces recherches n'amenèrent la découverte d'aucun objet caractéristique, mais firent simplement constater la présence d'une grande quantité de cendres de bois et d'assez nombreux ossements de ruminants [1].

En 1887, le nouveau propriétaire du terrain, M. Heps, résolut d'emprunter à la butte les terres nécessaires à l'amendement de la prairie contiguë.

Ce travail mit au jour des débris divers.

Notre confrère, M. le docteur Raeymaekers, alors occupé au levé géologique de cette région, put observer les coupes suivantes :

[1] Bibliographie : Tarlier et Wauters, *Géographie et histoire des communes belges*, canton de Glabbeek, p. 67. — *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. I, 1859, p. 346. — *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, seconde partie, t. XV, p. 455, séance du 4 juin 1882, et p. 529, séance du 3 juin 1883. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, vingt-deuxième année, 1883, pp. 350 et 407.

I

A. Terre végétale brunâtre (0^m15 à 0^m20).

B. Sable ; restes des fondations d'un ancien moulin ; galets ; fragments de briques ; carreaux ; morceaux de tuiles vernissées, etc... (0^m80).

C. Sable alluvionnaire, peu argileux, grisâtre ou brunâtre, assez doux, micacé, avec fragments de bois brûlé et quelques cailloux. A la partie inférieure de la couche, ce sable devenait plus argileux et contenait, épars, des coquilles d'*Helix nemoralis* et d'*Helix pomatia* et beaucoup d'ossements d'animaux (6 mètres).

Une ligne brunâtre, avec un peu de tourbe, séparait cette couche en deux parties.

II

A. Terre végétale noirâtre (0^m10 à 0^m15).

B. Sable ; restes de fondations, etc... (1 mètre).

C. Sable argileux noirâtre, jaunâtre ou grisâtre, assez doux, très micacé, marneux, compact, avec fragments de bois brûlé ; ossements d'animaux ; coquilles d'*Helix pomatia ;* scories (3^m90).

III

A. Terre végétale (0^m10).

B. Sable argileux jaunâtre, assez doux, avec cailloux épars (0^m85).

C. Sable argileux jaunâtre ou brunâtre, très micacé, humide, de composition hétérogène, avec lit de tourbe pulvérulente vers le milieu de la couche ; scories de fer et de verre (3^m80).

*
* *

Les objets et débris rencontrés dans les travaux de déblai sont :

Des ossements (restes de repas) appartenant aux espèces suivantes : *Bos taurus, Sus scrofa, Cervus elaphus, Gallus domesticus*.

Quelques fragments de poteries du haut moyen âge.

Un éperon en fer, probablement du XIIIe siècle.

Des tuiles et des carreaux de pavement du XVe siècle.

Des scories de fer et de verre.

Un grand morceau de bois de chêne, très dur, noir.
Des tessons de poteries du XVIe siècle.
Deux fers à cheval de la même époque.
Des fragments de tuiles et de cruches du XVIIe siècle.

Destination et age.

La situation dans un fond marécageux près d'un cours d'eau, le nom de *Stakenburg,* les trouvailles y faites nous paraissent établir à suffisance la destination (motte de défense) et l'âge (médiéval) de ce tertre considéré à tort comme étant un tumulus romain, et cela à cause de sa proximité d'un champ qui recélait les substructions d'une habitation belgo-romaine [1].

La motte féodale a servi ensuite de butte de moulin. *Sic transit.....*

EXAMEN D'UN TERTRE ARTIFICIEL APPELÉ LE « BUTSBERG », A THIELT-NOTRE-DAME (Brabant).

L'existence de ce monument a été signalée à l'attention de la Commission des fouilles par notre confrère M. Auguste Van Gèle. En suite de cette information, MM. Raeymaekers et de Loë se sont rendus, le 6 avril dernier, à Thielt-Notre-Dame où ils ont été très aimablement reçus et très obligeamment guidés par M. Jef Jochmans.

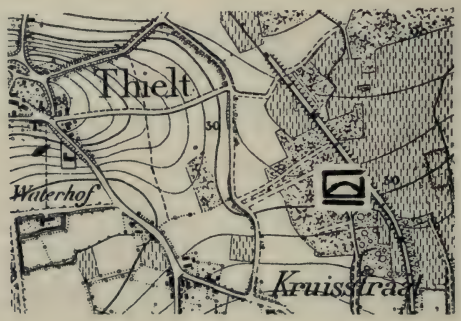

Extrait de la feuille XXIV, planchette n° 8, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

[1] Le fait qu'au lieu dit *Wervelt* existait jadis un autre tertre appelé *Ter Tommen* aura sans doute contribué également à induire en erreur nos devanciers.

Le tertre dont il s'agit, entièrement constitué de *sable diestien* rapporté, est situé à 950 mètres Sud-Est de l'église, dans un endroit bas et humide, à la lisière d'une sapinière contiguë à une prairie très marécageuse, non loin d'un ruisseau portant le nom assez caractéristique de *Kleine Motte Beek*.

Il mesure 2 mètres de hauteur et 16 mètres de diamètre.

Sa forme est parfaitement circulaire ; son sommet surbaissé est planté de sapins et de jeunes chênes. Les talus sont inclinés à 45°.

On voit encore, au pied du tertre, les traces bien nettes d'un fossé large de $16^{m}50$ qui l'entourait et en défendait jadis l'accès.

Le *Butsberg,* qui appartient à la famille de Stolberg, était autrefois, d'après la tradition, *un château,* et cela à une époque très reculée, alors que l'église actuelle de Thielt-Notre-Dame n'était encore qu'une petite chapelle.

Certain vieillard aurait connu un pont en bois, très long, soutenu par des piliers en pierre blanche, y aboutissant.

La tradition dit aussi que la butte a été entamée latéralement de tous les côtés afin de combler le fossé de défense, et qu'au cours de ce travail de grosses pierres et des fragments de tuiles auraient été mis au jour.

Quoi qu'il en soit, la situation topographique de ce tertre et la tradition de l'existence d'un château en ce lieu suffiraient seules à nous fixer sur la destination et l'âge du *Butsberg* qui ne peut être qu'une motte féodale.

EXAMEN DE DEUX LIEUX DE REFUGE A WEELDE
(PROVINCE D'ANVERS).

Le 12 octobre 1902, nous nous sommes rendu à Weelde en compagnie de M. Louis Stroobant, directeur de la colonie de Merxplas, pour examiner deux endroits renseignés à la Commission des fouilles par le docteur Raeymaekers.

*
* *

Le premier de ces points est situé à côté de l'église et à 50 mètres à l'Est de celle-ci. C'est un terre-plein assez étendu de forme elliptique, délimité par des fossés remplis d'eau, mais ne dépassant pas

le niveau du sol environnant. Ce lieu s'appelle *t' Hof* ou *de Burght*.

D'après le dire des gens de la localité, il y aurait eu là autrefois un château habité encore au XVIIIe siècle par une famille anglaise de noble origine. Ce serait à la libéralité de cette famille que l'on devrait la construction du clocher de l'église. Les archives de ce château, ainsi que les registres de baptême de la commune, enfermés dans un grand coffre en chêne, auraient été anéantis lors de l'incendie de la tour de l'église en 1841.

L'emplacement en question nous paraît être un *schans*, c'est-à-dire un lieu de refuge temporaire servant en cas de guerre à mettre les habitants et leurs meubles à l'abri des fourrageurs ennemis, et relevant dès lors plutôt de l'histoire que de l'archéologie [1]. Du reste, on va y construire prochainement la cure, et, si le sol recèle des vestiges quelconques, ces travaux les amèneront au jour.

*
* *

Le second endroit signalé à notre attention est situé à 1,900 mètres de l'église de Weelde, vers le Nord, dans l'immense bruyère déserte qui s'étend à perte de vue dans le Brabant septentrional.

C'est un emplacement rectangulaire de 250 mètres de longueur sur 130 mètres de largeur, décrit par une sorte de rempart en terre, ayant actuellement $0^{m}80$ de hauteur sur 3 mètres de largeur à la base et à l'intérieur duquel se voient trois petites mares.

Y aurait-il quelque rapport entre ce retranchement et les tombelles qui existent non loin de là et qui ont été fouillées récemment par M. Stroobant [2] ?

Nous ne le pensons pas. Nous croyons plutôt que cette enceinte est d'époque historique et qu'ici encore on est en présence d'une sorte de *schans* où l'on parquait peut-être le bétail, loin du village, à l'annonce du passage des troupes, dans la crainte des rapines et des réquisitions.

[1] Le village de Weelde est situé sur deux grand'routes, celle de Tilbourg et celle de Bréda.

[2] Voir *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1902, VI, p. 520.

LA « TOMBE DE SAIVES » A CELLES (PROVINCE DE LIÉGE).
Tumulus belgo-romain de la fin du Ier ou du commencement du IIe siècle de l'ere chrétienne.
D'après un cliché de M. E. Rahir.

Relevé, description et étude de monuments menacés de destruction à Celles lez-Waremme et à Bouffioulx :

LA « TOMBE DE SAIVES », COMMUNE DE CELLES (PROVINCE DE LIÉGE).

La *Tombe de Saives*, un des plus beaux tumulus belgo-romains de la Hesbaye, est à l'heure présente presque entièrement détruite. Avertie trop tardivement, hélas ! que cet acte de vandalisme se commettait, la Commission des fouilles n'a pu qu'envoyer immédiatement deux de ses membres pour relever les mesures du tertre et en prendre une photographie avant sa complète destruction.

Extrait de la feuille XLI, planchette n° 3, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

A leur arrivée, le 10 mai dernier, il n'en restait plus que la moitié à peine [1] (Voir pl. XV).

SITUATION, ASPECT, DIMENSIONS.

Ce tumulus, situé entre le village de Celles et les hameaux de Termogne et de Saives, d'où son nom de *Tombe de Saives*, occupe

[1] Les lapins ayant élu domicile dans le tumulus, le propriétaire avait, de ce chef, quelques dommages-intérêts à payer aux riverains. Une clôture en treillage métallique peu coûteuse, à mettre autour du tertre, paraissait être le remède indiqué ; mais le dit propriétaire a préféré niveler le tumulus. Pour le moment il y a répit, les voisins ne voulant pas que les terres soient répandues sur leurs champs.

Acheter ce qui subsiste encore du tumulus, puis le faire rétablir aussi bien que possible, nous paraît être le seul moyen qu'aurait le gouvernement pour nous conserver cet antique monument national.

un point culminant, à 1,400 mètres à droite de la grande voie romaine de Bavay à Cologne [1].

De son sommet on domine un superbe panorama embrassant le tour de l'horizon.

Il présente la forme d'un cône tronqué et est entièrement gazonné.

Sa hauteur peut être évaluée à 9 mètres, sa circonférence à la base est de 120 mètres, ce qui lui donne un diamètre de 40 mètres, et la circonférence de la plate-forme est de 28 mètres. Les talus sont inclinés à 33 degrés [2].

Fouilles.

Des fouilles méthodiques y ont été exécutées au profit de l'État, du 2 au 19 février 1874, par feu le comte Georges de Looz-Cors-

[1] Section B, nº 425, du plan cadastral de la commune de Celles.

[2] Elie de Beaumont, dans ses *Leçons de géologie pratique*, professées au Collège de France, pendant l'année scolaire 1843-1844, s'exprimait comme suit au sujet du tumulus qui fait l'objet de cette note :

« Les camps, les retranchements ne sont pas les seuls *monuments en terre* qui se soient conservés pendant des milliers d'années d'une manière surprenante. Il existe une autre classe de monuments bien plus nombreux, qui sont connus sous le nom de *tumulus*. Ce sont des dômes qui s'élèvent sur la surface du sol. Ils ont probablement servi de sépulture ; on y a souvent trouvé des ossements, des armes, des urnes funéraires, etc... Ils remontent à l'époque romaine ou gauloise.....

» On en trouve dans toute la France, et même dans toute l'Europe et dans le Nord de l'Asie et de l'Amérique.

» Dans une partie du nord de la France et de la Belgique, la terre végétale est assez épaisse et on trouve encore au-dessous une assise terreuse qu'on a souvent confondue avec elle, mais qu'il est convenable d'en distinguer sous le nom de *limon* Un grand nombre de tumulus ont été formés avec ces matières terreuses ; je vais vous donner d'abord la description de l'un d'eux : celui qu'on appelle la *tombe de Saives*, près de Waremme, entre Bruxelles et Liége.

» La tombe de *Saives* s'élève sur un terrain à peu près plat. Elle a 36 mètres de largeur sur 8 ou 10 mètres de hauteur. Elle présente quelques anfractuosités ; mais dans les endroits où le gazon existe, elle a conservé sa forme primitive.

» S'il y avait eu des dégradations considérables, l'angle formé par la rencontre de cette pente avec le sol de la plaine, sur laquelle s'élève ce tumulus, se serait adouci : c'est ce qui n'a pas lieu. Dans la plus grande partie de la circonférence, le talus rapide de la tombe vient former un angle très net avec la surface du sol. La pente est de 33 degrés.

» Sur la partie supérieure de la tombe, il y a deux tilleuls qui ne sont pas très gros, mais qui, malgré leurs faibles dimensions, sont probablement très vieux ».

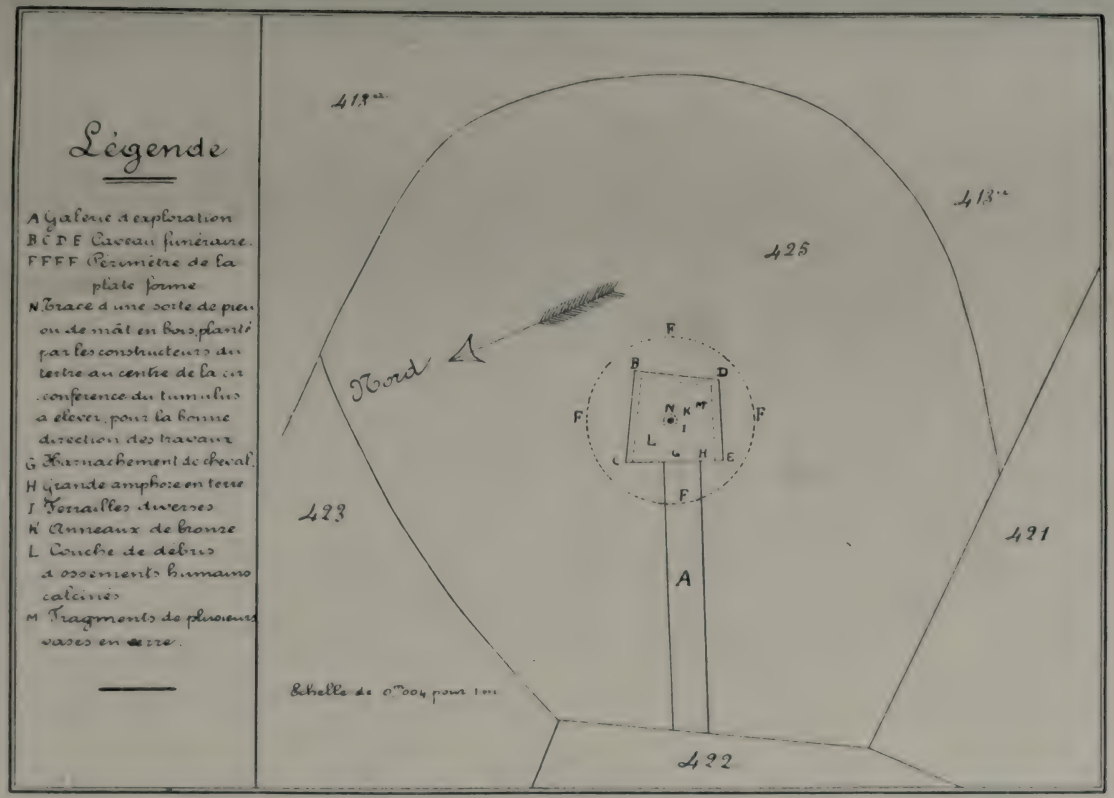

Plan des fouilles de la "Tombe de Saveo".

warem, aidé des sieurs Pierre Joseph, Cyrille et Nicolas Lamproye, journaliers à Moxhe.

Bien que ces fouilles eussent été couronnées du plus grand succès, leur résultat est demeuré jusqu'ici inédit. Nous croyons le moment venu de le faire connaître, ayant eu la bonne fortune de retrouver quelques notes manuscrites très précises du comte de Looz, accompagnées d'excellents dessins des objets découverts, exécutés jadis par notre confrère M. Rutot.

Le tumulus recouvrait un caveau de proportions énormes creusé dans le sol et situé juste au centre du tertre.

Ce caveau, qui avait 4 mètres de profondeur, présentait, en plan, une surface irrégulière, légèrement trapézoïdale, dont les côtés mesuraient respectivement $4^{m}50$, $4^{m}75$, $5^{m}00$ et $5^{m}50$ de longueur (Voir pl. XVI).

Voici l'énumération des objets qui en ont été retirés et qui se trouvaient dans le voisinage d'une couche de débris d'ossements humains calcinés :

Diverses ferrailles ;

Des fragments de plusieurs vases en verre dont deux ont pu être reconstitués par le dessin (pl. XVII) ;

Une grande amphore en terre, analogue à celle qui a été trouvée dans la tombe de Herstal (pl. XVIII) ;

Huit grands anneaux en bronze ;

Des fragments d'un coffret de bronze ;

Enfin, un harnachement de cheval (mors, bride, etc...), dont les cuirs sont revêtus d'une quantité d'ornements en bronze du dessin le plus varié.

Ce dernier objet, le seul de ce genre qui ait été trouvé aussi complet en Belgique [1], constitue une pièce de tout premier ordre [2] (pl. XVIII et XIX).

Destination et age probable du tumulus.

Ce tumulus gardait la dépouille d'une personne ayant dû occuper jadis un rang social élevé.

[1] L'un des tumulus de Grimde (Tirlemont) nous en a donné un également, mais bien moins complet. Voir *Exploration des tumulus de Tirlemont* (dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. IX, 1895, pp. 433 et 434, et pl. XXI).

[2] Musées royaux du Cinquantenaire, n° 3366 de l'inventaire général.

Bien qu'aucune pièce de monnaie n'ait été rencontrée dans les fouilles, nous pouvons cependant, par comparaison et sans trop de témérité (le synchronisme de tous nos grands tumulus nous paraissant aujourd'hui bien établi), assigner à celui-ci, comme âge très probable, soit la fin du Ier, soit la première moitié du IIe siècle de notre ère.

EXAMEN D'UNE GROTTE A BOUFFIOULX (Hainaut).

Cette grotte, située sur la rive droite du ruisseau d'Acoz en amont du village et à 450 mètres au Sud-Est de la gare, s'ouvre dans le beau groupe des rochers escarpés de Saint-Blaise (calcaire

Extrait de la feuille XLVI, planchette n° 8, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

dévonien, dolomie) sur lequel s'élevait jadis le château de Montrau, à 30 à 40 mètres environ au-dessus de la rue de la Goulette.

On lui donne indifféremment le nom de *Grotte de Montrau* ou de *Montrou,* de *Trou de César* ou de *Grotte des Sarrasins.*

Elle est spacieuse, très sèche, ouverte au Midi, et se compose d'une salle unique de 10 mètres de profondeur, de $6^{m}50$ de largeur et de 3 mètres de hauteur maxima. Au fond, à droite, est un couloir, qui, paraît-il, s'étend assez loin.

Les gens du pays y vont souvent, et, à la Saint-Blaise, un cabaretier s'y installe et y débite de la bière.

D'après l'opinion vulgaire, la grotte communique avec l'abbaye de Salzinnes, près de Namur. On n'y aurait jamais fait de fouilles.

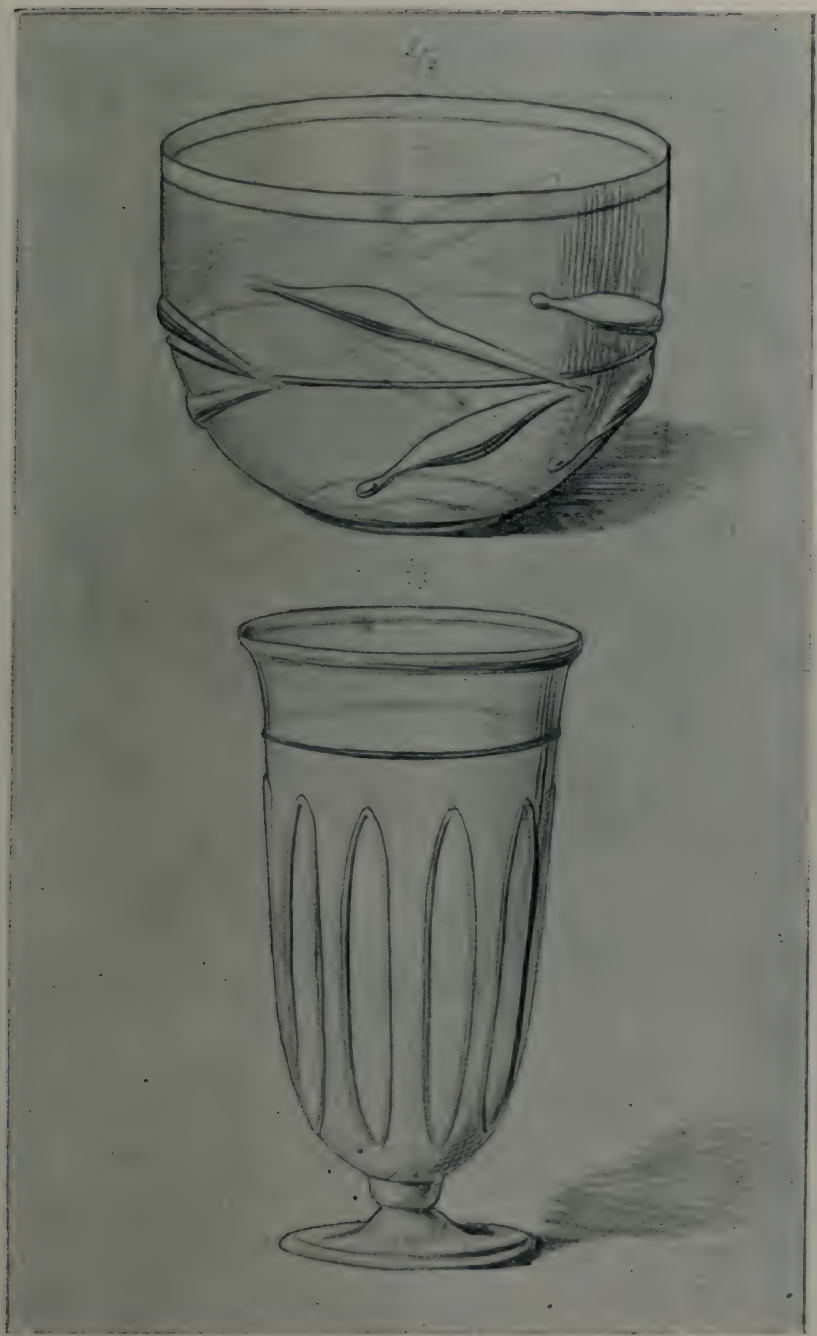

Les carrières voisines la menaçant, une photographie en a été prise et un relevé en a été fait par notre confrère M. Ed. Rahir.

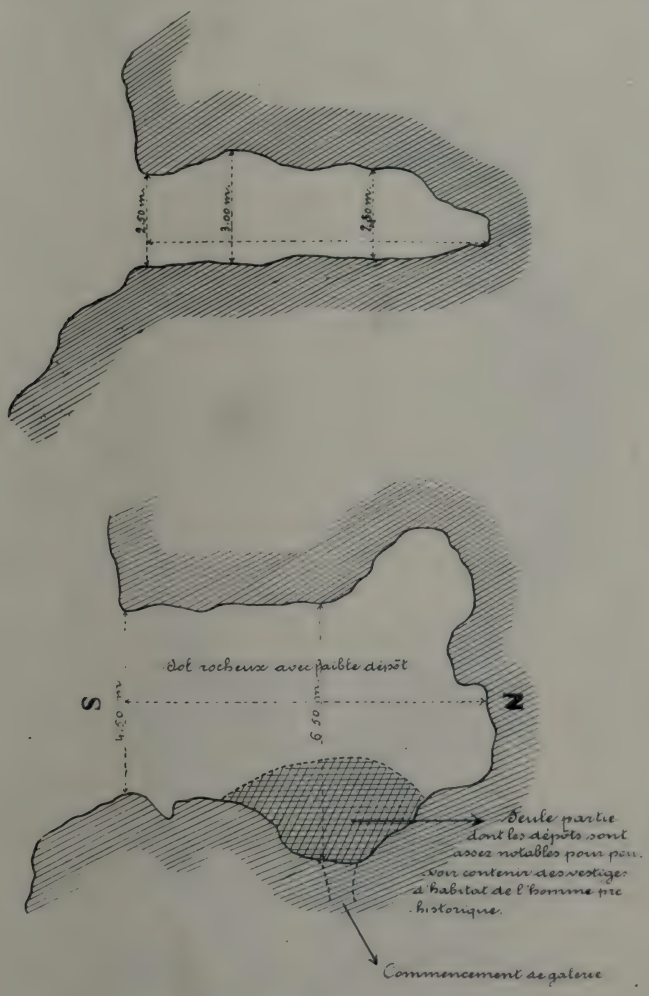

GROTTE DE BOUFFIOULX.
Coupe longitudinale et plan.

Recherches et examen préliminaires de lieux en vue de fouilles éventuelles à Molhem, à Oleye, à Cornesse, à Latinne, à Lowaige et à Merlin :

DÉCOUVERTE DE DÉBRIS ROMAINS A MOLHEM (Brabant).

Nous avons fait également des recherches à un endroit que nous avait indiqué notre confrère M. Prosper Crick.

Cet endroit, appelé *Ketteloobosch* ou *Carteloobosch,* est situé à l'Ouest du hameau de Vryleghem, commune de Molhem. C'est un lieu élevé (cote 65) d'où l'on découvre à la fois, par un temps clair, la tour de la cathédrale d'Anvers, la tour de Malines et le palais de justice de Bruxelles.

Nous y avons trouvé deux fragments de *tegulæ* sur une parcelle de terre appartenant à M. Van Innis, juge de paix à Assche.

Le sieur Charles Van Ginderachter, fermier à Vryleghem, qui cultive cette parcelle, nous a dit y avoir remarqué souvent, en labourant, la présence de nombreux morceaux de grosses tuiles. Il y a donc probablement là des substructions.

EXAMEN D'UN TUMULUS A OLEYE (province de Liége).

Ce tumulus est situé à 375 mètres au Nord de l'église d'Oleye, et à 125 mètres à droite du *diverticulum* de Grandville vers Ni-

Extrait de la feuille XLI, planchette n° 3, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

velles, en un point (cote 129.60) d'où l'on découvre l'horizon de trois côtés, près du cimetière actuel et contre un verger. Il est très

1
1
1
1/6
1/2
2/3
2/3

large et peu élevé, de forme à peu près circulaire, et à sommet surbaissé. Il est entouré d'une haie et surmonté de trois arbres.

Ses dimensions sont les suivantes :

Hauteur : 4 à 5 mètres.

Circonférence à la base : 136 mètres.

Diamètre de la plate-forme : 35 mètres.

La tradition en fait une *Tombe des Romains*.

Cette *Tombe* a été vendue, il y a trente ans, par la commune au gouvernement, pour la somme de 300 francs.

Un habitant du village, âgé de 75 ans, a entendu dire, dans son enfance, qu'on avait déjà fait des fouilles dans la dite tombe, mais qu'on n'y avait rien trouvé.

Quoi qu'il en soit, nous engageons fort le gouvernement à faire reprendre ces fouilles.

EXAMEN D'UNE GROTTE A CORNESSE (PROVINCE DE LIÉGE).

Nous nous sommes rendu à Cornesse afin d'examiner une grotte que M. Jacques, médecin-vétérinaire à Spa, avait eu l'obligeance de nous signaler.

Elle se trouve dans la carrière Jaminon, ouverte dans un massif de dolomie de la rive droite de la Vesdre, en face de Pepinster.

Cette grotte n'offre malheureusement plus aucun intérêt anthropologique, toute la partie antérieure ayant été enlevée depuis longtemps par l'exploitation de la carrière.

Extrait de la feuille XLII, planchette n° 8, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e

EXAMEN D'UN TERTRE A LATINNE (PROVINCE DE LIÉGE).

Nous avons été examiner un tertre situé à l'extrémité Sud du territoire de la commune de Latinne, en un point culminant (cote 165) d'où l'on découvre l'horizon de presque tous les côtés, contre un chemin réputé d'origine romaine. La tradition dit que c'est une tombe. Ce tertre, dont le pied est déjà mis en culture, est bien abîmé, hélas ! et des fouilles y seraient difficiles.

La situation et la tradition indiquent à suffisance que l'on a affaire ici à un tumulus belgo-romain.

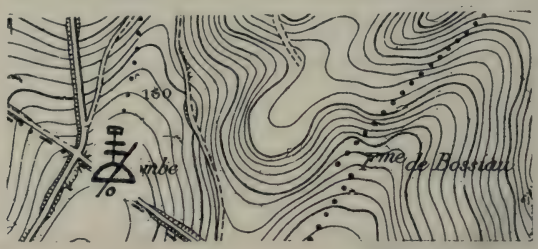

Extrait de la feuille XLI, planchette nº 6, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

Les champs avoisinants sont jonchés de silex taillés.

Il résulte de nos recherches dans les notes manuscrites laissées par le comte Georges de Looz-Corswaren que ce tertre a été fouillé en 1876, pour compte du gouvernement, et que les fouilles ont été infructueuses. Elles n'ont servi qu'à constater les traces de recherches antérieures (probablement dues aux armées de Louis XIV), mais dont le souvenir était complètement perdu dans le pays.

LA « TOMBE DE HERSTAPPE », A LOWAIGE (PROVINCE DE LIMBOURG).

Le beau tumulus qui porte ce nom à cause de sa proximité du village de Herstappe, est situé à l'extrémité Sud du territoire de la commune de Lowaige, entre Crisnée et Herstappe, presque sur la ligne séparative des provinces de Limbourg et de Liége, à gauche et tout près de la chaussée romaine d'Arlon à Tongres (appelée *Chaussée Verte* dans le pays de Liége).

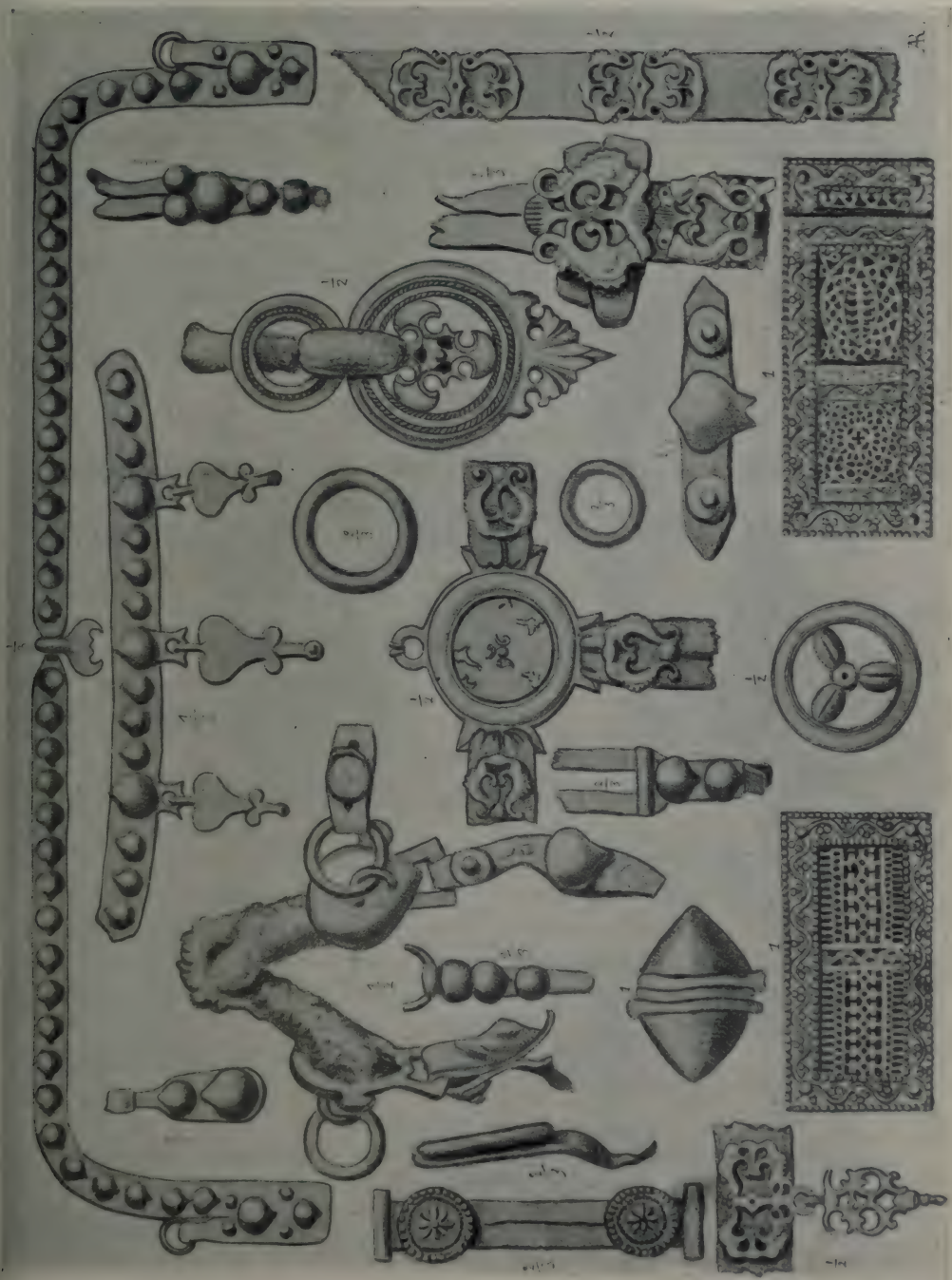

C'est une position superbe d'où l'on découvre de tous les côtés un très vaste horizon.

Il a la forme d'un cône tronqué fortement aplati. Il est très bien conservé, parfaitement circulaire, gazonné et sans arbres.

Ses dimensions sont les suivantes :

Hauteur : 7 à 8 mètres ;

Circonférence à la base : 100 mètres ;

Diamètre de la plate-forme : 8 mètres ;

Inclinaison des talus : 45°.

De son sommet on voit plusieurs autres *Tombes*.

Extrait de la feuille XLI, planchette n° 4, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

Le tumulus de Herstappe a été élevé à l'emplacement d'une station néolithique [1].

Informations prises, ce tumulus aurait été exploré il y a quelques années, mais sans succès. On aurait constaté alors les traces d'une fouille antérieure pratiquée au moyen d'un puits vertical.

L'administration communale de Lowaige nous a donné l'assurance formelle que « La Tombe de Herstappe », *à la conservation de laquelle elle attache la plus grande importance,* ne court aucun risque de destruction [2].

Nous nous empressons de prendre acte de cette déclaration.

[1] Le docteur Raeymackers a recueilli, en effet, au pied de la *Tombe,* plusieurs silex taillés : éclats bruts ou retouchés, grattoirs, etc...

[2] Lettre en date du 17 décembre 1902, signée : Pour le Bourgmestre, l'Échevin, J. Hubrechts.

DEUX OBSERVATIONS FAITES LE LONG DE LA VOIE ROMAINE DE BAVAY A TOURNAI, ENTRE MERLIN ET PONT-A-RIEUX.

La voie romaine *(chaussée Brunehault)* de Bavay à Tournai présente, non loin de cette dernière ville, entre le hameau de Merlin (commune de Jollain) et celui de Pont-à-Rieux (commune de Saint-Maur), deux endroits intéressants.

En un premier point, situé à 1,250 mètres au Sud-Est de l'église de Saint-Maur, on constate que le tracé de la voie romaine a été légèrement modifié dans ce sens que, pour faciliter la montée (cotes 60-65), on a reporté la route un peu sur la gauche et on en a abaissé le niveau de $2^{m}50$, sur une longueur d'environ 300 mètres. Cette circonstance permet d'observer en coupe, dans le talus de droite, les vestiges de l'empierrement de la voie antique.

A 1,600 mètres plus loin, immédiatement après avoir dépassé la croix Mirleghem, on peut se faire une idée, sur une longueur d'au moins 500 mètres, de sa largeur primitive, qui paraît avoir été considérable.

Enquêtes et recherches diverses à Stuyvekenskerke, à Warneton, à Pitthem et à Esschene :

ENQUÊTE A STUYVEKENSKERKE (Flandre occidentale).

Le bruit ayant couru que des antiquités belgo-romaines avaient été exhumées à Stuyvekenskerke, la commission a prié M. l'abbé Claerhout de se rendre en cette localité aux fins d'enquête.

Renseignements pris par celui-ci auprès du bourgmestre et de diverses autres personnes de Stuyvekenskerke, il a été reconnu que cette information était erronée.

Notre confrère a pu observer, à cette occasion, dans la commune susdite, une maison du type frison, élevée sur un tertre. Cette maison se trouve à proximité de l'emplacement de l'ancienne église dont on a conservé et restauré la belle tour gothique.

Un fait digne de remarque, c'est que le nom du village, sous sa forme ancienne de *Stuwekinskerke,* signifie « l'église bâtie sur la

terre de *Stuwekin* » et que *Stuwekin* est le diminutif du nom frison de *Stuwe*.

ENQUÊTE A PONT-ROUGE, COMMUNE DE WARNETON (Flandre occidentale).

Au mois de mars dernier, plusieurs journaux ayant annoncé la découverte de squelettes humains à Pont-Rouge, dans la briqueterie de M. Joye, propriétaire à Warneton, notre confrère, M. l'abbé Claerhout, s'est rendu aussitôt sur les lieux.

Il résulte de son enquête que la trouvaille est sans intérêt, les squelettes susdits étant d'époque relativement récente.

STATIONS NÉOLITHIQUES A PITTHEM (Flandre occidentale).

M. l'abbé Claerhout a découvert et exploré quatre stations néolithiques sur le territoire de la commune de Pitthem, situées respec-

xtrait de la feuille XXI, planchette n° 2, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

Extrait de la feuille XXI, planchette n° 5, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

Extrait de la feuille XXI, planchette n° 6, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

tivement au *Bois de l'Enfer*, au *Mont de Pitthem*, au *Château* et à la *Route de Wynghene*.

Il y a recueilli de nombreux nucléus, lames, grattoirs et déchets de taille.

En outre, la station du *Mont de Pitthem* lui a fourni un fragment de hache polie, et celle de la route de Wynghene des pointes de flèche en forme d'amande, une pointe de flèche très curieuse en silex noir du type dit en forme de feuille de laurier avec deux bouts aigus et une pointe de flèche triangulaire munie d'un pédoncule et de deux ailerons.

Extrait de la feuille XXI, planchette n° 1, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

Les fouilles que notre confrère a pratiquées sur l'emplacement de cette station, en vue d'y découvrir des fonds de cabanes, n'ont donné jusqu'ici aucun résultat.

DÉCOUVERTE DE VESTIGES D'HABITATIONS A ESSCHENE (Brabant).

MM. Prosper Crick, Georges Cumont et de Loë se sont rendus le 9 octobre 1902 à Esschene, pour examiner un endroit, au lieu dit « Binnendael », où M. Paul Wambacq, d'Esschene, avait remarqué des vestiges d'anciennes habitations.

Une tranchée, ouverte à l'emplacement susdit, a mis au jour quelques briques et autres débris de construction ainsi que des tuiles du XVIe siècle, dites *tuiles espagnoles*.

M. Paul Wambacq possède une petite collection d'objets trouvés à Esschene et dans les environs. Nous y avons remarqué :

Un fragment de hache polie en silex (le tranchant) trouvé à Esschene. — Un fragment de couteau en silex jaune, trouvé à Liedekerke. — Un très beau ciseau en silex poli, trouvé en 1899 à Liedekerke. — Une hachette polie en silex gris, trouvée à Liedekerke-Pynegem. — Un fragment de hache polie en silex (partie supérieure) trouvé à Pamele (Ledeberg). — Huit fibules belgo-romaines, en bronze, de différents types, trouvées à Ternath, au *Nilisbosch,* en abattant un chêne. — Deux petits bronzes, trouvés à Esschene. — Des tessons de poteries romaines, un grand bronze d'Adrien et une fibule trouvés dans une sablière à Esschene.

Exécution de fouilles régulières et méthodiques à Celles lez-Waremme, à Autre-Église, à Limal, à Limelette, à Noirhat, à La Panne, à Denterghem, à Thielt, à Swevezeele et à Villers-devant-Orval :

FOUILLES EN UNE MOTTE FÉODALE SITUÉE AU HAMEAU DE FAIMES, COMMUNE DE CELLES (PROVINCE DE LIÉGE).

M. Charles Dens, chargé de la direction de ces fouilles, nous a adressé le rapport suivant :

« Cette motte féodale dite *la tour de Faimes* est située au milieu d'un verger attenant à une ferme qui date du XVIe siècle. Parfaitement conservé, ce tertre affecte la forme d'un carré long de 65 mètres sur 45, aux angles arrondis, et mesure 17 mètres de hauteur. On accède au sommet par un chemin en lacet, large de 2 mètres ; la plate-forme ne mesure que 13 mètres de longueur sur 9 mètres de large. Des tranchées pratiquées en cet endroit ne nous ont fourni aucune trace de maçonnerie, mais nous avons pu constater, à 40 centimètres de la surface, l'existence d'une aire en terre battue, recouverte d'une épaisse couche composée de fragments de clayonnage, de plâtras et de bois brûlé.

Cette couche nous a fourni également des ossements d'animaux, de menus fragments de ferrailles indéterminables, de nombreux tessons de poterie, les uns vernissés, les autres de cette pâte grisâtre, très cuite, en usage dans le haut moyen âge, et enfin un intéressant petit vase de la même époque, mais dont malheureusement la partie supérieure manque.

Les flancs du monticule ne recèlent non plus aucun vestige de construction et le bâtiment en bois et en torchis qui le surmontait ne devait pas avoir grande importance et fut, sans doute, détruit par le feu.

Extrait de la feuille XLI, planchette n° 3, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

Tout à côté du tertre on voit les restes de la chapelle castrale, datant du XIIIe siècle, comme il conste d'une inscription lapidaire du temps. La prairie voisine recouvre d'importantes substructions. Or, la motte n'est défendue que d'un seul côté par un fossé large de 20 mètres, qui entourait, sans doute, tout l'ensemble des bâtiments que nous venons de citer.

Faimes, anciennement *Ferme,* était la résidence des Pouilhet, famille célèbre dans les fastes liégeois du XIVe siècle ».

C. Dens.

FOUILLES A AUTRE-ÉGLISE (Brabant).

Les fouilles exécutées par M. Georges Cumont à Autre-Église, dans le jardin de M. Hamoir, bourgmestre de cette commune, n'ont produit aucun résultat.

Notre confrère a fait creuser cinq grandes fosses jusqu'au sol vierge sans rencontrer de substructions. Sur certains points, la terre avait été profondément remuée, mais elle contenait surtout des débris modernes et seulement quelques fragments de tuiles romaines.

L'église est placée sur une élévation contiguë à ce jardin.

Le fossoyeur venait précisément de creuser une tombe dans le cimetière, derrière l'église.

M. Cumont a remarqué qu'il avait dû traverser des fondations anciennes en blocs de silex de la contrée ; contre ces fondations allant du milieu au fond de la fosse il y avait plusieurs tuiles romaines. Tous ces vestiges étaient en pleine argile de la Hesbaye. La terre avait conservé son aspect naturel et ne devenait noirâtre qu'à la surface.

Le fossoyeur lui a dit qu'il avait trouvé ces fondations sur une assez grande étendue et dans différents sens.

Actuellement, les tombes traversent des fondations perpendiculaires à l'église, mais à une certaine distance du chœur.

M. Cumont a engagé le fossoyeur à bien examiner ses fouilles et lui a promis bonne récompense s'il parvenait à recueillir des objets intéressants. M. le bourgmestre, d'autre part, a déclaré qu'il surveillerait ces travaux.

M. Cumont a constaté aussi qu'entre Orp et Jauche plusieurs maisons sont bâties en rognons de silex.

FOUILLES AUX ENVIRONS D'OTTIGNIES (Brabant).

La Commission a fait exécuter des fouilles dans les tombelles qui existent encore en assez grand nombre aux environs d'Ottignies : à Limal, au lieu dit *Morimoine ;* à Limelette, au *Bois du Stoquoy,* et à Noirhat, aux lieux dits *Plantée-des-Dames* et *Al Motte,* au *Bois Goffaux* et à la *Taille de Basse Laloux.*

Ces fouilles, dirigées par M. Charles Dens, ont donné des résultats très satisfaisants. C'est ainsi qu'une tombelle, située au lieu

dit *Morimoine* (Limal), a fourni, avec un vase en terre fait à la main et divers autres objets, une grande épée en fer, type de Hallstatt, qui peut être considérée comme une pièce de tout premier ordre.

Les fouilles dont il s'agit feront l'objet d'un rapport spécial.

FOUILLES A LA PANNE, COMMUNE D'ADINKERKE (Flandre occidentale).

Notre confrère, M. le baron de Maere d'Aertrycke, nous a adressé le rapport suivant sur les fouilles qu'il a exécutées à La Panne, en juillet dernier :

« Les quelques recherches que je viens de faire à La Panne, dans la station décrite par le baron Alfred de Loë, ont abouti à des résultats confirmant en tous points les conclusions du savant président de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.

» C'est au pied d'un *cordon* de dunes dénudées sur le versant Nord, cordon parallèle à la laisse de haute mer, dont la distance à cette laisse est de 350 mètres environ, que se rencontrent la plupart

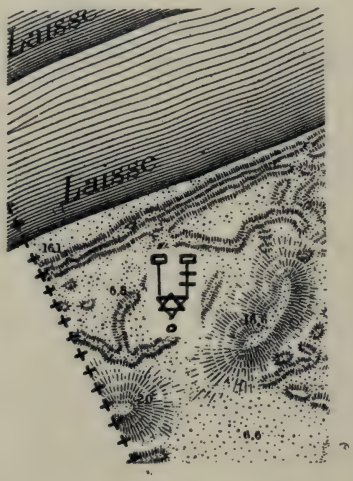

Extrait de la feuille XI, planchette n° 7, de la carte topographique au $\frac{1}{20,000}$e.

des débris, depuis la frontière française jusqu'à quelques centaines de mètres à l'Est de cette limite.

» Il convient néanmoins de remarquer que dans un grand nombre de fonds de dunes, recouverts de cette terre noirâtre, produite apparemment par la décomposition de végétaux, on trouve beaucoup de fragments de poterie très grossière, grise ou brune ; ces débris y jonchent le sol tant à l'Est qu'à l'Ouest de La Panne.

» Une particularité singulière réside dans l'éparpillement des objets que l'on trouve confondus en dépit des époques d'origine, tant en superficie qu'en profondeur ; à côté d'ossements et de silex on recueille de l'élégante poterie rouge vernissée; toute tentative d'explication à ce sujet paraît assez téméraire eu égard à certaines considérations ressortissant de la nature et de l'état des débris, de la constitution du sol et de la configuration générale de la région. Voici la nomenclature des principales catégories d'objets recueillis ; les échantillons les plus caractéristiques figurent à l'exposition des pièces de fouilles, à l'hôtel Gruuthuuse, à Bruges.

» I. Ossements, dents, silex : les os à moelle sont tous fendus, les dents sont fort nombreuses ; les débris appartiennent au cheval, au porc, au chien, à des ruminants, etc. En fait de silex, les objets trouvés sont des grattoirs.

» II. Poteries. Les échantillons se rapportent à une variété de types fort grande ; les fragments les plus volumineux atteignent un décimètre carré; on rencontre des tessons : 1° de poterie très grossière ; 2° de vases ménapiens ; 3° de poterie gallo-romaine et franque ; 4° à pâte fine, dans des vases rouges et noirs vernissés avec des ornements en saillie; enfin, des fragments de vases gris clair.

» On trouve aussi beaucoup de cylindres du briquetage, dit de la Seille.

» III. Objets métalliques. Petits morceaux de plomb, de bronze, quatre kilogrammes et demi de clous de toute espèce ; morceaux de fer paraissant avoir appartenu à des armes : couteaux, fers de lances, poignées ou *soies* de glaives, etc. »

BARON DE MAERE D'AERTRYCKE.

La Panne, 20 août 1902.

FOUILLES DANS LA STATION PALUSTRE DE DENTERGHEM (Flandre occidentale).

Au mois de juin, M. l'abbé J. Claerhout a terminé ses recherches dans la station palustre de Denterghem. Il a prolongé les deux tranchées ouvertes les années précédentes et poursuivi les investigations du côté Nord de la station palustre.

Voici les assises qu'il a pu y reconnaître en allant de haut en bas :

La couche de terre arable avait une épaisseur d'environ 60 centimètres ; elle reposait sur les alluvions du ruisseau, qui borde la prairie, épaisses de 50 centimètres à 1 mètre ; ces alluvions avaient pour base la tourbe, qui renfermait la couche archéologique et qui mesurait environ 1 mètre et demi.

La couche archéologique n'a livré que quelques éclats de silex, quelques ossements d'animaux et quelques tessons de poterie.

FOUILLES EXÉCUTÉES DANS UN TERRAIN DÉNOMMÉ « CIMETIÈRE-DU-DIABLE » A THIELT (Flandre occidentale).

La ferme *Willecomme* est située à gauche de la chaussée de Thielt à Wynghene. Le verger de cette ferme s'appelle le *Cimetière-du-Diable*. M. l'abbé J. Claerhout y a pratiqué des fouilles qui n'ont révélé aucune trace de sépultures.

FOUILLES EXÉCUTÉES DANS DEUX PRAIRIES MARÉCAGEUSES A SWEVEZEELE ET A DENTERGHEM (Flandre occidentale).

A Zwevezeele, certaine prairie tourbeuse, rappelant par sa topographie et sa végétation celle sous laquelle fut découverte la station palustre de Denterghem, ayant attiré l'attention de M. l'abbé Claerhout, celui-ci y pratiqua des recherches qui malheureusement n'amenèrent la découverte d'aucun objet.

A Denterghem, sur les bords du ruisseau dit le *Peperlabeke*, à quelques centaines de mètres en amont, à proximité d'une source, est située une prairie identique à celle que M. l'abbé J. Claerhout a fouillée les années précédentes. Dans un puits creusé dans la tourbe, celui-ci a pu recueillir un éclat de silex et un fragment de tuile romaine. Des recherches ultérieures s'imposent à cet endroit.

FOUILLES A VILLERS DEVANT-ORVAL
PROVINCE DE LUXEMBOURG.

MM. Carly et de Loë ont terminé l'exploration du cimetière franc de Villers-devant-Orval, commencée en 1899.

Le cimetière en question a conservé jusqu'au bout sa physionomie bien particulière de champ de repos d'une peuplade tard venue, ayant déjà perdu ses mœurs guerrières au moment où elle vint s'établir chez nous.

Il ne paraît pas antérieur au VIIe siècle.

Ces fouilles feront également l'objet d'un rapport détaillé.

Les membres de la Commission des fouilles adressent leurs plus sincères remerciements à toutes les personnes qui les ont aidés dans l'accomplissement de leur mission, en leur fournissant des renseignements, en leur accordant des autorisations ou en leur prêtant leur haute influence, et notamment à MM. le docteur T. Poodt, de Ternath ; François Van Cortenstraeten, de Buysingen; Auguste Van Gele ; Jef Jonchmans, fermier à Thielt-Notre-Dame ; Louis Stroobant, directeur de la colonie de Merxplas ; Ed. Rahir ; Prosper Crick ; Jacques, médecin-vétérinaire, à Spa ; le vicomte Camille Desmaisières, questeur de la Chambre des Représentants ; Paul Wambacq, propriétaire à Esschene ; de Boussemart, bourgmestre de Celles ; Hamoir, bourgmestre de Autre-Église ; Crombez, propriétaire, au château de Limelette ; A. Zaman, propriétaire, au château de Wulfsdonck à Moerbeke-Waes ; Gustave Coucke, échevin à Denterghem ; l'abbé A. Coucke, vicaire à Helchin, et P. Heren, propriétaire à Villers-devant-Orval.

Le Secrétaire de la Commission,

Bon ALFRED DE LOË.

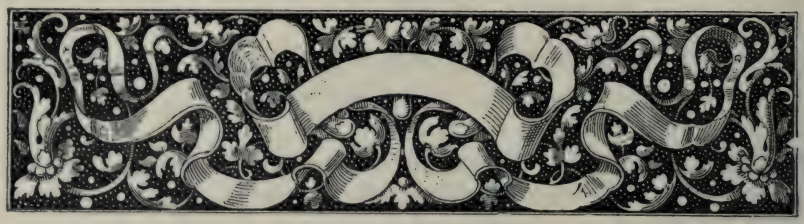

SÉPULTURES A INCINÉRATION

DU PREMIER AGE DU FER

DANS LA RÉGION D'OTTIGNIES

U mois de juin au mois d'octobre dernier nous avons exploré, dans les environs d'Ottignies, trois groupes de tertres funéraires remontant à la période hallstattienne :

1° Au bois du Stoquoy (commune de Limelette) ;

2° Au lieu dit « Morimoine » (commune de Limal) ;

3° Au bois de Noirhat (communes de Court-Saint-Étienne et de Bousval).

Ces champs de repos sont situés, tous trois, dans le voisinage immédiat de monticules d'origine éolienne, ressemblant à s'y méprendre à des tombelles, et dès le début de nos fouilles nous avons constaté que l'un d'eux avait été utilisé comme lieu de sépulture. Nous ne pouvions, en conséquence, négliger l'exploration des autres, et des tranchées en croix furent donc pratiquées dans trente et un tertres, tant naturels que façonnés de main d'homme. Travail extrêmement important, si l'on considère que ces buttes mesurent en moyenne 15 mètres de diamètre sur 80 centimètres de hauteur.

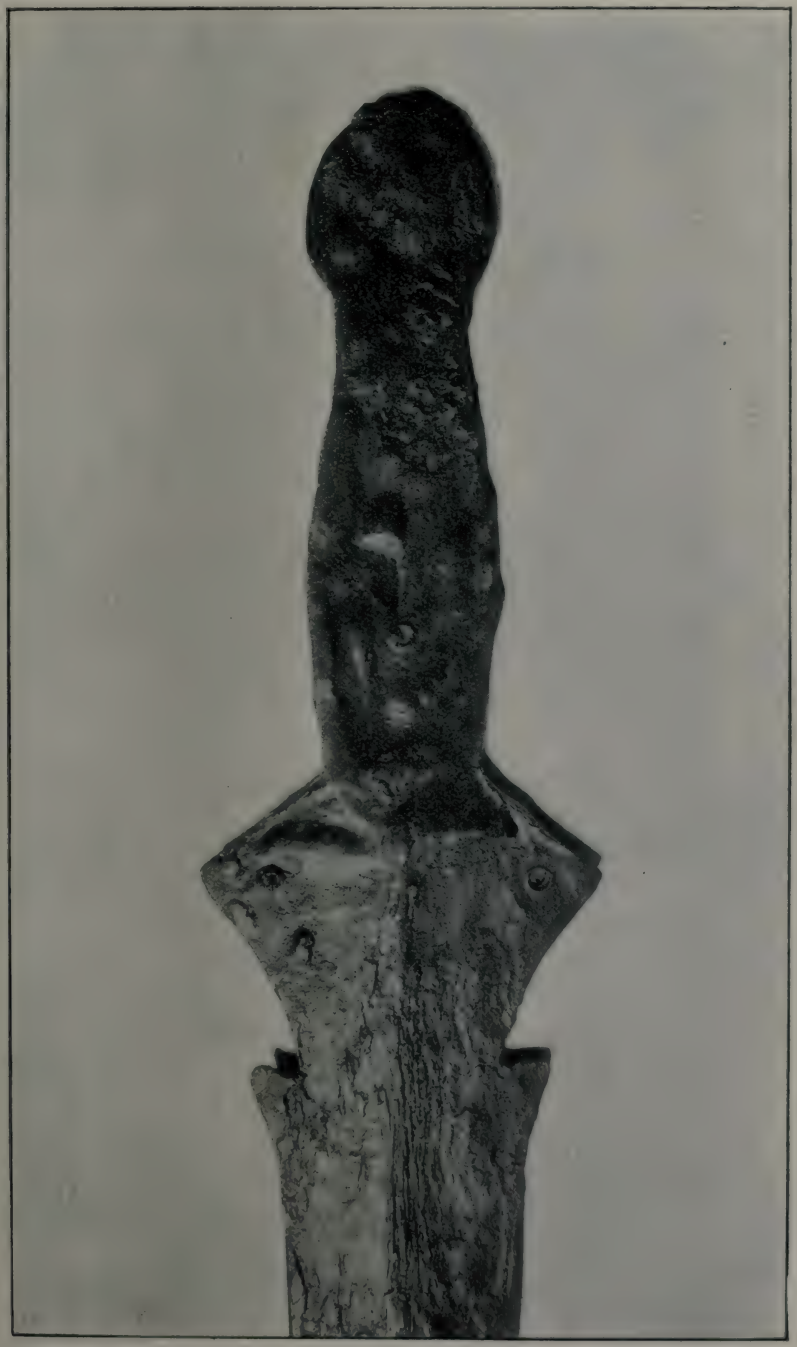

La récolte en objets n'a pas été bien abondante, mais en revanche les pièces mises à jour offrent un intérêt capital et, de plus, nombre de constatations touchant les modes de sépulture à l'époque du fer ont pu être faites.

I. — Les tombelles du Stoquoy.

Ces sépultures, au nombre de cinq, situées sur un plateau de 116 mètres d'altitude, dont l'un des versants porte le nom de « fond des tombes », s'échelonnent le long d'un chemin dévalant vers la Dyle par une gorge étroite et qui, bien que rectifié, paraît fort ancien. (Pl. XXI, fig. 1.)

Tombelle n° 1. D = 12 mètres. — H = 80 cent mètres.

C'est une élévation naturelle dont une partie avait été éventrée pour y loger un bûcher de $1^{m}70$ sur 70 centimètres de large et orienté vers le S.-O.; aux deux extrémités, des pierres plates superposées avaient ménagé une prise d'air sous les bois. Sur l'aire durcie par le feu nous n'avons recueilli que très peu d'ossements incinérés et de charbon de bois.

Tombelle n° 2. D = 14 mètres. — H = $1^{m}85$.

Ce magnifique tertre n'était primitivement qu'un mouvement naturel du sol haut de 85 centimètres et dont la moitié environ avait été nivelée également dans la direction du S.-O. Le bûcher, de forme semi-lunaire et de 2 mètres de rayon, s'adossait à la partie restante. Sur son aire s'étendait une épaisse couche de bois brûlé associé à de nombreux ossements. Après l'incinération du corps on avait refermé et exhaussé cette butte de plus d'un mètre : les tranchées nous ont donné, avec une parfaite netteté, les preuves de cette transformation. (Pl. XXIII, fig. 2.)

Tombelle n° 3. D = 13 mètres. — H = 50 centimètres.

En raison de son peu de hauteur, cette tombelle avait été complètement bouleversée, lors de la plantation de sapins, et nous

[1] Tarlier et Wauters signalent un acte de 1555 mentionnant des terres labourables « al Valée del tombe à Limelette ». *Géographie et Histoire des communes belges. Canton de Wavre. Limelette.*

n'avons pu que constater la présence d'une sépulture, grâce à quelques restes incinérés.

Tombelle n° 4. D = 15 mètres. — H = 1m40.

Bûcher de 2 mètres de long sur 1 mètre de large, orienté vers le N.-E. : pierres superposées au centre et aux deux bouts. Les principaux ossements étaient réunis, intentionnellement, en petit tas à l'extrémité Nord. Signalons l'élévation naturelle, toute voisine et dont les dimensions sont identiques à celles du tertre précédent.

Tombelle n° 5. D = 12 mètres. — H = 60 centimètres.

Cette sépulture avait déjà été explorée par le marquis de Wavrin qui y avait trouvé une épée en fer ployée [1].

II. — Les tombelles de Morimoine.

Ces tertres s'élèvent à l'extrémité d'un promontoire de 99 mètres d'altitude, d'où l'on jouit d'un magnifique panorama sur la vallée de la Dyle. Tout près de là passe un chemin qui, au XVIIIe siècle, était la seule voie de communication sur ces hauteurs. (Pl. XXI, fig. 2.)

Tombelle n° 1. D = 14 mètres.

Cette butte avait été presque entièrement rasée en 1899, pour rehausser le chemin qui la longe.

Grâce à cette circonstance, nous avons pu étudier, avec soin, toute la surface du sol à son niveau primitif. Le bûcher avait été construit au-dessus d'une fosse de 25 centimètres de profondeur, au fond de laquelle et à 60 centimètres de la surface étaient creusés deux carneaux : disposition assurant une ventilation puissante nécessaire à la combustion d'une énorme quantité de bois. Le bûcher, en effet, ne mesurait pas moins de 5 mètres de longueur, affectant la forme d'un trapèze de 4 mètres de base et de 1m75 au sommet ; effondré dans la fosse, ses contours se dessinaient nette-

[1] Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. L. De Pauw, qui a collaboré aux recherches du marquis de Wavrin.

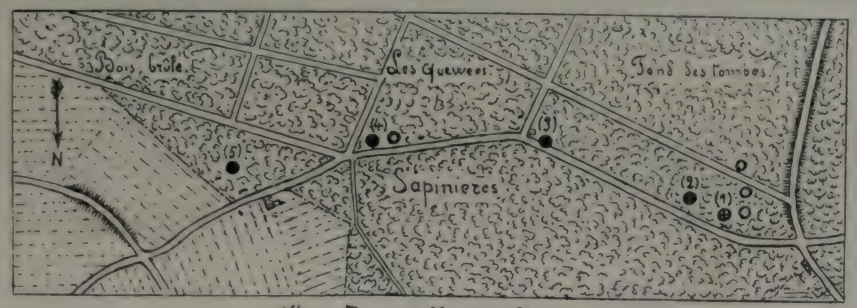

Fig 1. Tombelles du Stroquoy.

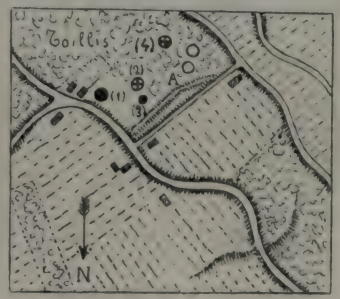

Fig 2. Tombelles de Mormoine.

Fig. 3. Tombelles de Noirhat.

Legende

- Tombelle.
- Elévation naturelle.
- Elévation naturelle utilisée comme sepulture.
- Maison.
- Terres cultivées.

Echelle $\frac{1}{10\,000}$ e

ment sur le sable blanc dont se compose le sol. Le terrain, aux alentours, était parsemé de petits fragments de charbon de bois, mais dans la direction de l'Est seulement : un vent violent devait donc souffler dans la direction opposée pendant la combustion du cadavre.

Les ossements épars et accompagnés de petits objets de bronze s'étendaient en une traînée de 2 mètres, large de 80 centimètres à l'extrémité S. du foyer. Au milieu de ces restes, une urne ne contenant qu'un peu de cendres ne semblait avoir été déposée là que pour obéir à un rite funéraire.

La moitié d'un mors de cheval, en fer, se trouvait au centre, et une épée de même métal gisait, isolée, à l'extrémité N. (Pl. XX et XXIV, fig. 1 et 2.)

L'existence de ces deux carneaux dont l'un a 2 mètres carrés et l'autre 75 centimètres fait songer à deux bûchers accolés également de dimension différente, et l'on pourrait, à la rigueur, hasarder l'hypothèse d'un cheval incinéré en même temps que son maître et dont les ossements calcinés auraient été rejetés comme indignes de reposer dans la tombe !

« *Sua cuique arma, quorumdam igni et equus adjicitur* », nous apprend Tacite au sujet des funérailles des anciens Germains [1]. Cette pensée de voir disparaître, avec le guerrier illustre, son fidèle compagnon de bataille se retrouve chez les peuplades de l'époque marnienne aussi bien que durant la période franke, et cette coutume en quelque sorte innée n'avait pas encore complètement disparu de l'Europe au XVIIIe siècle ; en 1781, un cheval fut tué sur le tombeau de son maître, Frédéric Casimir, chevalier de l'ordre teutonique, commandeur de Lorraine et général de cavalerie au service du Palatinat, enseveli à Trèves, *selon les rites de son Ordre*. Un officier, immédiatement après l'enterrement, s'empara d'un couteau de chasse, blessa mortellement le cheval et le renversa sur le cercueil du défunt [2].

Quoi qu'il en soit, la sépulture qui nous occupe diffère de beaucoup de toutes les autres environnantes, tant par sa grandeur et ses dispositions que par l'importance des objets qu'elle recélait.

[1] TACITE. *Germania*, C. XXVII.
[2] KEMBLE. *Revue des Sociétés savantes*, t. I, p. 111, 1856.

L'épée est dans un état parfait de conservation, dû, peut-être, à l'excellence du métal ou à des moyens de fabrication inconnus aujourd'hui : ses parties les plus saines offrent une surface un peu granuleuse, d'un aspect tout particulier, et l'on serait tenté de supposer que c'est l'action du sable surchauffé qui a produit sur le fer cette espèce d'altération.

Sa longueur totale est de 92 centimètres ; la lame, longue de 75 centimètres, est à double tranchant et à nervure médiane peu accentuée ; large de 39 millimètres à la partie supérieure, elle s'évase légèrement pour retrouver vers la pointe sa dimension première. Sa poignée mesure 16 centimètres, et la partie que les doigts enserrent, 75 millimètres : cette dernière porte sur les bords une saillie destinée à maintenir, avec l'aide de rivets, une garniture d'os ou de bois. (Pl. XX et XXIV, fig. 1.)

MM. G. et A. de Mortillet donnent, comme type de l'épée hallstattienne, une arme trouvée sous un tumulus aux Chaumes d'Auvenay, près de Nolay (Côte-d'Or) [1], qui est identique à la nôtre. Une épée découverte dans une sépulture à Zarionik (Bohême) offre une si grande similitude avec les deux précédentes qu'on les croirait toutes trois sorties des mains du même forgeron [2].

Nous ne possédons que la moitié du mors de cheval ; l'autre partie aura été apparemment enlevée avec les terres, lors du nivellement du tertre en 1899, mais il est facile d'en reconstituer l'ensemble.

Ce mors, très délicatement forgé, se composait de deux montants latéraux et d'un filet formé de deux branches tordues en spirale. Chaque tige était recourbée en anneau aux deux extrémités, pour se relier, d'un côté, à la branche correspondante et recevoir, de l'autre, l'attache du montant et l'anneau destiné à la rêne. Le montant latéral est percé de deux ouvertures : dans l'une passait la tetière et dans l'autre une seconde rêne ; leur exiguïté dénote l'extrême délicatesse des liens de la bride. (Pl. XXIV, fig. 2.)

La partie du mors qui entrait dans la bouche du cheval était de 15 centimètres, et nous donnons, ici, à titre comparatif, la mesure

[1] *Musée préhistorique*. Pl. XLVII, fig. 10-12.

[2] Dr Pic. *Cechy prehistorické*. Pl. XXXIV, fig. 8. 1899. Prague.

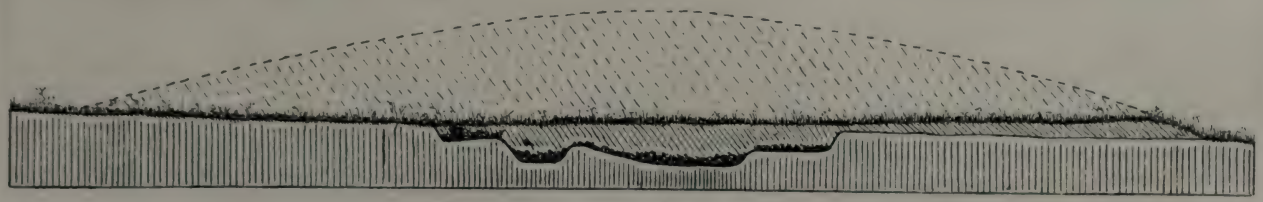

Fig. 2. Coupe transversale suivant AB.

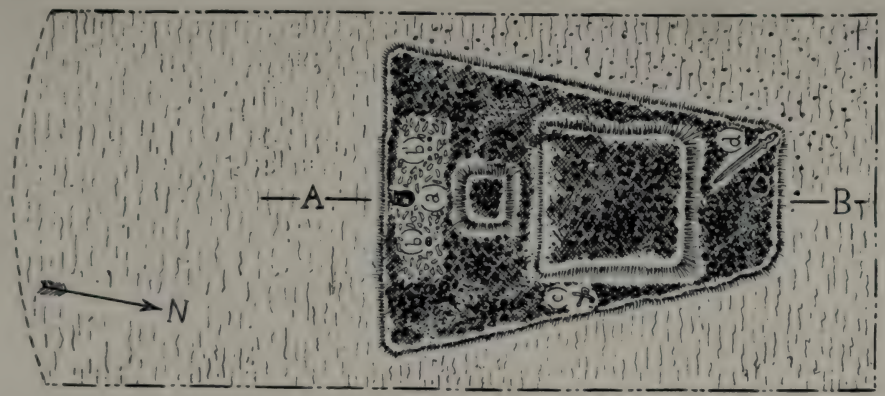

Fig. 1. Coupe horizontale.

Légende

= Terrain en place.

= Terres de remblai.

= Terres déenlevées en 1899

= Ossements incinérés.

= Charbon de bois

a = Urne cinéraire

b, b' = Ornements de bronze

c = Mors de cheval.

d = Épée.

Échelle : 2 mètres.

de quelques bridons pré-romains : de 70 à 105 millimètres [1] — 75 millimètres [2] — 80 millimètres [3] — 11 centimètres [4].

De nos jours, la longueur moyenne du filet est de 14 centimètres ; notre mors était, par conséquent, destiné à un cheval de grande taille et, nous pouvons ajouter, difficile à maitriser, l'usage de doubles rênes et d'un bridon à arêtes en fait foi.

Les objets de bronze consistent en :

1° Une sorte de phalère semi-ovoïde de 52 millimètres de long dont la partie extérieure a beaucoup souffert de l'action du feu ; l'intérieur, qui est creux, est muni d'une barre transversale permettant de glisser l'objet à une courroie de 4 centimètres de large. (Pl. XXIV, fig. 3.)

2° Quatre petits ornements hémisphériques, pourvus d'un tenon et qui faisaient partie sans doute, avec le n° 1, de la garniture d'une bande de cuir (Pl. XXIV, fig. 4, 5, 6 et 7) ; dans deux tombes bosniaques de l'âge du fer, on a découvert pas moins de 176 et de 161 ornements analogues, accompagnant une sorte de bouton de même dimension que celui décrit ci-dessus [5].

3° Des gouttelettes de métal fondu.

L'urne funéraire présente tous les caractères de la céramique de l'époque — pâte mal malaxée et irrégulièrement cuite, d'un ton brunâtre — façonnage à la main — égalité entre la hauteur et la largeur et ornementation dite « à l'ongle », mais qui, en réalité, s'obtenait à l'aide d'un ébauchoir. (Pl. XXIV, fig. 8.)

Tombelle n° 2. H = 2 mètres.

Cette élévation naturelle de forme ovale et longue de 20 mètres paraît avoir été régularisée, d'un côté, à l'aide de terres de remblai contenant un peu de charbon de bois.

On avait construit le bûcher au flanc du monticule, sur une fosse de 2 mètres sur 1 mètre, profonde de 75 centimètres et dont une des parois était taillée en pente douce et les autres verticalement.

[1] Dr Gross. *La Tène, un oppidum helvète.*

[2] L. Coutil. Sépulture de Lery-des-Vignettes. *Bulletin de la Société normande d'études préhistoriques*, t. IX.

[3] Dr Pic. Sépulture de Bilany. *Loc. cit.*, t. XXV, fig. 7.

[4] F. Moreau. Sépulture d'Armentières. *Album Caranda.*

[5] Sépultures de Petrovica. *Annales des musées de Bosnie et d'Herzégovine*, t. IX, fig. 23 et 24 ; t. XI, fig. 1 et 2. 1898. Sarajevo.

Elle ne contenait que du bois brûlé ; mais à 60 centimètres de distance, à 75 centimètres de la surface et au sommet même du monticule existait une poche dans laquelle était déversée une quantité considérable d'ossements. (Pl. XXIII, fig. 2.) Au milieu de ces derniers se trouvaient les objets en fer suivants, qui, amalgamés par l'oxydation, ne formaient plus qu'un tout :

1° Une pince épilatoire, d'une facture très simple et ne différant en rien des pinces à épiler en fer de l'époque franke, qui sont d'ailleurs fort rares. Elle retient encore entre ses dents une longue épingle à tête ovoïde et dont la pointe manque. (Pl. XXV, fig. 1.)

2° Un rasoir (?) en forme de croissant. (Pl. XXV, fig. 2.)

3° La poignée d'un poignard ou plutôt la partie inférieure de la lame à laquelle s'adaptait, à l'aide de deux rivets, un manche en bois. (Pl. XXV, fig. 3.)

4° Un anneau entr'ouvert, à section carrée dont une des extrémités se termine en pointe et dont l'autre, tordue par le feu, est incomplète : nous n'hésitons pas à le considérer comme un pendant d'oreille. (Pl. XXV, fig. 4.)

5° Des fragments d'un anneau similaire. (Pl. XXV, fig. 5.)

La quantité anormale d'ossements et la disparate entre ces objets fait supposer que cette sépulture contenait les cendres de plus d'une personne, d'autant que la petite butte adjacente, ajoute à la précédente, ne recouvrait que quelques parcelles de restes incinérés. (Tombelle n° 3. D = 8 mètres. — H = 50 centimètres.)

Des trois mouvements de terrain situés dans le taillis voisin, un seul avait été utilisé. (Tombelle n° 4. D = 19 mètres. — H = $1^{m}70$.) On y avait pratiqué sur son flanc N -E. une excavation de 2 mètres sur 1 mètre, à demi remplie de bois brûlé dont quelques fragments n'étaient pas entièrement consumés.

Au pied des tombelles s'étend une levée en terre, large de 2 mètres (Pl. XXI, A), jadis précédée d'un fossé, comme une tranchée transversale nous l'a prouvé : ce sont, peut-être, les restes d'un *vallum,* défendant la pointe extrême du promontoire. Les déblais nous ont fourni quelques silex taillés, des fragments de clayonnage, une partie d'un couteau en fer d'une époque indéterminable et un seul tesson de poterie belgo-romaine.

De l'autre côté du chemin, à 90 mètres N. des tertres, existe une station néolithique. De nombreux morceaux de poterie, restes

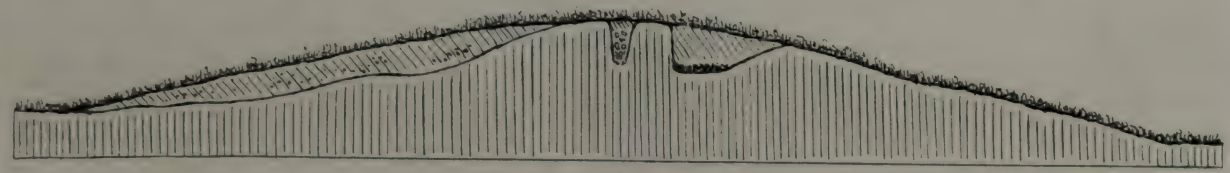

Fig 2. Coupe longitudinale

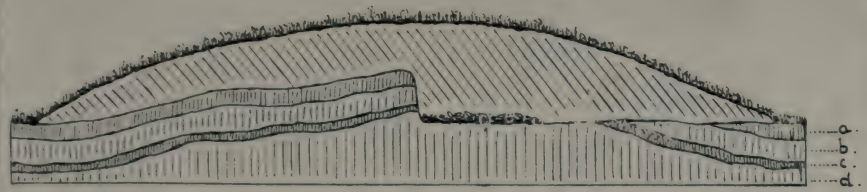

Fig 1. Coupe transversale.

Fig 4. Coupe suivant AB

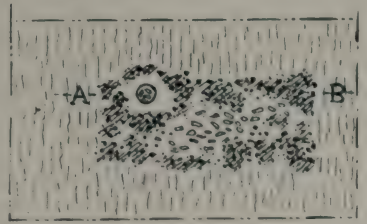

Fig 3 Coupe horizontale

Légende

= Terrain en place. a = Sable gris de surface.

= Terres de remblai. b = Sable rouge.

= Ossements incinérés. c = Minerai de fer.

= Charbon de bois d = Argile.

Echelle. Fig 1 et 2 : 1 cm = 1 m. — Fig. 3 et 4 : 2 cm. = 1 m.

probables d'un cimetière belgo-romain saccagé par la culture, ont été recueillis au même endroit [1].

Ainsi le plateau de Morimoine a servi de lieu de sépulture durant une longue suite de siècles, et le souvenir s'en est gardé dans la dénomination de « *Ferme des morts* » donnée à une métairie voisine.

III. — Les tombelles de Noirhat.

Cette magnifique suite de douze sépultures s'étend sur les premières déclivités du versant N.-E. d'un plateau de 130 mètres d'altitude qui domine la vallée de la Dyle ; ces tertres s'espacent sur une longueur de 1,400 mètres, à des intervalles si réguliers qu'il est impossible de voir, dans une telle symétrie, l'effet du hasard. L'ancien chemin de Court-Saint-Étienne à Bousval, aujourd'hui délaissé, véritable voie funèbre, les longe sur un long parcours. (Pl. XXI, fig. 3.)

Signalons les cinq premières tombelles, admirablement conservées et qui, réunies en groupe, présentent, sous la sombre sapinière, un réel caractère de grandeur et de majesté.

Tombelle n° 1. D = 14 mètres. — H = 75 centimètres. — Cote 122.

Au niveau primitif du sol, couche de charbon de bois s'étendant d'une façon très inégale et dépassant même, en un point, le pied de la tombelle : nous n'avons trouvé dans ces braises qu'une pierre à affiler, creusée par l'usage et éclatée en deux fragments sous l'action du feu.

Tombelle n° 2. D = 13 mètres. — H = 85 centimètres. — Cote 122.

Bûcher de 3 mètres sur 2 mètres, orienté vers le N.-O. Les débris d'ossements calcinés, le bois brûlé et des gouttelettes de bronze fondu étaient, comme à dessein, éparpillés en tous sens bien au delà de son aire. Au centre, un trou, profond de 25 cen-

[1] Cet emplacement a été signalé par le baron A. de Loë. Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société pendant l'exercice de 1902. *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XVII, 1903.

timètres, avait servi, apparemment, à ficher un pieu, facilitant, comme point de repère, l'édification régulière du tertre.

Tombelle n° 3. D = 13 mètres. — H = 70 centimètres. — Cote 121.

Aire circulaire de foyer de 90 centimètres de rayon. Ici, le sol primitif est affleuré par une couche de minerai de fer, et « cette mine, selon la pittoresque expression des ouvriers, vit et croît comme les plantes » ; de fait, des ossements, des charbons de bois étaient enfermés dans des sortes de gangues de concrétions ferrugineuses. Parmi de menus objets de bronze, dénaturés par le feu, nous croyons reconnaître un rasoir en forme de croissant; nous avons recueilli également un fragment en fer, reste d'un anneau entr'ouvert (?), à section carrée, dont l'extrémité un peu aplatie est perçée d'un trou. (Pl. XXV, fig. 6.)

Tombelle n° 4. D = 18 mètres. — H = $1^{m}30$. — Cote 121.

Bûcher en carré long (2 mètres sur 75 centimètres), orienté vers le S.-O. Au centre, ossements disséminés ; sur le côté, au milieu d'un espace débarrassé de tout débris, une cavité était creusée dans le sol avec le plus grand soin ; de 20 centimètres d'ouverture, elle affectait la forme d'un cône tronqué et renversé, simulant ainsi l'intérieur d'un vase. (Pl. IV, fig. 3 et 4.) Les principaux fragments d'os y étaient déposés ainsi qu'une paire de boutons hémisphériques de bronze, dont le système d'attache est identique à celui de Morimoine. (Pl. XXV, fig. 7.)

Tombelle n° 5. D = 9 mètres. — H = 60 centimètres. — Cote 120.

Cette petite butte, qui semble constituer une dépendance de sa voisine, recouvrait deux sépultures géminées ; les aires des bûchers, longues de $1^{m}25$ sur 40 centimètres de large, et distantes l'une de l'autre de 60 centimètres, s'étendaient parallèlement dans la direction du S.-E., et leur extrême petitesse fait présumer une tombe de deux enfants, reposant près d'un de leurs parents. Au centre de chacune d'elles se trouvait un petit vase vide : l'un était réduit en bouillie au point de n'en pouvoir reconnaître la forme, et l'autre bien conservé. (Pl. XXV, fig. 8.) C'est une coupe quadripode, façonnée sans l'aide du tour et d'un type qui, à notre connaissance, n'a pas encore été rencontré en Belgique, mais qu'on retrouve

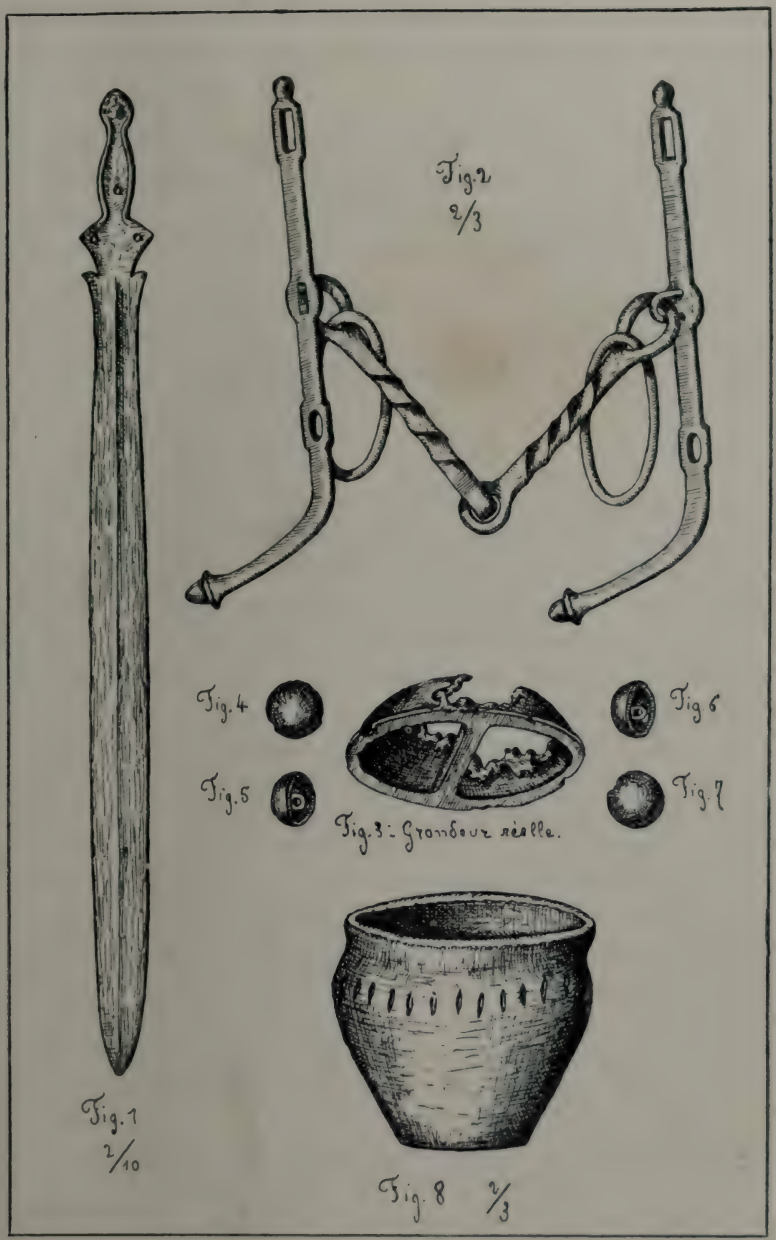
Fig. 2
2/3
Fig. 4
Fig. 5
Fig. 6
Fig. 7
Fig. 3 : Grandeur réelle.
Fig. 1
2/10
Fig. 8 2/3

en Bohême et en Hollande [1]. On a souvent signalé dans les tombes de ces minuscules récipients, offrandes funéraires dont la signification reste inexpliquée [2].

Tombelle n° 6. D = 15 mètres. — H = 1m20. — Cote 126.

Cette tombelle avait été saccagée par des recherches antérieures poussées jusqu'à 2m50 de profondeur ; nous n'avons retrouvé qu'une faible partie de l'aire du foyer, parsemée d'ossements.

Tombelle n° 7. D = 16 mètres. — H = 1m50. — Cote 124.

Nul vestige de bûcher au niveau du sol primitif, et les tranchées ne nous ont donné que quelques rares parcelles de charbon de bois, éparses dans tout le tertre.

Tombelle n° 8. H = 2 mètres. — Cote 117.

Nous avons fait les mêmes constatations qu'au n° 7, dans ce véritable tumulus, de forme elliptique, qui ne mesure pas moins de 25 mètres de longueur. Seulement, il recélait, en son centre et à 1m20 de la surface, une sépulture parasite à inhumation de la dernière époque franke ; à en juger par le sol moins tassé et plus sali, la fosse était creusée dans la direction du N.-O. La perméabilité du sol, qui est sablonneux, aura permis aux eaux météoriques d'exercer, sans relâche, leur action dissolvante sur les ossements, car le corps manquait totalement. Il ne restait du mobilier funéraire qu'une contre-plaque de boucle et une plaque de ceinturon avec appliques d'argent, tellement dénaturées par l'oxydation que le fer était, en quelque sorte, retourné à l'état de limonite pulvérulente ; des traînées rougeâtres, tranchant sur la blancheur du sable, semblaient les seuls vestiges du reste de l'équipement du défunt. Il ne s'agit, pensons-nous, ici, que de la sépulture isolée d'un guerrier, enseveli sur les lieux de son trépas ; l'exposition au N.-O. du versant, sur lequel s'élève le tumulus, rend bien peu probable l'existence d'un cimetière franc en cet endroit. Un lieu dit « che-

[1] Dr Pic. *Sépultures de Litomerie et de Cicovie. Loc. cit.*, 1899. Pl. XXXV, fig. 6 et 14. — Fouilles à Weert par M. Habets. Amsterdam, 1891.

[2] Schuermans. Les sépultures de Neerpelt. *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1894. — Baron A. de Loë. Fouilles d'un cimetière du premier âge du fer, à Biez (Brabant). *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*. t. XII.

min des franks » est signalé à Bousval [1], mais les habitants en ignorent l'emplacement.

Tombelle n° 9. D = 15 mètres. — H = 1 mètre. — Cote 118.
Mêmes observations que pour le n° 7.

Tombelle n° 10. D = 13 mètres. — H = 90 centimètres. — Cote 115.
Mêmes observations que pour le n° 7.

Tombelle n° 11. D = 14 mètres. — H = 1 mètre. — Cote 115.
Mêmes observations que pour les précédentes, sauf qu'au centre et à 60 centimètres de la surface se trouvait une sorte de poche remplie d'ossements incinérés dont quelques-uns teintés d'oxyde de cuivre. Il est évident que les n°s 7, 8, 9 et 10 offraient une disposition analogue et qu'il faut attribuer aux causes suivantes la disparition de leur dépôt funèbre : les tertres, séjours de prédilection des lapins, sont sillonnés, en tous sens, par des petites tranchées pratiquées par les chasseurs pour retrouver le furet endormi sur sa proie et, de plus, le sol a été défoncé à 60 centimètres pour la plantation des sapins. Ici, la sépulture n'a été épargnée que par hasard, car une de ces tranchées venait la frôler à 2 centimètres seulement de distance.

Il est très présumable que le peu de charbon de bois trouvé dans ces cinq tombelles provient des bûchers voisins et aura été rejeté avec les pelletées de terre, pendant l'érection des tertres.

Tombelle n° 12. — Cote 126.
Cette sépulture, située sur un terrain argileux livré à la culture, est à peine apparente, et ce n'est qu'au dernier labour que le soc de la charrue, amenant à la surface du charbon de bois, en a révélé l'existence. Le bûcher, long de 2 mètres sur 75 centimètres de large, était établi sur un lit de sable blanc et dans la direction du S.-E. Des fragments calcinés de la boîte crânienne, de côtes et d'os longs ont permis de déterminer l'orientation du corps du défunt dont la face regardait le Sud ; sur le côté, un petit creux contenait une poignée de cendre. Dans le bois brûlé nous avons remarqué des morceaux de rondins épais, de 5 centimètres, fendus en quatre.

[1] Tarlier et Wauters. *Géographie et histoire des communes belges. Bousval.*

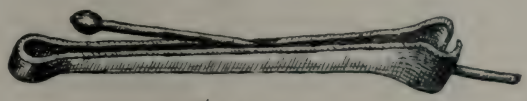

Fig. 1.

Fig. 6.

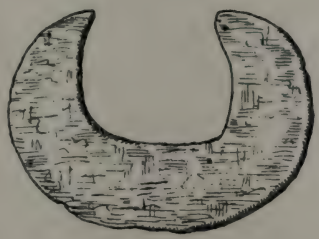

Fig. 2.

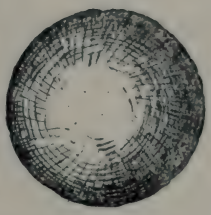

Fig. 7

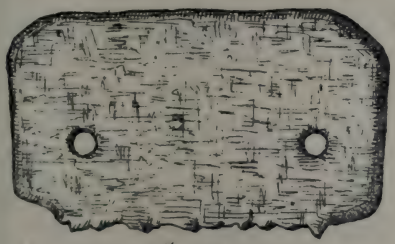

Fig. 3.

Fig. 5

Fig. 4.

Fig. 8.

Le plateau de Noirhat était déjà habité à l'époque néolithique, comme il conste de la trouvaille d'assez nombreux silex taillés sur le sol et dans les déblais.

Le nombre des tombelles explorées est si restreint que nous nous bornerons à résumer ici les diverses constatations fournies par l'étude de ces vingt et une sépultures.

L'endroit choisi pour élever les tombes était toujours un point culminant et voisin de tertres naturels ; les peuplades qui nous occupent voyaient, apparemment, dans ces buttes la sépulture d'ancêtres lointains et désiraient reposer à leur côté ; quoi qu'il en soit, nous avons fait, en Campine, des constatations analogues dans des champs de repos de la même époque [1].

Deux modes de sépulture, bien distincts, étaient employés conjointement : parfois la tombelle ne cachait dans son sein que les ossements incinérés, mais le plus souvent recouvrait les débris calcinés du corps laissés sur place, au milieu des cendres du foyer.

Nous avons vu que l'aire de certains bûchers ne contenait plus que du charbon de bois : on pourrait en conclure que le tertre ne servait alors qu'à défendre le foyer contre toute profanation et que les ossements enfermés dans une urne étaient enfouis à une faible profondeur, dans les environs. Cependant, il eût été peu logique de protéger ainsi le bois brûlé avec un soin si jaloux, alors que le dépôt funéraire restait bien plus exposé aux dangers d'une violation et bien difficile, également, sans employer comme à Rome un drap d'amiante, de recueillir dans les cendres jusqu'à la moindre parcelle des ossements. Leur disparition totale peut s'expliquer différemment : d'abord, par une incinération plus complète du corps et, ensuite, par la faculté que possèdent certaines plantes de s'assimiler avidement ces restes humains ; dans le Limbourg, on appelle « mangeuse de morts » une variété de bruyère qui croît de préférence sur les tombelles, et maintes fois, dans cette contrée, nous avons enlevé d'urnes cinéraires de ces racines auxquelles des chapelets de particules d'ossement demeuraient adhérents [2].

[1] Étude sur les tombelles de la Campine. *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XI.

[2] Voyez aussi *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. IX, p. 54, où le même fait a été signalé à propos de la fouille du cimetière de Vesqueville.

On pourrait ranger dans une troisième catégorie de sépultures, intermédiaire et tenant à la fois des deux premières, les tombes n° 4 du Stoquoy, n° 2 de Morimoine, n°s 4 et 12 de Noirhat.

L'orientation des bûchers ne semble pas avoir été astreinte à des règles fixes, bien que la direction vers le Sud prédomine de beaucoup.

Les rites funéraires ordonnaient de laisser au mort ses armes et ses ajustements, comme l'attestent les deux tombes de Morimoine et comme les autres sépultures, de leur côté, par la pauvreté ou l'absence de mobilier, témoignent du dénûment de la grande majorité des défunts.

Il existe encore, dans la contrée, des tombelles inviolées dont l'exploration a été retardée par les intempéries, et nous espérons que les fouilles prochaines mettront à jour de nouveaux documents pour l'étude du premier âge du fer en Brabant.

Les tertres explorés sont situés dans les propriétés de MM. Adhémar Zaman et Georges Crombez, qui ont, gracieusement, autorisé les fouilles : nous leur adressons nos plus vifs remercîments, ainsi qu'à M. Xavier Charles, de Limelette, dont l'appui et les indications nous ont été si précieux dans nos recherches.

CHARLES DENS.

Ottignies, en décembre 1902.

LES

" TERPEN ,, DE LA FRISE

RÉPONSE A Mr P. C. J. A. BOELES

OUS avons publié, en 1900, dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie* [1], un rapport assez étendu consacré aux accroissements de la section d'ethnographie ancienne des Musées royaux du Cinquantenaire, en 1895 et en 1896.

Nous finissions cette étude en mentionnant une petite série d'objets provenant des *terpen* de la Frise, que nous nous étions procurée sur les lieux mêmes, au cours d'une excursion que nous avions faite dans cette province en 1895.

« Terminons, disions-nous, par la mention d'une catégorie d'objets intéressants et généralement peu connus provenant de gisements qui n'ont guère été étudiés méthodiquement jusqu'ici. Il s'agit d'antiquités trouvées dans les *terpen* de la Frise. »

« Ces objets, de nature très diverse, appartiennent aussi à diffé-

[1] Trente-neuvième année, 3 et 4, p. 65.

rentes époques, depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIIe siècle [1] ».

Et nous ajoutions en note : « les *terpen, torpen* ou *tarpen* sont des collines artificielles antérieures au XIIe siècle et à la construction des premières digues, élevées par les anciens Frisons, pour leur servir, soit de demeures permanentes, soit de refuges pour eux et pour leurs bestiaux, lors des invasions fréquentes de la mer aux fortes marées d'équinoxe ou lorsque le vent soufflait en tempête dans la direction de la côte ».

Rendant compte du rapport précité dans le *Bulletin publié par la Fédération archéologique néerlandaise (septembre-octobre 1901)*, en un article intitulé : *Le baron Alfred de Loë et les* « Terpen » *de la Frise* [2], Mr P.-C.-J.-A. Boeles, conservateur du musée de Leeuwarde, apprécie, d'une façon très élogieuse, toute la première partie du rapport ; mais il n'en va plus de même quant aux dernières pages relatives aux *terpen* de la Frise !

Notre savant confrère estime, en effet, qu'elles renferment des choses peu conformes à la réalité des faits et qu'il convient de relever.

M. Boeles passe tout d'abord en revue les objets mentionnés et reproduits dans notre article et, après avoir constaté, avec une satisfaction légitime, qu'aucune pièce rare n'a pris le chemin de Bruxelles, ajoute, non sans ironie : *il ne s'agit que de quelques peignes, aiguilles, patins en os et autres objets semblables dont il existe suffisamment d'exemplaires à Leeuwarde pour faire le bonheur de dix musées belges sans nous appauvrir nous mêmes* [3].

[1] Trente-neuvième année, 3 et 4, p. 121.

[2] Overgedrukt uit Bulletin, uitgegeven door den Nederlandschen Oudhedkundigen Bond (Sept.-oct. 1901). « De baron Alfred de Loë over de Friesche terpen. »

[3] « Gelukkig zijn er geene belangrijke voorwerpen naar Brussel verhuisd. Wat kammen, naalden en schaatsen van been en dergelijke zaken, waarvan men

Loin d'en vouloir à notre confrère pour cette pointe d'ironie, nous prenons bonne note de sa déclaration, car il se pourrait que nous lui demandions un jour de puiser un peu à notre intention dans ce fonds de doubles considérable dont il vient de nous révéler l'existence.

Mais, poursuit M. Boeles, *ce n'est pas tant de ce que M. de Loë a emporté qu'il convient de s'occuper ici, mais bien de ce qu'il écrit à cette occasion au sujet des terpen. Ces observations, qui sont le résultat d'un voyage fait en 1895 ou 1896, ne sont pas précisément flatteuses pour les archéologues néerlandais.*

Nous ne savons pas, d'ailleurs, sur quoi il se fonde pour avancer que les terpen n'ont guère été étudiés méthodiquement jusqu'ici.

Cela est excessif.

Les terpen qu'on est en train de niveler reçoivent régulièrement la visite de la direction de la Société frisonne de Leeuwarde. Ensuite, on annote comment les objets achetés ont été trouvés et on recueille les observations concernant les pilotis, les puits, etc... Cela a été publié dans les rapports, « surtout dans ceux des dernières années ». On apprend ainsi peu à peu que les terpen étaient déjà habités avant d'avoir atteint leur hauteur actuelle, ce que prouvent les nombreux puits en bois qui ne dépassent pas de beaucoup le niveau des champs environnants.

On sait aussi que les objets se rencontrent presque toujours à une grande profondeur, le plus souvent dans une couche de terre noire qui est caractéristique.

Plus tard seulement, probablement à la suite d'un changement de niveau des eaux, les terpen se sont élevés pour servir de collines de refuge.

On distribue aux ouvriers employés à l'exploitation des terpen des cartes d'entrée pour le musée de Leeuwarde ; on leur recom-

te Leeuwarden meer dan genoeg heeft om er tien Belgische musea gelukkig mede te maken, zonder dat men zelf verarmt. »

Nous devons la traduction de l'article de M. Boeles à notre obligeant confrère et ami Julien Van der Linden, que nous tenons à remercier ici bien cordialement.

mande de prévenir la direction du musée immédiatement, et au besoin par télégramme, de toute découverte intéressante telle que celle de squelettes avec accessoires, afin de pouvoir photographier les choses en place. On les indemnise naturellement comme il convient.

Les bateliers des bateaux-dragueurs et les terrassiers des terpen tiennent beaucoup à ces cartes qui leur permettent d'introduire toute leur famille. Tel ouvrier des terpen, accompagné de sa femme, flâne par le musée jusqu'à ce qu'il ait lu tout ce qui s'y trouve d'inscriptions.

C'est ainsi qu'ils acquièrent du respect pour les objets anciens ou plutôt qu'ils comprennent que d'autres ont du respect pour ces objets et les paient.

Il faut dire pourtant que dans tout cela il y a une certaine méthode.

Nous le reconnaissons volontiers et nous en félicitons vivement MM. les membres de la direction de la Société frisonne.

Mais depuis quand procède-t-on avec tout ce soin et cette méthode ? L'a-t-on toujours fait ainsi ? Le faisait-on déjà de cette manière en 1895 ?

Le docteur Pleyte, directeur du musée de Leide, dans son grand ouvrage sur les antiquités de la Néerlande antérieures à l'époque de Charlemagne, insiste sur l'opportunité d'une exploration *méthodique* des terpen [1].

Le docteur J. Dirks, de Leeuwarde, membre de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas, nous disait en 1891, au congrès international de numismatique tenu à Bruxelles, en parlant des objets des terpen, que d'abord on ne fit pas grande attention à ces restes insignifiants, sans valeur aux yeux des ouvriers illettrés. On les jeta de côté, et seules des monnaies en or et en argent furent quelquefois sauvées du creuset [2].

Le témoignage de ces deux auteurs, l'activité que l'on met à exploiter les terpen, la rapidité avec laquelle ils disparaissent l'un

[1] *Nederlandsche Oudheden van de Vroegste Tijden tot op Karel den Groote. — Friesland, — 1877.*

[2] *Les Pompéi frisons et leur importance au point de vue numismatique.* (Mémoires et comptes rendus des séances du Congrès international de numismatique, tenu à Bruxelles en 1891, par Georges Cumont, p. 355.)

après l'autre, et surtout l'absence, en regard des objets exposés dans les musées de Leeuwarde et de Groningue, de schémas, de coupes en travers et en général de toute indication de niveau que nous avons constatée en 1895, sont les raisons qui nous ont fait écrire — à tort — la phrase incriminée.

La deuxième proposition de M. de Loë, continue M. Boeles, *à savoir que les terpen contiennent des antiquités des périodes « les plus anciennes », semble devoir être considérée comme son œuvre propre* [1].

Acker Stratingh, l'un des premiers explorateurs sérieux, exprimait dès 1849 ses doutes à cet égard. Et cela avec raison comme j'en ai acquis la conviction lorsque « dans ces dernières années », à l'aide des observations qui ont été faites ailleurs, j'ai rangé chronologiquement les antiquités principales du musée frison de Leeuwarde.

Les terpen ne contiennent pas d'objets de l'âge de la pierre ni de l'âge du bronze ; « les quelques outils de pierre que l'on y trouve doivent être considérés comme des accidents et notamment comme des amulettes de quelques races postérieures [2] *».*

Les plus anciennes trouvailles des terpen appartiennent à l'âge du fer, spécialement à la période dite de La Tène (environ 400 à 100 avant J.-C.).

Nous ne pouvons que nous incliner devant la haute compétence de M. Boeles; toutefois notre erreur provient de ce que le docteur Dirks rapprochait les tertres frisons des terramares italiennes [3] et aussi de ce que Pleyte, dans son grand ouvrage déjà cité, reproduit

[1] « De tweede stelling van den heer de Loë n. l. dat de terpen oudheden uit de *oudste* tijdperken bevatten, schijnt gerespecteerd te moeten worden als origineel werk ».

[2] ..... de enkele werktuigen van steen, die er in gevonden zijn, dienen als toevalligheden, vooral als amuletten van een later geslacht beschouwd te worden.

[3] Congrès de numismatique, p. 355.

de nombreux objets en pierre (types de l'âge de la pierre polie et de l'âge du bronze) provenant de la Frise [1].

En tout état de cause, si nous avons lieu de regretter d'avoir déplu à nos collègues de Leeuwarde, nous nous félicitons presque d'avoir créé cet incident qui nous a valu d'en apprendre davantage sur des monuments fort intéressants, mais dont malheureusement la littérature en langue véhiculaire est vraiment trop restreinte.

Bon ALFRED DE LOË.

Bruxelles, décembre 1902.

[1] 1877. — Pl. XIV, fig. 3*a*; pl. XX, fig. 3, et pl. XXIII, fig. 10*a* — 10*b*.
1878. — Pl. XXVII, fig. 9, et pl. XXX, fig. 5*a* — 5*b*.
1879. — Pl. XLVIII, fig. 1, 2 et 3; pl. LI, fig. 1, 2 et 3; pl. LII, fig. 1, 2 et 3, et pl. LIII, fig. 4*a* — 4*b*.

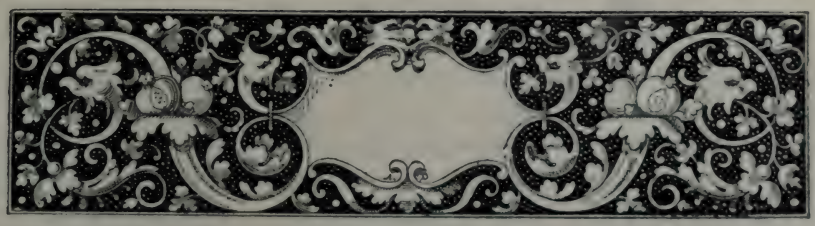

LES DÉBUTS DE L'ART EN ÉGYPTE

CHAPITRE I

Considérations préliminaires.

L'EXTRÊME ancienneté de la civilisation égyptienne attire tout spécialement l'intérêt de tous vers l'étude de ses productions. Notre esprit est ainsi fait que nous cherchons à remonter toujours plus loin dans le passé, soucieux de connaître les premiers tâtonnements de l'homme pour arriver à une civilisation plus ou moins brillante.

L'Égypte, à ce point de vue, s'est montrée une mine précieuse avec ses monuments nombreux témoignant d'un art avancé, alors que le restant de l'humanité restait plongé dans la barbarie la plus grande. Mais en même temps, l'Égypte ne parvenait pas à contenter notre curiosité, elle ne faisait que la rendre de jour en jour plus intense, en nous proposant une énigme qui semblait bien indéchiffrable. En effet, dès qu'elle nous apparaissait vers les débuts de la IVe dynastie, elle se présentait à nous comme une civilisation

déjà, à peu de chose près, complète et achevée. Langue, écriture, administration, cultes, cérémonies, etc., nous trouvions tout constitué et c'est à peine si l'on pouvait noter de-ci de-là quelques traces de ce qu'on appelle l'archaïsme, et l'on supposait, comme le faisait Chabas, qu'il avait fallu environ quatre mille ans pour que cette civilisation pût se constituer. « Quatre mille ans, disait-il, c'est un espace bien suffisant pour le développement d'une race intelligente ; ce ne serait peut-être pas assez si l'on nous montrait les traces des races de transition. Dans tous les cas, ce chiffre n'a aucune prétention à l'exactitude ; son seul mérite est de se prêter aux exigences de tous les faits actuellement connus ou probables » [1]. Cette impression s'accentue encore lorsqu'on s'attache spécialement aux œuvres d'art, et l'on est assez tenté de souscrire sans hésitation à cette opinion qui voudrait qu'il se soit écoulé entre les débuts et l'ancien empire à peu près autant de siècles qu'entre celui-ci et les premières années de l'ère chrétienne.

Ce qui nous frappe le plus, c'est l'extrême réalisme de ces œuvres qu'on ose à peine appeler primitives, c'est cette façon de voir la nature et de la rendre d'une manière telle que nous comprenons ces œuvres immédiatement d'une façon plus complète que ce que l'art classique égyptien a laissé de meilleur. « Belles en elles-mêmes, s'écriait Mariette, elles restent belles encore quand on les compare aux œuvres des dynasties que l'on croit représenter les siècles florissants de l'Égypte » [2].

Une conséquence curieuse de cette opposition entre le réalisme des premières dynasties et l'*hiératisme* de l'Égypte classique fut d'amener les savants qui s'occupaient de la question à cette conclusion assurément déconcertante que l'art égyptien parfait — à notre sens au moins — au début de l'ancien empire ne tarda pas, sous l'influence « implacable de ce lent travail sacerdotal qui pétrifia tout chez elle, les formules de l'art comme les formules de ses croyances » [3], à se transformer en s'altérant de plus en plus ; et Nestor Lhôte, un des meilleurs connaisseurs de l'Égypte ancienne,

[1] Chabas, *Études sur l'antiquité historique d'après les sources égyptiennes et les monuments réputés préhistoriques*, 2e éd. Paris, 1873, p. 9.

[2] Mariette, dans la *Revue archéologique*, 1860, cité par Rhoné, *l'Égypte à petites journées*. Paris, 1877, p. 86.

[3] Mariette, *ibidem*.

concluait légitimement, semble-t-il, quand il écrivait : « Plus on remonte dans l'antiquité vers les origines de l'art égyptien, et plus les produits de cet art sont parfaits, comme si le génie de ce peuple, à l'inverse de celui des autres, se fut formé tout à coup »[1]. « De l'art égyptien, disait-il encore, nous ne connaissons que sa décadence ».

J'aurais à peine besoin de rappeler ici les chefs-d'œuvre qui sont sortis peu à peu des tombes de l'ancien empire; le *Scheikh el Beled*, le scribe accroupi du Louvre, le scribe de Gizeh sont des monuments connus de tout le monde ; les deux statues de Meidoum, *Nofrit* et *Rahotep*, sont vivantes dans le souvenir de tous ceux qui ont pu les admirer au Musée du Caire, et déjà la photographie les a popularisées suffisamment pour qu'il soit utile de les reproduire ici. Mais ce que l'on ne sait pas suffisamment, en dehors du monde assez restreint des égyptologues, c'est qu'à côté de ces pièces capitales, qui pour beaucoup semblent des phénomènes isolés dans la barbarie des temps primitifs, il existe toute une série d'œuvres contemporaines qui attestent le niveau élevé auquel était parvenu l'art égyptien dès l'époque des pyramides ; ce qu'on ne connaît pas suffisamment c'est la merveilleuse habileté des peintres et des sculpteurs qui décoraient les murs des tombeaux de peintures et de reliefs d'une finesse inimaginable, s'inspirant de la nature qu'ils copiaient avec une scrupuleuse exactitude. Il suffira d'en citer l'un ou l'autre exemple typique.

Dans un mastaba découvert à Meidoum et datant de la fin de la IIIe dynastie, l'artiste avait représenté des oies paissant dans des attitudes diverses. « Les Égyptiens, dit à ce propos Maspero, étaient des animaliers de première force ; ils ne l'ont jamais mieux prouvé que dans ce tableau. Nul peintre moderne n'aurait saisi avec plus d'esprit et de gaieté la démarche alourdie de l'oie, les ondulations de son cou, le port prétentieux de sa tête et la bigarrure de son plumage »[2] (fig. 1 et 2).

Un autre monument va nous faire retrouver cette même perfection dans le rendu de la figure humaine. Dans un tombeau de la

[1] *Journal des savants*, 1851, pp. 53-4 ; cité par Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, t. I, *l'Égypte*, p. 677.

[2] Maspero, texte de Grébaut, *le Musée égyptien*, t. I. Le Caire, 1890-1900, p. 26 et pl. XXIX.

IIIe dynastie, Mariette retrouva six panneaux en bois, conservés actuellement au Musée du Caire. Ils représentent le défunt, un haut personnage du nom de *Hosi,* assis ou debout. Des hiéroglyphes sont gravés au-dessus de la figure ou devant la face. Nous reproduisons ici les têtes de deux des figures, et l'on pourra se rendre compte parfaitement de la façon merveilleuse dont l'artiste est parvenu à saisir son type et à le traduire d'un ciseau sûr et délicat. Certes, il y a là déjà de la convention, l'œil est dessiné de face sur une tête vue de profil; mais cette convention admise on ne peut s'empêcher d'être étonné et en même temps charmé de cette puissance d'exécution à une époque où l'on ne s'attend à trouver que grossièreté et barbarie (fig. 3 et 4).

FIG. I. — LES OIES DE MEIDOUM.

Mais nous en avons dit assez maintenant pour pouvoir poser nettement le problème qui doit nous occuper. Comment expliquer ce niveau élevé de l'art dès les débuts de l'histoire de l'Égypte ? L'art égyptien est-il un art importé sur les bords du Nil par des conquérants étrangers ?

Les théories en faveur auprès de beaucoup de savants et qui font venir les Égyptiens pharaoniques de l'Asie, conquérant la vallée du Nil en descendant le cours du fleuve, après une escale plus ou moins longue sur la côte orientale de l'Afrique, semblent donner raison à cette hypothèse, et jusqu'en ces dernières années il était fort difficile d'admettre une explication différente. Si haut qu'on remontait vers les premières dynasties, les monuments ne laissaient saisir que quelques rares traces d'archaïsme, et seules des circonstances particulières, comme la présence d'un nom de roi,

permettaient d'attribuer certains bas-reliefs à une époque antérieure à la IVe dynastie. Les musées d'Europe et d'Égypte contenaient, il est vrai, un certain nombre de statues assez rudes, pouvant être datées de l'époque des trois premières dynasties, mais l'attention des savants ne s'y était jamais attachée sérieusement et ce n'est que dans ces dernières années qu'on commença à reconnaître leur véritable caractère [1].

Bientôt une série de découvertes importantes vint changer le cours des recherches. M. le professeur Flinders Petrie, de Londres, découvrait d'abord à Coptos, en 1893, plusieurs statues grossières du dieu Min, portant gravées en très léger relief des figures singulières d'animaux de montagne et une forme archaïque

FIG. 2. — LES OIES DE MEIDOUM.

de l'hiéroglyphe servant à écrire le nom du dieu Min. On rencontrait en même temps de la poterie d'un type particulier dont on n'avait retrouvé que de rares spécimens qu'on ne pouvait dater avec précision [2].

L'année suivante Petrie assisté de M. Quibell trouvait aux environs de Naqada une énorme nécropole où la poterie trouvée à Coptos en même temps que les statues de Min était extrêmement abondante. Les recherches faites simultanément par M. de Morgan établissaient que l'on avait affaire à des nécropoles préhistoriques. Je ne puis songer à entrer ici dans le détail de ces fouilles, en ayant

[1] Berlin, Bologne, Bruxelles, Le Caire, Leide, Londres, Naples, Paris, Turin. Voir CAPART, *Recueil de monuments égyptiens*. Bruxelles, 1902. Notice des planches II et III.

[2] PETRIE, *Koptos*. Londres, 1893.

fait en son temps l'historique dans un article de la *Revue de l'Université de Bruxelles* [1]. Je me contenterai de mentionner les principaux événements qui suivirent la publication de ce travail. Pendant l'hiver 1898-99, le professeur Petrie et ses collaborateurs explorèrent plusieurs cimetières préhistoriques à Abadiyeh et Hu. Ces découvertes complétant celles de Négadah permirent d'établir d'une façon préliminaire les grandes lignes de la préhistoire d'Égypte. Parallèlement à ces découvertes, MM. Quibell et Green trouvaient (1897-98-99) sur l'emplacement de l'ancien temple

FIG. 3. — FRAGMENT D'UN DES PANNEAUX DE HOSI
(d'après la photographie de Petrie).

de Hiéraconpolis une série importante de monuments datant des débuts de la période historique et formant en quelque sorte le pont entre la préhistoire et l'histoire. Ces résultats se fortifiaient les années suivantes grâce aux fouilles exécutées par le professeur Petrie dans les tombes royales des premières dynasties à Abydos, qui avaient été explorées négligemment, peu de temps auparavant,

[1] CAPART, *Notes sur les origines de l'Égypte d'après les fouilles récentes*, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, t. IV, 1898-9, pp. 105-139, fig. et planches.

par M. Amélineau. Enfin, les fouilles dans le temenos du temple d'Osiris à Abydos (1901-02-03) firent connaître entre autres choses une petite ville préhistorique qui fournit les éléments nécessaires à la suture parfaite et incontestable de la préhistoire égyptienne avec les dynasties historiques. D'autres fouilles, exécutées sous la direction de M. Reisner pour l'université de Californie à El-Ahaiwah et Naga-ed-Dèr [1], ainsi que par MM. Mac Iver et Wilkin à El-Amrah, complétèrent les renseignements que l'on possédait déjà sur la période primitive.

FIG. 4. — FRAGMENT D'UN DES PANNEAUX DE HOSI
(d'après la photographie de Petrie).

Les documents exhumés nous firent connaître bien des choses intéressantes sur les habitants primitifs de l'Égypte, et immédiatement l'on s'aperçut qu'il était possible de retrouver, notamment dans les rituels, bien des vestiges de cette civilisation dont les nécropoles archaïques étaient les témoins.

[1] Le résultat de ces fouilles n'a pas encore été publié. On trouvera une note sommaire de M. Reisner dans l'*Archæological Report* de l'*Egypt Exploration Fund*, 1900-1901, pages 23-25, avec deux planches.

La conclusion générale que nous devons tirer de l'ensemble de ces découvertes est qu'il y eut une civilisation antérieure à la civilisation pharaonique et que cette civilisation a produit des documents artistiques.

Mentionnons ici les principaux ouvrages dans lesquels furent publiés les résultats de ces fouilles. La plupart sont en langue anglaise et ne sont en réalité que des rapports sur les explorations des nécropoles ; les plus importants sont *Naqada* [1], *Diospolis* [2], *the Royal tombs of the first dynasties*, t. I et II [3], *Abydos*, I et II [4], dus à Petrie ; *Hierakonpolis*, I et II [5], sont publiés par MM. Quibell et Green, et enfin *El Amrah* [6] donne les résultats des fouilles de MM. Mac Iver et Wilkin dans le cimetière de cette localité.

A côté de ces livres qui font chaque fois la monographie d'un cimetière préhistorique, il faut citer l'ouvrage de M. de Morgan intitulé *Recherches sur les origines de l'Égypte* [7] et qui est le seul

[1] *Naqada and Ballas*, 1895, by W. M. Flinders Petrie and J. E. Quibell with Chapter by F.-C.-J Spurrell. London, Quaritch, 1896, in-4°, X, 79 pp. et 86 pl.

[2] *Diospolis parva, The Cemeteries of Abadiyeh and Hu*, 1898-9, by W.-M. Flinders Petrie, with Chapters by A.-C. Mace. London *(Egypt Exploration Fund)*, 1901, in-4°, 62 pp. et 48 pl.

[3] *The Royal Tombs of the first Dynasty*, 1900, Part I, by W.-M. Flinders Petrie, with Chapter by F.-Ll. Griffith. London *(Egypt Exploration Fund)*, 1900, in-4°, 51 pp. et 67 pl.

The Royal Tombs of the earliest Dynasties, 1901. Part II, by W.-M. Flinders Petrie, with Chapter by F.-Ll. Griffith. London *(Egypt Exploration Fund)*, 1901, in-4°, 60 pp. et 99 pl.

[4] *Abydos*, Part I, 1902, by W.-M. Flinders Petrie, with Chapter by A. E Weigall. London *(Egypt Exploration Fund)*, 1902, in-4°, 60 pp. et 80 pl.

Abydos, Part II, 1903, by W.-M. Flinders Petrie, with a Chapter by F.-Ll. Griffith. London *(Égypt Exploration Fund)*, 1903, in-4°, 56 pp. et 64 pl.

[5] *Hierakonpolis*, Part I, Plates of Discoveries in 1898, by J.-E. Quibell, with notes by W.-M. F[linders] P[etrie]. London, Quaritch *(Egyptian Research Account, 4^h Memoir)*, 1900, in-4°, 12 pp. et 43 pl.

Hierakonpolis, Part II, by J.-E. Quibell and F.-W Green. London, Quaritch *(Egyptian Research Account, 5^h Memoir)*, 1902, in-4°, 57 pp. et 40 pl. (les planches de ces deux volumes sont à classer par numéro en une seule série).

[6] *El Amrah and Abydos*, 1899-1901, by D. Randall, Mac Iver and A.-C. Mace, with a Chapter by F.-Ll. Griffith. London *(Egypt Exploration Fund)*, 1902, in-4°, 108 pp. et 60 pl.

Le nom de M. Wilkin ne se trouve pas sur la publication par suite de la mort malheureuse de ce jeune savant après la fin des fouilles

[7] *Recherches sur les origines de l'Égypte. L'âge de la pierre et des métaux*, par

livre de langue française qui ait été publié sur ces questions. Malheureusement, il parut à une époque où les plus importantes découvertes n'avaient pas eu lieu encore et s'est trouvé rapidement, par la force des choses, assez démodé, tout au moins dans ses chapitres qui traitent en général de l'ethnographie primitive des habitants de la vallée du Nil.

Il importe encore de ne pas négliger l'étude de M. le professeur Steindorff, de Leipzig, qui le premier porta un jugement exact sur toute une catégorie de monuments artistiques appartenant à la période archaïque et dont il sera souvent question dans ce livre [1].

On était donc enfin en possession de documents artistiques égyptiens antérieurs aux dynasties ; il devenait donc possible de se demander si la question des débuts de l'art en Égypte pouvait être posée avec quelque chance de recevoir une solution.

Mais ici on se heurte à une difficulté imprévue. Les documents sont extrêmement abondants, le mobilier des tombeaux fournit des poteries, des statuettes, des ustensiles divers en nombre à peu près illimité. Quels sont ceux que nous devons choisir, quels sont parmi ces multiples objets ceux qui méritent véritablement le nom de documents *artistiques ?* La difficulté est grande de répondre à cette question, car il nous faudra pour y arriver commencer par définir ce que c'est que l'*art*. Cela ne fait malheureusement que déplacer le problème sans le rendre plus aisé à résoudre. On sait combien les avis diffèrent sur l'art, sur sa véritable nature. Chaque auteur a son point de vue spécial qui le fait insister plus expressément sur l'un ou l'autre aspect du sujet, si bien qu'il y a peu de questions au monde dont on puisse dire avec plus de vérité : *Tot capita tot sensus*.

Je voudrais pouvoir transcrire ici intégralement les pages écrites à ce sujet par le professeur E. Grosse [2] et qui, je tiens à le noter

J. de Morgan. Paris, Leroux, 1896, in-8°, 282 pp., 604 fig. et 11 pl. hors texte.

Recherches sur les origines de l'Égypte. Ethnographie préhistorique et tombeau royal de Naqada, par J. de Morgan, avec la collaboration de MM le professeur Wiedemann, G. Jéquier et le Dr Fouquet. Paris, Leroux, 1897, in-8°, 394 pp., 932 ill. et 5 pl hors texte.

[1] Steindorff, *Eine neue Art ägyptischer Kunst* dans *Aegyptiaca. Festschrift für Georg Ebers*. Leipzig, 1897, pp. 122-141, 1 pl. et 9 fig. dans le texte.

[2] Grosse, *les Débuts de l'art*, édition française. Paris, Alcan, 1902.

ici, ont été le point de départ des recherches qui m'ont amené à écrire ce livre ; mais comme cela pourrait à bon droit paraître excessif, je dois me contenter de les résumer aussi brièvement que possible, en insistant principalement sur les points qui devront nous servir de guide.

« La tâche d'une science, dit M. Grosse, est celle-ci : constater et expliquer un certain groupe de phénomènes. Toute science se divise donc théoriquement en deux parties : une partie descriptive, qui est la description des faits et de leur nature, et une partie explicative, qui ramène ces faits à des lois générales ». La science de l'art remplit-elle ces conditions ? La réponse peut être affirmative pour la première moitié de sa tâche ; mais en est-il de même pour la seconde ? Il semble que l'on puisse en douter, et à ce propos M. Grosse se montre très sévère à l'égard des travaux de la critique d'art qui à côté des systèmes complets « s'arrogent d'ordinaire cet air majestueux d'infaillibilité qui est le signe distinctif des systèmes de philosophie de l'art » dont ils ne constituent que de véritables fragments. « Certes, dit-il, il y a des circonstances où il peut nous sembler utile et agréable de connaître les opinions subjectives qu'un homme d'esprit peut avoir sur l'art, mais nous sommes obligés de les récuser du moment qu'elles veulent s'imposer à nous en qualité de connaissances générales et scientifiquement fondées. Le principe essentiel de la recherche scientifique est partout et toujours le même ; que la recherche porte sur une plante ou sur une œuvre d'art, elle doit toujours être objective ». C'est pour n'avoir point obéi à cette nécessité que la philosophie de l'art n'a point réussi à nous donner jusqu'à présent une explication satisfaisante des phénomènes artistiques, malgré les nombreux matériaux que l'histoire de l'art a réunis à sa disposition.

« La tâche de la science de l'art est celle-ci : écrire et expliquer les phénomènes qu'on réunit sous la dénomination de phénomènes d'ordre artistique. Cette tâche a cependant deux formes : une forme individuelle et une forme sociale. Dans le premier cas, il s'agit de comprendre une œuvre d'art isolée, ou l'œuvre entière d'un artiste, de découvrir les rapports qui existent entre un artiste et son œuvre individuelle, et d'expliquer l'œuvre d'art comme le produit d'une individualité artistique travaillant dans certaines conditions ». Ce côté individuel du problème, s'il est possible de

l'étudier avec précision pour les derniers siècles de l'histoire, devient de plus en plus complexe plus nous remontons vers l'antiquité, et bien rapidement nous sommes forcés de l'abandonner pour nous rejeter sur le côté social. « S'il est impossible d'expliquer le caractère individuel d'une œuvre d'art par le caractère individuel de l'auteur, il ne nous reste pas autre chose à faire que de réduire le caractère collectif des groupes artistiques ayant une certaine étendue dans le temps ou l'espace au caractère d'un peuple ou d'une époque entiers. Le premier aspect de notre problème est donc psychologique, le second sociologique ». Comme le constate M. Grosse, cet aspect sociologique du problème n'a pas été laissé dans l'oubli, et déjà l'abbé Dubos, dans ses *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, publiées en 1719, ouvre la voie à la sociologie de l'art. Herder, Taine, Hennequin, Guyau ont successivement essayé des théories générales ou bien ont combattu celles de leurs devanciers; mais malheureusement, si l'on passe en revue les résultats que les études sociologiques ont obtenus en matière d'art, il faut avouer qu'ils sont très pauvres. Il faut en accuser. tout d'abord, le nombre restreint de travailleurs qui se sont occupés de la valeur sociologique de l'art, mais ensuite et surtout l'erreur de méthode qui est à la base de toutes ces recherches.

« Dans toutes les autres branches de la sociologie on a appris à commencer par le commencement. On étudie d'abord les formes les plus simples des phénomènes sociaux et ce n'est qu'après avoir bien compris la nature et les conditions de ces formes simples qu'on aborde l'explication des formes les plus compliquées... Toutes les disciplines sociologiques ont cherché l'une après l'autre une voie nouvelle; seule la science de l'art fait encore fausse route. Toutes les autres ont fini par voir de quel secours puissant et indispensable l'ethnographie peut être pour la science de la civilisation ; il n'y a que la science de l'art qui dédaigne encore les produits grossiers des peuples primitifs que lui offre l'ethnographie... La science de l'art n'est pas actuellement capable de résoudre le problème sous son aspect le plus difficile. Si nous voulons un jour arriver à comprendre scientifiquement l'art des peuples civilisés, nous devons pénétrer d'abord la nature et les conditions de l'art des non civilisés. Il faut savoir sa table de multiplication avant de résoudre des problèmes de mathématique supérieure. C'est pour ces

raisons que la première et la plus pressante des tâches de la science de l'art consiste en l'étude de l'art des peuples primitifs ».

Il semble vraiment que dans ces études d'art un mauvais sort s'attache à toutes les expressions employées. Nous partons de termes vagues que nous cherchons à préciser petit à petit, et lorsque nous arrivons à une conclusion première c'est de nouveau un terme peu précis auquel nous devons nous résoudre.

Quels sont, en effet, les peuples que l'on peut appeler primitifs ? Ici encore une fois les opinions les plus diverses ont été exprimées, et lorsqu'on étudie les classifications proposées on y rencontre à chaque pas des erreurs qui rendent suspect l'ensemble des résultats. Pour n'en citer qu'un exemple, « entre un habitant des îles Sandwich et un indigène du continent australien, il y a une différence de civilisation sans doute plus grande que celle qui sépare un Arabe et un Européen instruits ; et pourtant Ratzel, qui distingue les Arabes « demi-civilisés » des peuples « civilisés » européens, réunit les Polynésiens et les Australiens ».

« Y a-t-il un moyen de déterminer le degré relatif d'une civilisation ? Ce qu'on appelle civilisation est si compliqué, même dans les formes les plus simples, qu'il nous est impossible, au moins de nos jours, de déterminer avec quelque certitude les facteurs qui produisent cette civilisation. Si nous comparions les diverses civilisations dans toutes leurs manifestations, nous n'atteindrions probablement pas notre but ; mais nous pourrions résoudre notre problème assez facilement si nous réussissions à trouver un facteur de civilisation isolé facile à déterminer et assez important pour pouvoir passer pour la caractéristique de toute une civilisation. Or il y a, en effet, un facteur qui remplit les deux conditions indiquées : c'est la production. La forme de la production adoptée exclusivement ou presque exclusivement dans un groupe social, c'est-à-dire la façon dont les membres de ce groupe produisent leur nourriture, c'est là un fait qu'il est facile d'observer directement et de déterminer avec une précision suffisante pour toute espèce de civilisation. Quelle que puisse être notre ignorance des croyances religieuses ou sociales des Australiens, nous ne pouvons avoir le moindre doute sur leur production : l'Australien est chasseur et ramasseur de plantes. Il

nous est peut-être impossible de connaître la civilisation intellectuelle des anciens Péruviens, mais nous savons que les citoyens de l'empire des Incas étaient des agriculteurs, et c'est là un fait qui n'admet pas le doute. Avoir établi quelle est la forme de production d'un peuple donné ne suffirait cependant pas encore pour atteindre le but que nous nous sommes proposé si nous ne pouvons prouver en même temps que la forme spéciale de la civilisation dépend de la forme spéciale de la production. L'idée de classer les peuples d'après le principe dominant de leur production n'est en rien nouvelle. Dans les ouvrages les plus anciens sur l'histoire de la civilisation on trouve déjà les groupes bien connus de peuples chasseurs et pêcheurs, d'éleveurs nomades et d'agriculteurs établis dans leur pays. Peu d'historiens semblent cependant avoir compris toute l'importance de la production. Il est plus facile de la réduire que de l'exagérer. La production est en quelque sorte le centre de vie de toute forme de civilisation ; elle a une influence profonde et irrésistible sur les autres facteurs de la civilisation ; elle est déterminée elle-même, non par des facteurs de civilisation, mais par des facteurs naturels, par le caractère géographique et météorologique d'un pays. On n'aurait pas tout à fait tort d'appeler la production le phénomène primaire de la civilisation, phénomène à côté duquel les autres directions de la civilisation ne sont que des dérivés secondaires, non pas en ce sens qu'elles seraient sorties de la production, mais parce qu'elles se sont formées et sont restées sous l'influence puissante de la production, bien que d'origine indépendante. Les idées religieuses ne sont pas certainement sorties des besoins de la production ; malgré cela la forme des idées religieuses dominantes d'un peuple se laisse réduire en partie à la forme de la production. La croyance aux âmes des Cafres a une origine indépendante ; mais sa forme particulière, la croyance à l'ordre hiérarchique des âmes des ancêtres, n'est pas autre chose qu'un reflet de l'ordre hiérarchique des vivants qui, à son tour, est la conséquence de la production, de l'élevage des bestiaux et des tendances guerrières et centralisantes qui en résultent. C'est pour cela que, chez les peuples chasseurs, dont la vie nomade n'admet pas d'organisation sociale fixe, on trouve bien la croyance aux âmes, mais point d'ordre hiérarchique. L'importance de la production ne se montre cependant nulle part avec autant d'évidence que dans l'organisation

de la famille. Les formes étranges qu'a prises la famille humaine, formes qui ont inspiré aux sociologues des hypothèses plus étranges encore, nous paraissent très compréhensibles du moment que nous les considérons dans leurs rapports avec les formes de la production. Les peuples les plus primitifs se nourrissent des produits de la chasse -- le terme de chasse pris dans son sens le plus large — et des plantes qu'ils recueillent » [1].

Si nous parcourons la terre à la recherche de peuplades vivant à ce stade élémentaire nous n'en trouverons pas énormément. Grosse a vite fini de les cataloguer : « L'immense continent africain ne contient qu'un seul peuple chasseur — abstraction faite des tribus de pygmées du centre, dont la civilisation nous est complètement inconnue — ce sont les Boschimans, les vagabonds du Kalahari et des pays environnants. En Amérique, nous ne trouvons de vrais chasseurs qu'au nord et au sud, les Aleutes et les Fuégiens. Tous les autres peuples sont plus ou moins agriculteurs, à l'exception de quelques tribus brésiliennes, tels les Botocudos qui vivent encore dans des conditions très primitives. En Asie, il n'y a guère que les Mincopies des îles Adamanes qui présentent encore l'état primitif dans toute sa pureté ; les Veddhas de Ceylan ont trop subi l'influence des Cingalais, et les Tchouktchis du Nord et leurs parents ethniques sont plutôt des éleveurs. Il n'y a qu'un continent qui soit occupé dans toute son étendue par des peuples primitifs — abstraction faite des colonies européennes — c'est l'Australie, continent que nous pouvons considérer aussi au point de vue ethnographique comme la dernière trace d'un monde disparu ».

Une objection jaillit d'elle-même ici. Pourquoi ne pas faire entrer en ligne de compte les populations préhistoriques dont les productions artistiques, en France notamment, sont aussi nombreuses que variées ? C'est que, d'après M. Grosse, en présence de ces documents précieux, avant « de pouvoir dire avec certitude si nous avons réellement affaire ici aux formes primitives que nous cherchons, il nous faudrait connaître les civilisations qui ont fourni les documents dont il s'agit ».

Eh bien, cette objection n'existe pas, au même degré tout au

[1] Pp. 26-27.

moins, en présence de l'Égypte primitive où l'abondance des documents est déjà telle que nous pouvons nous représenter avec suffisamment d'exactitude la vie des primitifs égyptiens pour pouvoir, je pense, distinguer quels sont les documents qui méritent le nom d'artistiques ; et ici nous revenons à la question posée tout à l'heure, avec quelque chance de plus de pouvoir cette fois la résoudre.

« Dans les armoires qui contiennent les collections d'objets australiens, dit encore M. Grosse [1], on trouve presque toujours quelques bâtons de bois couverts de combinaisons de points et de lignes. Il est presque impossible de distinguer au premier coup d'œil ces dessins de ceux qui se trouvent sur les massues et les boucliers australiens et qu'on appelle ordinairement des « ornements ». Il y a cependant une différence essentielle entre les deux espèces de dessins. Nous savons depuis quelque temps que les soi-disant dessins sur ces bâtons ne sont rien d'autre qu'une sorte d'écriture grossière, des marques destinées à rappeler au messager qui porte ce bâton les points essentiels de ses messages; ils ont donc une signification pratique et non esthétique. Dans ce cas, notre savoir nous empêche de commettre une erreur ; mais combien sont nombreux les cas où il en est autrement ? Qui pourrait nous affirmer que les figures des boucliers australiens sont réellement des ornements ? Ne serait-il pas admissible que ce fussent des marques de propriété ou des blasons de tribus ? Ou peut-être ces figures sont-elles des symboles religieux ? Ces questions se posent à nous presque toutes les fois que nous regardons un ornement d'un peuple primitif; dans bien peu de cas nous pouvons donner une réponse .... Malgré le grand nombre de cas douteux, il y en a aussi beaucoup dont la signification purement esthétique ne saurait être mise en doute. Du reste, les cas douteux sont loin d'être sans valeur pour notre science. Ces têtes d'oiseaux à la proue des canots des Papous sont peut-être au premier chef des symboles religieux, mais elles servent aussi d'ornement. Si le choix d'un ornement est déterminé par un intérêt religieux, l'exécution et la combinaison avec d'autres motifs différents ou analogues se ressentent toutefois de besoins esthétiques ».

[1] Pp. 17 et suiv.

On voit aisément quelles sont les difficultés du sujet et l'impossibilité réelle qu'il y aurait de traiter la question si on était résolu, dès le début, de ne présenter sur toutes choses que des données sûres et définitives ; aussi doit-on se borner à multiplier les observations, à étudier ces phénomènes douteux d'où jaillira un jour peut-être la lumière permettant de tracer d'une main sûre les lois qui régissent les phénomènes artistiques. Et puisqu'il importe cependant, pour fixer les idées, de partir d'une définition de l'art, nous dirons avec M. Grosse que « nous appelons en général activité esthétique ou artistique une activité qui a pour but de susciter, par son exercice même, ou par son résultat final, une sensation immédiate, un plaisir dans la plupart des cas ». Mais nous aurons soin d'ajouter immédiatement avec notre auteur que « notre définition ne sera donc qu'une sorte d'échafaudage, que nous démolirons l'édifice une fois construit »[1].

Voilà certes une fort longue parenthèse et qui paraît nous avoir écarté quelque peu des débuts de l'art égyptien. Cependant il me semble qu'elle avait son utilité en nous avertissant, dès le début, des difficultés que nous allions rencontrer ; en même temps elle montre ce que nous pouvons attendre dans l'avenir d'une étude ainsi dirigée qui éclaircira peut-être un jour la question si intéressante des origines de l'art égyptien. L'art égyptien classique est-il un art importé comme nous nous le demandions tout à l'heure, ou bien est-il la continuation de l'art des primitifs ? Y a-t-il eu une lente et progressive évolution ou bien est-il possible de constater à un moment donné un hiatus, un contraste brusque entre les productions artistiques primitives et celles de l'Égypte dynastique ? Nous ne pourrons essayer de répondre à ces questions que lorsque nous serons arrivés au terme de notre étude, et encore, je le crains, la réponse faite à ces points d'interrogation ne sera-t-elle que fort problématique dans l'état actuel de nos connaissances.

De crainte de nous égarer nous emprunterons à M. Grosse le plan de son livre et nous diviserons comme suit notre matière : « On divise, dit-il, les arts en deux grands groupes : arts de mouve-

[1] P. 36. M. John Collier, dans ses *Premiers principes des beaux arts* (Paris, Alcan, Bibliothèque utile), définit l'art « une opération de l'intelligence créée en vue de l'utilité ou du plaisir ».

ment et arts de repos. La différence qui les sépare a été indiquée très clairement par Fechner *(Vorschule der Aesthetik*, II, 5) : les uns veulent plaire par des formes en repos, les autres par des formes en mouvement ou se suivant dans le temps ; ceux-ci transforment ou combinent des masses en repos et ceux-là produisent des mouvements du corps ou des changements dans le temps capables d'atteindre le but artistique. Nous commencerons par les arts du repos, qu'on appelle ordinairement arts plastiques. La forme la plus primitive de ces arts est probablement la décoration ; l'objet qu'on orne le premier est le corps humain. C'est pour cette raison que nous étudierons d'abord la parure du corps. Mais les hommes même les plus primitifs ne se contentent pas d'orner leur corps, ils embellissent aussi leurs armes et leurs ustensiles. L'ornementation de ces objets occupera la seconde place dans notre étude. Ensuite nous étudierons l'art plastique libre *(freie Bildnerei)*, qui a pour but la création d'œuvres artistiques indépendantes et non la décoration. La danse sert de transition entre les arts du repos et les arts du mouvement ; on peut la définir : art créateur de mouvements *(lebende Bildnerei)*, art plastique animé..... Chez les primitifs, la danse est toujours liée au chant ; nous aurons ainsi une transition commode pour passer à la poésie ;..... enfin nous étudierons la musique primitive » [1]. Ces trois derniers sujets ne pourront être traités pour l'Égypte primitive que de la façon la plus sommaire, on le comprendra aisément, et avant d'aborder ce dernier côté de notre tâche nous consacrerons un court chapitre aux premiers monuments pharaoniques dont la comparaison avec les œuvres primitives ne pourra manquer d'être intéressante.

Mais avant d'entrer dans notre sujet je pense qu'il est nécessaire, pour fixer les idées, de donner quelques dates.

Les auteurs diffèrent énormément dans leurs opinions au sujet de la date de la première dynastie égyptienne. Voici quelques-unes des dates qui ont été proposées. Champollion-Figeac donne l'année 5869 ; Wilkinson, 2320 ; Böck, 5702 ; Bunsen, 3623 ; Lepsius, 3892 ; Brugsch, 4455 ; Unger, 5613 ; Lieblein, 5004 ; Mariette, 5004 ; Lauth, 4157 ; Wiedemann, 5650 [2].

[1] Pp. 38-9.

[2] D'après le tableau chronologique dressé par WIEDEMANN dans son *Aegyptische Geschichte*, pp. 732-733.

M. Budge, conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du British Museum, dans son *Histoire d'Égypte* [1] récemment parue, remarque ce qui suit, après avoir reproduit les dates données par Champollion-Figeac, Bock, Lepsius, Mariette, Bunsen, Wilkinson et Brugsch : « De tous ces auteurs, les seuls dont les vues chronologiques doivent être sérieusement prises en considération sont Lepsius, Mariette et Brugsch. Entre leurs appréciations les plus élevées et les plus basses il y a un intervalle de plus de 1100 ans. Il semble, d'après les récentes découvertes, que les dates de Lepsius soient trop modestes et que celles de Mariette, au contraire, soient trop élevées ; nous admettrons donc comme date du règne de Menès (le premier roi des listes égyptiennes) la date assignée par Brugsch ».

M. Maspero, dans sa grande *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*[2], semble admettre une date assez semblable lorsqu'il place l'avènement de Snofrou, premier roi de la IVe dynastie, en l'an 4100 avant Jésus-Christ, « avec une erreur possible de plusieurs siècles en plus ou en moins ».

M. le professeur Petrie, dans un de ses plus récents ouvrages [3], place le règne de Menès entre 4777 et 4715.

Nous pouvons donc admettre, en prenant une date minima, que tous les monuments dont il sera question dans ce livre sont antérieurs au 4e millénaire avant notre ère ; mais si nous avons de la sorte une date terminale de la période primitive, il serait bon également d'en assigner une aux débuts de cette période. Mais ici la difficulté est encore plus grande, et l'on ne peut se baser que sur des présomptions extrêmement vagues. M. Petrie exige pour le développement de la civilisation primitive environ deux mille ans, et comme il place les débuts de l'Égypte pharaonique vers 5000 avant notre ère, il serait nécessaire de faire remonter à environ 7000 ans avant notre ère les plus anciens des monuments dont nous allons nous occuper tout à l'heure [4].

[1] Budge, *History of Egypt*, I. *Egypt in the Neolithic and Archaic Periods*. London, 1902, p. 159.

[2] Paris, Hachette, t. I, 1895, p. 347, note 2. Dans le nouveau guide du Musée du Caire en préparation (édition anglaise) le même auteur place la première dynastie aux environs de l'an 5000 avant notre ère.

[3] *Abydos*, I, p. 22.

[4] M. Mac Iver a récemment cherché à combattre ces conclusions, mais avec

Lorsqu'on s'est trouvé en présence de l'énorme durée des temps préhistoriques dans nos propres régions, sans pouvoir assigner de dates précises aux différents stades de civilisation que l'on pouvait constater, on a cherché à fixer une terminologie commode permettant de classer aisément les documents. On a choisi dans ce but une série de gisements caractéristiques d'une époque et on a donné à cette époque le nom de ce gisement. C'est ainsi qu'on a créé les termes universellement admis de Chelléen, Moustérien, Magdalénien, etc. Il serait extrêmement utile de pouvoir en agir de même en Égypte, et on a déjà donné à la période primitive tout entière le nom d'âge de Naqadah d'après le principal cimetière exploré. On parle couramment déjà dans les livres scientifiques de la civilisation de Naqadah, des hommes de Naqadah, etc. M. Petrie a été plus loin et au lieu de nom il a proposé des chiffres. Voici comment. S'appuyant sur l'étude des types de poteries extrêmement variés à l'époque primitive, M. Petrie est parvenu, à la suite de classements que je ne puis songer à exposer ici, à répartir tous les types connus en 50 séries portant les n°s 30 à 80 qui représentent la succession des temps pendant la période préhistorique. Le contenu d'une tombe étudié en se basant sur ces classifications fournira immédiatement un chiffre maximum et un chiffre minimum dont la moyenne indiquera l'âge relatif de l'ensevelissement.

Le procédé mis en avant par Petrie est fort ingénieux et n'a été rendu possible que par le grand nombre de tombeaux intacts découverts, et malgré les quelques critiques dont il a été l'objet jusqu'à présent il semble bien qu'on n'ait pu encore apporter des faits qui en contredisent les résultats. C'est grâce à ce système que l'on peut dire d'un type de statuette, d'un système de décoration qu'on les rencontre, par exemple, entre les dates de succession 35 et 39 *(sequence dates)*, et c'est ainsi qu'il faudra comprendre les indications analogues que l'on rencontrera en quelques pages du livre. Disons que les chiffres avant 30 ont été réservés aux monuments plus anciens que tous ceux que l'on connaît jusqu'à présent

des arguments qui ne sont pas décisifs. Il n'a pas tenu compte dans ses calculs que la tribu ayant peuplé le cimetière d'El Amrah pouvait être nomade et ne revenir que périodiquement en cet endroit, ce qui changerait complètement les conclusions à tirer du nombre de tombes. Voir Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pp. 50-52.

et que le hasard d'une fouille heureuse peut faire surgir du sol d'un jour à l'autre [1]. Comme je l'ai dit plus haut, la concordance entre les dates de succession et les années de règne des rois de la Ire dynastie a été faite grâce à la petite ville préhistorique d'Abydos, et Petrie fait tomber le règne de Menès à la date de succession 79 [2]. C'est toujours en se basant sur ces dates de succession que nous pourrons dire de certains objets qu'ils sont surtout fréquents dans la première ou la seconde moitié des temps préhistoriques.

Je me suis efforcé de multiplier les illustrations, qui ne sauraient jamais être assez abondantes dans un travail de l'espèce où le texte doit, en réalité, se contenter d'être un commentaire sommaire des monuments. La source de chacun des dessins est indiquée de la manière suivante. Lorsque dans le texte on trouvera cité par exemple *Naqada,* pl. LXIV, n° 78, et *Diospolis parva,* IX, 23, on trouvera sur la figure: 78, à côté du dessin emprunté à *Naqada* et D. 23 à côté de celui emprunté à *Diospolis ;* A signifiera *Abydos,* R. T. *Royal tombs,* Am, *El Amrah,* etc. Ces annotations mises en rapport avec celles des notes en bas de la page permettront facilement, je pense, de retrouver les originaux des dessins. Dans quelques cas très rares, notamment dans les figures 7 et 15 qui donnent des exemples d'objets sur lesquels on aura à revenir plus loin, c'est au passage où il en sera traité en détail qu'on trouvera les indications relatives à l'identification des figures [3].

En terminant ces remarques préliminaires je ne chercherai pas à cacher ce que mon travail peut présenter de défectueux. Il est téméraire, en effet, d'écrire sur des sujets aussi neufs que celui-ci et surtout sur des documents dont le nombre s'accroît de jour en jour.

[1] PETRIE, *Sequences in prehistoric remains,* dans le *Journal of the Anthropological Institute,* XXIX, 1900, pp. 295-301.

PETRIE, *Diospolis parva,* pp 4-12.

REINACH, S., Compte rendu du travail précédent dans l'*Anthropologie,* t. XI, 1900, pp. 759-762.

[2] PETRIE, *Abydos,* I, p. 22.

[3] Suivant l'exemple de M. SALOMON REINACH dans la *Sculpture européenne avant les influences gréco-romaines,* j'ai dessiné moi-même la plus grande partie des figures (excepté celles signées d'un monogramme). Il faut donc les considérer surtout comme des croquis nullement destinés à rendre inutiles les publications originales.

Je souhaite vivement que dans peu d'années ce livre soit devenu tout à fait insuffisant, grâce aux découvertes qui s'effectueront ; je me suis seulement efforcé à le faire aussi complet que possible, espérant qu'il restera tout au moins comme un résumé de la question au moment où il aura été publié.

J. CAPART.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 1902.

Présidence de M. G. De Bavay, *président.*

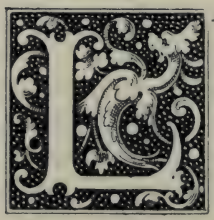

A séance est ouverte à 8 heures.

Soixante-dix membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 octobre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Le Cercle archéologique du pays de Waes, l'Académie royale d'archéologie de Belgique, la Bibliothèque de l'Université de Heidelberg et la Société royale des antiquaires d'Irlande nous accusent réception de l'envoi du tome XVIe, fascicules 1-2, de nos *Annales*.

[1] MM^mes^ Seghers, Hermant et Delacre.

MM^lles^ Ranschyn et Vannerus.

MM. de Raadt, G. Cumont, Mahy, Sainton, De Schryver, Titz, Magnien, le baron de Loë, Ambroise, Coliez, De Bavay, Van Havermaet, Schweisthal, Seghers, Poils, Ranschyn, De Soignie, De Buggenoms, Crick, de Lara, Van Gele, Destrée, Belleroche, Van Tichelen, Paris, Tahon, De Mot, Dr Hermant, Hermant fils, Hamelius, Beeli, F. Cumont, Bruniaux, Lefebvre de Sardans, Vanderkelen-Dufour, Carion, Vervaeck, P. Blin d'Orimont, M. Blin d'Orimont, Devis, Minner, Collès, J. Van der Linden, A Delacre, Ledure, Verheyden, Crespin, Aubry, De Bruyne, Weckesser, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Flébus, Meirsschaut, Hannay, Descamps, E. Lhoest, Van Goidsenhoven, Vanheerswynghels, Verhaeren, De Smeth, de Latre du Bosqueau, Verbuecken, De Ridder, Pichon et E. Seghers

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Le registre de Franciscus Lixaldius, trésorier général de l'armée espagnole aux Pays-Bas, de 1567 à 1576. Publié par M. F. Rachfahl, professeur à l'université de Halle. Bruxelles, 1902, 1 vol. in-8°, br. (envoi de la Commission royale d'histoire).

Mémoires de Montecuculli, généralissime de l'empereur (Léopold Ier), divisez en trois livres : I. De l'art militaire en général. II. De la guerre contre le Turc. III. Relation de la campagne de 1664. Nouvelle édition, etc. A Strasbourg, chez Jean Renauld Doulssecker le Père, M. DCC. XL, 1 vol. in-12, rel. (achat).

Alvin (L.). Notice sur Louis Calamatta, graveur, suivie du catalogue de l'œuvre du maître. Bruxelles, 1882, 1 br. in-8°, portrait et fac-similé de signature (id.).

Cahun (L.). Le Congo. La véridique description du royaume africain, appelé, tant par les indigènes que par les Portugais, le Congo, telle qu'elle a été tirée récemment des explorations d'Édouard Lopez, par Philippe Pigafetta, qui l'a mise en langue italienne. Traduite pour la première fois en français sur l'édition latine faite par les frères De Bry, en 1598, d'après les voyages portugais et notamment celui d'Édouard Lopez, en 1578, avec 3 planches dont 2 cartes géographiques. Bruxelles, 1883, 1 vol. in-12, br. (id.).

De Séranon (J.). La Campanie. Pompéi. Herculanum. Étude de mœurs romaines. Paris, 1875, 1 vol. in-18 anglais br. (id.).

La Philomele Seraphique (par le R. P. Jean l'Évangéliste d'Arras, prédicateur capucin). A Tournay, de l'imprimerie d'Adrien Quinqué, M. D C. XXXX, 4 parties en 3 volumes pet. in-12 br. Exemplaire incomplet de quelques feuillets (id.).

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Compte rendu de la sixième session, Bruxelles, 1872. Bruxelles, 1873, 1 vol. in-8°, 90 pl. lith. (id.).

Debidour (A.). L'impératrice Théodora. Étude critique. Paris, 1885, 1 vol. in-12 relié avec l'ouvrage ci-dessous (id.).

Gabriel (le R. P. Dom). L'abbaye des Trois Fontaines située aux Eaux Salviennes, près de Rome, et dédiée aux saints martyrs Vincent et Anastase. Landerneau, 1882, 1 vol. in-12 relié avec l'ouvrage ci-dessus (id.).

Theophilus, gedicht der XIVe eeuw, gevolgd door drie andere gedichten *(Van der zielen ende van den lichame, Van der feesten, De Maghet van Ghend)* van het zelfde tijdvak. Uitgegeven door Phs B. Gent, 1836, 1 br. in-8° (id.).

Torfs (L.). Koningsfeest van hertog Jan IV (1422). Antwerpen, 1866, 1 br. in-8° (id.).

De Mot (J.). Musées royaux des arts décoratifs et industriels, parc du Cinquantenaire, Bruxelles. Classement de la section des antiquités classiques avec plan. Octobre 1902. 6 feuillets in-12 (don de l'auteur).

de Nadaillac (le Mis). Voyage du duc et de la duchesse d'York à travers les colonies anglaises. Paris, 1902, 1 br. in-8° (id.).

d'Auxy de Launois (le comte A.). La fontaine de La Vallière à Spiennes. Mons, 1902, 1 br. in-8° (id.).

Musée historique de l'Orléanais. Explication des ouvrages de peinture, sculpture et gravure, œuvres imprimées ou manuscrites, documents et souvenirs exposés au musée de Jeanne d'Arc à l'occasion du centenaire de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, de l'Académie française, 12 octobre 1902. Orléans, 1902, 1 br. in-8° oblong (don de M. Herluison).

Herluison (H.). Un bienfaiteur orléanais. Le major Robichon et sa fondation. 1 br. in-8° oblong (id.).

Les musées d'Orléans. Allocution prononcée par M. H. Herluison, conservateur du musée historique, le 27 juillet 1902, pour la distribution des prix aux élèves des écoles municipales de dessin, d'architecture, de modelage, etc. Suivie de notes sur les écoles d'art et d'industrie de la ville. Orléans, 1902, 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Pirenne (H.). Histoire de Belgique. Tome deuxième. Du commencement du XIVe siècle à la mort de Charles le Téméraire. Avec une carte des Pays-Bas à la fin du XIVe siècle. Bruxelles, 1903, 1 vol. in-8° br. (achat).

L'ancien Pays de Looz, tablettes mensuelles illustrées concernant l'histoire et l'archéologie de la province. 6e année, nos 3-4-5. Hasselt, mars-avril-mai 1900, in-4°, pl. et fig. (don de M. le Dr Bamps).

Pour les collections :

Statuettes antiques trouvées récemment à Givry (Hainaut), au hameau de la *Vieille Bruyère :*

Jupiter, bronze gallo-romain, hauteur : 0m073, patine grise.

Mars, bronze gallo-romain, hauteur : 0m067, patine verte.

Mars, bronze gallo-romain, hauteur : 0m088, patine verte.

(Commission des fouilles.)

Objets divers (vases, fibules, etc...) provenant du cimetière belgo-romain de Deigné, commune de Louveigné, province de Liége (id.).

Époque paléolithique. Lames et éclats retouchés (station du Mont de Pitthem).

Époque néolithique. Pointe de flèche à ailerons et pédoncule, grattoirs discoïdes, nucléus, lames, lames retouchées, éclats retouchés, blocs et déchets de taille (station du Mont de Pitthem).

Pointe de flèche à ailerons et pédoncule, pointe de flèche en forme d'amande allongée, nucléus, lames, lames retouchées, grattoirs discoïdes, éclats retouchés, blocs et déchets de taille (Pitthem, station de la route de Wynghene).

Deux lames (Pitthem, station du Bois de l'Enfer)

Nucléus, lames, grattoirs et éclats (Pitthem, station du château). (Récoltes de M. l'abbé J. Claerhout, membre de la commission des fouilles.)

Fragments de poteries grossières, anté-romaines et probablement du premier âge du fer, trouvés dans un foyer, à Wommersom, près de Tirlemont.

Quelques fragments d'un vase en poterie grossière anté-romain et probablement du premier âge du fer, trouvés à Autgaerde.

Grande cruche en terre rougeâtre belgo-romaine, trouvée à Tirlemont (porte de Louvain).

Flacon en terre (époque belgo-romaine), trouvé à Grype, près de Tirlemont, à la station du tram de Tervueren.

Patère en poterie rouge vernissée et sigillée, trouvée à Tirlemont (porte de Louvain).

Petite coupe à pied en terre jaune (époque belgo-romaine), trouvée à Tirlemont (porte de Louvain).

Jatte en poterie rouge vernissée et sigillée, trouvée à Tirlemont (porte de Louvain).

Échantillon de mortier prélevé dans les couloirs sous le cirque, à Bavay (Commission des fouilles).

Ossements et dents d'animaux, fragments de côtes de bœuf ayant servi de lissoirs, fragment d'un poinçon en os, petit nucléus en silex, morceau de meule en grès, débris de bois, os fendus (restes de repas), tessons de poteries de diverses époques, etc..., provenant des dernières fouilles de M. l'abbé J. Claerhout dans la station palustre de Denterghem (Commission des fouilles).

Monnaies provenant de la trouvaille de Libin (province de Luxembourg) :

1. Écu d'or au soleil de Charles VIII (1483-1497), roi de France. Point secret sous la 6e lettre (atelier de Tours).

2. Écu d'or de Hollande, dit Klinkaert, de Philippe-le-Bon (1419-1467).

3. Double briquet ou double patard de Charles le Téméraire (1467-1477), frappé à Anvers en 1476.

4. Deux exemplaires de la même pièce, mais de l'année 1475.

5. Double briquet ou double patard de Marie de Bourgogne (1477-1482) pour la Flandre (année 1478).

Deux exemplaires variés.

6. Deux exemplaires et un fragment de la même pièce, frappés à Anvers en 1477.

7. Pièce de trois patards de Maximilien et Philippe le Beau (1482-1494) pour la Flandre.

8. Ville de Gand (Philippe le Beau) ; double briquet (1488-1489), fragments de cette pièce.

9. Blanc à l'L de Louis de Bourbon, évêque de Liége, frappé à Hasselt (1456-1482). Cette pièce est en fragments.

10 Enfin, fragments de pièces en argent de Bologne (Italie) de la même époque (id.).

Élections. — MM. le comte Charles de Beaumont, Louis de Grandmaison, Léon Dumuys, Henri Faye, Herluison, Frouillard, Flinders Petrie et Alfred Wiedemann sont nommés membres correspondants.

M. Ch. Grimaud est nommé membre effectif.

Exposition. — Tête de femme (marbre) trouvée à l'acropole d'Athènes, offerte aux musées royaux du Cinquantenaire par M. A. Willems.

Statuette d'Athéna, offerte aux musées royaux du Cinquantenaire par M. le docteur E. Ysèux.

Photographies de monuments anglais et documents relatifs au *Kastell Saalburg* (par M. E. Belleroche).

M. Belleroche entretient un instant l'assemblée des monuments qu'il a visités au cours d'un voyage qu'il vient de faire en Angleterre, et donne ensuite d'intéressants renseignements sur le *Kastell Saalburg*, près de Hombourg, où il s'est rendu récemment.

Photographies d'objets ayant figuré à l'Exposition de Bruges (par M. J. Destrée).

Communications.

Dr Raeymaekers. — *Rapport sur les fouilles d'un cimetière franc et d'un atelier de potier du* XIIIe *siècle, à Orsmael-Gussenhoven* (Brabant). (Lecture par M. Ch. Magnien.)

J. De Mot — *Sur une statuette d'Athéna trouvée en Toscane près de Misano*, offerte aux musées royaux du Cinquantenaire par M. le docteur E. Yseux.

R. Sainton. — *La Tunisie sous la domination romaine.*

J. Destrée. — *L'Exposition d'art ancien à Bruges.*

La séance est levée à 10 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 1er DÉCEMBRE 1902.

Présidence de M. G. De Bavay, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Cent et six membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. le docteur Flinders Petrie, Henri Faye, Herluison, Louis de Grandmaison, le docteur Alfred Wiedeman et le

[1] MMmes Chevalier, Boucneau, Magnien, Seghers, Préherbu, Schweisthal, G. Combaz, Hermant, Delacre et Simon ;

MMlles Ranschyn, la comtesse van der Noot, A. Poils, H. Bouvier et L. Bouvier ;

MM. P. Gilbert, le baron A. de Loë, De Buggenoms, G. Cumont, Titz, Ranschyn, Meirsschaut, Vervaeck, Roosen, De Schryver, Bruniaux, Chevalier, Boucneau, Hauman, J. Destrée, l'abbé Nickers, Tahon, E. Baes, Magnien, Rahir, Seghers, Préherbu, Van Havermaet, Schweisthal, de Lara, P. Combaz, Sainton, Soil, De Bavay, de la Roche de Marchiennes, G. Combaz, Collès, Paris, Guilmot, le Dr Hermant, de Raadt, Pholien, le Dr Goris, Van Gele, Ouverleaux-Lagasse, P. Blin d'Orimont, M. Blin d'Orimont, de Brabandère, Buschen, Van Tichelen, A. Joly, Ambroise, Claessen, Eyben, Minner, J. Poils, De Bruyne, Descamps, Carion, De Soignie, Hamelius, J. Van der Linden, Angenot, l'abbé G. Winckelmans, l'abbé Ch. Constant, Ortman, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Verbuecken, Beeli, De Proft, Ed. de Prelle de la Nieppe, Lefebvre de Sardans, A. Delacre, T'Scharner, De Heyn, Simon, Muls, P. Wauters, Rutten, Flébus, Van Goidsenhoven, Weckesser, Vanderkelen-Dufour, Janssen, Desvachez, De Smeth, Aubry, Streel, Werhlé, Verheyden, Vanheerswynghels, de Latre du Bosqueau, De Vestel, De Samblanc, Hermant fils et Seghers fils.

comte Charles de Beaumont, nommés membres correspondants, nous font parvenir leurs remerciements.

M. Arthur Merghelynck nous remercie des félicitations que nous lui avons adressées à l'occasion de sa nomination de chevalier de l'ordre de Léopold.

M. Mélant-Picard nous annonce la découverte toute récente de peintures murales et d'inscriptions gothiques dans l'église de Landelies (Hainaut).

La direction du Musée national hongrois invite la Société à assister à la fête du centième anniversaire de la fondation de cet institut.

La Société des Antiquaires de Cambridge, l'Institut royal des architectes anglais, la Société archéologique du comté d'York et la Société provinciale des Arts et des Sciences d'Utrecht nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

Dons, envois et achats. —*Pour la bibliothèque :*

Borgnet (Ad.). —Jean de Heinsberg. Extrait d'une Histoire inédite des institutions politiques de l'ancien pays de Liége. Liége, 1854, 1 br. in 8 (achat).

von Cohausen (A.) und Jacobi (L.). — Das Römerkastell Saalburg. VI. Auflage nach den Ergebnissen der letzten Ausgrabungen ergänzt von H. Jacobi, Kgl. Regierungsbaumeister. Mit 3 Tafeln. Homburg v. d. Höhe, 1902, 1 br. in-18 (don de M. Belleroche).

De Waele (J.). — Étude sur l'évolution des formes architecturales. Paris-Bruxelles, 1902. 1 vol. gr. in-8°, rel. t., figg. (achat).

Saalburg bei Bad Homburg : Porta Decumana (phototypie 24×32) ; Atrium des Praetoriums (photographie 13×18 collée) ; Praetorium (2 photographies 13×18 collées sur le même carton) (don de M. Belleroche).

Festschrift zur Feier des fünfzigjährigen Bestehens der numismatischen Gesellschaft zu Berlin. Berlin, 1893, 1 vol. in-8° br., pll. et figg. (don de M. le Dr Bahrfeldt).

Mittheilungen der numismatischen Gesellschaft in Berlin. Zweites Heft (1850). Drittes Heft (1857). 2 fascicules in-8° br. (id.).

Verhandlungen der numismatischen Gesellschaft zu Berlin : 1879-1880, 1881, 1882, 1883 (deux exemplaires), 1884, 1886, 1887, 1888. Ensemble 9 fascicules in-8° br. (id.).

Zeitschrift für Numismatik : Sitzungsberichte der numismatischen Gesellschaft zu Berlin : 1894, 1895, 1897, 1898, 1899, 1900, 1901. Ensemble 7 fascicules br. in-8° (id.).

Carton (le Dr). — Le théâtre romain de Dougga. Paris, 1902, 1 vol. in 4° br., pll. et figg. (don de l'auteur).

Annuaire d'épigraphie africaine. Constantine, 1902, 1 br. in-8° (id.).

Sculpture sur un rocher de Bulla Regia. S. L., S. D. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Réflexions sur les inscriptions d'Aïn-Ouassel et d'Henchir-Mettich. S. L., S. D. 1 br. in-8°, 1 carte dans le texte (id.).

Panthères bachiques affrontées sur un bas-relief de l'Afrique du nord. Paris, 1902, 1 br. in-8° (id.).

Altmeyer (J.-J.) — Les précurseurs de la réforme aux Pays-Bas. Bruxelles, 1886, 2 tomes en 1 vol. in-8° cart. (achat).

Ville de Bruxelles Rapport concernant le service des archives communales (archives, bibliothèque, musée communal). Extrait du rapport présenté au conseil communal en séance du 6 octobre 1902 par le collège des bourgmestre et échevins. Bruxelles, 1902, 1 br. in-8°, 3 exemplaires (don de M. J. van Malderghem).

Mélant-Picard. — Landelies. Notes généalogiques ; 1696-1901. Bruxelles, 1901, 1 br. autographiée in-4°, portraits, planche, fig. dans le texte, tableaux généalogiques (don de l'auteur).

Beaupré (le comte J.). — Les études préhistoriques en Lorraine de 1889 à 1902 et aperçu général sur les époques gallo-romaine et mérovingienne dans le département de Meurthe-et-Moselle. Nancy, 1902, 1 vol. in-8° br., 258 figures et 30 plans (id.).

Pour les collections :

Florin au Saint André, de Charles le Téméraire (1467-1477), frappé à Anvers et trouvé à Familleureux (Hainaut) (Commission des fouilles).

Élections. — M. Georges Dansaert est nommé membre effectif.

Présentation de candidatures à la présidence en remplacement de M. Gustave De Bavay, président sortant non rééligible. (Art. 17 et 28 des statuts.)

M. Louis Paris, conservateur adjoint à la Bibliothèque royale et vice-président de notre compagnie, est proclamé candidat à la présidence de la société pour 1903. *(Applaudissements.)*

Composition par voie de tirage au sort, parmi les membres effectifs présents à la séance, de la commission de vérification des comptes. (Art. 42 des statuts.)

Sont désignés pour faire partie de cette commission :

Comme membres effectifs :

MM. De Bruyne, De Buggenoms, Titz, Eyben, A. Joly et J. Destrée.

Et comme membres suppléants :

MM. Sainton, Ranschyn, de Lara, Préherbu, Van Tichelen et Baes.

CONSTANTINOPLE ET L'ART BYZANTIN

Conférence avec projections

par M. Eugène J. SOIL, de Morialmé.

C'est sous ce titre que M. Soil, causeur aussi agréable qu'érudit, nous relate le voyage qu'il a fait il y a deux ans à Constantinople.

Il décrit de la façon la plus attrayante les beautés naturelles et les richesses artistiques de « la ville-paradis des Orientaux » en s'occupant plus spécialement des monuments byzantins : la fameuse basilique de Sainte-Sophie (construite sous Justinien Ier, de 527 à 565, d'après les plans des architectes Anthémius de Tralles et Isidore de Millet), Saint-Jean Stoudios, Saint-Théodore de Tyrone, Saints-Serge et Bacchus.

C'est, comme de raison, du premier de ces monuments que parle le plus longuement M. Soil.

« On peut, dit-il, décrire Sainte-Sophie, l'analyser, exalter ses beautés et ses charmes, mais rien ne peut rendre l'impression produite par ce superbe temple sur l'âme d'un artiste, d'un croyant, d'un homme épris de l'amour du beau. Tel s'arrête frappé, immobile et comme anéanti devant l'ampleur et la majesté du temple ; tel, subjugué par la beauté en quelque sorte immatérielle de ce lieu de prière, sent son âme se fondre dans une sorte de béatitude céleste ; tel enfin jouit d'un délicieux bien-être, baigné par la clarté surnaturelle qui se répand dans tout l'édifice du haut d'une coupole qui semble planer dans les airs, sans qu'on aperçoive ses points d'appui, mais en même temps sans qu'on éprouve la moindre crainte, tant toute la construction paraît bien coordonnée ; rafraîchi par la demi obscurité qui règne sous les galeries latérales, charmé par les jeux de lumière et d'ombre ménagés par les premiers et les arrière-plans, ravi par les exquises colonnades qui règnent tout autour de l'édifice, l'éclat des marbres et des mosaïques, l'harmonieuse proportion de toutes les parties du temple. Mais tandis que l'âme s'exalte à la vue de cette beauté sans égale, ou s'oublie dans un sentiment d'extase indéfinissable, l'archéologue, un moment ébloui et conquis par tant de splendeurs, reprend en quelque sorte possession de lui-même et analyse les éléments qui concourent à former cette œuvre sublime. »

En compagnie de notre aimable et érudit confrère, nous voyons encore les vieux murs dont la partie la plus considérable remonte au règne de l'empereur Théodose II (418-450), la mosquée de Soliman, de

1550; celle du sultan Achmet, qui est de 1610; le tombeau du sultan Sélim II, mort en 1574; la fontaine d'Ahmed érigée en 1728; Tchinili-Kiosk ou ancien Palais, de 1466; le Kiosk de Bagdad, etc...

Nous pénétrons enfin, avec lui, dans les vieux quartiers de Stamboul aux rues misérables, aux maisons sordides et croulantes, où habite une populace qui ne prend aucun soin de dissimuler son mépris et sa haine à l'égard de l'étranger qui, exposé à des ennuis et à des dangers de toute nature, quitte avec un véritable sentiment de délivrance la métropole de l'islamisme [1].

M. le Président, aux applaudissements prolongés de l'assemblée, félicite et remercie chaleureusement l'orateur, lui dit tout le plaisir que nous avons eu à l'écouter et lui exprime l'espoir que la brillante conférence que l'on vient d'entendre ne sera pas la dernière qu'il nous fera.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU LUNDI 5 JANVIER 1903.

Présidence de M. G. De Bavay, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante-sept membres sont présents [2].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. Georges Dansaert, nommé membre effectif, nous adresse ses remercîments.

M. Franz Cumont nous remercie de la lettre de félicitation que nous lui avons écrite à l'occasion de sa nomination de membre correspondant de l'Académie royale de Belgique.

[1] Extrait du compte rendu qu'a fait de cette conférence notre confrère M. H. Mahy dans l'*Avenir du Tournaisis*, numéro du 3 décembre 1902.

[2] MMmes L. Le Roy, F. Seghers et J. Chevalier.

Mlle P. Ranschyn.

MM. l'abbé R. Lemaire, G. Cumont, J. Destrée, Tahon, Van Ysendyck, Magnien, Blanc, Sainton, le baron A. de Loë, L. Le Roy, Descamps, Verhaegen, Poils, Paris, Hauman, Van Havermaet, De Bavay, De Soignie, Ranschyn, Seghers, Minner, de Lara, Ledure, Beeli, Joly, P. Blin d'Orimont, M. Blin d'Orimont, Lefebvre de Sardans, Ortman, de Zantis, Van Gèle, P. Combaz, Mignot, Sneyers, Houa, J. Chevalier, Huisman, Lacomblé, Vanheerswynghels, de Latre du Bosqueau, Hannay, Aubry et E. Seghers fils.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

VAN MALDERGHEM (J.). La porte de Hal (de Obbrusselsche poort) à Bruxelles Description et histoire. Bruxelles, 1903, 1 br. in-8°, pll. (don de l'auteur).

M. DANSAERT a fait également don d'une nombreuse collection d'édits et d'ordonnances rendus en Belgique pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle [1].

Rapports annuels. — M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL lit le rapport de la commission administrative sur la situation générale de la Société et sur ses travaux de l'exercice 1902.

M. LE TRÉSORIER communique à l'assemblée le bilan de l'exercice qui vient de finir et le projet de budget pour 1903.

M. ROGER SAINTON donne lecture du procès-verbal de la séance de la commission de vérification des comptes.

Ces divers rapports constatent que la situation de la Société reste très satisfaisante. *(Applaudissements.)*

M. LE PRÉSIDENT remercie MM. de Loë et Combaz pour le dévouement qu'ils apportent, l'un et l'autre, dans l'accomplissement de leurs fonctions.

M. COMBAZ tient à reporter une grande partie de ces remercîments sur M. Poils, trésorier adjoint, dont la collaboration lui est des plus précieuses et qui ne cesse de l'aider, dans la partie la plus ingrate de ses fonctions, notamment en assumant la tâche de faire rentrer les cotisations.

Élections. — M. Louis Paris, vice-président, est nommé président en remplacement de M. le conseiller De Bavay, président sortant non rééligible.

M. Victor Tahon est nommé vice-président, en remplacement de M. Louis Paris appelé à la présidence.

MM. G. Cumont, le baron de Loë, Paul Combaz et Simon De Schryver sont réélus pour un nouveau terme d'une année dans leurs fonctions respectives de conseiller, de secrétaire général, de trésorier et de conservateur des collections. *(Applaudissements.)*

MM. Bahrfeld et Sarauw sont nommés membres correspondants.

MM. Ernest Delmez et Hubert Nélis sont nommés membres effectifs.

[1] Nous reviendrons plus longuement sur cette collection (dont toutes les pièces sont en bon état de conservation) dans notre rapport sur la situation et les accroissements de la bibliothèque durant l'année 1903.

En quittant la présidence, M. De Bavay s'exprime ainsi :

Mesdames, Messieurs,

Votre bureau vient d'être reconstitué et c'est un défunt qui demande à vous adresser encore quelques mots d'outre-tombe.

En abandonnant cette présidence que vous avez bien voulu me confier il y a deux ans, pour me la confirmer ensuite jusqu'à ce jour, je tiens à vous remercier vivement de la bienveillance extrême que vous n'avez cessé de me témoigner. Votre appui m'était bien nécessaire ; et, à l'heure où je rentre dans vos rangs, j'ai la grande satisfaction de constater qu'il ne m'a jamais fait défaut.

Je me fais un devoir de témoigner tout particulièrement ma reconnaissance aux membres de nos diverses commissions, à la commission administrative surtout et à celui qui en est l'âme, notre très distingué secrétaire général, M. le baron de Loë. Grâce à lui, grâce à la collaboration active et intelligente de nos dévoués confrères, il m'a été donné de maintenir notre chère Société au niveau qu'elle avait su atteindre avant moi.

Ce niveau, elle saura le conserver sous l'administration nouvelle : MM. Paris et Tahon, nos élus de ce soir, ont depuis longtemps fait leurs preuves. M. Tahon est l'un des fondateurs de la Société et il en reste l'un des membres les plus actifs et les plus distingués. Quant à M. Paris, il a gravi tous les échelons dans notre état-major. Bien que jeune encore, il avance pour ainsi dire à l'ancienneté aussi bien qu'au choix, au grand choix ! Modeste autant qu'érudit, il possède l'art de rendre la science aimable sans rien lui faire perdre du caractère sérieux qu'elle doit conserver. Avec un successeur de ce mérite je me sens rassuré sur l'avenir de notre compagnie. C'est sans crainte aucune — sinon sans regret — que je quitte ce siège, et c'est de tout cœur que j'invite M. Paris à prendre place au bureau avec son excellent coadjuteur M. Tahon. *(Applaudissements.)*

M. Paris prend possession du fauteuil et prononce l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

J'ai, de ces jours derniers, été tenté bien des fois de me reprocher de n'avoir pas résisté absolument aux sollicitations de mes collègues de la commission administrative lorsque ceux-ci m'ont fait l'honneur de m'offrir la candidature à la présidence.

La marque de confiance qu'ils m'avaient donnée ainsi, vous venez de la ratifier par vos suffrages, et j'ai à vous en remercier d'autant plus vivement que je dois voir surtout dans cette distinction un témoignage de bienveillance.

S'il est vrai que j'ai eu la bonne fortune de contribuer à la fondation d'une société d'études archéologiques dans la capitale et qu'il m'a été donné, depuis lors, de participer à ses travaux, c'est précisément parce que ces circonstances m'ont permis de mieux apprécier les mérites scientifiques et l'activité désintéressée qu'ont apportés dans l'accomplissement de leurs fonctions les hommes éminents qui, depuis bientôt seize ans, ont occupé successivement ce fauteuil, que j'ai pu me rendre compte de ce que la Société d'archéologie de Bruxelles est en droit d'attendre de son président et que j'ai hésité à assumer pareille tâche.

De cet hommage rendu à mes prédécesseurs, nous savons tous quelle large part revient à M. De Bavay, l'homme si distingué à tous égards qui, pendant ces deux dernières années, a dirigé nos travaux d'une manière à la fois si sage et si brillante et qu'une disposition de nos statuts nous empêche de retenir à notre tête. Il serait au moins inutile de tenter d'exposer ici tout ce dont notre association lui est redevable. Qu'il me soit simplement permis de rappeler ces quelques mots par lesquels il terminait son discours lorsqu'il prit possession du siège présidentiel : « Tous mes vœux seraient comblés, disait M. De Bavay, si j'étais assez heureux pour laisser la Société à mon successeur aussi florissante et aussi prospère que je la trouve aujourd'hui ».

Mon très honoré confrère, cette satisfaction qui vous tenait tant à cœur, vous êtes en droit de l'éprouver en ce moment sans aucune réserve, cette assemblée entière est prête à en témoigner, et je me félicite d'avoir l'honneur de vous exprimer ses sentiments unanimes de reconnaissance.

Pour ce qui me concerne, Mesdames et Messieurs, je tiens à vous donner l'assurance que j'appliquerai tous mes efforts à remplir dignement la charge qui m'est confiée.

Le zèle et le dévouement de ses membres, l'activité et la compétence de ses commissions et surtout l'esprit d'union qui féconde tous les efforts ont valu à la Société d'archéologie de Bruxelles un passé dont elle peut être fière. Je crois donc pouvoir exprimer l'espoir que le concours d'éléments aussi précieux ne lui fera pas défaut dans l'avenir, qu'elle ne cessera pas de prospérer dans sa situation scientifique et matérielle et qu'elle gardera le rang distingué qu'elle a conquis dans le monde de ceux qui travaillent au progrès des sciences historiques et à celui des arts par les voies de l'archéologie. *(Applaudissements.)*

M. V. Tahon remercie l'assemblée de la marque d'estime et de confiance qu'elle vient de lui accorder en l'appelant à la vice-présidence et assure la Société de tout son dévouement.

Il rend compte ensuite des démarches qu'a faites, auprès de l'administration communale, le comité constitué au sein de la Société en vue de la reproduction et de la publication dans nos *Annales* des documents architecturaux du Vieux-Bruxelles et dit avoir l'espoir de pouvoir mener à bonne fin cette entreprise.

Exposition. — Dessins et photographies relatifs à l'église d'Alsemberg (par M. l'abbé Lemaire).

Photographies de monuments votifs des XVe et XVIe siècles appartenant au musée d'Utrecht (par M. J. Destrée).

M. Van Havermaet rappelle le succès qu'a obtenu l'exposition des petites boîtes artistiques anciennes, organisée en 1901 par M. Louis Paris, alors secrétaire, et demande si la Société ne compte pas faire cette année une exhibition analogue soit d'éventails, de boucles ou d'autres menus objets de ce genre.

M. le président répond affirmativement, et la question est renvoyée à l'examen de M. Jean Capart, secrétaire, chargé spécialement de l'organisation des expositions.

Communications.

Abbé Lemaire. — *L'église d'Alsemberg. Première partie : Étude de l'architecture de ce monument.*

J. Destrée. — *Un monument votif du* XVe-XVIe *siècle acquis par les musées royaux du Cinquantenaire.*

(Idem.) — *L'auteur des fonts baptismaux de l'église Saint-Barthélemy, à Liége.*

La séance est levée à 10 heures 1/2.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 2 FÉVRIER 1903.

Présidence de M. Louis Paris, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Cent et un membres sont présents[1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de janvier.

(Adopté sans observation.)

Correspondance — MM. Bahrfeldt et Sarauw, nommés membres correspondants, et M. Hub. Nelis, nommé membre effectif, nous adressent leurs remerciements.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Van den Gheyn (J.). — Les populations danubiennes. Études d'ethnographie comparée. Gand, 1886. 1 vol. in-8° br. (don anonyme).

L'archéologie préhistorique en Belgique d'après les plus récents travaux. Bruxelles, 1888. 1 br. in-8° (id.).

De wetenschap der godsdiensten aan de hoogeschool te Leiden. Haarlem, 1887. 1 br. in-8° (id.).

Auger Busbecq et les Goths orientaux. Bruges, 1888. 1 br. in-8° (id.).

La langue congolaise et les idiomes bantous. Bruxelles, 1892. 1 br. in-8° (id.).

L'homme préhistorique dans la basse Belgique. Bruxelles, 1887, 1 br. in-8° (id.).

[1] MMmes De Meuldre, Ledure, Le Roy, Magnien, Schweisthal, Schwartz, Fortin, Delacre, Seghers, Chevalier, P. Combaz, Rutot et Simon ;

MMlles Ranschyn, Landrien et la comtesse Marie F. van der Noot ;

MM. Roosen, De Meuldre, Ortman, Ambroise, Buschen, G. Cumont, Van Havermaet, Vanderkelen-Dufour, Alvin, Ledure, Hamelius, Ranschyn, Landrien, Jean De Mot, Le Roy, Magnien, Terlinden, De Bavay, Schweisthal, de Buggenoms, Claessens, Vander Poorten, Stevens, Paris, Bruniaux, de Zantis, Schwartz, Fortin, Huisman, le baron A. de Loë, Duwelz, G. Combaz, Sainton, A. Delacre, Van Tichelen, Angenot, Goyers, Tahon, Seghers, Rutten, Flébus, de Lara, Le Bon, Minner, F. Cumont, Gautier de Rasse, Minnaert, De Soignie, le vicomte de Ghellinck, Meirsschaut, l'abbé Ch. Constant, Eyben, Despret, l'abbé G. Winckelmans, P. Combaz, Belleroche, Charles, G. Paridant, F. van den Corput, P. Verhaegen, Sneyers, De Proft, Rutot, Beeli, Van Nooten, Lefebvre de Sardans, Halot, Verhoegen, Hucq, F. Hanon de Louvet, Van Ysendyck, Méganck, Mahy, Houa, Simon, M. Vanderkindere, Van den Meersche, Muls, Chevalier, Verheyden, Streel, T'Scharner, Vanheerswynghels, Wehrle et Hermant.

L'origine européenne des Aryas. Paris, 1889. 1 br. in-8° (id.).

Saint Théognius, évêque de Bételie en Palestine. Paris, 1891. 1 br. in-8° (id.).

Van den Gheyn (G.). — De speeltuigen te Babylon. Gent, 1887. 1 br. in-8°, figg. (id.).

De kapel van t' Claeitje te Brugge en hare beschilderde grafkelders. Gent, 1889. 1 br. in-8°, 1 pl. chromolith. (id.).

La polychromie religieuse au congrès archéologique de Charleroi. Gand, 1889. 1 br. in-8° (id.).

La polychromie dans les édifices religieux. Bruxelles, 1888 1 br. in-8° (id.).

De la conservation des tableaux anciens. Rapport présenté au Cercle historique et archéologique de Gand. Gand, 1895. 1 br. in-8° (id.).

Le panthéisme dans l'Inde. Bruges, 1889. 1 br. in-8° (id.).

La polychromie funéraire en Belgique. Anvers, 1891. 1 br. in-8°, 2 pll. (id.).

Iets over kerkzang. Gent, 1888. 1 br. in-8° (id.).

A propos de la restauration du château des comtes de Flandre à Gand. Anvers, 1895. 1 br. in-8° (id.).

Cumont (F.). — L'art dans les monuments mithriaques. Paris, 1899. 1 br. in-8° (id.).

Leclercq (J.). — En arrivant à Ceylan. Bruxelles, 1899. 1 br. in-8° (id.).

Une ville morte à Ceylan. Bruxelles, 1899. 1 br. in-8° (id.).

Voyage aux volcans de Java, 1895. 1 br. in-8° (id.).

Ethnographie et linguistique (Extraits de la *Revue des questions scientifiques*). Ens. 5 br. et 4 feuillets in-8° (id.).

de Béhault de Dornon (A.). — Notice sur une chapelle dédiée à saint Landry, fils de saint Vincent et de sainte Waudru, à Neder-Over-Hembeek. Mons, 1891. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Stainier (X.). — A travers les États-Unis. 1 br. in-8° (id.).

Bamps (le Dr C.). — Le Limbourg primitif ou aperçu sur les découvertes d'antiquités faites dans le Limbourg belge (Age de la pierre — Époques celtique, gallo-belge et belgo-romaine). 2e partie. Hasselt, 1886. 1 br. in-12, pll. (id.).

Considérations sur les blocs erratiques d'origine scandinave ou finlandaise recueillis dans la Campine limbourgeoise. Hasselt, 1888. 1 br. in-8° (id.).

L'atelier monétaire de Hasselt. Bruxelles, 1888. 1 br. in-8° (id.).

Bollandiste (un). — Une leçon d'honnêteté scientifique donnée aux Bollandistes. Réponse à M. Wagener. Bruxelles, 1892. 1 br. in-8° (id.).

C. D. — La théorie du beau selon les idées de saint Thomas d'Aquin. Bruxelles, 1881. 1 br. in-8° (id.).

Destrée (J.). — Les accroissements du Musée royal d'antiquités et d'armures, 1887-1888. Bruxelles, 1889. 1 br. in-8°, pll. (id.).

Neghy (J.). — L'exportation des cloches des fondeurs belges au XVIe siècle (Congrès archéologique et historique de Bruxelles, 1891). 1 br. in-8° (id.).

Cumont (G.). — La pierre tombale de Nicolas Grudius, fils de Nicolas Everard, président du Grand Conseil de Malines. Bruxelles, 1891. 1 br. in-8°, 1 pl. (id.).

Kieckens (J. F.). — Twee kluchtspelen voor één of de « Jans Potages » op de Meir, te Antwerpen, in 1660. Gent, 1895. 1 br. in-8° (id.).

Van Schoor. — La presse sous l'ancien régime. Bruxelles, 1896. 1 br. in-8° (id.).

Serrure (C.-A.). — Études gauloises. — Le gaulois expliqué au moyen de l'archéologie, de la numismatique, de l'histoire et de la philologie comparée. Première partie (L'épigraphie). Bruxelles, s. d. 1 br. in-8°, pll. (id.).

Catalogue de 9 tableaux anciens de premier ordre, etc. Vente publique à Bruxelles, mercredi 8 mai 1895. 1 br. in-8°, figg. (id.).

Catalogue de deux portraits par Antoine Van Dyck et d'un portrait par Gaspard de Crayer dont la vente aura lieu à Bruxelles le 27 avril 1895. 1 br. in-8° (id.).

Spa. — Le mardi 6 août 1895 et les jours suivants, vente publique d'une importante collection de dentelles anciennes et modernes. Catalogue illustré, petit in-8° br. (id.).

Doudou (E.). — Les origines de la légende des Nutons. Paris, 1902. 1 br. in-8° (don de l'auteur).

de Pauw (N.). — Cour d'appel de Gand. Le procès de Jean Borluut (épisode judiciaire du XIIIe siècle). Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 1er octobre 1902 et dont la Cour a ordonné l'impression. Gand, 1902. 1 br. in-8° (id.).

Van Havermaet (H.). — Le temple des Augustins à Bruxelles. Bruxelles, 1890. 1 br. in 8°, vue photographique du monument (id.).

Von Gumpach (J.). — Uber den altjüdischen Kalender, zunächst in seiner Beziehung zur neutestamentlichen Geschichte. Eine kronologisch-kritische Untersuchung (zugleich ein Beitrag zur Evangelien-Harmonistik). Brüssel und Leipzig, 1848. 1 vol. in 8° rel. t. (don de M. Mahy).

DE BURBURE (L.). — David Lendanus, sa famille, ses amis. Gand, 1851. 1 br. in 8° (id.).

BARON (A.). — Histoire abrégée de la littérature française depuis son origine jusqu'au XVIIe siècle. Bruxelles, 1841. 2 vol. in-8° br. (id.).

SERRURE (C.-P.). — Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne, d'Amblise et d'Épinoy. Gand, 1847. 1 vol. in 12 br., front. et pll. (achat).

T'SAS (N. J.). — Catalogue de la rare et nombreuse collection d'estampes et de desseins *(sic)* qui composoient le cabinet de feu M. Pierre Wouters, en son vivant prêtre, chanoine de l'église collégiale de S. Gomer *(sic)*, à Lierre en Brabant, etc. A Bruxelles l'an V (1797, vieux style). 1 vol. in-8° br. (don de M. Mahy).

MAETERLINCK (L.). — Roger van der Weyden et les « ymaigiers » de Tournai. Bruxelles, 1901. 1 br. in-8°, pll. (don de M. le baron d'Anethan).

BEAUPRÉ (J.). — Compte rendu des fouilles exécutées en 1902 pour le compte de la Société d'archéologie lorraine dans des tumulus situés dans le bois communal de Serres. 1 br. in-8°, 1 pl. double (don de l'auteur).

Zeitschrift für Numismatik. Sitzungsberichte der numismatischen Gesellschaft zu Berlin, 1902. 1 br. in-8° (envoi de la Société).

Ex-Libris de M. T. Teyssier, président de l'Association corrésienne (Bordeaux) (don de M. Teyssier).

Pour les collections :

Une hachette (?) en calcaire et une hachette polie en hypersthénite de Hozémont, trouvées à Deigné, commune de Louveigné *(Commission des fouilles)*.

Élections. — MM. Jules Carly, Paul Cogels, Georges Cumont, le docteur Raeymaekers, Amaury de Latre du Bosqueau, Charles Dens, Edouard Bernays, le baron de Maere d'Aertrycke, l'abbé Claerhout, Jean Poils, Aimé Rutot, Victor Tahon, le docteur Tihon et Charles Winckelmans sont nommés membres de la commission des fouilles pour 1903.

MM. Camille Aubry, Paul Combaz, Georges Cumont, Th. de Raadt, Joseph Destrée, Paul Errera, le comte Goblet d'Alviella, Gaétan Hecq, Th. Hippert, Gustave De Bavay, Aimé Rutot, Victor Tahon, le comte van der Straten-Ponthoz, Franz Cumont et Julien Van der Linden sont nommés membres de la commission des publications pour 1903.

MM. S. Muller, Paul Perdrizet et A. Pit sont nommés membres correspondants.

MM. G. Diaz et Ignace Roelandts sont nommés membres effectifs.

M. Joseph Cuvelier est nommé membre associé.

LA DRAPERIE GRECQUE

Conférence avec projections, par M. Jean DE MOT

ancien membre étranger de l'École française d'Athènes, attaché des Musées royaux.

Il est fort difficile, dit le conférencier, de se faire, d'après les monuments, une idée exacte du costume de la femme grecque.

Tant qu'il s'agit d'œuvres archaïques, l'embarras est compréhensible, car les artistes primitifs ont interprété la nature et ses formes complexes par des moyens à la fois naïfs et conventionnels. Mais, dès le ve siècle, les sculpteurs antiques ont rendu la draperie grecque, dans ses moindres détails, avec une exactitude telle qu'une fois qu'on a reconnu la forme toute simple du vêtement l'on s'étonne d'avoir pu hésiter jamais. Notre clairvoyance est, en effet, obscurcie par l'habitude des vêtements *coupés* et *cousus*, ajustés sur le corps ainsi qu'un harnachement. Nous cherchons de la complication, résultant de l'art d'une couturière, alors qu'il n'y a qu'une simple *pièce d'étoffe rectangulaire*, telle qu'elle sortait du métier primitif. Le poids et l'épaisseur, les points d'attache et les contacts avec le corps en déterminent les plis et l'ordonnance générale.

Pour bien se rendre compte de ces phénomènes, il faut avoir recours à des expériences pratiques de draperie faites à même le corps, et c'est du résultat photographique de ces expériences que le conférencier appuye sa démonstration, comparant, en de nombreuses projections, les aspects réels de la draperie avec ceux que l'art grec a exprimés aux différents stades de son évolution.

Mais, avant d'aborder l'étude du costume grec classique tel que le grand art l'a immortalisé, il importait d'en étudier les origines et de remonter d'abord au type de vêtement primitif, d'abord simple ornement créé par une coquetterie naïve, devenu, grâce à l'expérience et l'habitude, enveloppe protectrice et voile de la pudeur naissante.

Le type du vêtement tropical est le pagne, et nous le rencontrons à l'aurore de la civilisation grecque, à l'époque égéenne ou mycénienne, porté par les kefti de Crète, par des serviteurs du roi Minos. Sans doute les Achéens, venus du Nord « couverts de peaux de bêtes... », avaient-ils emprunté ce costume aux Lybiens ou aux populations primitives des

îles auxquelles ils s'étaient mêlés. D'ailleurs, la toilette des femmes, que l'on voit se promener, la poitrine nue ou presque nue, le bas du corps enveloppé d'une sorte de jupe à volants frangés, fait également songer à l'Orient et aux Tropiques.

C'est toujours le *châle*, pagne quand il est de dimensions restreintes, manteau quand il est plus vaste, que l'on roule autour du corps.

Le chiton dorien, avec rabattement, rattaché aux épaules par des fibules, ne date, sans doute, que de l'époque de l'invasion dorienne, de l'immigration en Grèce des peuplades porteuses du fer, qui semblent également avoir introduit la *fibule*.

Ce costume était si simple et si pratique qu'il se conserva longtemps sous sa forme primitive, et l'art grec dans son épanouissement lui est redevable de quelques-unes de ses inspirations les plus nobles.

Alors déployant une pièce d'étoffe légère, un peu plus haute que la personne qu'elle aurait eu à draper, et de l'envergure de ses bras, le conférencier montra comment, lorsqu'on la pliait en deux, le corps pouvait s'y introduire comme dans un portefeuille.

L'étoffe trop longue doit être raccourcie d'abord par un rabattement (πόπτυγμα) qui recouvrait la poitrine et le dos, ensuite au moyen d'une corde ou d'une ceinture que l'on serrait à la taille et au-dessus de laquelle on pouvait faire bouffer la tunique comme une blouse. Deux épingles ou fibules suffisent à maintenir le vêtement sur les épaules. Les bras restent découverts, le vêtement étant ouvert d'un côté et de l'autre passant sous l'aisselle. Dans la pratique le chiton pouvait être fermé : il suffisait d'en réunir les deux bords par une couture, pour éviter que, par un mouvement brusque, l'on ne dévoilât ses jambes comme les jeunes filles de Sparte, de légendaire mémoire, qui avaient conservé le costume national dans sa simplicité primitive.

Les monuments de la statuaire grecque montrent tout le parti que le goût féminin pouvait tirer d'éléments aussi simples, et comment par des ajustements habiles l'on pouvait varier à l'infini les plis de la draperie.

Tandis qu'à l'époque du style sévère, après les guerres médiques, le chiton dorien semble être le plus en usage, les monuments de l'archaïsme épanoui (les statues iono-attiques de l'acropole sont typiques en cela) nous révèlent l'emploi de la tunique ionienne avec tout le raffinement de ses tissus soyeux et de ses broderies.

Le costume ionien, cousu comme un sac carré, avec une ouverture pour la tête et pour les bras, a un caractère bien nettement oriental, et la marque des influences lydiennes et phéniciennes de l'Orient pudibond et raffiné s'y retrouve.

Les formes du corps apparaissent moins clairement dans l'abondance des plis et sous l'himation qui barre diagonalement la poitrine. Parfois cependant des images plus indiscrètes nous révèlent des étoffes transparentes et voluptueuses, qui font songer aux délices secrètes du harem.

Ce costume aimable et charmant, qui, lui aussi, par la disposition de la ceinture, la façon de draper l'himation, permettait les combinaisons les plus diverses, se sera introduit en Grèce, et spécialement à Athènes, non pas, comme le raconte naïvement Hérodote, à la suite d'un décret interdisant l'antique costume dorien et ses meurtrières épingles, mais bien en même temps que l'art ionien qui, sous les Pisistrate, peupla l'acropole d'Athènes de tant de statues coquettement vêtues.

Il ne faut pas se fier exclusivement aux statues archaïques, dont les draperies semblent calamistrées et empesées, ou font quelquefois même songer, en leurs plis serrés et réguliers, à des tissus tricotés. Ce n'est là que la manifestation de la tendance de l'artiste primitif à régulariser tout ce qui est irrégulier, et à rendre ainsi, par une convention facilement apprise et sans cesse répétée, la complexité et la variété insaisissables des formes.

Le principe du costume ionien est, somme toute, aussi simple que celui du costume dorien ; des raisons de statique seules en modifient l'aspect.

Après la mode d'austérité qui suivit les guerres médiques, le costume ionien partage de nouveau avec le chiton dorien la faveur des élégantes grecques, et les sculpteurs du Parthénon nous montrent les effets grandioses que la statuaire en a tirés. C'est surtout le jeu de l'himation que l'on met à profit pour rompre la monotonie des plis verticaux.

Au IVe siècle, l'art est naturaliste et ne se contente plus de la représentation de la figure humaine, hors du temps et de la nature. Celle-ci s'introduit dans les œuvres d'art, et le sculpteur se plaît à montrer les draperies en proie aux vents et à la tempête : à aucune époque la statuaire n'a rendu d'une façon plus émouvante la lutte de la vie contre les éléments que dans cette merveilleuse victoire de Samothrace, dont la draperie, elle-même, semble, en chacun de ses plis, frémir de gloire triomphante.

Dans les causes fécondes du splendide épanouissement de la sculpture grecque, il faut, à côté de la gymnastique, inégalable école d'anatomie plastique, faire une large place au costume dont chaque pli se modelait sur la forme vivante et qui, obéissant au mouvement, en soulignait la force expressive.

De tous les aspects de la vie, l'art grec a fixé en traits indélébiles

les plus parfaits et les plus harmonieux. « ... Tant que l'utilitarisme contemporain n'aura pas étouffé en nous tous les rêves, ils se modèleront sur les images que le génie grec a créées, et aussi longtemps que des champs élyséens hanteront notre imagination ou notre espérance, les ombres heureuses qui s'y promènent envelopperont leurs formes parfaites de la simple draperie des vierges laconiennes ».

M. le Président remercie vivement le conférencier, auquel l'assemblée témoigne toute sa satisfaction par des applaudissements prolongés.

La séance est levée à 10 heures.

MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Le vêtement offert à Jeanne d'Arc, à son entrée à Orléans.

Monsieur le Président,

EN travaillant ces jours-ci une question d'histoire locale, voici qu'une petite note curieuse, bien authentique, tomba sous mes yeux. Je la copie et vous l'envoie comme témoignage de reconnaissance et de respectueux dévouement.

Cette note a trait au *vêtement de Jehanne d'Arc* qui lui fut offert à son entrée à Orléans, le 30 avril 1429. (Elle était entrée dans notre ville la veille au soir, 29 avril.) Cette robe était faite de drap de *Bruxelles* cramoisi !

Elle fut offerte à Jehanne par le trésorier du duc d'Orléans, Jacques Boucher (chez lequel elle logeait), au nom du duc d'Orléans son maître.

Voici la note qui se trouve en nos comptes du duché ou de commune, je ne sais au juste. Je cite ce texte d'après M. Mantellier, président à la cour impériale d'Orléans. (« Histoire du siège d'Orléans (1867) », p. 91.)

« Le trésorier du duc d'Orléans offre à la Pucelle, au nom du duc son

[1] Cotte courte qui se portait soit par-dessus la robe, soit par-dessus l'armure (Quicherat, V, 112).

maître, une robe et une huque [1] ; la robe était de fine Brucelle vermeille (drap de Bruxelles cramoisi), — la huque de *vert perdu*, les garnitures de satin blanc et de sandal (étoffe teinte avec du bois de sandal).

» La ville, de son côté, lui fait plusieurs présents, parmi lesquels une demi-aune de deux « vers » pour faire les « orties » de ses robes.

» Les orties étaient la devise du duc d'Orléans, le cramoisi et le vert ses couleurs ; les vêtements offerts à la Pucelle étaient donc à la livrée du prince, livrée que portaient non seulement les officiers du duché, mais les milices de la ville et les troupes à son service. — Les huques des archers de la ville étaient brodées d'orties, et la couleur verte se conserva dans le drapeau de ses arquebusiers jusqu'à la dissolution de cette compagnie, qui n'eut lieu qu'au milieu du XVIIIe siècle ».

N. B. Le vert se portait de diverses nuances, suivant les circonstances, dit M. Mantellier, savoir le vert gai, le vert brun, le vert perdu (tirant sur le noir). Le vert de cette dernière nuance était particulièrement adopté dans les occasions tristes [1]. — En avril 1429 le duc d'Orléans était prisonnier en Angleterre, et la ville assiégée, circonstances qui expliquent le choix du *vert perdu* pour la huque offerte à la Pucelle.

J'avais pensé que M. Mantellier avait pu confondre *vert* avec *vair*, fourrure noble, et *orties* avec ornements, car ortie a également ce sens en vieux français du XVe siècle.

Mais voici le compte qui semble bien lever tous les doutes :

Jehan Luillier, marchand vendit donc : « deux aunes de BRVCELLE au prix de quatre écus l'aune, ci	=	8	écus d'or
Pour la doublure	=	2	—
Une aune de vert perdu	=	2	—
Les vêtements avaient été taillés et les menues fournitures faites par Jehan Bourgeois *taillendier* (tailleur), le tout au prix d'un écu d'or.	=	1	—
Dépense totale		13	écus d'or.

Vous voyez, Monsieur, en quelle estime était tenu le drap vermeil de Bruxelles, à Orléans, au XVe siècle, et ce n'est pas un mince honneur pour vos drapiers bruxellois d'avoir fourni l'habillement de notre Jehanne !

L. DUMUYS.

[1] J'ai vu dans de vieux inventaires ce vert qualifié : « vert dolent ».

BIBLIOGRAPHIE

Monnaies orientales dans le nord et l'est de l'Europe.

. le professeur E. von Zambaur a fait cette communication à la Société numismatique de Vienne à sa séance ordinaire du 19 novembre 1902.

Cette savante et intéressante étude a été ensuite publiée par le *Bulletin mensuel (Monatsblatt)* de cette Société, 5e volume, n° 36, décembre 1902.

Voici la traduction abrégée de ce travail qui mérite d'attirer l'attention de tous les archéologues.

Le premier écrit qui se rapporte à cette question est du professeur Kehr, de Leipzig (G. J. Kehr, *Monarchiae asiatico-saracenicae status*, Lipsiae 1724), qui signale, en 1724, une trouvaille de 17 dirhems déterrés par des pêcheurs aux environs de Dantzig.

Mais, pour la première fois, le professeur Olaus Tychsen, de Königsberg, remarqua (en 1780) que ces monnaies pouvaient avoir rapport avec le commerce ayant existé entre l'Asie et les pays situés autour de la Baltique.

L'ouvrage, qui fit époque à ce sujet, sortit de la plume de Tornberg, savant orientaliste de Stockholm (*Numi cufici regii numophylacii Holmiensis*. Upsaliae, 1848).

1,658 dirhems, datant de 698 à 1006 après J.-C., sont décrits dans ce volume. Dans la préface, Tornberg donne l'historique de toutes les trouvailles faites en Suède.

Ces trouvailles ont été principalement faites sur les côtes orientales, depuis l'extrémité la plus méridionale jusqu'à la rivière Angerman près d'Hernösand, rarement dans l'intérieur du pays, plus rarement encore en Norvège.

La grande masse de ces monnaies provient des îles de la Baltique et particulièrement de Gottland.

En l'année 1860, notre savant collègue Hildebrand comptait 13,000 exemplaires qu'il savait pertinemment provenir de Gottland, et combien d'autres de ces pièces ont disparu ou ont été fondues sans aucune mention !

Depuis 1861 jusqu'à 1868 plus de 4,000 dirhems sont encore venus enrichir le musée royal de Stockholm, comme il résulte des notes que Tornberg a publiées sur ces acquisitions.

D'autres trouvailles considérables du même genre ont été faites sur les côtes baltiques de l'Allemagne, de la Russie et de la Finlande.

Il faut citer particulièrement la Poméranie, la Prusse occidentale et orientale, tandis qu'à l'intérieur, en Brandebourg, en Posnanie et en Pologne, ces monnaies se trouvent plus rarement.

Il n'est pas possible de concevoir quels trésors de monnaies orientales doit renfermer le sol de la Russie, mais on peut bien imaginer quelle grande masse de dirhems ont été perdus ou enfouis le long de la route suivie depuis l'Asie centrale jusqu'aux régions baltiques.

L'auteur cite, comme exemple, une trouvaille de 11,077 exemplaires (dont 10,079 samanides et 140 des khalifes) faite près de Murom dans le gouvernement de Vladimir, à mi-chemin de Moscou et de Nischni-Nowgorod, et décrite par le baron Tiesenhausen [1], le savant orientaliste de Saint-Pétersbourg. (W. Tiesenhausen, *Monnaies des khalifes orientaux*. Saint-Pétersbourg, 1873.)

Ce travail, en langue russe, donne, dans sa préface, un aperçu général des trouvailles de ces monnaies en Europe.

Dans l'Europe centrale la zone des trouvailles ne s'étend pas loin : on peut dire d'une manière absolue que nulle part la ligne des Karpathes et de l'Oder n'est dépassée, et il faut considérer comme perdues accidentellement, ou bien à une époque beaucoup plus récente, les pièces orientales isolées que de temps en temps on déterre en Hongrie, en Moravie, en Bohême ou plus loin encore vers l'Allemagne.

Pour l'Autriche il n'y a que la Galicie et la Bukovine qui méritent considération ; mais il faut constater que les trouvailles en Galicie, à peu d'exceptions près, ont été toutes éparpillées ou sont restées complètement inconnues.

[1] *Revue numismatique de Vienne*, vol. III, p. 166.

Le musée royal et impérial a cependant enrichi ses collections d'une telle trouvaille. Elle a été faite près de Pepineg en Galicie en l'année 1849 et se compose de 38 dirhems samanides des ateliers monétaires d'Enderâbe, Schâsch, Ma' den, Samarkand et Balch depuis l'année 912 à l'année 936 après J.-C.

Les procès-verbaux de ce musée ne donnent pas des renseignements sur les circonstances de cette trouvaille, et l'endroit de la découverte est douteux, car une localité nommée Pepineg n'existe pas dans la liste officielle des communes.

Par contre, dans le nord de l'Europe, la zone des trouvailles s'étend très loin vers l'ouest, car les monnaies orientales furent répandues très loin par les Normands dans leurs expéditions maritimes. Des pièces coufiques se trouvent fréquemment en Danemark, en Holstein et Schleswig, mais particulièrement dans les îles danoises.

Ainsi, il n'est pas étonnant qu'accidentellement ces monnaies soient trouvées en Angleterre, dans les îles Féroé et même en Islande.

On sait qu'aux xe et xie siècles il y eut des relations commerciales suivies entre la Norvège et le nord de l'Amérique par l'Islande et le Groenland.

L'histoire de la découverte de l'Amérique par les Wikings nous a été transmise par la saga du roi Eric le Rouge, et les traces des Normands sur le continent américain ne sont pas précisément rares. C'est, sans doute, un effet du hasard que jusqu'à maintenant de ces monnaies orientales n'aient pas été trouvées en Amérique.

Ces dirhems sont des pièces d'argent, d'environ 30^{mm} de diamètre, très minces, d'un poids approximatif de 3 grammes et ornées, de chaque côté, de légendes coufiques.

Parmi ces dirhems on reconnaît que plusieurs ont été soigneusement coupés en morceaux. Cela vient qu'en Orient on ne frappait que très rarement des demi-dirhems ou des pièces divisionnaires. Or, le petit commerce des barbares exigeait de petites monnaies en argent, car ils ne possédaient pas des pièces en cuivre et ils devaient donc morceler les dirhems. Lorsque, sous les derniers Samanides, on commença à frapper en Asie centrale de nombreuses monnaies de bronze, l'exportation du numéraire vers le nord avait déjà cessé. Par hasard, on trouve cependant une pièce d'or isolée parmi l'argent ; mais des monnaies d'or samanides n'ont jamais été trouvées jusqu'à maintenant dans les pays baltiques. L'or n'était sans doute pas une monnaie courante dans le commerce avec les barbares du nord et était probablement employé en barre, même en Orient, comme objet d'échange.

Il est aussi remarquable que souvent les dirhems sont troués et sus-

pendus; les peuples du nord aussi bien que les Asiatiques aimaient donc à se parer de pièces d'argent.

La plus grande partie de ces dirhems proviennent de l'empire des *Samanides*, un des plus puissants parmi les nombreux états dépendant des khalifes de Bagdad.

Nasr ibn Ahmed, le fondateur de cet empire, déclara son indépendance en 875 de J.-C. Sous lui et ses successeurs, cet empire, qui avait pour capitale la célèbre Boukhara, s'étendit sur le Khorassan et plus tard sur la plus grande partie de la Perse.

Les premiers princes samanides furent de puissants monarques et menèrent leur pays à la plus haute culture matérielle et intellectuelle.

L'empire des Samanides fut détruit en l'an 1000 de J.-C. par le grand conquérant Mahmoud de Gazna, le fondateur de la dynastie gaznavide.

En dehors des monnaies des *Samanides* provenant des ateliers de Samarkand, Schâsch, Balch, Buchârâ, Enderâbe, Neisâbûr, Merw, etc., on rencontre le plus souvent des monnaies des khalifes aussi bien *ommiades* qu'*abbassides*, avant tout de la capitale des *Abbassides*, Bagdad, appelée Medînet es- Selâm, la ville du Salut, ensuite de Wâsit, Surrmenrâ la résidence des derniers khalifes, Basra, Kûfa, Mohammedijja la nouvelle capitale de l'Irak persan, etc.

En général ces ateliers sont représentés en exemplaires de monnaies d'autant moindres que les trouvailles sont faites plus vers l'ouest.

A côté de ces deux riches classes de monnaies, les dirhems des khalifes et des samanides, on trouve aussi, mais en petit nombre, des monnaies de tous les autres petits états éphémères de l'empire oriental de l'islam, tels que *Hamdanides, Ichschidides, Okailides, Merwanides, Bujides, Ilek-Khans*, etc., etc.

Ce mélange était favorisé par le fait que la valeur des monnaies mahométanes d'argent n'avait pas varié depuis leur première émission sous Abdelmelik.

C'est pourquoi les trouvailles du nord ont aussi fourni de nombreux dirhems provenant des ateliers de l'Espagne, de l'Egypte et de l'Afrique occidentale.

Cela n'indique nécessairement pas des rapports commerciaux de ces pays avec le nord de l'Europe, car ces monnaies pouvaient circuler dans tous les états de l'islam.

Les réformes monétaires qui auraient rendu cette libre circulation impossible n'arrivèrent que plus tard.

On a pensé que les monnaies du Magrib (l'Occident arabe) avaient pu prendre le chemin du nord par le commerce des Arabes de l'Espagne

avec la France ; mais outre que cette hypothèse n'est pas même nécessaire, s'il est vrai qu'il ait existé un commerce très étendu entre le Croissant et la Croix par-dessus les Pyrénées, on n'a jamais trouvé sur cette route occidentale ces monnaies orientales qui sont si communes dans le nord, et cela pour le motif que les pays chrétiens de l'Europe occidentale possédaient depuis longtemps leur propre monnaie et n'avaient nul besoin des dirhems mahométans qu'ils refusaient avec horreur.

Il résulte donc indiscutablement de la topographie des trouvailles que tous les dirhems sont venus de l'Asie centrale, à travers la Russie, dans les régions de la Baltique.

Des contrefaçons barbares des dirhems existent fréquemment dans les trouvailles. On ne sait naturellement pas de quels ateliers elles sortent. M. von Zambaur croit qu'elles sont l'œuvre des *Khazares*, peuple rusé de commerçants qui habitait les côtes septentrionales de la mer Caspienne et de la mer Noire et qui était l'intermédiaire principal du commerce entre les mahométans et les païens du Nord [1].

L'origine de ce commerce se perd dans la nuit des temps ; il devait déjà exister avant que les Arabes eussent frappé des monnaies nationales, mais il est certain que ceux-ci lui donnèrent une grande extension et une organisation considérable.

La rareté relative des drachmes d'argent sassanides (et aussi des monnaies des premiers gouverneurs arabes de la Perse) indique que dans l'ancien empire de Perse le commerce vers le nord n'avait pas la même importance qu'à l'époque de la floraison de la civilisation arabe. Ces relations commerciales cessèrent vers l'an 1000 de J.-C. avec la fin de l'empire des Samanides, tandis que les *Gaznavides*, les nouveaux maîtres, tournèrent leur politique vers le sud, c'est-à-dire vers l'Inde.

Dans le nord de l'Europe se passaient, vers le XIe siècle, des événements non moins importants : en Russie, Vladimir fonda, en 980, la domination du christianisme ; Olaf fit la même chose, en 1008, en

[1] Chez eux ont dû exister des ateliers monétaires pour la fabrication méthodique de faux dirhems, particulièrement imités des pièces samanides, qui étaient alors endossés aux ignorants slaves lorsqu'ils apportaient des marchandises du nord.

Il faut se rappeler qu'anciennement déjà les abords de la mer Noire étaient un repaire de faux monnayeurs qui imitaient sans vergogne les monnaies byzantines et sassanides.

Les *Khazares* ont donc repris un vieil héritage. On sait malheureusement trop qu'aujourd'hui encore cette région est célèbre par ses contrefaçons de monnaies et d'antiquités.

Suède, et Canut, en 1016, en Danemark, et bientôt après les peuples voisins suivirent cet exemple, de sorte que, depuis les premières années du XIe siècle, les pays baltiques ne furent plus païens.

Le christianisme n'avait pas la même tolérance à l'égard de l'islam que les païens, et le commerce asiatique dut rencontrer les plus lourdes difficultés.

Il faut encore ajouter à ces faits des raisons monétaires : à la même époque les états du nord commencèrent à frapper monnaie. Jusqu'alors ces pays n'avaient employé que des monnaies étrangères : allemandes, anglo-saxonnes et arabes, en quantité presque égale. Mais avec l'apparition des premières monnaies suédoises toutes ces pièces étrangères disparurent.

Cette cessation de l'importation de la monnaie orientale n'implique cependant pas nécessairement l'abandon simultané des relations commerciales, pas plus qu'on ne pourrait soutenir que le commencement de ces relations serait du même âge que les plus anciens dirhems trouvés dans les pays baltiques.

Il reste encore à rechercher la nature de ce commerce, quels chemins il suivait et quels peuples furent les intermédiaires. Cette dernière question est surtout intéressante parce que les vastes étendues de continent qui séparent l'Asie centrale de la Baltique se trouvaient alors dans une profonde obscurité historique et n'étaient pas plus connues des Arabes que des Européens.

En ce qui concerne l'objet du commerce on peut considérer *a priori* qu'il ne pouvait être insignifiant, vu les difficultés de la route.

Longtemps on s'imagina que l'ambre de la Baltique fut la seule marchandise que les pays du nord pouvaient offrir à l'Orient. Aujourd'hui c'est une chose démontrée que ce n'était pas l'ambre.

Les sources arabes de l'époque des trouvailles susdites ne mentionnent que rarement l'ambre, et il semble que les Arabes ignoraient l'ambre de la Baltique, bien que la plupart des provenances de ce produit naturel leur fussent connues, comme ils savaient que c'était une résine fossile et un objet rejeté par la mer.

L'erreur provient peut-être de la confusion de l'ambre gris avec l'ambre véritable, l'ambre jaune, tous deux désignés en arabe par le même mot *ambar*. Ces longues relations entre le nord de l'Europe et l'Asie centrale avaient réellement leur raison d'être dans le commerce de la pelleterie. Il est prouvé que l'usage des fourrures était très répandu, comme maintenant encore, parmi les orientaux, l'hiver de l'Asie centrale étant très rude ; même elles étaient recherchées dans des pays plus chauds tels que la Mésopotamie et l'Arabie.

Les géographes arabes énumèrent tous les animaux dont la fourrure était importée du nord ; parmi eux : le renard noir, la zibeline, l'hermine, la martre, la belette, l'écureuil, le castor, le lièvre, etc.

A côté des pelleteries, il y avait encore d'autres produits assez importants du règne animal : des peaux, du miel, des poissons, des faucons de chasse, des bêtes bovines et des moutons élevés dans les steppes du nord.

Il faut encore mentionner un important trafic d'esclaves blancs et surtout de jeunes femmes pour peupler les harems.

Chose curieuse à signaler, le mot *esclave*, en arabe *saqlabî* (au pluriel *saqâlibe)*, est visiblement le même mot que le mot allemand *sklave*. Il est démontré que le mot arabe est dérivé d'une langue européenne (vraisemblablement de la langue espagnole) ; toutefois il est intéressant de remarquer qu'en arabe ce mot ne signifie pas tout d'abord esclave *(sklave)*, mais tout bonnement *slave*, et ce n'est que plus tard qu'il devint synonyme d'esclave, parce que la plupart des esclaves provenaient des pays slaves [1].

Tous les autres articles que l'Orient tirait de l'Europe septentrionale étaient de très faible importance. Les produits de l'exploitation des mines, qui jouent aujourd'hui un si grand rôle en Russie, ne peuvent entrer en ligne de compte, puisque l'Asie centrale possédait, à l'époque de sa prospérité, d'importantes industries métallurgiques : les célèbres ferronneries du *Fergâna*, les riches mines d'argent d'*Esch-Schâsch (Tâschkend* actuel) dont les produits alimentaient sur place un important atelier monétaire, etc.

Aussi est-il naturel que ces produits de l'industrie allassent, à l'inverse, du sud au nord.

Quels furent les peuples qui servirent d'intermédiaires à ce commerce ?

Au VIIe siècle, l'islam avait déjà atteint le Caucase au nord, la mer Caspienne à l'est jusqu'aux steppes. Au nord se trouvaient des peuples de race touranienne ou turque encore nomades. Parmi eux les *Khazares* envahirent au VIIe siècle le sud de la Russie et fondèrent un état florissant, lequel fut détruit par les Russes vers l'an 1000 de Jésus-Christ. Cependant ceux-ci ne restèrent pas longtemps les maîtres des côtes du Pont ; les *Kumans* reprirent l'héritage des *Khazares* et restèrent en sa possession jusqu'à l'arrivée des *Mongols* au XIIIe siècle.

Dans la Russie centrale actuelle, le berceau du grand empire russe, habitait une population à laquelle les Arabes donnaient le nom de *Rûs*.

[1] En flamand le mot *esclave* se dit *slaef*, pluriel *slaven*.

Ils désignaient ainsi les *Warègues*, les fondateurs normands de l'état russe, qui, après quelques générations, se fondirent avec les Slaves pour former un seul peuple. A l'est des Russes, tout le bassin du Volga était occupé par les *Bulgares*, la patrie originelle des mêmes Bulgares qui émigrèrent plus tard dans la péninsule des Balkans. Leur capitale *Bulgâr* était située vers le milieu du cours du Volga, non loin de l'embouchure de son confluent la *Kama ;* on voit encore aujourd'hui ses ruines près de *Simbirsk*. Cette capitale fut le principal lieu d'étape du commerce arabo-baltique et joua un rôle important, comme *Nischni-Nowgorod* actuellement, pour le débouché des marchandises vers le sud et l'ouest, tant par terre que par eau.

D'autre part cette ville était le point extrême où s'avançaient les commerçants arabes.

Les *Bulgares* avaient acquis une certaine civilisation grâce aux missionnaires mahométans qui avaient visité leur pays.

Leur capitale comptait plusieurs mosquées, et la ville de *Suwâr* avait un atelier monétaire qui émit de grandes quantités de dirhems.

Tous les pays à l'est de la Bulgarie, la Sibérie de nos jours, étaient *terra incognita* pour les Arabes ; ils n'allèrent jamais jusqu'à la Baltique et encore moins en Scandinavie, d'où il résulte que leur commerce avec ces régions devait se faire par intermédiaires.

Les principales sources arabes indiquent spécialement les *Khazares*. Disons-en quelques mots. Ils avaient fondé un puissant état au nord de la mer Caspienne, qui s'étendit plus tard vers l'ouest jusqu'en Crimée.

Leur capitale *Itil*, à l'embouchure du Volga, près de la ville actuelle d'*Astrakhan*, devint bientôt une très importante place commerciale.

La navigation sur la mer Caspienne et sur le Volga fut organisée par les *Khazares*. Indépendamment d'autres races, il se trouvait chez eux de nombreux juifs. L'invasion juive devint à la fin si forte qu'au VIIIe siècle le gouvernement tomba entre leurs mains.

Cette circonstance dut naturellement exercer une influence considérable sur le commerce, d'autant plus que les *Khazares* vivaient en paix avec leurs voisins et poursuivaient surtout une politique défensive ; ajoutez-y la situation privilégiée de leur pays.

Et ce n'étaient pas seulement les juifs de la Khazarie, mais aussi ceux de tous les pays d'islam qui s'occupaient activement du commerce entre l'Asie et l'Europe septentrionale.

La nombreuse et puissante communauté juive de *Bagdad* était, à l'époque de l'apogée de la prospérité des khalifes, le centre de vastes entreprises commerciales à travers les continents et les mers.

Le deuxième nom de peuple que nous trouvons souvent mentionné

dans les documents historiques arabes relatifs au commerce du nord est *Rûs*. Il n'est plus douteux que ce nom était appliqué aux Normands de la Russie, c'est-à-dire aux *Warègues*, vu que les Arabes, peu au courant de l'ethnographie, les désignaient comme *Turcs*, avec tous les peuples septentrionaux sans distinction.

A l'époque qui nous occupe, les *Warègues* avaient transféré leur capitale (d'abord *Holmgard*, c'est-à-dire *Nowgorod* sur le lac *Ilmen)* à *Kiew* et de là gagnèrent les bords de la mer Noire. En 907 ils s'avancèrent sous les murs de *Constantinople* et furent repoussés avec peine. Longtemps après on trouve encore des soldats *warègues* employés dans la garde des empereurs byzantins.

C'est avec ces *Rûs* que les Arabes vinrent en contact plus rapproché et troquaient à *Kiew* des marchandises.

En résumé : 1° Les riches trouvailles de monnaies orientales dans le nord et l'ouest de l'Europe indiquent des relations commerciales très suivies avec l'Asie ;

2° La classification des monnaies et la localité des trouvailles démontrent que la Transoxanie et la Baltique, en quelque sorte les régions polaires, sont les buts de ces relations commerciales ;

3° La chute de l'empire samanide, d'un côté, le commencement de la frappe de monnaies par les pays du nord, d'un autre côté, mirent fin soudainement, vers l'an 1000, à l'importation de monnaies orientales dans ces régions ;

4° Toute une suite d'événements considérables (la destruction de l'état des Khazares, constitution de la Russie, concurrence des entreprises commerciales des Normands et des Vénitiens, déclin général de la civilisation islamique) produisirent en même temps une lente extinction de ce commerce ;

5° Les trouvailles de monnaies ne fixent pas l'origine de ces relations commerciales, car celles-ci existaient déjà avant que les Arabes eussent commencé à frapper des monnaies ;

6° Les principales voies commerciales étaient : a) de la Transoxanie vers le nord, à travers les steppes par les peuplades turques de la Sibérie ou du nord de la Russie; b) de la Perse et de la Mésopotamie, à travers la mer Caspienne, vers Itil, et de là, en remontant le Volga, vers Bulgâr, et c) en traversant la mer Noire vers Kiew et de là, par les rivières, jusqu'au littoral de la Baltique ;

7° Les intermédiaires de ce commerce furent : les négociants mahométans qui allaient surtout chez les Khazares, plus rarement jusqu'à Bulgâr et Kiew ; les Khazares, les Juifs, enfin les Rûs, c'est-à-dire les fondateurs normands des états slaves de Nowgorod et de Kiew.

G. C.

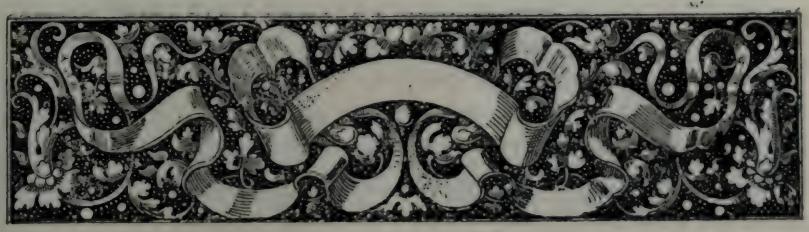

QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION

En 1882 les dragueurs de la Loire travaillant au sein du fleuve et sous les piles de l'*ancien pont* d'Orléans ont trouvé un *plomb* semblable à ceux que les douaniers imposaient aux pièces de drap, au moyen âge et aussi aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

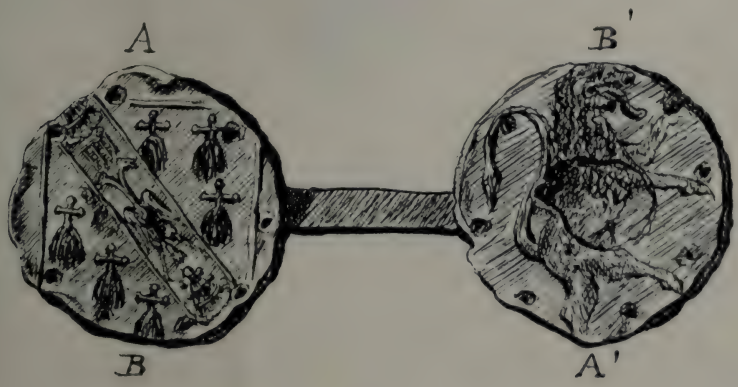

Celui-ci est armorié et doré, il est grand et à deux faces ; il paraît avoir été fixé sur une étoffe à l'aide de fils passés dans des trous faits à la pointe. Son diamètre est de 0m05.

Nous ignorons sa provenance et sa destination.

Je vous en envoie un croquis.

En résumé : 1° Ce lion serait-il celui des Flandres ?

2° Cet écu est-il flamand ? Il porte : d'hermines à la bande de... chargée d'un aigle à deux têtes, d'une herse et de deux..... ? ? (Ruches ou coquilles ?)

Les points marqués à l'entour sont les trous de suture.

Qu'est-ce que ce plomb qui fut *doré ?* — Il est plus grand qu'un plomb de douane et je vous le donne en grandeur naturelle.

LÉON DUMUYS.

LE TISSU DE MODÈNE

DANS le grenier du monastère de Saint-Pierre, à Modène, fut découverte, en décembre 1900, une étoffe d'or, genre tapisserie, décorée de soie polychrome (fig. 1). Elle est conservée au Musée civique de la même ville. M. le comte Gandini, conservateur de ce musée, lui a consacré un savant article dans la *Rassegna d'Arte*[1]. Il croit le tissu *byzantin* trop léger et trop fragile pour avoir servi à un vêtement sacerdotal, mais ayant probablement entouré des ossements de saints venus d'une église orientale. Ce morceau fut trouvé avec des reliques « laissées en oubli ». M. le comte Gandini dit que les médaillons circulaires de son étoffe ressemblent à ceux que cite un auteur du IXe siècle, le bibliothécaire Anastasio [2] ; il compare ses losanges à ceux des fresques de la basilique souterraine de Saint-Clément à Rome, aux mosaïques de Sainte-Sophie à Constantinople et aux ornements des manuscrits grecs du Xe siècle. Il signale aussi une ressemblance avec les vêtements de Constantin et de sainte Hélène, sur un triptyque sculpté du musée de Berlin.

[1] *Rassegna d'Arte*. — GANDINI, *Di un antico Tessuto nel Monastero di S. Pietro in Modena* (Milan, juillet 1902), nº VI, p. 85.

[2] DUCHESNE, *Liber pontificalis*.

Enfin, il attribue cette étoffe au Xe *siècle,* se basant sur la similitude des figures avec celles du *Pontificale de Landolfo,* que Wilpert dit être de 969 à 987 et reproduit dans l'*Arte* [1].

La démonstration ne nous paraît pas entièrement convaincante.

Nous croyons que le tissu de Modène a été fait par des Arabes, peut-être en Égypte. Ce travail est d'inspiration byzantine du Xe-XIe siècle.

Travail arabe, disons-nous, et non byzantin ; voici nos raisons :

1° Les étoffes provenant des tombes d'Égypte, même avant les Coptes des premiers siècles, portent des ornements en tapisserie, texture qui continua à être d'usage dans ce pays après la conquête arabe (VIIe siècle). On en retrouve dans les tombeaux jusqu'aux environs du XIIIe siècle ; selon M. Gayet [2], les dessins étaient « exécutés à l'aiguille, ainsi qu'une tapisserie, en soies de couleurs, plus tard en laine ; cette tapisserie prend alors le nom de Gobelins ». Son opinion, relativement aux dépouilles du XIIIe siècle, est que ce sont de « véritables tapis de haute lisse, pareils à ceux qu'on fabrique encore aujourd'hui ». Ce système d'ornementation existait en Grèce au VIe-Ve siècle avant Jésus-Christ ; des fragments d'étoffe de cette époque, découverts à Kerbsch, sont reproduits par la *Commission impériale d'Archéologie de Russie* [3]. Les Péruviens aussi faisaient de la tapisserie (fig. 2).

Serait-ce un procédé très ancien qui s'est perpétué en Égypte ? Ou bien les Arabes l'auraient-ils importé en Espagne et en Sicile ? Nous penchons pour la première hypothèse.

Ces tapisseries, si répandues en Égypte, sont très rares en Europe ; nous n'en connaissons que quelques spécimens dont nous parlerons plus tard (fig. 3, 4, 5, 6, 7, 8). Nous ne voulons pas dire par là que l'Égypte ait uniquement produit ce genre de tissus ; au contraire, elle a donné aussi des soies sergées, des broderies, etc. Cependant, nous croyons les soies sergées plus spécialement

[1] *L'Arte* (gia *Archivio storico dell'Arte)* (Rome, 1898). — G. Wilpert, *Un Capitolo di Storia di Vestiario,* fig. 15*a*, 20*a*, 33*a*.

[2] *Exposition universelle de 1900, Palais du Costume. — Le Costume en Égypte du* IIIe *au* XIIIe *siècle, d'après les fouilles de* M. Gayet (Paris, 1900), pp. 24 et 75.

[3] *Compte rendu de la Commission impériale archéologique pour l'année 1875* (St-Pétersbourg, 1878), pl. 5 et 6.

Fig. 1.

byzantines, car on a en trouvé à travers l'Europe : en Espagne [1], en Italie [2], en Allemagne [3].

Une étoffe sergée, avec une inscription révélant son origine byzantine, est reproduite dans Cahier et Martin [4] ; une autre, celle de la chape impériale de Vienne, a aussi une inscription brodée,

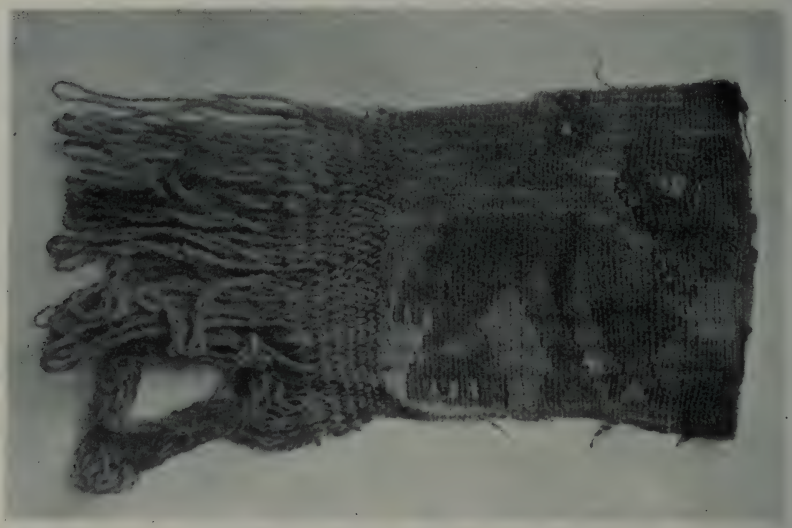

Fig. 2.

disant qu'elle a été faite à Palerme [5]. Cependant, la plus ancienne doublure de ce vêtement est en tapisserie d'or et de soie ; peut-être cette doublure vient-elle d'Égypte, puisque les Arabes étaient maîtres de la Sicile. Du reste, l'inscription parle du manteau, et non de la doublure. Est-elle de la même époque que le manteau ?

[1] Badia, *Collection de Tissus anciens* (Barcelone, 1900), p. 16, etc. — Isabella Errera, *Catalogue d'Étoffes anciennes* (Bruxelles, 1901), nos 2 et 3.

[2] Ad. Venturi, *Basilica di Sant' Ambrosio in Milano. — Stoffa del Pallio ambrosiano* (Rome, 1899). - Extrait de *Le Gallerie nazionali italiane*, vol. IV.

[3] Cahier et Martin, *Mélanges d'Archéologie* (Paris, 1851), t. II, p. 234. — Lessing, *Kgl. Museen, Berlin. — Die Gewebesammlung des K. Kunstgewerbe Museums* (Berlin, 1901), n° 78101.

[4] Cahier et Martin, *Mélanges d'Archéologie, Tissu d'Aix-la-Chapelle*, t. II, pl. IX, X, XI.

[5] Bock, *Die Kleinodien des heil. römischen Reichs deutscher Nation, nebst den Kroninsignen Böhmens, Ungarns und der Lombardei* (Vienne, 1864), pl. XXVIII, fig. 43.

Un puissant argument pour démontrer que l'étoffe de Modène est arabe, mais d'influence byzantine, nous est fourni par les tissus suivants, pareils à celui que nous étudions comme texture, matiè-

Fig. 3.

res premières, couleurs et distributions de couleurs. Ces morceaux se ressemblent à tel point qu'on les dirait sortis de la même manufacture.

1° Au Musée des Arts décoratifs de Bruxelles [1] est un fragment dont les oiseaux sont tout à fait pareils aux têtes qui se trouvent

Fig. 3bis.

sur le tissu de Modène (fig. 3). Stanislas Baron nous écrit que ce morceau provient d'une église d'Espagne et qu'il en existe encore

[1] I. Errera, *Catalogue*, etc., n° 5.

Fig. 4.

Fig. 5.

une partie avec des inscriptions coufiques ; il nous en a envoyé une photographie qui porte seulement le mot : Allah (Dieu) (fig. 3 bis).

2° Dans le Trésor de l'église N. D. à Tongres [1] se voit une tapisserie (fig. 4) analogue à l'étoffe que nous étudions, comme bordures et têtes d'oiseaux. Malheureusement, cette étoffe a été restaurée par de la broderie ; on ne s'est pas contenté de remplacer ce qui manquait, mais on l'a enjolivé en ajoutant, par exemple, une aile déployée aux oiseaux posés sur les serpents. Cet échantillon est indiqué dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique* [2] : Origine orientale ; ayant servi sans doute à envelopper des reliques apportées de Rome à Tongres, vers le XIe siècle. M. Thys dit avoir retiré ce tissu d'un reliquaire du XIIIe siècle, avec un coffret aux armes de St Louis [3] (1226-1270), un autel portatif du XIe siècle et d'autres étoffes.

3° A Darmstadt, dans le Musée, il y a un échantillon de ce même tissu décoré de personnages très semblables à ceux qui sont reproduits sur l'étoffe de Modène ; il est aussi presque entièrement liséré de brun foncé (fig. 5).

4° Au Musée de Cluny se trouvent deux autres fragments décorés d'arbres qui renferment de petits médaillons, comme sur le tissu en question (fig. 6).

Il existe aussi deux étoffes pareilles comme texture, mais différentes comme dessin, à Halberstadt (fig. 7) et à Berlin (fig. 8) ; la première cependant a des perlés et le ton bleu turquoise qui se retrouve sur tous ces tissus. M. le professeur Lessing, conservateur en chef du Kunstgewerbe Museum de Berlin, croit ce genre d'étoffe égypto-arabe du VIIIe-Xe siècle.

Un troisième tissu en tapisserie d'or se trouve au Musée archéologique de Budapest [4]. C'est une étoffe romaine du IIIe-IVe siècle

Trésor de l'Église Notre-Dame de Tongres (1890), p. 43, n° 137.

[2] *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique* (Anvers, 1869). — THYS, *Broderies et Tissus anciens trouvés à Tongres*, 2e série, t. V, p. 17.

[3] St Louis fit une croisade en Égypte en 1248.

[4] HAMPEL JOZSEF, *Archaeologiai Ertesitö* (Budapest, 1894), p. 267.

Fig. 6.

(époque des Ptolémées), venue probablement d'Égypte, trouvée dans une tombe de Widdin (Bulgarie).

M. Léo Errera, professeur à l'Université de Bruxelles, a eu l'obligeance d'examiner au microscope les fils d'or des numéros 1 et 3, ainsi que ceux de plusieurs autres étoffes, dont deux sortent

Fig. 7.

de tombeaux égyptiens. L'or de ces quatre tissus est appliqué sur une fibre végétale, à l'aide d'une sorte de vernis ou d'apprêt [1]. Cependant, on trouve sur des étoffes qui n'ont rien d'égyptien le même procédé.

Ces lamelles sont enroulées sur une « âme ». Voir les nos 58, 68, 91 et 92 du *Catalogue* d'I. Errera.

Mais il y a des échantillons analogues à ceux que nous venons de citer qui sont en or sur baudruche [1].

Sur les étoffes en tapisserie trouvées à Achmim, en Égypte, on voit souvent des dessins dans le style du tissu de Modène. Par exemple, les lapins dont les oreilles sont plantées derrière la tête (fig. 9), les perlés (fig. 10) et les personnages (fig. 11).

La relique de St-Pierre de Modène nous semble d'inspiration byzantine, voici pourquoi :

Fig. 8.

1° M. le comte Gandini établit dans son article des comparaisons entre la décoration de son tissu et celle de fresques, de mosaïques et de manuscrits byzantins. Nous acceptons sa démonstration.

2° Sur la soie sergée byzantine, conservée dans la basilique de St-Ambroise à Milan [2], les figures des cavaliers sont de même style

[1] Voir les nos 18 à 35 du *Catalogue* d'I. Errera.

[2] Ad. Venturi, *Basilica di Sant'Ambrosio in Milano*.

que celles du tissu de Modène ; M. Venturi, conservateur du Musée Corsini à Rome, l'estime orientale-byzantine du VIe siècle.

Fig. 9.

3° Des croix byzantines en émail, publiées par M. Schlumberger, de l'Institut de France [1], présentent une grande similitude

Fig. 10.

[1] SCHLUMBERGER, *L'Épopée byzantine à la fin du* Xe *siècle* (Paris, 1896), pp. 125 et 137.

avec les types du tissu de Modène; elles sont indiquées: XIe siècle.

Nous croyons l'étoffe de M. Gandini du Xe-XIe siècle, car les dessins sont analogues aux émaux byzantins de cette époque et aux tissus de Tongres et du Cinquantenaire.

Fig. 11.

Tels sont les motifs pour lesquels nous estimons l'étoffe de Modène de fabrication arabe, influence byzantine, du Xe-XIe siècle.

ISABELLA ERRERA.

P. S. Le comte Gandini, notre éminent contradicteur, dans un récent article de la *Rassegna d'Arte* (juin 1903), affirme de nouveau la provenance byzantine, non arabe, de l'étoffe de Modène et dit que l'échantillon n'est pas en tapisserie.

Cependant, il est de même texture que le tissu du Musée du Cinquantenaire et que les numéros 9. 10 et 11 reproduits ci-dessus.

Si la pièce qui nous occupe n'est pas en tapisserie, les étoffes de soie coptes de l'époque arabe, appelées par Forrer, Gayet, etc., « Gobelins, tapisserie », ne le sont pas non plus.

La question, semble-t-il, se réduit donc, entre nous, à un désaccord sur le sens de ce mot. D'ailleurs, l'or du tissu de Bruxelles est fabriqué de la même manière que celui de Modène, comme nous l'avons déjà dit, et le morceau de notre Musée faisait partie d'une pièce dont l'autre fragment porte des inscriptions coufiques (voir ci-dessus).

LA FILIATION DES FORMES

DES

FONTS BAPTISMAUX

NOTES ADDITIONNELLES

I

Quelques baptistères et fonts margelliformes italiens.

DEPUIS la publication de mon travail sur les fonts baptismaux [1], j'ai pu réunir un certain nombre de matériaux nouveaux.

Aucun d'eux n'infirme la thèse que j'ai soutenue et la classification que j'ai élaborée.

Tout au contraire, ces fonts viennent confirmer puissamment ma conviction première qui n'a, du reste, pas été combattue. Au contraire, j'ai reçu beaucoup de communications de nos plus savants confrères qui tous adhérent à ma théorie. Je n'ajouterai donc rien à l'ensemble de mes conclusions, mais désire faire connaitre diverses observations que, par des recherches nouvelles, j'ai été à même d'établir.

[1] *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*. Bruxelles, 1891, t. V, p. 5.

En effet, j'ai pu étudier dans ces dernières années plusieurs des baptistères les plus anciens qui nous restent.

Citons tout d'abord la *chiesa di S. Giovanni in fonte* de Rome qui est le baptistère type du Ve siècle et dont les dispositions, quoique bien altérées par le cours du temps, présentent, malgré tout, un intérêt considérable (fig. 1).

J'en ai déjà longuement parlé dans mes *Prolégomènes*. Revenons-y, car il a une grande importance pour mon sujet et c'est ce qui m'amène à en insérer ici une reproduction qui manquait à mon tra-

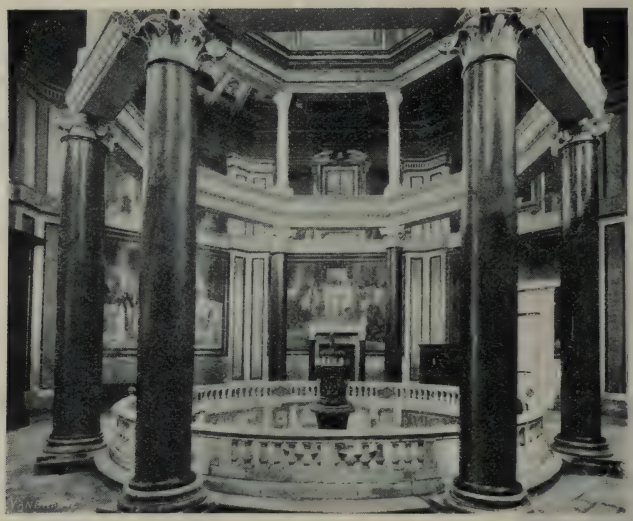

FIG. 1. L'ÉGLISE DE ST-JEAN DES FONTS A ROME.

vail précédent. Actuellement, au centre, se voient des fonts en basalte vert d'une date récente; la piscine est entièrement refaite, mais elle a encore son caractère primitif de piscine creusée dans le sol. Les murs sont décorés de fresques du XVIIe siècle d'Andréa Sacchi, de son élève Carlo Maratta et d'autres.

La toiture date de Léon X qui fit recouvrir le baptistère en plomb. Isabelle soutient que le baptistère était hypèthre et appuie cette opinion sur la constatation de la nature des murailles. Cela nous semble difficilement admissible, bien que cette disposition se retrouve à Jérusalem, dans l'église de l'Ascension, afin, dit-on, que

les assistants puissent toujours voir les cieux vers lesquels Jésus-Christ était remonté. *Adamanus de situ terræ sanctæ,* cap. XVII. (Isabelle, *Salles rondes,* p. 18.)

Dans le *battistero degli Ortodosi* de Ravenne (fig. 2) j'ai signalé la piscine [1] comme marquant la transition entre le bassin, *labrum*, *lavacrum* et les fonts.

FIG. 2. BAPTISTÈRE DES ORTHODOXES A RAVENNE.

J'ajoute qu'ayant eu l'occasion de l'étudier sur place j'ai été frappé des caractères tout particuliers que présente cette piscine. En effet, pour tout observateur consciencieux, il y a là une preuve certaine de la suppression des colonnettes soutenant l'édicule ou ciborium qui autrefois couvrait la cuve. Que l'on examine la photographie que voici (fig. 2) et l'on sera convaincu. Les saillies hémicylindriques qui ornent les angles de la piscine sont les vestiges de cet ancien état de choses. Il convient cependant de remarquer que la couverture a été renouvelée et que les traces complètes des colonnettes ont ainsi été fort altérées à leur partie

[1] P. Saintenoy, *Prolégomènes,* p. 27. Agnellus rapporte que l'évêque Néon (425-430) fit élever ce baptistère (Hubsch, *op. cit.,* p. 26).

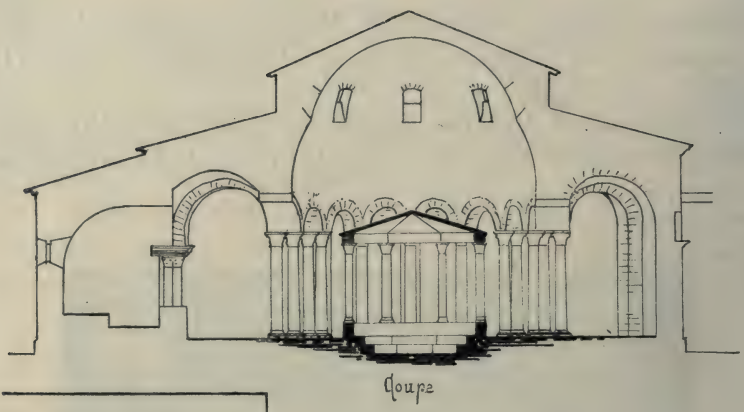

supérieure. Ces fonts ont été déplacés lors de l'exhaussement du sol, mais Hubsch dit que ce sont vraisemblablement les fonts primitifs [1]. Le baptistère de Ravenne a été fondé (dit-on) par saint Orso, en 396 ; l'évêque Néon l'a fait restaurer et orner de mosaïques, en 451. Une opinion répandue attribue pourtant la fondation du baptistère à ce dernier.

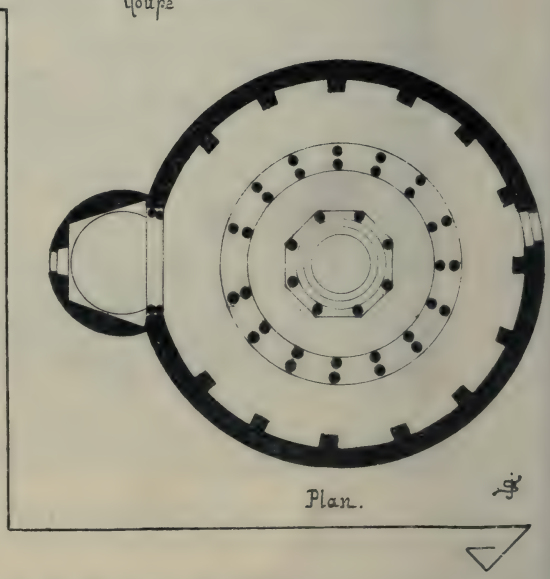

FIG. 3. BAPTISTÈRE AVEC ÉDICULE DE NOCERA DEGLI PAGANI (Italie).

Le lecteur se souviendra, à ce propos, du bassin à édicule de Nocera *degli Pagani* [2] (fig. 3).

[1] HUBSCH, *op. cit.*, p. 28.

[2] P. SAINTENOY, *Prolégomènes*, p. 29. Voyez aussi SEROUX D'AGINCOURT, *History of Art*. London, Quaritch, éditeur, 1847, pl. VIII, fig. 9. ISABELLE, *Salles rondes de l'Italie*, pl. III. Paris, Lévy, 1863. Ce baptistère est actuellement transformé en église sous l'invocation de *Santa Maria Magiore* (Isabelle). L'entablement de la coupole et les colonnes du ciborium sont restaurés.

Il y a là le baptistère, la cuve et l'édicule ou ciborium. A Ravenne, celui-ci a disparu, tout en laissant assez de traces de son existence

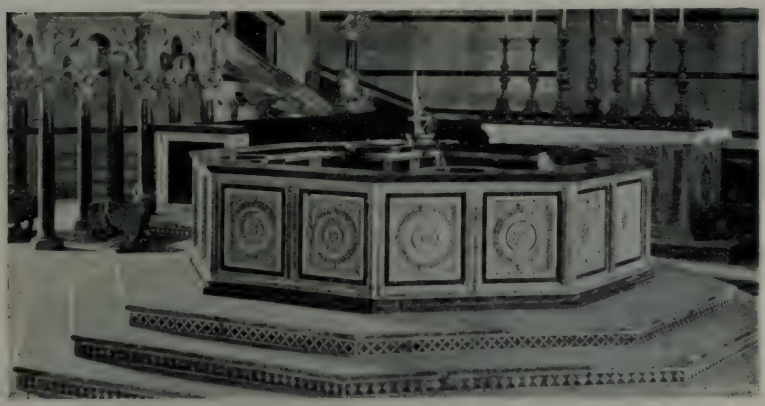

FIG. 4. LE BAPTISTÈRE DE PISE.

pour nous permettre d'affirmer celle-ci dans les temps passés.

Seroux d'Agincourt nous montre dans son *Histoire de l'art,* pl. LXIII, le baptistère de Citta Nuova, en Istrie, qui est conçu dans

FIG. 5. MARGELLE DE PUITS AU MUSÉE DE VENISE.

les mêmes idées que celui de Nocera *degli pagani*. Je signale aussi, mais sans y remarquer les colonnettes d'angle, la piscine de *Santa Maria in Castello,* à Corneto. C'est un curieux exemple de piscine à rebords saillants. Elle est placée dans une église qui date de 1121-1208. C'est donc un exemple relativement moderne qui est d'autant plus précieux à relever pour marquer la persistance des types anciens.

FIG. 6. MARGELLE DE PUITS AU MUSÉE CIVIQUE DE VENISE.

D'ailleurs la piscine qui se trouve, à Pise, dans le baptistère commencé en 1153, par Diotisalvi, et achevé après 1253 et 1278 en est un autre exemple (fig. 4).

La piscine de Pise date de 1246 et eut pour auteur Guido Bigarelli, de Côme. Elle se rapproche de celle de Ravenne dans ses données générales, avec cette remarque qu'elle possède quatre cuves pour le baptême par *infusion* placées dans la piscine à immersion. A Ravenne, il n'y a qu'une cuve [1].

[1] On pourrait en inférer la rareté des baptêmes par infusion au Ve siècle : mais il convient de remarquer que Ravenne n'avait pas, au Ve siècle, l'importance de la cité des Pisans au VIIIe siècle.

Je signale maintenant la cuve baptismale de Vérone [1] qui date du commencement du XIIIe siècle et dont les angles sont ornés de colonnettes engagées dont le rôle n'est pas distinct, si l'on n'admet pas la suppression du ciborium.

Dans l'église *San Lorenzo,* à Chiavenna, dans le canton des Grisons, on conserve une cuve très précieuse dont parle le *padre* Allegranza dans sa *Dissertazione* [2]. Seroux d'Agincourt l'a dessinée et dit qu'elle porte la date de 1156 [3]. C'est également une piscine à rebords saillants.

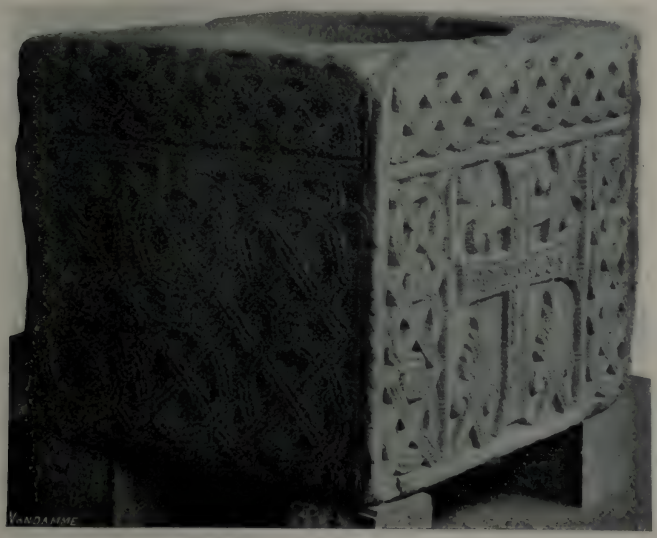

FIG. 7. MARGELLE DE PUITS AU MUSÉE CIVIQUE DE VENISE.

En arrivant, naguère, à Venise, je me suis rappelé aussitôt la fameuse margelle du puits de Murano (fig. 5), actuellement au *Museo civico* de Venise, et je me suis tout de suite rendu dans les belles galeries occupées par les collections archéologiques de l'ancienne république. Cette margelle, je n'avais pas hésité, sur la foi des dessins et des photographies que j'en possédais, à la considé-

[1] SEROUX D'AGINCOURT, pl. XIII, fig. 23.
[2] Venezia, 1765, un vol. in-8°.
[3] SEROUX D'AGINCOURT, pl. XXI, vol. II.

rer comme imitée des formes d'une piscine baptismale à rebords saillants, si elle-même n'avait pas servi primitivement à cet usage. Cela me semblait évident si l'on observe tant la forme générique du monument que sa décoration. Eh bien, cette conviction s'est fortement accrue par l'étude que j'ai pu faire depuis du monument *in natura*. L'examen des figures symboliques qui l'ornent rend la thèse plus convaincante encore. Aussi puis-je affirmer le fait maintenant avec certitude malgré l'objection qui se présente d'elle-même au *Museo civico*. On y voit, en effet, trois

FIG. 8. MARGELLE DE PUITS AU MUSÉE CIVIQUE DE VENISE.

margelles de la même forme présentant des symboles chrétiens très caractérisés (fig. 6, 7, 8) malgré la destination ultra profane de ces édicules. Mais qu'est-ce que cela prouve ? Qu'on a imité pour elles, comme pour la margelle de Murano, des piscines baptismales à rebords saillants pour en faire des margelles de puits. On a bien fait des fonts baptismaux en imitant tant des chapiteaux, des bases de colonnes que des margelles elles-mêmes. Dans le *Museo civico* lui-même n'y a-t-il pas un autel et un tombeau antiques transformés en fonts, et n'ai-je pas, dans mes *Prolégomènes*, signalé le même fait à Fiesole, à Murano, à Rome dans la basilique de Saint-Pierre, à Arles, à Saint-Cannat, à Metz, etc. ?

Qu'y a-t-il alors d'improbable à l'inverse, à la réciproque ? Et pourquoi n'aurait-on pas imité les formes de la piscine baptismale qui s'appropriaient si bien à la destination d'une *margelle de puits,* puisque, dans de très nombreux cas, on a fait servir pour cet usage des chapiteaux antiques, ce qui est très commun en Italie ? Pour ma part, je suis convaincu du fait.

FIG. 9. FONTS BAPTISMAUX DE LA BASILIQUE DE ST-MARC A VENISE.

J'ai parlé naguère des fonts figurés dans la chapelle Saint-Isidore de la basilique de Saint-Marc, à Venise [1]. On y voit des fonts caliciformes qu'il est curieux de comparer avec ceux de Liége (fig. 9).

Ne sont-ce pas, en effet, les fonts représentés sur l'*antependium* de l'église Saint-Martin de Liége [2] et qui datent du XIVe siècle, et

[1] Cet *antependium* a figuré à l'exposition de Bruxelles 1880; voir Cat. costume, p. 6, n° 87. La majeure partie des bandes d'orfroi datent du milieu du XIVe siècle, mais une partie ne remonte qu'au XVIe siècle. On y voit les scènes de la vie de saint Martin, évêque de Tours. Cette broderie a 3 mètres de longueur sur 0.175 de largeur.

[2] PAUL SAINTENOY, *Les fonts baptismaux en bois.* Acad. royale d'archéologie de Belgique. *Annales,* 1896. Tiré à part, p. 7.

FIG. 10. FONTS DE LA *Chiesa di S. Frediano* A LUCQUES.

aussi ceux figurés sur le *pallium* [1], du XIIIe siècle, conservé dans le beau musée du *Palazzo blanco*, à Gênes.

FIG. 11. FONTS DE L'ÉGLISE DE STE-MARIE ET ST-GEORGES A BRANCOLI (Environs de Lucques).

[1] Il est indiqué comme suit dans le catalogue du musée : *Pallio bizantino lavoro del secolo XIII.*

A défaut de tous documents sur l'âge des mosaïques (et ce n'est pas le cas), les fonts de Saint-Marc, apôtre d'Alexandrie, suffiraient pour les faire attribuer au XIVe siècle.

Mais pourquoi alors ces représentations simultanées de piscines

FIG. 12. FONTS BAPTISMAUX DE LA CHAPELLE DE ST-NIL A GROTTA FERRATA.

aux formes plus anciennes ? C'est que le peintre dessinait des fonts anciens qui existaient encore. Représentant les fonts de la primitive église, il adoptait les formes de ceux qui étaient réputés contemporains des apôtres de la religion du Christ. On sait, d'ailleurs, le traditionalisme constant qui perce à travers tout l'art italien et comment, par exemple, l'art romain des temps derniers persiste même au milieu des importations ogivales d'outre monts.

C'est par un fait semblable que les fonts à rebords étaient restés en usage. Les fonts de Pise, notamment, sont presque contemporains des mosaïques de la chapelle *San Isidoro* et sont des piscines à rebords saillants. On savait que c'était là une forme primitive des fonts et le mosaïste de Saint-Marc ne l'ignorait pas en l'employant; seulement il sacrifiait à son époque en figurant aussi la forme qui se voit sur le *Pallio bizantino* de Gênes et sur l'*antependium* de Liége.

FIG. 13. FONTS BAPTISMAUX DE L'ÉGLISE « DEI GESU » A CORTONA.

D'autres fonts margelliformes doivent attirer notre attention. Nous en avons relevé plusieurs, en Italie, qui trouvent place ici. A Lucques (fig. 10), dans l'antique chapelle *Chiesa di San Frediano,* fondée au XIIe siècle par les rois lombards Bertharic et Cunibert en l'honneur du pieux Irlandais Frigidien qui fut évêque de Lucques de 560 à 578, se trouvent des fonts margelliformes fort intéressants. De forme circulaire, ceux-ci sont placés dans la chapelle de sainte Zita, patronne de Lucques, et ont pour auteur un certain Magister Robertus (1151).

C'est une belle vasque de marbre ornée d'un bas-relief sur tout son pourtour. Nous ne pouvons préciser le sujet représenté. Au milieu de la vasque s'élève une colonnette portant à son sommet une statuette du Christ d'une date plus récente.

A Massa-Maritima, dans les Maremmes, sont conservés des fonts qui paraissent dater du XIIIe siècle.

FIG. 14. FONTS DE L'ÉGLISE DE ST-LÉONARD A CERRETO-GUIDI (Toscane).

Ici nous avons affaire à une cuve rectangulaire sur plan carré ; cinq arcades ornent les faces ; on y distingue plusieurs sujets tirés du Nouveau Testament, la présentation au temple, le baptême dans le Jourdain, etc. On remarquera que quatre récipients pour l'eau lustrale se trouvent aux angles et que toute la cuve est posée sur quatre lions accroupis, tandis qu'au centre on a placé un édicule rappe-

lant celui qui est situé au milieu des fonts de San Giovanni, à Sienne [1].

On peut rapprocher de ces fonts ceux de Brancoli (fig. 11) ; dans la *Pieve di Sancta Maria e San Giorgio*, on voit un baptistère du XIIIe siècle, qui est un magnifique exemple de fonts margelliformes. Cette cuve est tout particulièrement à citer à cause de la beauté de sa sculpture, d'une énergie qui n'exclut pas la délicatesse. Elle est de plan octogonal et chacune de ses arêtes est ornée d'une tête

FIG. 15. FONTS BAPTISMAUX DU BAPTISTÈRE DE FLORENCE.

issante de feuillages très bien découpés ; sur les pieds-droits, des entrelacements de volutes feuillues ; somme toute, c'est là une véritable œuvre d'art.

On ne peut en dire autant de la cuve de Grotta Ferrata conservée dans la chapelle de Saint-Nil (fig. 12).

Celui-ci fonda, non loin de Tusculum, le couvent grec de Saint-

[1] *Prolégomènes*, p. 25.

Basile sous Othon III en 1002. On peut faire remonter ces fonts au XIe siècle.

Sur quatre griffons à têtes de lions est montée une cuve circulaire

FIG. 16. FONTS BAPTISMAUX AU MUSÉE CIVIQUE DE VENISE.

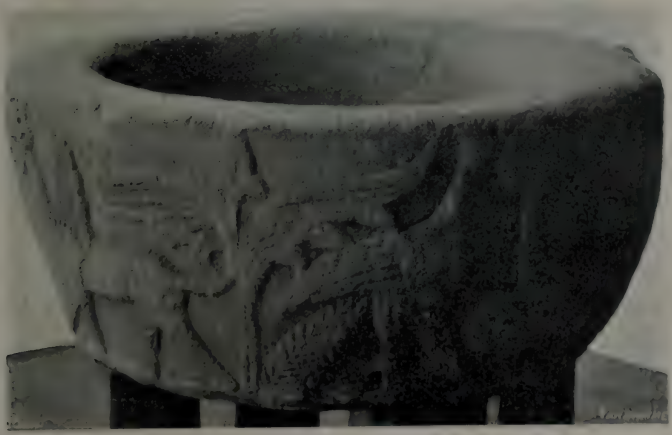

FIG. 17. FONTS BAPTISMAUX AU MUSÉE CIVIQUE DE VENISE.

de petite dimension. On y voit un bas-relief montrant un rocher percé d'une porte cintrée. Sur les escarpements deux hommes nus pêchent à la ligne tandis que d'autre part un autre personnage se précipite dans l'eau.

Ici l'intérêt de la pièce ne réside pas dans sa forme ou son ornementation, mais dans l'intérêt symbolique de ce bas-relief. Il est curieux d'observer les similitudes des fonts de Fenal (Belgique) avec ceux de Grotta Ferrata.

FIG. 18. FONTS BAPTISMAUX DU BAPTISTÈRE DE PARME.

Avec les fonts de Cortona (fig. 13) nous entrons dans une autre période. Cette œuvre placée dans la *Chiesa dei Gesù* est, en effet, d'Antonio Rossellino, sculpteur et architecte qui florissait entre 1427 et 1478 et qui a sa place marquée entre Donatello et Michel-Ange, artiste de talent marquant dans une période de transition entre deux artistes de génie.

C'est encore une cuve margelliforme sur laquelle le sculpteur a vainement tenté de rester chrétien. Le caractère de son époque, tout de matérialisme sensuel, l'emporte et nous ne pouvons qu'ad-

mirer un pareil talent aussi mal employé dans une œuvre aussi peu religieuse.

La tradition reste forte cependant et nous la retrouvons dans les fonts de Ceretto-Guidi (fig. 14) attribués aux della Robbia. Ici aussi nous retrouvons ce manque de sentiment chrétien, allié à la même tradition persistante même au milieu des *cinque centtisti*. Ces fonts datent de 1511 et ont été mal restaurés, après avoir été longtemps dans le jardin du palais Maggi (Dr J. Marcotti, *Florence*, p. 320).

Les fonts de San Giovanni à Florence (fig. 15) qui remplacent l'ancienne piscine détruite en 1577 sont d'un sentiment plus chrétien. On ne connaît pas leur auteur qui, dit-on, était pisan. C'est une œuvre de la fin du XIVe siècle.

Signalons en terminant (fig. 16, 17) les curieux fonts caliciformes du Musée de Venise qui montrent si clairement la transition entre la piscine margelliforme et les fonts pédiculés et enfin les fonts de Parme (fig. 18) qui sont un bel exemple de l'épanouissement de cette dernière forme.

(A suivre.) PAUL SAINTENOY.

QUELQUES

OBJETS BELGO-ROMAINS

RÉCOLTÉS DANS LES FOUILLES DE LA

STATION PALUSTRE DE DENTERGHEM

SI l'on considère attentivement l'emplacement de la station palustre de Denterghem, on peut se convaincre que les souvenirs de différentes époques sont concentrés au même endroit.

La passerelle qui nous amène à la prairie, que nous avons explorée, s'appelle *manbrugge :* c'est un terme néerlandais du moyen âge [1]. La légende rapporte que le sentier, desservi par ce petit pont, est un chemin libre et va directement de Paris au village de Poucques, en vertu d'un privilège, concédé par le roi de France, au seigneur de Poucques, vainqueur dans un tournoi.

A l'Ouest s'étend sur le versant d'une légère éminence, où l'on peut ramasser des silex néolithiques, le champ de la potence de l'époque féodale.

A quelques centaines de mètres à l'Est, à peu de distance de la petite rivière, la *vieille Mandel,* on peut constater la présence,

[1] Edw. Gailliard, *Glossaire flamand de l'Inventaire des archives de Bruges* Bruges, 1882, p. 161.

sous l'herbe d'une prairie, des substructions d'un château, qui est probablement le château de *Kestenburg* [1]; à la suite des philologues allemands on peut attribuer à ce vocable la signification de *Kesterburg*, bourg féodal, qui aurait succédé à une station romaine [2].

Sur la rive gauche du ruisseau, appelé *Peperlabeke*, presque en face du gisement que nous avons fouillé, est située, au milieu d'un champ, la parcelle de terre connue sous le nom de *cimetière païen ;* les cimetières, qui portent ce nom, renferment souvent des sépultures belgo-romaines ou franques ; nous y avons pratiqué beaucoup de recherches, sans rencontrer aucune tombe ; les Belgo-Romains, qui ont précédé la colonie franque de Denterghem [3], ont été inhumés dans un endroit, que nous n'avons pas découvert ; mais, si nous n'avons pas trouvé le champ où reposent leurs cendres, nous avons relevé les traces de leur séjour et les débris de leurs demeures, au milieu des pilotis de la station palustre.

Les stations lacustres appartiennent à l'époque néolithique et à l'âge du bronze ; mais nous pourrions énumérer plusieurs stations lacustres de la Suisse, dans lesquelles les archéologues ont signalé la présence d'antiquités gallo-romaines [4].

Voici comment on peut vraisemblablement rendre compte de ce fait.

Les stations lacustres, qui étaient florissantes à l'époque néolithique et pendant l'âge du bronze, étaient à leur déclin pendant la période de la Tène, et leur ruine s'est consommée pendant la période romaine.

Les premières palafittes paraissent avoir été établies par les néolithiques, dans les régions voisines de la mer Noire, où après

[1] Un estaminet voisin porte le nom de *Kestenburg*.

[2] W. Arnold, *Ansiedelungen und Wanderungen Deutscher Stämme* Marburg, 1881, p. 477.

[3] Arm. de Behault et baron Alf. de Loë, *Les Francs Saliens dans la province de Brabant. Leurs Invasions, leurs Établissements et leurs Sépultures*. Bruxelles, 1891, p. 21 : « M. Van der Kindere reconnaît les traces des Francs dans les terminaisons des noms de communes en *heim, hem*... ». — Godefroid Kurth, *La Frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France*. Bruxelles, 1896, t. I, p. 529 : « Bien que répandu sur toutes les régions germaniques, *-heim* se localise cependant d'une certaine manière ; il est *specifisch frankisch*, comme s'exprime Arnold, et il règne surtout dans les pays occupés par les Francs ».

[4] Robert Munro, *The Lake-Dwellings of Europe*. London, 1890. Cfr. dans la table : *Roman remains*.

plusieurs siècles leur existence est encore attestée par Hérodote et Hippocrate.

De ces contrées ce mode d'habitation s'est étendu vers l'Ouest, par la grande voie du Danube et de ses affluents.

Par la Drave et la Save, il s'est dirigé vers Laibach et, de là, il semble avoir gagné la vallée du Pô.

Par le Danube, la coutume d'ériger des demeures sur les lacs et les marais a atteint Schussenried, pour se répandre en Suisse, par le lac de Constance, et pénétrer en Savoie par le lac de Genève [1].

Les premières cités lacustres tombaient déjà en décadence, quand les plus récentes commencèrent à se développer au Nord de l'Allemagne, en Belgique, en Écosse et en Irlande.

Ce ne sont pas les Lacustres qui se sont avancés par la voie du Danube, comme les auteurs le disent ; à nos yeux, c'est la coutume de construire sur pilotis qui s'est propagée en Europe; nous croyons que cette habitude est indépendante de toute question de races ou de peuples ; une coutume se manifeste dans une ou plusieurs contrées, à une époque déterminée : contentons-nous de l'enregistrer, sans en déduire des conclusions ethnologiques, parce que les mêmes coutumes peuvent se transmettre aux peuples les plus divers.

Dans les fouilles de la station palustre de Denterghem nous avons recueilli beaucoup de débris informes de l'époque romaine, des fragments de tuiles et des tessons de poterie; quelques rares objets méritent de fixer notre attention ; nous nous proposons, dans cette rapide esquisse, de les décrire.

Fibule.

M. Bequet [2] et M. Van Bastelaer [3] rangent très judicieusement les fibules de l'époque belgo-romaine en trois catégories ; ils dis-

[1] Robert Munro, *op. citat.*, p. 552.

[2] A. Bequet, *La bijouterie chez les Belges sous l'empire romain* (IIe et IIIe siècles). Dans *Annales de la Soc. archéolog. de Namur*, t. XXXIV, p. 145. Namur, 1902. — *Fédér. archéol. et histor. de Belgique. Compte rendu des travaux du VIe Congrès, tenu à Liège.* Liége, 1890, p. 238.

[3] D. A. Van Bastelaer, *Le Cimetière belgo-romano-franc de Strée.* Dans

tinguent les épingles de sûreté, les broches étamées et les broches émaillées.

La fibule, que nous avons recueillie à Denterghem, se rattache à la première classe des fibules à arc simple.

Elle est faite de bronze jaune et a un décimètre de longueur; l'arc est de forme ansée ; sa largeur, qui est de neuf millimètres, va en diminuant vers le pied de la fibule [1] (fig. 1).

A la tête de la fibule, le fil s'enroule deux fois à côté de l'arc; l'enroulement extérieur est le premier ; la tige se contourne ensuite sous l'arc; à cet endroit, elle est malheureusement rompue; nous

Fig. 1.

savons toutefois, par des spécimens analogues, que le fil formait deux spires identiques, de l'autre côté de l'arc, avant de se terminer par l'ardillon.

Le pied de la fibule est formé par une plaque; le bord de la plaque d'arrêt est légèrement recourbé, pour retenir l'ardillon. Tandis que, dans certaines fibules, ce talon est uni, dans le spécimen de Denterghem il est percé d'une ouverture, d'une longueur de douze millimètres. M. Bequet fait observer qu'il ignore pourquoi certaines fibules présentent cette particularité [2]. M. Van

Docum. et Rapp. de la Société paléontol. et archéolog. de Charleroi. Mons, 1877, t. VIII, p. 264.

[1] Tous les objets dont traite cette notice ont été dessinés, grandeur naturelle, par M. le baron Alfred de Loë. Qu'il nous permette de le remercier de nouveau et chaleureusement pour la serviabilité infatigable avec laquelle il encourage nos études et nos recherches. Nous nous plaisons aussi à rendre hommage à la science et à la méthode avec lesquelles il a rangé, au musée du Cinquantenaire, les collections de la Belgique ancienne. Il ne nous fut pas donné de visiter un musée classé avec plus d'intelligence.

[2] A. Bequet, *op. laud.*, p. 257.

Bastelaer estime que cette ouverture recevait un crochet, qui se repliait sur le talon pour empêcher l'aiguillon de sortir de sa rainure [1]. Voici notre avis sur cette ouverture : dans la fibule de l'époque de *la Tène*, le pied remontait souvent vers l'arc pour former un œillet : les trous, signalés dans la plaque d'arrêt de certaines fibules, rappellent peut-être cet ornement de la fibule dite de *la Tène*.

Dans aucun musée nous n'avons remarqué une fibule identique à celle de Denterghem. Certaines fibules présentent le même talon d'arrêt. Dans les fibules les plus communes et les moins ornementées, l'ardillon se détache de l'arc par les mêmes enroulements. Nous avons observé des ressorts analogues dans les riches collections des musées de Mayence et de Namur. Cette même disposition se voit dans quelques fibules du musée du Cinquantenaire [2], dans une fibule recueillie par M. Van Bastelaer [3], dans les fouilles du cimetière de Strée, dans une fibule trouvée par M. le comte G. de Looz [4], au cours de ses explorations dans les villas romaines et tumulus de la Hesbaye.

Quelques rares fibules ont été recueillies dans les régions flamandes de notre pays ; elles sont d'un modèle plus simple que les nombreuses fibules conservées dans les musées de Namur et de Mayence et présentent ce même ressort en spirale. De ce type nous pouvons rapprocher les fibules qui proviennent des environs de Tongres, conservées au musée de Liége [5] ; une fibule, trouvée par M. Gillès de Pélichy dans les travaux du canal maritime de

[1] D. A. Van Bastelaer, *op. laud.*, p 266.

[2] Ressemblance de la plaque d'arrêt : n° 5929, vitrine sans n°, qui renferme la collection des fibules (R. G. Centralmuseum, Mayence).—Planchette XXXV, n° 8 ; pl. XXXVI, n° 7 ; pl. XXXIX, n° 3, vitrine 16 (Musée du Cinquantenaire, Bruxelles).

2 Ressemblance du ressort : n° 3307, même vitrine (R. G. Centralmuseum, Mayence). — Plusieurs exemplaires, vitrine A 6, vitrine A 10, vitrine A 11, vitrine C 5 (Musée de Namur). La collection des fibules du musée de Namur est aussi importante que celle, tant vantée, du musée de Mayence. — Planchette XXXIV, n°s 1, 2, 3, 4, 5, 9 ; pl. XXXV, n°s 6, 9, 10 ; pl. XXXVI, n° 2, vitrine 16 (Musée du Cinquantenaire, Bruxelles).

[3] D. A. Van Bastelaer, *op. laudat.*, pl. XI, n° 21.

[4] Cte Georges de Looz, *Exploration de quelques villas romaines et tumulus de la Hesbaye*. Bruxelles, 1889, pl. IV, n° 28.

[5] Vitrine sans n°, portant l'inscription : *Environs de Tongres*.

Bruges [1] ; les fibules qui ont été récoltées dans les fouilles de M. Donny à la Panne et qu'on peut étudier au musée du Cinquantenaire, à Bruxelles [2].

Tout le monde sait que la fibule date de l'âge du bronze et qu'elle atteignit son plein développement à l'époque de *la Tène* [3].

On peut ramener les nombreuses fibules de cette période à un type uniforme, que les archéologues ont désigné depuis longtemps sous le nom de type de *la Tène*.

Quels sont les caractères distinctifs de la fibule de *la Tène*, qu'on retrouve dans tous les pays de l'Europe centrale et qui a passé de là dans les pays scandinaves ?

Le pied remonte vers l'arc, tantôt pour venir le rejoindre en formant un œillet, tantôt en se terminant par un disque, un bouton ou une série de boutons, diversement ornés. Tandis que, pendant l'âge du bronze, la tige ne présentait que deux enroulements, d'un côté de l'arc, comme l'épingle de sûreté, inventée à l'âge du bronze et brevetée au XIXe siècle, la tête de la fibule de *la Tène* se compose d'un nombre variable de spires de chaque côté, ce qui fait dire que la tête est en forme de T [4] ; c'est par ce caractère que les fibules, rencontrées dans la Flandre occidentale, peuvent se rapporter au type de *la Tène*.

La conclusion qui se dégage de ce fait, c'est que certains ornements belgo-romains se rattachent bien plus à la civilisation des âges précédents qu'à la civilisation romaine.

[1] Musée de Gruuthuuse, à Bruges. Ce musée n'est pas encore définitivement classé.

[2] Vitrine 23.

[3] SALOMON REINACH, *Fibula*, dans *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, rédigé sous la direction de MM.* CH. DAREMBERG *et* EDM. SAGLIO, t. II, 2e part., p. 1101. Paris, 1896. — V. GROSS, *Les Protohelvètes*. Berlin, 1883, p. 68. — SOPHUS MULLER, *Nordische Altertumskunde* Strasbourg, 1897, t. I, *passim*. — Les fibules hallstattiennes se prêtent à des rapprochements intéressants avec les fibules de l'âge du bronze. (D^r^ VON SACKEN, *Das Grabfeld von Hallstatt*. Vienne, 1868. pp. 58 et suiv. et pl. XIII et XIV.)

[4] SALOMON REINACH, *op citat*. — VICTOR GROSS, *La Tène, un oppidum helvète*, Paris, 1886, p. 35.

Lampe.

Les habitants de la station pâlustre éclairaient leurs huttes au moyen de lampes romaines ; nous avons retiré de la couche archéologique une petite lampe romaine, d'une longueur de 7 centimètres environ ; elle est en poterie grise, recouverte d'un vernis noirâtre ; nous ne connaissons pas d'autres lampes recueillies dans la Flandre occidentale (fig. 2).

Beaucoup de lampes sont décorées ; un grand nombre sont en

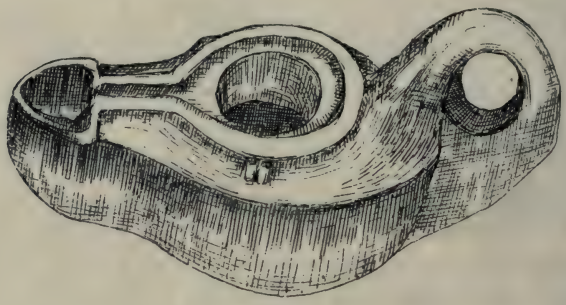

Fig. 2.

terre rose ; nous avons vu cependant quelques lampes identiques à la petite lampe de Denterghem ; la vitrine, dans laquelle les lampes sont réunies, au musée de Mayence, en renferme deux [1] ; la station archéologique d'Heddernheim a fourni deux spécimens analogues au musée de Francfort [2] ; 15 lampes du musée de Namur, qui proviennent de la célèbre villa d'Anthée, ressemblent à l'exemplaire de Denterghem [3] ; le musée du Cinquantenaire, à Bruxelles, possède aussi de ces petites lampes très simples [4].

[1] Nos 4811 et 4828.
[2] Vitrine 308, 3e rayon.
[3] Vitrine B5, tablette 4.
[4] Vitrine 16, planchette II, no 1 ; pl. VII, no 1 ; pl. V, six lampes semblables ; pl. VIII, nos 1 et 3.

Sigle.

Nous avons recueilli le fond d'un vase en *terra sigillata*. Il porte le sigle bien connu : CONATIVS F (fig. 3).

Un sigle identique a été rencontré à Hüfingen, un village du

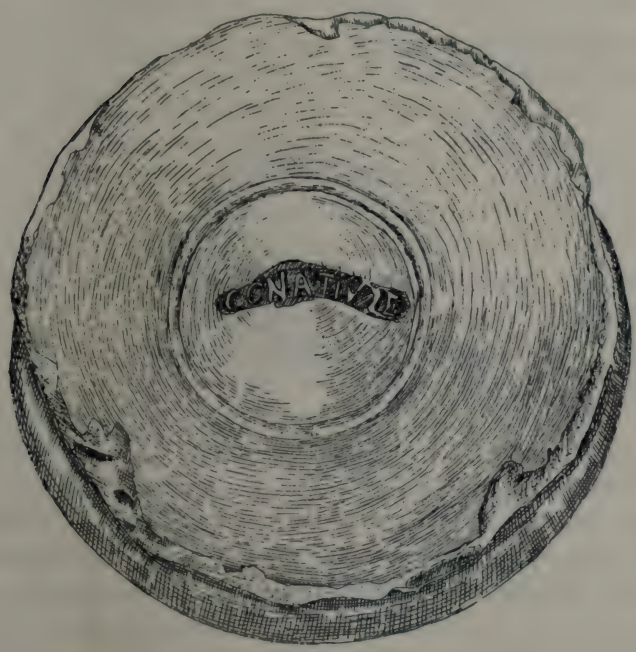

Fig. 3.

grand-duché de Bade. C'est probablement ce sigle qu'on peut voir au musée de Spire [1].

A Hochmauern on a exhumé le sigle : CONATIVS FECIT.

On rapporte au même potier la marque CONA, trouvée à Limoges et le sigle CONATS F relevé à Enns, petite ville de l'Autriche, et non pas à Ems, comme quelques auteurs l'ont renseigné par erreur [2].

[1] Hans Dragendorff, *Terra sigillata*. Dans *Bonner Jahrbücher, Heft XCVI u. XCVII*. Bonn, 1895. A la page 150 est mentionné un sigle : CONATIVS F, conservé au musée de Spire.

[2] M. H. Schuermans, *Sigles Figulins*. Dans *Annales de l'Académie d'archéo-*

Notre savant collègue, M. Van Bastelaer, a lu le sigle CONATS ou CONATO sur un plateau rencontré dans les fouilles du cimetière de Strée [1].

Les vases en *terra sigillata* ont été principalement fabriqués à Arezzo, et c'est pour ce motif qu'on désigne souvent les vases en poterie rouge vernissée sous le nom de vases arétins.

Dès la fin du premier siècle de notre ère, cette industrie s'est propagée dans les diverses provinces de l'empire et elle y fut très florissante pendant les deux siècles suivants.

C'est en Gaule qu'on relève les centres de fabrication les plus nombreux, et l'on croit que la plupart des sigles, que les colporteurs ont répandus en si grande abondance à travers le monde romain, proviennent des ateliers de cette région.

On signale aussi des vestiges de fours et des moules de potier à Rheinzabern, près de Spire, et dans un endroit situé aux environs de Westerndorf, en Bavière.

On est loin de connaître tous les sigles ; on ne possède pas encore assez de matériaux pour fixer le lieu de provenance de chaque sigle ; si, au milieu des débris qu'on rencontre à proximité d'un four, on relève la même marque, sur plusieurs fragments de poterie, c'est un indice pour attribuer ce sigle à cette localité.

De quel centre industriel provient notre sigle : CONATIVS F ?

On peut soupçonner que les vases qui portent cette marque sont les produits d'un potier de Rheinzabern, parce qu'on la voit sur un plateau dont la forme semble avoir été particulièrement affectionnée par les potiers de Rheinzabern [2].

logie de Belgique, 2e série, t. III. Anvers, 1867, p. 94. — D. A. Van Bastelaer, *op. laudat.*, p. 183.

[1] D. A. Van Bastelaer, *op citat.*, pp. 174 et 183. — Sur les sigles on peut consulter : G. Frœhner, *Inscriptiones terræ coctæ vasorum*. Supplément du *Philologus. Zwölfter Jahrgang*. Göttingen, 1857 — M. H. Schuermans, *op. laudat.* — A. de Barthélemy, *Vases sigillés et épigraphiques*. Dans *Gazette archéologique*, 3e année. Paris, 1877. — Hans Dragendorff, *op. laudat.* — Habert, *La poterie antique parlante*. Paris, 1893, etc.

[2] H. Dragendorff, *op laudat.*, p. 149.

Monnaie.

Dans certaines stations lacustres, de même que dans quelques terramares et quelques crannoges, se constate la présence de monnaies romaines [1].

Nous avons recueilli à Denterghem un grand bronze de Trajan (98-117) (fig. 4).

Sur cette pièce très fruste on voit, au droit, le buste de l'empereur, lauré à droite.

Fig. 4.

De la légende circulaire on déchiffre encore : TRAIANO AUG. GER. DA...

La pièce est décrite par Cohen [2]. On devrait lire : IMP. CAES. NERVAE TRAIANO AUG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. V. P. P. [3].

La légende du revers est tout à fait illisible. Si la médaille était bien conservée on devrait lire : S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI [4].

Sur le revers de ces bronzes, un personnage est assis à gauche, sur des boucliers, dans l'attitude de la tristesse ; devant lui, un trophée, au bas duquel sont deux boucliers et quelquefois deux hastes et deux faucilles ; derrière le personnage on peut voir la lettre

[1] R. MUNRO, *op. citat.* Cfr. dans la table : *Coins.*

[2] HENRY COHEN, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales.* 2e édit., t. II, p. 72, n° 531.

[3] Nommé *Germanicus,* du vivant de Nerva, Trajan reçut le titre de *Dacicus,* après la première guerre contre les Daces (103).

[4] Le titre d'*optimus* fut décerné unanimement à Trajan par le sénat et le peuple. Il paraît la première fois sur les médailles de cet empereur en 104.

C et, devant le trophée, la lettre S, signifiant : SENATUS CONSULTO. Cohen estime que ce personnage est un Dace. M. G. Cumont préfère le considérer comme la personnification de la Dacie [1].

Dans la trouvaille de Wercken il y avait huit grands bronzes de Trajan [2].

Poids.

Le 26 août 1899, notre ami, M. Coucke, échevin à Denterghem, nous fit savoir qu'il venait d'exhumer, dans un bois marécageux,

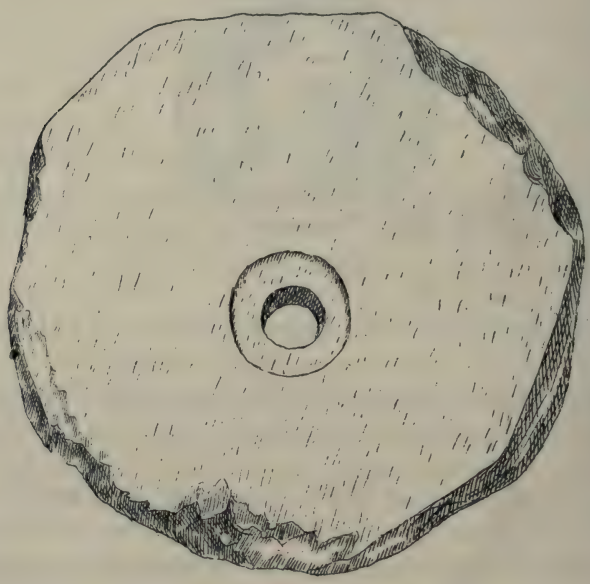

Fig. 5.

qu'il voulait convertir en pâturage, un disque perforé en terre cuite (fig. 5).

Ce fut la vue de cet objet qui nous détermina à entreprendre des fouilles et qui amena la découverte de la station palustre.

[1] Nous sommes redevables de la description de cette monnaie à l'obligeance de M. G. CUMONT, aussi savant numismate que bienveillant collègue.

[2] G. CUMONT, *Trouvaille de monnaies romaines à Wercken lez-Dixmude*. Dans *Ann. de la Soc. d'archéol. de Bruxelles*. Bruxelles, 1899, t. 13, p. 211.

Les antiquités de toute nature, recueillies dans les palafittes, nous ont le mieux initiés à la vie et à la civilisation des peuplades préhistoriques. Ainsi nous sommes parvenus à savoir que les néolithiques filaient le lin et tissaient les étoffes.

Les nombreux disques en poterie, percés d'un trou, découverts dans les stations lacustres, ont été utilisés comme volants de fuseau.

La rondelle de Denterghem est-elle une fusaïole ?

Fig 6.

Nous pourrions le présumer si les fusaïoles avaient la dimension du spécimen de Denterghem.

Toutefois un peson en terracotta, découvert dans la terramare de Gottolengo (province de Brescia), a précisément le même diamètre que le disque de Denterghem [1].

Les lacustres se livraient aussi à la pêche, témoin les harpons, les flotteurs et les poids de filet, qui ont été retirés du fond des lacs de l'Europe centrale.

L'engin de Denterghem peut avoir été employé comme poids de

[1] R. Munro, *op. citat.*, p. 267, et *fig.* 86, nº 28, p. 268.

filet ; on peut le rapprocher d'une pièce analogue qui provient de la tourbière de Mercurago en Lombardie [1].

Nous attribuons cet objet à l'époque romaine, parce qu'il nous paraît ressembler à la poterie rouge des tuiles romaines.

Nous possédons peut-être un second poids de filet, avec double encoche, pour empêcher la corde de glisser (fig. 6).

Il présente une grande analogie avec un fragment de grès mollasse, trouvé à Wangen, dessiné et signalé par MM. G. et A. de Mortillet, comme un poids de filet [2].

M. le baron A. de Loë regarde ce fragment de tegula comme un poids de filet ou un poids de métier à tisser ; tous les poids de métier que nous connaissons sont perforés ; M. Keller constate leur présence dans la plupart des palafittes, à commencer par les plus anciennes [3].

Il est possible que la double encoche du milieu remplace le trou de suspension et provienne des fils de la chaîne, tendus sur le métier à tisser.

Conclusion.

Le village de Denterghem constitue une colonie franque, qui a succédé à une station belgo-romaine.

Cette succession de l'habitat au même endroit se vérifie pour maint village de la Flandre occidentale : l'onomastique atteste la présence et révèle le nom d'un lignage franc, tandis que l'archéologie a mis au jour les traces de la romanisation antérieure ; le fait est particulièrement remarquable à Emelghem, où notre savant collègue, M. le baron Ch. Gillès de Pélichy, a découvert un cimetière, qui contenait plus de quatre-vingts sépultures.

« Elles semblent appartenir à une population établie déjà sur les rives de la Mandel à une époque antérieure à l'ère romaine, qui continua à ensevelir ses morts dans le même champ de repos, durant toute la domination du peuple conquérant, et fut suivie

[1] R. Munro, *op. citat.*, p. 206, et *fig.* 60, n° 18, p. 210.

[2] G. et A. de Mortillet, *Musée préhistorique*. Paris, 1881, pl. LXXII, n° 600.

[3] Ferdinand Keller, *Pfahlbauten. Achter Bericht.* Zurich, 1879, p. 3.

dans cette coutume par les représentants d'une petite tribu franque »[1].

Comment certains historiens ont-ils pu croire que notre province, sillonnée de *diverticula*, ait offert, sous la domination romaine, l'aspect d'un vaste désert, où les Romains ne se sont guère aventurés, d'un territoire couvert de forêts et entrecoupé de marécages ?

Nous estimons que cette région était occupée, pendant la période romaine, par une population relativement dense, qui n'a pas échappé à l'influence de la civilisation des maîtres du monde.

Envisageons l'aspect de la contrée, non pas tel que nous le décrivent les historiens, qui se copient les uns les autres, mais tel que nous le révèlent la nature du sol et l'étude des découvertes.

Partout où l'on a cherché dans la partie élevée de la province, les assises tertiaires, recouvertes des alluvions des pentes, de limon ou de sables, ont été occupées par les néolithiques : est-il étonnant de rencontrer aux mêmes endroits les vestiges de l'occupation romaine, des monnaies, des poteries, des sépultures ? Les rivières suivaient leur cours actuel, et leur régime n'empêchait pas la population de se fixer sur leurs rives, comme nous avons pu le constater à Courtrai, où des travaux publics ont mis au jour, au bord de la Lys, les ruines d'un important établissement belgo-romain[2].

La plaine maritime constitue l'autre moitié de la province ; on a cru longtemps que les flots de la mer la rendaient inhabitable ; les découvertes signalées par le chanoine de Bast auraient dû éveiller les soupçons des historiens ; l'examen du sol a démontré que l'invasion marine est plus récente que la colonisation romaine et que ses alluvions recouvrent un terrain où l'on reconnaît, en maint endroit, les traces indélébiles de la civilisation romaine.

C'est à M. Rutot que revient le mérite d'avoir mis ce fait en lumière et de l'avoir scientifiquement analysé[3].

[1] Le baron Ch Gillès de Pélichy, *Quelques notes sur le cimetière mixte, anté-romain, belgo-romain et franc d'Emelghem*. Bruges, 1903.

[2] *Société d'archéologie de Bruxelles. Annuaire, 1898*, t. IX, p 18. Bruxelles, 1898.

[3] A. Rutot, *Sur les antiquités découvertes dans la partie belge de la plaine maritime*. Bruxelles, 1903.

Signalons à l'attention des historiens les découvertes les plus récentes : la station de la Panne, occupée avant, pendant et après la période romaine [1], les antiquités découvertes sur la plage à Wenduyne et à Mariakerke, débris d'établissements belgo-romains, dont l'existence tend à démontrer que la côte était plus éloignée de nous qu'elle ne l'est actuellement [2], la trouvaille de monnaies romaines à Wercken [3], les gisements belgo-romains constatés par M. Rutot dans les tranchées du nouveau port, à Bruges [4].

J. CLAERHOUT.

[1] Baron ALFRED DE LOË, *La station préhistorique, belgo-romaine et franque de la Panne, commune d'Adinkerke (Flandre occidentale)*. Dans *Mémoires de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, t. XX. Bruxelles, 1902.

[2] A. RUTOT, *op. laudat.*, p. 11.

[3] G. CUMONT, *op. citat.*

[4] A. RUTOT, *op. citat.*, pp. 18 et suiv.

LA BATAILLE DE BÄSWEILER

(22 AOUT 1371)

LISTE DES COMBATTANTS

DU

DUC WENCESLAS

SUIVIE DE

QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE CETTE JOURNÉE [1]

SUPPLÉMENT

Considérations générales.

Les listes ci-dessus étaient imprimées lorsque, en parcourant un des comptes généraux du duché de Brabant, nous remarquâmes une série de noms de personnages ayant assisté à la bataille de Bäsweiler.

La source où nous avons puisé les détails qui précèdent est — rappelons-le — le fonds des quittances relatives aux indemnités qui furent payées du chef de la guerre de Juliers, et ce fonds, nous l'avons dit, n'est pas complet.

[1] Voir tome XII, 1898, pp. 341 et suivantes.

Un registre spécial avait été établi pour inscrire toutes les sommes versées ou, plutôt, à verser aux anciens combattants, à leurs délégués ou à leurs héritiers. Cela résulte à l'évidence d'annotations qu'on lit sur le dos de beaucoup de quittances. Mais ce livre semble avoir disparu, car nous n'en avons trouvé aucune mention dans les inventaires des Archives générales du royaume.

Nous nous sommes donc mis à dépouiller très attentivement tous les comptes généraux du Brabant relatifs aux années pendant lesquelles furent faits les paiements au sujet de la guerre dont nous nous occupons ici. Ce sont les registres n°s 2362 à 2366 de la Chambre des comptes, concernant les années 1376 à 1381. Toutefois, celui de 1378 à 1380, n° 2365, ne contient aucune inscription, et le compte de 1380 à 1381, n° 2366, n'en mentionne qu'un seul paiement qui ait trait à cette guerre.

Le long et fastidieux labeur auquel nous nous sommes soumis, afin de compléter autant que possible le présent travail, nous a fourni un nombre relativement restreint de noms nouveaux. Par contre, il nous a permis de rectifier et d'amplifier, de-ci, de-là, les renseignements extraits des quittances. Pour une partie des chevaliers, écuyers et hommes d'armes, les comptes signalent les rottes dans lesquelles ils avaient combattu ; pour une autre partie, cette indication fait défaut.

D'autre part, nous avons constaté que les comptes fournissent, au sujet des rottes, des particularités en contradiction avec celles marquées au verso des quittances. Nous nous faisons un devoir de faire suivre le fruit de nos nouvelles investigations, en observant que, d'après nous, les détails fournis par les quittances au sujet des rottes doivent être considérés comme plus précis, plus sûrs que ceux puisés dans les comptes.

Un mot encore. S'il nous a été donné de rencontrer, dans les comptes généraux, quelques personnages dont les quittances sont perdues, et beaucoup d'autres qui figurent déjà sur nos listes, il convient, cependant, d'ajouter que la majeure partie des compagnons d'armes du duc Wenceslas, en 1371, ne se trouvent pas cités dans lesdits comptes. Nous croyons ne pas nous tromper en estimant à environ 25 à 30 p. c. du nombre total relevé par nous, d'après les deux sources d'archives, le chiffre de ceux dont les noms sont relatés par les comptes.

Observation importante.

Les comptes mentionnent parfois des personnages tués à Bäsweiler ou décédés, sur ces entrefaites, comme s'ils avaient reçu eux-mêmes les indemnités. D'autre part, ils citent, par-ci par-là, tout bonnement les noms des mandataires, sans indiquer du chef de quels anciens combattants ceux-ci se présentent [1].

Nous rappelons à nos lecteurs que la plupart des personnages mentionnés dans ce travail sont cités, avec plus de détails, dans notre ouvrage intitulé *Sceaux armoriés des Pays-Bas et des pays avoisinants (Belgique, royaume des Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne et France),* ouvrage où nous avons décrit tous les sceaux appendus encore à leurs quittances.

Combattants non mentionnés dans le fonds des quittances.

Babilonien (Guillaume van), sous Rotselaer, 6/7, 7/8 [2].
Baronville (Henri de), sous Luxembourg [3], 6/7.
Beaufort *(Bialfort)* (Sire Gérard de) [4], 7/8.
Beclech (Jean van), *bi Creijten* [5], 6/7.
Bercastere (Sire Renier de), sous Boppard, 6/7 ; *onder bede,* 7/8 [6].
Boemale (Henri van), sous Luxembourg, 6/7 ; qualifié *Heer* = sire, dans le compte de 7/8 [7].
Borschit (Jean van), 6/7.
Bouvignes (Sire Jean de) *(Bovyne),* 6/7.
Brempt *(Bremt)* (*Thielman* de), sous Luxembourg, 7/8 [8].

[1] Voir, entre autres, les exemples cités parmi les *Renseignements complémentaires et rectificatifs,* à propos de la ou des rottes d'Agimont *(Mondeion Cutfet),* de la rotte de Gaesbeek (Colijns), de la rotte Clutinc (Pellaines), de la rotte de Cuijk (Henri de Cuijk), de la rotte du sénéchal de Luxembourg (Bettembourg), de la rotte de Robert de Namur (Boileau), de la rotte de Rotselaer (Waenrode), de la rotte de Wil[de]re[n] (Halle), etc.

[2] Ces chiffres signifient que le nom de ce personnage figure dans les comptes des années 1376 à 1377 et 1377 à 1378.

[3] Thierry, sire de Welchenhausen, etc., sénéchal de Luxembourg.

[4] Lorsque nous n'indiquons pas la rotte, c'est que celle-ci ne se trouve pas signalée dans les comptes.

[5] *Bi Creijten,* ailleurs : *bi Johannes Creijten,* signifie qu'il combattit dans la rotte de ce Creijt, ou Kreijt. Celle-ci, on le verra plus loin, était rangée sous les *Bede* du duc.

[6] Il est donc cité, d'abord, comme ayant combattu sous Henri Beyer de Boppard, ensuite, comme ayant fait partie des *Bede* du duc Wenceslas. Y a-t-il là une contradiction, ou bien le contingent de Boppard constitua-t-il un de ceux qui formaient ce corps, dit *Bede ?*

[7] Il fut donc, semble-t-il, créé chevalier entre 1376 et 1378.

[8] Ce personnage est évidemment identique à ce Thierry *(Thielman* et Thierry, *Dieric* sont les mêmes prénoms) qui combattit sous sire Guillaume de Brede-

Bruyer[*e*]*s* (Robert de), 6/7.
Chamont (Gilles de), sous Oupeye, 6/7.
Chamont (Coenet, ou *Coenct,* de), 8/9, } Chevetogne (?).
Chaventoigne (Gérard de), 6/7 }
Chaventoignen (Pierlot de), 6/7.
Chiney (Godefroid de), 6/7.
Drisch (?) (Henri van den). Jean van den *Drisch* reçoit un paiement du chef de son frère Henri, ayant combattu sous la bannière de Holset, 7/8 [1].
Duras (Sire Jean de), sous Schoonvorst, 7/8, 8/9.
Elderen *(Eldert)* (Sire Guillaume d'), sous Diest, 7/8, 8/9.
Fauquemont *(Valkenborch)* (Renier de), sous Maestricht, 7/8.
Flandre (Sire Pierre de), fils bâtard de sire Henri, sous Contrecœur *(Wedergrete),* 7/8 [2].
Fraijere (Pierre de), 7/8.
Gelinden (Sire Robert de), sous Brederode- *Bede,* 7/8, 8/9.
Genale (ou *Gevale)* (Henri de), sous Saint-Pol, 6/7.
Gronsveld *(Grontselt)* Henri de), 6/7 ; sous Limbourg, 7/8.
Gueux *(Geux, G*[*h*]*uex)* (Sire Baudouin de), 6/7, 7/8 [3].
Guijgoven *(Guijchoven)* (Sire Henri de), sous Seraing, 7/8, 8/9.
Haledet *(Halendas)* (Sire Henri de), sous Robert de Namur, 7/8.
Hamel (Arnould), 6/7.
Haren (Thierry van), bâtard, à la suite de Thierry van Haren, 7/8 [4].
Hauteal (Hanteal ?) (Jean de), 6/7.
Hollestein (Sire Jean de) [5] et *Claesken,* son varlet, sous Cronenburg, 6/7.
Hove (Arnould van den), 6/7.
Ingelsche (Willecotte de), 6/7 [6].
Jan Jan, trompette du duc *(mijns heren trompet),* 6/7.
Jonchout (Sire Jean de), sous Robert de Namur, 7/8.
Kanel (Chrétien *opten),* sous Holset, 7/8 [7].
Kempenere (Jean de), sous Bouchout, 7/8.
Kortenbach (Gérard de), sous Fauquemont, 7/8.

rode, parmi les *Bede.* Dans la quittance, son nom étant corrompu en *Brett,* nous avons cru qu'il était un Breit, ce qui est une erreur manifeste (voir nos *Sceaux armoriés des Pays-Bas,* etc.).

[1] Le nom de famille de cet Henri n'ayant pas été cité dans le compte, nous l'avons fait suivre d'un point d'interrogation, étant donné qu'il a pu être frère utérin de Jean van den *Drisch.*

[2] *Her Peter, her Heinr*[*ix*] *zone van Vlaenderen, bastart.*

[3] D'après sa quittance, qui porte : *van Gouys,* ce chevalier combattit dans la rotte de Louis de Namur. Légende du sceau : *S Baudon de Gueux.*

[4] *Dieric de bastart van Haren, die Dierics van Haren vervolgde.*

[5] Serait-il un Holzheim ?

[6] *Willecotte* l'Anglais.

[7] D'une famille établie à Aix-la-Chapelle, s'appelant *op den Kanel* et *van den Canel (Kaendel,* etc.) (voir *Sceaux armoriés des Pays-Bas).*

Couvin *(Covijn)* (Gérard de), sous Robert de Namur, 7/8.
Cranendonk *(Craendonc)* (Jean de) 7/8, 8/9.
Creijt (Jean), commandant un contingent sous les *Bede* du duc [1].
Leyen (Jean von der), sous Luxembourg, 6/7.
Lompret (Thiebaut de), 6/7 [2].
Luzy *(Luseyt)* (Henri de), sous Bourbon, 7/8.
Martillare (Nicolas van), 6/7 [3].
Meijckens *(Weijn)*, 6/7.
Meijs (Jean), parmi les compagnons de Malines, 7/8 [4].
Mersman (Henri), 6/7.
Moeseije (Henri *del)*, sous Robert de Namur ; son fils, Bauduin *Malassiret*, reçoit le solde de l'indemnité due audit Henri, 7/8 (nous y reviendrons).
Mopertingen *(Mabertingen)* (Jacques de), parmi les *Bede*, 7/8.
Noirchain *(Noirtchijn)* (Huart de), le père, *onder Her Aelman* (Allemand, bâtard de Hainaut), 7/8.
Noiseux (?) *(Noiseur)* (Jean de), sous Luxembourg, 6/7.
Ond[er] Ridd[er] (?) (...); Etienne *Ond͡ Ridd͡* reçoit le restant de l'indemnité de son frère, non cité nommément, ayant combattu sous Robert de Namur, 7/8 [5].
Oost *(Oes)* (Thiery d'), 8/9 [6].
Pere (Geldophe *van)*, 6/7.
Petersheim *(Pitershem)* (Sire Jean, sire de), 7/8.
Pyrmont *(Piermont)* (Henri de), sous Welchenhausen 6/7 ; probablement le même personnage que sire Henri, seigneur de *Piermont*, 7/8.
Pousset (?) *(Possuer* et *Posseur)* *(Coenc[h]e* de), sous sire Franbach [van den Broeke], 7/8, 8/9.
Prete (Gauthier de), 6/7 [7].
Rile (Henneken de), sous Welchenhausen, 7/8.
Rolibuc (Sire Florent). Son frère, Henri Rolibuc, reçoit un paiement de son chef, 7/8.
Ronghen (Guillaume), sous Louis de Namur, 7/8.
Rosne (Jean van), sous Saint-Pol, 6/7, 7/8.

[1] Voir la note 5, p. 223. Jean Creijt est cité, en 1406 et 1407, comme receveur de la duchesse de Brabant.

[2] Sans doute, le même que Thiebaut de *Lompreyt*, clerc de Gérard de Rochefort, cité en 1377 *(Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. III, p. 239).

[3] Il pourrait bien être ce Nicolas van *Middelhere*, cité t. XII, p. 351 (p. 74 du tirage à part), sans bannière.

[4] Il appartenait, sans doute, à la rotte du sire de Rotselaer. En effet, ainsi qu'on le verra plus loin, plusieurs écuyers ou hommes d'armes de ce capitaine sont cités parmi les *gesellen van Mechelen*, tels : van den Hoede, les deux Kerman et Gilles die Wale.

[5] *Steven ond͡ ridd͡ voir al sijns brueders ranchon, onder Ro. van Namen.*

[6] Voir, sur lui, *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, t. III, p. 69.

[7] Serait-ce Gauthier de *Preele*, cité dans la rotte de Robert de Namur ?

Saint-Pol (Le comte de) reçoit un paiement pour son varlet, Alard, et ses autres suivants *(ende sine andere gesinde)*, 7/8.
Saint-Trond (Jean de), tué à Bäsweiler. Gauthier de Lathem reçoit, de son chef, un paiement, 7/8 [1].
Senzeille [s] *(Sainzele)* (Sire Alard de), sous Robert de Namur, 7/8.
Senzeille [s] (Sire Henri de) *(Sensele, Sainzele, Zanselle)*, sous Robert de Namur, 7/8, 8/9.
Sentebasalme (Godefroid de), sous Luxembourg, 6/7.
Scant (Jean van der), sous Perwez, 6/7.
Schönfeld *(Scoinvelt, Scoenvelt)* (Olivier de), sous Luxembourg, 7/8.
Steghe (Sire *Scelart* van den), tué dans la bataille, parmi les *Bede*. Son frère, sire *Beijtel* van den Steghe, reçoit, de son chef, un paiement, 7/8 [2]. Cité comme *Her Scelart van den Stege*, sans autre indication, 8/9.
Stenenhusen (Jean van), 6/7.
Tongres *(Tongeren)* (Henri de), sous Diest, 7/8.
Ulenstraten (Waleran d'), 6/7.
Veelst (Jean van den), parmi les *Bede*, 7/8. Sans doute le même que Jean van der Velst, cité, sans autre indication, 6/7.
Veelst (Gheerlec van der), sous Fauquemont, 6/7.
Ville *(Vile)* (Henneken de), 8/9.
Waijenberge (Sire Wijnrijc van [den]), sous Holset. Son frère, Beijtel van den Steghe (non qualifié de *her* ; comp. ci-dessus), reçoit, de son chef, des paiements, 6/7, 7/8.
Waijns (Guillaume), 6/7 [3].
Warenrode (Varenrode) (Sire *Lots* de), parmi les *Bede*, sous Jean Oem, 6/7, 7/8 [4].
Watronville (Erard de), sous Saint-Pol, 6/7.
Weert (Werde) (Gérard van), sous Perwez, 6/7, 7/8.
Wense von Clüsserath *(Clussart)* (Jean), sous Welchenhausen, 7/8, 8/9.
Weriche (Phillipart van), mit sinen gesellen, 6/7.
Wittlich *(Witlich)* *(Geert* de), 6/7 [5].
Wouter (Jean), 6/7.

[1] *Wouter van Laethem, voir al Jans ranchon van Sintruden, doet inden velde,..* (compte 1377-1378).

[2] *Her Beijtel van den Steghe, voir al her Scelart, sijns brueders, ranchon, doet in den velde, onder bede,...* (compte 1377-1378).

[3] Son nom serait-il corrompu, et s'agirait-il, ici, de ce Guillaume de Weismes *(van Waijms)* qui combattit sous Baudouin de Montjardin ?

[4] Le chevalier *Lots van Varenrode* reçut une indemnité totale de 722 1/2 moutons, d'après la quittance, scellée par *Iring von Kunstat* (omise, plus haut, à propos des *Bede* sous Jean Oem), lequel scelle aussi pour *Bunssendorf*, Lochau et les deux Aufsess.

[5] Il est probablement le même personnage que Godefroid de Wittlich cité, plus haut, sous la ou les rottes de Sponheim. Les comptes généraux mentionnent aussi *Godevert van Witlich, onder Spaenhem*, 6/7, 7/8.

Renseignements complémentaires et rectificatifs.

ROTTE OU ROTTES

sous Looz d'**Agimont** (t. XI, p. 281-282).

Mondeion Cutfet (Colart de), déjà mort en 1374. Son frère Jean, avons-nous dit, reçoit, en cette année, un acompte pour lui et ses cohéritiers. Au lieu de *Mondeion*, il faudra lire probablement *Mondejou (-jeu)*. En effet, le compte général de 1376-1377 cite deux paiements effectués à *Jan van Mondejeu*, l'un avec cette mention : *onder Agimont*.

Piliaert van Hottoen (Gilles van). Le compte général de 1377-1378 l'appelle *Pilliart van Hotton (onder Agimont)*, sans prénom. *Henrion van Marchinis* reçoit, de son chef, un paiement.

Rognée (Odry, sire de), chevalier ; la quittance porte : *van Rohingnies*, le compte de 1377-1378 : *van Rossengnies, Rosgnies*.

Vaul (Thibaut del), écuyer, 1374 ; le compte de 1376-1377 l'appelle *Heer Thiebaut van der Vaul ;* il fut donc créé chevalier entre 1374 et 1377.

ROTTE

sous **Jean dit l'Allemand**, bâtard de Hainaut (t. XI, p. 282).

Héru (?) (Amaury de l') ; le compte de 1378-1379 porte *Aymeri le Herut*.

Noirchain (Huart de), le jeune. Son père, Huart, combattit sous la même bannière [1]. Agnès *van Noirtchijn*, leur femme et mère respective, reçoit le solde de leurs rançons, 1377-1378.

[1] Voir, ci-dessus, parmi les *Combattants non mentionnés dans le fonds des quittances*.

ROTTE

sous Gérard van der Heijden, **sire de Bautersem** (t. XI, p. 283).

Glimes de Jodoigne-Souveraine (Guillaume de) ; la quittance de 1374 le qualifie chevalier, titre omis plus haut.

ROTTE

sous **Henri Beyer de Boppard** (t. XI, p. 283).

Son fils, Conrard, est cité, en 1375, comme chevalier, titre que nous avons omis.

Beyer de Boppard (Conrard), chevalier, reçoit un paiement (pour lui-même ?), 1376-1377 [1].

ROTTE

sous **Jean, sire de Bouchout,** burgrave de Bruxelles, chevalier (t. XI, p. 284).

Wesenage (Jean van der); dans les comptes, son nom est orthographié van der Wesenhagen. Il appartenait à une famille établie à Vilvorde et appelée van der Wesen[h]ag[h]e[n].

ROTTE

sous **Jacques de Bourbon,** chevalier (t. XI, p. 284-286).

D'après le compte de 1377-1378, le duc fait faire, pour lui, un paiement au sire de Vianen [2].

Bombaye (Jean de) ; les comptes portent : *van Bobaij*[*s*].

Genappe (?). *Cholaert Jan Abrijs sone van Genapie;* le compte de 1376-1377 l'appelle *Colart Abrij,* tout court.

Herragiet (Jean) ; les comptes portent : *Enragiet* et *Erragiet.* Le montant de sa rançon lui est assigné sur les rentes de Binche.

Herissart (?). Hustin de *Herwijsaert,* etc.; les comptes l'appellent *van Herwijnsart.*

[1] Comp. la note 1, p. 223.

[2] ... *de here van Vianen van her Jacobs wegen van Bourboin.*

Lokron (Gilles du),
Locron (Alard, bâtard du) ; } d'après le compte de 1376-1377, tous deux fils de sire Alard du *Loqueron*, qui reçoit un paiement pour eux.

Pipaert (Thierry), tué à Bäsweiler ; les comptes l'appellent Pipart et Pippart, et le second mari de sa veuve, Alard, sire du *Loqueron*.

Torre (Jacquemin van den) ; les comptes portent *del Tour*.

ROTTE

sous **Jean Brant,** chevalier (t. XI, p. 286).

Cens (Lambert de) ; le compte de 1376-1377 porte : *Lambrecht van Chaijn*.

ROTTE

de Jean **Brien** (ou **Brijen**) de *Craijenhem,* chevalier, etc. (t. XI, p. 286-287).

Eijke (Gérard d'); le compte de 1376-1377 l'appelle *Geenken van Eijke*.

Nieuwland (Jean de) ; le même compte porte : *Jan van Nuwelant*.

Rover (Gauthier Wellen) ; dans le même compte, il est appelé, abusivement : *Willem Roevers*. Les quittances portent Wellen *Rovers*, sans prénom. Celui-ci est révélé par la légende du sceau : ✠ *S Wovter d[i]c[t]i Wellen Rover*. Wellen est *alias*.

Veer (Jean die) ; le compte de 1376-1377 porte : *Heer Jan van Veer*. Il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1377. La particule *van* est erronée. La quittance l'appelle abusivement *de Voer,* mais on trouve la véritable forme de son nom dans la légende du sceau : ✠ *S Ian die Veer*.

ROTTE

sous Franbach **van den Broeke,** chevalier (t. XI, p. 287).

Le compte de 1377-1378 renseigne un paiement fait à *Heer Franbach van [den] Broeke, onder Spriemont,* ce qui signifie qu'il commandait la rotte de la châtellenie de Sprimont (au pays de Liége). Il était, en effet, burgrave de Sprimont, d'après un acte du 17 novembre 1369 (Chartes des ducs de Brabant, n° 2301) [1].

[1] Ni les quittances ni les comptes ne révèlent aucun de ceux qui combattirent sous la bannière de cette châtellenie.

ROTTE

du **châtelain de Dalhem** (t. XI, p. 288-289) [1].

Grijf (Daniel); le compte de 1376-1377 l'appelle Griffe.

Reijcsthemme (Richelle ?) (Jean de) ; le compte de 1377-1378 porte *Jan van Reijtschene.*

Rovere (Arnould) ; le compte de 1377-1378 l'appelle, une fois, *Arnt,* une autre fois, *Heer Arnt de Rover*[*e*] ; il fut donc probablement armé chevalier entre 1374 et 1378.

Warsage (Jean de) ; le compte de 1376-1377 porte : *Jan van Werst.*

ROTTE

de **Henri, sire de Diest,** châtelain d'Anvers (t. XI, p. 289).

Beveren (Renier de) ; le compte de 1376-1377 l'appelle *van Bevere.*

Machiels (Arnould) ; le compte de 1377-1378 porte Michiels.

Martel (Henri) ; le même compte porte Marteel.

ROTTE

du **Drossard de Fauquemont** (t. XI, p. 290).

Ocken (Pierre d') ; le compte de 1377-1378 porte : *Meester Peter van Aken, de blidemeester.*

Schaedbroeck (Macaire de) ; le même compte porte : *Karijs Scadebroic, onder Valkenborch* (Fauquemont), *bi Gheert van Cortenbach* [2].

ROTTE

d'Ulric, **sire de Fénétrange** (t. XI, p. 291) ;

le même compte porte : *Heer Ulric van Venstenghen ;* il était donc chevalier alors [3].

ROTTE

de Guillaume d'Abcoude, sire de **Gaesbeek** (t. XI, p. 292).

Colijns (Francon) ; son père, Guillaume, reçoit pour lui un paiement

[1] Dans la note 2, à la page 288, nous avons dit, sur la foi d'un renseignement reçu d'un confrère : « Pour *Maelgrapp,* lisez : *Waelgrapp,* etc. ». C'est une erreur. Voir *Sceaux armoriés des Pays-Bas,* etc., *ad vocem* **Malgherappe**.

[2] Gérard de Cortenbach (voir *Sceaux armoriés des Pays-Bas,* etc.) avait donc constitué un contingent pour la rotte de Fauquemont.

[3] Il fut armé chevalier probablement entre 1376 et 1378 (comp. *Sceaux armoriés des Pays-Bas,* etc.).

en 1374, et, d'après le compte de 1377-1378, un nouvel acompte ; l'inscription porte simplement : *Willem Colijns*, sans mention du fils.

Voorde (Arnould van der) ; le même compte l'appelle *van der Vorde*.

ROTTE

de Jean **Godenards**, chevalier, sénéchal de Brabant (t. XI, p. 293-295).

Hannut (Gérard de) ; qualifié *heer*, dans les comptes de 1376-1378, il fut donc probablement armé chevalier entre 1374 et 1377.

Hauchery (Jacques de), d'après la légende du sceau, voué de Crehen. Il faudra lire vraisemblablement *Hauthery*, le compte de 1377-1378 l'appelant *Jacob van Auterive* et *Aulterive*.

Hueret (Henri) ; les comptes de 1376-1378 l'appellent Huret.

Montenaeken (Jean de), sire de Binderveld ; le compte de 1378-1379 porte : *Her Jan borchg[re]ve* (châtelain) *van Montenaken*. Il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1378.

Torre (Gilles van den) (= de la Tour) ; le compte de 1377-1378 l'appelle van den Torn[e].

ROTTE DE

Jean d'Aa, sire de **Gruuthuse** *(Gruijthuse)* et de Grimberghe, etc. (t. XI, p. 296).

Gherlof (Jean) ; le compte de 1377-1378 l'appelle Geerlof et Gheerlof.

Obberghe (Jean van den) ; le même compte porte : *Jan van Opberge*.

ROTTE DE

Thomas de **Holset**, chevalier, drossard de Rolduc (t. XI, p. 296).

Boc (Gérard) ; le compte de 1376-1377 l'appelle *Gerart Boc van Broecbach* et *Gheert Boc van Voirbach*.

ROTTE DE

Guy de **Honnecourt**, chevalier (t. XI, p. 297).

C'est ainsi, en effet, et non *Houcourt*, qu'il faut orthographier ce

nom, emprunté à une localité située dans ce qui est, actuellement, le département du Nord, en France. Le compte de 1378-1379 porte : *Her Ghi van Honcourt.*

ROTTE DE

sire Jean **Clutinc**, bailli du Brabant wallon (t. XI, p. 297-299).

Bruyère (Henri de la) ; le compte de 1377-1378 l'appelle *Heinric del Bruyere.*

Chastre (Guillaume Bryspot de) ; le même compte porte : *Willem Briespot,* tout court.

Chaussée (Lambert de la) ; le même compte l'appelle : *Lambr*[*echt*] *van der Caetsien.*

Honcourt (Renaud de) ; lisez : Honnecourt. Le même compte l'appelle, d'abord, *Reijnaut van Honcourt,* puis : *her Reijnart van Honcourt.* Le second paiement, de son chef, est fait à son frère, *Jan van Honcourt* [1].

Marché (Colart du) ; le même compte l'appelle *Colart van Marchines.*

Pellaines (Guillaume de), tué ; son fils, Guillaume, reçoit, en 1374, un acompte. Le compte de 1376-1377 porte simplement un paiement fait à *Willem van Peleijnes.*

Pocet (Michel *dou) ;* le compte de 1377-1378 l'appelle Michel *van Pucheij.*

Roes (Jean des) ; le compte de 1377-1378 porte *van Roes.*

ROTTE DE

Jean, sire de Septfontaines et de **Cranendonck** (t. XI, p. 299-300).

Gemert (Jean de) ; dans le compte de 1376-1377, son nom est corrompu en *van Geuiert.*

Nouwelant (Jan Pape, Jans soene van) ; le compte de 1377-1378 l'appelle *Jan Papejans zone* et *Jan Pape Ians sone,* tout court.

ROTTE DE

Pierre, sire de **Cronenburg** et de Neuerburg, chevalier (t. XI, p. 300-301).

Bettembourg (Jean *Vus)* (lisez : Jean *Vus* de).

[1] *Jan van Honcourt, voir al her Reijnarts, sijns brueders, scade, onder Cluetinc* (1377-1378).

Eich (Thierry d'); le compte de 1377-1378 relate un paiement fait Thierry *van Eych*.

ROTTE DE

Henri **de Cuijk**, tué à Bäsweiler (t. XI, p. 448-449).

Heer Heijnric van Kuijc est cité, dans le compte de 1376-1377, comme s'il avait reçu un paiement en personne.

Immerseel (Godefroid d') ; le compte de 1377-1378 le qualifie *Heer*. Ce personnage fut donc armé chevalier entre 1374 et 1378.

Kelre (Léon van den) ; d'après le compte de 1376-1377, qui l'appelle *Lonijs van den Kelder*, il aurait combattu dans la rotte de sire Brijn.

Scoenbone (Jean) ; la légende du sceau porte : *Scooin'boune* (ou *Scoon'boune)*. Le compte de 1377-1378 l'appelle *Jan Scoenboene*.

ROTTE DE

Jean [de Polanen], sire de la **Lek** *(Lecke)*, chevalier (t. XI, p. 449).

Helu (et *Heluwen)* (Emont van); le compte de 1376-1377 porte : *Emont van Helmē*.

ROTTE DU

burgrave de **Limbourg**.

Amelsdorp (Guillaume d') ; le compte de 1377-1378 porte : *van Hamelsdorp*.

Astenet (Thibaut d') ; le même compte corrompt son nom en *Dibout van Asten*.

Bijessen (Pierre de) ; le même compte porte, plus correctement : van den Biesen.

Driessche *(Sceifken* van den) ; le prénom est Jean; *Sceifken* est *alias*.

Rosmeer (Jean de) ; le compte de 1376-1377 porte : *Jan van Rosmolen*.

Sint-Albrecht (Renier van) ; le compte de 1377-1378 l'appelle *van Sinte Aelbrecht* (la quittance de 1374 corrompt son nom en *van Tseraelsbergen)* [1].

[1] Il est de la famille van den *Bruijch*, qui possédait la vouerie de Sint-Aelbrecht (voir *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, etc., *ad vocem* **Broeck**[e], etc.) et que HEMRICOURT dit être de la race des Gymnich.

ROTTE DE

Rasse van der Rivieren, sire de [Neer-] **Linter** (t. XI, p. 450-451).

Ameijden (Lambert van der) ; le compte de 1376-1377 porte : *van der Hameijden*.

Bouchout (Henri de) ; qualifié *heer*, dans le compte de 1377-1378, il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1377.

ROTTE DE

Thierry, sire de Welchenhausen *(Welkenhusen)*, chevalier, sénéchal du duché de **Luxembourg** [1] (t. XI, p. 451-454).

Arrentières (Jean d'), chevalier ; une inscription du compte de 1377-1378 établit que *Heer Jan van Arentierès* commandait un contingent de ses propres hommes, incorporé à la rotte du sénéchal *(onder hem selven)*.

Bettembourg (Thielman *Vus* de), chevalier ; ses fils, Jean et Barthélemy, reçoivent des acomptes; le compte de 1377-1378 porte : *Bertelmeus Vus van Bettenberg* (sans indication de bannière), comme s'il avait reçu une indemnité pour lui-même.

Duchewelx (Jean) ; le compte de 1376-1377 corrompt son nom en *Duijtsche ende Walsche*.

Frays (Nicolas de) ; le même compte porte : *Claes van Frais*.

Liessem (Arnould de) ; le même compte contient, au sujet d'*Arnt van Lishem*, deux inscriptions, d'après l'une desquelles il aurait fait partie des *Bede* du duc.

Lontswyldere (Gulion de) ; le même compte l'appelle *Guillien* (et *Jullien) van Longzwilre*.

Maelgheve (Jacquemin *van)* ; la particule, qui se trouve dans la quittance, est parasite, ainsi que le prouvent la légende du sceau et le compte de 1377-1378, qui l'appelle *Jacob Mailgheve*.

[1] Ainsi qu'il résulte d'un acte analysé dans nos *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, etc., *Welkenhusen, Werchinhusin*, etc., sont des formes anciennes du nom de Welchenhausen, localité de l'archevêché de Trèves.

Machern (Louis de) ; le compte de 1376-1377 renseigne un acompte payé à *Lodewijc van Macheren* et à ses compagnons *(gesellen)*.

Ringhelden de *Besselant* (Jean) ; les comptes de 1376-1378 l'appellent *Jan Ringeldeij et Jan van Ringeldeij*.

Zasselt (Jean de) ; le compte de 1376-1377 porte *Hanneken van Sasselt*.

Staepulche (Thierry de), chevalier ; il faut lire probablement : *Scaepulche ;* le même compte l'appelle : *Diederic van Scarpille* (serait-ce un Scharroillig ?).

Vailz (?) (Michel de), appelé, dans la quittance, *van Veelst*, et, dans le même compte, *Michiel van Weelst*.

Villers *(Perrinet* de) ; le même compte porte : *Perinet van Viler*.

Wildere (Frédéric *van)* (Weiler, Willer ?), appelé, dans le même compte, *Vrederic van Wilre*.

ROTTE DE

l'écoutète de **Maestricht** (t. XI, p. 454).

Bocsberghe (Lambert de) ; d'après le compte de 1377-1378, *Lambrecht van Boxberge* était varlet d'Everard [bâtard] de la Mark *(van der Marken)*.

Hees (Godefroid de) ; le même compte porte : *Godevert Otten*.

ROTTE DE

Brigoen de **Montignies** (t. XI, p. 455).

Potelle (Jean de), chevalier. Le compte de 1377-1378 l'appelle : Sire Jean, sire de Potelle *(here van Pottelles)*.

ROTTE DE

Baudouin de **Montjardin** (t. XI, p. 455-456).

Harzée (Jacquemin de), Harzée (Louis de), chevalier ; le premier *(Jacob van Herzees)* est cité dans le compte de 1376-1377, le second *(L. van Herzees)* dans le même et dans celui de 1377-1378. Le plus ancien de ces deux comptes relate encore un paiement fait au fils de l'un d'eux, *Willem van Herzees* [1].

[1] ... *Willem van Herzees, voir sijns vader ranchon...*

Jehain (Arnould de) ; le compte de 1376-1377 relate deux paiements faits à *Arnt van Gehain* [1].

Ramelot (Jean de) ; le compte de 1377-1378 l'appelle *Jan Ramelloul*, tout court.

Waha (Julio de) ; le compte de 1376-1377 l'appelle, abusivement, *Gielijs van Waha* [2].

War (Thomas de) ; cité, comme *Thomaes van Ware*, dans les comptes de 1376-1377 et de 1378-1379 ; d'après le premier, il aurait combattu dans la rotte du sénéchal de Luxembourg *(onder Lucemb⁻)*.

ROTTE DE

Louis de Namur, sire de Peteghem et de Bailleul (t. XI, p. 457-458).

Audignies (Hugues d'), chevalier ; le compte de 1376-1377 l'appelle *van Attingny* et *Attengny*.

Balain (Godefroid de); le compte de 1377-1378 l'appelle *Foiffroit van Balhain* et *Ballsain* (sic !).

Barnage (Jean), chevalier, sire de *Mouden* [3]; le même compte l'appelle *Heer Jan Bernage*.

Bonleuze (Pierre de) ; le compte de 1376-1377 porte : *Peter van Boleuse* et *van Boloes*.

Erpent (?) (Jean d') ; le compte de 1377-1378 : *Jan Durpain*.

Fanson *(Hankin,* bâtard de) ; le même compte : *Jan de bastard van Fachon*.

Ferté (Jean de la) ; le même compte : *Jan van Fertijt*.

Halewijn (Halluin) (Daniel de); qualifié *heer*, dans les comptes de 1376-1378, il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1377.

Hoen (Jean) ; d'après le compte de 1377-1378, il était varlet de sire Jean van Spelt, sgr de la Vichte *(van der Vichten)*.

Honkele (Jean) ; le même compte l'appelle, deux fois, *Jan Loncle*.

Karzele (Gilles de); le même compte corrompt son nom en van *Coursele* [4].

Craijen (Coppin van der); d'après le même compte, il aurait appartenu à la rotte de Robert de Namur.

Crotte (Rassot de) ; le compte de 1376-1377 porte : Rassotte le Rotte.

[1] *Jehain* et *Gehain* sont des formes anciennes de Jehay.

[2] En 1377-1378, *Petit Jehan*, valet de chambre *(camerlinc)* de sire Jacques de Bourbon, reçut un acompte pour Waha.

[3] *Mouden*, forme ancienne de Moen, dans la Flandre occidentale.

[4] Comp. *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, etc.

Naninnes (Jean Hustin de) ; les comptes de 1377-1379 portent : *Hustinet van Nannines*, tout court.

ROTTE DE

sire **Robert de Namur**, sire de Beaufort et de Renaix (t. XI, p. 458-460 ; t. XII, p. 68-70).

Blehen (Gérard de) ; cité comme *heer*, dans le compte de 1377-1378, il fut donc armé chevalier en 1374 et 1377 [1].

Boileau (Jean), chevalier ; son fils, Jean, reçoit, en 1374, un acompte du chef de feu son dit père. Le compte de 1377-1378 relate un paiement fait à *Heer Jan Boijlaijwe*, comme si ce chevalier, qui était tué à Bäsweiler, l'avait reçu en personne, et, plus loin, une autre indemnité payée à son fils [2].

Bolré (?) (Stasse de) ; le compte de 1377-1378 porte : *Staes van Bolre*.

Elzée (Thibaut d'), chevalier ; dans le même compte, son nom est cité deux fois : *Heer Thijebaut (Thiebaut) van Helezees*.

Fisenne (Pierart de) ; la quittance de 1374 porte : *Pierart van Phiesimes ;* les comptes de 1377-1379 portent : *Peter van Fimain*, et *Phimain, onder Rob[recht] van Namen*.

Goesnes (Lambert de), chevalier ;
Goesnes (Lambert de), écuyer ;
} deux inscriptions du compte de 1377-1378 établissent que le second était fils du premier *(her Lambrecht van Goule)*.

Hailloy (Jean de) ; d'après le même compte, *Jan van Hailloel* aurait combattu sous la bannière du sire de Seraing *(onder Serain)*.

IJserman (Jean) ;
Crom (Jean) [3] ;
} d'après les comptes de 1377-1378 et de 1376-1377, ces deux personnages auraient combattu sous la bannière d'Arkel *(onder Arkel)* [4].

[1] A moins, toutefois, que ce titre de *heer* ne soit le résultat d'une erreur. Nous avons dit que Gérard de Blehain, dit de Ville (cité parmi les « Personnages à propos desquels il n'a pu être établi quelles bannières ils ont suivies »), était un autre que ce Gérard ci-dessus. En examinant leurs sceaux nous devons admettre qu'ils puissent constituer un seul et même personnage. (Voir plus loin.)

[2] ... *Jan Bolaijwe, voir* [lisez : *her*] *Jans, sijns vaders ranchon, doet in den velde, onder Rob[recht] van Namen...*

[3] Le compte de 1376-1377 l'appelle, d'abord, *Jan Cromme*, sans plus, puis *Cromme* (sans prénom), *onder Arkel*.

[4] Voici donc mentionnée une bannière d'Arkel dont les documents ne nous avaient pas donné connaissance, jusqu'à présent, à moins qu'il ne s'agisse de la bannière de Jean Oem, qui semble être issu d'une branche cadette d'Arkel, maison dont il porte les armes. BUTKENS l'appelle : *Jean d'Arckel, dict Oem*.

Jauche (Gilles de), chevalier; d'après les comptes de 1376-1378, il était alors seigneur de Jauche *(heer Gielijs, here van G[h]ete)*.

Cronen de Huy (Jean van der); le compte de 1377-1378 porte : *Jan van der Cronen van Heije*.

Linne (Jean de); la légende de son sceau porte : *S Iohannis de Linne*, la quittance : Jan van Linden, le compte de 1376-1377 : *Jan van der Linden*.

Longchamps (Werner de), chevalier; le compte de 1377-1378 cite *heer Werner van Loinchamp*, comme ayant combattu sous la bannière de Godenards *(onder Godenarts)*.

Malassuré (Bauduin); le même compte l'appelle *Baudewijn Malassiret*, à propos d'un paiement qu'il reçoit du chef de son père, *Heinric del Moeseije*, qui combattit aussi dans la rotte de Robert de Namur.

Monchy (Thomas de), appelé dans la quittance Thomas *die Camerlenc*, et dans les comptes de 1376-1377, 1378-1379 : Thomas, valet de chambre *(camerlinc)* de sire Guillaume de Namur *(Namen)*.

Palfrois (Jean), appelé, dans la quittance, Palfrial, sans prénom, et dans le compte de 1377-1378 : *Palefrial*, varlet *(knecht)* dudit sire Guillaume de Namur.

Poellinis (Reijntsoen de); le même compte : *Reijnchon van Pellines*.

Puissant (Godefroid le); le même compte : *Joiffroit van Pissant*, et *Godefroit van Puisant*. La particule *van* est erronée.

Seron (Libert de); le même compte : *Libellion van Seron*.

Thynes (Pierlot de); les comptes de 1376-1378 le citent trois fois comme *Pierlot[h] van Thienes*.

Vervieren (Henri de); le compte de 1377-1378 porte : *Heinric Vervier*, tout court.

Voorde (Pierre van den); le même compte : *Peter van den Voerde*, mais sous la bannière de Louis de Namur.

Waroux (Ottart de); d'après le même compte, il aurait combattu dans la rotte du sire d'Oupeye.

ROTTE DE

Lambert, sire d'**Oupeye** et de Chaumont, chevalier, etc. (t. XII, pp. 71-72, 75).

Bernalmont *(Corbele* de),
Bernalmont *(Hombelet* de); } le compte de 1377-1378 les cite comme *Corbeaul* et *Hublet van Bernamont*.

Boulers (Guillaume, sire de); les comptes de 1376-1378 l'appellent *Willem van Boler* et *Boleir*.

Faus (Thomas *Corbia* de); le compte de 1377-1378 porte, erronément, *Corbaut van Fanchon,* sans prénom.

Heis (Jean de le); le même compte : *Jan del Heijde* et *van der Heijaen.*

Honniael (Jean); le même compte : *Jan Hamial.*

Houtain (Jean de), chevalier; le compte de 1376-1377 : *Her Jan van Houtain,* mais ayant combattu sous la bannière de Montjardin *(onder Monjardijn).*

Crisnée (Guillaume de); la quittance porte : *van Crissignies;* dans le compte de 1377-1378 son nom est corrompu en *van Gressengnies* et *Gressingnies.*

Cugnon (Pierre de); le compte de 1376-1377 : *Peter van Coignon.*

Laminne (Rasse de); le compte de 1377-1378 : *Heer Raes van Lamines;* il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1377.

Libeyn (Jean de); le même compte : *Jan Libain,* tout court.

Mael (Gonthier van); le même compte : *Gontier van Male.*

Messencourt (Henri de); c'est un Messincourt.

Mouland (Thierry de); lisez : Moyland.

Oudeur (Libert d'); le compte de 1377-1378 corrompt son nom en Libert *Dedour.*

Pevereal (Jean); le même compte porte : *Jan Pueveriel.*

Polain (Henri le); le même compte : *Heinric Pollain,* mais comme ayant combattu sous le sire de Seraing *(onder Serain).*

Polain de Waroux (Jean le), chevalier; le même compte : *Heer Jan Pollain,* tout court.

Roesken (Jean); le compte de 1376-1377 : *Jan Raesken.*

Rocour (Wery de); dans le compte de 1377-1378, son nom est corrompu en *van Racourt.*

Saint Jean-Stree (Jehanster?) (Jean de); le même compte : *Jan van Saint Jehanstreren.*

Seraing (Jean de); le même compte : *Jan van Serain (onder Oppeij).*

Tibaut (Jean); le même compte : *Jan Thiebaut.*

Tieloy (Willemet) (sans particule); le même compte : *Willemet van Chilloir,* probablement faute de plume pour *Thillour,* qui semble être Tilleur, localité voisine de Montegnée; c'est le nom de cette dernière qu'il prend dans la légende du sceau.

Vomei (Jean de), comme la quittance, le compte de 1376-1377 l'appelle *Jan van Womer,* mais comme ayant combattu sous la bannière de Montjardin.

Waroux (Rasse de); le compte de 1377-1378 le cite deux fois comme *Heer Raes van Warous* (il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1377),

mais a première comme combattant dans la rotte de Robert de Namur, la seconde fois dans celle du sire d'Oupeye *(onder Oppeij)*.

ROTTE DE

sire Thierry de Hornes, sire de **Perwez**, de Duffel et de Gheel (t. XII, pp. 75-76).

Fikere (Laurent de), d'après le compte de 1377-1378, on fait un paiement, de son chef, à son frère, Nicolas *(Colen, sinen brueder)*.

Goer (Arnould de), chevalier; le même compte : *Heer Arnt van den Goir*.

Hoiricke (Arnould van den); les comptes de 1376-1378 l'appellent *Arnt van den Horric* et *Horic*.

Hornes (Guillaume de), fils dudit sire de Perwez; d'après le compte de 1376-1377, un paiement est fait à Thierry van *Crommenouwe*, au profit du comte de Nassau, du chef de sire Guillaume [de Hornes] de Perwez [1].

Knode (Henri), Cuijk (Jean de) ; } cités, dans le même compte, mais comme hommes d'armes du sire de Cranendonck *(onder Craendonc)*.

Tijt, ou Coptiten (Jacques), cité dans le même compte, mais comme combattant sous sire Jean Brien (Brijn) de *Craijenhem (onder heren Brijn)*.

Werrenbergh (Thierry de); les comptes de 1376-1378 portent : *Dieric van Weremberch* et *Werrenberch*.

ROTTE DE

sire Henri de **Quaderebbe**, chevalier (t. XII, p. 77).

Neels (Arnould); le compte de 1377-1378 l'appelle *Arnt Daneels*.

ROTTE DE

Gauthier de **Rochefort**, sire de Haneffe (t. XII, p. 80).

Le compte de 1377-1378 relate deux paiements faits, l'un à sire Thierry de Rochefort, du chef de son frère Gauthier, l'autre à sire Gauthier lui-même ; il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1377 [2].

[1] *... gegeven Diederic van Crommenouwe tot sgreven behoif van Assouwen, van heren Willems wegen van Perweijs...*

[2] 1° *Her Dieric van Rochefort, op her Wouters, sijns brueders, ranchon.*
2° *Heer Wouter van Rochefort, onder Rochefort.*

ROTTE DE

Jean, sire de **Rotselaer** (t. XII, p. 80-82).

Berghs (Gérard) ; le compte de 1377-1378 porte : *Gheert Berchs*.

Bliech (Jean) ; le même compte : Jan Bliec et, à tort, *Jan van Bliec*.

Boexhout (Laurent de) ; le même compte : *van Boessot* et *Boesscot* (serait-ce Boisschot ?).

Hubbens (Heine) ; le même compte l'appelle *Heijne Hubeijns*.

Hoede (Pierre van den), Kerman (Guillaume), Kerman (Rombaut); le même compte les cite deux fois, parmi les « compagnons » de Malines *(gesellen van Mechelen)*.

Print (Henri) ; le compte de 1376-1377 le cite comme combattant dans la rotte de [Henri Beyer de] Boppard *(onder Boubarden)* [1].

Waenrode (Jean, sire de), chevalier ; le compte de 1377-1378 relate un paiement fait à la dame de Waenrode *(der vrouwen van Wanrode)*.

Wale (Gilles die) ; le même compte le cite parmi les « compagnons » de Malines.

Werchter (?) (Arnould de) ; le même compte : *Arnt van Werchtenen*.

ROTTE DE

Guy de Luxembourg, comte de **Saint-Pol** (t. XII, p. 82-85).

Aivrey (Gilles d') ; le compte de 1376-1377 porte : *Davary*.

Barre (Tierchelet de la) ; les comptes de 1376-1378 l'appellent *Heer Tierchelet van der Baren ;* il fut donc créé chevalier entre 1374 et 1377.

Beaumont (Guillaume de) ; le compte de 1376-1377 : *Willem van Biamont*.

Beaurepère (Berbourg) (Wery, sire de), chevalier ; le même compte : *De here van Bialrepaire*.

Beddelet (Guillaume) ; le même compte : *Willem van Bethleth*.

Brisenue et *van Brusenhouwe* (Jean van) ; le même compte : *Jan van Brusenouwe*.

Goffet (Gauthier); le même compte : *Wouter Coffet*.

[1] Les indications fournies par les comptes généraux, sur les bannières, nous l'avons dit, sont moins sûres que celles inscrites au dos des quittances, avec lesquelles elles sont, parfois, en contradiction. Print, appartenant à une famille de nos provinces — son parent Arnould combattit sous Robert de Namur — ne pouvait guère suivre une bannière allemande (comp. *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, etc.).

Harnelly ou *Harvelly* (Robert de), chevalier ; les comptes de 1376-1378 : *Heer Robiert van Harnilly* ou *Harvilly*.

Longavesnes (Foursi de), écuyer ; le compte de 1376-1377 le cite comme ayant combattu parmi les *Bede*.

Malquareit de Clary (Renardin) ; le même compte l'appelle : *Rijnaldijn Malquare*, tout court, et le cite comme ayant combattu parmi les *Bede*.

Mont-Bernanchon (?) (*Despers* de) ; le même compte : *Desper*[*t*] *Membrechon*, et *Mabresson* (sans particule).

Moustier (Jean du) ; les comptes de 1376-1378 : *Jan van Mostier*[*e*]*s, Moustiers*.

Prayauls (Préaux ?) (*Monec de*) ; le compte de 1376 1377 : *Moenc van Prails*.

Résigny (Robert de) ; le même compte : *Gobbart van Resingniez*, et *Resingnies*.

Sexey (?) (Thierry de) ; le même compte : *Thiery van Sauxei*.

Saint-Gor (?) (Jean de) ; il faut lire : Saint-George. Le même compte l'appelle *Jan van Loreyn* (Lorey ?) *van Sente Jorge*, et *Jan van Lorein*, tout court.

Verrières (*Addengnon* de), appelé, dans la légende de son sceau, *Girardin de Vrire*, et, dans les comptes de 1377-79, *heer Gheert van Vaijeres*. Il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1378.

ROTTE DE

Henri, comte de **Salm** (t. XII, p. 85).

Ort (Henri d'), chevalier ; le compte de 1377-1378 porte : *Heer Heinric Dourt*.

ROTTE DE

Thierry, sire de **Seraing** et de Warfusée (t. XII, p. 85-86).

Champ (Jean de). Sa veuve, Ide, reçoit un acompte, en 1374. Il est, peut-être, ce *Jan van den Velde*, du chef de qui sire Jean de *Blehain* (Blehen), ayant épousé sa veuve, reçoit, d'après le compte de 1377-1378, un dernier acompte pour rançon.

Hanceil (Jean) ; le même compte porte : *Jan Hautreal, onder Serain*.

ROTTES DE

Renier, sire de **Schoonvorst**, etc., et de son fils, Renier de Schoonvorst, chevalier (t. XII, p. 86-87).

Graeven (Henri) ; le compte de 1376-1377 l'appelle *Heijnric den Greve*.

Juliers (Henri de) ; le même compte : *Heijnric van Gulke.*

Loet (Richard de) ; les comptes de 1376-1378 : *Rigaut van Lon[c]ke.*

Meinershove (Arnould de) ; le compte de 1376-1377 : *Arnt van der Meijnartshoven.*

Pietre (Jean) ; les comptes de 1376-1378 : *Jan Peters.*

Stade (Florent van de) (*Scade* est inexact) ; le compte de 1376-1377 : *Floreijs van* et *van der Stade* (son sceau porte : *van de Ghore*).

ROTTE

d'Arnould de **Warnant**, chevalier.

D'après le compte de 1377-1378, Lambert de Haultepenne reçoit le solde de l'indemnité due à sire Arnould de Warnant.

Fanson (Jean de); le même compte cite *Jan van Fachom* comme ayant combattu sous la bannière de Robert de Namur.

ROTTE DE

Guillaume de **Wil[de]re[n]**, chevalier, maïeur de Tirlemont (t. XII, p. 237-238).

Halle (Gauthier de), tué ; son frère, Jean, reçoit un acompte, en 1374. Le compte de 1377-1378 porte simplement : *Jan van Halle, onder Wilre.*

Malsart (Jean) ; le même compte cite : *Jan Marscalc (onder Wilre)*, qui est sans doute ce Malsart.

Masich (Francon de) ; d'après son sceau : *de Masis*, et, d'après le compte de 1376-1377 : *Vrank van Masiets.*

Molken (Guillaume de) ; le compte de 1377-1378 porte : *Willem van Mulken.*

ROTTE DE

Jean, sire de **Wittem** (t. XII, p. 238, 241).

Neuburg (Jean de), chevalier ; le même compte porte : *Heer Jan, here van Nuwenberch.*

La Maisnie de Wenceslas, duc de Luxembourg, de Brabant, etc. (t. XII, p. 241-242).

Berghes (Gérard de) ; les comptes de 1376-1378 l'appellent *G[h]erart (Geert) van Berge[n]* et le citent comme ayant combattu : 1° parmi les *Bede* du duc *(onder tsertogen bede)* ; 2° sous Jean Creijt *(bi Creijten)*, qui, on le sait, conduisit un contingent compris dans les *Bede* ; 3° dans la maisnie du duc *(onder huijsges[in])* [1].

[1] Cette dernière indication est donc en contradiction avec les deux précédentes ; elle semble, toutefois être la vraie.

Belva (Thierrion de) (ce nom de famille résulte de la légende du sceau) ; le compte de 1376-1377 l'appelle *Thierion de Camerlinc,* le chambellan, ou valet de chambre, sans doute du duc lui-même.

Bruekem (Gilles de) ; les comptes de 1377-1379 le citent comme *Gielijs van Bruekem,* et *Broekem,* mais parmi les *Bede.*

Gymnich (Arnould de), chevalier ; le compte de 1377-1378 le cite également parmi les *Bede.*

Glimes (Jean de), chevalier ; dans le compte de 1376-1377 figure un *Jan van Phimes* (non *heer)* qui semble être le même personnage, mais il est cité comme ayant combattu parmi les *Bede,* sous Jean Creijt *(bi Çreijten,* tout court).

Houdaing (Housdaing) (Colart de), sire de *Spinoy,* etc., chevalier. Le compte de 1377-1378 relate un paiement fait à sa femme [1].

Liedlau (Hans de), } d'après le compte de 1376-1377, ils auraient
Liedlau (Kunz de); } combattu parmi les *Bede.*

Bede sous Henri de Bautersem, sire de **Berg-op-Zoom** (t. XII, p. 245).

Il est ainsi cité dans le compte de 1377-1378 : *Heer Heijnric van Berghen, onder bede.*

Bede sous Guillaume de **Bréderode** (t. XII, p. 245-246).

Breit *(Brett)* (Thierry de) ; ce personnage est évidemment le même que *Thielman* de Brempt (Bremt), cité, comme combattant sous la bannière de Luxembourg, dans le compte de 1377-1378 [2].

Ever (Renier d'); le compte de 1376-1377 l'appelle *Heer Reijner de Evere* (le Sanglier ?).

Rognée (Thierry de) ; d'après le compte de 1377-1378, il était frère de sire *Odry,* ci-dessus mentionné, et, comme celui-ci, aurait combattu sous la bannière d'Agimont.

Bede sous Jean **Oem** (t. XII, p. 341-342) [3].

Aufsess (Frédéric d'), chevalier ; le compte de 1376-1377 le cite parmi les *Bede* sous Jean Creijt [4], le compte de 1377-1378 parmi les *Bede,* tout court.

[1] ... *her Colert van Spinoet, voer al sijn ranchon, dat mijn vrouwe sijn wijf ontfinc...*

[2] Voir, ci-dessus, sur la liste des *Combattants non mentionnés dans le fonds de quittances.*

[3] Voir, sur lui, la note 4, p. 237.

[4] ...*Onder bede bi Johannes Creijten...*

Bunssendorf (Bonsdorf ?) (Albert de), écuyer ; le compte de 1378-1379 porte : *Ailbr[echt]van Boetsendorp.*

Hoestoten (Léonard de) ; le compte de 1377-1378 porte : *Leonart van Orschoven onder bede.*

Rode (Jean die), un des valets dudit Jean Oem, est appelé, dans le compte de 1377-1378, *Jan de Roide.*

Bede sous Othon [de Trazegnies], sire de **Wedergrate** (Contrecœur) (t. XII, p. 342).

Familleureux (Colart sire de) ; le compte de 1377-1378 porte : *heer Colart die Famelleurs.*

Bede du duc Wenceslas, et dont les quittances n'indiquent pas les chefs spéciaux (t. XII, p. 342-344).

Bau (Arnould) ; d'après le compte de 1377-1378, il appartenait au contingent des *Bede* commandé par Guillaume de Brederode. De 1376-1378, il reçoit des paiements pour les « compagnons » *(gesellen)* de Malines.

Boc d'Elixem (Gérard de), chevalier, cité, trois fois, dans le compte de 1377-1378, une fois, par erreur, comme *heer Godert*, deux fois, comme *heer Geert Boc van Helenchines* [1].

Erpe (Philippe, sire d'); le compte de 1378-1379 l'appelle *heer Philips, here van Erpe;* il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1379.

Forges (Jean de), écuyer ; les comptes de 1376-1378, qui l'appellent *Jan de Forger*, et *Forge*, le font combattre sous le comte de Saint-Pol *(onder Sint Pol).*

Gielijs (Gauthier), Gielijs (Guillaume) ; d'après le compte de 1377-1378, ils reçurent le solde de leur indemnité sous forme d'une assignation sur le village de Neerwinden [2].

Gilijs (Nicolas) ; le compte de 1376-1377 porte : *Claes Gielijs.*

Heeght (Pierre de); d'après le compte de 1377-1378, il *(Peter de Hect)* combattit dans le contingent des *Bede* sous le sire de Contrecœur *(onder Wedergrete).*

Créhange (Jean de), chevalier ; *Heer Jan van Criechem* combattit dans le contingent des *Bede* sous Jean Oem *(onder [beden] Oem)*, d'après les comptes de 1376-1378. Celui de 1376-1377 cite aussi son valet, mais sans nom *(heren Jans knecht van Criechem).*

Culenborch (Jean de) ; le compte de 1378-1379 l'appelle *Jan van Culenbourch.*

[1] Un autre Gérard Boc combattit sous la bannière d'Holset.

[2] ... *voir al hair ranchon, want sij worden bewijst ane tdorpp van Nederwijnde...*

Poele (Alard van den) ; le compte de 1377-1378 l'appelle *van den Poile;* d'après celui de 1378-1379, il aurait combattu sous le sire d'Oupeye *(onder Oppeij)*.

Staet (Jean); semble être une mauvaise leçon pour Scaec, puisque le compte de 1376-1377 l'appelle *Jan Scake*.

Personnages à propos desquels il n'a pu être établi (d'après les quittances) quelles bannières ils ont suivies.

Andrimont (Gilles d') ; d'après les comptes de 1377-1379, il combattit sous Robert de Namur.

Blehen (Gérard de), écuyer ; c'est à tort que nous lui avons assigné une indemnité de 1380 moutons. Sa quittance date de 1380.

Blehen (Jean de), chevalier ; d'après le compte de 1377-1378, il combattit sous Robert de Namur. En cette année, *heer Jan van Blehain* reçoit, pour lui et pour Jean *van den Velde,* dont il avait épousé la veuve *(des wijf dat hi heeft)*, un acompte *(voir al beijder ranchoen)* et un autre acompte pour lui seul.

Bus (Robert du) ; le compte de 1376-1377 porte : *Robiert van Buijs*.

Diebier *(Moedel);* faute typographique ; lisez : Dicbier.

Duras (Guillaume de), chevalier ; d'après le compte de 1377-1378, qui le cite deux fois, il combattit sous la bannière de Schoonvorst.

Dussen (Arnould van der), chevalier ; d'après le même compte, il combattit effectivement (parmi les *Bede)* sous Guillaume de Brederode.

Hane (Thielman *van)*; c'est un Hagen, famille dont le nom est souvent orthographié *van Hane,* dans les chartes allemandes ; d'après le compte de 1377-1378, qui l'appelle *Dieric van der Hagen,* il combattit sous Robert de Namur.

Jupleux (Baudouin Burial, ou Burail), chevalier ; lisez : de Jupleux.

Lede (Gauthier de) ; d'après le compte de 1377-1378, il combattit parmi les *Bede*.

Nueville (Guy, sire de), chevalier ; d'après le compte de 1378-1379, il reçut un paiement pour frais faits au sujet de la revendication d'une indemnité pour son oncle, non cité nommément [1].

Renesse (Jean de), chevalier ; appelé, par les comptes de 1376-1377 et de 1378-1379, Heer *Jan van Remich, Renisch* et *Rinisch*.

[1] *... heer Ghij van Nuefville,... voere sijn coste dien hi dede omme dat hi sijns oems ghelt vorderde ende hem niet en wart, bi bevelen mins heren xiiij peters, valent xxj mott—....*

Proefst (Guillaume), chevalier ; le compte de 1376-1377 porte : *Heer Willem Proest van Ludic.*

Sainte-Livière (Aubert de), chevalier ; cité comme ayant combattu sous le comte de Saint-Pol, par le compte de 1377-1378 ; il est mentionné, dans celui de 1378-1379, comme recevant un paiement par le duc en personne.

Roust (Jean de) ; ce dernier compte porte : *Jan van Roust.*

Spontin (Guillaume l'Ardenois de), Spontin (Guillaume de), chevalier ; d'après le compte de 1377-1378, ils combattirent effectivement dans la rotte de Robert de Namur. Le premier de ces deux parents est appelé *heer Lardenois van Spontin* et *heer Ardenois van Spontin, her Willems zone ;* il fut donc armé chevalier entre 1374 et 1378.

Stouckel de Polanen (Nicolas) ; au lieu de *Stouckel,* lisez : *Stonckel;* la légende de son sceau porte : ⁘ *S Nicolai Stvnkil,* et non *Stukeil.*

Troet (Godiscal) ; le compte de 1377-1378 porte : *Goetscalc Troije.*

Villars (Ellars de), chevalier; le compte de 1376-1377 l'appelle *her Alart van Viller* et relate des paiements faits, de son chef, à sa femme (veuve ?), Isabelle d'Artaise, dame de *Vilers* [1].

Ville (Godefroid de), chevalier ; d'après le compte de 1377-1378, il combattit sous Robert de Namur.

Waha (Jean de), écuyer ; d'après les comptes de 1376-1378, il combattit sous la bannière de Montjardin.

Wargnies (Jean de); d'après le compte de 1377-1378, *Jan van Warengny* combattit sous le comte de Saint-Pol.

Combattants douteux (t. XII, p. 355 et suiv.).

Les personnages cités sous cette rubrique, d'après deux actes de 1376, passés devant le magistrat de Bois-le-Duc, ayant reçu des paiements par l'intermédiaire de Jean Kreijt, il semble résulter de ce fait qu'ils appartenaient au contingent des *Bede* commandé par ce dernier (voir plus haut).

[1] ... *vrouwe Ysabele (Ysabial) dartayse, vrouwe van Vilers.... voir al hairs mans scade.....*

POST-SCRIPTUM.

Le registre n° 15904 de la Chambre des comptes, contenant trois comptes rendus, par Thierry Jehel, des aides du duché de Luxembourg depuis avril 1374 jusqu'à la Saint-Remi 1375 ; on y lit :

... payé à *Jehan de Marley* (Marly), écuyer, pour les dommages de *Jehan de Marlei* et de ses compagnons à la bataille de Bäsweiler.

Le registre 21345 contient une liste de combattants de cette bataille.

Dans les inventaires des archives de Clervaux (actuellement déposées aux archives de l'État, à Metz) et de celles de Reinach (aux archives de l'État, à Luxembourg), on trouvera une série d'analyses de documents relatifs à cette journée. Voir aussi les publications de la Société archéologique de Luxembourg de 1869, p. 125-133 (actes n°s 626-7, 643, 647-649, 651).

Nous nous réservons pour plus tard de publier une relation de la bataille de Bäsweiler, de ses causes et de ses effets, n'ayant pu, jusqu'à présent, nous procurer plusieurs chroniques et autres sources signalées par Kervyn et d'autres auteurs.

PIÈCES RELATIVES A LA GUERRE DE JULIERS

Arbitrage entre le duc de Brabant, d'une part, et Jean de Vlatten et Schinman de *Mozenboerne* (Möschenborn ?), qui avaient attaqué et détenu des Brabançons, d'autre part ; 11 décembre 1370

Wir gesworen des lantvreden unser genediger herren ind steede tusschen Mase ind Ryn doen kunt allen luden oevermitz diesen bryeff, want zwist ind hartgeyt upirstanden waren tusschen unsen genedigen herre van Brabant ind Johan van Vlatheym ind Schinman van Mozenboerne, also dat Johan vurs. uns herren lude van Brabant angetast ind darumb angegryffen hadde, wilcher sachen unse herre van Brabant ind Johan vurs. minne ind reychtz an uns bleven synt, des wir uns ouch annommen haven ind sagen in manyeren herna geschreven, datz zu wyssen dat unse herre van Brabant Johanne vurs. seys hundert ind cyen gulden off dat wert dar vur an peymente up andach drutzyender dages zu Aichen, als da gencge ind geve is, ungekroedt ind unbesweirt geeven ind hantreycken sall. Ind dis zu meirre sicherheyt zu bezalingen der vurs. summen geltz haven wir Mais van Holsit, ritter, amptman zu Royde, Tylman van Royden, rentmeyster, ind Johan van Dailhem van wegen uns genedigen herren van Brabant Johanne van Vlatheym ind Schinman van Mozenboerne vurs. in guden truwen geloift, oft sache were, dat Johan vurs. up andage drutziender dages nyet genuych en geschyede van der summen geltz vurs., so soillen wir unverzoigt zu maningen des vurs. Johans ind Schinmans manlich van uns myt syns selfs lyve ind myt zwen perden zu Aichen in eyne eirsame herberge, dar uns de vurs. Johan ind Schinman in wyst, ryden ind lygen ind da inne blyven ind in egeynrewys van danne zu scheiden, deme vurs. Johanne en sy dye vurs. summe geltz zemaill wale bezailt. Ind weren wir gysele vurs. hye inne verbruchlich, des Got nyet willen en muesse. so mogen dye vurs. Johan ind Schinman dye vurs. summe geltz zen joden off zen lumbarden lenen off fenyeren, ind wat cost off schaden dar up gyencge, dar vur soillen wir genuych syn, gelych deme hoeuftgude. Ind soillen alle gevangene, dye Johan vurs. off syne helpere up unsen herre van Brabant gevangen haven ind alle ungehaven gelt ind doden quyt los ind ledich syn, ind sall Johan ind Schinman vurs. yren brieff, den sy up unsen herre van Brabant haven, los ind ledich overgeeven

ind hye mede sagen wir oevermitz diesen bryeff unsen herre van Brabant ind alle dye syne ind Johanne van Vlatten ind alle syne helpere alre sachen undereynanderen gesuynt, gesaist ind geslicht. Alle argeliste hye inne uysgescheyden. Ind dis zu urkunde so hain wir gesworen unse ingesiegell an diesen bryeff gehangen, ind wir Mais van Holsit, Tilman van Royde ind Johan van Dailhem, gysele vurs., bekennen dat alle dye punten vurs. wair synt, ind dat wir uns dar zu verbunden haven, so wy vurs. is, ind haven dis zu gezuychnisse unse ingesiegele by ingesiegell der gesworenre des lantvreden an diesen bryeff gehangen. Gegeven int jair uns herren dusent dryhundert ind seventzich jair, des neisten gudisdaigs na unser vrouwen dage conceptio.

(Original en parchemin, avec quatre sceaux, appendus à des doubles queues de parchemin, dont le premier est réduit à quelques fragments, et les trois autres se trouvent décrits dans nos *Sceaux armoriés des Pays-Bas,* etc. Chartes de Brabant.)

Obligation du duc Wenceslas ; Bruxelles, 6 août 1371.

Wenceslaus van Behem, bider gratien Gods hertoghe van Luccembourch, van Lothr [ike], van Brabant, van Lembourch, marcgreve des heilichs Rijcx ende des selfs op dis side sgebirchs gemein vicaris, ende Jehanne, bider selver gratien hertoghinne der hertochdomme ende marcgrevinne des marcgreefscaps voirs., ende wi Reijnard, here van Schoinvourst, Jan, here van Bouchout, Jan, here van Wittham, Heinric, here van Gronsselt, drossate van Lembourch, Maes van Holsit, drossate van Rode, Stas van den Bongarde, drossate van Dailhem, Claes Hoen, schoutheit van Tricht, Reijnard van Bergen, ridderen, Godefroit van den Torn, rentmeister van Brabant, Reijnard van Berne, drossate van Valkenbourch, Godert van den Wingarde, rentmeister van Tricht, Gobele van Moniouwe, Gilis Otte, tolner van Tricht, ende Cornelis Preut, rentmeister van Dailhem, knapen, doen kunt allen luden ende bekennen openbairlic mit desen brieve, dat wi alle ende elc underlinge schuldich sijn van goider, wittiger schout onsen goiden vrienden, Mathijse van Eijk vijfhondert ende vijftich mottoenen, Johanne van Hese seven hondert ende elftalven mottoenen, Heinric Mees driehondert mottoenen ende Ghisen van Gheilic tweehondert ende vichtich mottoenen, dair die somme te samen af loept op achtien hondert ende elftalven mottoenen, altoes enen dob-

blen mottoen onser munten van Vilvorden, also goit van goude ende also swair van ghewichte alsi opten dach van huden, datum des briefs, sijn voir twe der voirs. mottoenen gerekent. Welke somme gelds wi hen of den helder des briefs van honen wegen geloven ende sekeren in goiden trouwen te betalen wail ende volcomelic tusschen nu ende alreheiligen dach naist comende bijnnen onser stad van Tricht in enen sekeren wissel, dair si of die helder des briefs sullen willen. Mit alsulker voirwarden so wair wij die voirs. somme ghelts bijnnen den voirs. dage niet betailt en hebben, dat si dan of die helder des briefs op ons of op hen selven die vurs. somme ghelts te lombarden of anderswair te rechter lombarder cost wijnnen ende ontlenen moegen, van welken coste wi hertoghe ende hertoghinne ende wi ander sculderen voirgenoemt hen geloven ende sekeren als voir schadeloes ende commerloes tontheffen ende dair toe die voirs. principaile somme gelts volcomelicte betalen in deser voegen so wair wi des niet sijn en moet bijnnen drie maenden dair na dat sij dese somme ghelts alssus ter lombarder cost gewonnen ende ontleent sullen hebben, die vurs. principaile somme gelts mit alsulker cost ende scade als ter lombarden dan dair opgelopen wair, niet en betailden, so sullen wi binnen acht dagen na hanre maningen of des behelders des briefs die si ons mit brieven of mit monde doen sullen, ons hertoghe ende hertoghinne voirs. in onse hof te Bruessele ende ons anderen schulderen boven bescreven in onsen huijsen dair wi wonechtich sijn ende niet vorder in seinden te Tricht, sonder die een den andren te verbeiden in ene eersame herberge, die men ons dair toe noemen sal, wi hertoge ende hertoghinne elc unser enen eersamen knape mit tween knechten ende drie perden. Ende wi ridderen voirghenoemt elc onser enen knape mit enen knecht ende mit tween perden ende wi knapen voirscreven elc onser enen knecht mit enen goiden ride perde ; welke knapen, knechte ende perde aldair sullen bliven leisten ende theren op ons in rechter leistingen te tidigen mailtiden alle dage na recht ende gewoenheit onser voirs. stad van Tricht ende nemmermeer uter voirs. leistingen scheiden noch dair af op hoiren wien sullen tierst die vurs. principale somme ghelts mit alder cost ende schaden die dan ten lombarden dair op ghedain wair volcomelic ende altemail betailt hebben, ende dair toe alsulken cost ende tere als onse voirs. knapen, knechte ende perde in der voirs. leistingen gedaen hedden. Wairt oic dat sake dat der knapen, knechte of perde die alsus in leistingen van onsen wegen in comen weren, een of meer storven of dat die perde vercocht worden van den werde in dies herberge dat sij leisten om sinen cost te vercrigen, als die perde verleist waren, so sullen wi hertoge, hertoghinne ende schulderen voirgenoemt ende

sunderlinge die ghene van ons dies knape, knecht of perde gestorven wair of dies perde om den cost vercocht waren, also dicke ende also menichwerf als dat gebault, ander also goide knapen, knechte of perde weder in schicken in der voirs. leistingen bijnnen vier dagen dair na dat ons dat cont gedain is. Wair oec dat sake dat sii die vurs. somme ghelts of wise bijnnen desen naisten alreheiligen dage niet en betailden, des niet sijn en moet ten lombarden niet ontleenen en konsten of en wouden, so sullen wi dan slechs bijnnen acht daigen na hairen maningen in seinden te Tricht in rechter leistingen, so wie hier voir bescreven is, in allen pointen, wtgescheiden, dat wi dan van den lombarden cost ende schaden niet gehouden en sullen sijn, ende so wat cost ende schaden sij of die bringer des briefs hedden ons te manen ende vervolgen om deser voirs. schout wille, die sullen wi hen betalen te haren simplen worden, sonder ander prove, eit of wairhait dair op te nemen. Alle dese voirs. punten, voirwairden ende geloiften hebben wi hertoge, hertoghijnne ende anderen schulderen voirs. ende elc van ons sunderlinge geloeft ende gesekert, geloven ende sekeren in goiden trouwen vast, stede ende onverbrekelic te halden ende te voldoen in alder manieren en so wie dat voirs. ende verclert is, alle argelist wtgescheiden. Ende des te orconde hebben wi hertoge ende hertoghinne onse segelen ain desen brief doin hangen, ende wij ander schulderen boven genoempt hebben desen brief mit onsen segelen besegelt mit onsen goeden wille ende weten.

Gegeven te Bruessele sesse dage in oechst maent int jaer ons heren M.CCC. ende enentseventich.

(Original sur parchemin, avec 15 sceaux, appendus à des doubles queues de parchemin, celui de Bouchout étant tombé. Ces sceaux se trouvent décrits dans notre ouvrage cité. Chartes de Brabant.)

Le duc Wenceslas donne quittance, à des teinturiers de Bruxelles, pour diverses sommes perçues d'eux, d'office, par l'amman de Bruxelles, et dont ils étaient redevables à des sujets du duc de Juliers; Tervueren, le 11 avril 1372-73 [1].

Wenceslaus van Behem, bij der gracien gods hertoge van Luxemburch, van Lottriike, van Brabant, van Lijmborch, mercgrave des

[1] Ce document est important pour l'histoire de l'industrie et du commerce : il fournit les noms d'un grand nombre de teinturiers de Bruxelles et de marchands

heijlichs Riicx, ende Johanna, bij der selver gracien hertoginne der hertoechdomme ende marcgravinne des marcgreefscaps voirs., doen cont allen lieden, dat wij kennen ende lijen openbaerlec met desen brive, dat wij ontfaen hebben van den verweren poirteren onser stad van Bruessele hier nair genoemt alsulken somme van ghelde alse hier nair verclaert siin, die onse voirs. poirteren sculdich waren den luden ute den lande van Guijlke, oic hier nae genoemt, welc geld wij hadden met bedwange van rechte bij Philips van Tudiken [1], onsen amman van Bruessele, aen onsen voirs. poirteren doen rasteren ende ophouden, overmids dat die vors. liede uten lande van Guilke onse vianden waren ende siin. Inden iersten hebben wij ontfaen van Wouteren Godens, die hij sculdich was Henric Ruelens, hondert eenentwintich ende enen halven mottoenen, ende van den zelven, die hij sculdich was Janne van der Gasschen, negen mottoenen. Item van Henrick Godens, die hij sculdich was Henricke Ruelens, hondert negenentachtentich mottoenen ende een quart. Item van Michiel Hoeven, die hij sculdich was Henricke Ruelens, zessentachtentich mottoenen ende van den selven, die hij sculdich was Janne van der Gasschen, zessentzeventich mottoenen. Item van Claes Popelboom, die hij sculdich was Bogaerde (!), vierenviertich mottoene. Item van Gieliis de Pape, die hij sculdich was Peter Ruelens drienviftich mottoenen ende drie quart; ende van den selven, die hij sculdich was Henric Ruelens, virendertich mottoenen ende enen halven; ende van den selven, die hij sculdich was Janne van der Gasschen, negentiene mottoenen. Item van Arnt van den Heijborne, die hij sculdich was Henric Ruelens, tweehondert acht mottoenen; ende van den selven, die hij sculdich was van der Gasschen (!) zessenvertich mottoenen ende eenen halven. Item van Jan Daneels ende Vrancken van Thienen, die zij sculdich waren Henric Ruelens, hondert ende dertien mottoenen. Item van Lauwereijse van den Berge, die hij

du duché de Juliers et établit, de plus, combien étaient intenses les relations commerciales entre ce dernier pays et le Brabant.

Le BARON KERVYN DE LETTENHOVE (*Froissart*, XIII, p. 331) a déjà signalé cet acte, mais en a donné une analyse absolument inexacte. « Un grand nombre de bourgeois de Bruxelles — dit-il — qui devaient des rançons à des hommes d'armes de Juliers, les payèrent à l'amman de Bruxelles. Le duc leur déclara, par une charte datée de Tervueren le 11 avril 1372 (v. st.), que les sommes acquittées par eux et montant à 1615 3/4 (!) moutons seraient fidèlement employées à l'usage auquel elles étaient destinées. »

Il s'agit, non pas de rançons, mais de fournitures de marchandises. La copie de ce document contient une erreur ou une lacune; le total des sommes énumérées s'élève à 1632 moutons, et non à 1711, comme le dit l'acte.

[1] Lisez : *Tudikem* = Tudekem.

sculdich was Peter Ruelens, zevenenvertich mottoenen. Item van den selven, die hij sculdich was Janne van der Gasschen, negentien mottoenen. Item van den selven tweentseventich mottoenen, die hij sculdich was Henric Ruelens. Item van Henric van Alphen, die hij sculdich was Henric Ruelens, zessendertich mottoenen; ende van den selven, die hij sculdich was Janne van der Gasschen, tweentseventich mottoenen een quart. Item van Willemet den Blaewer, die hij sculdich was Janne van der Gasschen, negentich mottoenen een quart. Item van Willem Battaelgie, die hij sculdich was Janne van der Gasschen, achtendertich mottoenen. Item van Margrieten van Zoene, die zij sculdich was Janne van der Gasschen, achtentwintich mottoenen ende enen halven; ende van der selver, die zij sculdich was Peter Ruelens, viertich mottoenen. Item van Jan van IJsche, die hij sculdich was Janne van der Gasschen, negentien mottoenen. Ende van den selven, die hij sculdich was Herman Mennere, achtendertich mottoenen ende een quart. Item van Janne Breecman, die hij sculdich was Janne van der Gasschen, acht mottoenen. Item van Gieliis Dume, die hij sculdich was Herman Mennere, zevenentachtentich mottoenen ende drie quart. Item van Vrancken van Goitsenhoven, die hij sculdich was Herman Mennere, negen mottoene ende eenen halven. Item van Pijeret Battailge, die hij sculdich was Janne van der Gasschen, zeven mottoenen; ende van den selven, die hij sculdich was Herman Mennere, zesse mottoenen. Item van Vrancken van den Pullewoude, die hij sculdich was Kerstiaen Weetkeele, dertien mottoenen. Van welken voirg. partijen de somme te gader comt op zeventienhondert ende ellef mottoenen, van den welken sommen van gelde wij quiitscelden openbaerlec onsen voirs. poirteren ende elken van hen van siinre sommen, die hij ons betaelt heeft, geliic voir verclairt es, ende oic alle dandere dien dair af quitancie behoirt, ende hebben gelooft ende geloven in goeden trouwen voir ons, onse hoijr ende nacomelinge, hen ende haren nacomelingen ende allen onsen poirteren van onser stat van den sommen voirscreven scadeloos te houden ende te ontheffen tot eweliken dagen iegen enen ijegewelken ende zetten voir ons, onse hoijr ende nacomelinge hen ende ijegewelken van hen ende haren nacomelingen dies tot enen waregen onderpande alle onse goede ende renten te Bruessele, beijde onse moutmolen, onsen lepel ende ons broodhuijs te Bruessele ende alle onse andre renten, cheijnse ende goede ons toebehoirende in der selver stad van Bruessele. Ende bevelen ernstelic onsen amman van Bruessele, die altoes ten tide siin sal, ende willen, waert dat enich van onsen poirteren van Bruessele, die voirgenoemt siin of andere die om deser geldinghen willen voirscreven van ijeman ver-

volght oft aengesproken oft gehouden worde ende dies schade gecrege, dat hij dien van onsen voirs. goeden die schade uut reijke ende wedergeve altemale alsoe verre als zij voir onsen scepenenen van Bruessele houden selen wettelec op haren eedt, dat zij hier af scadelic siin. Ende willen oic, heiten ende bevelen onsen scepenen van Bruessele, die ten tiide siin selen, dat zij onsen voirs. poirteren ende nacomelingen hairre dat helpen vervolgen aen onsen voirs. amman ende eldere alsoe dicke als noot siin mochte sonder mesdoen iegen ons. Ende soe waer onsen vors. poirteren haere scade van onsen voirs. goeden niet opgerecht en ware in der manieren vors. na dien dats onse amman van onsen scepenen versocht sal siin, soe heeten wij, bevelen ende consenteren, dat men ons geenrehande haveliiken dienst en doe in onser voirs. stad van Bruessele toter tiit dat hen hare voirs. scade altemale weder gekeert sal siin van onsen voirs. goeden in der manieren voirs. Ende des en selen wij noch onse hoijr onsen voirs. poirteren noch oic onsen scepenen of enegen van hen ondanc weten noch wangonst thonen in geenre manieren. Allen argelist in allen pointen voirscreven uutgescheijden. In orconden des briefs besegelt met onsen segelen. Gegheven ter Vueren ellef dage in Aprille int jaer ons heeren dusentich driehondert tzeventich ende twee, na costume des bisdoms van Cameriik.

(Copie, dans le manuscrit de *Petrus de Thimo,* t. II, *ad annum,* aux Archives de la ville de Bruxelles.)

Arbitrage au sujet du différend surgi entre le duc et la duchesse de Luxembourg et de Brabant et les bonnes villes et pays de Brabant ; Braine-l'Alleud, le 30 avril 1374.

Dit es daccort ende eendrachtecheit die overdragen es ende gemaect bi den here rade ende persone des busscops van Ludic, der capittelen van Ludic, der stat van Ludic, der stad van Hoey, des raeds vriende mijns heren van Brabant ende des raeds van Cortenberge, ghelijc sij hier nae bescreven staen, alse van den tebatte dat beruert ende op gestaen was tusscen hogebornen heren den hertoge ende hertoginnen van Luccenb. ende van Brabant op deen side ende haere goede stede ende lande van Brabant op dandere.

In den iersten selen die goede liede van der stat van Lovene jegen mijn here ende vrouwen van Brabant ute comen alse jegen haeren gerechten here ende met hen bidden ute te comen die gheestelec liede van haere stat, soe wanneer mijnhere ende mijnre vrouwen gelieven sal

daer te comen, omme hen te biddenen met oetmoede, hebben si se in enegen saken verbolgen, dat zij hen dat vergeven willen, ende des gelijcs sal de stat van Brucelle doen ende oec die stat van Thienen ende alle andere stede van Brabant, daers mijn here ende mijn vrouw af begherende selen sijn.

Item want onse lieve here ende vrouwe vorscreven seggen ende hèn becronen, dat haere vorscreven stede, die wile dat onse lieve here ende sine vriende in den lande van Guilke ghevangen waren, verbonde gemaect souden hebben, die jegen haere heerlecheit ende rechte, hoeren oer ende nacomelingen sijn, daer op es geordeneert, dat die goede stede vorscreven die brieve van dien verbonde tonen selen ende brengen bi onser liever heren ende vrouwen rade van Brabant vorscreven ende bi den heren des raeds van Cortenberge, ende vindt men in den brieven, dat die verbonde jegen die heerlecheit ende jurisdictie onser lieven heren ende vrouwen vorscreven, haers oers of erfgenamen sijn, soe selen se die stede af laten.

Item want mijnsheren ende vrouwen renten van Brabant vorscreven in handen geset sijn sommegen goeden lieden van den steden van Brabant voere alrande verlies dat sij geleden hebben op hertoge Janne van Brabant, mijnre vrouwen vader van Brabant, dien God genadich sij, op mijn here ende vrouwen vorscreven, daer onse lieve here ende vrouwe af meijnen, dat men die scade betalen soude van den iersten gelde, dat comen soude van den besueke, dat men in den lande van Brabant doet ende doen sal, of van der hulpen, died lant mijn here ende vrouwen doen souden, ende daer mede haere renten los sijn ; soe es geordeneert, dat men die brieve daer af voere ogen brengen sal ende doen, ghelijc sij in hebben, ende soe waêrt in den brieven niet verclaert en waere, soe soude mens ghelueven den ghenen die over die deedinge van dier bewijssenessen waren.

Item es geordeenert, dat men van den besueke dat men in Brabant doet, nemen sal den cost die daer op gedaen es, ende noch doen sal, ende dat daeren boven blijft, dat sal minen here ende mijnre vrouwen van Brabant bliven nae inhouden der brieve die daer opgemaect sijn.

Item van der hulpen van ix^{c} dusent mottoenen es geordeneert, dat die goede stede met den gemeijnen platten lande van Brabant te gader betalen selen viij^{c} dusent mottoenen, ende die cloestere ende godshuse van den lande c^{m} mottoenen.

Item es oec geordeneert bi den heren ende personen hier nae bescreven, dat die stede ende plat lant vorscreven noch, omme de meerdere vrienscap te vercrighenen, geven selen mijn here ende vrouwen

vorscreven, boven die vorscreven viij, dusent mottoenen, xxv^{m} mottoenen, ende die vorscreven cloestere ende godshuse xv^{m} mottoenen. Ende alle dit gelt sal men betaelt hebben van Sente Jans messe Baiptiste naest comende binnen iij jaren tot alsulken terminen, als daer toe gheordenert sijn.

Item selen die vorscreven ix^{c} dusent mottoenen ontfaen ende uteghegheven werden bi den ghenen die die raet van Cortenberge ende de stede ended lant haer toe setten ende deputeren selen, ende sal men daer af elken betalen ghelijc nae die ghelande van sijnre scaden, ende bi den betaelne sal mijn here ende mijn vrouwe schicken, op dat sij willen, enen persoen ofte twee, omme te ziene wien men betaelt, ende omme te wetenen of iemand gelt eijscht, die mijn here ende mijn vrouwe betaelt hebben mogen, sonder enege macht verdere daer af te hebbene.

Item want die scade ende verlies mijns heren van Brabant ende sijnre vriende ende hulperen, die met hem nederlagen in den stride van Baeswilre, vele hoger loept dan die hulpe van ix^{c} dusent mottoenen vorscreven, soe es geaccordert, dat mijn here ende mijn vrouwe van Brabant vorscreven van dier scaden, die comen mochte van dien vorscreven verliese boven die vorscreven ix^{c} dusent mottoenen, haere stede ende lant vorscreven ontheffen selen ende scadeloes houden, ende daer voere selen mijn here ende vrouwe vorscreven obligeren alle haere renten, vervalle, goede, bossche, forfaiten ende hare munte van Brabant, in alsulken manieren, waert dat ijeman van haren steden of lande van Brabant vorscreven hier omme ghescaedt worde ende ment ter waerheit vonde, sonder argelist, dat omme der saken wille vorscreven waere, dat men die scade weder geven soude van den vorscreven renten, vervalle, goede, bossce, forfaiten ende munten.

Item es geaccordert dat die stede ende lant van Brabant mijn here ende vrouwe doen selen goede sekerheit van de vorscreven viij^{c} dusent mottoenen ende xxv^{m} mottoenen, ende die cloestere ende godshuse vorscreven selen oec goede sekerheit doen van c^{m} ende xv^{m} mottoenen te betalen binnen den drien jaren ende terminen vorscreven, ghelijc overdragen es ; mar es wel verclaert, al eest dat Lovene, Brucelle ende Thienen dit accortdeert hebben allene, sonder dandere stede, dat sij nochtans niet meer ghehouden en selen sijn, dan de voeret sine ; ende waert dat enege stat of anders ijemand in den lande van Brabant niet betalen en woude of rebel waren, dat die stede van Lovenen, van Brucelle ende van Thienen onsen here ende vrouwen helpen ende bi bliven souden, die te bedwinghene, dat elc hier af gelde sijn aendeel.

Item es accordeert bi den heren ende personen hier nae bescreven, dat alle wangonst ende ondanc, die van desen saken ende tebatte vor-

screven comen mochte sijn of gheruert, in eneghen siden, te male te nieute selen sijn ende bliven tot eweleken dagen, behoudelec mijn here ende vrouwen vorscreven haere heerlecheit ende jurisdictie ende den goeden steden ende lande van Brabant hueren privilegien, rechten ende vriheiden ; alle argelist in desen saken ute gescheden.

Item es geaccordeert, al eest dat die goede stede ende lant van Brabant vorscreven de vorscreven IXc dusent mottoenen dragen ende gelden selen dese werf nae der ordenantien voere verclaert, soe es nochtans verclaert, dat die vorscreven stede, lant ende cloestere selen vortane bliven staende in alsulken gewoenleken costumen ende taxatien, als men van ouds in Brabant van beden ende dienste te doene geuseert ende gewoenlec heeft geweest te doene ; ende des selen hen mijn here ende mijn vrouwe brieve geven in goeder vormen, ende oec sal men des ghelijcs brieve maken van allen desen jegenwerdegen accorde in goeden vormen, als gedeedingt es ende overdragen, soe men alre ijerst can, soe dat sij al vorenscreven sijn mogen ende besegelt tusscen dit ende sondach nae Assensij dach naest comende ; ende hier omme selen comen twee persone van Lovenen, twee van Brucelle ende twee van Thienen, nu in donredage naest comende te Geneepie ende daer bliven, tot dat alle dese brieve gemaect sijn selen ende bereet.

Hier waren over van mijns heren wegen des busscops van Ludic her Lambrecht van Uppey, her Hubin van Fanchon, ridderen, ende Corbeal van Hollengoel ; item van der capittelen wegen van Ludic meester Antonijs van Fies, officiael van Ludic, ende meester Segher van den Nuwenstene, deeken van Tricht, canonke van Ludeke ; item van der stat wegen van Ludic her Bertram van Leers, riddere, meester te deser tijt van der stat van Ludic, Willem van Graes, Hubert Froijental, Gerart van Putsey ende Lambert Cortmeal, gesworne van der stat van Ludeke ; item van der stat van Hoey Willem del Vaul, meester van Hoey nu ter tijt, Heinrec Pollart, scepen, Art ende Herman van den Stacken ; item van mijns heren ende vrouwen wegen van Brabant her Robbrecht ende her Lodewijc van Namen, die here van Rodemach, die here van den Gruithuse ende van Grimbergen, drossate in Brabant, die here van Boechout, die here van Witham, die here van Borngevail, her Huwart van Elteren ende her Erard van Fontoys ; item van den rade van Cortenberge die here van Agimont ende die here van Rotselaer ; item van der stat van Lovene Jan Crupelant ende Heinrec Piliser, scepenen, Goessen van der Quaderbruggen, gesworene, Symoen Mijnnemoen ende Jan die Witte van Overloe van buten raeds ; item van der stat van Brucele her Everart sher Claus, her Jan de Leeu ende her Claus de Swaef, ridderen, Heinrec Hertewijc, Seger van Woluwe ende Jacop

Timmerman, scepenen, Gielise de Loese, Gheram van der Noet ende Claus van Sente-Gorex, raet. Item van Thienen her Arnt van den Wiere, her Jan van Kersbeke, ridderen, Waijn van Meldert, Jan van Halle, Heinrec Oliviers ende Renere Stoute van Houthem.

Dit accort was gemaect te Brayne Alloez int jaer ons heren m. ccc. lxxiiij, op den lesten dach van Aprille.

Sur le dos, écriture du temps : Dat accordt van den steden ende van der beeden doe mijne here tot Genappe lagh met ridderen ende knechten.

Écriture moderne : Retrouvé, le 10 mars 1864.

(Original, sur papier, avec fragment d'un grand sceau, en cire verte, sur lequel on aperçoit une partie d'une porte, ou château. Chartes de Brabant.)

Accord entre Albert, duc de Bavière, gouverneur de Hainaut, de Hollande, etc., et Wenceslas, duc de Luxembourg, etc. ; Geertruidenberg, le 19 août 1374.

Concordia enter ducem Brabantie et ducem Albertum Bavarie.

Aelbrecht, bi Gods genaden hertoge in Beijeren, palensgreve upten Rijn, ruwert van Henegou, van Hollant, van Zeelant ende van Vrieslant, Wenceslaus van Beeme, bi der gratien Gods hertoge van Lucemburgh, van Lothr[ike], van Brabant, van Lijmburgh, marcgreve des heilichs rijcs, Johanne bi der selver gratien hertogijnne der hertoghdomme ende marcgrevinne des marcgreefschaps voirscreven, doen kond ende kenlic allen luden, die dese letteren selen sien of hoeren lesen, dat, want een twist ende wangonst opgestaen was tusschen onser beider landen, steden ende luden van Brabant, van Henegouwen, van Hollant, van Zeelant ende van Hoesden, so dat pandinge, arrastement ende oic brant aen beiden siden geschiet waren, ende te duchten was, dat dair mere onraits ijnne gevallen mocht sijn, hadden die saken also ijet langer in onrasten gebleven standen, so dat wij in beiden siden, om dese onraste af te leggen ende alle ander, die tusschen ons in beiden siden ende onser beider lande, steden ende luden wesen mochten, van voirledenen tiden tot opten dach der datum des briefs, zamentlic overdroegen ende te raden worden, dat wij hertoge ende hertogijnne van Lucemburgh ende van Brabant coren ende namen

uten rade ons neven, hertoge Aelbrechts voirscreven, heren Philips van Pollanen ende heren Conrarde, deken van Sinte Marien in die Haghe, ende wij hertoghe Aelbrecht coren ende namen wt ons neven rade, des hertogen van Lucemburgh ende van Brabant, ende wt onser moijen rade, der hertogijnnen voirscreven, den heere van den Gruijthuse ende den here van Bautershem ende coren ende namen noch zamentlike den here van der Lecke ende van Breda, alse eenen overman, ende gaven desen viven volcomen macht, alle saken, die in geschilde stonden, te saten ende te verliken. Die welke dair op rait gehadt hebben ende hebben mit onser alre wille, wete ende consente, die saken gesaet ende verleken in alsulker manieren als hier na volget.

In den eersten sellen alle die oude clagen ende pandinge, die gedaen ende over gegeven waeren voir Onser Vrouwen dach Assumpcio int jair m. ccc. drie ende tseventich, af wesen ende quijt, sonder ons ende onser beider ondersate die eene den anderen dair af ijet te heijsschen, maer elc van ons heren sal sijn ondersate stillen van den voirscreven clagen ende pandingen, ende des sal elc van ons van sinen ondersaten nemen moghen so wes sij conpointe gepant hebben, omme dander die clagende sijn mede te stillen. Hier in is wtgesloten die brant ende die schade, die Jan van Nederven dede aen Laureins huijs ende goit van den Putte, tot Houcsoerde, maer daer selen elc van den partijen eenen man of twee toe voeghen ende nemen dat te verliken, ende viel dair in geschilde, des soude wesen die heere van der Lecke overman, machtich dat te scheiden.

Item van der pandingen die her Claes van Borsselen, Her Jan van Renisse ende her Floreins van Borsselen gedaen hebben op die lude ende poirtere van Brabant, dair tot Breda af overdragen was, dat sijt weder keeren souden op Sente Jacops dach lestleden, dair af is geaccordeert, want die voirscreven her Claes, her Jan ende her Floreins erfgenamen missaken dat sij des goits niet also vele gepant en hebben noch gehadt, alse die voirscreven lude ende poirtere van Brabant in gescrift overgegeven hebben, dat men hern Claes, hern Jan ende eenen van heren Floreins erfgenamen ende haeren luden, die dit goit op gehouden hebben, ende oec hern Zegeren van Oestkerke ontbieden sal, te comen tot Breda op nu Onser Vrouwen dach Nativitas ende dair sal men weten bi haeren eede, wat goide sij gehadt hebben of haere lude ende knapen ende also verre als men ter wairheit vijnt, bi haeren eede of mit schipluden dat sijs gehadt hebben, dat sellen sij betalen ende dat sal men aen hoir gelt, dat sij in Brabant hebben sullen, nemen van haren schade des strijts van Bastwilre, ende dair voir sal haer gelt voirscreven in der stede Lande van Brabant bliven staen, ter goider

rekeningen, ende die lude ende poirtere wt Brabant sellen haer goit groeten bi haeren eede, wat hen ierst coops gecost heeft.

Item sellen staende bliven ende te niet wesen die schade, die die lude wt Henegouwen geleden hebben bi arrest des meijers van Loeven, omme der saken wille des heeren van Ghenip [1], ende oic die schade die den luden wt Henegouwen gedaen wairt, doen wij hertoge van Lucemburgh ende van Brabant te velde gewapent lagen tot Valeoupont, tegen den onvergoudenen schade, die die here van Ghenipe ende sijn hulperen deden mit roeve, doen hi den brant dede tot Sinte Aechten Rode [2].

Item selen die lude ende poirtere van den Bussche [3] tot eeweliken dagen behouden alsulke palinge als die here van Bourgnevale paelde ende bescheidde tusschen die van den Bussche, van Engelen ende van Vlijmen, ter wilen die lande beide, ons des hertogen ende ter hertogijnnen van Lucemburgh ende van Brabant waren, also onse brieve, die wij dair af gegeven ende besegelt hebben, dat bescheiden, maer hebben die van den Bussche buijten desen palen ijet vorder begraven of begrepen, dat sal men in werpen ende dat sal bliven den lande van Hoesden. Voirt sellen die van den Bussche hoir palen wail beheijnen ende comen dan dair beesten over, die machinen schueten op een redelic schot. Voirt sellen die van den Bussche varen voir den tollen tot Hoesden op hoir oude recht, ende om dat die palen voirscreven den lande van Hoesden nairre steken dan sij plagen te steken bi hertoge Jans tiden ende die brieve begripen, dair Hoesden mede overgegeven was, dat wij hertoge Aelbrecht dat lant van Hoesden hebben souden, alst aen hertoghe Jan gecomen was, so eest voorwarde, dat wij hertoge ende hertogijnne van Lucemburgh ende van Brabant voir alsulc gebrek ende letsel, als onse neve hertoge Aelbrecht voirscreven dair ijnne hebben mach, hem verset ende restoer doen sellen aen anderen stucken, in alsulker manieren als her Conraet, deken van Sinte Marien voirscreven, ende Rengher Willemans sone, die wij dair toe wt ons neven rade hertoge Aelbrecht gecoren hebben, ende die heere van den Gruijthuse voirscreven ende her Godefroit van den Toerne, die onse neve voirscreven wt onsen rade gecoren heeft, ordineren sellen, of die heere van der Lecke, onser beider overman; ende waren sijs niet eens, die welke vijf persone, aldus van ons vercoren, in comen sullen tot Breda op nu Sente Remeijs dach naist comende, ende sellen zekeren niet van dair te scheiden, eer sij dit verlijct ende verclairt hebben, ende

[1] Gennep.
[2] Rhode-Sainte-Agathe.
[3] Bois-le-Duc.

oic die ander pointen, die noch te verliken sijn ende in den gescrifte sijn, dat her Diederic ende her Claes tot hemwert hebben.

Oic ist vorwarde, gevielt also, dat God verbieden moet, dat enich van desen voirscreven personen, die wij aldus gecoren hebben, of die overman aflivich worden, of anders mit nootsaken belet worde, eer hi tot Breda ijnne quame, of eer die saken verclairt ende verlijct worden, dat dan elc van ons heren, aen dies side datt gebreck waere, eenen anderen in die stad kiesen soude, die schuldich sal sijn, ijn te comen tot Breda, als voirscreven is, ende te doene alle dat dandere gedaen soude hebben, in dies stad dair hi gecoren is.

Item is geaccordeert van den brande die tot Engelen ende tot Vlijmen gedaen wert, ende van brande die die here van Ghenip dede tot Sinte Aighten Rode, dat die selen staen die een teghen dander, toten verclaren der voirseiden maecslude ende overmans lest voirscreven, ende die ghene, die den brant deden of daden doen, sellen die smaheit beteren ons hertoge Aelbrecht voirscreven, na ordinancien der voirseiden vier maecslude ende des overmans.

Item is geaccordeert van ders maheit ende misdaet des heeren van Ghenip, alse van den brande tot Sinte Aighten Rode gedaen, dat die here van Ghenip geloven sal te voldoene alsulken beteringe, als die vier maecslude ende die overman voirscreven hem toe seggen sellen te doin ons hertogen ende hertogijnnen van Lucemburgh ende van Brabant, ende dair mede sal die here van Ghenip ende sijn hulpere tegen ons van desen saken versoent sijn.

Item en sal men van den twelf hondert ouden schilden, alse van den geschutte ende provantie van Hoesden, noch van den elf dusent mottoenen, diet land van Henegouwen ons hertogen van Brabant gaf, gheene eijsschinge noch betalinge doin, aen deen side noch aen dander, mer deen sal ieghen dander quijt sijn.

Welke pointen, vorwaerden ende accort voirscreven wij hertogen ende hertogijnne voirnoemt gelooft hebben ende geloven in goiden trouwen malc anderen vast ende gestade te houden onverbrekelic, gelike sij voir geordineirt sijn ende noch geordineirt selen werden bi den maecsluden ende overman voirscreven.

In oirconden ende vesticheiden welker dine wij onses egele zumentlike gehangen hebben aen dese letteren. Gegeven tot Sinte Gertrudenberghe, op ten negentienden dach in Augusto int jair ons heren m. ccc. vier ende tseventich.

(Copie, de l'époque, sur papier. Chartes de Brabant.)

Procuration de Roger d'Iseghem, chevalier, pour recevoir, à Bruxelles, un acompte sur l'indemnité à lui due, du chef de ses pertes subies, par lui et les siens, par suite de la bataille de Bäsweiler; Tournai, 15 décembre 1374.

Het zij cont ende kenlic allen lieden dat uter speciaele noet ende kenliken zume, ic Rugger van IJseghem, rudder, hebbe up deze tijd dat ic uter stede van Dornik niet riden noch gaen ne mach, also vele goeder lieden wel kenlic es, zo eist dat ic hebbe ghestelt ende machtich ghemaect, stelle ende make machtich bi dezen presenten letteren mine lieve ende gheminde vriende Jhanne van IJseghem, minen neve, ende Roelkine, minen bastarden broeder, omme te treckene te Breussele, in de name van mi, also een brief mentioen maect den welken ic ontfanghen hebbe van heere Morelle, heere van Rixinsart, als dat ic wezen zoude viij daghe voer selichs kersts daghe naest commende te Breussele over mi ende over deghene die met mi waren te Baiswildre, daer ic was onder minen gheduchten heere ende meestre minen heere minen heere Lodewijc van Namen ende omme te ontfanghene een ghedeel van der scade die ic ende die met mi waren hadden, alzo de brief van minen heere Morel voerscreven mensioen maect. Supplijere ende bidde vriendelike minen gheduchten heere ende meester vorscreven ende vort allen andren minen heeren voer wien Jhan ende Roelkin vorscreven te doene moghen hebben als van dezen sticke, dat zij hemledem (!) ghehulpich zijn der gheliken dat ic zelve voer hoeghen ware ende hemleden te livereren alt selve dat men mi te livereren zoude, van hemleden nemen quitanche, bezeghelt met minen zeghele, den welken ic hemleden telivereert hebbe ten goeden betrauwene die ic in hemleden hebbe, omme mede te bezeghene alzo verre als hier an cleven mach ende anders niet, ende als diere ghelike dat andere ruddere ende knapen doen zullen van den gheliken strike ende also verre als der toe behoren zal. In kennessen der waerheden hebbe ic Rugger van IJseghem, rudder, vorscreven deze presente letteren ghezeghelt met minen zeghele ute hanghende, ghemaect ende ghegheven te Dornike int jaer van gracien als men screef duzentich drie ondert (!) viere ende zeventich, den vichtiensten dach van Decembre.

(Original, en parchemin, avec un sceau, appendu à une double queue de parchemin, décrit dans notre ouvrage intitulé *Sceaux armoriés des Pays-Bas*, etc. Chartes de Brabant.)

Jacques de Bourbon, chevalier, donne quittance au duc de Brabant; Bruxelles, le 21 décembre 1374.

Wi Jacop van Boirbon, ridder, doen kont allen luden dat wi van alsulken scaden, gevanckenessen, cost ende verliese alse wi mit onsen geduchten here den hertoge van Luccemb[urgh]ende van Brabant, onsen lieve here ende neve namen ende leden hebben in den stride te Baestwilre ende van des strijts wegen voirscreven der wi die somme bi onsen ede ten heiligen afgegroet hebben op ix dusent ende ses hondert mottoenen, ontfaen hebben bi hande der rentmeisteren der toe van ons liefs heren wegen des hertogen voirscreven, onser vrouwen wegen der hertoghinnen ende van des lants wegen van Brabant geset ende gedeputeert, sestien hondert mottoenen, in afcorten der voirscreven onser principailre sommen van den welken sestien hondert mottoenen wi quijt scelden onsen voirscreven here den hertoge, onser vrouwen der hertoghinnen hoire lande van Luccemb[urgh], van Brabant, van Limb[urgh] ende alle hoir ander lande, lude, goide ende ondersate so wie si sijn, die voirscreven rentmeisteren ende oic die capitaine ende heren, der wi mede aen den voirscreven strijt quammen ende bekennen ons van den voirscreven sestien hondert mottoenen volcomelic teweliken dagen wesen genoech gedaen ende der af nemmermeer niet te heisschen. Voirt so hebben wi gegeven ende geven mit desen brieve den voirscreven rentmeisteren tot ons liefs heren ende vrouwen behoif ende hoiren landen, lude, goide ende ondersaten voirscreven van den gelde dat ons noch gebrect van den voirscreven onser principailre sommen tziel ende verst totten terminen hier na volgende ; te weten is te beloken paeschen int jair lxxv, dair men ons dan betalen sal van der voirscreven onser principailre sommen die helft van dat men ons nu betailt heeft. Item tot Sint Remeijs misse in dat selve jair also vele. Item te groet vastelavont naest volgende in dat selve jair also vele. Item te Sint Remeis misse int jair lxxvj also vele. Item te groet vastelavont int selve jair van lxxvj oic also vele. Item te Sint Jans dage Baptiste in midden somer naest volgende, of eer die comen sal int jair van lxxvij sal men ons allic dat gebreken sal van onser voirscreven principailre sommen wail ende volcomelic betalen. Welke termine ende paijement wi verleiden ende vervolgen selen gelijc hier voir ende na gescreven staet. So dat wi geloven bi onser trouwen, eren ende sekerheit ende in eestad das wi binnen den voirscreven terminen negheen scade noch pandingen doen en selen hier om op onsen voirscreven here ende vrouwe, op hoir lande, lude, goide ende ondersaten, noch laten doen bi ons, bi ons selven noch bi nijement anders, also verre

alst in ons is of in onser macht, mair selen der voirscreven dage ende paijment verwachten ende verbeiden in dien dat men se ons houde, alse voirscreven steet. Ende wair dat sake, dat onse voirscreven here ende vrouwe of die voirscreven rentmeisteren in enigen van den voirscreven terminen gebrekelic weren ons te betalen in der manieren voirscreven, so en selen wi nochtans onsen voirscreven here ende vrouwe, hen lande, lude, goide ende ondersaten voirscreven niet scaden noch panden ses weken en sijn eer na elken termijn dat wi in gebreke der af waren irst leden, ende wi en hebben onsen voirscreven here ende vrouwe ende die voirscreven rentmeisteren binnen den voirscreven ses weken wail ende besceidelic vervolgt. Voirt geloven wi ende sekeren in der manieren voirscreven eest also, dat men ons onse voirscreven somme gelts voirtaen betalen wilt tot den terminen ende dagen voirscreven ende also die terminen geset sijn gelijc men ons dit paijement voirscreven betailt heeft, dat wi dan van der alinger principailre sommen voirscreven van allen verlies, cost, scade ende van allen dien dat wi onsen voirscreven here den hertoge, onser vrouwen der hertoghinnen, den rentmeisteren, hoiren landen, luden, goiden ende ondersaten, ende van allen saken der af rurende heijsschen mochten, wie si weren, gansselic ende altemail quijt scelden selen ende van den voirscreven saken nemmermer niet meer heisscen. Ende dat selen wi doen mit onsen openen brieven besegelt mit onsen propren segel, in der besten vormen ende manieren dat men die brieve der af scriven ende maken sal mogen, allen argelist in allen punnten voirscreven wtgesceiden. In kennessen der wairheit hebben wi Jacop voirscreven desen letteren gesegelt mit onsen propren segel uthangende. Gegeven te Bruxelle int jair ons heren m. ccc. lxxiiij, op Sint Thomas dage des apostels.

(Original sur parchemin, avec sceau en cire rouge, appendu à une double queue de parchemin, décrit dans notre ouvrage cité. Chartes de Brabant.)

Gauthier de Rochefort, sire de Haneffe, Lambert, sire d'Oupeye, chevaliers, Gérard et Thierry de Rochefort et Gillot de Waha donnent quittance au duc de Brabant, au nom du sire de Rochefort ; Bruxelles, le 28 décembre 1374.

Nous Wautiers de Rochefort, sirez de Henneffe, Lambers, sirez doppey, chevaliers, Gerars et Thiry de Rochefort et Gillot de Waha faisons savoir a tous que nous, pour et ou nom de noble homme le

seigneur de Rochefort, avons eu et receu de nostre tres cher et tres redoubte seigneur monseigneur le duc de Luccembourg et de Brabant, en rabat de cu que nostre dit seigneur pooit devoir au dit seigneur de Rochefort, trese cens petis mottons, un double motton de Brabant pour deux compteit, entre le paiement que nostre dit seigneur pooit devoir au dit seigneur de Rochefort a present doit avoir a Bruxelle parmi les quils treze cens petis mottons et le paiement de Bruxelle dessusdit, nous avons promis et creanteit loyaulment et en bonne foy que nous acquiterons tantost le dit sire de Rochefort et tous les plaiges qui pour li se sont obligies ou tiennent mengaigies au conte Rubrecht de Nassou et aveuque ce ferons nous donneir le dit seigneur de Rochefort quitance de la somme dessusdite et aussi promettre, faire et accomplir toute la chouse dessusdite et en doneir ses lettres si bonnez que on les faire porat. Et ou cas que en ce fussiens negligent, nous promettons loyaulment en bonne foy en la maniere dessusdite et par lobligation de tous nos byens, meublez et non meublez, presens et a venir, de rendre a nostre dit seigneur ou au porteur dycestez les trese cens mottons dessusdis et aveuque ce le dit argent que nous rechevrons maintenant a Bruxelle en rabat de la ranchon et damaiges que li dit sire de Rochefort puet avoir eu pour nous a Baswilre, pour convertir au pourfit du paiement le dit conte Rubrecht de Nassou, entre chi et le grant quaresme prochain venant. Sans mal engien. En tesmoignage dez queillez chousez nous avons mis nos saiels a cez presentez lettrez. Donne a Bruxelle le vintewytisme jour en decembre lan de grace mil trois cens sissante quatorze.

(Original sur parchemin avec, appendus à des doubles queues de parchemin, quatre sceaux — celui du sire d'Oupeye étant tombé — décrits dans notre ouvrage cité. Chartes de Brabant.)

Quittance d'Adam de Berchem, chevalier, Gauthier van den Emere, Jean van den Emere, Jean de Brune, Jean van Ewen, Jean et Guillaume van den Broeke et Jean d'IJpelaer, bâtard, au duc de Brabant ; Bruxelles, le 13 août 1378.

Wij Adaem van Berchem, ridder, wij Wouter van den Nemere, Jan van den Nemere, Jan de Brune, Jan van Ewen, Jan van den Broeke, Willem van den Broeke ende wij Jan van IJpelaer, bastard, doin cont allen luden, dat wij van alsulken gevanckenesse, cost, scade ende verliese,

als wij omme des strijts wille van Baestwilre ende van des strijts wegen vorscreven dair wij alle met onsen lieven ende geduchten here den hertoge van Luccemborg ende van Brabant neder lagen ghadt oft geleden mogen hebben, dair af de somme van den vorscreven scade, die wij Adaem van Berchem, ridder, vorscreven tot Bruessele in den scaedboic ten heilegen gehouden hebben, compt op enentwintich hondert ende sevenenviertich mottoenen, wij Wouter van den Nemere op hondert ende negenenvijftich mottoenen, wij Jan van den Nemere op sessentachtentich mottoenen, wij Jan de Brune op hondert ende tweenviertich mottoenen, wij Jan van Ewen op vijftich mottoenen, wij Jan van den Broeke op hondert ende twee mottoenen, wij Willem van den Broeke op seven ende tseventich mottoenen ende wij Jan van IJpelaer, bastard, op vijftich mottoenen ende twee derdeel, dair wij Adaem van Berchem onse irste seste deel af hebben ontfaen tot Bruessele comende op drie hondert achtendeviertich mottoenen, Wouter van den Nemere op sessentwintich ende enen halven mottoen, Jan van den Nemere op viertien mottoen ende een derdeel, Jan de Brune op drie ende twintich mottoenen ende twee derdeel, Jan van Ewen op acht mottoenen ende een derdeel, Jan van den Broeke op seventien mottoenen, Willem van den Broeke op dertien mottoenen ende wij Jan van IJpelaer, bastard, op acht ende enen halven mottoen, onse andere te Lovene ende onse derde des gelijcs, te Brussele, gelijc men die in den scadeboic clairlic vinden mach, vergouden sijn; ende want ons onse vorscreven lieve here di hertoge van der vorscreven somme ende van allen anderen onsen scaden des vorscreven strijts van Baestwilre te vollen genoech gedaen ende wael betaelt heeft, so hebben wij mechtich gemaect ende mechtich maken met desen brieven Reijnier Hollant of den bringer des briefs tot ons liefs heren ende vrouwen behoef van Luccemborg ende van Brabant de vorscreven somme te heffen tot allen paijementen, die in Brabant gegeven selen werden ende hier overmids hebben wij quijtgescauden ende quijtscelden mit desen brieve onsen vorscreven lieven here den hertoge, onse vrouwen de hertoghinnen, alle hair lande, lude, stede, goede, oir ende nacomelinge ende alle andere des quitancie behoevende, ende geloven bij onser trouwen, eeren ende sekerheiden in eedstad, dat wij des nemmermeer aenspraake, hindernesse, moijsel, noch scade doin en selen onsen here den hertoge ende de hertoghinnen vorscreven, haren landen, luden, steden, goeden ende ondersaten of rentmeesteren vorscreven, noch laten doin bij ons selven noch bij niemand anders van onzen wegen in negeenre manieren. Want wair wij hier iegen daden oft lieten doin in eniger manieren, so bekennen wij ons meijnedech ende versworen voir allen heren, ridderen ende knechten ende nemmermeer

in goeds mans stad te stane, allen argelist wtgesceiden. In oirconden des briefs dair wij onse zegele aen gehangen hebben. Ende wij Adaem van Berchem, ridder, want ter tijt doen dese brief gescreven wart, Jan van Ewen ende Jan van den Broeke vorscreven hoire zegele te Bruessele niet en hadden, so eist dat wij in hoire beider namen of sij beide hoire zegel nemmer dair aen en hingen, den last van deser ijegenwordigen quitantien aen ons nemen bij onzer trouwen, eeren ende sekerheit, gelovende voir hen beiden enen ijegeliken dair af costeloes tontheffen ende tontslane, allen argelist wtgesceiden. Gegeven tot Bruessele, xiij dage in Augusto int jair ons heren m. ccc. tseventich ende achte.

(Original en parchemin, avec six sceaux, appendus à des doubles queues de parchemin, décrits dans notre ouvrage cité. Chartes de Brabant.)

Lettre de sauvegarde du duc et de la duchesse de Juliers et de Gueldre pour le duc et la duchesse de Luxembourg ; Juliers, le 27 septembre 1379.

Wir Willem ind Maria van der genaiden goids hertzoghe ind hertzoghinne van Guilge ind van Gelre doen kont allen luden ind bekennen dat wir vur uns, unse stede, lande, lude, burgere ind underseissen, gegeven hain ind geven overmitz desen brieff unsme lieven herren ind neve hern Wenceslaus hertzogen, unser liever vrouwen ind nychten, vrouwe Jehanna hertzoghinnen van Lucemburg, van Lothr., van Brabant ind van Lymburg, yren steiden, ritteren, knechten, burgeren, luden ind underseissen yrs lands van Brabant eyn goit, vaste, sicher geleide ind eyne gantze vurwerde van bestande zo varen ind zo komen in unse landen ind steiden vort ind weder ungekrudt vur alremallich ; wilghe geleide, vurwerde ind bestant hudestachs angaen solen vort durende ind werende eyn gantz jare neist komende nae datum dis brieffs, binnen wilghen jare wir, noch unse steide, lant, lude, burgere of underseissen die vurg[enante] unse lieven herren ind neve, vrouwe ind nychte van Brabant, ire lude, rittere, knechte, burgere of underseissen yrs lands van Brabant vurs[chreven] noch yrre egheyns lyff noch guyt binnen unsen lande ind steiden neit kroeden, kumeren, halden, noch arresteren en solen, doen noch laissen kumeren of kroeden eyngerwys, umb eynghe scholt die gemacht is of umb eynghen pendinge die gescheit is vur desen dage datum dis briefs. Dese vurs. vurwerde ind bestant hain wir hertzoge ind hertzoghinne van Guilge ind van Gelre vurg[enant]

vur uns, unse stede, lant, lude, burgere ind underseissen geloifft ind geloven in goiden truwen, vaste, stede ind unverbruchlich zo halden ind zo doen halden die zyt vurs[schreven], sonder eyngherkunne argelist mit sulgher voegen dat die coeplude unss herren ind neven, unser vrouwen ind nychten vurg[enant] ind die unse manlich anderen bezalen alsulghe rechte, witzliche scholt as der eyn den anderen schuldich is ind si geloifft haint, sonder alle argelist ind geverde. Deser dinge zu urkonde ind umb gantze stedicheit hain wir hertzoge ind hertzoginne vurg[enant] mit unser rechter wist unse segele an desen brief doen hangen. Gegeven zo Guilge, xxvij dage in september, int jaeir unss herren dusent druhondert nuyn ind seventzich.

(Original en parchemin, avec deux sceaux, appendus à des doubles queues de parchemin : le 1er, en cire brune : écu au lion. *L :* ✠ *S sec.... Wilhi... cis ivliacesis ;* le 2d, en cire rouge : écu parti ; *a,* un lion ; *b,* un lion couronné, à la queue fourchée. L. :.. *Marie dvcisse..... cen et gelren.* Chartes de Brabant.)

Quittance de Gérard de Blehen, écuyer, pour le duc et la duchesse de Brabant ; le 22 avril 1380 [1].

Sachent tout que je Gerars de Blahain, escuiers, cognois avoir eu et recheu de mes tres redoubtes signeur et dame, monsigneur le duc et ma dame la ducesse de Lucembourg et de Brabant, et par les mains de mon cher amy Renier Hollande, grant rentier de Brabant, pour le parfait et entire solucion et restitution des pertes et damaiges que jeubs ou service de mon dit signeur le duc et pour lui et son pays de Brabant ad che que fus pris en le bataille a Boswilre le xxije jour daoust lan mil ccc. lxxj, oultre che que jen ay aultre fois recheu sexante quatre pietres dor, du cuing et ensaigne de mes signeur et dame de Brabant dessusdits, et parmi celli somme me tieng a solz et payet de tous les damages, cous, pertes et despens que jeubz ou fis onques jusques au jour dhui ad cause et pour le prise dessusdite et en quitte mes dis tres redoubtes signeur et dame, leur rentier et pays de Brabant dessusdits et tous cheulz a qui quittance en puet ou doit appertenir, par le tesmoing de ces lettres saiellees de mon saiel. Faites et donnees le xxije jour davril lan mil. ccc. iiijxx.

[1] C'est le seul document authentique que nous ayons trouvé donnant la date de la bataille de Bäsweiler.

(Original sur parchemin, avec un sceau, appendu à une double queue de parchemin, décrit dans notre ouvrage cité. Chartes de Brabant.)

Quittance du Frère Henri de Saint-Trond, commandeur de Chantraine, pour le duc et la duchesse de Brabant; Bruxelles, le 8 janvier 1380-1381.

Wij Brueder Heinric van Sint Truden der ordenen van sinte Jans van Jerusalem, ter tijt meester van Chanteraine, doin kont allen luden, bekennende openbaerlic mit desen ijgenwordigen brieue, dat ons onse genedige here die hertoge van Luccemborg ende van Brabant, van allen ghevankenissen verliese, coste ende scade, die wij ende die onse, te weten Bruin van den Spiegel van Sint Truden, Willem de Smersnidere van Sint Truden, Amelis van Lesscheit, Wouter de Smersnidere van Sint Truden, IJwain van Monferant, Heinric van Meerhout, Willem van der Straten, Bolle de bastard van Gelinden, Ernout de bastard van Ghelinden, Jan van Vilrous, Arnt van Viller, Hellin van Viller, Bolle van Rickel voir ende na, Willem van Jehancourt ende Willem van der Motten, die onsen genedigen here vurscreven tot Baestwilre te dienste gereden waren, ende bij hen dair neder lagen in der rotten ons genedichs heren boeken, dair op gemaect, voir of na, begrepen, ende dat dair af na datum des briefs noch te betalen enichsins sijn moge in wat manieren dat sij volcomelic vernueght heeft ende genoech gedaen, seclden dair om onzen vorscreven genedigen here den hertoge, onsen genedigen vrouwen der hertoghinnen van Luccemborg ende van Brabant alle hoire stede, lande, goede luden, onderseten, die rentmeesteren van der bede oic, ende alle andere dien dat enigerwijs aenrueren moge, voir ons, onsen nacomelingen meesteren van Chanteraine ende voir alle die persone vourscreven, ende alle anderen die in onsen name ten stride van Baestwilre waren in den scadeboeken voir of na, als vourscreven is, begrepen of noch dair in op ons te comen, voir hoir oir ende nacomelingen, van alle dier schout ende scade dair af ruerende, los ende quijt tewegen dagen, gelovende dair toe bij onser trouwen, eeren ende sekerheit in eedstat, nemmermeer hier ijegen te gaen noch te laten gaen, bij ons selven noch bij niemand anders van onsen wegen, noch van der gheenre wegen vourscreven, die in onser rotten, of van onsen wegen, aen den vourscreven stride waren in gheenre manieren, ende wair onsen genedigen heren ende vrouwen, hoiren lande, stede, luden, onderseten

of rentmeesteren van der beden vourscreven, eenigen cost, scade of moijenissen hier overmids geschiede, na daten des selfs briefs, dat geloven wij als voiren, voir ons ende onsen nacomelingen meesteren van Chanteraine altoes te verrichten ende die scadeloes ende costeloes dair af tontheffen ende tontslaen tsegen enen ijegewelken dairs behoeven sal, allen argelist wtgesceiden. Orconden des briefs dair wij onsen propren zegel aen hebben doin hangen. Gegeven tot Bruessele acht dage in Januario int jaer ons heren m. drie hondert ende tachtentich, na costumen shoifs van Camerijc.

(Original en parchemin, avec un sceau, appendu à une double queue de parchemin, décrit dans notre ouvrage cité. Chartes de Brabant.)

Renier, sire de Schoonvorst, donne quittance au duc et à la duchesse de Brabant ; Bruxelles, le 26 février 1381-82 [1].

Wij, Reijnart here van Scoinvorst, doin cont allen luden, ende bekennen openbairlic mit desen brieve, dat ons onse lieve ende genedige here ende vrouwe, die hertoge ende hertoghinne van Lucemb[org] ende van Brabant van alre scout, scaden ende verlies die wij gehadt ende

[1] Le 6 mars 1380-81, Renier, sire de Schoonvorst et de Sichem, déclare avoir pris, avec le duc et la duchesse de Brabant, l'arrangement suivant. Pour tout ce qu'ils lui devaient, jusqu'à ce jour, du chef de ses pertes, services, frais (sauf de sa rançon de Bäsweiler et de la créance des lombards de Saint-Trond), de fourniture de vins, d'argent prêté, etc., soit ensemble 5,000 moutons, ils lui ont déjà assuré 2,000 moutons sur de bons gages, et les autres 3,000 moutons sur la terre de Dalhem, de telle sorte que toutes les créances provenant de feu son père, sire Renier, sire à Schoonvorst, ou de lui-même, se trouvent dûment payées. Les lettres d'obligation existantes seront restituées aux souverains. Le duc lui ayant donné son château et pays de Schoenecken, pour les garder durant trois années, à partir de la fête de Pâques prochaine, il promet à ce prince de lui payer, pendant ce temps, tous les ans, 300 francs de France, de servir toutes les rentes féodales et intérêts hypothécaires à charge de cette terre et de rendre bonne justice aux habitants de celle-ci. Il reconnaît que le duc peut venir au château de Schoenecken et s'en servir contre quiconque, comme étant son propre château, et s'oblige à le lui restituer, tel qu'il l'a reçu. Si le duc venait à mourir, pendant ce laps de temps, les 3,000 moutons assignés sur le pays de Dalhem seront également hypothéqués sur *Schoenecge*, et, dans ce cas, Renier n'aura plus aucun droit sur Dalhem, mais il en restera le bailli *(amptman), in alsoe redeliken ende alsoe goeden coeps vorwerden als ijemant anders*. Il s'engage à ne rien entreprendre contre le duc du chef du château de Schoenecken, mais à lui

leeden hebben om onser gevengnisse wille van Baistwilre ende van allen brieven ende geloiften die wij dair af van onsen voirscreven lieven genedigen here ende vrouwen hebben moegen, ende oic van alsulken cost ende bouwe, als wij gedain hebben in der borch ende lande van Dailhem, overmids des lesten orloighs willen jegen die van Tricht ende voirt van allen saken die wij hen in eniger voegen heisscen mochten tot opten dach van huden, gnoech gedain hebben ende volcomelic betailt ende scelden dair af onse voirscreven lieve ende genedige heren ende vrouwen, hoir lande, borgen ende lude ende alle die des quitantie behoeven moegen, los, ledich ende quijt teweleken dagen, wijtgesceiden ende behoudelic ons den brieven van tweedusent ouden scilden, die ons onse voirscreven lieve ende genedige here sculdich blijft ende ons bewijst heeft te heffen alle jaer ain driehondert franken, die wij hem van sijnre borch ende lande van Sconegge iairlics schuldich sijn, gelijc die open brieve die ons onse voirscreven lieve here dair op gegeven heeft, wel vercleren ende behoudelic ons oic altoes allen onsen voirvorwerden ende voirbrieven die wij hebben van der borch ende lande van Sconegge voirscreven, ende behoudelic oic ons den driedusent mottoenen, twee peter voir drie mottoenen gerekent, die wij hebben op dland van Dailhem, na inhout der brieve die dair op gemaict sijn. Ende des te orconde hebben wij onsen segel ain desen brief gehangen. Gegeven te Bruessele xxvj dage in februario int jair ons heren m. ccc. tachtentich ende een na costume shoifs van Camerijc.

(Original sur parchemin avec un sceau, en cire brune, appendu à une double queue de parchemin, décrit dans notre ouvrage cité. Chartes de Brabant.)

servir, par ce château, contre quiconque, aux frais du duc, et à obliger les burgrave, portiers et gardiens du castel au serment de fidélité au duc. Si, durant ces trois années, le duc voulait vendre Schoenecken ou l'engager à un autre, il devrait l'indemniser selon l'évaluation de deux de ses conseillers, à désigner par Renier. Moyennant renoncement de Renier au tiers du prix de vente du pays de Steijn, le duc abandonne tous les droits qu'il pourrait avoir sur la terre de Sichem. Enfin, Renier déclare avoir reçu du duc en fief son château de Schoonvorst et promet de le tenir à son entière disposition contre quiconque et aux frais du duc, avec cette condition que celui-ci aurait à le défendre contre ses ennemis. (Original ; un sceau en cire brune, appendu à une double queue de parchemin.)

Jeanne, duchesse de Luxembourg, etc., donne une obligation à son parent Guillaume de Sayn, sire de Rhode-Sainte-Agathe ; Bruxelles, le 23 septembre 1402.

Johanne, bi der gracien Goids hertoghinne van Luccemb[org], van Lothr[ike], van Brabant ende van Lijmb[org], marcgrevinne des heilichs Rijcs, doen cont allen luden, bekennende openbaerlic mit desen brieve, dat wi sculdich sijn onsen lieven neve ende getruwen rait, Willem van Zaijne, here te Sinte Aechten Rode, alsulc gelt, als hier na gescreven steet. In den ijersten van cost ende theringhen, die die selve Willem mit lieden van wapenen, dien hi den cost dede, vertheert heeft in onsen dienst in den tween reisen, die onse goede liede van onsen steden ende lande van Brabant lest werf deden mit hercrachten in den lande van Gulic, die somme van dusent hollans gulden ; item die wi den selven Willem sculdich sijn van achterstelle van sinen rechte van sinen jageperden ende corijbroede (!) van twee jaren vierhondert gulden hollans ; item die wi Willem voirs. sculdich sijn van achterstelle sijns man leens, dat hi heeft jaerlix op onse renten van Tricht, dat hem van sinen vorders toe comen is, van vier jaren, van elken jaer hondert ouder scilde, maken die vier jaer vierhondert oude scilde, welc sommen van gulden ende scilden voirgenoempt te gader gheexstimeert sijn op twee dusent gulden hollans, welc somme van twee dusent hollans gulden wi geloeft hebben ende mit desen brieve geloven, voir ons, onse oir ende nacomelingen, Willem van Zeijne voirgenoempt, sinen oir ende nacomelingen te gelden ende te betalen, geheelic ende al, binnen twee jaren alre naist comende, of dair af also te vernueghen, dat hi of sijn erven des billic content selen wesen. Ende des torconden hebben wi onsen segel aen desen brief doen hangen. Ende om Willem voirs. hier af te bat versekert te sijn, hebben wi versocht ende bevolen onsen lieven getruwen raitsluden, heren Janne van Oppem, onsen hofmeester, ende heren Reijnier Goedehere, proefst van Mabeugen, want sij bi desen kennissen ende geloeften geweest sijn, dat sij hoire segelen bi den onsen des te getugenissen aen desen brief willen hanghen. Ende wi Jan van Opphem, ridder, hofmeester mijnre genedigen vrouwen, ende Reijnier Goedehere, proefst van Mabuegen voirs., om dat wi dair bi ende aen geweest sijn, daer dese kennissen ende geloeften geschiet sijn, gelijc voirs. steet, so hebben wi ten bevele onser liever genediger vrouwen van Brabant voirs. onse segelen bi den hoeren als getughen aen desen brief gehangen. Gegeven te Bruessel, drieentwintich dage in septembri int jaer ons heren dusent vierhondert ende twee.

Au dos : Van ij^{m} hollans gulden, die hertoginne Johanne bekent Willemen van Seijn schuldich te wesen.
J. (!)

(Original en parchemin, avec trois sceaux, appendus à des doubles queues de parchemin, le 1er en cire jaune, à un écu écartelé ; aux 1er et 4e, un lion couronné, à la queue fourchée ; au 2e, un lion ; au 3e, burelé, au lion couronné (!) brochant ; le champ rond du sceau entouré de quatre demi-cercles, renfermant chacun un lion, les interstices entre ces demi-cercles, enclos, chacun, d'une ogive et renfermant, chacun, une couronne à trois fleurons L. : ✠ *S' Johanne lv... bgen lothr' braban..... bgie dvcisse.* Les deux autres sceaux, en cire verte, sont décrits dans notre ouvrage cité. Chartes de Brabant.)

J.-Th. de Raadt.

TABLE DES NOMS DE FAMILLES

CITÉS DANS CE TRAVAIL.

(Dans les indications de la présente table, les chiffres romains désignent les tomes, les chiffres arabes qui les suivent les pages des *Annales*, et les chiffres arabes placés entre parenthèses la pagination du tirage à part.)

Aa, XI, 281 (9), 296 (24); XII, 75 (46), 356 (77), 359 (78); XVII, 277 (89), 304 (116), 307 (119).
Aach (?), voir *As*.
Abbaye, XI, 297 (25).
Abdien, voir Abbaye.
Abeele, XII, 342 (69).
Abcoude, XI, 292 (20); XII, 344 (71); XVII, 276 (88).
Abolens, XI, 458 (39).
Abraen, XII, 80 (51).
Abrijs (Abris), XI, 285 (13); XVII, 274 (86).
Aeichen, voir Eich.
Aelsfort, XI, 300 (28).
Aerken, voir Boetsaert.
Aerts sone, voir Corten.
Agimont, XI, 281 (9); XII, 85 (56); XVII, 304 (116); voir Looz, Rochefort.
Aijshoven, XI, 296 (24).
Aissche, XI, 281 (9).
Aivrey, XII, 82 (53); XVII, 287 (99).
Aix, XI, 284 (12).
Aken, voir *Ocken*; XI, 297 (25) [1].
Achternaken, XII, 82 (53).
Aleen, XII, 356 (77).
Alem (?), voir *Aleen*.
Algesheim, XII, 88 (59), 89 (60).
Aliten, XII, 80 (51).
Allemans (Allemand), XI, 282 (10), 455 (36).
Alphen, XVII, 300 (112).
Alsemberg, voir *Halsberch*.
Alsenberch, voir Odiliënberg.
Alsinghe[n], XI, 292 (20).
Alt, XI, 458 (39).
Ameijden, XI, 450 (31); XVII, 280 (92).
Amelsdorp, XI, 449 (30); XVII, 279 (91).
Amstenrade, voir Huijn.
Andel, XII, 356 (77).
Andlau, XI, 291 (19).
Andries, XI, 450 (31).
Andrimont, XII, 344 (71); XVII, 292 (104).
Andrion, XII, 82 (53).

[1] Conon Volmer *van Aken* était originaire d'Aix-la-Chapelle.

Anglais, XII, 78 (50).
Ankelrode, voir Eckelrade.
Anthisnes, XII, 71 (44).
Arbiville, XI, 451 (32).
Ardenois, voir Spontin.
Arkel, XII, 341 (69) ; XVII, 283 (95).
Arlon, XI, 451 (32).
Armoises, XII, 82 (53, 54).
Arrentières, XI, 451 (32) ; XVII, 280 (92).
Artaise, XII, 82 (54), 347 (72) ; XVII, 293 (105).
As, XII, 246 (68).
Asch, XI, 450 (30).
Assche, XI, 284 (12), 292 (20), 296 (24).
Astenet, XI, 450 (30) ; XVII, 279 (91).
Attenrode, XI, 289 (17).
Attengny } voir Audignies.
Attingny }
Audignies, XI, 457 (38) ; XVII, 282 (94).
Auflance, XII, 344 (71).
Aufsess, XII, 341 (69) ; XVII, 272 (84), 290 (102).
Aussen (?), voir *As.*
Autel *(Elteren),* XVII, 304 (116).
Au[l terive, voir *Hauthery.*
Auvelais, XI, 281 (9).
Avernas, XI, 294 (22).
Avol p ?] rech, XII, 343 (70).

Baarle, XII, 356 (77).
Babilonien, XVII, 269 (81).
Baex, XI, 299 (27).
Bagghe, XII, 245 (67).
Bay, XI, 297 (25).
Baillerie, XII, 458 (39).
Bailleul, XI, 457 (38).
Baix, voir Baex.
Bakaert, XII, 80 (51).
Bachgracht, XII, 82 (54).
Bacs, voir Baex.
Balh[ain], XI, 457 (38) ; XVII, 282 (94).
Balt, voir Bakaert.
Bar, XI, 283 (11).
Barbial, XII, 71 (44).
Barcenal[le], voir Jamblinne.
Baré, voir Anthisnes.
Barlay, voir *Berlers.*
Barlham, XII, 359 (78).
Barnage, XI, 457 (38) ; XVII, 282 (94).
Baronville, XVII, 269 (81).
Barre, XII, 71 (44) ; XII, 82 (54) ; XVII, 287 (99).
Bazeilles, XII, 71 (44).
Bassenheim, XI, 300 (28), 452 (33).
Bastogne, XI, 451, 452 (32).
Battaelgie (Battailge), XVII, 300 (112).
Bau, XII, 342 (69) ; XVII, 291 (103).
Baudisson, voir Houffalize.
Baudoer (et *Baudoir),* voir Bodeux (?).
Baudrenghien, XI, 457 (38).
Baudricourt, XII, 83 (54).
Bautersem, voir Heijden ; XI, 448 (29) ; XII, 245 (67) ; XVII, 290 (102), 306 (118).
Bauwaert, XII, 344 (71).
Beaufort, XVII, 269 (81).
Beaufremont, XII, 83 (54).
Beaumont, XII, 83 (54) ; XVII, 287 (99).
Beaurepère, XI, 452 (32); XII, 83 (54) ; XVII, 287 (99).
Beddelet, XII, 83 (54) ; XVII, 287 (99).
Beeke, voir Beke[n].
Beere, XII, 89 (60).

Beers, XII, 359 (78).
Beyer, voir Boppard.
Beyne, XI, 455 (36), 456 (37).
Bec, XII, 89 (61).
Beke[n], XI, 293 (21), 450 (31) ; XII, 344 (71), 359 (78).
Beclech, XVII, 269 (81).
Belart, XI, 285 (13).
Bellens, XII, 89 (61).
Bellersheim, XII, 81 (59).
Belpetit, XII, 344 (71).
Belva, XII, 241 (65) ; XVII, 290 (102).
Bemelen, XI, 454 (35).
Berbourg, voir Beaurepère.
Bereau, voir Jupleux.
Berg-op-Zoom, voir Bautersem, Berghes.
Berg[h]e, XI, 289 (17), 297 (25), 300 (28), 449 (30), 452 (32,33) ; XII, 80 (51), 86 (57), 238 (64) ; XVII, 299 (111).
Berg[h]en, XII, 245 (67) ; XVII, 296 (108).
Bergheim, XI, 291 (19).
Berghes (Berg - op - Zoom), XII, 241 (65) ; XVII, 289 (101) ; voir Bautersem.
Berghs, XII, 80 (52) ; XVII, 287 (99).
Bering[h]en, XI, 284 (12), 293, (21); XII, 80 (52).
Bercastere, XVII, 269 (81).
Berke, XII, 356 (77).
Berchem, XI, 449 (30); XII, 90 (61) ; XII, 344 (71) ; XVII, 312-314 (124-126).
Berkel, XI, 300 (28).
Berchs, voir Berghs.
Berlaer, XI, 299 (27), 448 (29).
Berlers, XI, 296 (24).
Berlingen, XI, 452 (32).
Berlo, XII, 71 (44, 45), 72 (45).
Bernage, voir Barnage.
Bernalmont, XII, 71 (45) ; XVII, 284 (96).
Berneau, XI, 290 (18), 296 (24), 458 (39) ; XII, 344 (71) ; XVII, 296 (108).
Berresheim, XII, 88 (59).
Bertinchamps, XII, 86 (57).
Bertrange, XI, 452 (33).
Bertrée, XI, 293 (21), 298 (26).
Bertrix, XI, 452 (33).
Besselant, XI, 453 (34); XVII, 281 (93).
Bethleth, voir Beddelet.
Bettembourg, XI, 300 (28), 452 (33) ; XVII, 281 (90), 282 (92).
Beusèm, XII, 342 (69).
Bevere[n], XI, 289 (17) ; XVII, 276 (88).
Bias, XI, 300 (28).
Bije (Bie), XI, 286 (14); XII, 75 (47), 344 (72).
Biecht, XI, 454 (35).
Bierlo, voir Berlo.
Bijessen (Biesen), XI, 450 (30) ; XVII, 234 (91).
Biest, XII, 71 (45).
Byle, voir Billy (?).
Billen, voir Bilsen.
Billy, XI, 451 (32), 456 (37); XII, 347 (72), 355 (76).
Bilsen, XI, 458 (39).
Bingelrade (?), XII, 86 (57).
Binkem, XI, 289 (17).
Biourge, XII, 347 (72).
Birtzenhijm, XII, 88 (59).
Bitburg, XII, 88 (60).
Bladel, XII, 356 (77).
Blaewer, XVII, 300 (112).
Blehen, XI, 458 (39); XII, 347 (72); XVII, 283 (95), 288 (100), 300 (104), 315 (127).
Bleke.
Bliech (Bliec), XII, 80 (52); XVII, 287 (99).

Blisia, voir Bilsen.
Blitterswijk, XII, 242 (66).
Bloemken, XI, 293 (21).
Blu[e]m, XI, 291 (19).
Bobelingen, voir *Buevelinghen*.
Bodendorf, XII, 88 (59).
Bodeux (?), voir *Baudoer*.
Boecstele, XII, 80 (52).
Boelsbeek, voir Bombaye.
Boem, XI, 458 (39).
Boemale, XVII, 223 (81).
Boess[c]ot, voir Boexhout.
Boete, XI, 284 (12).
Boetsaert, XI, 286 (14), 452 (33).
Boetsendorp, voir *Bunssendorf*.
Boexhout, XII, 80 (52) ; XVII, 287 (99).
Bogaerde, XVII, 299 (111).
Boijdekens, XII, 356 (77).
Boien, XII, 83 (54).
Boilaiwe, voir Boileau.
Boileau, XI, 458 (39-40) ; XII, 70 (44) ; XVII, 283 (95).
Bois, XI, 297 (25), 458 (40) ; XII, 69 (43).
Boisschot, voir Boexhout.
Boc, XI, 296 (24), 450 (30) ; XII, 342 (69) ; XVII, 277 (89), 291 (103).
Bocsberghe, XI, 454 (35) ; XVII, 281 (93).
Bolairts, XII, 359 (78).
Bole, voir Bolré.
Boleeus, voir Boileau.
Bolengier, XI, 295 (23).
Boleuse, voir *Bonleuse*.
Bolle, voir Gelinden.
Boloes, voir *Bonleuse*.
Bolré (?), XI, 458 (40) ; XVII, 283 (95).
Bombaye, XI, 284 (12), 285 (13), 288 (16), 296 (24) ; XII, 343 (71) ; XVII, 274 (86).
Bongarde, voir Bongert.
Bonghare, voir Bonghenere.
Bonghenere, XII, 80 (52).
Bongert, XI, 288 (16) ; XVII, 296 (108).
Bonier, XI, 454 (35).
Bonieuse, XI, 457 (38) ; XVII, 282 (94).
Bonnevaux, XII, 352 (75).
Bonsdorf (?), voir *Bunssendorf*.
Bonte, XII, 347 (72).
Bonvarlet, XII, 234 (62).
Boppard, XI, 283 (11) ; XVII, 269 (81), 274 (86).
Bordeau, XI, 297 (25).
Bordon, XI, 299 (27).
Borghere, XI, 458 (40).
Borgne, voir Jauche.
Bory, voir *Burge*.
Borch, XI, 284 (12); XII, 80 (52), 237 (63).
Borchoven, XII, 79 (50).
Bornival, XI, 297 (25) ; XII, 241 (65) ; XVII, 302 (116).
Borseel, XII, 71 (45).
Borschit, XVII, 269 (81).
Borssele [n], XI, 285 (13) ; XII, 342 (69), 352 (75) ; XVII, 306 (118).
Bossimé, XI, 458 (40).
Bossche, XI, 289 (17), 459 (40) ; XII, 81 (52), 237 (63), 241 (65).
Bossut, XI, 294 (22).
Bot, voir Bottaert.
Bottaert, XII, 238 (67).
Bottalgue, voir *Bouteile*.
Bottier *(Bottijer, Botir)*, XI, 285 (13) ; XII, 80 (51).
Boudewijns soen, XII, 359 (78).
Bouchout, XI, 284 (12), 451 (31) ; XII, 90 (61), 241 (65) ; XVII, 274 (86), 280 (92), 296 (108), 304 (116).
Boulange, XII, 83 (54).

Boulers, XII, 71 (45) ; XVII, 284 (96).
Bouquemont, XII, 342 (70).
Bourbon, XI, 284 (12), 285 (13); XVII, 274 (86), 310 (122).
Bourdal, voir Bordeau.
Bourscheid, XII, 83 (54).
Bouteile, XII, 347 (72).
Bouteiller, XII, 241 (65).
Bouttale, voir *Bouteile*.
Bouue, voir Boien.
Bouvignes, XVII, 269 (81).
Bouwe, XI, 457 (36).
Bouxières, XII, 347 (72).
Bove (= Boue), voir *Bouwe*.
Bovier, XII, 347 (72).
Boxberge, voir *Bocsberghe*.
Boxtel, XI, 287 (15), 289 (17), 300 (28); XII, 75 (47), 359 (78).
Brabant, XI, 286 (14), 294 (22); XII, 83 (54).
Brachay, XII, 352 (75).
Branchon, XI, 283 (11), 297 (25).
Brandenbourg, XI, 300 (28); XII, 89 (60), 342 (70).
Brant, XI, 286 (14) ; XVII, 275 (87).
Brantsoen, XI, 283 (11).
Brantscheit, XII, 88 (59).
Brebant, voir Brabant.
Brederode, XII, 245 (67), 246 (68); XVII, 290 (102).
Breecman, XVII, 300 (112).
Breit, lisez Brempt.
Brecon, voir *Brickon*.
Brecht, XI, 294 (22).
Brempt, XVII, 269 (81), 290 (102).
Brett, voir Breit (= Brempt).
Briamont, XII, 71 (45).
Brien, XI, 286 (14) ; XVII, 275 (87).
Briespot, voir Brijspot.
Briffœuil, XII, 347 (72).
Brickon, XII, 347 (72).
Brijn, voir Brien.
Brisenue, XII, 83 (54) ; XVII, 287 (99).
Brisetête, XII, 298 (26).
Brijspot, XI, 297 (25) ; XVII, 278 (90).
Bro[e]ke, XI, 287 (15), 295 (23), 450 (30), 458 (40) ; XII, 86 (57), 90 (61) ; XVII, 275 (87), 279 (91), 312-314 (124-126).
Broekem, voir *Bruekem*.
Broich, voir Broeke.
Bruden, XII, 246 (68).
Bruekem, XII, 241 (65) ; XVII, 290 (102).
Bruele, XI, 284 (12).
Brugdamme, XII, 341 (69).
Brugghen, XI, 293 (21); XII, 81 (52).
Brugman, XII, 77 (48).
Bruheze, XI, 287 (15); XII, 359, (78).
Bruyer[es], XI, 297 (25) ; XVII, 270 (81), 278 (90).
Bruijch, voir Bro[e]ke.
Bruijstens soen, XII, 359 (78).
Bruch, voir Bro[e]ke.
Bruleit, XII, 71 (45).
Brune, XII, 90 (61) ; XVII, 312-313 (124-125).
Brunis, voir *Brunken*.
Brunken, XI, 451 (31).
Brunstein, XII, 71 (45).
Brusen[h]ouwe, voir *Brisenue*.
Bubais, voir Bombaye.
Bubbelaert, XII, 237 (63).
Bubingen, XII, 88 (59).
Büdesheim, XII, 88 (59).
Buevelinghen, XII, 342 (70).
Buijs, XI, 284 (12); voir Bus.
Buijsingen, voir Buijs.

Buc, voir Boc.
Buckinc, XII, 347 (72).
Bunde, voir Hulsberg.
Bunssendorf, XII, 342 (69); XVII, 272 (84), 291 (103).
Buoxstel, voir Boxtel.
Burial (Burail), voir Jupleux.
Burge, XII, 89 (60).
Bürresheim, XII, 88 (59).
Bus, voir Diederic [x]; XII, 347 (72); XVII, 292 (104).
Butkens (?), XII, 356 (77).
Buus, voir Buijs.

Celles, voir Seilles.
Cens, XI, 286 (14); XVII, 275 (87).
Centfonteijnes, voir Saint-Fontaine.
Chabot, XII, 72 (45).
Chaerlet, XI, 283 (11).
Chaijn, voir Cens.
Chamont, XII, 71 (44); XVII, 270 (81).
Champis, XII, 83 (54).
Champ [s] (Velde), XI, 293 (21); XII, 85 (56, 57); XVII, 288 (100).
Charneux, XI, 456 (37); XII, 72 (45).
Chassepierre, XII, 83 (54), 84 (55).
Chastre, XI, 297 (25); XVII, 278 (90).
Château *(Chestias)*, XI, 294 (22), 297 (25), 299 (27).
Chaussée, XI, 298 (26); XVII, 278 (90).
Chauvency, XI, 457 (38).
Chaventoigne [*n*] (Chevetogne ?), XVII, 270 (81).
Chavigny, XII, 347 (72).
Chilloir, voir Tilleur.
Chiney, XVII, 270 (81).
Daasdonck, XII, 347 (72).
Dabeleng (Dabolijn), voir Abolens.
Dailhem, XVII, 295 (107), 296 (108).
Daisberch, XII, 88 (59).
Dam, XII, 246 (68).
Dammisel, XI, 297 (25).
Dampierre, XII, 83 (54).
Daneels, voir Neels; XVII, 299 (111).
Danis, voir Hauteroel.
Darchier, XII, 347 (72).
Daun, XI, 451 (32, 33).
Dautray, XII, 347 (72).
Davipont, XI, 288 (16).
Dedelaer, voir Vertelaer.
Deerbude (?), XII, 80 (51).
Deijn, XI, 292 (20).
Delhem, XI, 292 (20).
Delz, voir *Elz*.
Denville, XI, 458 (40), 459 (40).
Destille, voir Om [me] loep.
Devernas, voir Avernas.
Didderic [x], XII, 237 (63).
Diebier, faute d'impression; lisez : Dicbier.
Diepenbeek (— beke), XI, 287 (15); XII, 76 (48).
Dierpeyn, voir Erpent (?).
Diest, XI, 289 (17); XVII, 276 (88).
Differdange, XI, 452 (33).
Dicbier, XII, 347 (72); XVII, 292 (104).
Dijke, XI, 287 (15); XII, 86 (57).
Dilbeek, XII, 242 (65).
Dijn, voir Deijn.
Dinther, XI, 287 (15).
Dirmstein, XII, 88 (59).
Diskeren, voir *Iskeren*.
Doenraad, XI, 288 (16).
Do[e]rne, XI, 459 (40).

Doijman, XII, 77 49
Dole, XII, 342 (70).
Dommo, XI, 459 (40).
Dongelberg, XI, 459 (40).
Donc, XI, 459 (40).
Donsy, XII, 72 (45).
Dopuch, XI, 283 (11).
Doralie, voir *Orel*.
Dordrecht, XII, 75 (47).
Dormael, XII, 81 (52); XII, 237 (63).
Doucheheb', voir *Neyveldinghen*.
Doue, XI, 286 (14).
Dourcy } voir *Donsy*.
Dousy }
Dourt, voir *Ort*.
Dovenees, XI, 292 (20).
Drake, XI, 289 (17); XII, 77 (48), 242 (65).
Dréhance, XI, 282 (10).
Driessche, XI, 450 (30); XVII, 279 (91).
Drisch, XVII, 270 (81).
Druvart, XI, 298 (26).
Duchewelx, XI, 452 (33); XII, 83 (54); XVII, 280 (92).
Duffel, XII, 90 (61), 343 (70).
Duijtsche ende Walsche, voir Duchewelx.
Dume, XVII, 300 (112).
Dür, XI, 291 (19).
Duras, XII, 347 (72); XVII, 270 (81), 292 (104).
Duren, XI, 459 (40).
Durendal, XII, 83 (54).
Durpain, voir Erpent (?).
Dürr, XI, 291 (19).
Dussen, XII, 347 (72); XVII, 292 (104).
Duvel, XII, 75 (47).

Edeghem, XII, 78 (49).
Edelheer (— here), XII, 81 (52).
Eeckeren, XII, 77 (48).
Eemeren, XII, 90 (61); XVII, 302-304 (124-126).
Eijdel, XII, 83 (54).
Eich, XI, 300 (28); XVII, 279 (91).
Eijk[en], XI, 287 (15), 294 (22); XVII, 275 (87), 296 (108).
Eynatten, XI, 450 (30).
Eyneburg, XI, 450 (30); XII, 343 (70).
Eijs, XII, 238 (64).
Eijsden, XI, 454 (35).
Eckelrade, XI, 290 (18).
Echternach (?), voir *Achternaken*.
Elderen, XI, 285 (13), 289 (17); XVII, 270 (81).
Eldert, voir Elderen.
Eleghem, XII, 77 (49).
Elen, XII, 343 (70).
Elixem, XII, 342 (69); XVII, 291 (103).
Ellevet, XI, 457 (38).
Elz, XII, 347 (72).
Elzée, XI, 459 (40); XVII, 283 (95).
Elsloo, XII, 347 (72).
Elsmeer, XII, 237 (63).
Elst, XII, 75 (47).
Elteren, voir Autel.
Emere, voir Eemeren.
Engelen, XI, 294 (22).
Enchringen, XII, 88 (59).
Enragiet, voir Herragiet.
Erdorf, XI, 451 (32); XII, 88 (60).
Erembodegem, XII, 79 (50).
Ehrenstein, XII, 87 (59).
Erp, XI, 287 (15); XII, 343 (70).
Erpe, XII, 76 (47), 241 (65), 359 (78); XVII, 291 (103).
Erpent (?), XI, 457 (38); XVII, 282 (94).
Erragiet, voir Herragiet.

Esch[e], XI, 290 (18); XII, 88 (59), 241 (65), 359 (78).
Eschweiler, XII, 88 (59).
Escornaix, XI, 292 (20).
Esselen, XI, 284 (12).
Etalle, XII, 83 (54).
Euwen, voir *I Feuwen*.
Eve, XII, 72 (45).
Ever, XII, 246 (68); XVII, 290 (102).
Evershoet, XI, 300 (28).
Ewen, voir *I Feuwen*.

Falize, XI, 459 (40).
Familleureux, XII, 342 (69); XVII, 291 (103).
Familleus (Famelleurs), XI, 298 (26); voir Familleureux.
Fanson, XI, 457 (38); XII, 234 (62); XVII, 282 (94), 289 (101), 302 (116).
Farciennes, XI, 459 (40).
Fauquemont, XII, 242 (65); XVII, 270 (82).
Faus, XII, 72 (45); XVII, 285 (97).
Fechères, XI, 459 (40).
Feijt, XI, 459 (40).
Fecht, XI, 459 (40).
Feix (?) voir *Feijt*.
Feltz, XII, 344 (71).
Fénétrange, XI, 291 (19); XVII, 276 (88).
Ferme, XII, 72 (45).
Fernelmont, XI, 459 (40).
Ferooz, XI, 459 (40).
Ferté, XI, 457 (38); XVII, 282 (94).
Fevre, XI, 281 (9).
Fexhe, XI, 285 (13).
Fies, voir Fize.
Fikere, XII, 76 (47), 77 (49); XVII, 286 (98).
Fimale, voir Coene.
Fize *(Fies)*, XVII, 302 (116).
Fisenne, XI, 459 (40); XII, 83 (54); XVII, 283 (95).
Fischbach, XI, 301 (29), 452 (33).
Flamersheim, XII, 88 (59).
Flandre, voir Vos; XVII, 270 (82).
Flema, voir Hailloy.
Fléron.
Flocket, XII, 72 (45).
Florange, XII, 83 (54), 347 (72).
Florenville.
Florestinghen, XII, 347 (72).
Florzée, XI, 459 (40).
Folie, XI, 457 (38).
Foel (Folx ?), XI, 298 (26).
Follebarbe, XI, 288 (16).
Fologne, voir *Voelen*.
Fontaine, XI, 455 (36).
Fontoy, XII, 343 (70), 344 (71), 351 (74); XVII, 302 (116).
Forges, XII, 343 (70); XVII, 291 (103).
Fories, voir Forges.
Fortis, voir Starke.
Fosse, XI, 459 (40).
Fosseroulle, XI, 298 (26).
Fouron (?), XI, 454 (35).
Fraijere, XVII, 270 (82).
Fraipont, XI, 288 (16).
Frays (Frais), XI, 452 (33); XVII, 280 (92).
Franchomme, XII, 72 (45).
Fregon, XI, 296 (24).
Freistroff, XI, 291 (19).
Frères, XI, 459 (40).
Fresin, XI, 459 (40).
Fresne, XII, 352 (75).
Freudenburg (?), XII, 88 (59).
Frideberg, voir Freudenburg (?).
Frigido Monte, voir Coudenberg.
Froidecour, XI, 459 (40).
Froijental, XVII, 304 (116).

Frocourt, XI, 459 (40).
Fronville, voir Dommo.
Fumal (?), voir Coene.
Fuss, voir *Vus* de Bettembourg.

Gaesbeek, voir Abcoude.
Gaffenbergh, XI, 451 (32).
Gaine, voir Jagnée.
Galon, XI, 455 (36).
Galoppe, XI, 450 (30); XII, 238 (64).
Garc, voir *Maelgheve*.
Gasschen, XVII, 299 (111), 300 (112).
Gastmolen, XII, 347 (73).
Geeraert, voir *Beusem*.
G[h]e[e]rlof, voir Gherlof.
Gehain, voir Jehay.
Geichlingen (?).
Geilenkirchen, XI, 288 (16).
Gheilic, XVII, 296 (108).
Gheijt, XI, 459 (40).
Gheijthusen, XI, 451 (31).
Geldrop, XII, 76 (47), 343 (70).
Ghele, XII, 359 (78).
Gelinden, XI, 287 (15); XVII, 270 (82), 316 (128).
Gemert, XI, 300 (28); XVII, 279 (91).
Genale, XVII, 270 (82).
Genappe (?), voir Abrijs.
Genly, XI, 282 (10).
Gennep, XVII, 307 (119).
Ghent, XII, 79 (50).
Gherijt Claes, XII, 359 (78).
Gherlof, XI, 296 (24); XVII, 277 (89).
Germea, XI, 294 (22).
Gevale, voir *Genale*.
Gi[e]lijs, XII, 343 (70); XVII, 291 (103).
Gillefoirt, XII, 352 (75).
Gymnich, XII, 242 (65); XVII, 290 (102).
Glaadt, XI, 300 (28).
Glimes, XI, 281 (9), 283 (11), 298 (26); XII, 242 (66); XVII, 274 (86), 290 (102).
Gobbeert, voir Planche.
Gocheles, XII, 75 (46).
Godenards, XI, 293 (21); XVII, 277 (89).
Godenrot, XI, 301 (29).
Godens, XVII, 299 (111).
Goedeheere, XVII, 319 (131).
Goedecost, XII, 348 (73).
Goer, XII, 76 (47); XVII, 286 (98).
Goesnes, XI, 459 (40, 41); XVII, 283 (95).
Goffet, XII, 83 (54); XVII, 287 (99).
Goirle, XI, 449 (29).
Goitsenhoven, XVII, 300 (112).
Goijthusen, XI, 451 (31).
Gondelange (?), voir Messancy.
Gone, XI, 459 (41).
Gontre, voir Gunter.
Goor, XI, 449 (29).
Ghore, voir Stade.
Gosens, XI, 292 (20).
Gossoncourt, XII, 343 (70).
Goule, voir Goesnes.
Goune[s], voir Goesnes.
Gouvy, XI, 452 (33).
Grace, XII, 72 (45); XVII, 304 (116).
Graeven, XII, 86 (57); XVII, 288 (100).
Gracht, XI, 292 (20).
Grez, XI, 293 (21).
Gressengnies (— ingnies), voir Crisnée.
Greve, XI, 281 (9), 289 (17), voir Graeven.
Grieken, XI, 451 (31).
Grieneberge, XI, 451 (31).
Grijf, XI, 288 (16); XVII, 276 (88).

Griffe, voir Grijf.
Grimberghen, XI, 459 (41).
Groenenwoude, XII, 348 (72).
Gronsveld, XI, 295 (23), 296 (24); XVII, 270 (82), 296 (108).
Gruene[n]dale, XI, 451 (32).
Grummelscheidt, XI, 452 (33).
Grutere, XII, 79 (50).
Gruuthuse, voir Aa; XI, 296 (24).
Gruwel, XI, 294 (22).
Guerlange, XI, 452 (33).
Gueux, XVII, 270 (82).
Guijgoven, XII, 237 (62); XVII, 270 (82).
Guillemoix, XII, 348 (72).
Guirsch, XII, 83 (54).
Gul[le]ke, voir Juliers.
Gulpen, voir Galoppe.
Gunter *(Guntre)*, XII, 79 (50).

Haekendover (?), XII, 348 (73).
Haecht, XII, 90 (61).
Hagen, XI, 454 (35); voir *Hane*.
Hagenau, XI, 291 (19).
Hailloel, voir Hailloy.
Hailloy, XI, 459 (41); XVII, 283 (95).
Hainaut, voir Allemand.
Hake, XII, 356 (77), 359 (78).
Hakendovel, XII, 348 (73).
Haccourt, XI, 285 (13), 286 (14).
Halanzy, XI, 452 (33).
Haldenvelt, XII, 348 (73).
Halendas, voir Haledet
Haledet, XVII, 270 (82).
Halewijn, XI, 457 (38); XII, 343 (70); XVII, 282 (94).
Halle, XII, 237 (63); XVII, 289 (101), 305 (117); voir *Halleer*.
Halleer, XII, 348 (73).
Hallen, XII, 238 (64), 348 (73).
Hallet, XI, 293 (21), 297 (25), 298 (26), 459 (41).
Halluin, voir Halewijn.
Halsberch, voir Clievere.
Halslach, XI, 300 (28).
Hamal, XII, 348 (73).
Hameijden, voir Ameijden.
Hamel, XVII, 270 (82).
Hamelsdorp, voir Amelsdorp.
Hamers, XII, 86 (57).
Hamesinghen, XI, 452 (33).
Hamial, voir Honniael.
Ham[me], XI, 453 (34); XII, 81 (52).
Hanceil, XII, 85 (57); XVII, 288 (100).
Hane (Hagen), XII, 348 (73); XVII, 292 (104).
Hanneman, XI, 294 (22).
Hannut, XI, 294 (22), 295 (23), 298 (26), 459 (41); XII, 237 (63); XVII, 277 (89).
Hanteal, voir *Hauteal*.
Harduemont, XI, 460 (41).
Haren, XI, 451 (31), 460 (41); XVII, 270 (82).
Harnelly (—nilly), XII, 83 (54); XVII, 288 (100).
Harzée, XI, 456 (37); XVII, 281 (93).
Harvelly (— villy), voir *Harnelly*.
Has, XII, 90 (61).
Hazebrouck, XI, 457 (38).
Hassel, XI, 289 (17).
Hassele, voir Hasselt.
Hasselt, XI, 294 (22).
Hauchery, voir *Hauthery*.
Haugwitz, XII, 341 (68).
Haultepenne, XI, 459 (41); XII, 234 (62), 237 (63); XVII, 289 (101).
Hauriet (?), voir *Horect*.
Hautem, XI, 294 (22); XVII, 305 (117).
Hauteal, XVII, 270 (82).

Hauteroel, XI, 459 (41).
Hauthery, XI, 294 (22); XVII, 277 (89).
Hautreal, voir Hanceil.
Heeght, XII, 343 (70); XVII, 291 (103).
Heer, XI, 454 (35); XII, 86 (57).
Hees, XI, 454 (35); XVII, 281 (93).
Heetvelde, XI, 292 (20).
Heffingen, XI, 452 (33).
Heijborne, XVII, 299 (111).
Heijde[n], XI, 450 (31); XII, 71 (45), 76 (47), 86 (57).
Heilgenboorn, XI, 290 (18).
Heime, XII, 79 (50).
Heijmslaken, XII, 246 (68).
Heijndael, XI, 450 (31).
Heijnre, XII, 359 (78).
Heins, XII, 238 (64).
Heinzenburg, XII, 88 (60).
Heyr.
Heis, XII, 72 (45); XVII, 285 (97).
Heijs, XI, 291 (19).
Hec[h]t, voir Heeght.
Helezees, voir Elzée.
Hellebeek, XI, 292 (20), 293 (21).
Hellen, XII, 89 (60).
Hellesaint, XII, 83 (55).
Hellicht, XII, 81 (52).
Helmond, XII, 76 (47).
Helners, voir *Alt*.
Helu[wen], XI, 450 (30); XII, 241, (65); XVII, 279 (91).
Hemricourt, XII, 70 (44).
Hemptinne, XI, 460 (41).
Henkenshoet, XI, 284 (12).
Herans, voir *Poellinis*.
Herbais, XI, 294 (22); XII, 348 (73).
Here, voir Heer.
Herent, XI, 294 (22).
Herenthals, XII, 81 (52).
Hériamont, XI, 298 (26).
Héricourt, XII, 83 (55).
Héripont, XI, 292 (20).
Hérissart (?), XI, 285 (13); XVII, 274 (86).
Herckenrode, XI, 450 (31).
Hermans, XII, 245 (67).
Hermée, XII, 72 (45).
Hermeijs, XI, 294 (22).
Herragiet, XI, 285 (13); XVII, 274 (86).
Hertewijc, XII, 77 (49); XVII, 304 (116).
Hertoghe, XI, 284 (12).
Heru[t], XI, 282 (10); XVII, 273 (85).
Herwij n]sa[e]rt, voir Hérissart (?).
Hese, XVII, 250 (108).
Heuderic, XI, 460 (41).
Heumen, XI, 285 (13).
Heusch, XII, 359 (78).
Heverlinc, XII, 79 (50).
Hillesheim, XI, 300 (28).
Hinckaert, XI, 285 (13).
Hyrlant, XI, 454 (35).
Hodeige, XII, 71 (45).
Hodenpijl, XII, 246 (68).
Hoede, XII, 81 (52); XVII, 287 (99).
Hoeft, XI, 296 (24).
Hoegenhuijs, XII, 356 (77).
Hoeijlaert, XII, 77 (48), 238 (64).
Hoelbeek, XI, 460 (41).
Hoeleden, XII, 343 (70).
Hoen, XI, 454 (35), 455 (36), 457 (38); XVII, 282 (94), 296 (108).
Hoeniin, XI, 296 (24).
Hoerne, XI, 281 (9).
Hoesrien, voir *Hosiere*.
Ho[e]ve, XI, 289 (17), 296 (24), 450 (31); XII, 77 (49), 81 (52), 86 (57), 241 (64), 343 (70), 348 (73); XVII, 270 (82).

Hoeven, XVII, 299 (111).
Hofstade[n], XII, 79 (50), 81 (52).
Hoghewijts, voir Haugwitz.
Hognoul, voir Franchomme.
Hohenstein, XI, 291 (19).
Hoiricke, XII, 76 (47), 359 (78); XVII, 286 (98).
Hochscheid, XII, 88 (59).
Hocstoten, XII, 342 (69).
Hole, XI, 457 (38).
Holezeye, XII, 71 (45).
Hollant, XII, 242 (66); XVII, 315 (127).
Hollenfeltz, XI, 452 (33).
Hollengoel, XVII, 304 (116).
Hollestein, XVII, 270 (82).
Holzheim (?), voir *Hollestein*.
Holset, XI, 296 (24); XII, 238 (64); XVII, 277 (89), 295 (107), 296 (108).
Hondelange, XII, 83 (55).
Hondertmarke, XII, 359 (78).
Hongies, XI, 457 (38).
Hongrea, XI, 456 (37).
Honkele, XI, 457 (38); XVII, 282 (94).
Honnechy (?), voir *Hongies*.
Honnecourt [1], XI, 297 (25), 298 (26); XVII, 278 (90).
Honniael XII, 72 (45); XVII, 285 (97).
Horeet, XI, 451 (32).
Horeck, XII, 348 (73).
Horion, XI, 460 (41).
Horne, voir *Hoerne*.
Hornes, XII, 75 (46), 76 (47); XVII, 286 (98).
Hornken, XII, 359 (78).
Hor[r]ic, voir *Hoiricke*.
Hortebise, voir *Hurtpesch*.
Hosiere (Houssière), XI, 297 (25).
Hotto[e]n, XI, 281 (9); XVII, 273 (85).
Hou[s]daing, XII, 242 (66); XVII, 290 (102).
Houffalise, XI, 452 (33).
Houcourt, voir Honnecourt.
Houman, XI, 296 (24).
Hourtelen, XI, 452 (33).
Houssière, voir *Hosiere*.
Houtain, XII, 72 (45); XVII, 285 (97).
Houte, XII, 242 (66), 348 (73).
Houwerie, XII, 348 (73).
Hove, voir Ho[e]ve.
Hovels, XI, 290 (18).
Hubbens, XII, 81 (52); XVII, 287 (99).
Hubeijns, voir Hubbens.
Huekere, XII, 77 (48); XVII, 277 (89).
Hueret, XI, 294 (22).
Huge, XI, 457 (38).
Huy, voir Cronen.
Huijn, XI, 290 (18).
Hullen, XII, 356 (77).
Hulsberg, XI, 290 (18); XII, 348 (73).
Hulst, XII, 77 (49).
Hunawihr, XI, 291 (19).
Hunolstein, XII, 348 (73).
Hunweiler, XI, 291 (19).
Huppaye, XI, 297 (25).
Huret, voir Hueret.
Hurtpesch, XII, 241 (64).

Ijeuwen, XII, 90 (61).
Ijmer, XI, 460 (41).
Immerseel, XI, 449 (29), 452 (33); XII, 90 (61); XVII, 279 (91).
Inde, XII, 79 (50).
Indhout, XII, 241 (64).
Inghelsche, XII, 78 (50); XVII, 270 (82).
Inseyne, XII, 348 (73).
Ijpelaer, XII, 90 (61); XVII, 312-313 (124-125).

[1] *Honcourt*, *Houcourt* = Honnecourt.

Iseghem, XI, 457 (38); XVII, 309 (121).
Ijseren, XII, 348 (73).
Ijserman, XI, 460 (41); XVII, 283 (95).
Ijsche, voir Esch[e].
Iskeren, XI, 294 (22).
Ysoreet, XI, 297 (25).
Ijsselt, XII, 348 (73).
Ijssche, XI, 292 (20); XVII, 300 (112).
Issum, XII, 75 (47).

Jagnée, XI, 460 (41).
Jaynee, voir Jagnée.
Jacob, XI, 292 (20).
Jam[m]aer[t], XI, 298 (26).
Jamblinne, XI, 281 (9), 460 (41).
Jamotteel, XI, 460 (41).
Jan Jan, XVII, 270 (82).
Jancour, XI, 287 (15); XVII, 316 (128).
Jandraco, XI, 281 (9).
Jans soen, XII, 246 (68).
Jardin, XI, 288 (16); XII, 75 (46).
Jaspier, voir Chassepierre.
Jauche, XI, 281 (9), 298 (26), 460 (41); XVII, 284 (96).
Jehain (Jehay), XI, 456 (37); XVII, 282 (94).
Jehanster (?) } voir
Jehanstreye } *Saint-Jean-Stree*.
Jekere, XI, 455 (36).
Jodoigne, voir Glimes; XI, 298 (26); XII, 90 (61), 238 (64), 242 (66).
Jonchout, XVII, 270 (82).
Julémont, XI, 455 (36).
Juliers, XII, 86 (57); XVII, 289 (101).
Jupleux, XI, 460 (41); XII, 348 (73); XVII, 292 (104).

Cache, XI, 298 (26); XII, 85 (56).
Cacie, voir Chaussée.
Kaendel, voir Kanel.
Caetse, voir Cache.
Caetsien, voir Chaussée.
Cahren, XI, 452 (33).
Kaldenberg, XI, 288 (16).
Calsteren, XI, 294 (22); XII, 81 (52).
Camaert, XII, 241 (65).
Campe, XII, 348 (73).
Kanel, XVII, 270 (82).
Cans, voir Champ[s].
Cantemeerle, XII, 72 (45).
Capelleken, XI, 300 (28).
Capellen, XII, 72 (45).
Cappe, XII, 241 (64).
Karzele, XI, 457 (38); XVII, 282 (94).
Castro, voir Château.
Caumont, XII, 87 (58).
Keel, XI, 292 (20).
Keerbergen, voir Seghers.
Keghel, XI, 292 (20).
Keijenoghe, XII, 79 (50).
Keijnoet, XII, 81 (50).
Keleghem, XI, 292 (20).
Kel[nee]re, XI, 296 (24), 449 (29); XII, 356 (77); XVII, 279 (91).
Kemexhe, XI, 456 (37); XII, 71 (44).
Kempe, XII, 237 (63).
Kempenere, XVII, 270 (82).
Chendel (?), voir *Staepulche*.
Kerberc, voir Seghers.
Kerckove (— chove), XI, 450 (31); XII, 237 (63), 241 (65).
Kerman, XII, 81 (52); XVII, 287 (99).
Kerpen, XII, 88 (59), 348 (73).
Kersbeek, XI, 286 (14), 294 (22); XVII, 304 (118).
Kersmaker, XI, 284 (12).

Kessel, XII, 76 (47).
Kesterbeek, XI, 293 (21).
Kets, XII, 77 (48).
Kienheim, voir Kunheim.
Kyrburg, XII, 87 (58).
Claes, XII, 76 (47).
Claeus, XII, 77 (48).
Clary, voir Malquareit.
Cle, XII, 88 (59).
Cleijne Jans, voir Petitjean.
Clémency, XII, 83 (55), 348 (73).
Clerc, XII, 237 (63).
Clermont, XI, 290 (18).
Clervaux, XI, 452 (33).
Klettenberg, XII, 88 (59).
Clievere, XI, 292 (20).
Clignet, voir Brabant.
Clokier, XII, 234 (62).
Closser, XI, 284 (12).
Clot, XI, 455 (36).
Clüsserath, voir Wense.
Clutinc, XI, 284 (12) ; XVII, 278 (90).
Knode, XI, 290 (18), 300 (28); XII, 76 (47) ; XVII, 286 (98).
Cnoep, XII, 78 (49).
Cobbenbosch, XII, 78 (49).
Cobbont, XI, 292 (20).
Koeker, XII, 78 (49).
Coelrets, XII, 90 (61)
Coeman, XII, 348 (73).
Coene, XII, 72 (45).
Coents sone, XI, 460 (41).
Koerberghe, voir *Kurberche*.
Koerberghe.
Coerleboc, XII, 78 (49).
Koeter, XII, 356 (77).
Coffet, voir Goffet.
Coc (Koc), XI, 292 (20), 300 (28); XII, 347 (72).
Kockelberg, XII, 348 (74).
Colem, voir *Coolhem*.
Colibrant, XII, 90 (61).
Colignon, XII, 83 (55).
Colijns, XI, 292 (20) ; XVII, 277 (89).
Colins, XII, 351 (74).
Colpach, XI, 452 (33).
Coman, XII, 77 (48).
Comengnoen, XII, 343 (70).
Comognes, XI, 460 (41).
Comte, XI, 283 (11).
Cönen, XI, 300 (28).
Conflans, XII, 341 (68).
Koningsloo, XII, 78 (49).
Coninc, XII, 81 (52), 90 (61).
Koninxberc, XI, 290 (18).
Cono, voir Coene.
Conteit, voir Herbais.
Contrecœur, XII, 341 (69) ; voir Trazegnies, Wedergrate.
Coolhem, XII, 76 (47), 78 (49).
Kopstalle, XII, 348 (73).
Coptiten, voir Tijt.
Corbais, XI, 298 (26).
Corbia, voir *Faus*.
Cornay, XII, 351 (74).
Corpenrode, XI, 450 (31).
Corte, XI, 292 (20).
Corten, XII, 245 (67).
Kortenbach, XVII, 270 (82), 277 (89).
Cortils, XI, 288 (16), 290 (18).
Corthijs, XII, 72 (45).
Cortmeal, XVII, 302 (116).
Cortte, XII, 356 (77).
Cosiin; voir Ijsselt.
Cosselaer, XII, 241 (65).
Costere, XII, 78 (49).
Cothem, XI, 292 (20).
Cotrel, voir Coutereel.
Kotten, XII, 81 (52).
Coudenberg, XI, 284 (12), 292 (20).
Couderborch, XII, 343 (70).
Coupéville, XII, 83 (55).

Cour[t], voir Pellaines, Watoule.
Coursele, voir *Karzele*.
Cousein, XII, 245 (67).
Coutereel, XI, 449 (29).
Couvin, XVII, 271 (82).
Craijen, XI, 457 (38) ; XVII, 282 (94).
Craijenhem, voir Brien.
Crainhem, XII, 90 (61).
Cranendonck, voir Septfontaines; XVII, 271 (82).
Craon, XII, 83 (55).
Creeft, XI, 457 (38).
Créhange, XII, 343 (70) ; XVII, 291 (103).
Créhen, XI, 294 (22), 298 (26) ; voir *Hauthery*.
Kreijt (Creijt), XII, 355 (76) ; XVII, 269 (81), 271 (82), 293 (105).
Krenge, XII, 88 (59).
Kreuge, voir Krenge
Creuznach, XII, 88 (59).
Criechem, voir Créhange.
Crisnée, XII, 72 (45) ; XVII, 285 (97).
Crissignies, voir Crisnée.
Croix, XI, 281 (9).
Crom, XI, 460 (41) ; XVII, 283 (95).
Crommenouwe, XVII, 286 (98).
Cronen, XI, 460 (42) ; XVII, 284 (96).
Cronenburg, XI, 300 (28), 301 (29), 452 (33) ; XVII, 279 (90).
Crotte, XI, 457 (38) ; XVII, 282 (94).
Cruce, XII, 81 (52).
Crummel, XI, 450 (30).
Crupelant, XI, 294 (22); XII, 78 (49) ; XVII, 304 (116).
Cugnon, XII, 72 (45) ; XVII, 285 (97).
Cuijk, XI, 448 (29), 452 (33); XII, 76 (47), 90 (61) ; XVII, 279 (91), 286 (98) ; voir Mierop.
Kück (?), XI, 452 (33).
Culenbo[u]rch, XII, 343 (70) ; XVII, 291 (103).
Kunheim, XI, 291 (19).
Kunstat, XII, 341 (68).
Kuntzich, voir Clémency.
Cuper, XII, 356 (77).
Kurberche, XI, 294 (22).

La[e]ken, XII, 242 (66).
Laethem, voir Lathem.
Lam[p], XI, 281 (9).
Laminne, XII, 72 (45); XII, 86 (57) ; XVII, 285 (97).
Landeghem, XI, 457 (38).
Landen[n]e, XII, 72 (45).
Landres, XII, 84 (55), 352 (74).
Landris, XI, 460 ; XII, 68 (42).
Landsberg, XI, 291 (19).
Langhel, XII, 242 (66).
Langelaar, XI, 300 (28.
Langvelt, XII, 356 (77).
Lannoy, XI, 281 (9).
Lanoit, XI, 293 (21).
Lansacker, XI, 294 (22).
Lahnstein, XII, 88 (59).
Lardenois, voir Spontin.
Lardier, XII, 72 (46).
Lasne, XI, 297 (25).
Lathem, XI, 294 (22), 296 (24) ; XVII, 272 (83).
Lede, XII, 351 (74) ; XVII, 272 (104).
Ledelo, voir Liedlau.
Leekaerts, XI, 284 (12).
Leeps, XII, 81 (52).
Leers, XVII, 304 (116).
Leeu, XII, 351 (74) ; XVII, 304 (116).
Leijden, XI, 286 (14).

Leyen, XI, 453 (33); XII, 87 (59), 246 (68); XVII, 271 (82).
Leys, XI, 283 (11).
Lek, XI, 449 (30); XVII, 279 (91), 304 (118), 307 (119).
Lecke, voir Lek.
Lens, XI, 298 (26).
Lete, XII, 68 (42).
Lexhy, XI, 287 (15); XVII, 316 (128).
Libeek, XI, 290 (18).
Libeijn (Libain), XII, 72 (46); XVII, 285 (97).
Lijboud, voir Liebout.
Libressart, XI, 281 (9).
Liebout, XII, 237 (63).
Liedekerke, XI, 457 (38).
Liedlau, XII, 242 (66); XVII, 290 (102).
Liége, XII, 68 (42), 69 (42).
Liemingen, XI, 294 (22); XII, 81 (52), 237 (63).
Liernu, XII, 68 (42).
Lierre, XI, 449 (29).
Liessem, XI, 453 (33); XVII, 280 (92).
Ligne, XII, 68 (42).
Ligny, voir Luxembourg, XII, 84 (55).
Ligno, voir Houte.
Limbourg, XI, 286 (14).
Limelette, XI, 298 (26).
Limpach, XI, 453 (33).
Linden, XI, 289 (17); XII, 76 (47), 87 (58), 237 (63); voir *Linne.*
Linckem, voir *Linthem.*
Linne, XII, 68 (42); XVII, 284 (96).
Linter, voir Rivieren.
Linthem, XI, 301 (29).
Lishem, voir Liessem.
Lijsscap, XI, 300 (28); XII, 76 (47).
Lixières, XI, 451 (32).
Loegen, XII, 78 (49).
Loenijs, XI, 456 (37); XII, 241 (65).
Loenstaert, XII, 356 (77).
Loese, XVII, 305 (117).
Loet, XII, 87 (58); XVII, 289 (101).
Loge, XII, 343 (70).
Loije, XII, 356 (77).
Lochau, XII, 342 (69); XVII, 272 (84).
Locron, voir *Loqueron.*
Lombeek, XI, 293 (21); XII, 90 (61, 62).
Lompre[y]t, XVII, 271 (82).
Longavesnes, XII, 84 (55); XVII, 288 (100).
Longchamps, XII, 68 (42); XVII, 284 (96).
Longzwilre, voir *Lontswyldere.*
Longueval, XI, 281 (9).
Longwy, XII, 344 (72).
Lon[c]ke, voir *Loet.*
Loncle, voir Honkele.
Lhonneux (?), XI, 456 (37).
Lontswyldere, XI, 453 (34); XVII, 281 (92).
Looz, voir Agimont, XI, 457 (39); XII, 87 (58).
Loqueron, XI, 286 (14); XVII, 275 (87).
Lor, XI, 281 (9), 456 (37); XII, 351 (74).
Loreijn (Lorey ?), XII, 84 (56); XVII, 288 (100).
Loze, XII, 245 (67), 356 (77).
Lösnich, XII, 246 (68).
Lothroch, XI, 453 (34).
Lovene, XII, 242 (66).
Löwe, XII, 88 (59).
Ludred, voir *Loet.*
Lus, XII, 351 (74).
Luzy, XII, 84 (55), 351 (74); XVII, 271 (82).

Luxembourg, XI, 453 (34); XII, 82 (53), 84 (55).

Mabertingen, voir Mopertingen.
Mabresson, voir *Membrecho[e]n*.
Mael, XII, 72 (46); XVII, 285 (97).
Maelgheve, XI, 453 (34); XVII, 281 (92).
Maerscalc, XII, 76 (47).
Maes sone, XII, 351 (74).
Magin, XI, 298 (26).
Maglaive, voir *Maelgheve*.
Mailgheve, voir *Maelgheve*.
Maini, XI, 455 (36).
Machern, XI, 453 (34); XII, 246 (68); XVII, 281 (93).
Machiels, XI, 289 (17); XVII, 276 (88).
Malas[s]ire[t], voir Malassuré.
Malassuré, XII, 68 (42); XVII, 271 (83), 284 (96).
Malberg, XI, 451 (32).
Malchar, XI, 294 (22), 295 (23).
Maldeghem, XII, 343 (70), 344 (71).
Male, XII, 81 (53), 351 (74); voir *Mael*.
Malechar, voir Malchar.
Malempré, XII, 84 (55).
Malines, XII, 343 (70).
Ma[e]lgrapp, XI, 288 (16).
Malquare[it], XII, 84 (55); XVII, 288 (100).
Malsart, XII, 237 (63); XVII, 289 (101).
Mameren, XII, 242 (66).
Manderscheid, XII, 351 (74).
Mar, voir *Mard*.
Marbais, XII, 68 (42).
Marche, XII, 351 (74).
Marché (?), voir *Markiet*; XI, 289 (26); XVII, 278 (90).
Marchei, voir Marché.
Marchiet, XII, 84 (55).
Marchinis, XI, 281 (9); XVII, 273 (85), 278 (90).
Mard, XII, 351 (74).
Mares[ch], XI, 298 (26); XII, 68, 69 (42).
Margant, voir Merga[n]t.
Marie-Sart, voir Morialsart.
Mark, XI, 455 (36); XVII, 281 (93).
Markele, XI, 281 (9).
Markiet, XI, 295 (23).
Markolf, XII, 348 (73).
Marly, XII, 351 (74); XVII, 294 (106).
Marquette, XII, 84 (55).
Marselaer, XII, 78 (49).
Marsc[h]alc, XI, 453 (34); XII, 343 (70); voir Malsart.
Martchelle, voir Marché.
Marte[e]l, XI, 289 (17); XVII, 276 (88).
Martillare, XVII, 271 (82).
Masen, XI, 455 (36).
Maser, voir Mézières.
Masholder (?), XII, 88 (59).
Masiets, *Masich*, *Masis*, XII, 237 (63); XVII, 289 (101).
Masmines (= Massemen), XI, 457 (39); XII, 342 (69).
Massceller, XII, 88 (59).
Massemen, voir Masmines.
Maxhereit, XI, 285 (13).
Meensel, XI, 451 (32).
Meerbeek, XII, 81 (53).
Meere[n], XI, 288 (16), 449 (29); XII, 78 (49), 81 (52), 241 (65).
Meerhout, XI, 287 (15); XVII, 316 (128).
Meersel, XII, 245 (67).
Meersman, XI, 450 (31).

Mees, XVII, 296 (108).
Meester-Willems, XI, 286 (14).
Megen, XII, 359 (78).
Meijer, XI, 455 (36).
Meijckens, XVII, 271 (83).
Meijnartshoven, voir *Meinershove*.
Meinershove, XII, 87 (58); XVII, 289 (101).
Meir, XI, 456 (37).
Meijs, XVII, 271 (83).
Meysembourg, XI, 453 (34); XII, 348 (73).
Mechelen, voir Malines.
Meldert, XI, 289 (17), 293 (21); XVII, 305 (117).
Melen, XI, 290 (18), 456 (37).
Méligny (?), voir *Mileny*.
Mellijn, XI, 286 (14); XII, 79 (50).
Membrecho[e]n, XII, 84 (55); XVII, 288 (100).
Mennen, XI, 284 (12).
Mennere, XVII, 300 (112).
Mensdorff, XI, 453 (34).
Meres, voir *Mares*.
Merga[n]t, XI, 286 (14).
Merkiet, voir *Markiet*.
Merle, XII, 355 (76).
Mersenere, XI, 297 (25).
Mersch, XI, 453 (34); XII, 351 (74).
Mersman, XVII, 271 (83).
Merwede, XII, 351 (74).
Merxem, XII, 245 (67).
Mézières, XI, 281 (9).
Messancy, XI, 453 (34); XII, 343 (70).
Messencourt (Messincourt), XII, 72 (46); XVII, 285 (91).
Middegaal, XII, 76 (47).
Middelhere, XII, 351 (74); XVII, 271 (82).
Mierop, XI, 284 (12), 449 (29).
Michiels, voir Machiels.
Milbergh, XI, 291 (19), 453 (34).
Milburg, XI, 299 (27).
Mileny, XII, 344 (71).
Mingnet, XI, 281 (9).
Mijnnemeer, XII, 359 (78).
Mijnnemoen, XVII, 302 (116).
Moelen, voir Melen.
Moelhem, voir *Moulehan*.
Moer, voir Montenaeken.
Moeseye, XVII, 271 (83), 284 (94).
Moyland, XII, 72 (46); XVII, 285 (97).
Moleken (?), voir *Molken*.
Molembais, XI, 298 (26); XII, 68 (42).
Molen, XI, 457 (39).
Molenbeek, XII, 78 (49).
Molken, XII, 237 (63); XVII, 289 (101).
Molrepas, XII, 241 (65).
Mon, voir Mont.
Moncelle, XII, 83 (54), 84 (55).
Monchy, XI, 450 (31); XII, 69 (42); XVII, 284 (96).
Mondejeu, XVII, 273 (85).
Mondeion Cutfet, XI, 281 (9); XVII, 273 (85); voir *Mondejeu*.
Monderdorf, XI, 455 (36).
Moneta, voir Munten.
Monferrant, XI, 287 (15); XVII, 316 (128).
Mons, voir Boileau.
Mont, XI, 297 (25).
Mont-Bernanchon (?), XII, 84 (55); XVII, 288 (100).
Monte, voir Berghe.
Montegnée, XII, 75 (46); XVII, 285 (97).
Montegni, XI, 298 (26).
Montenaeken, XI, 295 (23), 455 (36); XII, 75 (46), 81 (53); XVII, 277 (89).

Montignies, XI, 455 (36); XVII, 281 (93).
Montjardin, XI, 455 (36); XVII, 281 (93).
Montjoie, XVII, 296 (108).
Mopertingen, XVII, 271 (83).
Morel, XII, 85 (57).
Morialsart, XI, 298 (26).
Moriancourt, XII, 84 (55).
Morijs, XI, 455 (36).
Mozenboerne, Möschenborn (?), XVII, 286 (108).
Mostarde, XI, 299 (27).
Motte[n], XI, 287 (15), 299 (27); XII, 343 (70); XVII, 316 (128).
Mouhin, XII, 69 (42).
Mouland, voir Moyland.
Moulehan, XII, 242 (66).
Moullin, XII, 352 (74).
Mour, voir Villers.
Moustier, XII, 84 (55); XVII, 288 (100).
Muelken, voir Bombaye.
Mulaert, XII, 343 (70).
Mulken, voir *Molken*.
Müllenheim, XI, 291 (19); XII, 89 (60).
Munten, XII, 343 (70).
Musschenbroek, XI, 290 (18).
Muulken, voir Bombaye.

Namur, XI, 457 (38, 39), 458 (39), XII, 69 (42); XVII, 282 (94), 283 (95), 304 (116), 309 (121).
Naninnes, XI, 457 (39); XVII, 283 (95).
Nassau, XVII, 286 (98), 312 (124).
Nederbeempt, XII, 69 (42).
Nederpoerten, XII, 69 (42).
Nederven, XVII, 306 (118).
Neels, XII, 77 (48).
Neerwinden, voir Gielijs.
Neijveldingen, XI, 301 (29).
Neckertinghen, XII, 69 (42).
Nemere, voir Eemeren.
Nethen, XI, 295 (23).
Neuburg, XII, 241 (65); XVII, 289 (101).
Neuerburg, XI, 301 (29).
Neufchâteau, XI, 288 (16); XII, 72 (46).
Neuverue, XI, 450 (30).
Neve[n], XI, 284 (12).
Neven soen, XII, 356 (77).
Nidekgh, XI, 454 (35).
Nieuwenhove, XII, 78 (49).
Nieustrate, voir Neuverue.
Nieuwland, XI, 287 (15), 300 (28); XVII, 275 (87), 278 (90).
Nic[h]ase, XII, 69 (42).
Nicholas, XII, 341 (68).
Nishem, XII, 246 (68).
Nijvele, XII, 69 (43).
Noedlange, XI, 453 (34).
Noerhout, XII, 242 (66).
Noetkens sone, XII, 87 (58).
Noirchain, XI, 282 (10); XVII, 271 (83), 273 (85).
Noiseur (Noiseux ?), XVII, 271 (83).
Noijts, XII, 77 (48).
Noot *(Noet)*, XVII, 305 (117).
Noppe, XII, 79 (51).
Nouwelant, voir Nieuwland.
Nova Curia, voir Nieuwenhove.
Novile, XII, 342 (69).
Nucis, XII, 87 (58).
Nue[f]ville, XII, 351 (74); XVII, 292 (104).
Nuwelant, voir Nieuwland.
Nuwenstene, XVII, 304 (116).
Nuwerkerken, XI, 289 (17).

Obberge, XI, 296 (24); XVII, 278 (90).
Oberkirch, XI, 291 (19).

Odiliënberg, XI, 450 (31).
Oekel, XII, 351 (74).
Oem, XII, 69 (43), 81 (52), 341 (69); XVII, 290 (95), 283 (103).
Oemen, XII, 242 (66), 351 (74).
Oerle, XII, 359 (78).
Oes, voir Oost.
Oesterwijc, XII, 359 (78).
Oestrem, XII, 79 (51).
Of[f]us, XI, 283 (11).
Oijen, XII, 241 (65).
Oijenbrugge, XII, 78 (49), 348 (73).
Oignies, XI, 281 (9).
Oicscheit, XII, 88 (59).
Oirschot, XII, 359 (78).
Okegem, XI, 296 (24).
Ocken, XI, 290 (18); XVII, 277 (89).
Olen[s]berg, voir Odiliënberg.
Oliviers, XVII, 305 (117).
Olsene, XII, 343 (71).
Om[me]loep, XI, 286 (14); XII, 69 (43).
Ommo, voir Dommo.
Onche (Oncle ?), XI, 282 (10).
Ond[er] Ridd[er], XVII, 271 (83).
Ongheleghe, XII, 237 (63).
Onckele (—lo), voir Honkele.
Oost, XVII, 271 (83).
Oostende, XII, 77 (48).
Oosthoven, XII, 351 (74).
Oostkerke, XII, 352 (75); XVII, 306 (118)
Opberghe, voir Obberghe.
Opgheldenaken, voir Glimes.
Ophem, XI, 284 (12); XII, 78 (49); XVII, 319 (131).
Opijnen, XII, 347 (72).
Opuch, XI, 283 (11)
Orbais, voir Sclachyn.
Orel, XII, 69 (43).
Orjo, XI, 281 (9); XII, 80 (51).
Orley, XI, 301 (29); XII, 89 (60).
Orschoven, voir *Hocstoten*.
Orsmael, XII, 87 (58).
Ort, XII, 85 (56); XVII, 288 (100).
Oten, XII, 352 (75).
Ottange, XI, 453 (34).
Otte, XII, 241 (65); XVII, 296 (108).
Otten, XI, 454 (35); XVII, 281 (93).
Oudeghem, voir Ouderghem.
Ouden, XI, 300 (28); XII, 72 (46).
Ouderaen, voir *Ouera*.
Ouderghem, XII, 352 (75).
Oudeur, XII, 72 (46); XVII, 285 (97).
Oue, XI, 286 (14).
Ouera, XII, 238 (63).
Oupeye, XII, 70 (44); XVII, 284 (96), 304 (116), 311 (123), 312 (124).
Our, XII, 352 (75).
Overbeek (—beke), XII, 78 (49), 238 (63).
Overbroeck, XII, 79 (51).
Overdijle, XI, 295 (23).
Overstrale, XI, 292 (20).

Paicia, XI, 295 (23).
Pal[e]frial, voir Palfrois.
Palfrois, XII, 69 (43); XVII, 284 (96).
Pannei, XII, 86 (57).
Pape, XI, 300 (28); XII, 238 (63); XVII, 279 (91), 299 (111).
Pap[e]let, voir Warsage.
Paseal, voir Paicia
Paskarijs, XII, 78 (49).
Passeel, voir Paicia.
Pauwels, XII, 78 (49).
Pede, XII, 246 (68).
Peer...., voir Lansacker.
Peigele (?), voir *Riegel* (?).

Peitres, voir *Preele*.
Pec, XII, 245 (67).
Pellaines, XI, 299 (27); XVII, 278 (90).
Pellines, voir *Poellinis*.
Pere, XVII, 271 (83).
Perrenet, XII, 84 (55).
Perringuet, voir Perrenet.
Perwez, voir Brabant, Hornes.
Peters, XI, 286 (14); XII, 87 (58); voir Pietre.
Petersheim, XII, 69 (43); XVII, 271 (83).
Petitjean, XII, 69 (43); XVII, 282 (94).
Pettange, XII, 352 (75).
Pevereal, XII, 72 (46); XVII, 285 (97).
Philippeal, XII, 344 (71).
Phimes, voir Glimes.
Philiscas (ou *Philistas*), XI, 297 (25).
Pierres, XI, 457 (39).
Piétrain, XI, 299 (27).
Pietre, XII, 87 (58); XVII, 289 (101).
Pijke, XI, 284 (12).
Pijl, XII, 76 (47).
Pil[l]iaert, XI, 281 (9); XVII, 273 (85).
Pijlijser, XI, 449 (30); XII, 241 (65); XVII, 304 (116).
Pinnoc, XI, 295 (23).
Pip[p]a[e]rt, XI, 286 (14); XVII, 275 (87).
Pipere, XI, 458 (39).
Pilche, XI, 453 (34).
Pipenpoij, XII, 90 (62).
Pyrmont, XVII, 272 (83).
Plaiting, XI, 295 (23).
Planche, XI, 458 (39).
Planchon, XI, 286 (14)
Planke[n], voir *Planche*.
Plassche, XI, 458 (39); XII, 242 (66).
Pocet, XI, 299 (27); XVII, 278 (90).
Poele, XI, 286 (14); XII, 343 (71); XVII, 292 (104).
Poellinis, XII, 69 (43); XVII, 284 (96).
Poire, XI, 456 (37).
Poissant, voir Puissant.
Pol[l]ain, XI, 290 (18); XII, 72 (46); XVII, 285 (97).
Polanen, XI, 449 (30); XII, 242 (66), 352 (75), 355 (76); XVII, 279 (91), 306 (118).
Pol[l]art, voir Oudeur; XVII, 304 (116).
Pol[l]en, voir Pol[l]ain.
Polvorden, XII, 80 (51).
Poorten, XII, 341 (69).
Popelboom, XVII, 299 (111).
Porte[r]n], XI, 299 (27); XII, 241 (65).
Portz, XII, 88 (59).
Posseur, *Possuer*, voir Pousset.
Posteels, XII, 359 (78).
Potelle, XI, 455 (36); XVII, 281 (93).
Pottes, XI, 283 (11).
Poucet, voir *Pocet*.
Poucques, XII, 343 (71).
Poullet, XI, 298 (26); XII, 69 (43).
Pousset (?), XVII, 272 (83).
Prayauls, voir Préaux.
Préaux, XI, 285 (13); XII, 84 (55); XVII, 288 (100).
Preele, XII, 69 (43); XVII, 271 (83).
Prenteghem, voir *Proteghem*.
Pres, XII, 84 (55).
Prete, XVII, 271 (83).

Preut, XVII, 296 (108).
Print, XII, 69 (43), 81 (53); XVII, 287 (99).
Proefst, XII, 352 (75); XVII, 293 (105).
Proefstken, XI, 287 (15); XII, 359 (78).
Proest[t], XI, 287 (15); voir Proefst.
Proteghem, XI, 295 (23); XII, 78 (49).
Pueveriel, voir Pèvereal.
Pucheij, voir *Pocet*.
Puys, XII, 84 (55).
Puiseux, XI, 456 (37).
Puissant, XII, 69 (43); XVII, 284 (96).
Puijssœu, voir Puiseux.
Pulle, XII, 77 (48).
Pullewoude, XVII, 300 (112).
Puteo, voir *Middelhere*.
Putsey, voir *Pocet*; XVII, 304 (116).
Putte, XII, 81 (52), 238, 241 (65); XVII, 306 (118).
Puttelange, XII, 351 (74).

Quade, XII, 69 (43).
Quaderbrugg[h]en, XI, 295 (23); XVII, 304 (116).
Quaderebbe, XII, 76, 77 (48).
Quaetvoet, XII, 79 (51).
Quakenbeke, XI, 293 (21).

Rabode, XII, 79 (51).
Rabotrath, XI, 450 (31).
Radebode, voir Rabode.
Raesken, voir Roesken.
Raetsenhoven, voir Racourt.
Racourt, XII, 80 (51).
Ramelot, XI, 456 (37); XVII, 282 (94).
Ramelloul, voir Ramelot.
Rampaert, XI, 453 (34).
Randerath *(—rode)*, XI, 450 (31).
Rang, XI, 285 (13).
Ranst, XII, 77 (48), 352 (75).
Rat[te], XI, 287 (15).
Raucec in, voir *Roesken*.
Rauwelet, XI, 299 (27).
Rauweltz, XI, 299 (27).
Ravenacker, XII, 76 (47).
Ravenschoot, XI, 458 (39).
Redelghem, voir Releghem.
Redinghen, XI, 295 (23).
Refail, XII, 70 (43).
Reijcsthemme, XI, 289 (17); XVII, 276 (88).
Reijtschene, voir *Reijcsthemme*.
Reke, XI, 292 (20).
Releghem, XII, 77 (48), 78 (49).
Remersdael, XI, 450 (31).
Remich, XI, 453 (34).
Renar, XII, 86 (57).
Renesse, XII, 352 (75); XVII, 292 (104), 306 (118).
Résigny, XII, 84 (55); XVII, 288 (100).
Reuland, XI, 453 (34).
Richebourg, XI, 291 (19).
Richelle (?), voir *Reijcsthemme*.
Richen, voir *Reijcsthemme*.
Ridder, XII, 359 (78).
Ridiel, voir Frocourt.
Riegel (?), XII, 89 (60).
Riele, voir Riegel (?).
Rijcke, XII, 79 (50).
Rijckel, XI, 287 (15), 289 (17); XVII, 316 (128).
Rile, XVII, 271 (83).
Rillaer, XI, 295 (23).
Rijnestein, XII, 352 (75).
Ringhelden (—deij), XI, 453 (34); XVII, 281 (93).
Rit, XII, 90 (62).
Rijt, XII, 242 (66).
Rivieren, XI, 450 (31); XII, 78 (49); XVII, 280 (92).

Rixensart, XI, 458 (39); XVII, 309 (121).
Robert-Espagne, XI, 451 (32).
Roche, XI, 452 (32, 33), 456 (37).
Rochefort, XI, 282 (10); XII, 71 (44), 80 (51); XVII, 271 (82), 286 (98), 265 (123), 266 (124).
Rochette, XII, 343 (71).
Ro[e]de, XI, 289 (17), 290 (18), 295 (23); XII, 80 (51), 341 (69); XVII, 291 (103).
Rodemack, XII, 84 (55), 351 (74); XVII, 304 (116).
Rodemich (?), XII, 84 (56).
Rodenschilde, XI, 455 (36).
Roder[en], XI, 455 (36).
Rodichem, voir Rodemich (?).
Roes, XI, 299 (27); XVII, 278 (90).
Roesken, XII, 72 (46); XVII, 285 (97).
Roesmont, XII, 356 (77), 359 (78).
Roever, voir Rover.
Rognée, XI, 282 (10); XII, 246 (68); XVII, 273 (85), 290 (102).
Rohingnies, voir Rognée.
Royde[n], XVII, 295 (107), 296 (108).
Roillies, voir Rollée (?).
Roitbinbur, XII, 87 (59).
Roclange (?), voir *Ruckelinghen*.
Rocour, XII, 72 (46); XVII, 285 (97).
Rolibuc, XII, 352 (75); XVII, 272 (83).
Rolingen (?), XII, 88 (59).
Rollée (?), XII, 86 (57).
Rom, XII, 88 (59).
Romagne, XII, 71 (44).
Rompen, XI, 290 (18).
Ronghen, XVII, 272 (83).
Roperswildere, XI, 291 (19).
Rosen, XI, 455 (36).
Rosgnies, voir Rognée.
Rosheim, voir Dūr.
Rosmeer *(— malden, molen)*, XI, 450 (31); XVII, 288 (92).
Rosne, XVII, 272 (83).
Rossengnies, voir Rognée.
Rost, voir Rust.
Rotselaer, XI, 293 (21); XII, 80 (51), 89 (60), 90 (61); XVII, 287 (99), 304 (116).
Rotte, voir Crotte.
Roussy, XII, 84 (56).
Roust, XII, 352 (75); XVII, 293 (105).
Rover[e], XI, 287 (15), 289 (17), 449 (30); XII, 241 (65), 242 (66), 352 (75); XVII, 276 (88).
Ruelens, XVII, 299 (111), 300 (112).
Ruckelinghen, XI, 293 (21).
Ruldingen, XII, 88 (59).
Rullemakere, XI, 293 (21).
Russon (?), voir *Rutten*.
Rust, XI, 291 (19).
Rutten, XII, 246 (68).

Saiexhy, voir Sexey (?).
Sayn, XII, 87 (58); XVII, 319 (131), 320 (132).
Saint-Albert, voir Sint-Aelbrecht.
Saint-Fontaine, XII, 80 (51).
Saint-Georges, voir Saint-Gor.
Saint-Géry, XVII, 305 (117).
Saint-Gilles, XII, 72 (46).
Saint-Gor (?), XII, 84 (56); XVII, 288 (100).
Saint-Jean-Stree, XII, 75 (46); XVII, 285 (97).
Saint-Johan-Streye, voir *Saint-Jean-Stree*.
Saint-Martin, XII, 352 (75).
Saint-Mihiel, XII, 352 (75).
Saint-Paul, XI, 299 (27).

Saint-Pol, XI, 282 (10); XII, 82 (53); XVII, 272 (83), 286 (98).
Saint-Trond, XI, 288 (16); XVII, 272 (83), 316 (128).
Sainte-Livière, XII, 352 (75); XVII, 293 (105).
Sac (Zac), XI, 290 (18), 455 (36).
Salm, XI, 453 (34); XII, 85 (56), 87 (58); XVII, 288 (100).
Sancy, XII, 344 (71).
Zandberghe, XII, 341 (69).
Sanders, XII, 76 (47), 77 (48).
Sanem, voir *Sassenheim*.
Zant, XII, 355 (76).
Sardonien, XI, 451 (32).
Sart, XI, 299 (27); XII, 75 (46).
Sartel, XII, 78 (49).
Zasselt (Sasselt), XI, 453 (34); XVII, 281 (93).
Zassen, XI, 450 (31); XII, 241 (65).
Sassenheim, XI, 453 (34).
Sauvenière, XII, 70 (43).
Sauxei, voir Sexey (?).
Savenial, XI, 295 (23).
Savenchy, voir Sexey (?).
Zedlitz, XII, 355 (76).
Zeebroeck, XI, 296 (24).
Seghers, XII, 81 (53).
Seigneulles, XII, 85 (56).
Seilles, XII, 70 (43).
Zelke, voir *Sellecke*.
Zelle, XII, 91 (62).
Sellecke, XII, 82 (53).
Zellick (?), voir *Sellecke*.
Semal, XI, 458 (39).
Semousies, XI, 283 (11).
Sennen, XII, 242 (66).
Senseille[s], XVII, 272 (83).
Sentebasalme, XVII, 272 (84).
Sept-Fawes, XII, 70 (43).
Septfontaines, XI, 299 (27); XII, 347 (72); XVII, 278 (90).
Seraing, XII, 75 (46), 85 (56), 86 (57); XVII, 285 (97), 288 (100).
Sereijn, XII, 245 (67).
Sergosens, XII, 78 (49).
Serhenrix, XI, 293 (21).
Seron, XII, 70 (43); XVII, 284 (96).
Serclaes *(sher Claus)*.
Sexey (?), XII, 84 (56); XVII, 288 (100).
Zideler, XI, 291 (19).
Signoilles, voir Seigneulles.
Sinnich, XI, 450 (31).
Sint-Aelbrecht, XI, 450 (31); XVII, 280 (92).
Syreyne, voir Seraing.
Scade, XII, 87 (58).
Schaedbroeck, XI, 290 (18); XII, 241 (65); XVII, 276 (88).
Scaefdriesch, XI, 301 (29).
Scaec, voir Staet.
Scaepulche, voir *Staepulche*.
Schaesberg, XI, 290 (18).
Scake, voir Staet.
Schalie, XII, 293 (21).
Scant, XVII, 272 (84).
Scharfbillig (?), voir *Staepulche*.
Scarpille (Scharfbillig ?), voir *Staepulche*.
Sceifken, voir Driessche.
Schenke, XII, 87 (59).
Scheure, voir Schoor.
Sci, voir Berlingen.
Scilder, XII, 356 (77).
Schilling.
Scinkel, XII, 76 (47).
Sclachiin, XII, 75 (46).
Schneeberger, XII, 87 (59).
Schoeneberg, XII, 88 (59).
Scoenbone, XI, 449 (29); XVII, 279 (91).
Scoers (Schoorisse), voir Escornaix.

Scoersteen, XII, 359 (78).
Scoifken, voir Reuland.
Schönfeld, XVII, 272 (84).
Schoonhoven, XII, 82 (53).
Schoonvorst, XII, 86 (57), 87 (58); XVII, 288 (100), 296 (108), 271 (129).
Schoor, XI, 295 (23); XII, 238 (64).
Schoorisse, voir *Scoers*.
Score, voir Schoor.
Scouderenhem, voir *Schudermhem*.
Schoutheet, XII, 341 (69).
Sc[h]reije, XII, 82 (53).
Schrijnmaker, XII, 359 (78).
Schrijver, XI, 296 (24).
Schudermheim, XI, 453 (34).
Schweinheim, XII, 88 (59).
Schwirzheim (?), XII, 88 (59).
Slangebroec, XI, 296 (24).
Slechte, XI, 458 (39).
Sme[e]rsnider[e], XI, 288 (16); XVII, 316 (128).
Snavel, XII, 76 (47).
Sobernheim, XII, 88 (59, 60).
Zoene, XVII, 300 (112).
Soetern, XII, 89 (60).
Sollenberg, XI, 293 (21).
Sollière, XII, 70 (43).
Sombreffe, XII, 70 (43).
Sompeke, XII, 91 (62), 355 (76).
Sorbon, XII, 355 (76).
Sorcy, XII, 341 (68).
Zorn, XI, 291 (19).
Sot, IX, 292 (20).
Sowelenhijm, XII, 88 (60).
Spaenen (Spaenhem), voir Spoennem.
Spancbeke, XI, 290 (18).
Spaubeek, voir *Spancbeke*.
Spey, voir Spiet.
Specht, XI, 285 (13); XII, 75 (46).
Spelbroek, XII, 78 (49).
Spelt, voir Spilt.
Spieghele, XI, 288 (16); XII, 77 (48), 78 (49); XVII, 316 (128).
Spierinc, XII, 344 (71).
Spiet, XI, 289 (17).
Spicht, XII, 77 (48).
Spilt, XI, 458 (39); XVII, 282 (94).
Spinoy (— noit), voir *Hou[s]daing*.
Spoennem, XII, 70 (43).
Sponheim, XII, 87 (58), 88 (60).
Spontin, XII, 70 (43), 355 (76); XVII, 293 (105).
Sprinheim, voir *Bachgracht*.
Stade, XII, 87 (58); XVII, 289 (101).
Staelhoven, XI, 283 (11).
Staepulche, XI, 453 (34); XVII, 281 (93).
Staet (= Scaec ?), XII, 344 (72); XVII, 292 (104).
Stacken, XVII, 304 (116).
Stalle, XI, 293 (21), 294 (22).
Standard, XII, 245 (67).
Starke, XII, 355 (76).
Ste[e]n[e], XII, 344 (71); voir *Stene*.
Steenboc, XII, 78 (49).
Steenhuffel, XII, 82 (53).
Steenweghe, XI, 286 (14).
Steenwech, XII, 356 (77).
Steffeshausen, XI, 453 (34).
Steghe, XVII, 272 (84).
Steijn, XII, 70 (43).
Steinbach, XI, 452 (33), 454 (34).
Stekelink, XII, 344 (71).
Stene, voir Pierres.
Stenenhusen, XVII, 272 (84).
Sterpigny, voir Verly.
Stierken, XII, 359 (78).
Stofreghen, XI, 449 (30).
Stockoec, XII, 242 (66).
Stonckel, XII, 355 (76); XVII, 293 (105).

Storme, XII, 359 (78).
Stouckel, lisez Stonckel.
Stoute, XI, 294 (22); XVII, 305 (117).
Stra[e]ten, XI, 288 (16); XVII, 316 (128).
Strasbourg, XI, 291 (19).
Strée, XI, 282 (10).
Strye, XI, 301 (29).
Stroiten, voir Straeten.
Struve, XI, 293 (21).
Struveel, XII, 241 (65).
Struver, voir Hulsberg.
Stucmeer.
Stunkil, voir Stonckel.
Sturm, XI, 291 (19).
Sturpat, XI, 300 (28).
Zuijlichem, XII, 359 (78).
Surice, XII, 70 (43).
Surlet, XII, 75 (46).
Surpele, XII, 238 (64).
Swaef (Zwaef), XII, 78 (50), 91 (62); XVII, 304 (116).
Swentzenhijm, voir Schwirzheim (?).
Zwerte, XII, 80 (51).

Tac[k], XII, 78, 50.
Tergnies, voir Auvelais.
Taillefer, XII, 70 (43).
Tanton, XI, 282 (10).
Teijlingen, XII, 82 (53).
T[h]i[e]baut, XII, 75 (46), 78 (50); XVII, 305 (97).
Tieloy, XII, 75 (46); XVII, 305 (97).
Thienen, XVII, 298 (111).
Thienes, XI, 282, 10; voir Thynes.
Tienne (?), voir *Thienes*.
Tichelen, XI, 296 (24).
Tylia, voir Linden.
Tilhiers, XI, 292 (20).
Tilleur, XVII, 285 (97).
Thilloir, voir Tilleur.
Timmerman, XVII, 305 (117).
Thynes, XII, 70 (43); XVII, 284 (96).
Thionville, XI. 291 (19), 454 (34).
Tis, voir *Brunken*.
Tysoen (Thijssoen ?), XI, 283 (11).
Tijt, XII, 76 (47); XVII, 286 (98).
Thoenijs, XII, 342 (69).
Tolmer, XII, 238 (64).
Tolner, XI, 451 (32).
Thommen, XII, 78 (50), 82 (53).
Tonbeke, XII, 70 (43).
Tongres, XVII, 272 (84).
Thonne-la-Longue, voir Guillemoix.
Thonne-le-Thil, XII, 85 (56).
Torines, XI, 294 (22).
Thoreil, voir Berneau.
Torgny, XI, 453 (34).
Torn[e], voir Torre.
Tornout, XII, 90 (61).
Torre, XI, 286 (14), 295 (23); XII, 242 (66); XVII, 275 (87), 277 (89), 296 (108), 307 (119).
Tour, voir Torre.
Trazegnies, XII, 70 (43), 341 (69); XVII, 291 (103).
Trelkens soen, XII, 359 (78).
Tréveray, XII, 85 (56).
Trignée, XII, 86 (57).
Troest, XI, 296 (24).
Troet, XII, 355 (76); XVII, 293 (105).
Troye, voir Troet.
Troijen, XI, 289 (17).
Truije, voir Troet.
Tseraelsbergen.
Tsermeys, XI, 287 (15).
Tsollebergh, voir Sollenberg.
Tsonkel, XII, 341 (68).
Tudekem, XII, 78 (49); XVII, 299 (111).

Tuijl, XI, 300 (28); XII, 76 (47).
Thuin, XII, 70 (43).
Tummeken, voir *Tonbeke*.
Turmer, XII, 82 (53).
Turnier, voir Turmer.
Tutegem, XVII, 299 (111).
Tuwijn, voir Thuin.

Udekem, XII, 80 (51), 238 (64).
Uffenvingen, XII, 355 (76).
Ulenstraten, XVII, 272 (84).
Unkele, XI, 282 (10).
Uttinghen, voir Ottange.

Vabus, voir Diederic[x].
Vachon, XII, 355 (76).
Vaenken, XII, 78 (50).
Vayals, voir Wayaux.
Vailz XI, 454 (35); XVII, 281 (93).
Valke, XII, 82 (53).
Valkenbergh, XI, 291 (19).
Valkenere, XI, 285 (13).
Varenrode, voir *Warenrode*.
Varney, XI, 451 (32).
Varsberg, XI, 291 (19).
Vaul[s], XI, 282 (10); XII, 85 (56); XVII, 273 (85), 304 (116).
Vaulx, XII, 85 (56).
Veelsch, voir Rochette.
Veelst, XI, 454 (35); XVII, 272 (84), 281 (93).
Veen, XII, 355 (76).
Veer, XI, 287 (15), 300 (28); XVII, 277 (87).
Vehir, XI, 458 (39).
Veischeim (?), XII, 344 (71).
Vecmont, XI, 454 (35).
Velaines, XI, 454 (35).
Velde, XI, 293 (21); voir Champ[s]; XVII, 292 (104).
Vellereux (?), voir *Velroy[e]*.
Velroy[e], XI, 454 (35).
Velroux, voir *Vilrous*; XII, 72 (45), 75 (46), 86 (57).
Velst, XVII, 272 (84).
Velthem, XII, 242 (66).
Vélu, XI, 458 (39).
Vene, XI, 286 (14).
Venedau, XII, 344 (71).
Venijn, XI, 293 (21).
Verange, voir Sexey (?).
Verceen, *Verchem*, Verchin (?), } voir *Marchiet*.
Verlarenen, XI, 450 (31).
Verlaine, XII, 237 (62).
Verly, XI, 454 (35).
Veron, XI, 456 (37).
Verrières, XII, 85 (56); XVII, 288 (100).
Versaines, XII, 70 (43).
Vertain, XI, 295 (23).
Vertelaer, XII, 77 (48).
Verthem, voir *Marchiet*.
Verton, voir *Marchiet*; XII, 355 (76).
Vervier[en], XII, 70 (43); XVII, 284 (96).
Vezin, voir *Vizin*.
Veuschen, voir Veischeim.
Viane, *Vianden*, } voir Vienne.
Vianen, XI, 285 (13); XVII, 275 (87).
Vienne, XII, 85 (56).
Vierschit, XII, 344 (71).
Vichte, voir Spelt (Spilt).
Vijleijnen, *Vilen*, } voir Villaine (?).
Villaine (?), XII, 80 (51).
Villars, XII, 351 (74), 355 (76); XVII, 293 (105).
Ville, XI, 458 (39); XII, 347 (72), 355 (76); XVII, 272 (85), 283 (95), 293 (105).

Villemorien, XI, 451 (32).
Villers, XI, 288 (16), 298 (26), 299 (27), 454 (35); XII, 70 (43, 44), 75 (46), 85 (56), 344 (71), 355 (76); XVII, 281 (93), 293 (105), 316 (128).
Villers-le-Peuplier, XI, 295 (23).
Villeroux, voir *Vilrous*; XI, 295 (23), 454 (35).
Villy, voir Colins.
Vilrous, XI, 288 (16); XVII, 316 (128).
Vilmoriel, XI, 451 (32).
Vinalmont, XII, 72 (45), 75 (46).
Vizin, XII, 85 (56).
Vivier, XI, 299 (27); XII, 82 (53).
Vlaest, XI, 449 (29, 30).
Vlatten, XVII, 295 (107), 296 (108).
Vleek, XI, 290 (18).
Voeght, XII, 70 (44).
Voelen, XII, 246 (68).
Voeren, voir Fouron.
Voervensteren, XII, 78 (55).
Volmer *(Vollenmer, Volneer)*, XI, 297 (25).
Vomei, XII, 75 (46).
Vo[o]rde, XI, 293 (21); XII, 70 (44), 77 (48); XVII, 277 (89), 284 (96).
Voorspoel, XII, 91 (62).
Vos, XII, 82 (53), 342 (69).
Voshole, XI, 289 (17).
Vorsselaer, XII, 89 (60), 90 (61), 91 (62).
Vrederics, voir *Elsloo*.
Vrizy, XI, 282 (10).
Vroede, XII, 82 (53).
Vrunt, voir Print.
Vueren, voir Fouron.
Vus, voir Bettembourg.

Wadelincourt, XI, 451 (32).
Waenrode, XII, 82 (53); XVII, 287 (99).
Waha, XI, 456 (37); XII, 355 (76); XVII, 282 (94), 293 (105), 311 (123).
Wayaux, XII, 70 (44).
Waijenberge, XVII, 272 (84).
Waijcop, XII, 79 (50).
Waym[s], etc., voir Weismes.
Waijns, XVII, 272 (84).
Wachtendonk, XII, 87 (58).
Wale, XII, 82 (53); XVII, 287 (99).
Waleffe, XI, 299 (27).
Wa[e]lene, XI, 295 (23).
Walencourt, voir Wadelincourt.
Walhain, XI, 282 (10); XII, 86 (57).
Walcourt, voir Farciennes.
Walrabens (—vens), XII, 246 (68).
Walraven, XII, 79 (50).
Walzin, XI, 282 (10).
Walt, XI, 451 (32).
Waltenheim, XI, 291 (19).
Wambach, XII, 88 (59).
Wampach, XI, 454 (35) (voir Wambach).
Wander (Wandre ?), XII, 355 (76).
Wanfercée, XI, 282 (10).
Wanies, XI, 295 (23).
War, XI, 456 (37); XVII, 282 (94).
Warenrode, XVII, 272 (84).
Warfusée, XI, 292 (20).
Wargnies, XII, 355 (76); XVII, 293 (105).
Warnant, XII, 86 (57), 234 (62), 237 (63); XVII, 289 (101).
Waroux, voir Pol[l]ain; XI, 290 (18); XII, 70 (44), 75 (46), 234 (62), 246 (68), 355 (76); XVII, 284 (96), 285 (97).
Warsage, XI, 289 (17), 297 (25); XVII, 276 (88).
Wastine, XI, 299 (27).
Watoule, XI, 299 (27).

Watronville, XVII, 272 (84).
Wavre, XII, 82 (53).
Wavreille, XI, 282 (10).
Webbecom, XII, 246 (68).
Wedergrate, XII, 341 (69); voir Trazegnies.
Wederhout, XII, 359 (78).
Weerd, XII, 241 (65).
Weerde, XII, 342 (69).
Weerst, voir Warsage.
Weert, XVII, 272 (84).
Weetkeele, XVII, 300 (112).
Weiler (?), voir *Wildere*.
Weijns, XI, 289 (17).
Weismes, XI, 456 (37); XVII, 272 (84).
Welchenhausen, XI, 451 (32); XVII, 280 (92).
Wellen, voir Rover.
Wense, XVII, 272 (84).
Werde, XII, 82 (53); voir *Weert*.
Weriche, XVII, 227 (84).
Werchter (?), XII, 82 (53); XVII, 287 (99).
Werchteren, XI, 296 (24); XII, 82 (53).
Werm, XI, 289 (17), 290 (18).
Wer[r]enbergh (— berch), XII, 76 (47); XVII, 286 (98).
Werst, voir Warsage.
Wert, XII, 342 (69), 356 (77).
Werve, XII, 77 (48).
Wez, XII, 75 (46), 84 (55).
Wesel[e], XII, 90 (62); voir Sompeke.
Wesembeek, XI, 284 (12); XII, 91 (62).
Wesenhagen, XI, 284 (12); XVII, 274 (86).
Wesselere, voir Wisselere.
Weteringhen, XII, 70 (44).
Widoye, voir Duren.
Wijere (Wiere), XII, 82 (53); XVII, 305 (117).
Wihogne, XII, 82 (53).
Wijk, XI, 290 (18).
Wijc[h], XI, 284 (12), 451 (32).
Wijchmael, XII, 82 (53).
Wijct, XI, 284 (12).
Wilde, XI, 295 (23).
Wildenrath, XI, 290 (18).
Wil[de]re, voir Walt; XI, 454 (35); XII, 76 (47), 81 (52), 82 (53), 237 (63), 238 (64), 344 (71); XVII, 281 (93), 289 (105).
Willebringen, XII, 237 (63).
Willemanssone, XVII, 307 (119).
Willer (?), voir *Wildere*.
Willouercourt, XI, 454 (35).
Wiltze, XII, 87 (59).
Winde, XI, 286 (14), 289 (17); XII, 80 (51), 238 (64).
Wijneghem, XII, 90 (61).
Wijngaerde, XI, 449 (30); XVII, 296 (108).
Winghe, XI, 290 (18); XII, 80 (51), 238 (64), 242 (66).
Winkendonc, XII, 356 (77).
Winzenheim, XII, 88 (60).
Winthem, XII, 238 (64).
Winxele, XII, 83 (52).
Wiseppe, XII, 70 (44).
Wisselere, XI, 295 (23); XII, 245 (67), 342 (69).
Witte, XII, 83 (52); XVII, 302, (116).
Wittem, XII, 238 (64), 242 (66); XVII, 289 (101), 296 (108), 304 (116).
Wittgenstein, XII, 87 (58).
Wittlich, XII, 89 (60); XVII, 272 (84).
Wo[e]zic, voir *Wuzic*.
Wolnehorst, XI, 282 (10).

Woluwe, XVII, 304 (116).
Womer, voir *Vomei*.
Wonder, XII, 242 (66).
Woshol, voir *Voshole*.
Wouter, XVII, 272 (84).
Wouwere, XII, 76 (47, 48).
Wuzic, XII, 76 (48).

Xhendremael, XII, 75 (46), 86 (57).

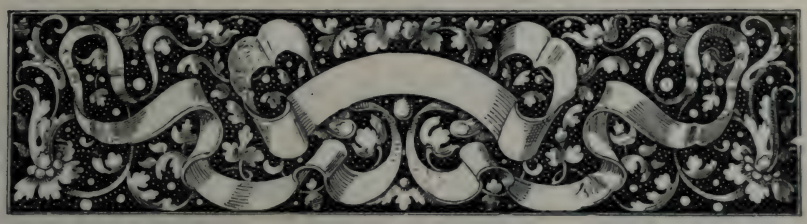

LES DÉBUTS DE L'ART EN ÉGYPTE

CHAPITRE II

La Parure.

LES peuples les plus primitifs se peignent presque tous le corps. Il n'y a que les Esquimaux qui ne le font pas, parce qu'ils ont toujours le corps entièrement couvert, du moins lorsqu'ils quittent leurs huttes. L'Australien a toujours dans son sac une provision d'argile blanche ou d'ocre rouge et jaune. Pour la vie journalière on se contente de quelques taches sur les joues, les épaules ou la poitrine ; pour les occasions solennelles, on se barbouille le corps entier » [1].

Peinture corporelle.

Peut-on constater quelque chose d'analogue chez les primitifs égyptiens ?

Remarquons tout d'abord que l'on rencontre « fréquemment dans les tombeaux des matières colorantes, telles que l'ocre rouge et jaune, la malachite, le sulfure d'antimoine » [2].

Ces matières colorantes sont d'ordinaire renfermées dans de petits sacs placés habituellement à proximité des mains [3].

Aucun document ne permet, je crois, d'affirmer que l'on se peignait entièrement le corps ; par contre, une statuette en terre

[1] GROSSE, *les Débuts de l'Art*, p. 41.
[2] DE MORGAN, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, II, p. 51.
[3] PETRIE, *Naqada*, p. 30.

nous montre des dessins sur tout le corps. Cet intéressant monument a été découvert à Toukh : il nous représente une femme, debout, les bras levés au-dessus de la tête dans la pose que nous retrouverons plus tard sur les dessins des vases. Nous chercherons alors à déterminer, si la chose se peut, la signification de ce geste. Les dessins peints sur la statuette sont de genre divers. Ce sont

Fig. 5. — Statuette de Femme ornée de peintures sur tout le corps. Terre grisâtre, peintures noires.

d'abord des figures d'animaux, chèvres ou antilopes, absolument identiques, comme le remarque Petrie, à celles des poteries rouges avec décoration blanchâtre. Notons ensuite les ornements en zigzag et enfin des motifs empruntés à la flore. Tous ces ornements se retrouvent sur des poteries contemporaines des débuts de la période préhistorique entre les dates de succession 31 et 32. Cela indique, pour la statuette qui nous occupe, une antiquité véritablement extrême et nous permet de la considérer comme une des plus anciennes représentations féminines que l'on puisse citer, abstrac-

tion faite des ivoires découverts dans les cavernes du sud de la France [1] (fig. 5).

M. de Morgan reproduisant la même figurine remarque qu' « il serait facile de trouver un grand nombre de comparaisons chez les tribus de l'Afrique centrale, de l'Amérique ou de l'Océanie » [2].

La comparaison la plus intéressante à faire à ce point de vue est certainement celle indiquée par Petrie remarquant combien ces dessins peints, à même le corps, rappelaient les tatouages des populations occidentales de l'Égypte, ces *Timihou,* Libyens, qui présentent avec les primitifs égyptiens tant d'analogies, comme nous aurons mainte fois l'occasion de le remarquer.

Nous nous en occuperons dans un instant à propos des tatouages.

Deux statuettes de femmes, en terre, de la collection Petrie, à l'University College de Londres, ainsi qu'un fragment similaire à l'Ashmolean Museum à Oxford nous montrent également des peintures analogues à celles de la statuette de Toukh (fig. 6).

On le voit, les documents relatifs à la peinture du corps entier sont peu nombreux et ils nous permettent d'affirmer seulement que les femmes avaient l'habitude de s'orner le corps de motifs divers. Et encore n'est-il pas absolument certain qu'il ne s'agisse pas, dans les documents cités, de tatouages. Seule, la découverte dans les tombeaux de matières colorantes permet de croire qu'il s'agit plutôt de peintures [3].

Mais à côté de ces documents vagues nous possédons heureusement des indications beaucoup plus précises au sujet de la peinture des yeux. On employait à cet effet de la malachite broyée et mêlée vraisemblablement à un corps gras. Au moyen de cette couleur on se faisait autour de l'œil une ligne assez large qui avait, à côté de son rôle décoratif, un rôle utilitaire.

[1] Petrie, *Naqada,* pl. lix, n° 6 (Ashmolean Museum, à Oxford). — Les poteries citées par Petrie comme termes de comparaison avec les peintures sont les suivantes : pl. xxviii, 34, 48; xxix, 77, 85d, 91-95.

[2] de Morgan, *loc. cit.*, II, p. 56 et fig. 101.

[3] Voir pour les peintures corporelles et le tatouage dans la Grèce prémycénienne : Blinkenberg, *Antiquités prémycéniennes. Étude sur la plus ancienne civilisation de la Grèce,* dans les *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord.* Nouvelle série, 1896, pp. 46-50.

Comme le rappelle Petrie, Livingstone raconte que dans le centre de l'Afrique il constata que le meilleur remède contre les

Fig. 6. — Statuettes de Femmes a l'University College de Londres.

Sur le spécimen de gauche la peinture s'est écaillée, et on ne distingue plus que quelques lignes sur le torse.
Terre grisâtre, peintures verdâtres.

ulcérations était la malachite en poudre que les indigènes lui préparaient. Le même auteur compare également cette couche de couleur qui préservait l'œil de la lumière éclatante du désert à la coutume des Esquimaux qui se noircissent la peau autour des yeux pour les garantir de l'éclat de la neige [1].

Cet usage est constaté pour la période primitive grâce aux faits suivants :

On a découvert dans les tombes des coquillages dans lesquels se trouvaient encore des résidus de couleur verte [2].

Des traces de couleur identique ont été relevées sur des cailloux d'ordinaire extrêmement polis et qui se trouvent toujours en râpport avec des palettes en schiste ardoiseux [3].

Ces palettes, dont nous aurons à parler plusieurs fois au cours de cette étude, servaient à broyer la malachite que l'on écrasait à leur surface au moyen des cailloux que je viens de mentionner. Le fait est démontré d'une manière indéniable par les traces de peinture verte qu'on y relève aussi bien que par la cavité résultant à la longue de l'opération du broyage [4] (fig. 7).

Ces palettes ont eu une brillante destinée ; nous les retrouverons plus tard devenues de véritables objets d'art, de proportions énormes, et employées vraisemblablement dans les cérémonies.

Petrie a découvert parfois également sur les palettes des traces d'hématite.

Signalons, enfin, pour l'époque primitive la coutume de peindre les ossements des morts en rouge. Chez les Australiens on se peint pour la première fois en rouge lors de l'initiation, au moment où l'adolescent fait partie de la communauté des hommes. « La peinture rouge, caractéristique de l'entrée dans la vie, est employée aussi pour la mort » [5].

[1] Petrie, *Diospolis parva*, p. 20.

[2] Petrie, *Naqada*, p. 6 : tombe 522 Ballas ; p. 15 : tombe 23 Ballas ; p. 16 : tombe 87 Ballas.

Le même usage de coquilles a été constaté également à la IVe dynastie.

Voir Petrie, *Medum*. Londres, 1892, pl. xxix, 17, et p. 34, « the shell contains powdered blue carbonate of copper as paint ».

[3] Petrie, *Naqada*, p. 10 et p. 19 : tombe 5 Naqada.

Un beau spécimen de palette avec traces de peinture à Oxford, provenant de Gebelein.

[4] Petrie, *Naqada*, p. 43.

[5] Grosse, *les Débuts de l'Art*, pp. 41-42.

Il faudrait avoir plus de documents qu'on n'en possède pour pouvoir déterminer jusqu'à quel point cette coutume était générale chez les primitifs égyptiens. Je n'en ai rencontré qu'un exemple cité par Petrie [1].

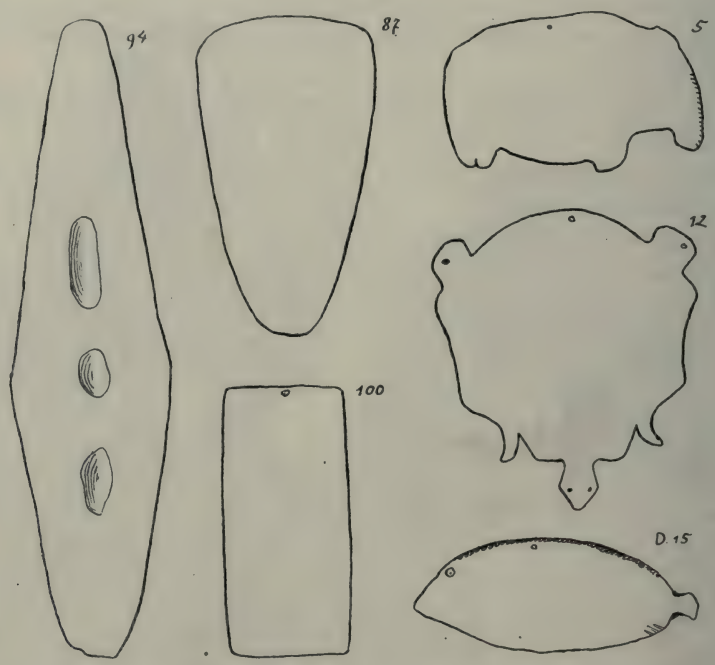

Fig. 7. — Palettes en schiste servant a broyer le fard.

L'habitude de se peindre le corps et plus spécialement de dessiner autour de l'œil une ligne verte s'est-elle conservée dans l'Égypte historique ?

Dès les plus anciennes époques, la peau des hommes sur les monuments est généralement représentée comme étant d'une couleur brun-rouge assez foncée ; la peau des femmes est jaune. M. Maspero, dans son *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique* [2], s'exprime à ce sujet comme suit : « Les hommes sont généralement enluminés de rouge dans les tableaux : en fait, on aurait observé parmi eux toutes les nuances qu'on remarque chez la popu-

[1] *Naqada,* p. 25 : tombe 234.
[2] T. I, p. 47.

lation actuelle, depuis le rose le plus délicat jusqu'au ton de bronze enfumé. Les femmes, qui s'exposaient moins au grand jour, sont d'ordinaire peintes en jaune : leur teint se maintenait d'autant plus doux qu'elles appartenaient à une classe plus élevée ».

Cette explication pourrait être assez facilement admise. Elle explique même les exceptions à ces colorations rouge et jaune que l'on peut noter dans un certain nombre de monuments où l'on voit, par exemple, des femmes dont la peau, au lieu d'être jaune, se rapproche beaucoup de la couleur réelle. Je citerai, par exemple, la figure d'une fille du prince Tehuti-hetep, dans les tombes de El Bersheh [1], ou encore les représentations de la reine Aahmes à Deir-el-Bahari, celles de la reine Thiti, dont les chairs roses contrastent avec celles des mille autres dames peintes en jaune vif sur les murs de leurs tombeaux [2].

Je serais cependant assez disposé à voir dans le coloris singulier des Égyptiens un usage en tout semblable à celui des peuples primitifs, d'autant que les couleurs choisies, rouge et jaune, sont celles le plus fréquemment employées chez eux. Analysant la « palette » du primitif, M. Grosse s'exprime comme suit : « Le rouge, surtout le rouge jaunâtre, est la couleur favorite des primitifs, comme de presque tous les peuples... Goethe exprime certainement un sentiment général en parlant, dans sa *Farbenlehre*, de la force excitante du rouge jaunâtre. C'est pour cette raison que le rouge a toujours joué un grand rôle dans la toilette, surtout dans celle des hommes. L'habitude qu'avaient les généraux romains victorieux de se peindre de rouge a disparu avec la république romaine... Le jaune a une importance semblable ; aussi l'emploie-t-on de la même façon... » [3].

Je crois qu'il n'y aurait aucune impossibilité à appliquer également ces principes aux Égyptiens, et sans vouloir affirmer cependant qu'à toutes les époques on ait continué à se peindre la peau de telle sorte, je suppose que la coutume a été assez générale, pen-

[1] Newberry, *El Bersheh*, I, frontispice.

[2] Naville, *Deir-el-Bahari*, III, pl. lxvii. — Benedite, *le Tombeau de la reine Thiti*, dans les *Mémoires de la Mission archéologique française du Caire*, V, p. 397.

[3] Grosse, *les Débuts de l'Art*, pp. 45-47.

dant un temps suffisamment long, pour que la convention soit admise de représenter les hommes en rouge et les femmes en jaune [1].

L'usage de peindre le tour des yeux en vert, ou plus exactement de souligner l'œil d'un trait de fard vert, est constaté avec plus de précision dans la civilisation égyptienne.

Petrie rapporte qu'il découvrit dans une tombe de la Ire dynastie (M. 1. Abydos) de la poudre de malachite dans une petite boîte en ivoire en forme de canard [2], fort intéressante comme prototype des nombreuses boîtes à fard de même forme découvertes assez fréquemment dans les tombeaux du second empire thébain et dont on trouve des spécimens dans plusieurs musées [3] (fig. 8).

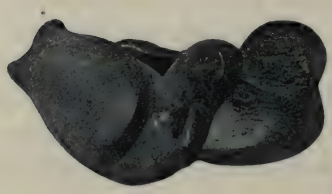

Fig. 8.

Des monuments de la IIIe dynastie nous montrent nettement la ligne de fard vert sous les yeux, notamment les montants de porte du musée du Caire, sur lesquels est représentée la femme d'un personnage du nom de Sokarkhabiou. « La figure de cette femme, qui s'appelait Hathornafer-Hotpou de son grand nom et Toupis de son petit nom, rappelle, dit Maspero, le type des Nubiennes; elle a sous les yeux une bande de fard vert [4] ». De même sur les statues célèbres de Sepa et de Nesa au Louvre, « la pupille, les paupières et les sourcils sont peints en noir, et le dessous des yeux orné d'une bande verte » [5].

La momie de *Ranefer,* qui vivait vers les débuts de la IVe dynas-

[1] Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* I, p. 54 : « Je pense bien qu'au début ils s'enduisaient tous les membres de graisse ou d'huile ». Pourquoi pas de graisse ou d'huile colorée au moyen de couleurs minérales ou végétales ? — Voir cependant Schweinfurth, *Origine et état actuel de la population,* dans Bœdeker, *Égypte,* 2e éd. française. Leipzig, 1903, p. xxxiii.

[2] Petrie, *Diospolis parva,* p. 20 ; publiée dans Petrie, *the Royal Tombs of the First Dynasty,* I, pl. xxxvii, 1. Voir p. 27 ; *id.*, II, p. 37.

[3] Un exemple dans Petrie, *Kahun, Gurob and Hawara,* pl. xviii, 10, et p. 35 ; deux autres dans Leemans, *Aegyptische Monumenten van het nederlandsche Museum van Oudheden te Leyden,* II, pl. lxxvi, 565 et 567.

[4] Maspero, *Guide du visiteur au Musée du Caire,* p. 18, 11 et 12.

[5] de Rougé, *Notice des Monuments,* A 36-38, pp. 26-27.

tie, était entourée dans des linges étroitement serrés ; par-dessus on avait peint en vert les yeux et les sourcils [1].

On enfermait la poudre verte servant à la préparation du fard dans des petits sacs que l'on trouve fréquemment représentés dans les listes d'offrandes. Ils étaient, d'après les représentations figurées, en cuir ou en peau [2], et les spécimens retrouvés dans les tombeaux confirment l'exactitude de ce détail. Parfois aussi on renfermait le fard dans de petits vases ou des paniers. Je ne puis songer à entrer dans des détails sur la composition de ce fard vert à l'époque pharaonique, ni m'arrêter à décrire les différents fards en même temps en usage. Cela n'aurait aucune utilité pour ce travail et d'autres l'ont fait déjà excellemment [3]; je mentionnerai cependant les traces laissées par l'usage du fard vert dans l'écriture et dans le rituel égyptien.

Un signe hiéroglyphique montre clairement la bande de fard dessinée sous l'œil, et ce signe, outre divers emplois, « sert aussi à déterminer le nom *Ouazou* [ ] de la poudre et du fard vert » [4].

Dans les rituels on fait de fréquentes allusions au fard vert, dès les textes des pyramides, et la croyance aux vertus protectrices et curatives du fard était telle que l'on appelait déjà *Ouzait* l'œil fardé, l'œil sain. Ce point a été parfaitement mis en lumière par Maspero qui est déjà revenu plusieurs fois sur la question [5].

Le rituel du culte divin journalier en Égypte comme aussi les rituels funéraires mentionnent l'apport du sac de fard vert au moyen

[1] Petrie, *Medum*, p. 18.

[2] Griffith, *Beni Hasan*, III, pl. III, 27, et p. 14.

[3] Wiedemann (A.), *Varieties of ancient «Kohl»*, dans Petrie, *Medum*, pp. 41-44. Florence et Loret, *le Collyre noir et le Collyre vert du tombeau de la princesse Noubhotep*, dans de Morgan, *Fouilles à Dahchour*, mars-juin 1894, pp. 153-164. Également en tirage à part. Vienne, 1895, 16 pp.

[4] Maspero, *Revue critique*, 22 avril 1901, p. 308 ; compte rendu de Davies, *Ptahhotep*, I. Voir pl. V, 33, pour la représentation exacte du signe.

[5] Maspero, *Notes au jour le jour*, § 25, dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, XIV, 1902, pp. 313-316, et *la Table d'offrandes des tombeaux égyptiens*, dans la *Revue de l'histoire des religions*, XXXV, 1897, p. 297 (p. 23 du tirage à part). — Petrie, *Medum*, pl. XIII. — Mariette, *Monuments divers, recueillis en Égypte et en Italie*. Paris, 1889, pl. XIX, b, où se trouve cité le dans un mastaba du début de la IVe dynastie.

duquel, comme le dit le texte, le dieu ou le défunt « s'assainit avec ce qui est en lui » [1].

Enfin, un texte curieux s'exprime de la manière suivante : « Il t'apporte le fard vert pour ton œil droit et le *Mestem* (un autre fard) pour ton œil gauche » [2].

Tatouages. Les dessins que le primitif se peint sur la peau n'ont aucun caractère de persistance, et l'on peut à volonté les faire disparaître et les remplacer par d'autres. Il peut y avoir parfois intérêt à les

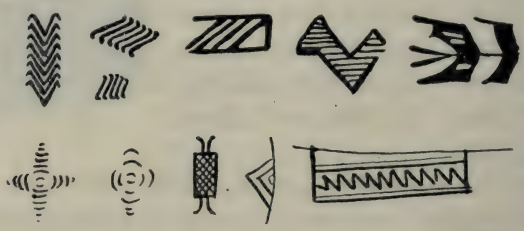

FIG. 9. — TATOUAGES DES PRIMITIFS COMPARÉS A CEUX DES LIBYENS. D'après l'*Anthropologie*.

rendre indélébiles, lorsqu'ils sont, par exemple, des marques de tribus ou des marques religieuses. De là naît la coutume du tatouage.

Comme nous l'avons vu précédemment, il est difficile de distinguer nettement dans les monuments primitifs égyptiens ce qui est tatouage ou peinture : les mêmes motifs étaient vraisemblablement en usage dans les deux systèmes.

On a comparé, comme je l'ai dit plus haut, les peintures ou tatouages représentés sur les statuettes primitives aux tatouages que portent les Libyens, *Timihou,* du tombeau de Seti Ier, et cette comparaison étendue aux tatouages des indigènes de l'Algérie a montré entre eux tous une grande analogie [3] (fig. 9).

Nous donnons ici la reproduction du groupe de Libyens du tom-

[1] Voir MORET, *le Rituel du culte divin journalier en Égypte,* dans les *Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études,* XIV, pp. 71, 109 et 199.

[2] VON LEMM, *das Ritualbuch des Ammondienstes.* Leipzig, 1882, p. 68.

[3] WIEDEMANN, *die Urzeit Aegyptens und seine älteste Bevölkerung,* dans *die Umschau,* 23 septembre 1899, pp. 765-766 ; *les Modes d'ensevelissement dans la nécropole de Négadah et la question de l'origine du peuple égyptien,* dans DE MORGAN, *Recherches sur les origines de l'Égypte,* II, pp. 221-222. — PETRIE, *Naqada,* pp. 45-46. — *Tatouages des indigènes de l'Algérie,* dans l'*Anthropologie,* XI, 1900, p. 485.

beau de Seti Ier (fig. 10) [1]; nous aurons l'occasion de nous y reporter plus d'une fois encore. Il est surtout intéressant de remarquer un des tatouages qui reproduit d'une façon fort exacte le signe hiéroglyphique symbole de la déesse *Neith*. Nous rapprocherons de ce fait le nom d'un roi de la Ire dynastie égyptienne appelé *Meri-Neith*. M. Maspero s'exprime à ce sujet comme suit : « Le nom de Meri-Neith est intéressant en tant que nom de roi, mais nous savions déjà par d'autres témoignages le rôle important que

Fig. 10. — Les Libyens du Tombeau de Seti Ier.

Neith jouait dans la religion des premiers siècles : les dames de haut parage qui sont enterrées ou mentionnées dans les mastabas de l'âge memphite ont, comme titres préférés, ceux de *prophétesse de Neith* et de *prophétesse d'Hathor*. Neith paraît avoir été une déesse d'origine libyenne, et la prédominance de son culte aux âges primitifs est bonne à noter, dans un moment où l'école de Berlin sémitise à outrance la langue et la population de l'Égypte » [2].

[1] Lepsius, *Denkmäler aus Aegypten und Aethiopien*, III, pl. 126.

[2] Maspero, dans la *Revue critique*, 12 novembre 1900, p. 366.— Voir en sens contraire, mais sans raisons suffisantes, Mac Iver and Wilkin, *Libyan Notes*. Londres, 1901, pp. 69-70.

Depuis que ces lignes ont été écrites, M. le professeur Sethe a démontré que Meri-Neith était le nom d'une reine de la Ire dynastie ; ce fait ne modifie nullement la valeur de l'argument qu'on en tire. Voir Sethe, *Beiträge zur ältesten Geschichte Aegyptens (Untersuchungen zur Geschichte und Alterthumskunde Aegyptens*, herausgegeben von Kurt Sethe, III, 1), pp. 29-30.

Cela nous amène à nous poser la question de savoir si, à côté de leur rôle esthétique, les peintures corporelles et les tatouages ne peuvent également avoir un autre rôle. Interrogeons à ce point de vue les documents ethnographiques. On y reconnaît d'ordinaire des marques de famille et de tribu. Comme il arrive parfois que la tribu choisit pour marque distinctive un symbole d'une divinité on aura chance de trouver dans les tatouages des signes religieux [1].

Parfois encore les tatouages sont une véritable pictographie et présentent un sens.

Un Indien d'Amérique portait sur le bras des lignes en zigzag ayant la signification de « force mystérieuse » [2].

Enfin les tatouages peuvent encore avoir un but médical [3].

Les Égyptiens d'époque classique se tatouaient parfois sur la poitrine ou sur les bras les noms ou les représentations de divinités; cet usage se constate peut-être exclusivement sous le second empire thébain. Je ne me souviens pas en avoir rencontré d'exemples en dehors de cette époque. Il suffira d'en citer quelques cas. Le roi Amenophis IV et sa femme portent tatoués sur la poitrine et les bras les noms du dieu *Aten,* et le professeur Wiedemann fait remarquer à ce sujet que l'on constate sous le règne de ce roi des influences libyennes [4].

Une stèle du musée de Pesth nous montre un personnage con-

[1] Grosse, *les Débuts de l'Art,* pp. 55 et suiv.

[2] Garrick Mallery, *X^th^ Annual Report of the bureau of Ethnology,* 1888-1889. Washington, 1893, pl. xvii, p 235.

Exemple cité par Hoernes, *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa von den Anfängen bis um 500 vor Chr.* Vienne, 1898, p. 31, note 4, où l'auteur cite également les Libyens du tombeau de Seti Ier.

[3] Fouquet, *le Tatouage médical en Égypte dans l'antiquité et à l'époque actuelle,* dans les *Archives d'anthropologie criminelle,* XIII, 1899, pp. 270 et suiv. — Voir Buschan dans la *Centralblatt für Anthropologie,* IV, p. 75, et R. Verneau dans l'*Anthropologie,* X, 1899, p. 99. — M. le professeur Petrie me signale au musée du Caire une momie de prêtresse de la VIe dynastie, portant sur le corps des tatouages nombreux.

[4] Wiedemann, *die Urzeit Aegyptens und seine älteste Bevölkerung,* dans *die Umschau,* III, 1899, p. 766, et dans de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte,* II, p. 222. — Voir, pour des représentations figurées, Lepsius, *Denkmäler,* III, pl. 106 et 109. — M. le professeur Petrie me fait remarquer que, dans ce cas, il se pourrait que les soi-disant tatouages ne soient, en réalité, que de petites plaquettes en terre émaillée fixées sur une fine mousseline On a rencontré à Tell-el-Amarna de telles plaquettes avec le nom du dieu Aten.

temporain de Touthmès III portant sur le bras droit le cartouche de ce roi [1].

Sur d'autres monuments nous voyons, sur l'épaule droite, des tatouages représentant des figures du dieu Amon-Ra, notamment sur une statue de scribe agenouillé du musée de Turin [2]. Une autre statue, au musée de Leyde (D 19), porte sur l'épaule droite

Fig 11. — Fragment de Statuette avec tatouages sur la poitrine et l'épaule droite.

Cabinet des médailles à Paris.

une figurine d'Amon-Ra et sur l'épaule gauche le cartouche d'Amenophis [I ?] [3]. Un autre monument du même musée (V. 82) nous montre un sculpteur qui porte sur la poitrine et les épaules, en tatouages, les signes , temple de Ptah. Enfin une petite statuette du Cabinet des Médailles à Paris, dont la partie supérieure

[1] Maspero, *Notes sur différents points de grammaire et d'histoire*, dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, I, 1872, p. 151.

[2] Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, II, p. 531, figure.

[3] Leemans, *Aegyptische Monumenten van het Nederlandsche Museum van Oudheden te Leyden*, II, pl. IV.

seule subsiste, nous apprend que l'on tatouait également sur la poitrine et les épaules des signes dont la signification nous échappe parfois et qui sont assez semblables aux marques que l'on peut relever sur les poteries (fig. 11).

FIG. 12. — STATUETTE DU MUSÉE DE BOLOGNE.

Quant aux tatouages décoratifs, ils sont assez rares sur les monuments égyptiens de l'époque classique. On pourrait citer cependant une petite figurine de femme en faïence du musée de Berlin (n° 9583)[1], une stèle du musée du Caire (n° 20138), où un homme a la poitrine décorée de tatouages[2], et enfin une représentation d'une tombe du second empire thébain[3].

Mutilations. « La perforation de l'oreille, du nez, des lèvres se fait surtout en vue de placer dans le trou, ainsi obtenu, un ornement quelconque. Aussi peut-on considérer ce genre de mutilation comme un passage naturel vers la seconde façon de se parer qui consiste à placer ou à suspendre sur le corps les objets de parure »[4].

Je ne suis pas certain que les préhistoriques égyptiens aient fait usage de pareilles mutilations ; cependant, je tiens à attirer l'attention sur l'usage des boucles d'oreilles à l'époque classique. Remarquons d'abord qu'un des Libyens du tombeau de Seti Ier portait des boucles d'oreille, à en juger, tout au moins, d'après la planche de Belzoni et d'après celle de Champollion.

[1] STRATZ, *Ueber die Kleidung der ägyptischen Tänzerinnen*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XXXVIII, 1900, p. 149.

[2] LANGE et SCHALFER, *Grab-und Denksteine des mittleren Reichs* (Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire), I, p. 163 ; IV, pl. LXXXVI, p. 465.

[3] LEPSIUS, *Denkmäler*, III, 2. — Voir ERMAN, *Aegypten und ägyptisches Leben im Altertum*, p. 316 et fig. p. 298. — Voir MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, p. 54 et note 3. — Au sujet des tatouages et peintures corporelles chez les Grecs, voir WOLTERS, P., *Ἐλαφοστίκτος*, dans *Hermes*, XXXVIII, pp. 265-273.

[4] DENIKER, *les Races et les peuples de la terre*. Paris, 1900, p. 209.

Lepsius, dans la planche dont notre figure 10 reproduit une partie, n'a pas noté la boucle d'oreille[1] (Voir plus loin fig. 19).

A l'époque égyptienne l'usage des boucles d'oreille est assez fréquent, mais seulement à partir de la XVIIIe dynastie ; il en est de même de l'emploi des tatouages consistant en figures ou noms de divinités. Comme le fait remarquer Erman[2], ce sont ou bien de larges disques ou bien de gros anneaux. On voit que, sous le règne d'Amenophis IV, les hommes également portaient des boucles d'oreille[3].

La femme représentée par une charmante statuette du musée de Bologne (fig. 12) « est très fière de ses grosses boucles d'oreille, et fait saillir gravement l'une d'elles afin de la montrer ou de s'assurer

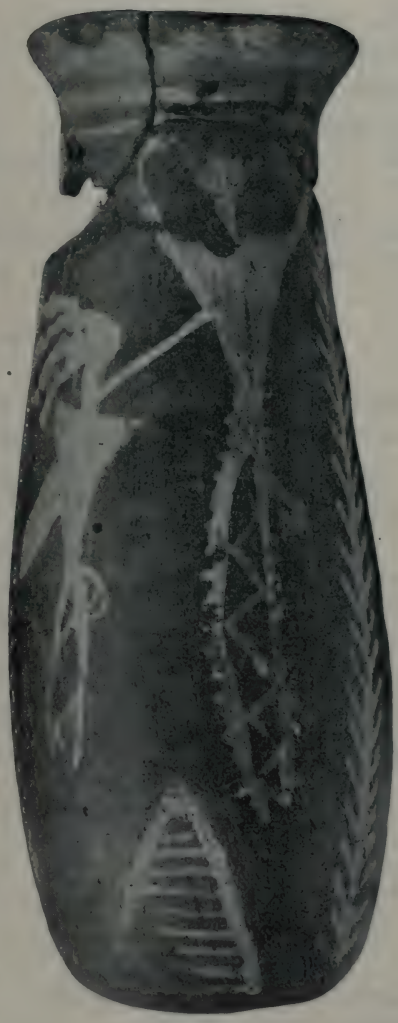

Fig. 13. — Vase en terre rouge avec décorations blanchâtres représentant des combattants.

[1] Belzoni, *Plates illustrative of the Researches and Operations of G. Belzoni in Egypt and Nubia*. London, 1821, pl. viii. — Champollion, *Monuments de l'Égypte*, pl. ccxl. — Une reproduction de la tête d'après cette planche, dans Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*, I, *Égypte*, fig. 528, p. 796. Il est vraiment regrettable de constater combien les diverses publications de cette précieuse représentation varient dans les détails. Il serait bien désirable qu'on en fît une *édition définitive*.

[2] Erman, *Aegypten und ägyptisches Leben im Altertum*, p. 313.

[3] Steindorff, *Vier Grabstelen aus der Zeit Amenophis IV*, dans la *Zeitschrift für Aegyptische Sprache*, XXXIV, 1896, p. 66.

que le bijou lui va bien » [1]. La statuette, en bois, est ornée de disques pour les oreilles, en ivoire. Ces disques sont assez fréquents dans les tombeaux du second empire thébain et un certain nombre me semblent bien être destinés à être engagés dans le lobe de l'oreille alors fortement distendu [2].

Le professeur Schweinfurth a publié un anneau en brocatelle appartenant à l'époque primitive et qui, d'après sa taille ainsi que d'après son profil externe, ne peut avoir servi que d'anneau de lèvre [3].

Coiffure. Sur un des plus anciens vases de l'espèce appelée par Petrie « Cross Lined Pottery », et qui ne furent en usage que dans les débuts de la période primitive (entre les dates de succession 31 et 34), on voit représenté un combat entre deux hommes (fig. 13). L'un des combattants a la chevelure disposée en quatre tresses qui pendent sur le dos [4].

D'autres monuments, d'une époque plus récente, nous apprennent que l'on se coiffait de différentes manières : les cheveux longs, répartis en deux rangées de boucles, pendaient sur les épaules et encadraient la figure [5] ; ou bien les cheveux courts étaient disposés en petites boucles allongées ou rondes s'étageant en lignes parallèles depuis la nuque jusqu'au sommet de la tête [6]. D'autres fois encore on réunissait les cheveux en une seule grosse tresse

[1] MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique,* II, p. 533 et fig., où l'auteur indique, probablement par erreur, que la statuette appartient au musée de Turin. La photographie de Petrie d'après laquelle il la reproduit est le n° 83 de la *Série italienne,* mais porte gravée la lettre B indiquant Bologne.

[2] Si l'on doutait du fait de cette distension parfois considérable du lobe de l'oreille, des exemples tels que ceux représentés dans SCHURTZ, *Urgeschichte der Cultur.* Leipzig, 1900, pp. 65 et 396, emporteraient la conviction la plus entière.

[3] SCHWEINFURTH, *Ueber einen Altägyptischen Ring aus Brocatelle,* dans les *Verhandlungen der berl. Anthropol. Gesellschaft* (février 1902), pp. (99) (100).

[4] PETRIE, *Diospolis parva,* p. 14. « M. Schweinfurth avait émis l'idée que les « néolithiques » égyptiens se teignaient les cheveux en blond (par décoloration à l'aide de chaux ou d'urine) ou en roux (par coloration avec du henné). M. Virchow croit devoir écarter cette hypothèse... » — SALOMON REINACH, Compte rendu de VIRCHOW, *Ueber die ethnologische Stellung der prähistorischen und protohistorischen Aegypter. (Abhandlungen der Preuss. Akademie der Wissenschaften.* Berlin, 1898), dans l'*Anthropologie,* IX, 1898, p. 447.

[5] QUIBELL, *Hieraconpolis,* I, pl. II.

[6] *Idem,* pl. V et VI, et PETRIE, *the Races of early Egypt,* dans le *Journal of Anthropological Institute,* XXXI, pl. XIX, 11 et 12.

qui, partant du sommet de la tête, pendait sur le dos[1] (fig. 14).

En fait, on retrouve toutes ces variétés de coiffures d'hommes dans les monuments de l'ancien empire égyptien, où l'on semble, en cela, avoir gardé fidèlement les traditions des prédécesseurs. Seule la grande tresse n'est plus portée par les hommes : elle devient la coiffure des enfants et un des insignes des princes et de certains hauts dignitaires sacerdotaux. Dans ce cas, et lorsque nous

Fig. 14. — Statuette en ivoire.
Représente un captif accroupi. La coiffure consiste en une épaisse tresse pendant sur le dos.

la voyons représentée sur les monuments du second empire thébain, elle a généralement perdu sa forme originelle et s'est transformée en un bandeau à franges pendant sur l'oreille[2].

[1] Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. xi et xxvi a, et Petrie, *Royal tombs of the earliest Dynasties*, II, pl. iv, 4.

[2] Pour les types de perruques de l'ancien empire, voir Erman, *Aegypten und agyptische Leben im Altertum*, pp. 302 à 304. Pour la tresse de l'enfance et des princes, *ibid.*, pp. 117, 235, 314, reproduction de la tresse transformée en un bandeau orné. C'est là un intéressant exemple des lois de l'évolution du vêtement exposées par Darwin, George-H., *l'Évolution dans le vêtement*, dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, V, 1899-1900, pp. 385-411 (ill.) (Tirage à part. Bruxelles, Lamertin).

Les statuettes féminines les plus anciennes n'ont pas trace d'une perruque quelconque et on dirait même que la tête est entièrement rasée. On peut se demander s'il n'y a pas là simplement de l'inexpérience de l'artiste qui n'a su comment rendre les cheveux [1]. Vers la fin de la période primitive, au contraire, nous voyons apparaître nettement deux espèces de perruques, une courte et une longue.

Fig. 15. — Statuette de Femme en terre émaillée.
Découverte à Abydos.

Dans la première, les cheveux sont répartis de part et d'autre du front et s'arrêtent court au-dessus des épaules [2].

La longue perruque est formée par de longues tresses de cheveux séparées par les épaules, de telle sorte que quelques mèches pendent sur la poitrine jusque sur les seins [3].

[1] On verra tout à l'heure, en effet, que les peignes sont surtout fréquents à cette époque.

[2] Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. ix. — Petrie, *the Royal Tombs of the earliest dynasties*, II, pl. iii a, 8.

[3] Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. ix et xi. Voir plus loin les diverses figurines féminines où l'on trouvera des exemples assez nombreux des deux

Une statuette découverte l'hiver dernier à Abydos par le professeur Petrie montre une coiffure différente où les cheveux, réunis en une grosse natte, pendent sur l'omoplate droite [1] (fig. 15).

On le voit, ce sont là, de nouveau, des coiffures identiques à celles en usage chez les femmes au début de l'ancien empire, telles qu'elles sont représentées, par exemple, sur les statues célèbres de Nofrit, au Caire, et de Nesa, au Louvre [2].

Fig. 16. — Œufs d'Autruche.

Fragment avec figures incisées, modèles en terre avec traces de peinture. Provenant de Négadah et de Hou.

De même que les sauvages actuels aiment à orner leur coiffure de divers objets mobiles, plumes, coquillages, peignes et épingles

espèces de perruques. Il se peut qu'un certain nombre d'anneaux que l'on classe parmi les bracelets aient été employés pour maintenir les boucles de la chevelure, comme on les trouve en usage en Grèce *(tettiges)* et dans les tombeaux puniques. — Voir Gsell, *Fouilles de Gouraya. Sépultures puniques de la côte algérienne* (Publications de l'Association historique de l'Afrique du Nord). Paris, Leroux, 1903, p. 39.

[1] Petrie, *Abydos*, II, pl. iv et p. 25.

[2] Voir Erman, *Ægypten und ägyptisches Leben im Altertum*, p. 307.

ouvragés, de même nous relevons cette coutume chez les primitifs égyptiens.

Nous rencontrons d'abord les plumes, que les hommes se piquaient dans la chevelure, comme on le voit notamment sur un fragment de palette en schiste du Musée du Louvre [1].

Les plumes employées à cet usage sont les plumes d'autruche, et on pourrait se demander s'il n'y avait pas une signification religieuse dans le fait de s'en parer. La plume se retrouve, en effet, plus tard dans la coiffure de la déesse Maat dont elle sert parfois à écrire le nom qui dans les textes des pyramides est déterminé par un faucon portant la plume sur la tête [2].

Sur les anciennes statues découvertes par Petrie à Coptos, l'emblème du dieu Min est aussi surmonté d'une plume d'autruche [3]. Je noterai ici en passant la découverte d'œufs d'autruche portant des traces de peinture et de gravures dans des tombes préhistoriques (fig. 16). L'usage de déposer ces œufs dans les tombeaux a été plusieurs fois noté à diverses époques de l'histoire égyptienne [4].

[1] Heuzey, *Égypte ou Chaldée,* dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles lettres,* 1899, pl. de la p. 66. Voir plus loin notre fig. 25.

[2] Griffith, dans Davies, *the Mastaba of Ptahhetep and Akhethetep at Saqqareh,* I, p. 15.

[3] Petrie, *Koptos,* pl. III.

[4] de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte,* II, pp. 35, 69 et 100. — Petrie, *Naqada,* p. 19 (tombe 4) et p. 28 (tombe 1480). (Ashmolean Museum, à Oxford.) — On importait, à l'époque historique, les œufs et les plumes d'autruche du pays de Punt et peut-être aussi de l'Asie, s'il faut en croire une représentation du tombeau d'Harmhabi. — Voir Bouriant, *le Tombeau d'Harmhabi,* dans les *Mémoires de la Mission archéologique française du Caire,* V, pp. 420 et 422 et pl. III et IV. — Rappelons la découverte d'œufs peints dans les tombeaux puniques de Carthage (Gsell, *Fouilles de Gouraya.* Paris, 1903, pp. 35-37, où l'auteur se demande si les œufs d'autruche n'ont pas été décorés par des Grecs d'Égypte ou d'Asie mineure), et même dans un tombeau de la vallée du Bétis, en Espagne *(Anthropologie,* XI, 1900, p. 469). — Voir aussi Petrie, *Naukratis,* I, p. 14 et pl. XX, 15. — Remarquons, cependant, qu'on employait l'œuf d'autruche à des usages industriels. — Voir Tylor-Griffith, *the Tomb of Paheri at El Kab,* pl. IV et p. 18. — Petrie, *Illahun, Kahun and Gurob,* pl. XXII et p. 19.— Petrie, *Kahun, Gurob and Hawara,* p. 32.

M. J.-L. Myres me communique l'intéressante note suivante relative à la persistance du commerce des œufs d'autruche dans le nord de l'Afrique : « The transsaharan trade in ostrich eggs persists. The eggs, as far as I could ascertain in Tunis and Tripoli (in 1897) come viâ Kano, along with the consignments of feathers, and emerge at the Mediterranean seaboard termini : where they are in request as pendant ornaments in the mosques ».

Petrie a découvert à Hou des modèles en terre d'œufs d'autruche ; l'un d'eux décoré de lignes noires en zigzag imitant des cordes [1], les autres simplement ornés de points blancs [2] (fig. 16).

La plume d'autruche se trouvait presque sans exception placée dans la coiffure des soldats armés à la légère, aux anciennes époques, et le signe hiéroglyphique en a conservé la trace [3]; les Libyens du tombeau de Seti 1er ont également la coiffure ornée de deux plumes.

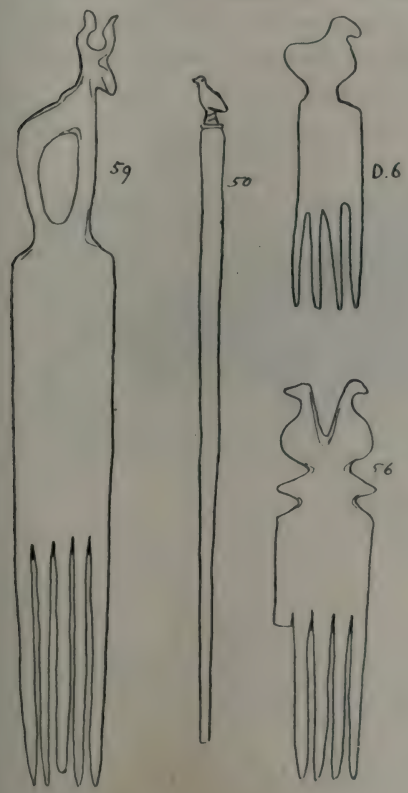

Fig. 17.
Peignes et Épingle décorés de figures animales.

Peignes et épingles.

Les femmes aimaient à affermir l'échafaudage de leur coiffure au moyen d'épingles et de peignes ornés, en os ou en ivoire. Ces peignes et épingles étaient souvent surmontés de figurines d'animaux ; parfois même, des peignes nous montrent des figures humaines. Petrie a remarqué que ces peignes étaient surtout fréquents au début de la période préhistorique entre les dates de succession 33 à 44, tandis que les épingles, dont le type le plus fréquent est surmonté d'une figurine d'oiseau, se trouvent pendant toute la période préhistorique (figure 17) [4]. Nous aurons l'occasion de nous en occuper avec plus de détails en parlant de l'art ornementaire; notons cependant déjà que ces peignes et épingles découverts dans les tombeaux ont pu

[1] Petrie, *Diospolis parva*, pl. v et p. 33 (tombe B 101).

[2] Hou, tombe B 262 et B 56 (2 exemplaires) (Ashmolean Museum, à Oxford).

[3] Voir les remarques de Max Mueller, *Asien und Europa nach altägyptischen Denkmälern*, pp. 3 et suiv.

[4] Petrie, *Diospolis*, p. 21. Voir pl. vi, où l'on verra les épingles, le peigne-épingle et une cuillère encore engagés dans la chevelure d'une femme.

avoir un but magique, comme c'est notamment le cas en Chine [1].

L'art de s'orner les cheveux et de disposer ces derniers en coiffures compliquées ne nous apparaît donc pas dans l'Égypte primitive comme parvenu à un très haut degré. On pourrait cependant trouver certains documents qui seraient de nature à nous en donner une idée plus élevée. Ne pourrait-on reconnaître, en effet, dans certaines coiffures des rois, des reines, des dieux, représentées sur les monuments de l'époque classique, des survivances de modes plus anciennes ? Par exemple, cette coiffure des reines formée des plumes d'un vautour dont la tête se dressait devant le front [2].

Les documents ethnographiques fourniraient facilement un grand

Fig. 18. — Bande de faux cheveux
Provenant de la tombe du roi Zer, de la première dynastie.

nombre de décorations de coiffures comparables à celles de l'Égypte [3].

Perruques. Un seul fait démontre à l'évidence combien les perruques compliquées étaient en honneur dans l'Égypte primitive : c'est la coutume de déposer dans les tombeaux des chevets, instruments

[1] J. J. M. de Groot, *the Religious System of China,* I, pp. 55-57 : « Among the hairpins provided for a woman's burial is almost always one which is adorned with small silver figures of a stag, a tortoise, a peach, and a crane. These being emblems of longevity, it is supposed that the pin which is decorated with them will absorb some of their life giving power and communicate it to the woman in whose hair it is ultimately fastened ». — Exemple cité par Frazer, *the Golden Bough,* 2e édit., I, p. 48. Édition française, Paris, 1903, I, p. 48, note 1.

[2] Voir un exemple de cette coiffure sur la stèle de la reine Noubkhas au Louvre (C 13) et remontant à la XIIIe dynastie. C'est le plus ancien exemple que j'en connaisse.

[3] Grosse, *les Débuts de l'Art,* pp. 67-68.

dont le but était de préserver pendant le sommeil les coiffures artistiques qui n'étaient pas refaites tous les jours et que l'on cherchait à conserver intactes aussi longtemps que possible [1].

Sous l'ancien empire, la charge des cheveux du roi, de ses perruques, était confiée à de grands personnages ; Maspero cite un inspecteur des fabricants de cheveux du roi, un directeur des fabricants de cheveux du roi contemporains des IVe et Ve dynasties [2].

Fig. 19. — Tête de l'un des Libyens du Tombeau de Seti Ier. Montre la boucle d'oreille, les bandes de boucles sur le front et la tresse de cheveux pendant sur l'épaule droite.

Petrie a découvert dans la tombe du roi Zer, de la Ire dynastie, à Abydos, une bande de faux cheveux (fig. 18) composée de boucles et vraisemblablement destinée à être portée sur le front [3]. Les Libyens du tombeau de Seti Ier nous montrent, entre les deux

[1] Schurtz, *Urgeschichte der Kultur*. Leipzig, 1900, pp. 359 et suiv.

[2] Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, p. 278, note 1.

[3] Petrie, *Abydos*, I, pl. iv, 7, et p. 5 : « The fringe of locks is exquisitely made, entirely on a band of hair, showing a long acquaintance with hair work at that age. It is now in the Pitt-Rivers Museum at Oxford ».

parties de cheveux encadrant la tête de part et d'autre, deux rangées de semblables boucles (fig. 19).

Barbe. De très nombreux documents nous montrent que les hommes portaient d'ordinaire la barbe taillée en pointe. On en trouvera des exemples lorsque nous aurons à nous occuper des représentations humaines.

FIG. 20. — STATUETTE DE LA COLLECTION MAC GREGOR
Avec sac pour la chevelure et la barbe, et fourreau pour les parties génitales.

Il faut cependant que nous nous arrêtions ici un instant à l'examen d'une curieuse statuette de la collection Mac Gregor [1] (fig. 20), où les cheveux, ainsi que la barbe, sont enveloppés dans une espèce de sac qui les cache complètement. Si ce n'est pas là, comme le suggère M. Naville, « une représentation conventionnelle ou enfantine de la chevelure » on pourrait y retrouver quelque chose d'apparenté aux coiffures royales de l'époque classique, auxquelles était assujettie au moyen de cordons une barbe postiche. Quel pouvait être le but de cette espèce de fourreau ? L'employait-

[1] NAVILLE, *Figurines égyptiennes de l'époque archaïque*, II, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXII, 1900, pl. VI et p. 68.

on dans un but de pureté, par exemple dans des cérémonies religieuses ? La coutume des prêtres égyptiens qui se rasaient entièrement ne serait-elle pas simplement un système tout à fait radical d'éviter toute souillure dérivant des cheveux et de la barbe [1] ? Ce n'est là évidemment qu'une simple hypothèse, signalée en passant, et sur laquelle je ne veux pas insister davantage [2]. On pourrait y comparer le *padân* de la religion mazdéenne [3], ou bien encore la coutume des Juifs de se cacher la barbe en signe de deuil [4].

Voile

Une petite série d'objets intéressants nous apprend que l'usage de se couvrir le bas de la figure au moyen d'un voile était déjà connu dans la seconde moitié des temps primitifs (dates de succession 50-61).

Ce sont de petits objets en coquille, en calcaire, plus rarement en cuivre, et que l'on suspendait devant le front ; à la base, un crochet soutenait un voile, comme l'a conjecturé Petrie. Un de ces pendants a été découvert encore en place sur un crâne et montre clairement la façon de le porter. Un spécimen décoré de lignes imitant la vannerie démontrerait que l'on faisait ces pendants en fibres tressées et cela expliquerait leur rareté dans les tombes. Seuls ceux en matières plus résistantes auraient été conservés (fig. 21). D'autres spécimens n'ont pas de crochet à la partie inférieure et sont donc seulement des ornements portés sur le front ;

[1] On pourrait rapprocher cela de l'habitude de nos modernes chirurgiens qui se couvrent parfois les cheveux et la barbe pendant les opérations afin d'éviter pour le malade une chance quelconque d'infection.

[2] Au sujet du port de la barbe naturelle ou postiche dans l'Égypte pharaonique, voir Erman, *Ægypten und ägyptisches Leben im Altertum*, surtout pp. 309-311, et les divers passages cités à l'Index s. v. Bart.— Le motif donné par Moret, *Coup d'œil sur l'Égypte primitive*, p. 5, du port des perruques et de la barbe postiche ne me paraît pas fondé.

[3] Dans la religion mazdéenne l'officiant a la partie inférieure du visage couverte d'un voile, le *padân* (av. paitidâna) qui empêche son haleine de souiller le feu sacré et les mains couvertes de gants. — Cf. Darmesteter, *Zend Avesta*, I, p. LXI. — Il porte aussi le padân en mangeant pour ne pas souiller les aliments qu'il avale d'un coup entre deux reprises d'haleine. *Ibid.*, II, p. 214, n° 31. — Le padân était porté par les mages de la Cappadoce, à l'époque de Strabon (d'Auguste), XV, 733 c *τάφρας πλωτάς καθειχνίας ἑκατέρωθεν μέχρι τοῦ καλύπτειν τὰ χείλη τὰς παραγναθίδας*. (Note communiquée par M. Franz Cumont.)

[4] Benzinger, *Hebräische Archaologie* (Grundriss der theologischen Wissenschaften, Zweite Reihe, Erster Band). Freiburg i. B. et Leipzig, 1894, p. 165.

deux, appartenant à la collection Petrie, sont en forme de femmes.

Il se pourrait que ces pendants et le voile devant la figure aient été portés aussi bien par les hommes que par les femmes et peut-

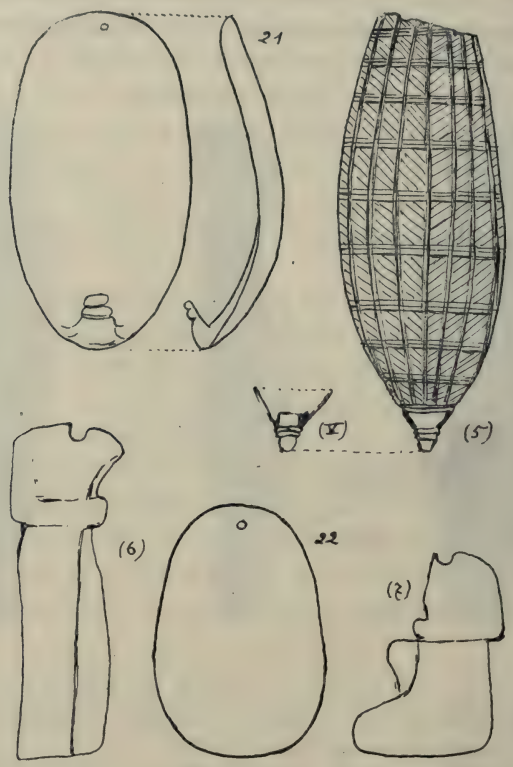

Fig. 21. — Ornements du Front.
Les deux ornements supérieurs ont servi également à suspendre un voile devant la figure.

être même exclusivement par les hommes, à en juger d'après la coutume des Touaregs et même de certains Arabes [1].

On n'a pas de traces de cette coutume de se voiler la face dans

[1] Frazer, *the Golden Bough,* 2e édit., I, p. 313 : « Amongst the Touaregs of the Sahara all the men (and not the woman) keep the lower part of their face, especially the month, veiled constantly ; the veil is never put off, not even in eating or sleeping », et note 3 : « Amongst the Arabs men sometimes veiled their faces ». Édition française. Paris, 1903, I. p. 243 et note 4.

toute l'histoire de l'Égypte et ce sont les Arabes qui l'importèrent de nouveau au VIIe siècle de notre ère [1].

Ornements du corps.

Grosse, dans son livre sur les débuts de l'art [2], rapporte une remarque intéressante de Lippert : « Le principe suivant lequel on choisit les endroits du corps destinés à porter la parure est un principe pratique et on fait abstraction de toute considération d'ordre idéal... Sont destinés à porter la parure, tous les endroits du corps qui forment des retrécissements au-dessus des parties osseuses et musculeuses plus larges. Ces endroits sont les suivants : le front et les tempes avec les os qui font saillie en dessous et le support formé par le pavillon de l'oreille, le cou et les épaules, les flancs et les hanches ; aux jambes, c'est la région au-dessus des chevilles ; aux bras, ce sont le biceps, le poignet et, dans une moindre mesure, les doigts. L'homme primitif se sert de tous ces endroits pour y fixer des ornements ; mais il n'a pas été amené à ce choix pour des raisons esthétiques, mais par des considérations purement pratiques ».

Nous avons déjà parlé de la coiffure chez les primitifs égyptiens, nous devons maintenant étudier les colliers, ceintures, bracelets, bagues, et voir comment le vêtement a pu se développer en partant de ces parures toutes élémentaires.

La forme la plus simple de ces décorations consiste à attacher à ces divers endroits du corps de simples « lanières de peau, des nerfs d'animaux, des tiges herbacées » [3]. Ensuite on y suspend des coquilles, des perles, des griffes d'animaux, etc.

Coquilles.

En Égypte les coquilles sont fréquentes dans les tombes préhistoriques. Percées d'un trou elles servaient évidemment de parures [4], et l'usage s'en est conservé dans les temps historiques où l'on imitait même des coquilles en terre émaillée ou en métal pour servir d'éléments de collier.

[1] PETRIE, *Naqada*, pl. LXII, 21-23 et p. 47 ; *Diospolis parva*, pl. III et p. 22. — *Prehistoric Egyptian Carvings*, dans *Man*, 1902, n° 113, p. 161-2, et pl. L, 5-7. Voir SOCIN, A., *Islamisme*, dans BŒDEKER, *Égypte*, 2e édit. française. Leipzig, 1903, p. LXIII. « L'origine du voile remonte à la plus haute antiquité (Genèse, XXIV, 65 ; Isaïe, III. 22, 23) ; cependant on ne sait si les anciennes Égyptiennes l'ont porté, du moins on n'en voit pas d'exemples sur les monuments ».

[2] Pp. 63 et 64.

[3] DENIKER, *les Races et les peuples de la terre*, pp. 211 et suiv.

[4] DE MORGAN, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, II, p. 59.

Je me contenterai de citer les merveilleux bijoux découverts à Dahchour par M. de Morgan [1].

Perles. On a découvert dans les tombes d'époque primitive un grand nombre de perles dont les formes restent sensiblement les mêmes pendant toute la période préhistorique. Il n'en est pas de même des matières employées, et Petrie a pu en dresser une table chronologique assez détaillée [2].

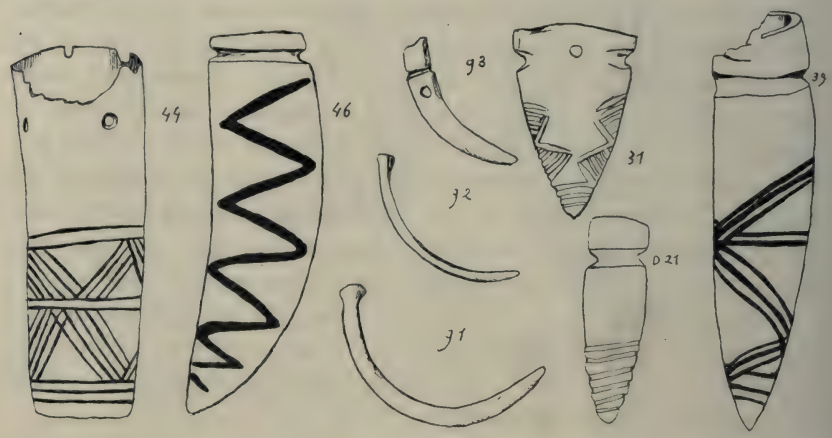

FIG. 22. — PENDELOQUES
Montrant l'imitation de griffes et de cornes, décorées de lignes incisées ou peintes.

Pendeloques Je serais assez porté à considérer comme des ornements de collier la plupart des objets en ivoire découverts dans les tombeaux et que Petrie regarde comme des instruments destinés à fermer les ouvertures des outres :

« Ce sont des sortes de pendeloques formées par l'extrémité coupée d'une côte d'animal ou d'une défense, percées souvent d'un trou au sommet, et par conséquent devant être portées la pointe en bas, munies dans leur partie la plus large d'une forte échancrure et couvertes de lignes brisées ou de dessins géométriques rudimentaires [3] (fig. 22).

[1] DE MORGAN, *Fouilles à Dahchour*, mars-juin 1894. Vienne, 1895, pl. XXIII et XXIV.

[2] PETRIE, *Diospolis parva*, pl. IV et p. 27.

[3] DE MORGAN, *Recherches sur les Origines de l'Égypte*, II, p. 62-63.

Certaines de ces pendeloques sont en pierre, d'autres sont creuses et ont pu servir de vases.

A la partie supérieure de la plupart d'entre elles on remarque un retrécissement destiné à les fixer au moyen d'un lien passant également dans le trou qu'on y trouve fréquemment percé. Des traces nombreuses de cuir en cet endroit ont été relevées [1].

Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur ces pendeloques, en traitant de l'art ornementaire. Notons cependant qu'un certain nombre de ces ornements affectent la forme de cornes ou de griffes et ne sont que la copie stylisée d'ornements encore plus rudimentaires. Nous pouvons y comparer les colliers des Boschimans, « des cordons faits de tendons et peints d'ocre rouge, auxquels sont suspendus des coquillages, des dents, des griffes, des carapaces de tortue, des cornes d'antilope et autres objets servant en partie de récipients pour le tabac et les onguents, en partie d'amulettes et, pour la plupart, d'objets de parure » [2].

J'ai à peine besoin de remarquer combien l'usage des perles et des pendeloques était fréquent dans l'Égypte pharaonique, et des collections comme celle réunie par Petrie à l'University College de Londres sont des plus instructives à cet égard. Cette richesse d'ornements de collier : oiseaux, griffes, coquilles, amulettes diverses, est bonne à noter, car on en relève rarement des traces sur les monuments figurés. On n'est pas toujours autorisé à se baser uniquement sur l'absence d'un objet sur les monuments figurés égyptiens pour en nier l'usage.

Bracelets.

Les perles et autres pendeloques servaient aussi bien à décorer les ceintures, les bracelets et les anneaux de jambes que les colliers, et les bijoux découverts par Petrie dans la tombe du roi Zer, de la Ire dynastie, nous permettent d'apprécier l'excellente façon dont on était parvenu, à cette époque, à grouper ces différents éléments pour arriver à des résultats vraiment étonnants. La perfection de ces bijoux est telle que, comme le remarque Petrie, à l'exception des perles en or massif, il n'y a aucune perle d'un des bracelets qui pourrait être échangée avec l'une quelconque d'un autre bracelet sans en détruire complètement l'heureuse harmonie [3].

[1] Petrie, *Naqada*, pp. 46-47, pl. LIX-LXIV. *Diospolis parva*, p. 21 et pl. III.
[2] Grosse, *les Débuts de l'Art*, p. 68.
[3] Petrie, *the Royal Tombs of the earliest dynasties*, II, pl. I et pp. 16-19.

Mais à côté des bracelets constitués de pièces détachées, il faut noter les simples anneaux de matières diverses. On en a retrouvé en ivoire, en os, en coquille, en cuivre, en silex, en pierres dures, etc. [1].

L'usage n'en a pas disparu aux époques historiques, et les tombes de la Ire dynastie, à Abydos, ont livré des débris d'une infinité de bracelets en ivoire, en corne, en coquille, en schiste et en pierre [2].

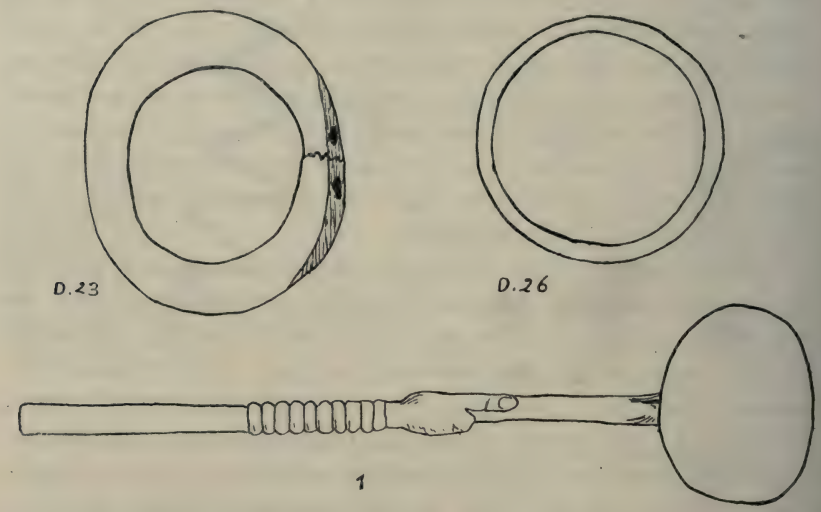

Fig. 23. — Bracelets en Os et en Ivoire et Cuillère avec manche en forme de bras orné d'une série d'anneaux.

[1] Voir Quibell, *El Kab*, pp. 6, 7, 9, 10, 18 et pl. ii, 2. — Petrie. *Naqada*, pl xliii et pp. 42, 47 et 34. — Albâtre. Petrie, *Naqada*, p. 29. — Coquille. Petrie, *Naqada*, pp. 14 et 47. — Corne. Petrie, *Naqada*, pp. 14, 47. — Cuivre. Petrie, *Diospolis parva*, p. 37. — Ivoire. Petrie, *Naqada*, pp. 5, 14, 29, 47. *Diospolis parva*, p. 21 et pl. x. — Os. Petrie, *Diospolis*, pl. x, 23. — Perles Petrie, *Diospolis parva*, p. 33. — Schiste, Petrie, *Naqada*, p. 14. — Silex. Petrie, *Diospolis parva*, p. 36. *Naqada*, pp. 14, 51, 59. *Abydos*, I, p. 16.

[2] Coquille. Petrie, *Abydos*, I, p. 17. — Corne. Petrie, *Royal tombs*, II, p. 39. — Ivoire. Petrie, *Royal tombs*, II, pp. 24, 35, 37. *Abydos*, I, p. 5. — Pierre. Petrie, *Royal tombs*, II, pp. 35, 37. — Schiste. Petrie, *Abydos*, I, p. 17. — Bracelets de Aha. Petrie, *Royal tombs*, I, pp. 5, 18, 29 ; II, p. 5. — Bracelets de Zer. Petrie, *Royal tombs*, II, pp. 17, 18.

Une cuillère (fig. 23) [1], dont le manche reproduit un bras, nous montre qu'on portait un grand nombre de bracelets semblables formant sur le bras une sorte d'armature qui rappelle, comme l'a très bien dit M. Pleyte, le « Danga bohr » que Schweinfurth avait trouvé chez les Bongo [2].

Petrie a découvert une tombe contenant un cadavre d'enfant portant au bras neuf ou dix anneaux d'ivoire, et il rappelle à ce sujet qu'une statuette de femme, de l'âge du renne, présente le même système d'ornementation [3].

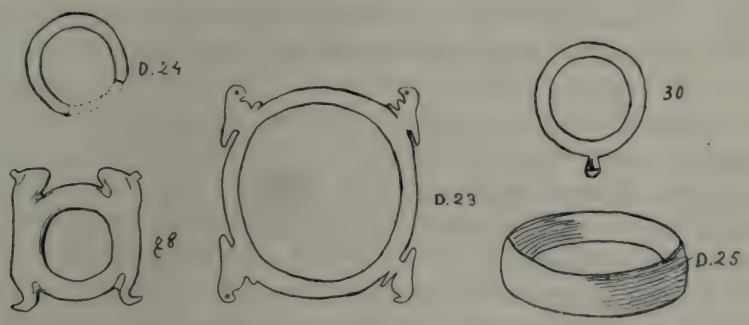

Fig. 24. — Bagues en Ivoire.

Il est très vraisemblable que ces mêmes anneaux pouvaient être employés également pour orner les jambes, comme on le voit notamment sur la représentation du chef du pays de Pount à Deir-el-Bahari [4].

Ce qui étonne le plus, au point de vue de la fabrication, c'est de voir les primitifs confectionner des anneaux en silex [5]. On a émis beaucoup d'hypothèses pour expliquer la manière dont on les aurait faits, et ce ne sont que les heureuses découvertes de Seton Karr à Wady-el-Scheikh qui nous ont montré toutes les phases du travail [6].

[1] Petrie, *Naqada*, pl. xliii, 1 (Ashmolean Museum, à Oxford).
[2] Pleyte, *Chapitres supplémentaires du Livre des Morts*, I, pp. 147-148. Schweinfurth, *Artes Africanae*. Leipzig-London, 1875, pl. iii, 12.
[3] Petrie, *Naqada*, pp. 42 et 47.
[4] Pleyte, *ibid.*, fig. en face de la p. 147.
[5] de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, II, pp. 60-61.
[6] Schweinfurth, *Ægyptischer Ringe aus Kieselmasse*, dans la *Zeitschrift für Ethnologie*, XXXI, 1899, pp. (496) et suiv. — Forbes, *On a Collection of stone*

On a déjà plusieurs fois remarqué sur les monuments de l'Égypte pharaonique combien on y faisait un usage fréquent des colliers, des anneaux de jambes et des bracelets et nous n'aurons donc pas à nous arrêter davantage sur ce point [1].

Bagues. Les primitifs ont également connu les bagues, en ivoire notamment, simples ou décorées d'un bouton ; deux spécimens fort curieux nous montrent qu'on aimait à les orner parfois de motifs d'animaux : l'une est décoré de deux félins ; sur l'autre on voit quatre faucons [2] (fig. 24).

Nous avons jusqu'à présent laissé de côté la décoration des hanches et cela parce que, à ma connaissance du moins, aucun monument de l'époque primitive ne nous a fait connaître une telle décoration. Sur aucune statuette, sur aucun dessin nous ne voyons autour de la ceinture une lanière de cuir ornée de perles, de pendants, etc. Mais il est bien difficile de dire si les perles ou pendants que l'on a découverts n'ont pu servir à parer cet endroit du corps aussi bien que le cou, les bras et les jambes. Par analogie, nous pouvons donc supposer également des ceintures ornementales ; et ici nous abordons le problème intéressant des origines du vêtement.

Vêtements. « A la lanière du cou, ou collier, on suspend une peau de bête et la voilà transformée en manteau. Chez les Fuégiens, ce morceau de peau est si exigu qu'on est obligé de le tourner suivant la direction du vent, pour protéger efficacement le corps. La lanière de la taille, la ceinture, est également surchargée de différents appendices et se transforme en jupe.

» Les branches feuillues que les Veddas enfoncent sous leur ceinture, les morceaux d'écorce retenus par la même ceinture chez les Niam-Niam, le « sarang » indo-malais qui fournit en même temps les éléments d'une jupe et d'une ceinture, tout cela n'est que le prototype de la jupe » [3].

Parlant des indigènes des îles Andaman, Grosse s'exprime

implements in the Mayer Museum, made by M. H. W. Seton Karr, in Mines of the ancient Egyptians discovered by him on the plateaux of the Nile valley, dans le *Bulletin Liverpool Museum*, II, nos 3 et 4, pp. 78-80 et fig. de la p. 82.

[1] Erman, *Ægypten und ägyptisches Leben im Altertum*, p. 313.

[2] Petrie, *Naqada*, pl. lxii, 30 ; lxiv, 78 et p. 47. *Diospolis*, IX, 23 ; X, 24, 25, et pp. 21-22.

[3] Deniker, *les Races et les peuples de la terre*, p. 312.

comme suit : « Il y a cependant une tribu dont les femmes ne mettent autour des hanches rien qu'une ficelle très mince, de laquelle pendent quelques fibres très courtes ; ce n'est évidemment qu'une parure »[1].

Erman a déjà remarqué que les Égyptiens des basses classes, sous l'ancien empire, principalement ceux qui par leurs occupations étaient en contact habituel avec l'eau, étaient parfois représentés comme absolument nus, tandis que la plupart de leurs camarades portaient simplement une ceinture garnie à la partie antérieure de quelques bandelettes libres[2]. On ne saurait parler ici de vêtement et on pourrait également douter qu'il s'agisse d'un ornement si on n'avait pour s'en assurer de nombreux parallèles ethnographiques.

On pourrait ajouter que, dans certains cas, cette simple corde nouée autour des reins servait d'amulette. Je rapporterai à ce propos la curieuse observation du Dr Stacquez qui, au sujet de la population moderne de Thèbes, s'exprimait comme suit : « La plupart des garçons étaient entièrement nus, et, parmi eux, il s'en trouvait qui pouvaient avoir une quinzaine d'années. Seulement, tous portaient autour du corps, en guise de ceinture, une mince ficelle. Aller entièrement nu était chose très naturelle pour ces gens, mais ne pas ceindre une ficelle autour des reins eut été le comble de l'indécence, et aucun ne se serait hasardé de se montrer en cet état. Je demandai la raison d'une semblable coutume, et il me fut répondu qu'elle avait toujours existé, que cette ficelle était censée cacher leur nudité, et devait représenter les vêtements qu'ils ne pouvaient porter à cause de la haute température de leur pays. Pour moi, je crois que cette ficelle doit être considérée comme une espèce d'amulette, et en voici la raison : dans quelques parties de l'Égypte, il est d'usage de se faire nouer par un *cheikh* une petite corde autour des poignets et des chevilles, afin de les préserver des foulures et autres accidents, pendant le travail ou la marche ; il est donc probable que la ficelle qui ceint les reins chez les habitants de Thèbes est une pratique semblable passée en habitude et dont on a oublié la raison d'être »[3].

[1] Grosse, *les Débuts de l'Art*, p. 70.

[2] Erman, *Ægypten und ägyptisches Leben im Altertum*, pp. 293-4.

[3] Stacquez, *l'Égypte, la basse Nubie et le Sinaï*. Liége, 1865, pp. 252-3. — Voir également Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, II, p. 526.

Rappelons aussi que, sous le second empire thébain, les jeunes esclaves féminines ainsi que les danseuses ne portaient pour tout vêtement qu'une ceinture qui parfois pouvait être décorée [1].

Voyons ce qui en était à l'époque primitive :

Ceintures. Plusieurs des personnages de la fameuse tombe peinte de Hieraconpolis, dont nous aurons à nous occuper longuement plus tard, semblent bien n'avoir pour tout vêtement qu'une ceinture nouée à la taille ; de même sur les palettes et massues, provenant de la même localité et où les formes sont déjà proches de celles de l'ancien empire [2].

On attachait à cette ceinture divers ornements, et les monuments nous en font connaître deux avec assez de précision. L'un est la queue d'animal, l'autre l'étui préservant les parties génitales.

Queue. Les guerriers ou les chasseurs que nous trouvons représentés sur le fragment de palette du Louvre portent, attachée à leur ceinture, une queue d'animal, peut-être une queue de chacal (fig. 25).

FIG. 25. — CHASSEUR. Porte la plume dans la chevelure et la queue fixée à la ceinture.

Il est intéressant de remarquer que cet ornement caudiforme se retrouve chez bon nombre de peuples [3].

En Égypte, à l'époque pharaonique, la queue est un ornement des princes et des prêtres, et le musée de Marseille en possède même un spécimen en bois [4].

Les représentations de queues sur les monuments de Hieraconpolis forment parfaitement la transition entre la queue des primitifs de la palette du Louvre, et celle du roi et des dieux sur les monuments égyptiens classiques.

Karnata. Quant à l'étui préservant ou cachant les parties génitales, son

[1] ERMAN, *Ægypten und ägyptisches Leben im Altertum*, p. 299. — STRATZ, *Ueber die Kleidung der ägyptischen Tänzerinnen*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache und Altertumskunde*, XXXVIII, 1900, pp. 148-149.

[2] CAPART, *La Fête de frapper les Anou*, dans la *Revue d'histoire des religions*, XLIII, 1901, p. 255.

[3] Voir un bel exemple dans DENIKER, *op. cit.*, frontispice.

[4] MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, p. 55, note 3.

rôle a été reconnu et mis en valeur par M. Naville [1]. On peut surtout bien le reconnaître sur la statuette de la collection Mac Gregor reproduite plus haut (fig. 20) ainsi que sur bon nombre de statuettes en ivoire dont nous nous occuperons plus tard.

Voici comment M. Naville le décrit :

« Ce qui est le plus caractéristique dans cette statue, c'est le gros étui ou cornet qui, tenant par une étroite ceinture, couvre les parties génitales..... Il semble qu'il soit fait d'une matière résistante, telle que du métal, du bois ou du cuir épais. Ce cornet remonte jusqu'au milieu du ventre. Il se compose d'un cylindre auquel s'en joint un autre plus mince, à l'origine duquel sont deux protubérances ovoïdes qui cherchent à imiter la nature..... » [2].

M. Naville a pu l'identifier avec la plus entière certitude avec un fourreau analogue qui est, dit-il, « une tradition, un trait caractéristique de ce groupe libyen, qui, sous la XIXe dynastie, s'allie aux peuples de la Méditerranée pour marcher sur l'Égypte ». Ce cornet portait à l'époque égyptienne un nom spécial ; les inscriptions l'appellent *karnata,*

Mais en même temps qu'on attachait à la ceinture la queue et le cornet on pouvait également se servir de cette même ceinture pour y suspendre une peau d'animal, une natte, un morceau d'étoffe, et le pagne était créé. La peau d'animal pouvait être également placée en guise d'ornement sur les épaules et enfin on pouvait se draper dans une natte, une peau ou un morceau d'étoffe tissée et constituer de la sorte un véritable manteau.

Ces éléments se retrouvent à l'époque historique ; ils se retrouvent tous également aux âges primitifs.

Peau d'animal.

La peau de panthère serrée autour des reins et couvrant le bas ventre est encore en usage chez les nègres du haut Nil à l'époque de la XIXe dynastie ; elle est devenue, placée sur les épaules, un insigne de certains prêtres et des nobles dès les débuts de l'ancien empire [3].

[1] Grosse, *les Débuts de l'Art*, p. 70, mentionne, chez les Botocudos du Brésil, d'après le prince de Wied, un « étui de feuilles qui cache les parties génitales ». Voir Yrjö Hirn, *the Origins of Art*. Londres, 1900, pp. 215-216.

[2] Naville, *Figurines égyptiennes de l'époque archaïque*, II, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXII, pp. 69 et suiv.

[3] Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, pp. 53 et 55, et note 8 de la p. 53.

Un des guerriers de la tombe peinte de l'époque primitive à Hieraconpolis est également vêtu d'une peau de panthère, tandis que son adversaire brandit un bouclier couvert d'une peau semblable [1] (fig. 26).

Pagne. Le pagne, court ou long, est représenté fréquemment aussi sur les monuments primitifs, soit sur les palettes et massues de Hieraconpolis, soit encore sur les peintures de la tombe, soit enfin sur les statuettes en ivoire [2]. Je ne suis pas tout à fait certain que les femmes aient porté le pagne long, et ce n'est qu'avec doute que je renvoie ici à la tombe peinte de Hieraconpolis. Je n'oserais assurer que les deux figures du haut de la planche LXXVI de Hieraconpolis II représentent bien des femmes; l'analogie de la pose avec des représentations féminines sur des poteries décorées me paraît cependant assez frappante.

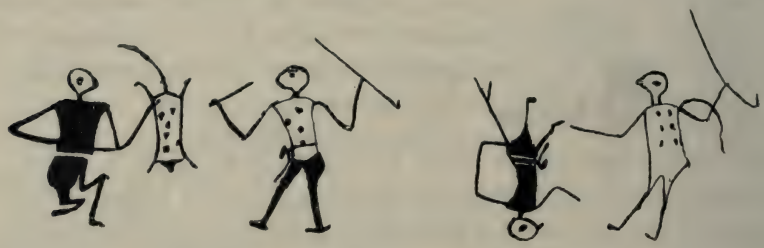

FIG. 26. — GUERRIERS.
Ils sont vêtus de la peau de panthère ou brandissent un bouclier revêtu d'une peau semblable.

Manteau. Enfin le grand manteau dont le rôle à l'époque historique a été si habilement reconnu par M. Maspero [3] est plusieurs fois représenté sur les monuments primitifs. Je citerai une figurine de femme au musée Britannique [4] et quelques statuettes en ivoire provenant de Hiéraconpolis et qui nous montrent le manteau tantôt uni, tantôt décoré de motifs géométriques [5].

[1] QUIBELL and GREEN, *Hieraconpolis*, II, pl. LXXVI.

[2] Pour le pagne à l'époque de l'ancien empire égyptien voir ERMAN, *Ægypten und ägyptisches Leben im Altertum*, pp. 282-286, et SPIEGELBERG, *Varia* XLVIII, *zu dem Galaschurz des alten Reiches*, dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXI, 1899, pp. 54-55.

[3] MASPERO, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique*, I, pp. 55-57.

[4] BUDGE, *History of Egypt*, I, p. 53.

[5] QUIBELL, *Hieraconpolis*, I, pl. IX et X.

Petrie a comparé fort judicieusement le manteau décoré d'une de ces figures avec les fragments de cuir peints de lignes en zigzag, découverts par lui à Négadah, et qu'on peut comparer aux vêtements des Libyens du tombeau de Seti Ier [1] (fig. 27).

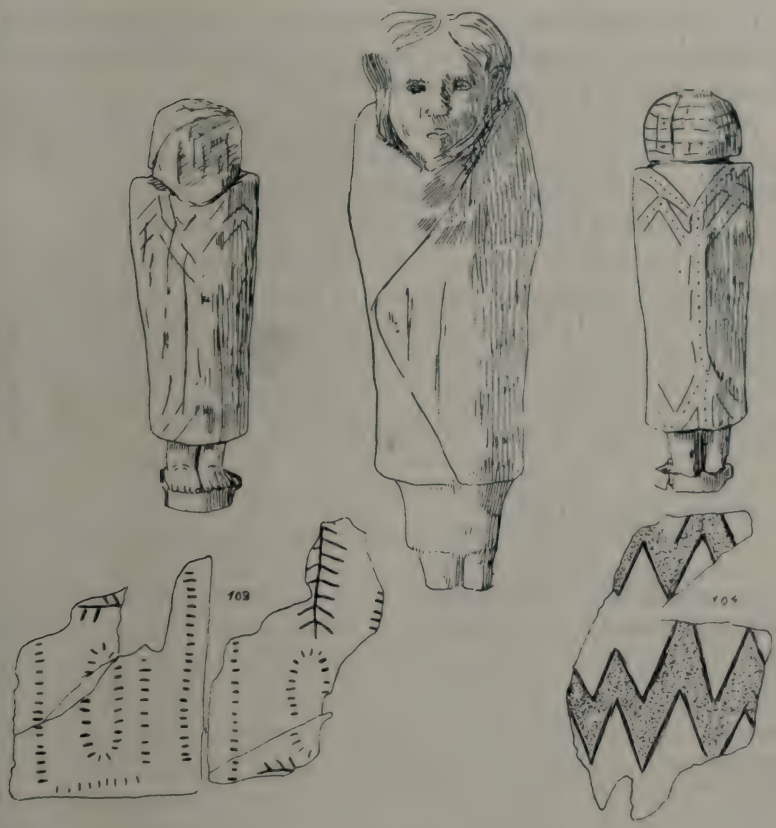

Fig. 27. — Figurines de Femmes.
Elles sont vêtues de manteaux unis ou décorés. En dessous, fragments de cuir décorés de peintures.

Ces ornements représentent probablement des broderies, comme le démontre la statuette en ivoire d'un roi de la Ire dynastie décou-

[1] Petrie, *Naqada*, pl. lxiv, 104, et p. 48. Voir aussi Petrie, *the Royal Tombs of the earliest dynasties*, II, pl. iv, 3, 4 et 5.

verte par Petrie à Abydos et dont on trouvera plus loin des reproductions [1].

Mentionnons enfin une petite figurine de femme étroitement enveloppée dans un manteau, découverte par Petrie à Abydos et datant des débuts de la Ire dynastie [2].

Le grand manteau s'attachait au moyen de glands dont Petrie a découvert des exemplaires en faïence émaillée dans le *temenos* du temple d'Osiris à Abydos [3].

Nous sommes arrivés ainsi à la fin de notre étude de la parure chez les primitifs égyptiens, cette manifestation première et en même temps si riche du sentiment esthétique.

La conclusion à tirer immédiatement de cette recherche est qu'il n'est pas possible de constater, au moins dans cet ordre d'idées, de changements brusques et radicaux au début de la période pharaonique et qu'il n'y a pas contradiction flagrante entre les usages des primitifs et ceux que nous trouvons sous l'ancien empire égyptien. Voyons si nous pourrons maintenir cette conclusion en nous attachant à l'examen de l'art ornementaire.

[1] Petrie, *Abydos,* II, pl. II et XIII, et p. 24.

[2] Petrie, *the Royal Tombs of the earliest dynasties,* II, pl. III A, 8, et p. 21.

[3] Petrie, *Abydos,* II, pl. I et VIII, 141-143 et p. 26.

Au sujet des vêtements primitifs comparés à ceux des monuments égyptiens de l'ancien empire, je crois utile de noter une remarque de Petrie. Après avoir décrit les vêtements découverts dans les tombes de la Ve dynastie à Deshasheh, il ajoute : « It is remarkable that not one dress was found of the form shown on the monuments, with shoulderstraps ; but the actual form seems to have been developed out of that by extension of the shoulder-straps along the arms. Hence the monumental dress must have been only an artistic survival in the Old Kingdom ». Petrie, *Deshasheh,* Londres, 1898, p. 31.

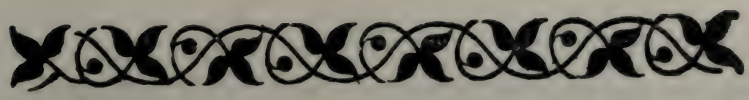

CHAPITRE III.

L'art ornementaire et décoratif.

Généralités.

LA question des débuts de l'art ornementaire ou décoratif est une des plus difficiles à résoudre et, en même temps, une de celles à laquelle il semble que les critiques d'art se soient le moins attachés [1]. Depuis quelques années, cependant, les ethnographes ont apporté de nombreux éléments qui permettent d'entrevoir une solution. Suivons donc les voies tracées et voyons quels sont les résultats qui paraissent le plus solidement acquis :

« Le trait caractéristique de l'art décoratif des peuples primitifs, dit Deniker, est celui-ci : Tous les motifs sont inspirés par des objets réels ; il n'y a pas de traits purement et volontairement ornementaux ni, à plus forte raison, de figures géométriques comme on a cru jusqu'à ces derniers temps. Toutes les prétendues figures de ce genre sont des dessins simplifiés d'animaux, et des objets, etc. Les motifs les plus fréquents sont inspirés par les animaux (motifs *zoomorphes),* par la figure humaine (motifs *anthropomorphes),* quelquefois par les objets fabriqués *(skeiomorphes) ;* ceux qui sont tirés des plantes *(phitomorphes)* sont excessivement rares..... Souvent l'objet entier se transforme en ornement et devient impropre à l'usage auquel il a été destiné... Il est intéressant de

[1] Il faut néanmoins citer deux ouvrages importants sur la matière : SEMPER, *der Stil in den technischen und tektonischen Künsten.* München, 1878-1879, 2 vol., et RIEGL, *Stilfragen. Grundlegungen zu einer Geschichte der Ornamentik.* Berlin, 1893.

noter que plus un peuple aime l'ornement, moins il est apte à faire du dessin proprement dit »[1].

Voilà comment on décore les objets; pourquoi les décore-t-on ? Ceux qui se sont occupés du problème nous apprennent que l'on décore les objets et il faut ajouter le corps, pour des motifs divers : dans un but artistique, dans un but d'information, dans le but de se procurer du luxe ou le pouvoir, enfin dans un but religieux ou magique[2].

Voilà les principes établis; avant de passer à leur application chez les primitifs égyptiens, je crois qu'il est nécessaire, pour la clarté de l'exposé, d'entrer dans quelques détails complémentaires sur ces considérations générales et de donner quelques exemples qui en feront saisir plus aisément la portée.

Transformation d'un motif naturel en motif géométrique

Voyons, d'abord, comment une représentation graphique d'un animal peut se transformer en un motif géométrique; cela nous permettra de découvrir les lois qui président à la stylisation des modèles naturels.

Un des exemples les plus intéressants à ce point de vue est fourni par l'importante étude de Holmes sur l'ancien art de la province de Chiriqui dans la Colombie[3].

Le thème principal est l'alligator qui, de déformation en déformation, de simplification en simplification, finit par se transformer en une série de motifs géométriques absolument réguliers. La figure 28 montrera plus clairement que tous les commentaires les phases successives de cette transformation qui s'explique assez logiquement par deux grands principes qui dominent toute la question. Le premier est le principe de simplification en vertu duquel le primitif, comme l'enfant, cherche à donner aux animaux et aux choses qu'il représente une forme fixe et facilement reconnaissable se simplifiant de plus en plus — ne fut-ce que par la paresse du dessinateur — et s'éloignant, par conséquent, de plus en plus du modèle primitif[4].

[1] Deniker, *les Races et les peuples de la terre*. Paris, 1900, pp. 237-240.

[2] Haddon, *Evolution in Art as illustrated by the Life-histories of designs*. Londres, 1895, pp. 4 et 5, le tableau de la p. 8 et le développement des idées exposées pp. 4 et 5 dans les pp. 200-306.

[3] Holmes, W. H., *Ancient Art of the province of Chiriqui, Colombia,* dans le *Sixth Annual Report of the Bureau of Ethnology,* 1884-85. Washington, 1888

Je cite le travail d'après le livre de Haddon mentionné à la note précédente.

[4] Grosse, *les Débuts de l'art,* pp. 107 et 119.

Le second principe, qui s'unit étroitement au précédent, est le principe de l'ordre rythmique qui, comme le dit Grosse, « domine l'art des peuples les moins civilisés de la même façon que celui des nations les plus avancées ». « Nous pouvons donc dire, continue le même auteur, que le rythme produit partout le même plaisir à

FIG. 28 — ÉVOLUTION DE LA REPRÉSENTATION DE L'ALLIGATOR DANS L'ANCIEN ART COLOMBIEN. D'après Holmes.

l'homme. Le rythme consiste en la répétition régulière d'une unité quelconque : d'un son, d'un mouvement ou, comme dans le cas présent, d'une figure » [1].

Et, si nous cherchons à nous rendre compte de l'origine de ce goût du rythme chez les primitifs, Grosse nous en explique nette-

[1] GROSSE, *loc. cit.*, p. 113.

ment la genèse : « Si nous attribuons à cet ordre rythmique, si fréquent dans l'art décoratif des peuples chasseurs, une importance esthétique, nous ne prétendons par là nullement que son origine soit du même ordre. Nous sommes, au contraire, convaincus que l'artiste primitif n'a pas inventé le principe régulier, mais qu'il l'a trouvé, et qu'il l'a trouvé dans l'art du vannier qui est obligé d'arranger ses matériaux d'une façon régulière. Il est probable que c'est par habitude et non par plaisir esthétique qu'on a d'abord imité les dessins textiles ; ce n'est que peu à peu qu'on s'est aperçu de leur valeur esthétique et qu'on a commencé à combiner et enrichir les séries régulières. Il serait naturellement difficile de dire où l'imitation mécanique cesse et où commence le travail esthétique. En tout cas, on a tout aussi bien le droit de prétendre que c'est l'arrangement régulier qui a procuré le plaisir qu'on éprouve à observer la régularité que de prétendre que c'est ce plaisir qui a provoqué l'arrangement régulier » [1].

En d'autres termes, les motifs inspirés par les objets fabriqués *(skeiomorphes)* ont imposé leurs procédés également aux motifs inspirés par des choses naturelles. Cela deviendra plus clair dans un instant.

Ainsi dans notre exemple il y a d'abord copie de l'alligatorque l'on réduit ensuite à ses traits les plus caractéristiques, et bientôt, du moment que ces traits fondamentaux, ces lignes générales peuvent se reconnaître, on combine symétriquement les représentations de l'animal en les adaptant à l'espace à décorer, en carré, en bandes, en cercles. Le principe de l'ordre rythmique amène ici la répétition successive des mêmes figures, de façon à orner tout l'objet de la même façon et, sous l'influence de ces deux facteurs principaux, les motifs géométriques les plus divers naissent d'une seule et même représentation de l'alligator.

Un autre exemple, emprunté à l'art polynésien (fig. 29), montre clairement la déformation de la figure humaine, suivant les mêmes principes [2].

Les idoles en pierre des îles de la mer Égée en offrent une preuve

[1] *Idem*, pp. 114-115.

[2] Haddon, *Evolution in Art*, fig. 124, 125, 127, 128, pp. 271 et 273. Voir un autre exemple dans Collier, *Premiers Principes des beaux arts*. Paris, Alcan (Bibliothèque utile), fig. 5. Série de pagaies, p. 19 (actuellement dans la Pitt-Rivers Collection, University Museum, à Oxford).

encore. A côté des figurines où la représentation humaine est assez parfaite, on rencontre les idoles « en forme de violon » [1].

Pour les transformations successives d'un motif floral, il suffira de citer le cas du lotus, étudié admirablement par Goodyear [2], pour qu'il ne soit pas nécessaire d'insister davantage sur ce point.

Quant aux motifs inspirés par les objets fabriqués, les deux catégories les plus importantes à mentionner sont les suivantes : **Motifs nés de la technique.**

Motifs nés du lien qui primitivement sert à unir deux objets et motifs nés de l'imitation des procédés de la vannerie. Tous deux

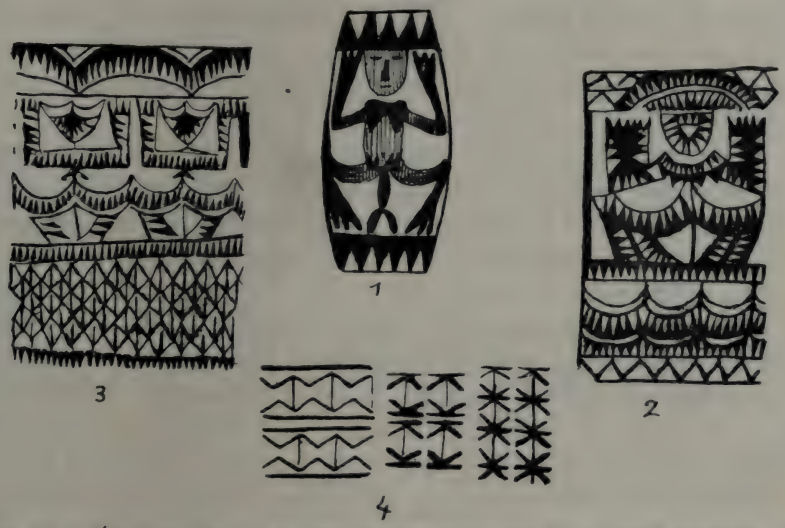

Fig. 29. — Évolution de la représentation humaine dans l'Art polynésien.
D'après Haddon.

sont également fréquents et peu de mots en expliqueront le procédé originaire. Lorsqu'on unit deux objets par des liens, par exemple une lame à un manche, les liens forment par leur entrelacement une véritable décoration géométrique de l'objet. Si ce dernier est copié en une autre matière de façon à être constitué d'une seule pièce, l'idée viendra naturellement à l'esprit du primitif de reproduire ces traits entrelacés, et c'est ce qu'il fait toujours.

[1] Blinkenberg, Chr., *Antiquités prémycéniennes*, dans les *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*, nouvelle série, 1896, pp. 13-14.
[2] Goodyear, W. H., *the Grammar of the Lotus*, 1891.

De même, je rappellerai l'exemple bien connu de l'architecture ligneuse communiquant ses formes à l'architecture en pierre. Un exemple bien typique encore a été constaté également sur les poteries de presque tous les pays. Je veux parler de cette décoration en forme de corde qui entoure le vase, le plus souvent à sa partie la plus large, et qui n'est autre que la trace laissée par la corde en fibres grossièrement tressées qui tient les vases séparés les uns des autres pendant qu'on les fait sécher au soleil avant de les cuire [1].

L'industrie du vannier joue un grand rôle dans la vie des primitifs et elle apparaît presque toujours avant la céramique. Il semble que souvent la poterie naisse du « moulage d'après un moule extérieur ou intérieur, ordinairement un panier ou un autre objet de vannerie qui brûle ensuite à la cuisson » [2].

On comprend que, dans ce cas, les combinaisons de lignes régulières du panier tressé aient laissé leur trace sur l'argile fraîche et aient constitué sur la poterie cuite une véritable décoration géométrique que l'on continuera à reproduire lorsqu'on façonnera les poteries par un autre procédé.

Transformation d'un objet usuel en ornement.

J'ai dit, en commençant ce chapitre, que souvent un objet se transforme en ornement et devient impropre à l'usage auquel il avait été primitivement destiné. Nous aurons bientôt l'occasion d'en rencontrer des exemples curieux. Cependant, pour faire bien comprendre dès à présent ce point, je citerai le cas vraiment intéressant des ornements en écaille de tortue du détroit de Torres où, en partant de la copie d'un simple hameçon, on arrive, par des modifications successives et par développement symétrique [3], à des formes ornementales qui ne rappellent plus que de très loin le modèle primitif [4] (fig. 30).

But de la décoration.

Donnons rapidement quelques exemples des différents motifs pour lesquels on décore un objet.

[1] Petrie, *Egyptian decorative art*, p. 92.

[2] Deniker, *op cit.*, p. 184. — Schweinfurth, *Ornamentik der ältesten Cultur-Epoche Aegyptens*, dans les *Verhandlungen der b. Gesellsch. für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, 1897, pp. 377-378.

[3] Pour l'origine de ce goût des ornements symétriques, v. Schweinfurth, *Ornamentik der ältesten Cultur-Epoche Aegyptens*, dans les *Verhandlungen der Gesellsch.-für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, 1897, p. 398.

[4] Haddon, *Evolution in Art*, fig. 44, p. 77.

On orne d'abord un objet dans un but purement artistique et cela ne demande aucune explication complémentaire. **Art.**

On met également des ornements sur un objet dans un but d'information, soit que celui qui le fabrique y grave une marque qui constituera une véritable signature, soit que le propriétaire y mette lui-même une marque de propriété, par exemple une marque de tribu. L'exemple le plus typique est celui des sauvages qui mar- **Information.**

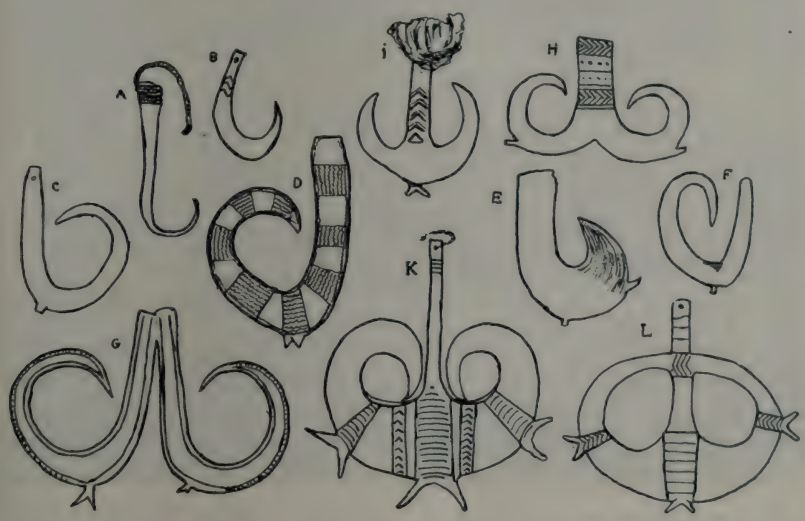

Fig. 30..— Ornements en écaille de Tortue du Détroit de Torres, imitant l'Hameçon (A).
D'après Haddon.

quent leurs flèches d'un signe distinct, afin de pouvoir déterminer le droit de chacun sur les animaux tués à la chasse. Ce point est assez important, car il a joué un rôle considérable dans l'histoire de l'écriture dans les stades les plus primitifs de son développement.

C'est le désir de paraître qui a donné naissance à des objets extrêmement décorés, notamment à des armes d'apparat, devenues rapidement aussi des indices de pouvoir ; c'est le désir du luxe qui a créé ces objets qui sont devenus absolument inutiles, mais dont la possession assure à leur propriétaire une réelle réputation dans la tribu. Parallèlement se développent les objets votifs dont on cherche à **Luxe et pouvoir.**

augmenter la valeur soit par l'emploi d'une matière plus précieuse, soit encore par une ornementation plus compliquée et plus soignée.

Religion et magie. Enfin, une des raisons les plus fréquentes pour lesquelles on décore les objets est la religion ou la magie, et les peignes magiques d'une tribu de Malacca nous en fournissent un excellent exemple. Les femmes y portent dans la chevelure des peignes décorés de divers ornements qui ont pour but de les préserver de certaines maladies déterminées. On en possède environ vingt ou trente pour les différentes maladies et on les enterre avec leur possesseur pour écarter de lui les maladies dans l'autre monde. A chacune des ma-

FIG. 31. — DÉCOR MAGIQUE D'UN PEIGNE D'UNE TRIBU DE MALACCA. D'après Haddon.

ladies correspond un motif différent et ces motifs sont purement géométriques [1] (fig. 31). Des cas aussi connus que celui-ci nous montrent combien il importe d'être prudent dans l'explication des ornements qui décorent un objet. Ils peuvent avoir un but que, sans les explications des indigènes, nous ne pourrions interpréter correctement. Malheureusement, pour l'antiquité, ces commentaires, si nécessaires cependant, nous font presque totalement défaut.

Ces principes fondamentaux établis, et sans les perdre de vue, nous pouvons maintenant aborder l'étude de l'art ornementaire ou décoratif des primitifs égyptiens.

Et, d'abord, n'y a-t-il pas déjà un souci artistique dans ce fait du primitif qui, non content de se procurer des instruments répondant au but auquel ils sont destinés, cherche à leur donner des formes aussi régulières, aussi élégantes que possible? Nous aurons l'occasion de constater, dans chacune des catégories d'objets que nous passerons en revue, combien les primitifs égyptiens ont atteint la perfection dans cet ordre d'idées.

Couteaux. Commençons par les couteaux en silex. Je crois ne pas exagérer en disant qu'en aucun pays du monde on n'a poussé aussi loin la

[1] HADDON, *Evolution in Art*, pp. 236 et suiv., fig. 120, p. 240.

perfection dans la taille du silex. Les grands couteaux à fines retouches découverts dans les tombeaux sont des pièces dont on ne saurait assez admirer la perfection de travail et l'élégance de forme. « Les éclats ont été enlevés sur ces objets avec une précision telle que les nervures de la pierre laissées par le travail sur le taillant et le dos sont symétriquement disposées et correspondent

FIG. 32. — COUTEAU EN SILEX, TAILLÉ ET RETOUCHÉ SUR LES DEUX FACES. Musées royaux de Bruxelles, 25 cm de longueur.

entre elles. La rencontre des éclats forme une courbe très régulière et médiane de la lame »[1] (fig. 32).

La partie de ces couteaux que l'on tenait en main était garnie probablement de cuir ; on possède des spécimens avec manches en or et en ivoire décorés de figures.

Le plus remarquable de ces couteaux avec manche se trouve au

[1] DE MORGAN, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, I, pp. 111-112 ; II, pp. 107-9. — Voir PETRIE, *Naqada*, pl. LXXVI, et passages indiqués à l'index s. v. *Flint knives*, surtout pp. 57-60 ; *Diospolis parva*, pl. IV et pp. 23-24, où l'on trouvera exposé le développement de la forme de ces couteaux pendant la période préhistorique. — Voir QUIBELL, *Flint dagger from Gebelein*, dans les *Annales du service des antiquités de l'Égypte*, II, 1901, pp. 131-2 et pl.

Musée du Caire[1]. La feuille d'or qui recouvre une partie du couteau est cousue au moyen d'un fil d'or et non soudée ; on y a gravé à la pointe d'un côté deux serpents entrelacés, avec des rosettes pour

FIG. 33. — FEUILLE D'OR AVEC REPRÉSENTATIONS INCISÉES, SERVANT DE MANCHE A UN GRAND COUTEAU EN SILEX.

remplir le champ, de l'autre côté neuf figures d'animaux: lions, gazelles, antilopes, animal fantastique[2] (fig. 33).

Le motif des serpents entrelacés est d'autant plus intéressant à

[1] Provenance : DE MORGAN, *Recherches,* I, p. 112, « environs d'Abydos, peut-être à Saghel-el Baglieh ou à Abydos même »; II, p. 266 : « qui provient de Guebel-el-Tarif ». — AMELINEAU, *les Nouvelles Fouilles d'Abydos,* 1895-96. *Compte rendu in extenso.* Paris, 1899, p. 267 : « Les fouilles d'El-Amrah ont fourni également des silex en petite quantité. Lorsque j'eus retiré les ouvriers, l'un d'eux resta sur le lieu des fouilles pour fouiller illicitement : il trouva le couteau recouvert d'une feuille d'or qui contenait la représentation d'animaux divers ».

[2] DE MORGAN, *Recherches,* I, pp. 112-115 et fig. 136; II, pl. v.

remarquer qu'on l'a rencontré sur des monuments chaldéens [1].

Dans le même musée du Caire se trouve également un poignard avec véritable manche en or, fixé à la lame au moyen de trois rivets. Le manche est décoré de figures incisées : d'un côté, trois femmes dont l'une tient un éventail ; de l'autre côté, une barque [2] (fig. 34).

Un autre couteau de même provenance avait un manche en ivoire dont il ne reste que des fragments.

FIG. 34. — REPRÉSENTATIONS DE FEMMES ET DE BARQUE SUR UN MANCHE DE COUTEAU EN OR.

Dans la collection Pitt-Rivers, à Farnham, Dorset (Angleterre), se trouve un grand couteau en silex dont le manche en ivoire est décoré sur ses deux faces de séries d'animaux [3] (fig. 35).

Enfin, dans la collection Petrie, à l'University College de Londres, se trouvent deux pièces intéressantes. L'une est un manche (peut-être d'un couteau), portant sur une des faces un motif fréquent : un félin chassant une gazelle ; sur l'autre, une représentation bizarre où M. Petrie voit la déesse à corps d'hippopotame

[1] Vase sculpté de Goudéa. Voir HEUZEY, *Musée national du Louvre. Catalogue des Antiquités chaldéennes. Sculpture et gravure à la pointe.* Paris, 1902, p. 280-285.

[2] QUIBELL, *Flint dagger from Gebelein, loc. cit.*, p. 131.

[3] PETRIE, *Naqada*, pl. LXXVII et p. 51. — DE MORGAN, *Recherches*, II, pp. 266-67. Le couteau complet a été reproduit en une planche destinée a un ouvrage sur la collection Pitt-Rivers qui, je pense, n'a jamais été publié. Un exemplaire de cette planche se trouve exposé dans la Pitt-Rivers Collection à l'University Museum, à Oxford ; un autre exemplaire est à l'Edwards Library, University College de Londres. La provenance est indiquée sur cette planche comme suit : « Obtained by the Rev. Greville Chester in 1891 from Sheyk Hamâdeh, near Souhag ».

Taurt saisissant un crocodile, peut-être pour le dévorer : de la main droite elle a pris une patte du crocodile et, de la gauche, elle lui tient la queue (fig. 36). Sur un prisme en stéatite découvert à Karnak par Greville Chester et offert par lui à l'Ashmolean

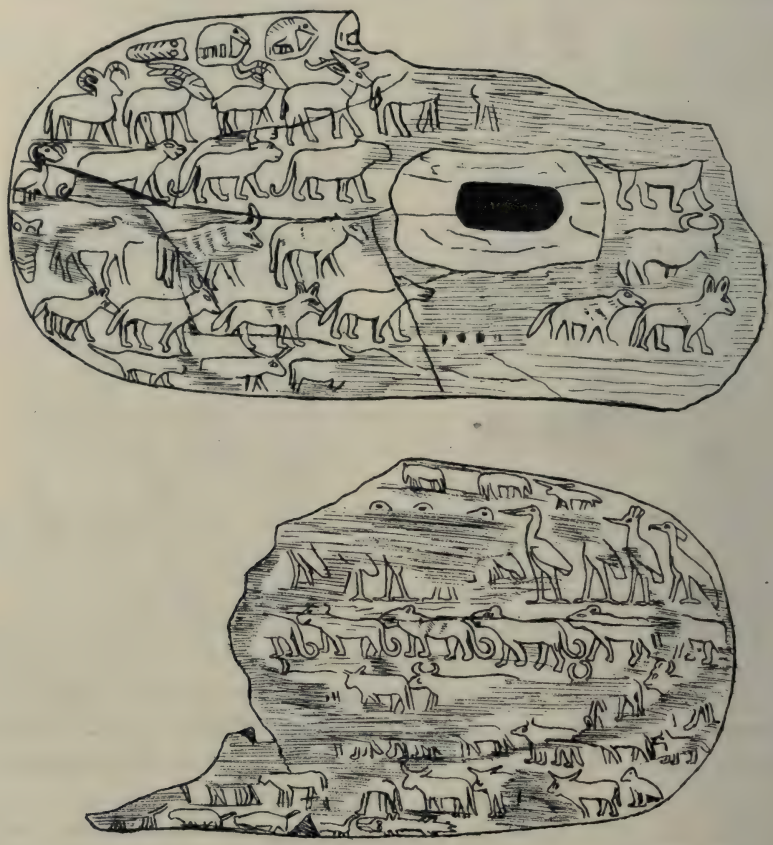

Fig. 35. — Manche de couteau en ivoire de la collection Pitt-Rivers.

Museum, à Oxford, on retrouve une figure d'homme debout, et tenant par la queue un crocodile. On pourrait peut-être mettre cette représentation en rapport avec les figures des intailles des îles montrant des personnages tenant des animaux par la queue [1].

[1] Evans, Arthur J., *Further discoveries of Cretan and Aegean Script with libyan and proto-egyptian comparisons*, dans le *Journal of Hellenic studies*, XVII, 1898, pp. 362-372.

L'autre objet est un petit couteau à manche en ivoire. Sur un des côtés du manche, deux serpents entrelacés et des rosettes comme sur le grand couteau du Caire ; au revers, un lion, un léopard et un autre animal que Petrie regarde comme un hérisson [1] (fig. 37).

Dans ce dernier cas, la façon dont le manche est fixé à la lame confirme parfaitement la remarque de M. Quibell à propos du couteau de Gizeh à manche d'ivoire. Il constate que la partie du couteau qui adhère au manche est si minime que certainement cet objet n'a pu être employé que dans des cérémonies [2].

Cuillères.

Les mêmes motifs d'animaux se retrouvent sur des cuillères ornées dont on a découvert quelques spécimens intéressants [3] (fig. 38).

M. Quibell a publié le manche d'un ustensile, disparu actuellement, et qui nous montre deux figurines d'animaux [4] (fig. 38, n° 7).

Mentionnons enfin un manche d'instrument, cuillère ou couteau, en forme de lion, provenant peut-être de Hieraconpolis et conservé à l'Ashmolean Museum, à Oxford.

Les peignes nous présenteront une plus grande variété de types et nous permettront de suivre de plus près l'évolution des formes.

Peignes.

Les peignes simples et les peignes doubles étaient en usage ; le type le plus fréquent était

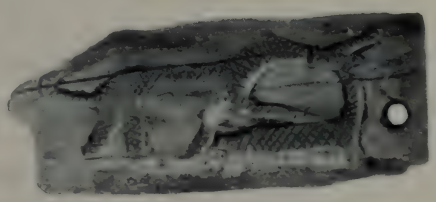

Fig. 36. — Manche de couteau en ivoire.
Collection Petrie, à l'University College de Londres.

[1] Petrie, *Prehistoric Egyptian Carvings*, dans *Man*, II, 1902, n° 113, p. 161, et pl. L, 3, III, et 4, IV.

[2] Quibell, *Flint dagger from Gebelein, loc. cit.*, p. 132.— Voir Lefébure E., *Rites égyptiens. Construction et protection des édifices*. (Publications de l'École des lettres d'Alger.) Paris, 1890, p. 37.

[3] Petrie, *Naqada*, pl. LXI, 2, 3, 5, 6, 8, et p. 47 ; *Diospolis*, p. 22. — de Morgan, *Recherches*, II, p. 131. — Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. XII, 9.

[4] Quibell. *Flint dagger from Gebelein, loc. cit.*, pl. I, 7.

celui de la figurine humaine ou animale garnie de dents à sa partie inférieure, de façon à pouvoir être fixé dans la chevelure.

Quelques spécimens nous montrent comme ornement la figure humaine, dessinée d'une manière sommaire qui va se simplifiant peu à peu, au point de ne plus reproduire que la silhouette du visage[1] (fig. 39).

Fig. 37. — Petit couteau en silex avec manche en ivoire.
Collection Petrie, à l'University College de Londres.

Les représentations animales offrent plus de variétés encore :

Remarquons d'abord comment l'antilope, fort nettement caractérisée, se déforme petit à petit au point d'être méconnaissable et de se confondre, comme sur le dernier spécimen de la figure 40, avec le type dérivé d'une figure d'oiseau[2].

Petrie croit reconnaître dans deux spécimens des représentations de la girafe ; je pense qu'il y a plutôt simplification du type de l'antilope[3] (fig. 40).

On peut encore ajouter le type de la tête de taureau vue de face

[1] Petrie, *Naqada*, pl. lix, 5. — de Morgan, *Recherches*, II, p. 62, fig. 136, et I, p. 147, fig. 342.

[2] Petrie, *Naqada*, LXIII, 59, 63, 66 ; LXIV, 87 et p. 87. — de Morgan, *Recherches*, I, fig. 343, p. 148.

[3] Petrie, *Naqada*, pl. lxiii, 60-62 et p. 47.

qui se retrouve également dans les amulettes, comme nous le verrons plus tard [1].

Le modèle le plus fréquent est celui de l'oiseau, que l'on emploie également pour les épingles décorées. Ici, nous passons de la forme assez exactement reproduite à des formes simplifiées qui ne rap-

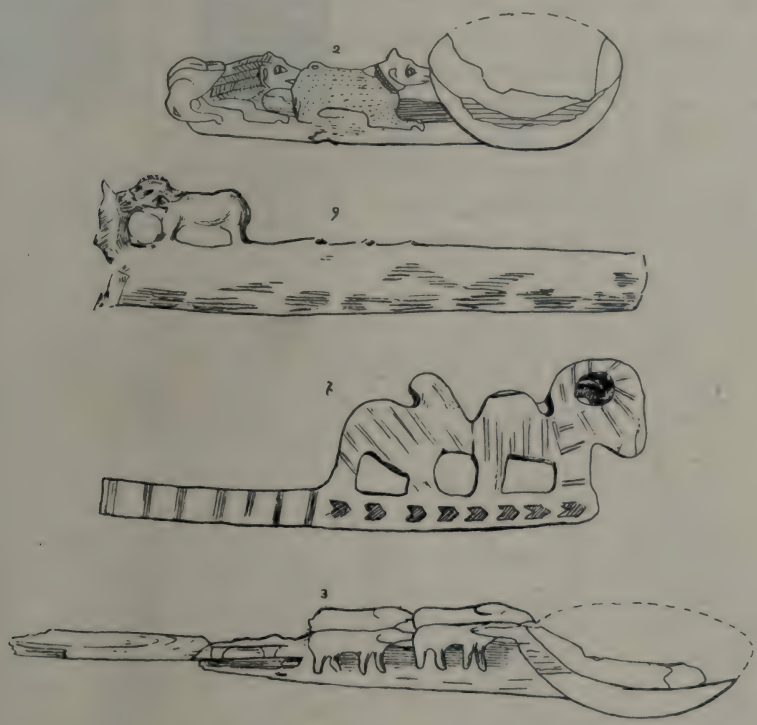

Fig. 38. — Manches de cuillère en ivoire.
Décorés de figurines d'animaux.

pellent l'original que de loin. Le principe de symétrie vient encore augmenter la confusion, en répétant de part et d'autre de l'axe du peigne la même figure stylisée d'un oiseau [2] (fig. 41).

D'autres spécimens, enfin, montrent la combinaison des deux motifs, quadrupèdes et oiseaux [3] (fig. 42).

[1] Petrie, *Naqada*, pl. lxiii, 57-57a.

[2] Petrie, *Naqada*, pl. lxiii et lxiv ; *Diospolis*, IX et X, et p. 20. — de Morgan, *Recherches*, I, p. 148. — Budge, *History of Egypt*, I, p. 54.

[3] de Morgan, *Recherches*, I, p. 148, fig. 243.

Rappelons, avant de quitter cette catégorie d'objets, le rôle magique que les peignes semblent avoir joué, et sur lequel j'ai attiré l'attention plus haut.

Épingles. Les épingles à cheveux montrent en même temps que les motifs zoomorphes des peignes, oiseaux, tête de taureau, des lignes régulières incisées sur l'épingle elle-même et qui sont le premier exemple que nous rencontrions d'une décoration née de la technique.

Fig. 39. — Peignes en ivoire. Décorés de figures humaines. University College de Londres.

Fig. 40. — Peignes en ivoire.
Décorés de figures d'Antilopes et de Girafes.

Il s'agit, évidemment, des liens unissant les fibres constituant l'épingle et y attachant avec fermeté l'ornement sculpté du sommet, tête de taureau, oiseau, etc. [1] (fig. 43).

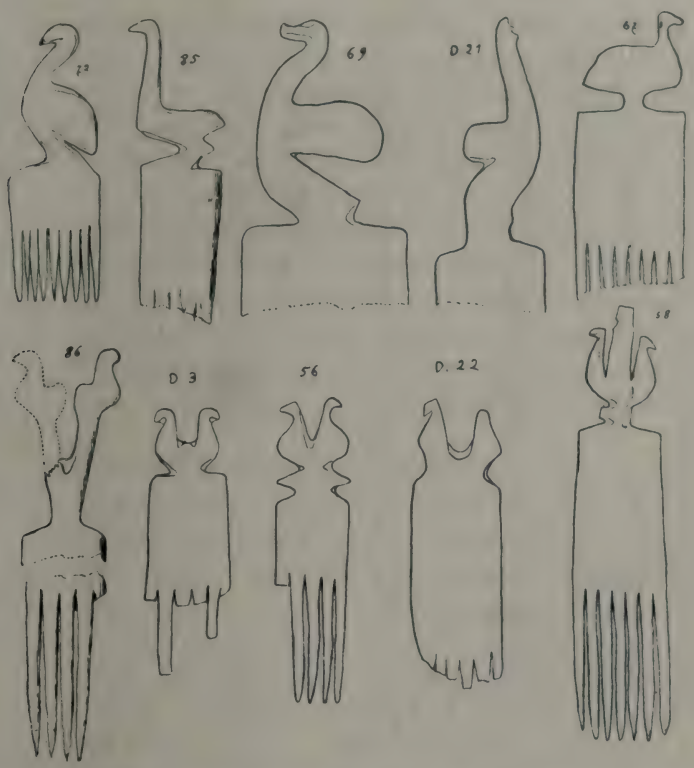

Fig. 41. — Peignes en ivoire décorés de figures d'oiseaux.

Ce sont encore une fois identiquement les mêmes motifs qui réapparaissent sur toute une série d'objets en pierre, en ivoire et en os et dont le rôle n'est pas aisé à déterminer. Peut-être s'agit-il tout simplement d'ornements. Cependant, si l'on attache des liens à la partie inférieure, où se trouvent un retrécissement et un trou, les figures se trouvaient à l'envers, peut-être de façon à être vues à l'endroit par celui qui les portait. **Pendants.**

[1] Petrie, *Naqada*, pl. lxiii et lxiv ; *Diospolis*, pl. x. — de Morgan, *Recherches*, I, pp. 148-149. — Mac Iver and Mace, *El Amrah*, pl. xii, 2 et 3.

On y verra des représentations humaines (fig. 44), des représentations d'oiseaux plus ou moins stylisés, des représentations de la tête de taureau [1] et, enfin, un singulier ornement dérivé peut-être du type de l'oiseau (fig. 45).

Une autre catégorie d'objets décorés est formée par les pendants de colliers dont il a été question dans le chapitre de la parure ; le plus souvent on se contente de graver sur les deux côtés quelques petits traits à intervalles réguliers, ou bien on simule un lien qui partant de la base s'enroule jusqu'au sommet, ou bien encore les liens s'entrecroisent pour former des motifs assez simples. Parfois encore les deux systèmes de décorations sont unis (fig. 46 et plus haut fig. 22). Nous rappelant les observations qui ont été faites précédemment, rien ne nous empêche de considérer les lignes décorant les pendants comme ayant un rôle magique [2].

Palettes. Ce sont incontestablement les palettes en schiste qui nous fournissent le plus bel exemple d'évolution des formes que l'on puisse imaginer. Petrie en a établi le développement chronologique et nous n'avons pas à nous y arrêter longuement ici [3].

Les plus anciennes ont la forme rhomboïdale et reproduisent vraisemblablement, de l'avis de Petrie, quelque éclat naturel de la roche schisteuse (naturals cross cleavages of the slate rock). Peu de temps après apparaissent les formes naturelles qui vont nous occuper à présent et d'où dérivent enfin, de nouveau, des formes uniquement géométriques.

FIG. 42. PEIGNE EN IVOIRE. Décoré d'une figure d'antilope et d'ornements dérivés de la forme de l'oiseau.

Je ne connais qu'une seule palette qui reproduise la forme humaine : elle appartient à la collection Petrie, à l'University College de Londres (fig. 47). Un autre

[1] Hommes : PETRIE, *Naqada*, pl. LIX-LX ; oiseaux : *idem*, LIX, LXII et LXIV ; *Diospolis*, pl. X, XI, et XII. — DE MORGAN, *Origines*, II, pp. 64 et 143. — MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. X, 7. — Taureau : PETRIE, *Naqada*, pl. LXII, 37. — PETRIE, *Diospolis*, VII, 1 ; *Naqada*, pl. LXII, 51.

[2] PETRIE, *Naqada*, pl. LXI, LXII et LXIV ; *Diospolis*, pl. X. — DE MORGAN, *Recherches*, II, pp. 62-63, fig. 137-147. Les traits incisés sont fréquemment remplis d'un enduit noirâtre.

[3] PETRIE, *Diospolis*, pl. III.

spécimen de la même collection nous montre la palette surmontée d'une figure d'antilope (?) dont la tête a disparu (fig. 48). Sur d'autres spécimens, au contraire, c'est la palette entière qui repro-

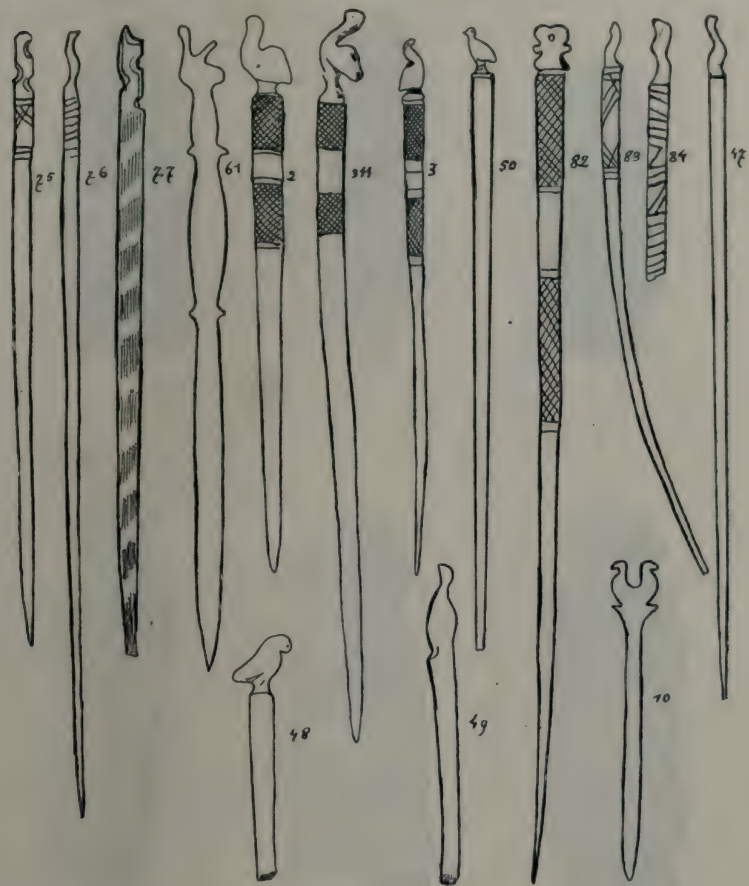

Fig. 43. — Épingles en ivoire décorées de figures d'Oiseaux et de la Tête de Taureau.

duit *grosso modo* les lignes de l'animal. Parmi les palettes représentant des antilopes, notons-en une où Petrie reconnaît l'ibex ou le mouflon [1] (fig. 49).

[1] Petrie, *Naqada*, pl. xlvii, 1, 2, 3 et 4 ; *Diospolis*, pl. xi, 1. — Budge, *a History of Egypt*, I, p. 59, 20910 et 35049. — Quibell and Green, *Hieraconpolis*, II, pl. lxiv, 17.

D'autres spécimens affectent les formes de l'éléphant ou de l'hippopotame [1] (fig. 50).

Les palettes en forme de tortue sont fort instructives, car nous

Fig. 44. — Pendants en schiste et en ivoire.
University College de Londres.

y voyons qu'après avoir complètement méconnu le caractère des pattes on ne s'est nullement fait scrupule de les laisser entière-

[1] Petrie, *Naqada*, pl. xlvii, 5-8 ; *Diospolis*, pl. xi, 4 et 5.

ment disparaître et même de les transformer en têtes d'antilopes [1] (fig. 51).

Les poissons, qui souvent sont dessinés avec grand soin, finissent par devenir des palettes sans aucune forme bien déterminée (fig. 52). Remarquons le spécimen au centre de la figure et dans lequel la queue du poisson a été transformée elle-même en un poisson plus petit [2].

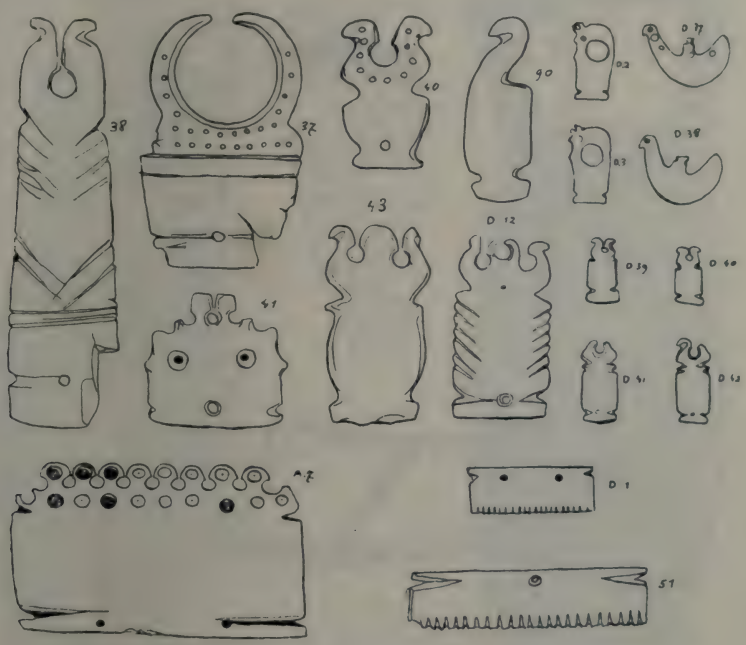

Fig. 45. — Pendants en schiste et en ivoire décorés de motifs dérivés.

Le cas le plus curieux est celui de l'oiseau ; d'abord extrêmement reconnaissable [3] (fig. 53, 54 et 55), il ne tarde pas à se modifier : on le

[1] Petrie, *Naqada*, pl. xlvii, 9, 10, 11, 12, 14 et 18 ; *Diospolis*, pl. xi, 6, 9 et 10. — Budge, *a History of Egypt*, I, p. 60, 23061.

[2] Petrie, *Naqada*, pl. xlviii, 51, 52 et 60 ; *Diospolis*, pl. xi, 15, 16, 17, 18, 27 et 29.

[3] Newberry, *Extracts from my Notebooks*, V, n° 36, dans les *Proceeding of the Society of Biblical Archaeology*, XXIV, 1902, p. 251 et pl. ii.

répète deux fois, afin de donner à la palette une forme symétrique; on allonge démesurément la partie plane sur laquelle on broyera le fard et, de changements en changements, la tête de l'oiseau, seule partie subsistante, finit, elle aussi, par être absorbée et la palette ne présente plus qu'une forme où l'on chercherait en vain à reconnaître le type originaire, si les spécimens intermédiaires ne nous

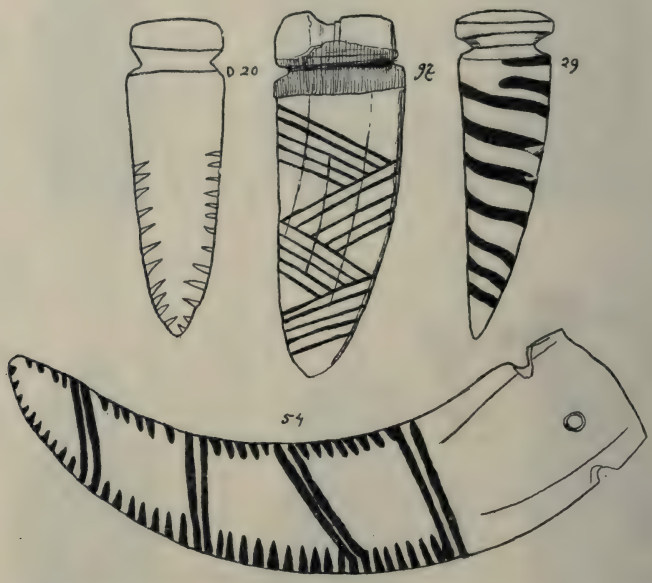

Fig. 46. — Pendants en pierre et en ivoire décorés de traits ou de lignes incisées, parfois remplies d'un enduit noiratre.

avaient pas été conservés[1] (fig. 56). J'attire spécialement l'attention sur une palette en forme d'oiseau, appartenant à la collection Petrie, à l'University College de Londres, et qui se rattache étroitement aux statuettes d'oiseaux que nous aurons l'occasion d'étudier plus tard (fig. 57).

On pourrait citer encore quelques formes qui ne se rattachent pas, tout au moins en apparence, aux types ci-dessus.

[1] Petrie, *Naqada*, pl. xlvii, 21, 23, 24, 29, 30 et 32; XLIX, 64, 69, 72, 81, 82, 86, 89, 91 et 92; *Diospolis*, pl. xii, 35 et 38.

Voilà pour la forme des palettes. On cherchait, en outre, à donner à l'ensemble plus de ressemblance avec le modèle, grâce à quelques traits incisés, notamment sur les palettes en forme de poisson, dont la forme était moins caractéristique que celle des palettes représentant des antilopes ou des oiseaux[1]. Mais à côté de

Palettes incisées.

FIG. 47. — PALETTE TERMINÉE AU SOMMET EN FIGURE HUMAINE.

FIG. 48. — PALETTE SURMONTÉE D'UNE FIGURE D'ANTILOPE.

[1] Outre les palettes citées aux notes précédentes on en trouvera de plus nombreux spécimens dans PETRIE, *Naqada*, pl. XLVII-L et p. 43 ; *Diospolis*, pl. XI-XII et p. 20. — MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. VII, VIII et X.

ces dessins complémentaires, il importe de citer quelques palettes de formes géométriques portant des dessins incisés :

On y a relevé une figure d'éléphant [1], des représentations de crocodile [2], ainsi que le dessin d'un animal indéterminé [3] (fig. 58).

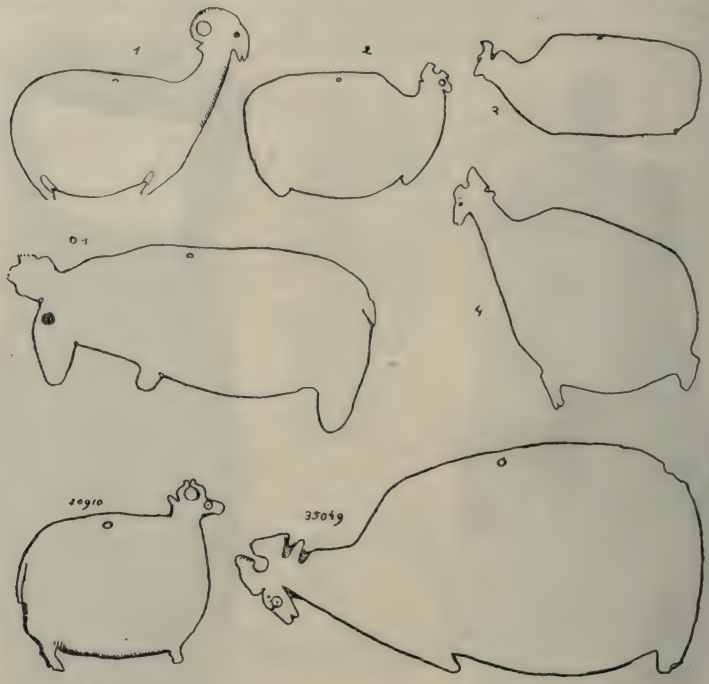

Fig. 49.— Palettes en forme d'Antilopes.

Une palette découverte à Diospolis (tombe B 102) porte, en léger relief, une figure difficile à identifier [4] (fig. 58).

Un fort beau spécimen de la collection Petrie, à l'University College de Londres, est décoré sur les deux faces d'ibex affrontés, gravés dans la palette ; des perles en ivoire sont placées dans la cavité des yeux (fig. 59). Deux autres spécimens encore, l'un découvert à Hou (Ashmolean Museum, à Oxford) et l'autre de pro-

[1] Petrie, *Diospolis*, pl. v et xii, 43.
[2] de Morgan, *Origines*, II, p. 144, et musée de Berlin, n° 12877.
[3] de Morgan, *ibidem*.
[4] Petrie, *Diospolis*, pl. v, B, 102.

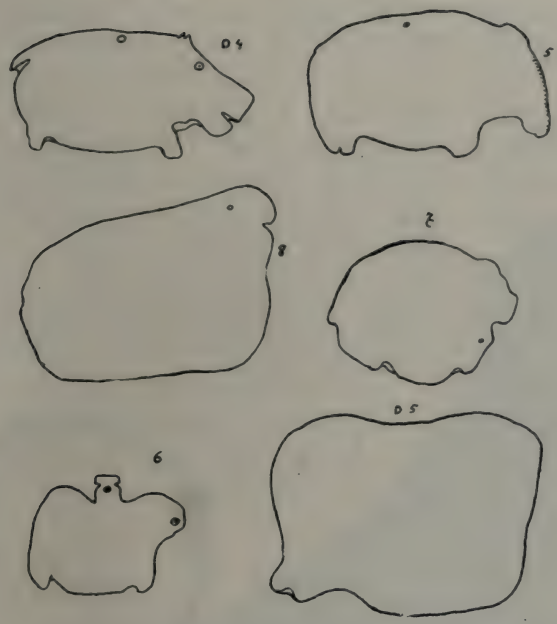

Fig. 50. — Palettes en forme d'Éléphant et d'Hippopotame.

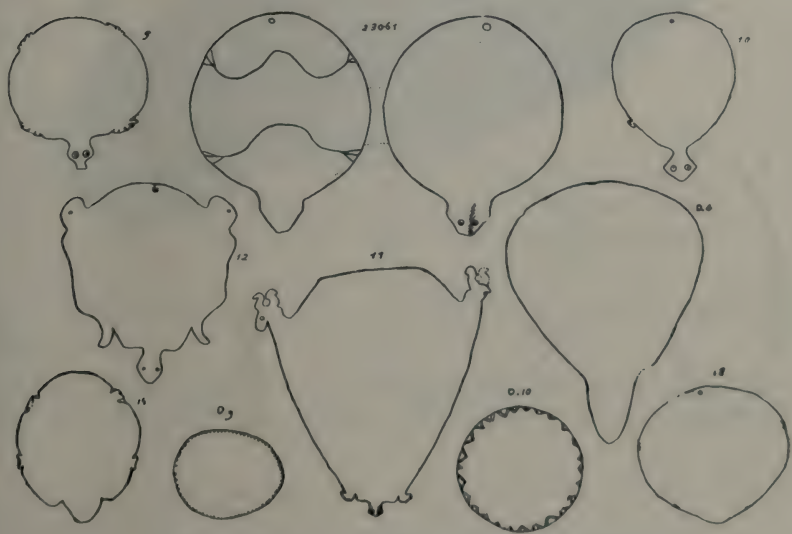

Fig. 51. — Palettes en forme de Tortue.

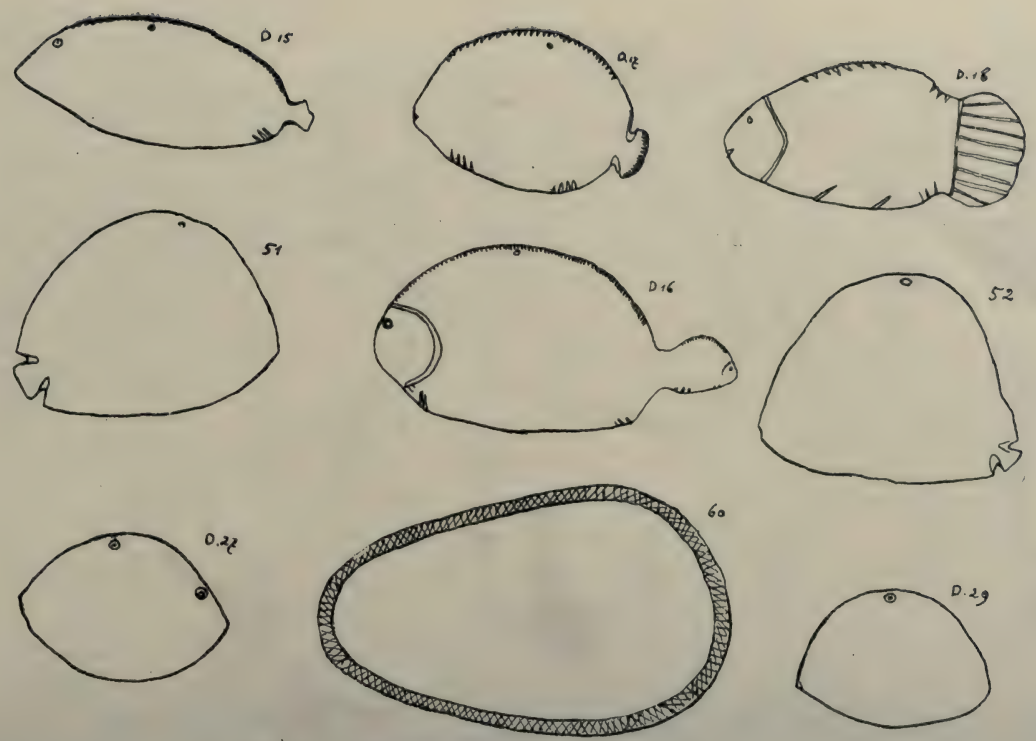

Fig. 52. — Palettes en forme de Poissons.

venance inconnue (University College de Londres), sont décorés de dessins d'animaux assez sommaires (fig. 59)[1]. Enfin, ce qui est plus remarquable, c'est la découverte encore récente de M. Mac Iver, qui trouva sur une palette deux signes superposés ressemblant à des hiéroglyphes. Avant de nous arrêter quelque peu sur ce point important, remarquons qu'un bon nombre de palettes, et des plus petites, sont percées d'un trou de suspension qui montre qu'on pouvait les porter suspendues au corps comme ustensiles pour broyer le fard, ou bien encore qu'elles s'étaient, au cours des âges, parfois transformées en amulettes.

Quels sont maintenant les signes égyptiens relevés sur la palette trouvée par M. Mac Iver à El-Amrah ? Quelle en est la signification? (fig. 60).

Dans un article publié au moment

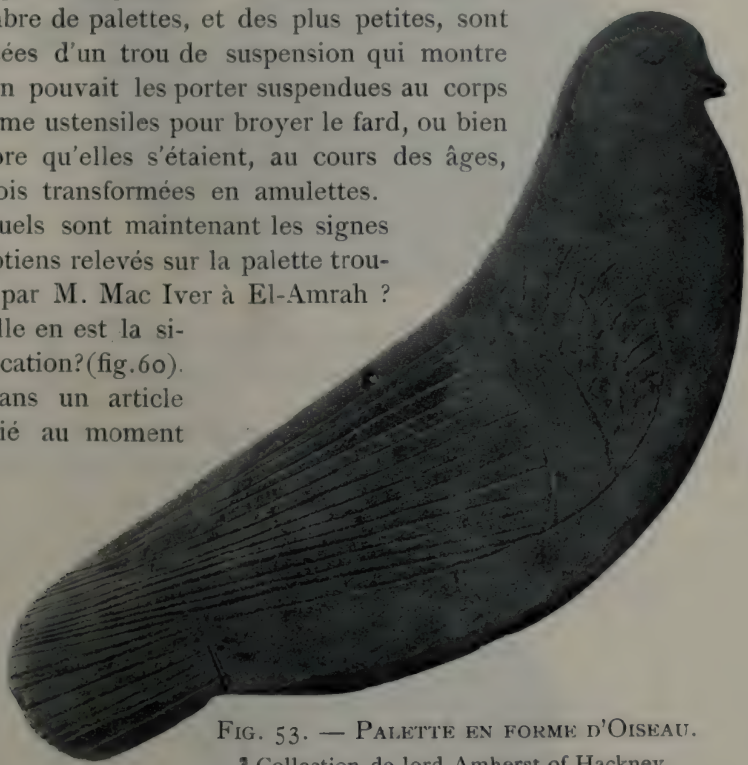

Fig. 53. — Palette en forme d'Oiseau.
Collection de lord Amherst of Hackney.

de la découverte de cette palette, M. Mac Iver s'exprimait ainsi[2] :

« C'est à peu près le plus ancien exemple découvert jusqu'à présent de l'usage des hiéroglyphes; on sait que l'écriture hiéroglyphi-

[1] Le premier est le spécimen publié sans indication dans Petrie, *Diospolis*, pl. xx, 20.

[2] D. R. Mac Iver, *A prehistoric Cemetery at El Amrah in Egypt : Preliminary Report of Excavations*, dans *Man*, I, n° 40, avril 1901.

que existait comme système parfaitement développé dès la Ire dynastie, mais cette palette appartient à une période beaucoup antérieure à Ménès, le premier roi de la Ire dynastie ».

Fig. 54. — Palette en forme d'Oiseau.
Collection de lord Amherst of Hackney.

Revenant sur cette appréciation dans son Mémoire sur les fouilles d'El-Amrah, M. Mac Iver remarque heureusement, avec Petrie et

Fig. 55. — Palette en forme d'Oiseau.
Musées royaux de Bruxelles, 10 cm. de hauteur.

Griffith, l'analogie des signes de la palette avec un des étendards de barques (nous en parlerons plus loin) et avec les gravures des statues archaïques du dieu Min découvertes par Petrie à Koptos,

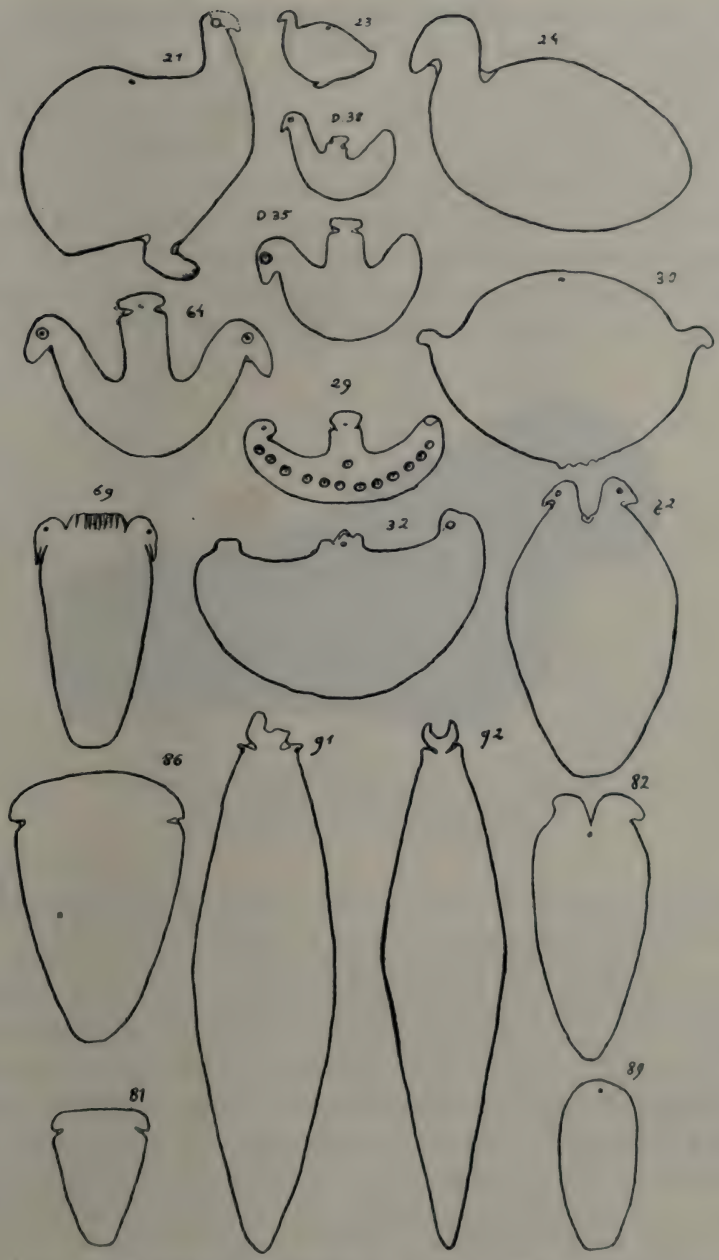

Fig. 56. — Palettes en forme d'Oiseau.

et il s'arrête à cette hypothèse que nous avons affaire à un signe analogue à l'emblème de ce dieu Min [1].

Réduite à ces proportions, la découverte n'en est pas moins importante, car, comme le remarque l'auteur, c'est le premier exemple de ces palettes ornées de sculptures en relief dont les monuments proto-dynastiques ont fourni de si remarquables spécimens.

En effet, les fouilles exécutées par M. Quibell dans l'ancien temple de Hieraconpolis ont amené la découverte de deux merveilleuses palettes recouvertes de sculptures en léger relief qui constituent, dans l'histoire des débuts de l'Égypte, des documents de

Fig. 57. — Palette en forme d'Oiseau.
University College de Londres.

tout premier ordre. Ils ont eu pour mérite notamment de faire reconnaître définitivement l'époque à laquelle il convenait de placer des fragments de monuments du même genre conservés dans différents musées. Il nous suffira de constater ici que les simples palettes à broyer la malachite, dont on trouve des spécimens dans la plupart des tombes préhistoriques, sont devenues à cette époque de véritables objets de luxe, des pièces votives déposées dans le temple et destinées peut-être à commémorer des fêtes religieuses importantes. C'est là une de ces évolutions d'objets décorés que nous avons eu l'occasion d'indiquer au début de ce chapitre. Nous

[1] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pp. 37-38.

reviendrons plus tard sur les scènes gravées sur ces grandes palettes, estimant qu'elles relèvent plutôt de la sculpture que de l'art ornementaire.

Massues et sceptres.

J'en dirai autant des massues votives du même temple de Hiera-

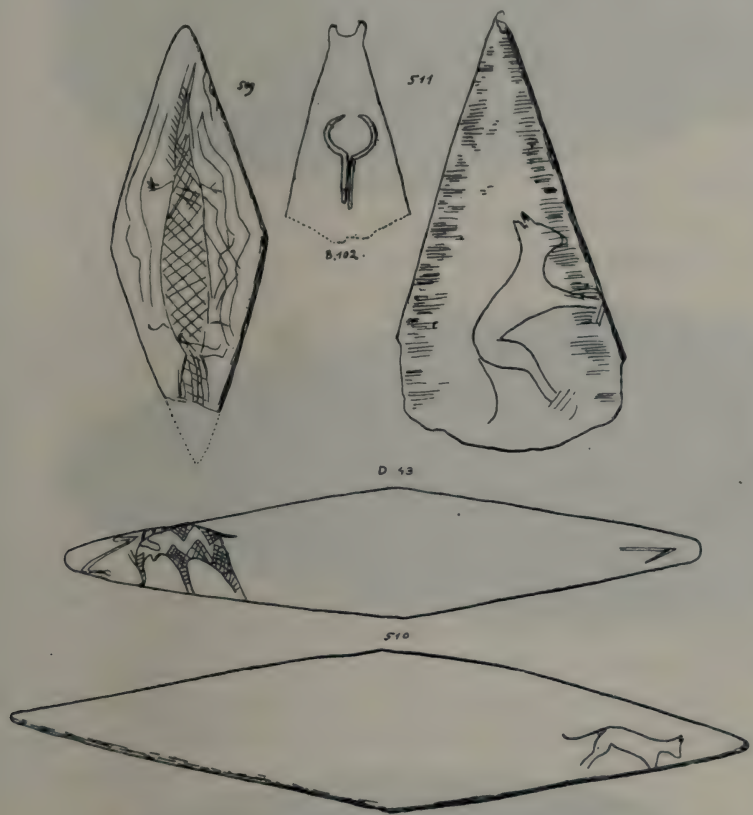

Fig. 58.— Palettes décorées de Figures incisées.

conpolis, qui nous montrent une fois encore des objets usuels devenus de véritables objets de luxe, de proportions démesurées, et, par conséquent, entièrement détournés de leur destination primitive.

D'ordinaire, les têtes de massues en pierre peuvent se classer en deux groupes principaux : les unes, et ce sont les plus anciennes,

Fig. 59. — Palettes avec dessins gravés.
Le spécimen à gauche provient de Diospolis et se trouve à l'Ashmolean Museum, à Oxford; les deux autres sont à l'University College de Londres.

Fig. 60.— Palette.
Décorée d'un signe hiéroglyphique (?) en relief.

affectent la forme d'un disque; elles sont alors le plus souvent en syénite, porphyre, et plus rarement en albâtre [1]. Les autres sont en forme de poire et on en rencontre en basalte, hématite, brèche, albâtre et surtout en calcaire blanc compact. Cette dernière forme s'est conservée, au moins jusqu'à la IVe dynastie et pendant toute l'histoire d'Égypte, comme emblème entre les mains du roi. Un signe hiéroglyphique exprimant les idées de blancheur et d'éclat nous en garde l'image [2].

Deux spécimens découverts à Diospolis Parva sont encore emmanchés, l'un d'ivoire et l'autre de corne [3]. Quelques têtes de massues présentent une forme différente, rappelant un double marteau à extrémités pointues [4] (fig. 61). Ces têtes de massues sont habituellement sans ornements. Cependant on en a découvert à El-Amrah un spécimen en calcaire blanc décoré de points noirs [5]. Je suis assez porté à considérer de même les objets découverts par Petrie à Négadah et dans lesquels il voudrait voir les pièces d'un jeu, eu égard à la matière dont ils sont faits, calcaire et pierre de sable tendre [6] (fig. 62).

[1] M. Hall a émis l'hypothèse que ces soi-disant massues en forme de disque pourraient bien n'être que la partie inférieure de la massue, comme on le trouverait représenté sur le signe . On trouvera la preuve que ces pièces sont réellement des têtes de massues dans les représentations des cercueils peints du moyen empire. Voir Lepsius, *älteste Texte des Todtenbuchs nach Sarcophagen des altägyptischen Reichs im Berliner Museum*. Berlin, 1867, pl. 38.

[2] Petrie, *Diospolis parva*, p. 24 et pl. iv ; *Naqada*, pl. xvii.

[3] Petrie, *Diospolis parva*, pl. v.

[4] Petrie, *Naqada*, pl. xvii. 23 (Ashmolean Museum, à Oxford).

[5] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. x, 6, et p. 16.

[6] Petrie, *Naqada*, pl. vii et p. 35 (Ashmolean Museum, à Oxford).

A Hieraconpolis, M. Quibell a découvert, sans parler des pièces d'apparat auxquelles je viens de faire allusion, une quantité énorme de têtes de massues [1] qui avaient simplement servi comme pièces de parade, ainsi qu'on peut s'en convaincre en constatant avec l'auteur que le trou d'emmanchement n'est pas toujours complètement percé. On rencontre parfois des têtes de massues décorées de lignes incisées unissant le sommet de la massue à la base (voir fig. 61, n° 23).

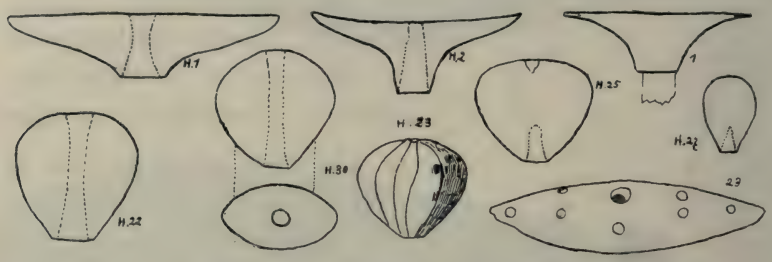

Fig. 61. — Têtes de massues.

Provenant de Hieraconpolis et de Négadah.

Enfin il faut mettre hors pair deux têtes de massues ou de sceptres, l'une en ivoire décorée de trois registres où sont représentés des captifs, les bras liés derrière le dos et attachés, en file, par le cou [2]; l'autre en serpentine, nous montrant, en relief, des figures alternées de chiens et de lions [3]. Ces deux dernières pièces appartiennent au début de la période historique et sont de véritables chefs-d'œuvre techniques (fig. 63).

Vases en pierre.

La perfection de forme de ces têtes de massues, faites des pierres les plus dures, et sans l'aide des outils en métal, du moins à la

[1] Quibell and Green, *Hieraconpolis*, II, pl. xxvii et p. 41.

[2] Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. xii, et II, p. 37.

[3] Quibell and Green, *Hieraconpolis*, II, pl. xxiii, lxvi et p. 38, et I, pl. xix. Une tête de massue du musée de Berlin est décorée de trois ornements dérivés du type de la tête de taureau (voir plus loin).

On trouvera sur la figure 63 une autre tête de massue provenant de Hieraconpolis et qui reproduit deux parties antérieures de taureaux ou de béliers. *Hieraconpolis*, I, pl. xix, 3, et xxv, et p. 8 ; II, p. 38.

Un spécimen analogue provenant de Hou se trouve, de même que les pièces précédentes, à l'Ashmolean Museum, à Oxford.

période la plus ancienne, a de quoi étonner. Notre étonnement ne fera que croître si nous examinons les vases en pierre que l'on rencontre dans les tombeaux dès les débuts de la période préhistorique.

Voici ce qu'en dit Petrie : « Tout le long de la période préhistorique, depuis les tombes toutes primitives, contemporaines de la date de succession 30, jusqu'à la fin, les vases en pierre sont abondants. De plus le goût des vases en pierre dure se conserva dans les temps historiques ; des centaines de coupes en pierre sont ensevelies avec les rois de la Ire dynastie et on en trouve encore beaucoup dans les tombes des IIIe et IVe dynasties. A l'époque de la XIIe dynastie, la serpentine et l'albâtre, plus tendres, remplacent entièrement les belles diorites ainsi que les porphyres, et, sous la XVIIIe dynastie, l'art de travailler les pierres dures est entièrement perdu, sauf dans la statuaire. Au point de vue de la beauté et de l'habileté dans l'emploi des belles pierres dures on peut dire que les Égyptiens atteignirent graduellement le niveau le plus élevé vers la fin des temps préhistoriques et au début de l'ère des plus anciennes dynasties. La VIe, la XIIe ou la XVIIIe dynastie ne peuvent supporter même un instant la comparaison avec la grandeur archaïque » [1].

Nous ne pouvons nous arrêter ici à étudier en détail les formes de ces vases et je me contenterai de renvoyer le lecteur aux remarques de Petrie ainsi qu'aux nombreuses planches où sont reproduites toutes les formes découvertes jusqu'à présent [2]. Nous ne devons nous occuper que de la décoration de ces vases, ainsi

[1] Petrie, *Diospolis parva*, p. 18.

[2] Petrie, *Diospolis parva*, pp. 18-19 et pl. III pour le diagramme montrant l'évolution des formes pendant la période préhistorique (M. Petrie me dit qu'il fait toutes ses réserves quant à l'évolution des vases en pierre, de forme cylindrique, dont les dates de succession ne sont basées que sur des observations de M. Quibell, qu'il n'a pu contrôler rigoureusement) ; *Naqada*, pl. VIII-XVI ; *Diospolis*, pl. IX. — Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. XVI. — Petrie, *Abydos*, I, pl. XXVII, XLII-XLVII ; *Royal tombs*, II, pl. XLVI-LIII G ; *Abydos*, I, pl. IX-X ; — Quibell, *El Kab*, pl. II, III, VI, X, XXVII ; Quibell and Green, *Hieraconpolis*, I, pl. XXXI-XXXIV, XXXVI, XXXVII ; II, pl. XXX Ces indications se rapportent également aux vases des premières dynasties égyptiennes. — Voir encore A. H. Sayce, *the Stone vases of ancient Egypt*, dans *the Connoisseur, a magazine for collectors*, IV, 1902, pp. 159-165, avec de belles photographies.

que des quelques exemples où on a donné au vase lui-même une forme soit animale, soit humaine.

Décorations skéiomorphes.

Le plus souvent le vase est uni ; parfois on s'est contenté d'y représenter une corde qui fait le tour du col et on a eu soin de préciser le détail. D'autres fois il s'agit d'un simple bourrelet sinueux qui n'est même pas toujours continu [1].

Plus rarement, le vase est décoré de côtes régulières, d'une perfection de travail inouïe [2], ou encore revêtu d'une décoration en écailles s'imbriquant les unes dans les autres.

Sur un vase on avait représenté, en léger relief, un lacis de cordes tressées constituant une sorte de filet dans lequel aurait été

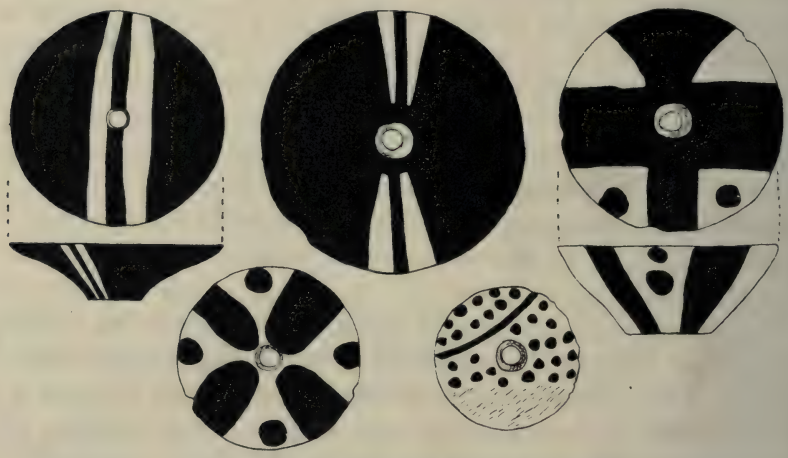

FIG. 62. — TÊTES DE MASSUES EN PIERRE TENDRE DÉCORÉES.

placé le vase [3]. C'est là un exemple de ces motifs skéiomorphes dont il a été question plus haut. On en trouvera un second dans le fragment d'un vase en marbre dont la surface extérieure était sculptée de façon à simuler un panier tressé [4].

Exemples : PETRIE, *Naqada*, pl. X ; *Royal tombs*, II, pl. XLVII B, LII, LIII, LIII A et LIII F — QUIBELL, *Hieraconpolis*, I, pl. XXXIII.

[2] DE MORGAN, *Recherches*, II, p. 184. — QUIBELL, *Hieraconpolis*, I, pl. LIX, 7. — PETRIE, *Royal tombs*, II, pl. XLIX ; pl. V, 12 ; I, pl. XXXVIII, 1 et 2.

[3] PETRIE, *Royal tombs*, II, pl. VI, 27, et XXIX, 21-25 ; XLI, 94 — DE MORGAN, *Recherches*, II, fig. 823, p. 245.

[4] PETRIE, *Royal tombs*, II, pl. IX, 12.

Enfin, toute une série de vases, datant pour la plupart des débuts de la période historique, nous montrent des figures en relief, têtes humaines, animaux, etc. Nous allons rapidement les passer en revue.

Décorations humaines.

Un seul vase est, à ma connaissance, décoré de représentations humaines. C'est un vase appartenant à la collection Petrie à l'University College de Londres, et d'après sa forme il doit se classer entre les débuts de la période préhistorique et la date de succession 60-70, par conséquent encore en pleine époque préhistorique. Nous y voyons deux têtes humaines, sculptées en relief sur la panse du vase, avec le même type que nous avons déjà rencontré. La bouche a été indiquée par un trait horizontal fortement accentué et les yeux relevés au moyen de deux perles collées dans les cavités de la pierre [1] (fig. 64).

Décorations animales.

A Hieraconpolis, M. Quibell découvrit toute une série de vases décorés de figures d'animaux. On y voit des têtes de félins au-dessus d'un signe qui ressemble à l'hiéroglyphe [2], une figure de scorpion [3] (fig. 65) et, enfin, une représentation très curieuse dans laquelle je serais tenté de voir une inscription pictographique, sans pouvoir, cependant, en proposer une lecture quelconque. La présence de l'arc est surtout ce qui me fait songer à quelque chose de semblable [4] (fig. 66).

D'autres pièces, malheureusement fragmentaires, montrent une tête d'oiseau ainsi qu'un objet bizarre terminé par une étoile [5].

Les tombes royales de la Ire dynastie à Abydos n'ont donné que peu de fragments analogues. Sur quelques-uns on relève de curieux ornements en relief dont on ne peut malheureusement rien tirer de précis. Un vase en albâtre de la même localité était décoré à la base de signes incisés [6].

[1] Un fragment d'un vase semblable avait été trouvé par M. Quibell à Ballas. — Voir PETRIE, *Naqada*, pl. XLII, 26, et p. 42.

[2] QUIBELL, *Hieraconpolis*, I, pl. XVII.

[3] *Idem*, I, pl. XVII et XXIII.

[4] *Idem*, L, I, pl. XIX, XX et XXV.

[5] QUIBELL and GREEN, *Hieraconpolis*, II, pl. LIX.

[6] PETRIE, *Royal tombs*, II, pl. V, 15, VI A, 22-23 ; I, pl. XXXVIII, 4, et II, pl. LI H, 335.

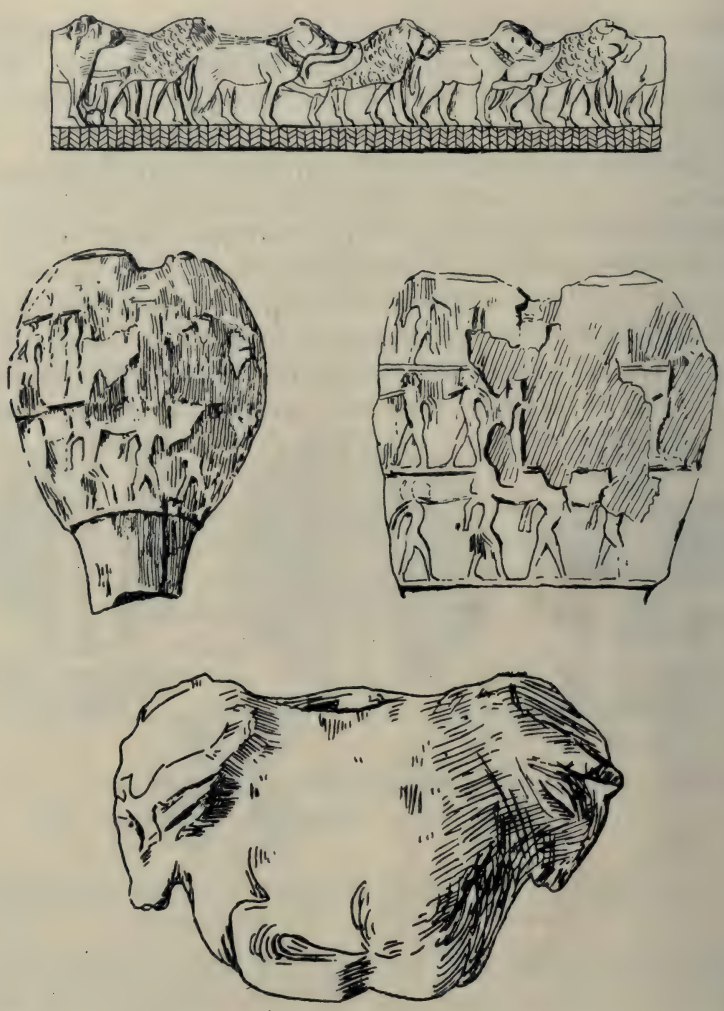

Fig. 63. — Têtes de massues ou de sceptres provenant de Hieraconpolis.

Disons immédiatement que l'on employait également l'ivoire pour en faire des vases que l'on décorait de la même manière que la pierre, à en juger d'après un fort beau fragment découvert à Abydos [1].

[1] Petrie, *Royal tombs*, pl. vi, 22.

Passons aux vases auxquels on a donné des formes fantaisistes. Un des plus curieux est celui découvert par Petrie à Abydos et représentant une outre [1] (fig. 67).

Vases en pierre de formes fantaisistes.

D'autres spécimens provenant de Négadah reproduisent des oiseaux, des grenouilles, des hippopotames [2] (fig. 68 et 69). A Hieraconpolis, M. Quibell découvrit deux vases, en stéatite et en serpentine, en forme d'oiseaux [3].

Le musée de Berlin possède trois pièces inédites : l'une est un vase en pierre en forme d'éléphant (n° 14146), l'autre un vase en forme d'hippopotame (n° 14147), la troisième un vase en forme de chien (n° 12590) [4].

Enfin, dans la collection Petrie à l'University College de Londres, un vase reproduit probablement une figure d'éléphant. Deux fragments de la même collection nous montrent d'abord deux têtes d'hippopotames et une autre représentation difficile à reconnaître. (Est-ce vraiment une représentation animale ?) (Fig. 70.)

Fig. 64. — Vase en pierre. Décoré de deux figures humaines.

La plupart des formes que l'on rencontre dans les vases en pierre, la plupart des décorations que nous y avons relevées, nous allons maintenant les retrouver dans la céramique. Mais, ici, nous avons d'abord à rechercher si nous pouvons vérifier en Égypte l'hypothèse qui fait naître la céramique primitive du moulage ou tout au moins de la copie d'un panier en vannerie [5].

Céramique.

[1] Petrie, *Royal tombs*, I, pl. xxxviii, 3, et p. 28.

[2] Petrie, *Naqada*, pl. xii (Ashmolean Museum, à Oxford).

[3] Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. xx, 2 et 4, et p. 8 ; II, p. 38.

[4] *Königliche Museen zu Berlin. — Ausführliches Verzeichnis der ägyptischen Altertümer und Gipsabgüsse*, 2e édit. Berlin, 1899, p. 36 et fig 2, où l'on peut reconnaître confusément le n° 12590.

[5] Pour le même fait dans la civilisation de la Grèce primitive, voir John L.

Vannerie. Les primitifs connaissaient-ils la vannerie ?

Dans les plus anciennes tombes préhistoriques le mort avait été enveloppé dans une natte, ou bien encore le fond de la tombe avait été tapissé d'une natte [1].

L'usage des nattes fut très fréquent pendant tout l'ancien empire,

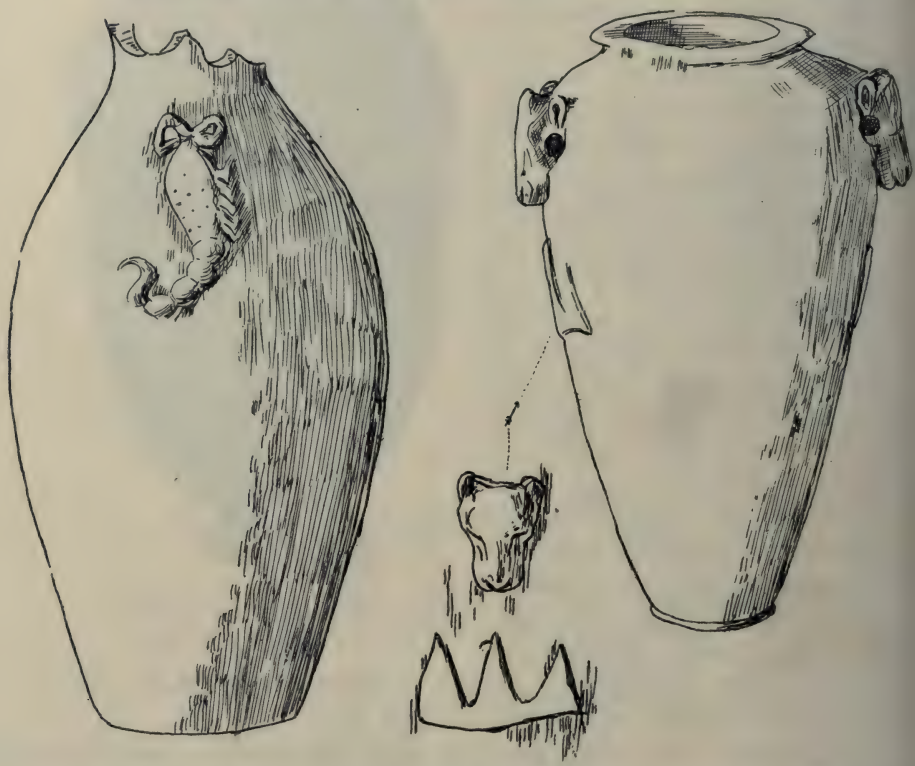

FIG. 65. — VASES EN PIERRE DÉCORÉS DE FIGURES D'ANIMAUX EN RELIEF.

aussi bien pour servir de tapis que pour décorer les murs des appartements. Des représentations de tombes de la Ve dynastie montrent à quel degré de perfection on était parvenu à cette époque [2].

MYRES, *Textile Impressions on an Early Clay Vessel from Amorgos*, dans le *Journal of the Anthropological Institute*, XXVII, *November 1897*, pp. 178 180 et pl. XII.

[1] PETRIE, *Naqada*, p. 15, tombe 31 ; p. 23, tombe B 14 ; p. 25, tombe 42 ; p. 27, tombe 722. — MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, p. 31 et pl. XI, 5 et 6.

[2] PETRIE, *Egyptian decorative Art*, pp. 44-45.

On a trouvé dans les tombes du cimetière préhistorique de El Amrah des paniers de forme habituellement sphérique et qui contenaient de la malachite [1]. Quelques spécimens montrent une décoration rappelant les paniers fabriqués actuellement au Soudan.

C'est la même comparaison que fait immédiatement M. Amelineau, découvrant dans une des chambres du tombeau du roi Khasekhmoui une grande quantité d'objets en vannerie : « ... J'y

FIG. 66. — INSCRIPTION PICTOGRAPHIQUE (?).
Sculptée en léger relief sur un vase en pierre.

trouvai, dit-il, d'assez longs morceaux de bois entourés de vannerie. J'en rencontrai ensuite dans toute la chambre. J'eus bientôt reconnu que les morceaux de bois avec de la vannerie autour provenaient de chaises brisées, car l'une des extrémités n'était pas revêtue de vannerie. Ces chaises avaient au moins $0^{m}40$ de hauteur et elles étaient larges de $0^{m}60$ environ, ce qui donne la forme très connue d'une sorte de haut tabouret. Sur ces chaises étaient placés d'autres ouvrages en vannerie qui, tressés avec une sorte de paille diversicolore, ressemblaient aux ouvrages que l'on

[1] MAC IVER, *A prehistoric Cemetery at El Amrah in Egypt*, dans *Man*, 1901, n° 40, p. 52 ; MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. XI, 2, et p. 42.

fait encore dans le Soudan et que l'on vend dans le bazar d'Assouan. Comme je demandais à mes ouvriers s'ils avaient encore de semblables ouvrages dans l'intérieur de leurs maisons, ils me répondirent négativement, en me disant que ces ouvrages ressemblaient beaucoup aux *Margonê* que faisaient les Barbarins. Ce mot me frappa et je me rappelai sur-le-champ le mot ΜΑΡΚΩΝΙ que j'avais trouvé dans la vie copte de Pakhôme..... »[1].

Indépendamment de la céramique, dont nous allons nous occu-

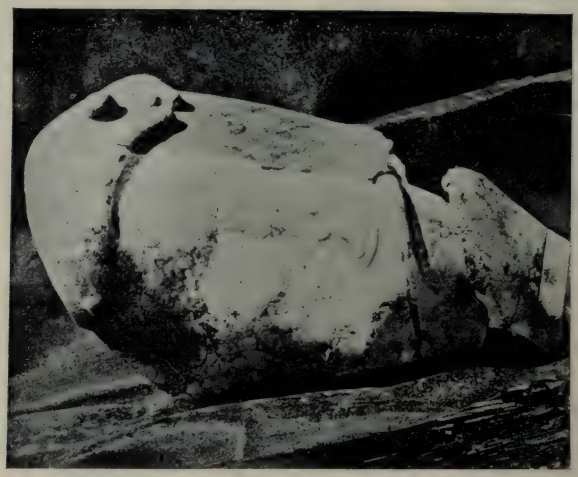

FIG. 67.— VASE EN PIERRE EN FORME D'OUTRE.
Ashmolean Museum, à Oxford.

per dans un instant, l'industrie du vannier a laissé de nombreuses traces dans l'art décoratif de la Ire dynastie, comme l'a remarqué Petrie [2].

Poteries imitant la vannerie.

L'imitation du panier est surtout sensible dans la céramique préhistorique dans deux classes de poteries; l'une appelée par Petrie *Cross Lined Pottery,* à fond rouge avec dessins blancs, ne se rencontre que dans les tombeaux les plus anciens (dates de succession 31-34); l'autre est la céramique noire avec incisions remplies

[1] AMELINEAU, *les Nouvelles Fouilles d'Abydos.* Seconde campagne, 1896-1897. *Compte rendu in extenso.* Paris, 1902, pp 176-177 ; *les Nouvelles Fouilles d'Abydos* (1896-1897). Paris, 1897, p. 40. — Voir PETRIE, *Royal tombs,* I, p. 15.

[2] PETRIE, *Royal tombs,* II, pp. 35 et 39.

d'un enduit blanchâtre et probablement importée [1] (fig. 71-72). Quelques spécimens imitant la vannerie appartiennent cependant à la catégorie des poteries décorées [2].

Remarquons également ici que bon nombre de vases en poterie sont décorés de façon à imiter les pierres dures et à remplacer les vases faits en ces matières plus précieuses. Petrie remarque même que dans les tombes où l'on trouve de beaux vases en pierre, il y a peu ou point de poteries [3]. **Les pierres dures.**

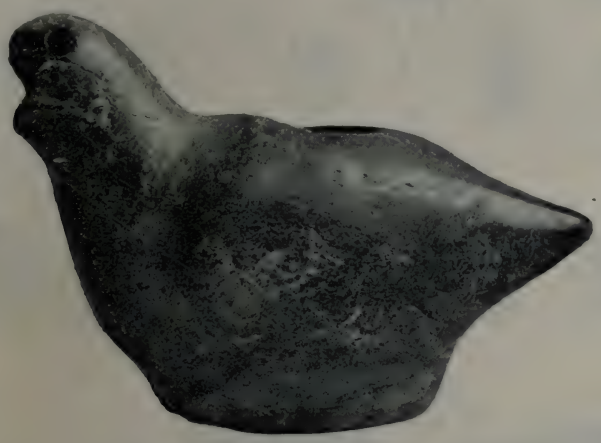

Fig. 68.— Vase en pierre en forme d'Oiseau.
University College de Londres.

Si nous notons encore qu'on a parfois pris comme modèle de vase un fruit, une courge, comme dans l'exemple publié par M. de Bissing [4], nous aurons signalé, je crois, les principaux cas où l'on rencontre sur les vases primitifs égyptiens des motifs skéiomorphiques ou dérivés de la technique. **Les courges.**

[1] Petrie, *Naqada*, p. 38 et pl. xxviii, 34, 36,46, pl. xxix, 52-79, pl. xxx; *Diospolis parva*, p. 14, pl. xiv, 55-70. — Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. xv.

[2] Petrie, *Naqada*, p. 40 et pl. xxxiii, 12 et 29. — Schweinfurth, *Ornamentik der ältesten Cultur-Epoche Ægyptens*, dans les *Verhandlungen der b. Gesellsch. für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, 1897, pp. 397 398.

[3] Petrie, *Naqada*, p. 40 et pl. xxxiii, 1, xxxv, 62, 65, 63, 67; *Diospolis parva*, pp. 18 et 15.

[4] de Bissing, *les Origines de l'Égypte*, dans l'*Anthropologie*, IX, 1898, p. 254 et pl. iv, fig. 1. — Petrie, *Naqada*, pl. xxvi, 40, 41, 42, 43, 50, 51 et 52.

Vases à peinture blanche.

Occupons-nous maintenant de la décoration des poteries indépendamment de l'origine des divers motifs que l'on y rencontre. La première classe de poteries qui doit nous arrêter est celle des

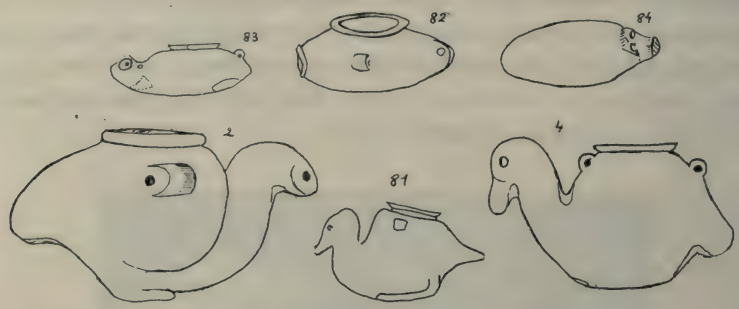

FIG. 69. — VASES EN PIERRE EN FORME DE GRENOUILLES, HIPPOPOTAME ET OISEAUX.

vases à peinture blanche. Comme nous l'avons déjà remarqué, ses produits appartiennent à la plus ancienne époque : ils sont caractérisés par une couleur rouge brillante sur laquelle les orne-

FIG. 70. — VASE ET FRAGMENTS DE VASES EN FORME D'ANIMAUX.

ments sont peints en blanc. On a déjà plusieurs fois fait ressortir les analogies frappantes de ces poteries avec celles que fabriquent encore actuellement les Kabyles [1].

[1] PETRIE, *Diospolis parva*, p. 14 ; *Naqada*, p. 38. — MAC IVER and WILKIN,

Nous avons dit plus haut que ces poteries étaient souvent décorées de lignes imitant la vannerie ; mais à côté de ces décorations on trouve des motifs floraux, des représentations animales et hu-

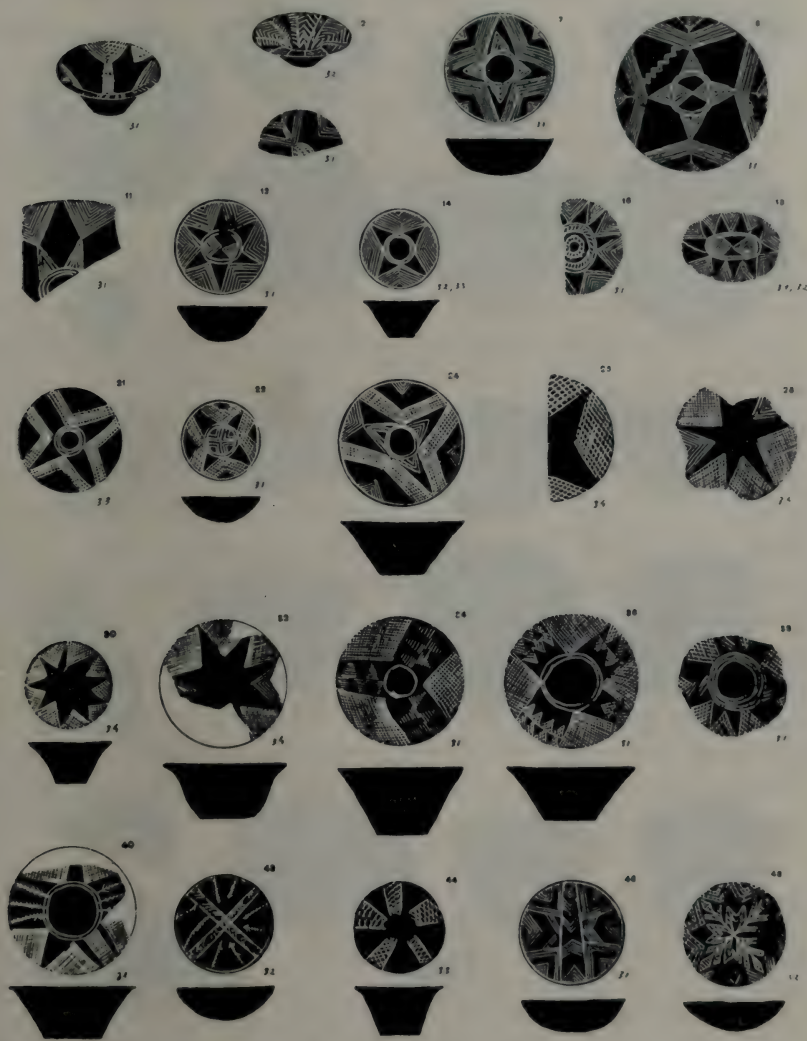

FIG. 71. — VASES ROUGES A PEINTURE BLANCHE, IMITANT LA VANNERIE.

Libyan Notes, frontispice. — JOHN L. MYRES, *Notes on the History of the Kabyle Pottery*, dans le *Journal of the Anthropological Institute*, XXXII, January-June 1902, pp. 248-262 et pl. XX.

maines, ainsi que des séries de lignes en zigzag, le tout dans le même style que les dessins peints sur les statuettes archaïques dont il a été question plus haut.

FIG. 72. — VASES NOIRS INCISÉS IMITANT LA VANNERIE.

Motifs floraux. Lorsque les motifs floraux y apparaissent, c'est sous forme de simples branches très stylisées et auxquelles on serait tenté de comparer les décors analogues de certains vases préhistoriques

grecs découverts à Santorin [1]. Nous reproduisons ici deux vases montrant des branches assez décoratives. Le vase du milieu reproduit la seconde face de vase figuré à la page 35. L'autre vase est figuré sous ses deux faces, de façon à mettre en relief les motifs floraux [2] (fig. 73).

Représentations humaines.

Un spécimen décoré de représentations humaines a été reproduit plus haut à propos de la coiffure des hommes (fig. 13). Deux autres vases, découverts l'un à Abydos et l'autre à Meâla, nous montrent également des figures humaines [3].

Représentations d'animaux.

Les représentations d'animaux sont plus nombreuses. L'hippopotame surtout est fréquent ; on trouve ensuite des antilopes d'espèces diverses, d'autres animaux dont la détermination ne peut toujours être faite avec précision ; des poissons, des oiseaux, des crocodiles, des scorpions, etc. Il suffira d'en décrire quelques spécimens. Une grande coupe ovale, de la collection Petrie, à l'University College de Londres, est ornée, au centre, d'un crocodile ; à la partie supérieure, de trois hippopotames ; à la partie inférieure, des lignes s'entrecroisant à angle droit, dont l'ensemble pourrait indiquer, d'après Petrie, les rides de l'eau [4] (fig. 74).

Un autre vase de la même collection est décoré d'un motif floral, d'un cervidé et d'un animal que Petrie appelle un hérisson, sans que je sois absolument convaincu de l'exactitude de cette identification [5] (vase au centre de la fig. 75).

Un vase provenant, semble-t-il, de Gebelein nous montre des figures extrêmement curieuses. D'un côté deux antilopes placées au-dessus d'une série de lignes en zigzag ; de l'autre côté, un bizarre animal au corps extrêmement allongé, avec une petite tête surmontée de deux oreilles pointues. On serait tenté d'y reconnaître

[1] DE BISSING, *les Origines de l'Égypte*, dans l'*Anthropologie*, IX, 1898, pl. III, fig. 1 et 3. — PETRIE, *Naqada*, pl. XXVIII, 40-42 ; XXIX, 69, 76, 85 d. On trouvera des applications des règles de transformation de motifs naturels en motifs géométriques dans les spécimens figurés pl. XXVIII, 40, 42, 46, 48 ; pl. XXIX, 52, 54, 61, 63, 64, etc. — MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. XV, 10, 20, 21.

[2] PETRIE, *Prehistoric Egyptian Pottery*, dans *Man*, 1902, n° 83, pl. H, 2.

[3] DE MORGAN, *Recherches*, I, pl. II, 5, et pl. III, fig. 1. — DE BISSING, *loc. cit.*, pp. 246 et 247.

[4] PETRIE, *Prehistoric Egyptian Pottery*, dans *Man*, 1902, n° 83, et pl. H, 5.

[5] PETRIE, *Prehistoric Egyptian Pottery*, dans *Man*, 1902, n° 83, et pl. H, 4.

d'abord une girafe, mais la manière dont le corps est dessiné exclut cette hypothèse. Un fragment découvert à Négadah (XXIX, n° 98) nous montre comment on la représentait d'une façon très caractéristique. L'animal figuré ici ne pourrait-il être l'okapi, retrouvé récemment dans le Congo belge et qui avait été certainement

FIG. 73. — VASES A PEINTURES BLANCHES A MOTIFS FLORAUX.
University College de Londres.

connu des anciens Égyptiens, comme l'a démontré M. le professeur Wiedemann [1] ? (fig. 75).

Un vase provenant, d'après M. de Bissing, d'Abydos, d'après M. de Morgan, de Gebelein, mérite également notre attention ; c'est le spécimen le plus curieux de cette catégorie de vases : au centre,

[1] WIEDEMANN, *das Okapi im alten Aegypten,* dans *die Umschau,* VI, 1902, pp. 1002-1005 ; *das ägyptische Set-Thier,* dans la *Orientalistische Litteratur Zeitung,* V, 1902, col. 220-223. — PETRIE, *Prehistoric Egyptian Pottery,* dans *Man,* 1902, n° 83, et pl. H, 1.

un scorpion, puis à l'entour divers animaux : hippopotame, crocodiles, poissons, oiseaux, tortue et autres figures impossibles à déterminer. Mais ce qui est plus intéressant, c est d'y rencontrer une représentation de barque analogue à celles que nous allons

Représentation de barque.

FIG. 74. — VASES A PEINTURE BLANCHE AVEC REPRÉSENTATION D'UN CROCODILE ET D'HIPPOPOTAMES. University College de Londres.

avoir à examiner dans un instant et qui apparaissent d'ordinaire sur une autre catégorie de poteries [1] (fig. 76).

Ces exemples suffiront certainement à donner une idée des vases décorés de figures d'animaux [2], et il ne nous restera plus qu'à

[1] DE MORGAN, *Recherches*, I, pl. II, 5 — DE BISSING, *loc. cit.*, pl. III, fig. 2, et pp. 246-247

[2] Voir encore PETRIE, *Naqada*, pl. XXIX, 91-97 ; *Diospolis*, pl. XIV, 93 b et 96 ; *Prehistoric Egyptian Pottery*, dans *Man*, 1902, n° 83, pl. H, 6. — MAC

mentionner deux spécimens décorés de motifs géométriques et de figures singulières dont l'explication reste encore à trouver. Ces deux vases appartiennent également à la collection Petrie, à l'University College de Londres [1] (fig. 77).

FIG. 75. — VASES A PEINTURE BLANCHE AVEC REPRÉSENTATION D'ANIMAUX.
University College de Londres.

Poteries décorées.

D'un type tout à fait différent sont les « poteries décorées » dont nous allons nous occuper [2].

Les plus anciens spécimens sont à peu près contemporains de la céramique à peinture blanche, mais c'est principalement à partir de la date de succession 40 qu'on les rencontre fréquemment. Il

IVER and MACE, *El Amrah and Abydos,* pl. XV, 17, 18 ? (animal stylisé ?). — DE MORGAN, *Recherches,* I, pl. II, 1 ; pl. III, 2 et 3. — DE BISSING, *loc. cit.,* pl. III, fig. 1 et 3; pl. IV, fig. 5.

[1] PETRIE, *Prehistoric Egyptian Pottery,* dans *Man,* 1902, n° 83, pl. H, 3, p. 133 : « The upper figures might be adzes or hoes, the lower figures are curiously like lictors' fasces, but no such forms are known in Egypt ; they may, however, be a form of stone axes set in handles. Certainly neither can be the hieroglyphic *neter* sign, as that had double projections down to dynastic times ».

[2] HOERNES, M., *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa van den Anfängen bis um 500 vor Chr.* Vienne, 1898, Nachträge, 2, *Neolithische Vasenmalerei in Aegypten,* pp. 687-689.

semble bien que l'on doive chercher en deux endroits différents la source des vases de cette espèce, et si les spécimens du type à peinture blanche sont surtout apparentés aux poteries kabyles, on est tenté de chercher plutôt du côté des côtes syriennes de la Méditerranée le point de départ de l'industrie des « vases décorés » [1].

Vases décorés imitant les pierres dures.

Rappelons tout d'abord, en précisant ce que nous disions tout à l'heure, les vases décorés imitant les vases en pierres dures. Tantôt c'est la brèche que l'on copie [2], tantôt encore ce sont diverses sortes de marbres ; mais l'imitation la plus intéressante est celle du calcaire nummilitique, représenté par une série de spirales, comme l'ont reconnu très ingénieusement Petrie et Schweinfurth [3]. Peu à peu on développa les spirales, sans se souvenir de ce qu'elles représentaient primitivement, et l'on en arriva à décorer des poteries en se contentant d'y tracer deux ou trois énormes spirales [4] (fig. 78).

Fig. 76.— Vase a peinture blanche. Représentation d'une barque et de divers animaux, d'après l'*Anthropologie*.

La présence de ces ornements a été mal interprétée par quelques observateurs, qui auraient voulu y voir une représentation de la mer. Le malheur est que, à ma connaissance tout au moins,

[1] Petrie appelle ces vases « decorated pottery », et c'est dans ce sens qu'il faut entendre ici le terme « poteries décorées ».

[2] Petrie, *Naqada*, pl. xxxiii, 1, et p. 40, xxxi, 6 (wavy handled); *Diospolis*, pl. xv, 5, 18 b et c (wavy handled); xvi, 64 et 76 b. — Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. xiv, W β (wavy handled).

[3] Petrie, *Naqada*, pl. xxxv, 67 a, b, c, et p. 40. — Schweinfurth, *Ornamentik der ältesten Cultur-Epoche Aegyptens*, dans les *Verhandlungen der b. Gesellsch. für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, 1897, pp 397 et 398.

[4] Petrie, *Naqada*, pl. xxxiv, 31 a - 33 b ; *Diospolis*, pl. xv, 7 c.

on n'a jamais rencontré des spirales et des représentations de barques sur une même poterie [1].

Signalons les représentations de vases en pierre dure dans certaines tombes de l'ancien empire, représentations faites suivant un procédé analogue à celui des décorateurs primitifs [2].

FIG. 77. — VASES A PEINTURE BLANCHE.
University College de Londres.

D'autres vases — et ceci n'est que le rappel de ce que j'ai dit plus haut — sont décorés de lignes représentant la garniture de paille

[1] *A propos des bateaux égyptiens,* dans l'*Anthropologie,* XI, 1900, pp. 115 et 347.

[2] DAVIES, *the Rock Tombs of Deir el Gebrawi,* I, pl. XVII et XIX et pp. 22-23.

tressée dont le vase est recouvert, garniture parfois assez lâche, parfois, au contraire, étroitement serrée[1].

Vases décorés imitant la vannerie.

C'est ainsi qu'un vase publié par de Morgan, provenant de la haute Égypte, et qui présente une technique légèrement différente, reproduit de la façon la plus exacte, d'après Schweinfurth, « ces grands paniers à lait que les habitants actuels du pays des

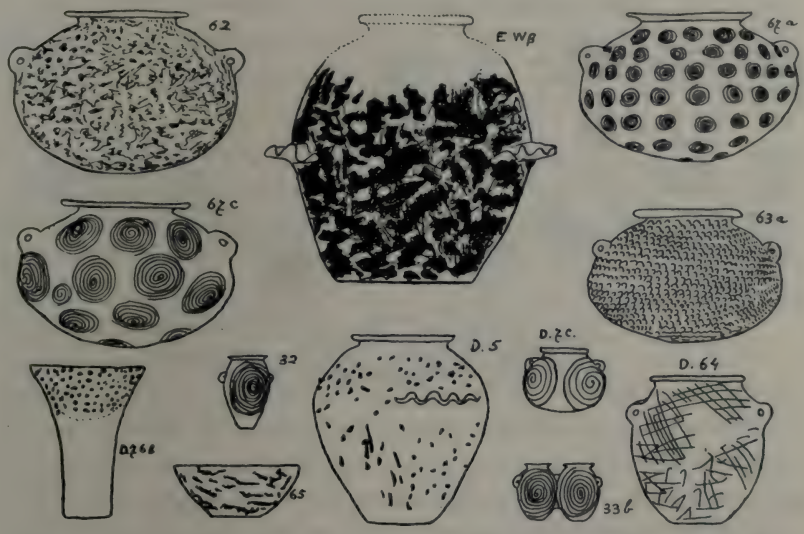

FIG. 78. — VASES DÉCORÉS IMITANT LES VASES EN PIERRE DURE.

Somalis savent si bien tresser au moyen des racines coriaces du touffu *Asparagus retroflexus* F[2] (fig. 79).

On peut certainement chercher dans ce procédé de décoration l'origine de ces lignes parallèles semées par groupes plus ou moins réguliers à la surface du vase. Dans certains spécimens on s'est attaché à les représenter en damier, dans d'autres cas on s'est con-

[1] PETRIE, *Naqada*, pl. XXXIII et XXXV ; *Diospolis*, pl. XV et XVI. — MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. XIV.

[2] MORGAN, *Recherches*, I, pl. IX, 1. — Comparez PETRIE, *Naqada*, pl. XXXV, 76. — DE BISSING, *les Origines de l'Égypte*, dans l'*Anthropologie*, IX 1898, pp. 247-8. — SCHWEINFURTH, *Ueber den Ursprung der Aegypter*, dans les *Verhandlungen der b. Gesellsch. für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, 1897, p. 281 ; *Ornamentik der ältesten Cultur-Epoche Aegyptens*, *ibid.*, p. 397.

tenté de quelques lignes qui semblent tracées au hasard [1] (fig. 79).

Représentation de montagnes.

Fréquemment aussi nous rencontrons à la surface du vase, combinées parfois avec cette imitation du tressage ou d'autres motifs encore, des séries de petits triangles qui, probablement, représentent des montagnes [2]. Un spécimen montre des personnages et des animaux posés sur ces triangles, absolument comme sur les fameuses statues de Min découvertes à Coptos, selon la remarque de M. Petrie [3] (fig. 80).

Représentation de plantes.

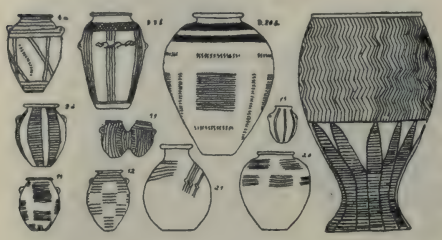

FIG. 79. — VASES DÉCORÉS IMITANT LA VANNERIE.

Une des représentations des plus curieuses que l'on ait relevées sur ces vases est celle d'une plante dans laquelle Schweinfurth a reconnu l'aloès cultivé en pot et qui n'appartient pas à la flore spontanée de l'Égypte. On le rencontre encore aujourd'hui en Égypte cultivé dans les cimetières ou au-dessus des portes des habitations, comme symbole de force vitale et comme préservatif contre le mauvais œil. Le caractère funéraire de cette plante ne doit pas être perdu de vue, et nous aurons l'occasion d'y revenir plus tard [4] (fig. 81).

D'autres représentations semblent bien indiquer des arbres, et se rapprochent assez de l'hiéroglyphe pour permettre cette identification. Je suppose que c'est à eux que fait allusion Petrie lorsqu'il parle de représentations de bois qui, combinées avec les signes de montagnes, doivent indiquer le paysage au milieu duquel se meuvent les animaux, les hommes et les barques [5].

[1] PETRIE, *Naqada*, pl. XXXIII, 11, 12, 20, 21, 23, 24, 26 ; *Diospolis*, pl. XV, 3, 4[f], 20[b], 20[c], 21[b], 25[a].

[2] Voir MAC IVER and WILKIN, *Libyan Notes*. London, 1901, p. 65, note 2 : « The so-called « mountain » pattern found on prehistoric Egyptian decorated pottery occurs everywhere in Kabyle work, where it has clearly nothing to do with mountains, but, arises from a combination of the triangles which enter as units into almost all these rectilinear designs ».

[3] PETRIE, *Naqada*, pl. XXXIV et LXVII, 13, 14, 15 et 17 et p. 49; *Diospolis*, pl. XVI, 53[c], 54, 59[e], 78[c].

[4] SCHWEINFURTH, *Ornamentik der ältesten Cultur-Epoche Aegyptens*, *loc. cit.*, p. 392. — PETRIE, *Diospolis*, p. 16.

[5] PETRIE, *Diospolis*, p. 16.

Les animaux représentés sont peu nombreux ; on trouve des autruches et différentes espèces de gazelles et d'antilopes ; exceptionnellement apparaissent le crocodile et le caméléon [1]. **Représentation d'animaux.**

Un vase fort remarquable découvert à Abydos nous montre, à côté de la figure d'un Kudu et de deux moutons à longues cornes [2], une représentation d'un arbre autrement figuré qu'on ne le rencontre d'ordinaire, et sur lequel sont perchés des oiseaux [3]. On pourrait en rapprocher un vase avec représentation d'un aloès sur lequel on voit deux oiseaux [4], ainsi qu'un autre fragment semblable [5] (fig. 82).

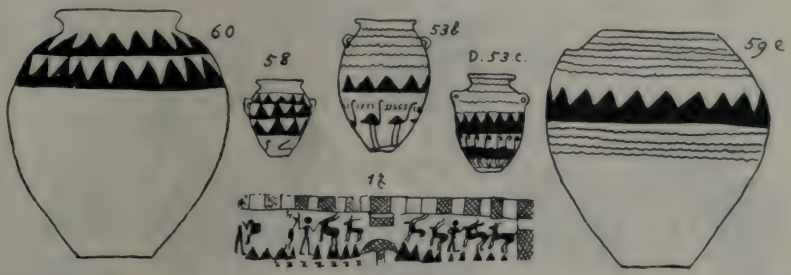

Fig. 80. — Vases décorés avec série de triangles.

Plus rarement apparaissent les représentations humaines ; on en trouvera les principales dans la fig. 83. Nous y trouvons d'abord des figures de femmes, extrêmement schématiques, où parfois même les bras ne sont pas indiqués ; le corps se réduit à deux triangles engagés l'un dans l'autre et surmontés d'une masse noire ovale pour la tête [6]. D'ordinaire les femmes nous apparaissent dans une pose identique à celle de la statuette reproduite sur la figure 5 de ce livre et qui, s'il fallait en juger d'après les représentations **Représentations humaines.**

[1] Schweinfurth, *Ornamentik*, etc., p. 399 : « Man erkennt unter ihnen die Säbel-und Beisa-Antilope *(Oryx leucoryx* und *Oryx Beisa)*, ferner Addax-Antilopen, beziehungsweise Wasserböcke, vielleicht auch Kudus ».

[2] Thilenius, *das ägyptische Hausschaf* dans le *Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, XXII, 1900, pp. 199-212. — Dürst und Claude Gaillard, *Studien über die Geschichte des ägyptischen Hausschafes, ibidem*, XXIV, 1902, pp. 44-76.

[3] Petrie, *Abydos*, I, pl. L et p. 23.

[4] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. XIV, D 49.

[5] Petrie, *Naqada*, pl. LXVI, 3.

[6] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. XIV, D 50b.

analogues des tombeaux de l'ancien empire, serait caractéristique pour indiquer la danse [1]. Si l'on veut admettre cette interprétation — nous verrons tout à l'heure si elle a quelque chose de fondé — on reconnaîtra avec M. Mac Iver des joueurs de castagnettes dans les deux personnages représentés devant une « danseuse » sur un vase découvert à El-Amrah [2] (fig. 84).

Lorsque des hommes sont représentés, outre le cas dont je viens de parler, nous les voyons, debout, en marche, parfois avec l'indication du fourreau cachant les parties génitales et dont il a été question plus haut ; sur un spécimen, on a peut-être voulu les

Fig. 81. — Représentations de l'aloès et d'arbres. D'après Schweinfurth.

représenter chassant des antilopes ; ils portent des bâtons ou des boomerangs (?) [3] (fig. 80 et 83).

Représentation de barques.

Ce qui étonne de plus de rencontrer sur ces vases primitifs, ce sont les représentations de barques. On les trouve sur un assez grand nombre de vases, barques à rames ou même barques à voile, et, combinées avec les représentations humaines, animales, dans le paysage d'arbres et de montagnes, elles animent ces poteries de scènes dont nous aurons plus tard l'occasion d'étudier la signification. Contentons-nous pour le moment de remarquer avec Schweinfurth que ces

[1] de Morgan, *Recherches*, II, p. 65.

[2] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. xiv, D 46, et p. 42.

[3] Vases avec figures humaines : Petrie, *Naqada*, pl. xxxv, 77 ; lxvi, 5, 7 ; lxvii, 17. — Cecil Torr, *sur Quelques Prétendus Navires égyptiens*, dans l'*Anthropologie*, IX, 1898, p. 33, fig. 1 ; p. 34, fig. 3ᵃ et 3ᵇ; p. 35, fig. 5ᵃ et 5ᵇ. — de Morgan, *Recherches*, I, pl. x, 2ᵃ et 2ᵇ.

bateaux sont, sans exception, dessinés comme montrant à l'observateur le côté gauche (babord). Les Égyptiens, dit-il, s'orientant d'après le sud et, pour eux, l'ouest étant à droite et l'est à gauche, la position des barques indique qu'on se les représentait comme naviguant contre le courant [1] (fig. 83 et 85).

Citons ici immédiatement — bien que nous aurons à y revenir plus tard — les barques en terre cuite, trouvées dans quelques tombeaux et sur l'une desquelles on a peint d'une façon assez naïve les rameurs, debout, tenant chacun une rame à la main [2] (fig. 83).

FIG. 82. — VASE DÉCORÉ AVEC REPRÉSENTATION D'ANIMAUX ET D'UN ARBRE SUR LEQUEL SONT PERCHÉS DES OISEAUX. British Museum.

Parfois également, sur ces vases décorés, on remarque auprès des barques des séries de lignes en zigzag qui ont pour but de représenter l'eau. **Représentations diverses.**

Quelques vases montrent également un objet curieux, difficile à identifier, et que Petrie regarde comme un mât et une voile, et qu'on pourrait alors comparer à l'hiéroglyphe [3]. Schweinfurth y voit des boucliers formés de peaux qui, d'après les pièces analogues des Dinka, Bari et Cafres, seraient affermis au moyen d'un long

[1] SCHWEINFURTH, *Ornamentik*, etc., p. 400.
[2] PETRIE, *Naqada*, pl. XXXVI, 80, et LXVI, 1.
[3] PETRIE, *Naqada*, pl. LXVI, 6, 9, 10, et p. 49.

bâton qui, en Égypte, porterait des armoiries à sa partie supérieure [1] (fig. 83).

On trouve encore sur les vases des séries de signes en forme de S, N et Z [2], dont il serait peut-être difficile de rendre compte. On pourrait cependant supposer qu'ils dérivent d'une forme abrégée des séries d'autruches, en se rappelant que nous avons constaté plus haut que les épingles décorées de formes d'oiseaux présentent parfois des formes très proches d'un S.

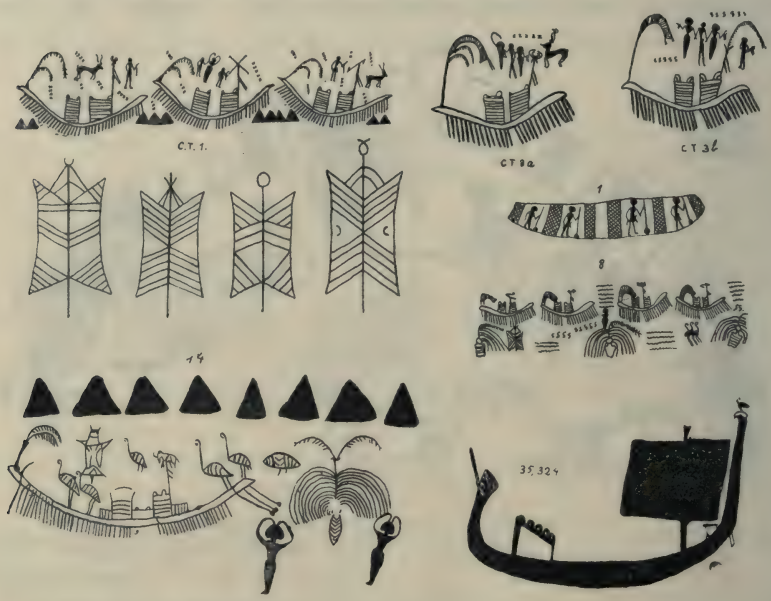

Fig. 83.— Représentations diverses de vases décorés. Barques, personnages, animaux, arbres, boucliers (?).

Je suis fort tenté de retrouver une abréviation de formes semblable sur un vase découvert par Petrie à Abadiyeh [3], et où nous rencontrons une série de signes ♀, que je regarde comme un dessin fort sommaire des figures de femmes représentées les bras levés au-dessus de la tête (fig. 86).

Mentionnons encore quelques vases dont la décoration peut dif-

[1] Schweinfurth, *Ornamentik*, etc., p. 399.
[2] Schweinfurth, *Ornamentik*, etc., p. 398.
[3] Petrie, *Diospolis*, pl. xx, 8.

ficilement se ranger dans les catégories que nous venons de passer en revue. De ce genre sont les vases où se rencontre une étoile à cinq branches [1], un vase portant des figures humaines dessinées à l'envers et de façon très sommaire [2] et, enfin, un petit nombre de vases où se rencontrent des crocodiles (l'un d'eux percé de harpons), des scorpions et des serpents [3]. Ces derniers vases rappellent quelque peu les vases découverts à Hieraconpolis et qui datent des débuts de la période historique.

Vases décorés de figures en relief.

Il faut aussi en rapprocher les rares vases qui sont décorés de motifs en relief et dont un spécimen découvert à Négadah présente une figure de lézard et une autre de scorpion [4] (fig. 87).

Sur un vase du British Museum (n° 36328) décoré d'autruches, de triangles et de barques, deux des anses sont surmontées de figurines d'oiseaux. Symétriquement on voit sur le même vase deux figures en relief de sauriens (?) [5].

Un autre spécimen, à l'University College de Londres, est décoré de figures en relief d'un crocodile, d'un croissant et d'un harpon.

Fig. 84.

Dans les collections de l'Ashmolean Museum, à Oxford, se trouvent trois vases rouges, à bord supérieur noirci, datant des débuts de la période préhistorique et qui présentent un intérêt tout spécial (fig. 88). Sur le premier, provenant de Négadah (tombe 1449), on remarque une tête en relief faite assez grossièrement ; elle est continuée par une ligne en relief descendant perpendiculairement et allant en s'amincissant de plus en plus. Je pense qu'elle

[1] Petrie, *Diospolis*, pl. xv.
[2] Petrie, *Naqada*, pl. xxxv, 77.
[3] Petrie, *Naqada*, pl. xxxv, 78 ; *Diospolis*, pl. xvi, 78[b], 78[c], et 78[d].
[4] Petrie, *Naqada*, pl. xxxvi, 87 et p. 41.
[5] La position de ce vase dans la vitrine ne me permet pas de le décrire plus exactement, et je regrette vivement de n'avoir pu obtenir l'autorisation d'en donner ici une reproduction.

représente le corps de l'homme : en effet, de part et d'autre se détachent vers le haut deux lignes remontantes, en relief, qui indiquent les bras ; vers le bas, à une certaine distance de la ligne médiane, on distingue, toujours en relief, deux boules qui se prolongent par des lignes remontant assez brusquement jusqu'au sommet du vase. L'homme embrasserait le vase entier dans une position difficile à imaginer et qui ne peut s'expliquer que par la naïveté de l'artiste primitif, qui n'a pas manqué de dessiner la

Fig. 85. — Vase décoré avec représentations variées.
D'après de Morgan.

tête de face (les deux photographies au centre de la figure 88 sont les deux fragments d'un même vase). L'intérêt de ce vase curieux consiste surtout en ce qu'il permet de saisir sur le vif une de ces lois de simplification à outrance dont nous avons eu l'occasion de nous occuper plus haut. En effet, deux autres vases, provenant de Hou (tombes U 179 et B 101) et qui, d'après les dates de succession, sont plus récents que le spécimen de Négadah, nous montrent comme décoration deux ornements en relief constitués précisément par une boule d'où se détache une ligne remontant jusqu'au sommet du vase. C'est donc une copie exacte des jambes du personnage figuré sur le vase décrit en premier lieu. Je pense que de copie en copie la signification de ces lignes s'est perdue, et que, notamment dans les spécimens de Hou, on ne savait plus qu'il s'agissait d'une représentation humaine. Aussi l'ornement ressemble-t-il à deux serpents affrontés, et je ne serais pas étonné que l'artiste primitif en ait eu l'idée lorsqu'il façonna le vase [1].

[1] Le vase à la gauche de la figure est publié en dessin, sans indication dans le texte, dans Petrie, *Diospolis*, pl. xiv, 66.

Un vase de l'Ashmolean Museum, à Oxford, découvert à Négadah (tombe 1871, date de succession 46), nous fait connaître un système de décoration fort rare. Il s'agit d'un vase rouge à bord supérieur noirci. L'intérieur est, comme d'ordinaire, également noirci, mais on avait, en outre, gravé dans l'argile, avant la cuisson, une série de dessins assez rudes représentant peut-être des serpents et des plantes (figure 89). Il s'agirait peut-être d'un vase magique ? Ce qui est certain, c'est qu'à part deux petits fragments, de technique iden-

Vases à décors intérieurs.

Fig. 86. — Vase décoré découvert a Abadiyeh.

tique, dans le même musée, il n'existe, à ma connaissance du moins, aucun vase comparable à celui-ci [1].

Un certain nombre de poteries rugueuses *(rough faced)* ont été décorées de lignes incisées, mais ce mode d'ornementation semble avoir été rarement employé (fig. 90 [2]).

Vases à décor incisé

[1] Voir Petrie, *Naqada*, pl. xxxv, 71.

Un vase au British Museum, décoré à l'intérieur de signes fantaisistes, n'est apparemment que le résultat d'une fraude moderne.

[2] Petrie, *Naqada*, p. 41 et pl. xxxv, 74 et 76 ; xxxvi, 93 a et b ; xxxvii, 41. — *Diospolis*, pl. xvi, 74 b et 93 c ; xvii, 49.

Sur notre figure le vase supérieur = *Diospolis*, xvi, 74 b ; en bas, en commençant par la gauche. 1 = *Naqada*, xxxvi, 93 b (terre noircie à la fumée) ; 2 = *Diospolis*, xvi, 93 c (Hou U 126); 3 (Hou B 158) ; 4 = *Diospolis*, xvii, 49 (Hou U 170).

Tels sont les différents motifs dont sont décorées les poteries archaïques égyptiennes ; comme on peut s'en rendre compte rapidement, ils sont tous, ou bien skéiomorphes, ou bien inspirés directement d'une chose naturelle, montagne, plante, animal, homme, etc. C'est une preuve excellente des théories exposées

Fig. 87. — Vases décorés a représentations rares.

au début de ce chapitre et sur lesquelles il n'est pas nécessaire d'insister davantage.

Vases à formes fantaisistes.

Étudions à présent, rapidement, les poteries auxquelles l'artiste primitif a cherché à donner une forme soit humaine, soit animale [1].

Forme humaine.

Un vase extrêmement curieux, à couverte noire brillante, provenant des fouilles de M. Petrie à Abadiyeh, a été découvert dans une tombe de la première moitié des temps préhistoriques (dates

[1] Je réserve pour le chapitre sur la sculpture quelques vases en pierre et en terre représentant des figures humaines, et où le « vase » disparaît devant la figure sculptée.

de succession 33-41). L'artiste primitif s'est efforcé de donner au vase la forme féminine et il a réussi à faire une figure qui ne s'écarte pas trop des statuettes de femmes en terre de la même époque, dont nous nous occuperons plus loin, et dont nous avons donné déjà des spécimens à propos de la parure. Une simple

FIG. 88. — VASES ROUGES A BORD SUPÉRIEUR NOIRCI AVEC FIGURES EN RELIEF.
Ashmolean Museum, à Oxford.

pincée dans l'argile sert à indiquer le nez, les oreilles et les épaules ; les seins sont faits sommairement et pendent sur la poitrine, comme ils se présentent chez les négresses ; enfin le vase, qui s'enfle en arrière brusquement, essaie de rappeler le développement graisseux extraordinaire des fesses (stéatopygie) que l'on remarque également sur les statuettes [1] (fig. 91).

Citons encore un vase en forme humaine et qui semble représenter un captif accroupi sur le sol dans une pose incommode. L'artiste primitif n'a cherché à représenter avec précision que la tête [2].

Formes animales.

Les mêmes fouilles de Hou-Abadiyeh ont fait découvrir égale-

[1] PETRIE, *Diospolis*, pl. V, B, 102.
[2] PETRIE, *Diospolis*, pl. VI, B, 83.

ment deux vases en forme d'hippopotames, l'un cherchant à imiter l'animal aussi exactement que possible, l'autre au dessin assez sommaire et orné de deux anses latérales [1] (fig. 92). C'est également le cas pour un autre vase en forme d'hippopotame, se trouvant au musée du Caire, et que M. de Bissing a publié il y a quelques années déjà [2].

Ce qui constitue l'intérêt tout spécial de cette dernière pièce, ce

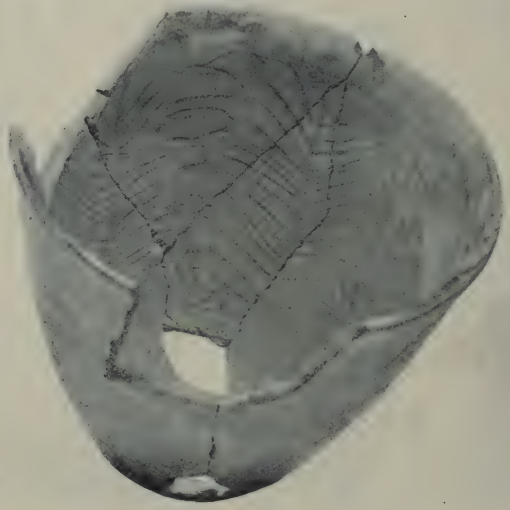

FIG. 89. — VASE ROUGE A BORD SUPÉRIEUR NOIRCI AVEC DÉCOR INTÉRIEUR INCISÉ.
Ashmolean Museum, à Oxford.

sont les peintures qui y ont été ajoutées par l'artiste primitif : Voici ce qu'en dit M. de Bissing : « Les hippopotames du moyen empire sont décorés, d'après la remarque de Maspero, de roseaux, de lotus et de papillons parce qu'ils se tiennent au milieu des roseaux et que des papillons voltigent alentour. De même l'artiste pouvait décorer les deux côtés du vase en forme d'hippopotame de la longue série d'oiseaux de marécage au long cou et aux grandes pattes caractéristiques du plus ancien art égyptien, parce qu'en réalité

[1] PETRIE, *Diospolis*, pl. VI, R, 134, et pl. XIV, 67. Sur ce dernier spécimen on relève encore des traces de peintures, notamment des harpons peints sous le ventre de l'animal.

[2] Fr. W. v. BISSING, *Altägyptische Gefässe im Museum zu Gise*, dans la *Zeitschrift für Aegyptische Sprache*, XXXVI, 1898, pp. 123-125.

il voyait dans la nature l'hippopotame environné de semblables oiseaux. Il faut expliquer différemment les harpons qui se trouvent par groupes de trois ou quatre sur les anses, sous la lèvre, sous la tête et à la queue. Il faut apparemment se représenter l'hippopotame comme pris à la chasse au harpon » [1].

Ces remarques très judicieuses sont intéressantes, et nous

FIG. 90. — VASES RUGUEUX AVEC DÉCORS INCISÉS.
Ashmolean Museum, à Oxford.

aurons l'occasion d'y revenir. M. de Bissing note en même temps la fréquence des vases en forme d'animaux dans l'art primitif égyptien, comme dans tous les arts primitifs. Il faut citer pour l'Égypte, à ce point de vue, des vases en forme de poisson [2] et d'autres plus nombreux en forme d'oiseaux (fig. 92) [3]. Parfois le vase représente deux oiseaux côte à côte (fig. 92) [4].

La collection Petrie, à l'University College de Londres, comprend

[1] Nous avons eu l'occasion de remarquer le même détail précédemment pour une représentation de crocodiles.

[2] PETRIE, *Naqada*, pl. XXVII, 68a- 68c, et p. 37. — QUIBELL and GREEN, *Hieraconpolis*, II, pl. LXVI, et p. 50.

[3] PETRIE, *Naqada*, pl. XXVII, 69a-c.—DE MORGAN, *Recherches*, I, p. 160, fig. 481.

[4] PETRIE, *Naqada*, pl. XXXVI, 90.

un certain nombre de vases en forme d'oiseaux dont un, fort remarquable, où l'on a peut-être cherché à représenter un vautour (fig. 93 et 94).

Fig. 91. — Vase noir poli en forme de Femme. Ashmolean Museum, à Oxford.

Ici, encore, l'imitation s'écarte énormément du modèle, et seules les formes intermédiaires nous aident à comprendre ce que le primitif a voulu représenter [1].

Caisses décorées.

Dans quelques tombes on a découvert également des petites caisses rectangulaires en poterie, dont les parois extérieures sont décorées de la même manière que les vases. L'une de ces caisses, provenant de Diospolis, nous montre le motif des triangles imitant les montagnes, ainsi que des registres de traits parallèles et inclinés en sens opposé d'un registre à l'autre [2] (fig. 95).

Un autre spécimen, appartenant au British Museum, est décoré de barques, d'ibex, de groupes de lignes parallèles et de signes en forme de S [3] (fig. 95).

Un couvercle d'une boîte analogue se trouve dans la collection Petrie, à l'University College de Londres. Avant de cuire la terre, l'ouvrier primitif avait gravé sur le couvercle une autruche, un scorpion et deux figures humaines, qui font de cet objet l'une des plus anciennes représentations obscènes que nous connaissions [4].

Enfin M. Mac Iver, dans ses fouilles d'El Amrah, découvrit une caisse du même genre sur les parois de laquelle se trouvent des-

[1] Petrie, *Diospolis*, pl. vi, R, 131 ; xix, 71.
[2] Petrie, *Diospolis*, pl. xvi, 73.
[3] Budge, *History of Egypt*, I, p. 98, fig. — British Museum, n° 32639.
[4] Petrie, *Prehistoric Egyptian Figures*, dans *Man*, 1902, n° 14, p. 17, et pl. B, 22.

sinées au charbon quatre scènes différentes : sur une des faces apparaît un hippopotame, sur la seconde un bateau au dessous duquel se voit un crocodile; la troisième face reste jusqu'à présent inexplicable [1] ; quant à la quatrième, on peut en donner des interprétations diverses. M. Mac Iver y voit une série de six animaux à long cou (probablement des girafes) marchant vers la droite ; leur corps, remarque-t-il, est dessiné schématiquement et ressemble

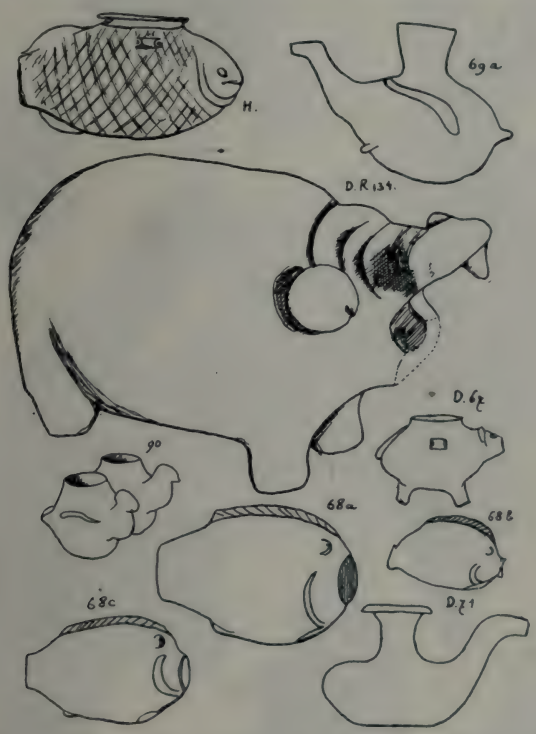

FIG. 92. VASES EN TERRE EN FORME D'ANIMAUX.

à une palissade. En dessous d'eux se trouve une rangée de triangles [2]. Les dessins de l'époque, malgré leurs simplifications à outrance, ne nous ont pas habitué à des représentations d'animaux

[1] Voir PETRIE, *Naqada*, pl. LIII, 113, où on trouvera une marque de poterie analogue au dessin de cette face (fig. 95).

[2] MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. XII, 10-13, et p. 42. Cette caisse décorée se trouve actuellement à l'Ashmolean Museum, à Oxford.

Fig. 93. — Vases en terre en forme d'Oiseaux.
University College de Londres.

aussi schématiques. J'y vois plutôt une palissade dont les pieux seraient ornés à la partie supérieure de bucrânes. On a déjà plusieurs fois constaté à cette époque l'emploi de crânes d'animaux ayant, à côté de leur rôle décoratif, un sens magique ou religieux [1] (fig. 95).

Fig. 94. — Vase en terre en forme de Vautour.
University College de Londres.

Nous avons ainsi terminé l'examen des poteries décorées de l'époque primitive ; il existe cependant encore une espèce de décoration : ce sont les dessins et les marques gravées sur ces objets, et dont l'étude présente une importance capitale ; cepen-

[1] Capart, *la Fête de frapper les Anou*, dans la *Revue d'histoire des religions*, XLIII, 1901, pp. 252-253.

dant, comme l'étude de ce sujet va nous conduire à traiter de questions quelque peu en dehors du domaine de l'art décoratif, il sera préférable de le réserver pour la fin de ce chapitre, lorsque nous aurons terminé l'examen des objets décorés de l'époque primitive.

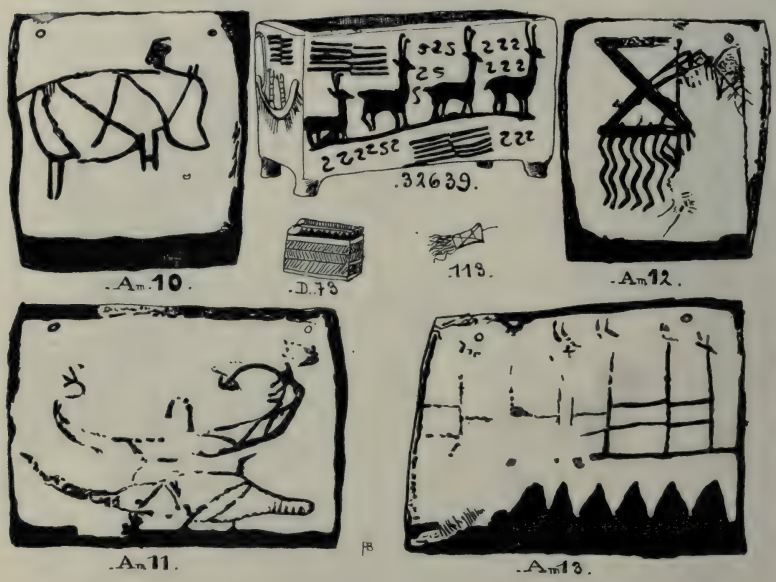

FIG. 95. — CAISSES RECTANGULAIRES EN POTERIE AVEC REPRÉSENTATIONS DIVERSES.

Mobilier. Le mobilier des primitifs égyptiens — on se l'imagine facilement — était fort rudimentaire. Les matériaux qu'ils employaient à cet usage, moins résistants que l'ivoire ou la céramique, ont été détruits, ou à peu près, par l'action du temps. Ne nous étonnons donc pas si nous n'avons que peu de renseignements à ce sujet. Il faut atteindre les débuts de la période historique pour trouver des indications précises.

Foyer. Mentionnons cependant quelques objets mis au jour par les fouilles récentes, et, d'abord, les foyers des maisons primitives, dont M. Petrie a retrouvé quelques exemplaires dans la petite ville préhistorique qui se pressait autour du plus vieux temple d'Osiris, à Abydos. Ces foyers ressemblent fort à des cuvettes en terre cuite.

On y faisait brûler du charbon de bois, et l'un d'eux contenait encore quelques cendres.

Tous portent sur le plat du bord, incisés dans la poterie, des motifs imitant la vannerie. Deux spécimens surtout sont curieux. Le dessin représente un serpent dont la tête s'infléchit vers le foyer et semble s'avancer au dessus du feu. Le décorateur, remarque M. Petrie, a associé l'agathodémon — le fétiche domestique de l'époque préhistorique — avec la place du foyer [1] (fig. 96).

Fig. 96. — Foyers en terre décorés de Motifs imitant la Vannerie.

Meubles. divers.

Nous avons déjà parlé des fragments de meubles garnis de vannerie découverts dans les tombes royales. Les fouilles de M. de Morgan, à Négadah, de MM. Amelineau et Petrie, à Abydos, et de M. Quibell, à Hieraconpolis, n'ont malheureusement mis au jour que des fragments peu importants, qui ne donnent qu'une idée très vague du mobilier à l'époque primitive. On n'a trouvé que des débris de coffrets et de sièges ou lits bas. Ils permettent cependant de constater que les pieds qui soutenaient ces meubles avaient la forme de jambes de taureaux et étaient traités dans une manière qui rappelle à M. Petrie les œuvres italiennes du *cinque cento* plutôt que les œuvres archaïques (fig. 97).

[1] Petrie, *Excavations at Abydos*, dans *Man*, 1892, n° 64, p. 89, et fig. 6, 7 et 8 ; *Abydos*, I, pl. LIII, 13-18 et p. 25.

[2] Petrie, *Royal tombs*, I, p. 27.

Une remarque surtout y est intéressante, c'est le goût prononcé des décorateurs pour l'incrustation. Les petites plaquettes en ivoire, en bois, en terre émaillées, avec des lignes incisées, sont très nombreuses [1].

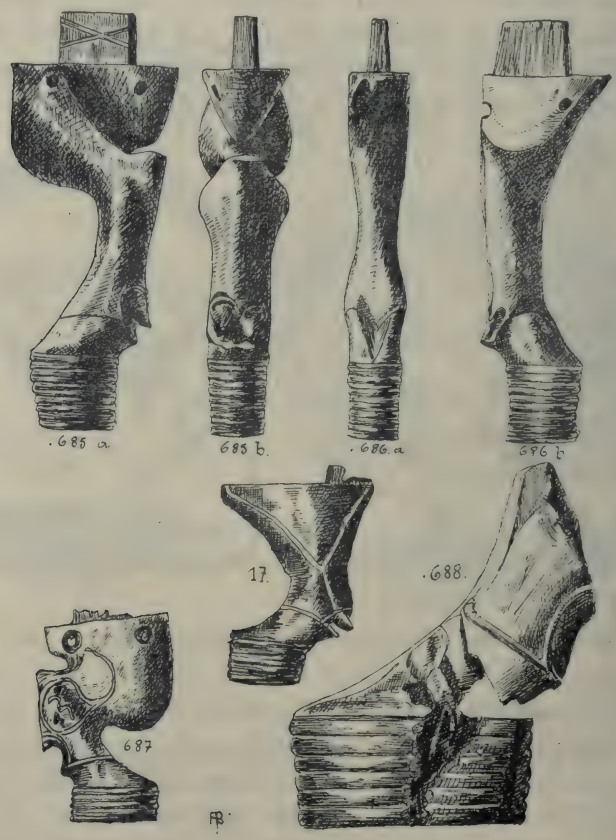

Fig. 97. — Pieds de Meubles en Ivoire en forme de Jambes de Taureau.

Les motifs qui inspirent les décorateurs sont empruntés surtout aux nattes, aux filets, aux plumes. On se sert aussi de la figure hu-

[1] Petrie a découvert à Abydos un grand nombre de tuiles en terre émaillée ayant servi à la décoration des murs. Voir Petrie, *Abydos*, II, pl. viii et p. 26. Cela oblige à entièrement reviser les opinions émises dans Borchardt, *zur*

maine comme support, et déjà l'on trouve ces captifs agenouillés servant de support des sièges comme on les rencontrera pendant la période historique [1] (fig. 14).

Certains fragments en ivoire découverts à Hieraconpolis sont peut-être des bras de fauteuils ; ils sont ornés de figures d'animaux du même style que celles relevées sur les manches de couteaux. On y remarquera principalement des animaux fantastiques, au cou démesurément allongé ; parfois un homme, debout, saisit de chacune de ses mains le cou d'un de ces animaux dans une pose qui nous est surtout familière dans l'art mycénien et chaldéen [2] (fig. 98 et 99).

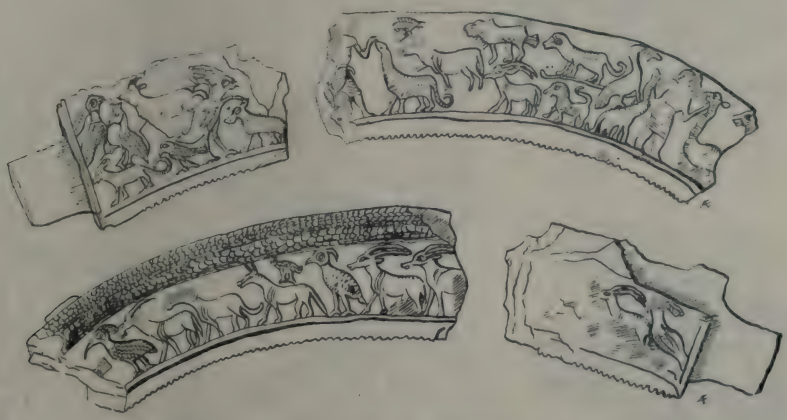

Fig. 98. — Fragments de Meubles en Ivoire avec représentations diverses.

Les mêmes fouilles de Hieraconpolis ont mis au jour des cylindres en ivoire, décorés de figures d'hommes et d'animaux, traités dans le même style. A en juger par le sceptre découvert à Aby-

Geschichte der Pyramiden I. Thür aus der Stufenpyramide bei Sakkara. Berliner Museum, n° 1185, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XXX, 1892, pp. 83-87 et pl. I. — Wiedemann, *Compte rendu de Quibell, Hieraconpolis*, I, dans la *Orientalistische Litteraturzeitung*, III, 1900, col. 331.

[1] Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. XI et p. 7 ; II, p. 37.

[2] Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. XII, XIII, XIV, XVI, XVII, XXXII ; animal fantastique, pl. XVI, 2, et XVII. — Evans, *the Mycenæan Tree and Pillar Cult and its Mediterranean Relations, with Illustrations from Recent Cretan Finds*. Londres, 1901 (reprinted from the *Journal of Hellenic Studies*), pp. 65 et suiv. et fig. 43, 44, 45. Nous aurons l'occasion de revenir plus loin sur ce point.

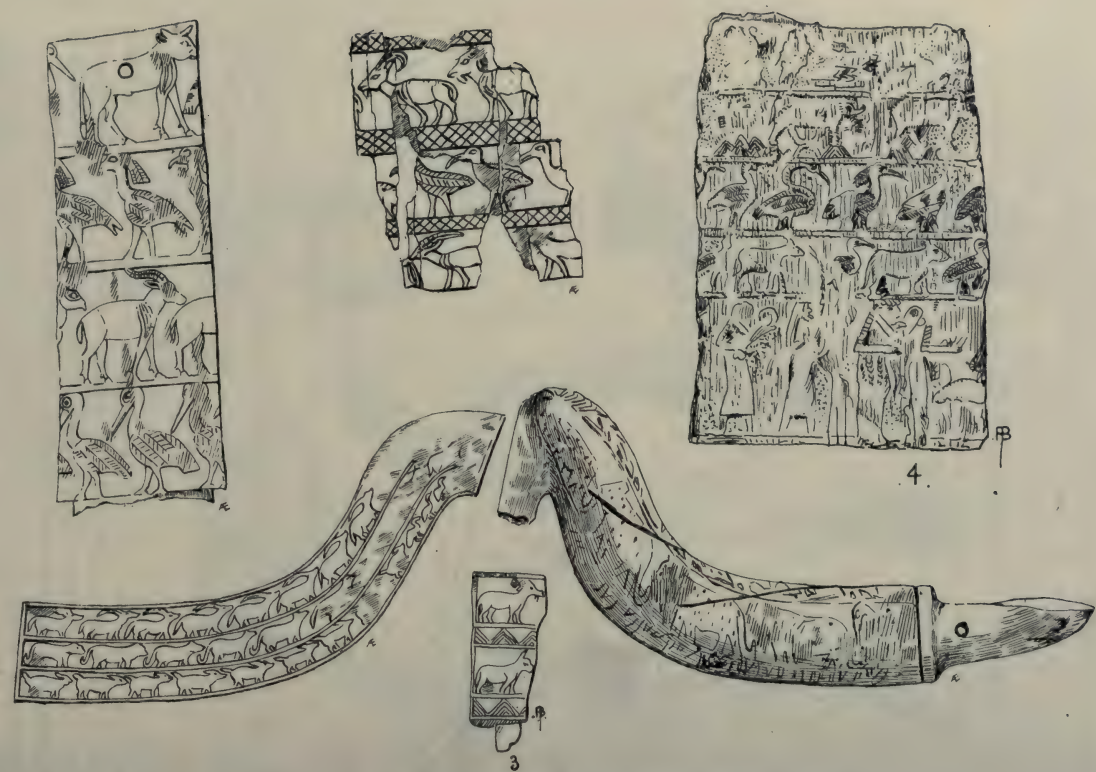

FIG. 99. — FRAGMENTS DE MEUBLES EN IVOIRE
AVEC REPRÉSENTATIONS DIVERSES.

dos [1] on peut les considérer comme les fragments d'un sceptre. Un de ces cylindres, surtout, au nom du roi Nar-Mer, est intéressant, parce qu'il offre un curieux exemple d'inscription pictographique et hiéroglyphique analogue à celle gravée sur une plaque en schiste du Musée du Caire, dont nous parlerons plus loin [2] (fig. 100).

Fig. 100. — Cylindres en ivoire décorés de figures diverses.

Si l'on veut bien se rappeler les divers types de décoration que nous avons eu l'occasion de passer en revue, une constatation surtout paraîtra frappante. Les primitifs égyptiens étaient de précis observateurs de la nature, l'homme, les plantes, les animaux leur servant presque exclusivement de modèles. Rarement nous avons rencontré ce qu'on pourrait appeler un ornement géométrique en dehors de ceux qui naissent spontanément de l'imitation des matériaux mis en œuvre par l'industrie primitive et surtout par la vannerie.

[1] Petrie, *Royal tombs*, II, pl. ix, 1.
[2] Quibell, *Hieraconpolis*, I, pl. xv ; 7, inscription de Nar-Mer.

En somme, le génie décoratif, qu'il faut bien distinguer du penchant pour la décoration, semble avoir manqué aux primitifs égyptiens. Ils n'ont tiré, il faut bien l'avouer, qu'un assez

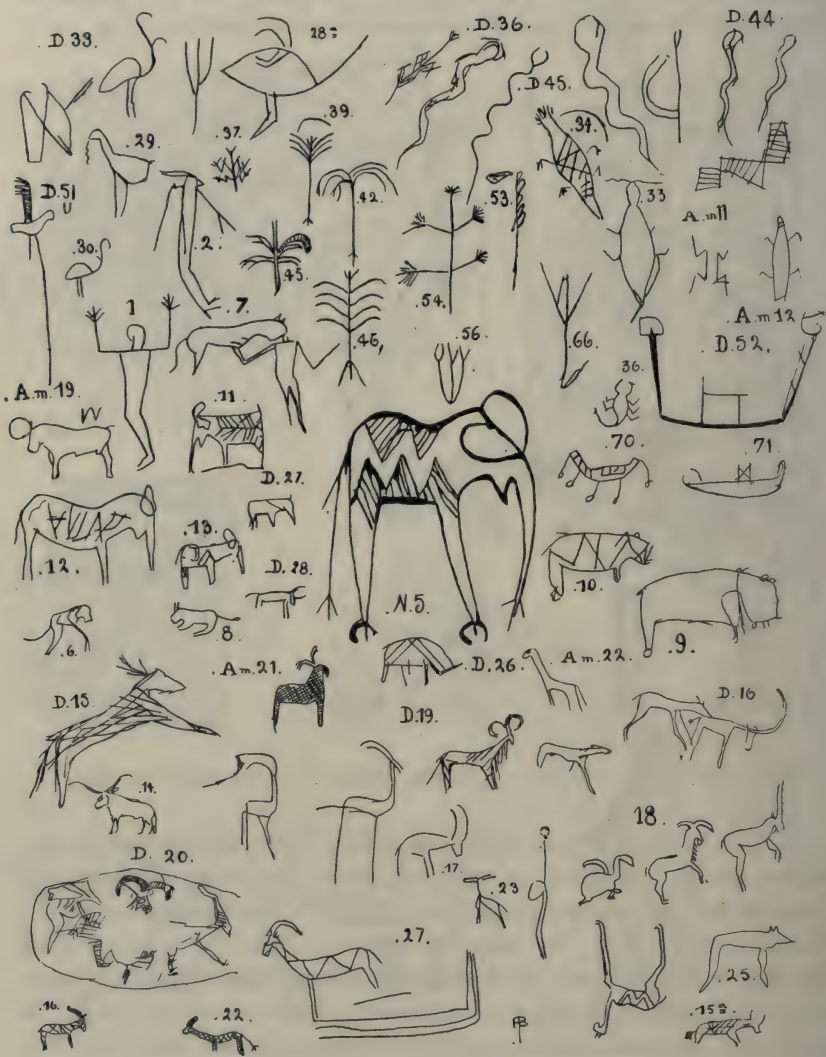

FIG. 101. — MARQUES DE POTERIES.

Hommes, éléphants, hippopotames, lions, antilopes, girafes, oiseaux, plantes, reptiles, barques, etc.

médiocre parti des motifs naturels qu'ils copiaient. Cette médiocrité est surtout flagrante dans les « poteries décorées », et l'on peut même se demander si le primitif qui traçait sur l'argile des représentations de barques, d'oiseaux, de plantes, de gazelles et d'hommes voulait réellement décorer le vase ou bien s'il avait un but différent. L'art pour l'art est, je pense, une exception chez les peuples primitifs, et le but esthétique doit être bien rarement visé chez eux. L'étude que nous ferons des peintures de la tombe de Hieraconpolis nous permettra, je pense, d'élucider en partie ce point, d'une importance capitale pour la juste appréciation de l'art décoratif des primitifs égyptiens. L'ancien empire égyptien ne diffère pas énormément, à ce point de vue, de l'époque primitive et dans ce domaine, encore une fois, il nous est fort difficile de trouver de profondes modifications entre les deux périodes; il n'y a, je pense, rien qui empêche de considérer l'art décoratif des contemporains des IVe, Ve et VIe dynasties, comme la suite logique et le lent développement des principes mis en œuvre par leurs lointains prédécesseurs des temps préhistoriques. J'espère montrer tout à l'heure que les décors des murs des mastabas de l'ancien empire ne sont autre chose que le développement de l'idée qu'exprimaient les primitifs en ornant leurs poteries de figures peintes. Les mêmes tombeaux ne nous montrent à côté des scènes et des motifs empruntés directement à la nature que l'imitation des pierres dures, de la vannerie ou même de la boiserie [1].

Marques de poteries.

Revenons à ces dessins gravés sur les poteries et que l'on peut à peine regarder comme une décoration. Le but de ces lignes incisées semble avoir été différent, sans qu'il soit possible, à l'heure actuelle, de le déterminer toujours avec précision. Ainsi que l'a reconnu M. Petrie, il semble bien que dans certains cas il s'agisse d'une marque de propriété, diverses poteries dans une seule tombe portant la même marque [2].

Souvent aussi on doit, je crois, les considérer comme une sorte de signature mise par le potier sur les vases qui sortaient de ses mains. M. Petrie m'a fait remarquer que ces marques ont toutes été gravées après la cuisson du vase.

[1] Petrie, *Egyptian decorative Art*, pp. 44 et 89, et chap. iv, *Structural decoration*.

[2] Petrie, *Naqada*, p. 44.

Ce qui est surtout à remarquer, c'est qu'on les a d'ordinaire relevées sur deux catégories de vases : les vases rouges à bord supérieur noir *(black topped)* et les vases rouges brillants *(red polished)*. Jamais on n'en a trouvé sur les vases que nous avons étudiés plus haut *(cross lined* et *decorated pottery)* [1].

Si maintenant nous cherchons à la suite de M. Petrie à classer ces marques en diverses catégories, voici ce que nous remarquerons (fig. 101) [2].

La figure humaine n'apparaît qu'exceptionnellement [3] ; une seule fois nous voyons un homme, dont un animal difficile à identifier avec précision semble dévorer la tête, rappelant ainsi le personnage mythologique *mahes* [4].

Les figures d'animaux se rencontrent plus fréquemment et, sauf une exception, elles diffèrent peu comme style des représentations peintes sur les vases, ressemblant peut-être davantage à celles des vases à peinture blanche *(cross lined)*. Les types les plus usuels sont l'éléphant, l'hippopotame, diverses espèces d'antilopes et peut-être aussi la girafe [5].

L'oiseau n'est pas aussi fréquent et les espèces représentées ne sont pas facilement identifiables ; on reconnaît cependant l'oiseau à pattes allongées et au cou recourbé en S, si fréquent sur les poteries décorées [6].

Le crocodile et les serpents sont souvent employés [7] ; les motifs

[1] PETRIE, *Naqada*, p. 44.

[2] Les marques D. 20 proviennent d'une palette en schiste, ce que Petrie a négligé d'indiquer dans *Diospolis*. L'original est à l'Ashmolean Museum, à Oxford, et a été reproduit plus haut à propos des palettes avec décor incisé.

[3] PETRIE, *Naqada*, pl. LI, 1, 2, 7.

[4] D'après PLEYTE, *Chapitres supplémentaires du Livre des morts*, I, p. 41, « ce n'est qu'après la XXe dynastie que le titre ou nom de *Mahes* devient un nom de dieu ». Je crois les représentations de ce dieu rares. Je citerai le naos D 29 du Louvre (PIERRET, *Panthéon égyptien*, fig., p. 79), un manche de fouet au musée de Leide, I, 77 (LEEMANS, *Monuments*, II, pl. LXXXIV), et un boomerang magique de l'University College de Londres, de la XIIe dynastie.

[5] PETRIE, *Naqada*, pl. LI, 7-27 ; *Diospolis*, pl. XX, 13-29. — MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. XVII, 19-24. — NEWBERRY, *Extracts from my Notebooks*, V, n° 37, dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archaeology*, XXIV, 1902, p. 251, et pl. I, 5..

[6] PETRIE, *Naqada*, pl. LI, 28-32 ; *Diospolis*, pl. XX, 30-35 ; XXI, 51.

[7] PETRIE, *Naqada*, pl. LI, 33-38 ; *Diospolis*, pl. XXI, 36-43.

floraux se bornent à une esquisse sommaire du palmier et de quelques espèces végétales qu'on n'arriverait pas aisément à déterminer [1].

Les bateaux, bien qu'ils soient rares, ne manquent pas totalement, et ils ne rappellent que d'une façon fort peu précise ceux que nous avons relevés sur les poteries décorées [2].

Telles sont à peu près les seules représentations qu'il soit possible d'expliquer à première vue. Avant de continuer notre examen des marques nous devons nous poser une question assez importante.

Hiéroglyphes primitifs (?).

Rencontre-t-on parmi ces figures faciles à identifier des signes que nous pourrions appeler des « hiéroglyphes » ? En d'autres termes devons-nous considérer l'écriture hiéroglyphique comme une importation de conquérants venus d'Asie, de la haute Nubie ou d'une autre région, ou bien est-il possible de relever sur les objets ayant appartenu aux primitifs quelque chose qui pourrait faire soupçonner chez eux l'usage d'une écriture dont les hiéroglyphes postérieurs ne seraient que le développement ?

Rappelons quelques remarques de M. de Bissing au sujet de l'origine africaine des hiéroglyphes.

« L'écriture hiéroglyphique, dit-il, présente, à mon avis, un caractère tout égyptien. Une assez grande et très ancienne partie des signes est constituée par des plantes et des animaux. Le papyrus est bien certainement une plante d'Égypte ; or, un groupe, fréquent dans le sens de *verdoyant*, en représente la tige et la fleur. C'est d'ailleurs l'écusson de la basse Égypte et le signe pour le nord. Quant au lotus, on le rencontre si souvent que le signe pour *mille* en égyptien n'est autre que la tige de la *Nymphœa cœrulea* avec une feuille nageant sur l'eau. Des fleurs de *Nymphœa* sur un bassin sont la forme la plus ancienne du signe ꜥ, où entre plus tard le papyrus. Je ne sache pas que la *Nymphœa cœrulea* et la *Nymphœa lotus* soient originaires d'Asie; et ce sont ces plantes précisément, comme l'ont prouvé MM. Borchardt et Griffith, qu'on rencontre dès les plus anciens temps en Égypte, tandis que la

[1] Petrie, *Naqada*, pl. LII, 52-69 ; *Diospolis*, pl. XXI, 53-72. — Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, pl. XVII, 25-29.

[2] Petrie, *Naqada*, pl. LII, 70-71 ; *Diospolis*, pl. XXI, 52.

Numphœa nelumbo, probablement de provenance asiatique, ne se trouve que sur les monuments de la basse époque.

» Pour les animaux, le résultat est le même : ni le crocodile ni l'hippopotame surtout, qu'on ne pourrait séparer de la civilisation archaïque, des premières conceptions mythologiques des Égyptiens, n'existent en Asie (les espèces des Indes diffèrent sensiblement des espèces africaines figurées sur les monuments). L'aigle (en réalité un vautour noir), le vautour à tête nue, oiseau sacré de la déesse Mout, l'épervier (qu'on devrait nommer faucon), la chouette et, avant tout, l'ibis offrent des types absolument africains ou, du moins, ne sont nullement caractéristiques de l'Asie.

« Il en est de même des différentes espèces de fauves comme le chacal, symbole de divers dieux des morts (on me dit que c'est plutôt un renard), les gazelles (parmi elles l'*Oryx leukoryx* inconnu en Asie), l'éléphant même, qui présente le type africain, l'hyène et beaucoup d'autres. Si nous en venons aux serpents, aux insectes et aux poissons, partout nous trouvons des espèces connues dès lors comme égyptiennes : l'*urœus,* le scarabée, le scorpion et différents poissons qu'on voit dans les hiéroglyphes et que l'on retrouve dans les peintures murales de l'Ancien Empire. Remarquez qu'au nombre des animaux mentionnés il y en a que les anciens Égyptiens ont dû connaître longtemps avant de leur attribuer le sens conventionnel qu'ils ont reçu. Combien de fois a-t-on dû voir l'hippopotame sortir la tête de l'eau pour prendre l'air avant de trouver dans la tête de cet animal sortant des eaux l'expression parlante pour ce que nous nommons *une minute ?* Bien longtemps, les anciens Égyptiens ont dû observer le scarabée faisant des boulettes avec des ordures avant d'y voir le symbole de la création perpétuelle, de la formation de l'œuf. Si l'hippopotame, à la rigueur, a pu frapper les nouveaux venus dès leur entrée en Égypte et leur suggérer cette idée bien curieuse de symboliser l'instant, il ne peut guère en être de même pour le scarabée. En tout cas, les Égyptiens, avant de venir en Égypte, n'ont pas pu avoir une expression pour le mot *instant* et *devenir*, puisque les mots mêmes qui désignent ces idées sont originaires d'Égypte[1] ».

[1] F. de Bissing, *les Origines de l'Égypte,* dans l'*Anthropologie,* IX, 1898, pp. 409-411. Il me semble qu'il y a dans ces dernières lignes une véritable con-

S'appuyant, d'une part, sur ces observations, et, d'autre part, sur les marques de poteries et les *graffiti* dont nous parlerons plus loin, M. Zaborowski concluait qu'il fallait chercher en réalité dans ces marques et graffiti l'origine de l'écriture hiéroglyphique [1].

Ces conclusions sont assez hardies si l'on juge seulement d'après ce que les fouilles des dernières années ont fait connaître. J'inclinerais cependant à adopter l'opinion de ces auteurs, quoique je ne puisse baser cette appréciation que sur des points encore assez douteux.

Les inscriptions de la Ire dynastie n'ont pas l'aspect d'hiéroglyphes en voie de formation; les concordances des dates de succession avec celles des rois de l'Ancien Empire, telles que M. Petrie les a établies à la suite de ses fouilles dans le *temenos* d'Osiris à Abydos, laissent peu d'espoir pour le moment de découvrir ces hiéroglyphes qui formeraient le lien entre les marques de poteries, les graffiti et les hiéroglyphes classiques. On peut se demander cependant si le hasard des fouilles ne fera pas découvrir un jour quelques monuments de ces « adorateurs d'Horus » dont M. le professeur Sethe vient de remettre en lumière le véritable rôle [2].

Les marques de poteries dont nous avons parlé jusqu'à présent comprennent peu d'hiéroglyphes. Citons d'abord un signe représentant la plante du sud [3], puis un, qui n'est autre que la couronne de la basse Égypte [4], la couronne de la déesse Neith d'origine libyenne, comme nous avons eu l'occasion de le noter plus haut et, par conséquent, pourrait très bien avoir été introduit comme signe pictographique dans un système d'écriture déjà tout constitué.

Je rappellerai encore le signe gravé sur une palette en schiste

fusion que, j'en suis persuadé, l'auteur ne ferait plus aujourd'hui. Voir Erman, *Aegyptische Grammatik*, 2e édit. Berlin, 1902, § 36, p. 17.

[1] Zaborowski, *Origines africaines de la civilisation de l'ancienne Égypte*, dans la *Revue scientifique*, 4e série, XI, 11 mars 1899, pp. 293-294.

[2] Sethe, *Beiträge zur ältesten Geschichte Aegyptens (Untersuchungen zur Geschichte und Alterthumskunde Aegyptens*, herausgegeben von Kurt Sethe, III, 1), pp. 3-21 : *die « Horusdiener »*.

[3] Petrie, *Naqada*, pl. LII, 74.

[4] Petrie, *Naqada*, pl. LII, 75.

et qui est l'emblème du dieu Min et qu'on retrouve assez souvent parmi les marques de poteries [1] et qui a pu ne devenir un signe hiéroglyphique que par l'adoption d'un dieu indigène par des populations conquérantes. Il semble encore que l'on puisse reconnaître le signe ☥, ce qui confirmerait l'interprétation que j'en ai donnée il y a déjà quelques années [2] (fig. 102).

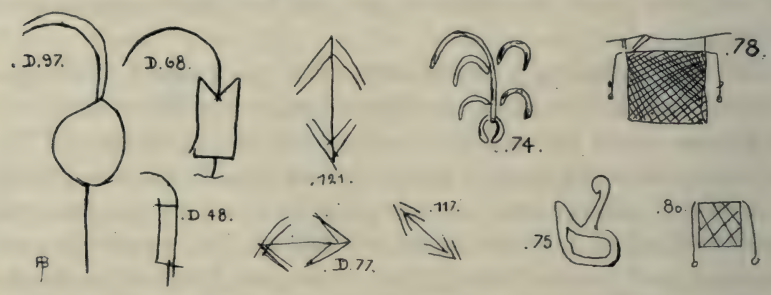

FIG. 102. — SIGNES HIÉROGLYPHIQUES (?) DE L'ÉPOQUE PRÉHISTORIQUE.

Un dernier signe que l'on relève sur les poteries, où il n'est pas possible de l'identifier [3], se retrouve vraisemblablement sur une inscription intéressante découverte dans la tombe du roi Den de la Ire dynastie, et dans laquelle, du reste, il est resté inexpliqué [4].

Ce sont là des indices bien faibles et qui n'autorisent pas de conclusions sérieuses. Je crois que jusqu'à nouvel ordre il n'est pas permis d'affirmer que les primitifs Égyptiens aient été en possession d'un système d'écriture hiéroglyphique.

Marques alphabétiformes.

Possédaient-ils une autre espèce d'écriture ? Une des plus grandes surprises des dernières découvertes a été de s'apercevoir

[1] PETRIE, *Naqada*, pl. LIII, 117-122 ; *Diospolis*, pl. XXI, 67, 69, 73-79.

[2] PETRIE, *Diospolis*, pl. XXI, 48, 68 et 97. — CAPART, *Note sur la décapitation en Égypte*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XXXVI, 1898, pp. 125-126.

[3] PETRIE, *Naqada*, pl. LII, pp. 78 et suiv.

[4] PETRIE, *Royal tombs*, I, pl. X, 11, et pl. XVI, 20 ; II, pl. XXVI, 59, et XXVII, 102.

Voir EVANS, ARTHUR J., *Further Discoveries of Cretan and Aegean Script with Libyan and Proto-Egyptian Comparisons*, dans le *Journal of Hellenic Studies*, XVII, 1897, p. 378.

que peut-être ils employaient des caractères *alphabétiformes* [1], et ces caractères ont précisément été relevés parmi les marques de poteries. Ce sont celles qui doivent nous occuper à présent.

Au cours de ses fouilles de Négadah, M. Petrie avait relevé un certain nombre de marques de formes géométriques et il constatait que « peu d'entre elles étaient frappantes et ressemblant à une série alphabétique quelconque. Jamais non plus, ajoutait-il, on ne les rencontrait groupées de façon à suggérer qu'on y attachait des idées constantes » [2].

Mais les fouilles dans les tombes royales d'Abydos devaient apporter des matériaux nouveaux pour l'étude de cette question, et les recherches de M. Evans sur les pictographes crétois et les systèmes linéaires du monde créto-égéen avaient préparé la voie aux conclusions que M. Petrie allait en tirer.

L'examen de cette question pourrait nous entraîner loin de notre sujet, et je suis obligé de me contenter de quelques indications sommaires en renvoyant aux ouvrages où le lecteur pourra trouver des renseignements plus complets [3].

M. Petrie releva sur les poteries des tombes royales de la première dynastie une série de marques qui immédiatement se révélèrent comme identiques aux marques alphabétiformes des vases préhistoriques. En même temps il confirmait ce que M. Evans avait déjà noté, c'est-à-dire l'identité des alphabets linéaires créto-égéens et des marques de poteries découvertes en Égypte à Kahun et Gurob, sur des monuments contemporains des XIIe et XVIIIe dynasties égyptiennes. Cette fois, un pas de plus était fait en montrant que ces marques des XIIe et XVIIIe dynasties mises en tables correspondent exactement aux marques des tombes royales de la Ire dynastie et des poteries préhistoriques. Enfin, les alphabets primitifs de la

[1] J'ai besoin de m'excuser de ce terme barbare qui présente, à mes yeux l'avantage de ne pas préjuger la question de la valeur de ces signes.

[2] PETRIE, *Naqada*, p. 44. et pl. LIII et suiv. ; *Diospolis*, pl. XXI-XXIII. — Voir encore quelques marques dans MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pl. XVII.

[3] PETRIE, *Royal tombs*, I, pp. 31-32.

EVANS, *Primitive Pictographs and a Præ-Phœnician Script from Crete*, dans le *Journal of Hellenic Studies*, XIV, 1894, pp. 270 et suiv., et Londres, Quaritch, 1895 ; *Further Discoveries of Cretan and Aegean Script : with Libyan and Proto-Egyptian Comparisons*, *ibid.*, XVII, 1897, pp. 327-395, et Londres, Quaritch, 1898.

SERGI, *the Mediterranæan Race : a Study of the Origin of European People*. London, 1901, pp. 296-305 et fig. 79-93.

Carie et de l'Espagne présentaient une série de signes identiques. Si l'on examine le tableau dressé par Petrie [1], on remarquera que peu de signes manquent à l'une quelconque des séries et que les signes qui se retrouvent dans toutes présentent rarement des variantes s'écartant d'une façon notable des signes les plus anciens (fig. 103). C'est donc un système bien fixé dès l'origine et qui

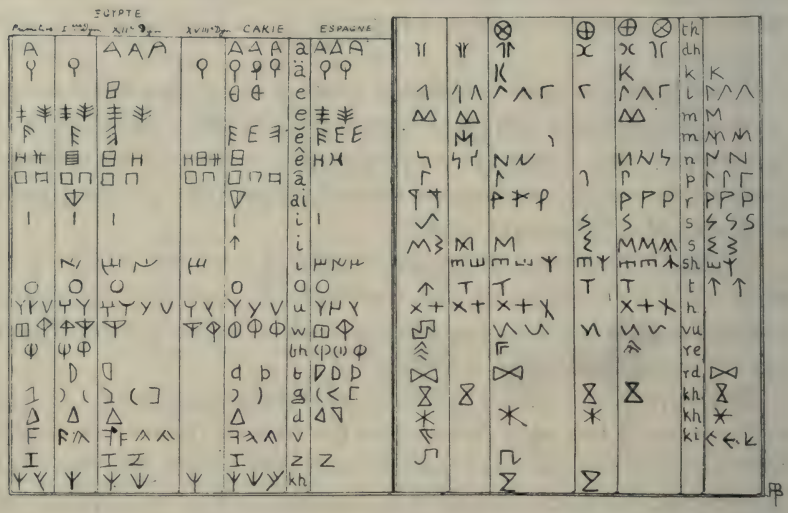

FIG. 103. — TABLEAU DES SIGNES ALPHABÉTIFORMES.
D'après Petrie.

subit peu de modifications au cours des âges. On a pu même en rapprocher avec quelque vraisemblance les signes libyens et *tifinagh,* qui sont encore employés dans l'écriture actuelle des Touareg. La conclusion qu'on peut tirer de ces recherches a déjà été entrevue naguère par M. Berger dans son *Histoire de l'écriture dans l'antiquité* [2] : il aurait existé dans tout le bassin de la Méditerranée dès les temps préhistoriques un système d'écriture ou tout au moins de marques en usage partout. Quel en serait le

[1] Les sources de ce tableau sont les suivantes, d'après des renseignements donnés aimablement par M. Petrie :

PETRIE, *Naqada ; Royal tombs, I ; Kahun, Gurob and Hawara.* Londres, 1890.

SAYCE, *the Karian Language and Inscriptions,* dans les *Transactions of the Society of Biblical Archaeology,* IX, 1887, pp. 112-154.

BOUDARD, P. A., *Essai sur la numismatique ibérienne.* Paris, 1859.

[2] BERGER, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité.* Paris, 1891, pp. 324 et 332.

centre de dispersion, quel peuple en a été le propagateur ? Ce sont là des questions difficiles à résoudre et dont la solution ne sera probablement atteinte que dans un avenir lointain. Les rapports de ces marques avec les alphabets plus récents paraissent indéniables, et l'on se demandera avec Petrie ce qu'il reste alors de la légende phénicienne de l'origine de l'alphabet.

Voici la réponse de M. Petrie : « Les soi-disant lettres phéniciennes étaient certainement d'un usage familier longtemps avant les débuts de l'influence phénicienne. Ce qui est réellement dû aux Phéniciens semble avoir été le choix d'une courte série (la moitié environ des signes des alphabets qui subsistaient encore alors), et cela dans un but de numération comme A = 1, E = 5, I = 10, N = 50, P = 100, Φ = 500, etc. Cet usage rendit bientôt ces signes aussi invariables dans leur ordre que nos propres nombres, et en imposa l'emploi à toutes les contrées avec lesquelles les Phéniciens entretenaient des rapports de commerce. Les autres signes ne tardèrent pas à tomber en désuétude, excepté dans les pays, Asie Mineure et Espagne, dont les civilisations subirent moins de changements ». M. Weill, dans un récent travail de la *Revue archéologique* [1], a contesté ces résultats, mais je dois déclarer que ses raisonnements ne m'ont nullement convaincu. Je ne pense pas que l'on puisse dire à la suite de sa démonstration, comme il le fait lui-même, que « des tableaux et des déductions de M. Petrie il ne subsiste ni un mot ni un fait ». Il me semble qu'il a perdu de vue un point d'une importance capitale : c'est la présence de ces signes alphabétiformes sur des poteries préhistoriques dès les débuts de la période primitive. S'il faut admettre, comme il le veut, que ces signes linéaires ne sont que la déformation de signes hiéroglyphiques, il faudrait donc croire que dès avant les plus anciens monuments connus on était en possession d'un système hiéroglyphique ayant été si longtemps en usage que ses signes aient pu prendre une forme linéaire. On n'en aurait retenu qu'un tout petit nombre (33 dans le tableau de Petrie) qui se seraient propagés dans le monde méditerranéen d'une façon si bizarre que l'on peut, après plusieurs milliers d'années, les comparer avec des signes identiques (au nombre de 30) relevés sur

[1] Weill, R., *la Question de l'écriture linéaire dans la Méditerranée primitive*, dans la *Revue archéologique*, 1903, I, pp. 213-232.

les monuments primitifs de l'Espagne. Jusqu'à présent, nous ne pouvons retrouver ces hiéroglyphes qui n'ont laissé que des traces très douteuses sur les monuments préhistoriques, et les critiques de M. Weill qui n'a pas envisagé, je pense, ce côté de la question ne me paraissent entamer en rien les tableaux et les déductions de M. Petrie.

Comment expliquer maintenant que ces signes alphabétiformes se retrouvent en Égypte à l'époque préhistorique, sous la Ire, la XIIe et la XVIIIe dynasties ? Je pense que deux hypothèses seulement doivent être envisagées : l'Égypte aurait à ces diverses époques été en rapport avec le pays d'où le système serait originaire, ou bien les Égyptiens, dès les époques primitives, auraient conservé la connaissance de ce système à côté de leur écriture hiéroglyphique.

Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer les analogies que présentent les primitifs Égyptiens avec les Libyens ; nous venons d'autre part de dire les ressemblances du système alphabétique primitif avec les alphabets libyens ; on a déjà plusieurs fois constaté les rapports du monde libyen avec le monde créto-égéen. Je pense qu'il n'y aurait pas de témérité à attribuer l'apparition de ces marques aux diverses époques de l'histoire de l'Égypte précisément à des contacts avec le monde égéen, soit directement, soit par l'intermédiaire des Libyens. Ces rapports sont indiqués en même temps par l'apparition de vases d'un type spécial : ce sont les poteries noires incisées avec enduit blanchâtre dans les incisions ; ces poteries dont on a trouvé des spécimens analogues en Espagne, en Bosnie, à Hissarlik, en Crète (à Cnossos) et en Sardaigne [1] sont évidemment, lorsqu'on les rencontre en Égypte, des produits importés. Je crois également qu'il faut attribuer à ces mêmes rapports l'apparition en Égypte, à partir de la XII-XIIIe dynastie, des figurines de femmes nues qui avaient disparu de l'art égyptien depuis les temps primitifs. On les retrouve de nouveau à l'époque de la XVIIIe dynastie et le phénomène est intéressant à noter. On trouve facilement la preuve des rapports de l'Égypte avec le monde libyo-égéen pendant la Ire dynastie dans les vases découverts par M. Petrie dans les tombes royales et dans le temple d'Osiris à Abydos ; pendant la XIIe dynastie dans la présence à Cnossos

[1] Mac Iver and Mace, *El Amrah and Abydos*, p. 43.

de monuments égyptiens de cette époque et peut-être dans l'apparition en Égypte des « tombes en cuvette » *(pan graves)* [1].

FIG. 104. — SPÉCIMENS D'IMPRESSIONS DE CYLINDRES.

La présence de ces tombes dans les environs d'Abydos, à l'extrémité de la route des oasis, indique la voie qu'ont dû suivre après la XIIe dynastie ces populations, dont le caractère libyen est si évident [2].

[1] On en trouvera la description dans PETRIE, *Diospolis*, pp. 45-49 : le terme employé par Petrie « pan graves » n'est que l'abréviation de *pan-shaped graves*.

[2] MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, pp. 67-68.

Les rapports sont devenus pendant la XVIIIe dynastie si fréquents, surtout avec le monde mycénien, qu'il est inutile d'insister sur ce point ; déjà nous avons noté les influences libyennes sous le règne d'Amenophis IV.

Quant à l'hypothèse d'un usage continu des signes alphabétiformes en Égypte, elle doit être rejetée, je pense, pour les raisons qu'a exposées M. Mace à propos des « tombes en cuvette » et des objets qu'on y découvre. C'est ainsi qu'il constate que cette poterie noire à incisions dont il vient d'être question — à l'exception d'un ou deux exemples sporadiques sous la IIIe dynastie — manque complètement pendant toute la période qui sépare les populations préhistoriques de celles des « tombes en cuvette » [1].

Cylindres. On excusera ces considérations dont je ne puis méconnaître la fragilité et l'on me permettra, puisque j'ai parlé des écritures primitives, de signaler, en terminant ce chapitre, les cylindres qui apparaissent également dans les premiers temps de l'histoire d'Égypte pour disparaître assez rapidement. Quelques-uns présentent, à côté des inscriptions hiéroglyphiques, des représentations de personnages et d'animaux dont le style archaïque se rattache entièrement à l'art des primitifs [2]. Nous revenons ainsi à notre sujet dont nous nous sommes assez écarté dans ces dernières pages (fig. 104).

J. CAPART.

[1] MAC IVER and MACE, *El Amrah and Abydos*, p. 69.

[2] Je noterai surtout deux cylindres en ivoire à Berlin, n°s 15337 et 15338. — SCHAEFER, *Neue Alterthumer der « new race » aus Naqada*, dans la *Zeitschrift für ägyptische Sprache*, XXXIV, 1896, p. 160 et fig. 4. — PETRIE, *Royal Tombs*, II, pl. x. — DE MORGAN, *Recherches*, II, p. 169, fig. 560, et p. 170, fig. 561. — PETRIE, *Abydos*, I, pl. LI, n° 11 ; *Royal tombs*, I, pl. XIX, 8 et 9; II, pl. XIII, 95 ; XIV, 101-104. — MAX MUELLER, *An archaic cylinder from Egypt*, dans la *Orientalistische Litteraturzeitung*, V, 1902, col. 90-92, et fig. — DENNIS, *ibid.*, col. 210-211. — EVANS, *Further discoveries of Cretan and Aegean Script*, dans le *Journal of Hellenic Studies*, XVII, 1897, pp. 362 et suiv.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 2 MARS 1903

Présidence de M. Louis Paris, *président.*

A séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-sept membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de février. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — MM. Paul Perdrizet, S. Muller et A. Pit, nommés membres correspondants, nous adressent leurs remerciements.

M. Joseph Destrée s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Cumont (F.). Alexandre d'Abonotichos. Un épisode de l'histoire du paganisme au IIe siècle de notre ère. Bruxelles, 1887. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

[1] MMmes Schweisthal, Préherbu, Seghers, Delacre et P. Combaz ;
MMlles Ranschyn, H. Bouvier et L. Bouvier ;
MM. A. Hanon de Louvet, J. Capart, le baron A. de Loë, Van Havermaet, Hamelius, Paris, Sainton, Adan, Magnien, Schweisthal, H Paridant, Préherbu, Nélis, G. Combaz, Pelseneer, le chevalier A. de Selliers de Moranville, Seghers, Tahon, Ranschyn, Vervaeck, Ledure, Le Bon, Hauman, G. Paridant, Stevens, Flébus, Duwelz, de Lara, Charles, De Bavay, Lacomblé, A. Delacre, P. Combaz, E. Hermant père, T'Scharner, de Zantis de Frymerson, Lefebvre de Sardans, de la Roche de Marchiennes, Vanderkelen-Dufour, Eyben, Muls, Damiens, Devestel, A. Dillens, Crespin, Diaz, De Smeth, J. Van der Linden et Hermant fils.

Germain de Maidy (L.). L'ancienne cloche de Mattaincourt. Nancy, 1898. 1 br. in-8°. (Id.)

du Chatellier (Paul). Un âge du cuivre ayant précédé l'âge du bronze a-t-il existé en Armorique ? Quimper, 1903. 1 br. in-8°. (Id.)

Naue (Dr J.). Die vorrömischen Schwerter aus Kupfer, Bronze und Eisen. Mit einem Album, enthaltend 45 Tafeln Abbildungen. München, 1903. 1 vol. in-4° br. et 1 album en portefeuille. Don de l'auteur.)

Carton (le Dr J.). Le théâtre romain de Dougga. Paris, 1902. 1 vol. in-4° br., pll. et figg. (Id.)

De Mot (J.). La Grèce de Minos et d'Agamemnon. (Les civilisations primitives en Grèce.) Bruxelles, 1903. 1 br. in-12°. (Id.)

Bols (J.). Eene neolithische standplaats te Alsemberg ontdekt in 1901. Gent, 1902. 1 br. in-12°. (Id.)

Le camp romain de Dalheim. — Fouilles instituées en 1851 par l'administration générale des travaux publics du grand-duché de Luxembourg. Premier rapport. (Extrait des publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché de Luxembourg, année 1851.) 1 br. in-4°, pll. (Achat.)

Congrès archéologique international organisé par l'Académie d'archéologie de Belgique, de concert avec la Société française d'archéologie. Anvers. — Ouverture le 12 août 1866, clôture le 21 suivant. (Invitation — Organisation et administration — Règlement — Programme, etc.) Anvers, 1866. 6 feuillets in-4° sous couverture. (Don de M. Mahy.)

Van Den Gheyn (l'abbé G.). La polychromie dans les édifices religieux. Bruxelles, 1888. 1 br. in-8°. (Don anonyme.)

Van Den Gheyn (J.). L'origine asiatique de la race noire. Bruxelles, 1891. 1 br. in-8°. (Id.)

Cerbère. Étude de mythologie comparée. Bruxelles, 1883. 1 br. in-8. (Id.)

van Ertborn (le baron O.). Le musée de Bruxelles et les iguanodons de Bernissart. Anvers, 1902. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Album national. Paris, s. d. Lot de 18 fascicules illustrés de reproductions de clichés photographiques représentant, pour la plupart, des monuments historiques. (Achat.)

Élections.— MM. L. Le Maire, Georges Macoir et Paul Van Iseghem sont nommés membres effectifs.

Mme Amé De Meuldre est nommée membre associé.

Projet de programme d'excursions pour 1903 (Art. 86 des statuts).

Les propositions suivantes sont parvenues au bureau :

Intra muros :

Visite des musées, avec causeries.

En province :

Céroux-Mousty et Ottignies, à l'occasion des fouilles.
Louvain et Rotselaer (donjon de Terheyden).
Tournai.
Sichem, Montaigu et Averbode.
Gheel.
Ypres et Furnes.
Braine-le-Château.
Afflighem.
Alost.
Termonde.

Hors frontières :

Cologne et région environnante.
Maestricht et environs.
Nimègue, Arnheim et Utrecht.
Londres et comté de Kent (Rochester, Maidstone, Canterbury, Douvres, etc.).
Bourgogne, Morvan et Orollonnais (Sens, Auxerre, Avallon, Saint-Père, Vézelay, Autun et Dijon).

M. le Président dit que, comme les années précédentes, le bureau examinera quelles sont celles de ces excursions auxquelles il convient de donner la préférence.

Quant au choix du lieu de notre excursion annuelle hors frontières, le referendum habituel en décidera.

LE PALAIS DU ROI MINOS

Fouilles de Knossos (Crète), 1900-1903.

Conférence avec projections par M. Alphonse ROERSCH
chargé de cours à l'Université de Gand.

Les fouilles exécutées, au cours de ces dernières années, sur différents points du bassin de la mer Égée, et notamment dans l'île de Crète, ont augmenté considérablement notre connaissance de la civilisation mycénienne et ont démontré qu'en réalité la civilisation de Mycènes n'est qu'un épisode, une forme locale, d'une civilisation plus ancienne, plus étendue et, à certains égards, beaucoup plus avancée. Cette civilisation préhellénique, à laquelle on a justement donné le nom de civilisation égéenne, s'est surtout développée en Crète, et elle paraît y avoir brillé tout spécialement à Knossos.

Dans les fouilles qu'il a commencées en 1900 et qu'il espère pouvoir terminer dans le courant de l'été prochain, M. Arthur J. Evans, conservateur du musée ashmoléen d'Oxford, a mis au jour, à Knossos, outre les vestiges d'une immense station néolithique, les ruines de constructions remontant à 2500 ans environ avant notre ère et les restes d'un superbe palais mycénien, d'une richesse de décoration inouïe, qu'il faut reporter aux années 1800 à 1400 avant Jésus-Christ.

Ce sont ces trouvailles dont M. Roersch a pu, au cours d'un récent voyage en Crète, constater *de visu* toute l'importance qui ont fait l'objet de sa conférence.

Après avoir rappelé que le terrain des investigations du savant archéologue anglais avait, de tout temps, joui chez les Grecs d'une célébrité légendaire et avoir résumé la légende de Minos, roi de Knossos, l'orateur décrit successivement les différentes parties de la demeure des puissants souverains crétois : entrées monumentales, cours et terrasses, appartements des hommes, salles de réception et d'audience, gynécée, sanctuaires, ateliers, communs, galeries et magasins à provisions. Cet exposé l'amène à faire connaître, en peu de mots, l'ancienne civilisation crétoise dans ses diverses manifestations artistiques, religieuses, etc., etc...

M. Roersch insiste sur le nombre des objets découverts et sur l'intérêt puissant qu'ils présentent : vases, fragments céramiques, sculptures, bas-reliefs, fresques, ne donnant pas seulement une haute idée de la perfection de l'art crétois, mais fournissant également de précieux documents sur le genre d'existence des habitants de Knossos, leurs occupations et leurs distractions, leurs vêtements, etc...

Une trouvaille retentissante et qui peut avoir une portée considérable est celle d'un nombre très grand de tablettes portant des inscriptions : il n'est plus contestable que l'usage de l'écriture était répandu en Crète dès une antiquité très reculée.

Le conférencier recherche brièvement les rapports qui existent entre la civilisation crétoise et les civilisations de l'Égypte et de l'Orient et indique les différences qui séparent la culture mycénienne de la culture grecque.

M. Evans a cherché à identifier certaine partie du palais de Knossos — le sanctuaire — avec le fameux labyrinthe de Crète dont la légende a conservé un si frappant souvenir. M. Roersch rappelle à ce propos par quels arguments heureux et par quels rapprochements ingénieux le célèbre auteur des fouilles a su étayer une théorie aussi séduisante. Toutefois, il n'a pas voulu, dans sa causerie, suivre M. Evans sur le terrain de l'hypothèse et s'est borné à mettre en relief les résultats positifs,

concrets et tangibles des fouilles de Knossos et à faire ressortir leur importance, leur intérêt et leur nouveauté.

L'orateur a rapporté de son voyage au pays du roi Minos de nombreux clichés qu'il a fait projeter et qui ont permis à ses auditeurs de se faire une idée exacte des découvertes de M. Evans et, en général, de l'ancienne civilisation crétoise.

Le conférencier est vivement applaudi.

M. le Président félicite M. Roersch de sa brillante conférence et constate que son succès a été aussi vif que mérité. Il le remercie et l'engage, en excellents termes, à nous revenir bientôt. *(Applaudissements.)*

La séance est levée à 10 heures 1/2.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 6 AVRIL 1903.

Présidence de M. Louis Paris, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quatre-vingt-treize membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mars. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — Mme Amé De Meuldre nous remercie pour sa nomination de membre associé.

MM. Jean Poils et Paul Verhaegen nous expriment toute leur gratitude pour les condoléances que nous leur avons exprimées à la suite de leurs deuils récents.

La Société royale historique de Londres, l'Institut royal archéologique de la Grande Bretagne et de l'Irlande et l'Académie royale d'archéologie de Belgique nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

Mmes De Meuldre, Schweisthal, De Munter, Le Roy, Rutot, Delacre, Ledure et P. Combaz ;

Mlles H. Bouvier, L. Bouvier et M. Destrée ;

MM. Comhaire, G. Cumont, Vanderkelen-Dufour, Léanne, Ortman, Sainton, Magnien, de Lara, Vervaeck, Macoir, Paris, Ouverleaux-Lagasse, De Meuldre, Desvachez, de Buggenoms, Tahon, Schweisthal, Devis, le baron A. de Loë, Jean Capart, De Bavay, Joly, G. Paridant, Roosen, Brossel, Duwelz, Bellero-

La Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut nous fait parvenir le programme et le règlement de ses concours pour 1903.

MM. Joseph Naert et Georges Hulin nous remercient des félicitations que nous leur avons adressées à l'occasion de leur nomination dans l'ordre de Léopold.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne. Publié par Godefroid Kurth. Tome premier. Bruxelles, 1903. 1 vol. in-4° br. (Envoi de la Commission royale d'histoire.)

Louis De Pauw, conservateur général des collections de l'Université libre de Bruxelles. Mons, 1898. 1 br. in-8° port. (Don de M. Mahy.) Le registre de Franciscus Lixaldius, trésorier général de l'armée espagnole aux Pays-Bas, de 1567 à 1576, publié par M. F. Rachfahl, professeur à l'Université de Halle. Bruxelles, 1902. 1 vol. in-8° br. (Envoi de la Commission royale d'histoire.)

Blum (M.). Bibliographie luxembourgeoise ou Catalogue raisonné de tous les ouvrages ou travaux littéraires publiés par des Luxembourgeois ou dans le grand-duché actuel du Luxembourg. Première partie : Les auteurs connus. Deuxième livraison. C—D. Luxembourg, 1903. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur par l'intermédiaire de M. l'abbé Grob.)

Claessens (P.). Les civilisateurs chrétiens de la Belgique (Introduction à la Belgique chrétienne). Liége, 1872. 1 vol. in-8° br. (Achat.)

Wauters (A.). Les bois communaux de Chimay. — Recherches historiques sur la nature et l'étendue des droits des communes de Chimay, Saint-Remy, Bauwelz, Villers-la-Tour. Bruxelles, 1881. 1 br. in-8°. (Id.)

Van de Velde (H.). Les vitraux incolores des anciens monuments de la Belgique. Anvers, 1865. 1 br. in-8°, figg. (Id.)

Dognée (E.-M.-O.). Les symboles antiques. L'œuf. Anvers, 1865. 1 br. in-8°, figg. (Id.)

che, Hauman, Edg. Baes, Cornil, Flébus, De Munter, Bruniaux, Van Tichelen, Carion, Nélis, Lefèvre de Sardans, Muls, Jean Poils, le chevalier A. de Sellier de Moranville, Beeli, Minner, C. Winckelmans, Meerschaut, le Dr Hermant, Le Bon, E. de la Roche de Marchiennes, L. Le Roy, Rutot, Delacre, Ranschyn, Ledure, Sneyers, l'abbé Ch. Constant, l'abbé Corluy, P. Combaz, Mahy, Buschen, Van Goidsenhoven, Donny, M. Vanderkindere, R. Vromant, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Jean De Mot, De Bruyne, Vanden Meersche, Houa, Aubry, Chevalier, J. Destrée, Edm. Seghers, A. Dillens, T'Scharner, Van der Poorten, Verheyden, Streel, Vanheerswynghels, Verhaeren, Lacomblé, Wehrlé, J. Van der Linden et Hermant.

Moke (H. G.). Fragments d'une histoire de la Belgique ancienne. Gand, 1854. 1 br. in-8°. (Id.)

Kuntziger (J.). Essai historique sur la propagande des encyclopédistes français en Belgique au XVIIIe siècle. Paris 1879. 1 vol. in-8° br. (Id.)

Destrée (J.). Musées royaux des arts décoratifs et industriels. Parc du Cinquantenaire. — Anciennes industries d'art. Guide du visiteur. Bruxelles, 1897. 1 br. in-12. (Id.)

Génard (P.). L'hôtel des monnaies d'Anvers. Anvers, 1874. 1 vol. in-8° br., 2 pll. (Id.)

Gérard (P.-A.-F.). Notice sur les relations politiques de la Belgique avec la Hollande depuis la séparation des deux pays au XVIe siècle jusqu'en 1830. Bruxelles, 1875. 1 vol. in-8° br. (Id.)

Briart (A.), Cornet (F.) et Houzeau de Lehaie (A.). Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Rapport sur les découvertes géologiques et archéologiques faites à Spiennes en 1867. Mons, 1872. 1 br. in-8°, 2 pll. (Id.)

Daufresne de la Chevalerie (Aug.). L'église romane de Wéris. 1 feuille volante. (Don de M. Mahy.)

Nous avons également reçu de l'auteur, notre confrère M. Arthur de Canart d'Hamale, un exemplaire de chacun des deux ouvrages suivants : « Esto vir » (1 vol. in-18° br.), « Un seau d'eau » (1 vol. in-18° br.).

Pour les collections : Petit bronze colonial, attribuable à Alexandre Sévère. (Don de M. H. Mahy.)

Bois gravé hollandais de la fin du XVIe siècle (?). (Don de M. X. Stainier.)

Tricoise de maréchal ferrant trouvée à Westroosebeke, au lieu dit *S'mis der Franschen* (Forge des Français), à 2 mètres de profondeur. (Don de M. le Bon De Maere d'Aertrycke.)

Un fer à cheval, d'époque indéterminée, trouvé à la profondeur de 1 m. à 1 m. 50 au cours des travaux de terrassement exécutés pour la construction des égouts au *Langeveld*, sous Uccle. (Don de M. G. Cumont.)

Éclats et déchets de taille en silex et en quartzite de Wommersom recueillis à l'emplacement d'une petite station néolithique située sur l'ancien chemin d'Arendonck, à 2,850 mètres à l'est de l'église de Vieux-Turnhout. (Commission des fouilles.)

Délégation. — M. Charles Terlinden est désigné pour représenter la Société au congrès international des sciences historiques à Rome.

Élections. — M. Octave Join-Lambert est nommé membre correspondant.

MM. l'abbé Aloïs De Laet et Auguste Vincent sont nommés membres effectifs.

LES DÉBUTS DE L'ART EN ÉGYPTE

CONFÉRENCE AVEC PROJECTIONS

PAR M. JEAN CAPART

Conservateur adjoint aux Musées royaux du Cinquantenaire,
Chargé de cours à l'Université de Liége.

Nous ne résumerons pas cette très intéressante conférence que chacun pourra lire très prochainement dans les *Annales*.

Nous mentionnerons toutefois les applaudissements, aussi prolongés qu'unanimes, par lesquels l'assemblée a ratifié les félicitations et les remerciements que M. le Président a adressés à l'excellent conférencier.

La séance est terminée à 10 heures 1/2.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 4 MAI 1903.

Présidence de M. LOUIS PARIS, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Cinquante-quatre membres sont présents [1].

M. le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril. (Adopté sans observation.)

[1] MMmes De Meuldre, Delacre, Seghers, Ledure, Hermant et Chevalier; MMlles Ranschyn et L. Bouvier;

MM. G. Cumont, J. Poils. Magnien, Sainton, De Meuldre, Schweisthal, Lowet, Comhaire, Huisman, Cuvelier, A. Delacre, de Brabandère, le baron A. de Loë, E. Collès, Nélis, A. Joly, Ledure, Roosen, De Bavay, Vincent, Seghers, De Buggenoms, Hamelius, Van Nooten, L. Paris, Tahon, Huvenne, P. Blin d'Orimont, M. Blin d'Orimont, de Lara, Vanderkeelen-Dufour, P. Hanon de Louvet, De Soignie, Lefebvre de Sardans, Stocquart, F. Hanon de Louvet, Guilmot, Verhoogen, Hermant, Titz, Chevalier, J. Van der Linden, Wehrlé, A. Hermant fils, le comte F. van der Straten-Ponthoz et Seghers fils.

Correspondance. — M. Auguste Vincent nous remercie de sa nomination de membre effectif.

La Société des antiquaires de Cambridge et la Société archéologique du comté d'York nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

La Société d'histoire et d'archéologie de la Campine « Taxandria » nous fait part de sa fondation.

Nos confrères MM. Donnet, le baron Liedts et Louis Titz nous remercient des félicitations que nous leur avons adressées à l'occasion de leur nomination dans l'ordre de Léopold.

Dons, envois et achat. — *Pour la bibliothèque :*

DE LA GRANCIÈRE (A.). Le gardien du trésor. Légende du pays de Guéméné-sur-Scorff. Vannes, 1902, 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Notes d'archéologie romaine. — Quelques statuettes de bronze inédites, la plupart découvertes dans le Morbihan. Vannes, 1901. 1 br. in-8°, 1 pl. (Id.)

Les villages préromains en Bretagne-Armorique. Saint-Brieuc, 1902. 1 br. in-8°. (Id.)

A Notre Dame de Quelven (Le grand pardon, coutumes et traditions locales). Vannes, 1902. 1 br. in-8°, figg. (Id.)

Les chambres souterraines artificielles armoricaines. Saint-Brieuc, 1901. 1 br. in-8°, 1 pl. (Id.)

Explorations archéologiques dans le centre de la Bretagne-Armorique; cantons de Cléguérec, Pontivy et Baud (Morbihan). Paris, 1900. 1 br. in-8°. (Id.)

PEREIRA DE LIMA (J. M.). Iberos e Bascos. Paris-Lisboa, 1902. 1 vol. in-12 br., figg. (Id.)

BUTTIN (C.). Notes sur les armures à l'épreuve. Annecy, 1901. 1 vol. in-8° br., figg. (Id.)

A propos d'un casque à trois crêtes. Annecy, 1898. 1 br. in-8°, 1 pl. en phototypie. (Id.)

Les armes prohibées en Savoie sous les royales constitutions. Annecy, s d. 1 br. in-8°, 2 photographies et une figure dans le texte.

La masse d'armes de Bayard. Annecy, s. d. 1 br. in-8°, 1 photographie. (Id.)

VAN ERTBORN (le B^on^). Les dépôts quaternaires de la Belgique et leurs faunes. Causerie géologico-paléontologique. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8°, 1 pl. (Id.)

Le système pliocène en Belgique. L'âge vrai du vrai moséen étage amstelo-moséen. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8°. (Id.)

Maas (P.-J.). Het munthuis van Thorn. Hasselt, 1902. 1 br. in-12, 1 carte et 1 planche. (Id.)

Le Sillon (1900). — Le Sillon (1902).— Cercle Vrije Kunst (4e exposition). — Labeur (1902). — Société royale belge des aquarellistes (1901). — Société nationale des aquarellistes et pastellistes de Belgique (1902). Ens. 6 catalogues br. (Don de M. Mahy.)

Nadaillac (Mis de). Du Cap au Caire. Paris, 1903. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

Tableaux anciens, objets d'art. Collection de feu M. Étienne Le Roy, commissaire-expert des musées royaux de peinture et de sculpture de Belgique. Catalogue gr. in-8° br., pll. (Don de MM. Le Roy frères.)

Vente des lundi 27 et mardi 28 avril 1902. Galerie A. et J. Le Roy frères, rue du Grand-Cerf, 6, Bruxelles.

Pour les collections :

Lame et tranchant de hache polie en silex et fragments de poteries belgo-romaines trouvés à Leval-Trahegnies (Hainaut) *(Commission des fouilles)*.

Délégation. — MM. le vicomte de Ghellynck-Vaernewyck et A. De Meuldre sont désignés pour représenter officiellement la Société au congrès archéologique de France, qui aura lieu prochainement à Poitiers.

Élections. — M. Charles Buttin est nommé membre correspondant.

MM. Max Colas, Théophile De Warichet, Ernest Léanne, Edmond Lefebure, l'abbé Henri Lenaerts, Alphonse Roersch et l'abbé Maurice Zech sont nommés membres effectifs.

M. l'abbé Jules Corluy est nommé membre associé.

Referendum pour le choix de l'excursion annuelle hors frontières.

M. le secrétaire général donne communication à l'assemblée du résultat de ce referendum :

L'excursion Cologne, Deutz, Altenberg, Brauweiler obtient une adhésion.

L'excursion Nimègue, Arnhem, Utrecht réunit trois adhésions.

L'excursion Maestricht, Aix-la-Chapelle et environs a trois adhésions.

L'excursion en Angleterre (Rochester, Maidstone, Canterbury, Douvres, etc.) a quatre adhésions.

L'excursion Bourgogne, Morvan, Avallonnais obtient vingt-cinq adhésions.

Le projet Bourgogne, Morvan, Avallonnais est donc adopté, et le voyage, dont le programme détaillé sera distribué sous peu, se fera vers la mi-juin.

LA COLONISATION BELGE AU XVIIIe SIÈCLE

Conférence par M. Michel HUISMAN

Agrégé à l'Université de Bruxelles.

Un hommage rendu à la Commission administrative qui ouvre une place sans cesse plus large aux travaux des *historiens* proprement dits fournit à M. Huisman l'exorde de sa conférence.

L'orateur montre l'importance prise, depuis quelques années, dans les recherches historiques, par les questions économiques, en particulier par les problèmes commerciaux et coloniaux. Il étudie, en les commentant, les principales circonstances où le peuple belge a manifesté sa force et son besoin d'expansion. Tour à tour, il passe en revue les settlements agricoles du *Fleming* et de la Transylvanie, les expéditions des navires battant pavillon de Flandre et de Bourgogne, la colonisation des Açores et des Canaries, le mouvement d'émigration du XVIe siècle ; puis il dépeint la situation économique des Pays-Bas à l'avènement du régime autrichien, l'état de dépendance dans lequel ils se trouvèrent vis-à-vis des nations voisines.

Dans la seconde partie de sa causerie, M. Huisman explique les origines du mouvement colonial qui se dessine en Belgique sous le règne de l'empereur Charles VI : nos compatriotes tournent leurs regards vers la mer comme vers la suprême voie de salut, et dès 1714, en dépit des difficultés, équipent des navires vers les Indes orientales et la côte de Guinée. Le succès couronna ces premières expéditions qui donnèrent des bénéfices allant jusqu'à 100 p. c.

Les puissances maritimes, hostiles à toutes les entreprises qui pouvaient faire tort à leur négoce, adressèrent leurs plaintes à Vienne et capturèrent même plusieurs navires d'Ostende, prétendant interdire aux Belges tout trafic dans les pays extra-européens où elles avaient quelque commerce. Ni les saisies de vaisseaux, ni les écrits virulents des pamphlétaires hollandais et anglais n'arrêtèrent l'ardeur des négociants belges. En 1769, l'empereur de Chine Kang-Hï, le Louis XIV du Cathay, leur octroya une « loge » ou *hang*, grande et belle maison,

à Canton, sur la rivière des Perles, et, la même année, le drapeau austro-belge fut hissé à Coblom ou Cabelon, sur la côte de Coromandel; peu de temps après, deux nouveaux comptoirs étaient octroyés, dans le Bengale, à Bânhi-Bazar et à Hydsiapour.

A la suite de la « folie financière » de l'année 1720, la nécessité se fit sentir de réunir tous les efforts particuliers et de donner au commerce transocéanique une forme mieux adaptée aux idées du temps et aux besoins du moment. Malgré l'avis du marquis de Prié, le ministre plénipotentiaire qui préférait être le dispensateur des patentes de mer dans l'intérêt de ses propres affaires, l'empereur décida d'ériger une compagnie à charte privilégiée.

M. Huisman résume les principaux caractères de la compagnie d'Ostende dont l'*octroi* fut publié le 20 juillet 1723. Le fonds social avait été fixé à six millions de florins; en quelques heures le capital fut entièrement couvert. Une tapisserie allégorique, œuvre de Daniel Leyniers, l'un des meilleurs hautelisseurs bruxellois, a consacré le souvenir de l'allégresse qui régnait à ce moment dans le pays. Les directeurs de la compagnie d'Ostende trafiquèrent en Asie, reprirent les comptoirs de Canton, de Coblom, de Banki-Bazar et étendirent les factoreries dans le Bengale (à Bourompour, Dacca, Ballasor, etc.).

Le conférencier entretient son auditoire de l'organisation de ces colonies hindoues et de leurs produits (étoffes de coton ou *chités*, bas de teinture, borax, indiennes, tissus de soie, épices, etc.). Les relations avec la Chine furent les plus lucratives; les navires rapportaient de Canton des cargaisons de porcelaines, de *jolivetés*, d'étoffes de soie et de satin, surtout une grande quantité de thé, qui devint alors une boisson recherchée.

Le mouvement « vers une plus grande Belgique » amena la ligue des puissances maritimes ; le maintien de la compagnie d'Ostende pouvait déchaîner la guerre. L'empereur, isolé, soucieux d'obtenir pour sa fille aînée la garantie de la pragmatique sanction, suspendit, le 31 mai 1727, la société belge des Indes. Quatre ans plus tard, la compagnie d'Ostende fut supprimée ; toutefois elle subsista en tant que société financière jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

L'histoire de la colonisation belge, sous le régime autrichien, est féconde en enseignements. Œuvre de volontés et d'initiatives privées, elle a révélé chez les Belges des capacités peu communes; elle a jeté les bases d'une marine marchande; elle a rendu au pays une partie de sa vitalité économique, et cela dans des circonstances malheureuses et difficiles.

Aujourd'hui, a dit en terminant M. Huisman, le Belge jouit de l'indé-

pendance et de la liberté; ses aptitudes coloniales se sont développées; elles sont stimulées par l'intelligence, l'initiative, la largeur de vues d'un souverain qui veille sans cesse à leur fournir de nouveaux champs d'activité.

La connaissance d'un passé glorieux fortifiera la foi de notre peuple dans ce mouvement d'expansion si brillamment inauguré en Afrique; il sera tenté de le poursuivre dans d'autres contrées, dans celles-là surtout où il retrouvera les traces et les souvenirs des entreprises de siècles antérieurs.

*
* *

M. le président remercie chaleureusement le conférencier qui est vivement applaudi.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MENSUELLE DU LUNDI 1er JUIN 1903

Présidence de M. Louis Paris, *président.*

La séance est ouverte à 8 heures.

Quarante et un membres sont présents [1].

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance de mai. *(Adopté sans observation.)*

Correspondance. — M. Ernest Leanne nous remercie de sa nomination de membre effectif.

L'Institut royal archéologique de la Grande Bretagne et de l'Irlande, la Société royale historique de Londres, la Société royale des antiquaires d'Irlande, l'Institut royal des architectes anglais, l'Académie royale d'archéologie de Belgique et le Cercle archéologique du Pays de Waes nous accusent réception de l'envoi de nos publications.

[1] Mmes De Meuldre, Delacre et Seghers ;

Mlle Ranschyn ;

MM. Tahon, De Meuldre, Vincent, Magnien, G. Cumont, de Raadt, M. Blin d'Orimont, le baron A. de Loë, Ranschyn, Verhaegen, Paris, A. Delacre, de Lara, l'abbé M. Zech, l'abbé Lenaerts, Vanderkelen-Dufour, P. Blin d'Orimont, De Bavay, Desvachez, Buls, Schweisthal, Roosen, E. de Prelle de la Nieppe, J. De Soignie, de Schrynmakers de Dormal, Huisman, le comte F. van der Straten-Ponthoz, Ledure, Kestens, De Proft, Jean Poils, De Kuyper, Eyben, Lacomblé, Seghers, Lefebvre de Sardans et Colas.

M. Huybrichts nous informe de la découverte que l'on vient de faire, à Tongres, à l'occasion du placement de tuyaux pour une distribution d'eau, d'un *hypocauste* que la Société scientifique et littéraire du Limbourg va s'efforcer de conserver.

Dons, envois et achats. — *Pour la bibliothèque :*

HENNEQUIN (LE COLONEL). Étude historique sur l'exécution de la carte de Ferraris et l'évolution de la cartographie topographique en Belgique depuis la publication de la grande carte de Flandre de Mercator (1540) jusque dans ces derniers temps. Bruxelles, 1891. 1 vol. in-8 br., pll. (Don de M. Mahy.)

RUTOT (A.). Sur les antiquités découvertes dans la partie belge de la plaine maritime et notamment sur celles recueillies à l'occasion du creusement du nouveau canal de Bruges à la mer. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8°. (Don de l'auteur.)

VAN ERTBORN (LE BARON O.). Le bassin houiller de la Campine. Paris, s. d. 1 br. in-8°. (Id.)

Commission royale des monuments. Correspondance avec la Société nationale pour la protection des sites et des monuments en Belgique. Bruxelles, 1903, 1 br. in 8°. (Envoi de la Commission.)

Extrait du Bulletin de la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie (Bruxelles): Le volcanisme, par le baron O. van Ertborn. — Nouvelle théorie de l'explosion volcanique, etc., par E. Van den Broeck. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8°, figg. (Don de M. le baron van Ertborn.)

VAN ERTBORN (LE Bon O.). Le volcanisme. Bruxelles, 1903. 1 br. in-8°, figg. (Don de l'auteur.)

Catalogue des monnaies et médailles formant les collections J^hr^ Van den Bogaerde de Heeswijk, J^hr^ J. H. F. K. van Swinderen, etc. Amsterdam, 1903. In-8° br., pll. (Envoi anonyme.)

Pour les collections : Hachette polie retaillée, en silex gris de Spiennes, de 11 centimètres de longueur et de 40 millimètres de largeur au tranchant, trouvée à Rixensart, dans le bois de Rixensart.

Silex taillé trouvé à Quiévrain (Hainaut).

Bois de cerf incisé provenant d'un puits préhistorique d'extraction de silex, à Spiennes.

Vase belgo-romain, en terre grise, trouvé à Bavay dans une sablière située à gauche de la route menant à la gare de Bavay-Louvignies.

Monnaie de Jean II, duc de Brabant, trouvée à Uccle.

Jean II, duc de Brabant
(1294-1312)

Dans le champ, en trois lignes :

o I o DVX — o B o

En légende circulaire, + moneta ⊙ duplex.
Rev. Croix feuillue :
+Andwerpiens.

BILLON.

Van der Chijs, pl. IX, n° 26.

M. de Coster donne cette pièce à Jean II, tandis que Van der Chijs la place, sous toute réserve, il est vrai, à Jean III.

On peut adopter, jusqu'à preuve du contraire, le classement de Louis de Coster. *(Commission des fouilles.)*

Délégation. — M. Joseph Destrée est désigné par l'assemblée pour représenter officiellement la Société au congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, qui aura lieu à Dinant, en août prochain, sous la direction de la Société archéologique de Namur.

Fouilles. — M. le président informe l'assemblée que la Société va reprendre sous peu ses fouilles dans la région d'Ottignies.

Les bois de Rixensart et de Bierges, ainsi que le bois de la Tassenière, à Bousval, vont faire, cette année, l'objet de ses investigations.

Les travaux seront, comme précédemment, dirigés par M. Charles Dens.

Elle achèvera également la fouille du cimetière belgo-romain du *champ de la Croix Pierre o rée*, à Fontenoille près de Florenville, dont l'exploration a été commencée en 1901.

Communications :

I. ERRERA. — *Le tissu de Modène*. (Lecture par M. Louis Paris.)

CH. DENS. — *Sépultures du premier âge du fer dans la région d'Ottignies*. (Résumé présenté par M. le Bon de Loë.)

GABRIEL LEFÈVRE. — *Coup d'œil historique sur Landen et les villages environnants*. (Résumé présenté par M. Paul Verhaegen.)

C. WINCKELMANS et J. VAN DEN POEL. — *Un curieux ouvrage en terre, à Wichelen* (Flandre orientale). (Lecture par M. Ch. Magnien.)

La séance est levée à 10 heures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 29 JUIN 1903, A 8 HEURES 1/2

LES GRAVURES ET LES PEINTURES PALÉOLITHIQUES DES PAROIS DES GROTTES DU SUD DE LA GAULE

CONFÉRENCE PAR M. LE Dr CAPITAN
Professeur à l'École d'anthropologie de Paris.

En une brillante conférence abondamment illustrée de superbes projections et accompagnée d'une exhibition d'estampages et de relevés exécutés sur place, le docteur Louis Capitan est venu exposer devant les membres des sociétés de géologie, d'anthropologie et d'archéologie, réunis dans le grand auditoire de physique de l'Université libre, les résultats nouveaux de ses recherches et de celles de quelques-uns de ses confrères dans les grottes paléolithiques fameuses, à parois gravées et peintes, du sud de la Gaule.

*
* *

Malgré les exemples nombreux de gravures rupestres qu'offre l'ethnographie moderne, il n'a pas fallu, dit le conférencier, moins de vingt ou vingt-cinq ans pour faire prendre en considération ces manifestations artistiques paléolithiques dont l'authenticité est établie aujourd'hui par des faits tellement évidents qu'on ne les discute plus.

*
* *

Après avoir passé en revue les découvertes déjà connues (grotte de la Mouthe, Pair-non-Pair et Combarelles), le savant professeur de l'école d'anthropologie de Paris a présenté, en les commentant d'une façon magistrale, les dessins gravés et les peintures de quatre grottes nouvellement étudiées.

C'est d'abord la grotte Chabot, à Aiguèze (Gard), de la fin de l'époque solutréenne, obscure seulement dans la profondeur, mais aux parois rugueuses, difficiles à interpréter. On y reconnaît cependant, au milieu d'un enchevêtrement de traits, trois petits animaux nettement caractérisés, dont l'un à long cou, plusieurs figures d'équidés et une figuration d'éléphants.

C'est ensuite la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne) découverte par l'abbé Cau-Durban, avec ses parois peintes où l'on distingue une figura-

tion se rapportant à un bison. Cette grotte, extrêmement curieuse, est actuellement à l'étude. Ses dépôts meubles renfermaient l'industrie magdalénienne.

C'est aussi la grotte de Bernifal qui s'ouvre dans une vallée latérale de la vallée de la Vezère, aux environs des Eyzies (Dordogne), et où l'on voit des bisons, des équidés, des têtes de capridés (isards ?), des antilopes et des mammouths. A côté et sur les animaux se voit certain signe dont il sera question plus loin.

C'est enfin la grotte de Font de Gaume, où il convient de s'arrêter davantage.

Cette grotte, située près des Eyzies comme la précédente, dans une petite vallée qui débouche dans la vallée de la Beune, présente, sur ses parois, une série de figures gravées et peintes à l'ocre rouge et au manganèse, soit isolés, soit mélangés.

Les figures, qui sont au nombre de 80, se répartissent comme suit :

Animaux indéterminés.	11
Aurochs (ordinairement entiers, soit en file, soit affrontés).	49
Rennes (dont deux affrontés).	4
Cerf	1
Équidés	4
Antilopes.	3
Mammouths	2
Signes divers.	6

Les dimensions des figures vont de $0^{m}20$ à $2^{m}70$ de largeur. Généralement la gravure est associée à la peinture, qui, parfois, recouvre les traits. Dans d'autres cas ceux-ci sont tracés par dessus.

Parfois la figure est en partie peinte, en partie gravée ; d'autres fois, seulement gravée.

Beaucoup de ces figures sont recouvertes d'une couche de stalagmite formant, en certains endroits, un simple enduit de quelques millimètres, en d'autres une nappe épaisse et dure de plusieurs centimètres et parfois aussi de vraies colonnes sous lesquelles elles disparaissent presque totalement.

Un animal peint en silhouette noir brun ressemble étrangement à l'*okapi*, la fameuse antilope rencontrée récemment au Congo, et dont le musée de Tervueren possède un spécimen.

Un grand bovidé, peint entièrement à l'ocre rouge, porte, sur le ventre, deux figures triangulaires. Ces signes observés déjà en d'autres points de la grotte se présentent toujours groupés par deux ou par trois.

Le docteur Capitan est disposé à les considérer comme des signes symboliques.

Adrien de Mortillet les regarde comme étant tout bonnement des représentations de tentes.

Bien que les dépôts qui comblent en partie la grotte n'aient point encore été explorés on peut cependant avec grande vraisemblance attribuer ces peintures à la fin de l'époque magdalénienne.

*
* *

On est loin d'être fixé, a dit, en terminant, le conférencier, sur le sens de ces figurations d'animaux et de signes dans lesquelles il conviendrait peut-être de chercher une idée fétichiste ou religieuse.

GROUPE EN IVOIRE
ATTRIBUÉ A F. DU QUESNOY.

MÉLANGES

TOUTES LES COMMUNICATIONS INSÉRÉES SONT PUBLIÉES SOUS LA RESPONSABILITÉ PERSONNELLE DE LEURS AUTEURS.

Groupe en ivoire attribué à F. du Quesnoy.

Monsieur le Président,

JE suis heureux de faire œuvre de membre correspondant de la Société d'archéologie de Bruxelles en vous adressant, tant en mon nom qu'en celui de mon excellent collègue M. Herluison, quelques renseignements qui me semblent de nature à intéresser les membres de votre compagnie.

Je vous envoie donc une bonne épreuve photographique d'un charmant ivoire, épreuve que j'ai fait faire exprès pour vous, d'après la pièce qui appartient au musée historique depuis l'année 1851 tout au moins.

Je la trouve cataloguée à cette date voisine de la fondation du musée sous le n° 14 et ainsi décrite :

« Petit groupe en ivoire, d'un seul morceau, représentant l'enfant Jésus tenant la croix et appuyé sur saint Jean qui le regarde et l'aide à la supporter ».

« Attribué à François du Quesnoy dit : François Flamand, né à *Bruxelles* en 1594 ».

Les dimensions de cet ivoire sont les suivantes :

Hauteur : $0^{m}865$.
Largeur à la base : $0^{m}090$.

Si vraiment l'auteur de cet ivoire est bien François Flamand, cette œuvre, sans doute inédite ou perdue de vue, peut vous intéresser. — Elle est cataloguée depuis 1884 sous ce n° : P, 80. Elle se trouve dans la salle dite de la Renaissance où sont classés nombre d'ivoires.

Il serait plus exact de décrire ainsi cette sculpture :

« Saint Jean-Baptiste aide l'enfant Jésus à charger sa croix ».

L'enfant-Dieu, debout, semble remercier son aide.

La croix de bois, légère, du petit saint Jean repose sur le sol entre les deux pieds de Jésus.

Léon Dumuys,
Conservateur adjoint du musée historique d'Orléans.

Changeurs brabançons au XIVe siècle.

DANS la *Revue néerlandaise de numismatique* (année 1902) j'ai dit que les changeurs étaient établis pour recevoir les monnaies dont la circulation était défendue et que, d'après un placard du commencement du XVIIe siècle, ils devaient cisailler ces pièces et les envoyer à la Monnaie sous peine de confiscation de ces pièces et d'une amende allant au quadruple de leur valeur [1].

[1] Voici comment l'*Almanach des Monnoies*, année 1787, publié à Paris, définit la mission des changeurs :

« Les changeurs ont été établis pour recevoir les monnoies anciennes, défec-
» tueuses, décriées et étrangères, ainsi que les vaisselles et matières d'or et d'ar-
» gent que le public apporte au change, lui en payer la valeur, en raison de leur
» titre et de leur poids, aux prix fixés par les tarifs, et les transmettre aux hôtels
» des monnoies pour y être converties en espèces aux coins et armes du roi.

» Ils sont tenus de cisailler les espèces, et de difformer les vaisselles et matiè-
» res qu'on leur apporte au change. Dans le cas où il se trouveroit chez un chan-
» geur des ouvrages d'orfèvrerie non cisaillés ou difformés, autres que ceux à
» son usage marqués à ses armes, lettres ou chiffres, ils seront saisis et confisqués,
» et le changeur puni comme billonneur, c'est-à-dire pour la première fois au
» carcan, et aux galères à perpétuité en cas de récidive ».

Ces dispositions draconiennes expliquent la disparition presque totale de l'argenterie et de l'orfèvrerie usuelle du moyen âge, en dehors des objets destinés au culte qui ont été mieux préservés par leur destination sacrée.

J'ai fait remarquer que probablement la mission des changeurs, au XIVe siècle, était la même, et j'ai cité à l'appui de cette opinion un mémoire de représentations adressées au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, parce que ceux de Louvain avaient défendu aux changeurs de Brabant d'apporter des matières (billon d'or et d'argent) à la Monnaie de Malines où le travail avait commencé à partir du 9 septembre 1384.

Le texte suivant prouve que les femmes pouvaient exercer les fonctions de changeur :

Item ontfaen van margrieten van keerberghe wisselerse te loeven van verboerden ghelde dat si in ghenomen hadde, also die wardain vander munten van loeven dat over bracht vj in junio xx gulden maken xvij peteren valentes xxvz mottoenen.

Traduction : De même, reçu de Marguerite van Keerberghe, changeuse à Louvain, pour de la monnaie confisquée sur laquelle elle avait mis la main, suivant la dénonciation du gardien de la Monnaie de Louvain, le 6 juin 1379 ..... 20 florins font 17 peters valant 25 1/2 moutons.

D'autres changeuses sont citées dans la liste des changeurs de Brabant.

Marguerite van Keerberghe payait pour occuper sa charge une redevance annuelle de 20 moutons.

André Baert, changeur à Vilvorde, qui payait la même redevance annuelle, est mentionné pour le même fait :

Item ontfaen van andries baert wisseler te vilvorden vanden selven saken biden wardain voirs. opten selven tijt .... v gulden val. iiij peteren ende x gr. vlem. valentes vj mottoenen ende x gr. vlem. (Reg. 2364 ; comptes du receveur général de Brabant, Renier Hollant, de la Saint-Jean 1378 à la Saint-Jean 1379 au chapitre : *alrehande accidentien).*

Quelquefois, par grâce des souverains, ces changeurs remplissaient leurs fonctions gratuitement ; c'est l'avantage qui fut accordé à Jean de Gand parce qu'il s'était cassé la jambe en accomplissant une mission pour les affaires du duc Wenceslas :

Item es te wetene dat jan van ghint oec van gracien ten wissel sit, overmids dat hi sijn been brac in sheren orbaren ghesonden.

Ce Jean de Gand, qui s'appelait en réalité *van Acrtsele*, devint plus tard maître de la Monnaie de Malines pour compte de Philippe le Hardi (v. *Rev. néerl. de num.*, année 1902).

Un fait intéressant à signaler c'est que, pendant l'année 1381 à 1382

(de la Saint-Jean à la Saint-Jean), les changeurs de Louvain et de Bruxelles ne tinrent pas comptoir dans l'intérêt de la Monnaie [1].

L'année suivante on les voit de nouveau en fonction.

Item vanden wisseleren van loven noch van bruessel niet ontfaen binnen den voers. jaere want si en saten niet ter wissel omme tebat vander munten. (Reg. 2367, comptes de Renier Hollant, de la Saint-Jean 1381 à la Saint-Jean 1382. Archiv. gén. du Royaume à Bruxelles.)

Dans le registre précédent (n° 2366, de la Saint-Jean 1380 à la Saint-Jean 1381), ce fait est déjà prévu puisqu'au chapitre relatif aux changeurs il est dit à ce sujet : *mer hen wert de wissel te richts verboden soe dat sij ten naesten jaer niet geven en selen* (mais le change leur a été légalement défendu, de sorte que, l'année prochaine, ils ne payeront aucune redevance).

Rareté de l'argent.

A propos de la rançon du comte de Saint-Pol, le receveur général constate la difficulté d'obtenir assez d'argent à cause de sa rareté : *want te dier tijt soe en quam also vele gelts niet in den wissel, gelijc men oic sien mach in der rekenningen die die froijere* [2] *dair af gemaect heeft.*

(Reg. 2363, comptes du receveur général de Brabant Renier Hollant, de la Saint-Laurent 1377 à la Saint-Jean 1378, au chapitre : *Vander ranchonen, vanden derden paymente dat men te bruessel betailde.)*

Lombards.

Comme le prouve le chapitre relatif aux lombards, leur office était affermé en Brabant. Leurs redevances étaient alors payées en moutons et s'élevaient, en 1376-1377, à la somme de 2089 moutons ou 56403 gros de Flandre. Pendant cette période leur maïeur était Jean vander Heyden (der lombarde meyer). *Ontfaen vander lombarden sedert sente jansmisse lxxvj tot sente jansmisse lxxvij geleent ende betailt op hair jair bachten*

[1] Il résulte, en effet, du *tableau des comptes et opérations de la Monnaie de Louvain* que j'ai publié dans la *Gazette numismatique française*, année 1897, pp. 226-227, que du 1er avril 1381 au 1er janvier 1382 (n. s.) on n'a frappé que 90 marcs d'or et 800 marcs d'argent, et que du 1er janvier 1382 (n. s.) au 1er janvier 1383 (n. s.) on n'a pas frappé d'or du tout. Cela explique pourquoi les opérations des changeurs, pendant cette période, furent suspendues, l'intérêt de la Monnaie ne les motivant pas.

[2] De Froijere, v. DE RAADT, *Sceaux armoriés*, t. I, pp. 470-471.

(Reg. 2362, comptes du receveur général Renier Hollant, de la Saint-Laurent 1376 à la Saint-Laurent 1377.)

Saisie d'argent en possession d'un marchand de Cologne.

On sait qu'au moyen âge la rareté des métaux précieux rendait souvent très difficile le ravitaillement des ateliers monétaires. C'est ce qui explique l'institution des changeurs et les nombreuses ordonnances qui défendaient le transport de l'or et de l'argent hors des États [1].

Voici, dans les comptes du receveur général de Brabant Renier Hollant (de la Saint-Jean 1380 à la Saint-Jean 1381, reg. 2366, Ch. des comptes. Arch. gén. du royaume à Bruxelles), un texte qui mentionne une saisie d'argent pour empêcher son transport en Flandre. Ce texte figure sous le titre des recettes accidentelles de la Monnaie de Louvain *(ontfaen vander accidentien vander munten van loeven)* :

Primo ontfaen van enen coeman die van colen quam ende te brugge wert riden soude ende die coeman quam ende wert gevaen van heeren goessen loef belleman vander munten ende hadde over hem dat Reynier bracht wert viij marc vj onchen selvers coels gewichts dair had Reynier af xlijz peteren, maken in mottoenen, twee peters voer drie mottoenen lxiij mottoenen xx gr. vlem.

Traduction : Reçu d'un marchand de Cologne se dirigeant vers Bruges et qui fut arrêté par Gossuin Loef, crieur public de la Monnaie (de Louvain) et qui était en possession de 8 marcs et 6 onces d'argent, poids de Cologne. Cet argent fut remis (au receveur général) Renier (Hollant) qui en obtint 42 1/2 peters, c'est-à-dire en moutons, en comptant 2 peters pour 3 moutons, 63 moutons et 20 gros de Flandre, équivalant, par conséquent, à 1721 gros de Flandre.

Comme le titre de cet argent n'est pas indiqué, on ne peut tirer aucun renseignement de ce prix. Dans un registre suivant (n° 2379) un marc d'argent fin est évalué à 318 gros de Flandre. Ici la valeur du marc étant beaucoup inférieure, il est certain qu'il ne s'agit pas d'argent fin. Ce bon Gossuin semble avoir fait du zèle, car le même registre mentionne un second exploit :

Item ontfaen van enen wisselere van diest dat die voirs. heere goessen vanc ane verboert silver xxviij peteren xviij lb pay^t maken in mottoenen, twe peters vore drie mottoenen xliij mottoenen iij lb pay^t.

1 Voyez : *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne*, par L. Deschamps de Pas. Paris, 1863, appendice n°s 80, 85, 92, 94, 95, 111, 117, 118 etc.

Traduction : Encore reçu d'un changeur de Diest que le dit sieur Gossuin surprit en possession d'argent confisqué.

En effet, cet argent devait être remis à la Monnaie et ne pouvait être gardé par le changeur.

Introduction de faux " scurmannen „ en Brabant.

Item ontfaen van twee mersmannen van leuwe die ongerecht scuremannen int lant brachten ende daermit gevangen waren vanden meyer van thienen, gepoent omme xc peteren val. cxxxv mottoenen.

Traduction : Encore reçu de deux colporteurs [1] de Léau qui avaient introduit de faux « scurmannen » [2] dans le pays (en Brabant) et qui furent arrêtés, nantis de cet argent, par le maïeur de Tirlemont ; ils furent admis à composition moyennant une amende de 90 peters valant 135 moutons. Cela représente la somme considérable de 3645 gros de Flandre.

Amende pour un faux serment.

Ontfaen biden rentmeester van geldenaken Jaquemaert van chamont van enen valsschen ede die ten heiligen gesworen was tadorp bi peteren germiaul gepoint omme xl mottoenen.

Traduction : Reçu du receveur (particulier) de Jodoigne Jacques van Chamont [3] pour un faux serment prêté, à Orp [4], sur les reliques des saints, par Pierre Germiaul (ou Germioul), admis à composition moyennant une amende de 40 moutons.

Cette amende était considérable puisqu'elle représentait 1080 gros de Flandre. (Reg. 2363, comptes du receveur général de Brabant Re-

[1] Kiliaen traduit *meersman* par *circitor, circuitor, qui merces distrahendas vicatim circumfert;* donc colporteur.

[2] C'est une monnaie d'argent dont le type a été emprunté au scel de Louvain de cette époque. V. *Annales de la Soc. d'arch. de Bruxelles,* 1901, p. 46.

[3] V. DE RAADT, *Sceaux armoriés,* t. I, p. 357.

[4] Dans la *Géographie et histoire des communes belges,* Tarlier et Wauters disent que la signification du nom de cette localité est *vieux village* (oud dorp), qu'on prononce *A dorp*. Ils citent *Hadorp* en 1138, *Adorph* en 1156 et 1159, *Auendorp* en 1164, *Adorp* en 1175, 1280 et 1421, *Hardorp* en 1184 et par contraction *Aorb* et *Aorp* en 1160 et 1173. Plus tard la première syllabe disparut et l'on écrivit simplement *Orp* (en latin *Orpium* en 1262). On trouve *Grooten Adorp* en 1435 et *Cleine Adorp* au XIVe siècle. *Tadorp* est donc la contraction de *te Adorp*, qui signifie *à Orp*.

nier Hollant, depuis la Saint-Laurent 1377 à la Saint-Jean 1378, sous le titre : *Ontfaen van alderhande beternissen ende forfaiten,* c'est-à-dire Recettes résultantes de diverses amendes et compositions.)

Cage en fer pour enfermer les délinquants de la forêt de Soignes.

Tout le monde connaît la cage en fer dans laquelle Louis XI, roi de France fit enfermer, pour crime de trahison, son ministre le cardinal Balue.

On trouve une représentation de cette cage en fer dans l'*Histoire de France* par MM. Henri Bordier et Édouard Charton, nouvelle édition, Paris, 1864, tome premier, page 523.

Comme on voit par le texte ci-après relaté, Louis XI n'avait rien innové puisque l'usage d'enfermer les prisonniers dans une telle cage existait, en Brabant, plus d'un siècle auparavant, sans qu'on sache à quelle époque avait été inventé ou introduit en Brabant ce genre de prison [1]. D'après le texte des comptes du receveur général de Brabant, cet usage était certainement beaucoup antérieur à l'année 1376 :

Item uutgegeven ende betailt dat Reynier maken dede een kiste te parkiers [2] *dair men die gevangen in leggen soude die op zonie misdaden, ende oic so plegtmense noch dair in te leggen alsij misdoin op zonie, cost gelijc dat wercliede dair af rekenden mit alle stoffen van ijserwerke ende van dachueren..... xxiiiz mottoenen.*

Traduction : Encore dépensé et payé parce que Renier (Hollant, le receveur général de Brabant) a fait construire une caisse à..... pour y mettre les prisonniers qui avaient commis des méfaits dans la forêt de Soignes, car maintenant encore on a la coutume de les placer dans une caisse lorsqu'ils commettent des délits dans cette forêt; ainsi que les ouvriers ont compté pour la confection de cette caisse avec toutes ses ferrures et les journées d'ouvrage..... 23 1/2 moutons ou 634 1/2 gros de Flandre.

(Reg. 2362, comptes *(in fine)* de Renier Hollant, de la Saint-Laurent 1376 à la Saint-Laurent 1377. Archiv. gén. du royaume à Bruxelles.)

G. Cumont.

[1] D'après une notice de notre savant confrère M. Prou, dans la *Grande Encyclopédie*, v° *Cage*, p. 754, VI, *Histoire, cage de fer*, l'usage de ces sortes de prisons n'était pas complètement inconnu aux anciens. Il semble que c'était une coutume orientale. En Italie on cite des cages de fer de la fin du XIIIe siècle.

Voyez encore : Gay, *Glossaire archéologique*, v° *Cage*, et collection Gaignières au Cabinet des estampes à Paris, où figure la cage de Balue.

[2] Plutôt *perkiers*, le mot est en abrégé; c'est, sans doute, l'indication de la localité, mais laquelle ?

Inscription de cloche, à Hocsem.

Louvain, 20 mai 1903.

Monsieur le Président,

DANS un article relatif aux cloches d'églises paru récemment dans les *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles* (t. XVI, 1902, pp. 436 et suiv.), M. S. De Schryver a fait connaître une belle inscription en vers flamands relevée sur une cloche de Portofino en Italie.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que cette même inscription se retrouve aussi ailleurs, et notamment sur une cloche de la petite église de Hocsem sous Hougaërde. — On sait que le chroniqueur Jean de Hocsem affecta, par testament de 1344, des fonds à la construction du beau chœur de cette église. — Voici, d'après un relevé pris rapidement, l'inscription de cette cloche. Tarlier et Wauters ne la renseignent pas, mais elle est peut-être publiée ailleurs.

Jan es mynen name
Myn gheluet zy Gode bequame
Alsoverre men my horen sal
Wilt God bewaren over al.

Ghemaeckt int jaer MCCCCLXXII.

Peut-être existe-t-il d'autres répliques du quatrain de la cloche de Portofino. Celle-ci était datée de 1520, et fondue par G. Waghevens, de Malines.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

R. M.

TABLE DES MATIÈRES

J. Destrée. — Étude sur les tapisseries exposées à Paris en 1900 au Petit Palais et au Pavillon d'Espagne. — Communication faite en 1901. 5

J. De Mot. — Une Athéna portant le costume ionien 63

L. Paris. — Du sort de quelques débris de Montaigle. 77

Dr Raeymaekers. — Rapport sur les fouilles d'un cimetière franc et d'un atelier de potier du XIIIe siècle, à Orsmael-Gussenhoven (Brabant) 83

Bon de Loë. — Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées par la Société pendant l'exercice de 1902 90

Ch. Dens. — Sépultures à incinération du premier âge du fer dans la région d'Ottignies. 138

Bon de Loë. — Les « Terpen » de la Frise. Réponse à M. P.C. J.A. Boeles. 163

J. Capart. — Les débuts de l'art en Égypte . . . . . 169 et 351

Mme Isabella Errera. — Le tissu de Modène 221

Paul Saintenoy. — La filiation des formes des fonts baptismaux. — Notes additionnelles. 235

J. Claerhout. — Quelques objets belgo-romains récoltés dans les fouilles de la station palustre de Denterghem. 252

Th. de Raadt. — La bataille de Bäsweiler (22 août 1371). Liste des combattants du duc Wenceslas suivie de quelques documents inédits pour servir à l'histoire de cette journée 267

— Table des noms de familles cités dans ce travail. 319

Procès-verbaux des séances.

Assemblée générale mensuelle du lundi 3 novembre 1902 186

» » » » 1er décembre » 192

» » annuelle » 5 janvier 1903 195

Assemblée générale mensuelle du lundi 2 février 1903 200
» » » » 2 mars » 477
» » » » 6 avril » 481
» » » » 4 mai » 484
» » » » 1er juin » 489
Assemblée générale extraordinaire du lundi 29 juin. — Conférence par M. le Dr Capitan 492

Mélanges.

L. Dumuys. — Le vêtement offert à Jeanne d'Arc, à son entrée à Orléans . 208
— — Groupe en ivoire attribué à F. du Quesnoy. 495
G. Cumont. Changeurs brabançons au XIVe siècle 496
— Rareté de l'argent. 500
— Lombards 500
— Saisie d'argent en possession d'un marchand de Cologne 501
— Introduction de faux « scurmannen » en Brabant. 502
— Amende pour un faux serment. 502
— Cage en fer pour enfermer les délinquants de la forêt de Soignes. . 503
R. M. — Inscription de cloche, à Hocsem 504

Bibliographie.

G. Cumont. — Monnaies orientales dans le nord et l'est de l'Europe . 210

Question.

L. Dumuys. — Plomb trouvé à Orléans 219

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

ÉTUDE SUR LES TAPISSERIES EXPOSÉES A PARIS EN 1900 :

Figure d'Isaïe. Tenture de l'Apocalypse d'Angers (XIVe siècle) (Pl. I) 7

Apocalypse d'Angers. Les vingt-quatre vieillards enlevant leur couronne et se prosternant devant Jésus-Christ (Pl. II) 11

Tapisserie française du XVe siècle. Église de Notre-Dame de Nantilly (Saumur) (Pl. III, hors texte) 15

Tapisserie française du XVe siècle (Musée de Rouen) (Pl. IV hors texte) 17

Fragments d'une tapisserie. Siège de Jérusalem par Titus (XVe siècle) (Pl. V-VI) 19-20

Adoration des Mages. Cathédrale de Sens (Seconde moitié du XVe siècle) (Pl. VII) 25

Ascension Cathédrale d'Aix-en-Provence. Tapisserie de Bruxelles vers 1511 (Pl VIII) 31

Délivrance d'Andromède. Tapisserie de Bruxelles du début du XVIe siècle (fig.) 36

Fragment de tapisserie bruxelloise (Début du XVIe siècle) (Pl. IX hors texte) 41

Représentation du mois de janvier (XVe et XVIe siècles). Fabrication de Tournai (?). — De M. Heilbronner (Pl. X) 43

Verdure de Bruxelles (?) aux armoiries de Cossé-Brissac (XVIe siècle)(fig.) 47

Glorification de la Vierge. Tapisserie appartenant à la couronne d'Espagne (XVe-XVIe siècles) (Pl. XI) 49

Le Christ de miséricorde, tapisserie de Bruxelles (XVIe siècle) (fig.) . . 55

Athéna. Marbre aux Musées royaux du Cinquantenaire (Vue de face et de dos) (Pl. XII) 65

Athéna. Bronze de l'Antiquarium de Munich (Pl. XIII). 69

Athéna archaïsante (bronze). Musées du Cinquantenaire (fig. 1 et 2) . . 72-73
Monnaies d'Himéra (Sicile) (fig. 3 et 4) 76
Cimetière franc et atelier de potier du XIIIe siècle à Orsmael-Gussenhoven (Brabant). — Plan des lieux (fig.) 86
Recherches et fouilles exécutées par la Société d'archéologie pendant l'année 1902 (20 figures dans le texte). 91-134
Statuettes gallo-romaines trouvées à Givry (Pl. XIV) 93
La *Tombe de Saives,* à Celles (prov. de Liége) (Pl. XV) 109
Plan des fouilles de la *Tombe de Saives* (Pl. XVI). 113
Vases en verre trouvés dans la *Tombe de Saives* (Pl. XVII) 117
Grotte de Bouffioulx. Coupe longitudinale et plan (fig.) 119
Harnachement de cheval, mors, bride, etc., trouvés dans la *Tombe de Saives* (Pl. XVIII et XIX). 121 125

SÉPULTURES A INCINÉRATION DU PREMIER AGE DU FER :

Épée en fer trouvée dans une tombelle à Morimoine (Pl. XX) 139
Emplacement et coupe de tombelles de la région d'Ottignies (Pl. XXI, XXII et XXIII) . . . . . 142, 146 et 150
Objets trouvés dans une tombelle à Morimoine (Pl. XXIV) 154
Objets trouvés dans une tombelle à Noirhat (Pl. XXV) 158

Plomb trouvé dans la Loire. 218

LE TISSU DE MODÈNE :

Tissu de Modène (fig. 1) 223
Fragment de tapisserie péruvienne (fig. 2) 224
Tapisseries arabes (fig. 3, 4, 5, 6, 7, 8) 225
Tissu. Musée des Arts décoratifs de Bruxelles (fig. 3) 225
Tissu provenant d'une église d'Espagne (fig. 3bis) 225
Tapisserie. Église Notre-Dame à Tongres (fig. 4) 226
Tissu. Musée de Darmstadt (fig. 5) 227
Tissu. Musée de Cluny (fig. 6). 229
Tissu conservé à Halberstadt (fig. 7). 230
Tissu conservé à Berlin (fig. 8) 231
Étoffes trouvées à Achmim (fig. 9, 10 et 11). 232-233

QUELQUES BAPTISTÈRES ET FONTS MARGELLIFORMES ITALIENS :

L'église de Saint-Jean des fonts à Rome (fig. 1). 236
Baptistère des orthodoxes à Ravenne (fig. 2). 237
Baptistère avec édicule de Nocera *degli Pagani* (Italie) (fig. 3). . . . 238
Baptistère de Pise (fig. 4) 239
Margelles de puits au musée de Venise (fig. 5, 6, 7 et 8) 239-240
Fonts baptismaux de la basilique de Saint-Marc à Venise (fig. 9). . . 243
Fonts de la *Chiesa di S. Frediano* à Lucques (fig. 10). 244
Fonts de l'église de Sainte-Marie et Saint-Georges à Brancoli (fig. 11) 244

Fonts baptismaux de la chapelle de Saint-Nil à Grotta-Ferrata (fig. 12) 245
Fonts baptismaux de l'église « dei Gesu » à Cortona (fig. 13) 246
Fonts de l'église de Saint-Léonard à Cerreto-Guidi (Toscane) (fig. 14). 247
Fonts baptismaux du baptistère de Florence (fig. 15). 248
Fonts baptismaux au musée civique de Venise (fig. 16 et 17) . . . 249
Fonts baptismaux du baptistère de Parme (fig. 18). 250

Objets belgo-romains recueillis a Denterghem :

Fibule (fig. 1) 255
Lampe romaine en poterie grise (fig. 2) 258
Fond d'un vase en *terra sigillata* (fig. 3) 259
Grand bronze de Trajan (monnaie) (fig. 4). 261
Disque perforé en terre cuite (fig. 5) 262
Poids de filet, avec double encoche (fig. 6). 263

Les débuts de l'art en Égypte :

Les oies de Meidoum (fig. 1 et 2). 172-173
Fragments d'un des panneaux de Hosi (fig. 3 et 4) 174-175
Statuette de femme ornée de peintures sur tout le corps (fig. 5). . 352
Statuettes de femmes à l'University College de Londres (fig. 6) . . . 354
Palettes en schiste servant à broyer le fard (fig. 7) 356
Boîte en ivoire en forme de canard (fig. 8). 358
Tatouages des primitifs comparés à ceux des Libyens (fig. 9) . . . 360
Les Libyens du tombeau de Seti Ier (fig. 10) 361
Fragment de statuette avec tatouages sur la poitrine et l'épaule droite (fig. 11) 363
Statuette du musée de Bologne (fig. 12). 364
Vase en terre rouge avec décorations blanchâtres représentant des combattants (fig. 13) 365
Statuette en ivoire représentant un captif accroupi (fig. 14) 367
Statuette de femme en terre émaillée (fig. 15) 368
Œufs d'autruche. Fragment avec figures incisées (fig. 16) 369
Peignes et épingle décorés de figures animales (fig. 17). 371
Bande de faux cheveux, provenant de la tombe du roi Zer (fig. 18). 372
Tête de l'un des Libyens du tombeau de Seti Ier (fig. 19) 373
Statuette de la collection Mac Gregor (fig. 20). 374
Ornements du front (fig. 21) 376
Pendeloques, montrant l'imitation de griffes et de cornes (fig. 22). 378
Bracelets et cuillère en os et en ivoire (fig. 23) 380
Bagues en ivoire (fig. 24). 381
Chasseur portant la plume dans la chevelure et la queue fixée à la ceinture (fig. 25). 384
Guerriers (fig. 26) 386
Figurines de femmes avec manteaux (fig. 27) 387

Évolution de la représentation de l'alligator dans l'ancien art colombien. D'après Holmes (fig. 28). 391
Évolution de la représentation humaine dans l'art polynésien (fig. 29) . 393
Ornements en écaille de tortue du détroit de Torres imitant l'hameçon (A) (fig. 30) 395
Décor magique d'un peigne d'une tribu de Malacca (fig. 31) 396
Couteau en silex, taillé et retouché sur les deux faces (fig. 32) 397
Feuille d'or avec représentations incisées, servant de manche à un grand couteau en silex (fig. 33) 398
Représentations de femmes et de barque sur un manche de couteau en or (fig. 34) 399
Manche de couteau en ivoire de la collection Pitt-Rivers (fig. 35). . . 400
Manche de couteau en ivoire dans la collection Petrie (fig. 36). . . . 401
Petit couteau en silex avec manche en ivoire (fig. 37) 402
Manches de cuillère en ivoire (fig. 38) 403
Peignes en ivoire décorés de figures humaines (fig. 39) 404
Peignes en ivoire décorés de figures d'antilopes et de girafes (fig. 40). . 404
Peignes en ivoire décorés de figures d'oiseaux (fig. 41) 405
Peigne en ivoire décoré d'une figure d'antilope (fig. 42) 406
Épingles en ivoire décorées de figures d'oiseaux et de la tête de taureau (fig. 43) 407
Pendants en schiste et en ivoire (fig. 44) 408
Pendants en schiste et en ivoire décorés de motifs dérivés (fig. 45) . . 409
Pendants en pierre et en ivoire (fig. 46). 410
Palette terminée au sommet en figure humaine (fig. 47). 411
Palette surmontée d'une figure d'antilope (fig. 48). 411
Palettes en forme d'antilopes (fig. 49) 412
Palettes en forme d'éléphant et d'hippopotame (fig. 50). 413
Palettes en forme de tortue (fig. 51) 413
Palettes en forme de poissons (fig. 52) 414
Palettes en forme d'oiseau (fig. 53 à 57) . . . . . 415 à 418
Palettes décorées de figures incisées (fig. 58) 419
Palettes décorées de dessins d'animaux gravés (fig. 59) 420
Palette décorée d'un signe hiéroglyphique (?) en relief (fig. 60) . . . 421
Têtes de massues provenant de Hieraconpolis et de Négadah (fig. 61) . 422
Têtes de massues en pierre tendre décorées (fig. 62) 424
Têtes de massues ou de sceptres provenant de Hieraconpolis (fig. 63) . 426
Vase en pierre décoré de deux figures humaines (fig. 64). 427
Vases en pierre décorés de figures d'animaux en relief (fig. 65). . . . 428
Inscription pictographique (?) (fig. 66) 429
Vase en pierre en forme d'outre (fig. 67). 430
Vase en pierre en forme d'oiseau (fig. 68) 431
Vases en pierre en forme de grenouilles, etc. (fig. 69) 432
Vase et fragments de vases en forme d'animaux (fig. 70). 432
Vases rouges à peinture blanche, imitant la vannerie (fig. 71) 433

Vases noirs incisés imitant la vannerie (fig. 72) 434
Vases à peinture blanche à motifs floraux (fig. 73) 436
Vases à peinture blanche avec représentation d'un crocodile et d'hippopotames (fig 74). 437
Vases à peinture blanche avec représentation d'animaux (fig. 75 et 76) 438 et 439
Vases à peinture blanche (fig. 77). 440
Vases décorés imitant les vases en pierre dure (fig. 78) 441
Vases décorés imitant la vannerie (fig. 79) 442
Vases décorés avec série de triangles (fig. 80) 443
Représentations de l'aloès et d'arbres (fig. 81). 444
Vase décoré avec représentation d'animaux (fig. 82) 445
Représentations diverses de vases décorés, barques, etc. (fig. 83 et 84) 446 et 447
Vase décoré avec représentations variées (fig. 85). 448
Vase décoré découvert à Abadiyeh (fig. 86). 449
Vases décorés à représentations rares (fig. 87) 450
Vases rouges à bord supérieur noirci avec figures en relief (fig. 88) . . 451
Vase rouge à bord supérieur noirci, avec décor intérieur incisé (fig. 89). 452
Vases rugueux avec décors incisés (fig. 90) 453
Vase noir poli en forme de femme (fig. 91). 454
Vases en terre en forme d'animaux (fig. 92 et 93) . . . . . 455 et 456
Vase en terre en forme de vautour (fig. 94) 457
Caisses rectangulaires en poterie avec représentations diverses (fig. 95) . 458
Foyers en terre décorés de motifs imitant la vannerie (fig. 96). . . . 459
Pieds de meubles en ivoire, en forme de jambes de taureau (fig. 97) . . 460
Fragments de meubles en ivoire avec représentations diverses (fig. 98 et 99) . . . . . 461 et 462
Cylindres en ivoire décorés de figures diverses (fig. 100) 463
Marques de poteries (fig. 101) 464
Signes hiéroglyphiques (?) de l'époque préhistorique (fig. 102). . . . 470
Tableau des signes alphabétiformes (fig. 103). 472
Spécimens d'impressions de cylindres (fig. 104) 475

Petit groupe en ivoire attribué à du Quesnoy (pl XXVI) 497

Bruxelles, imprimerie VROMANT & Cᵒ, rue de la Chapelle, 3.

☞ **AVIS.** — Chaque auteur a droit à 100 tirés à part avec titre et faux-titre, couverture imprimée et brochage.

La Société n'est pas responsable des idées émises par ses membres. (Art. 13 des statuts.)

Les bandes ornées et lettrines ont été dessinées spécialement pour les *Annales*, et sont la propriété de la Société. La reproduction en est interdite.

Tarif des tirés à part :

1°	Par feuille de 16 pages ou fraction . . .	7	centimes	l'exemplaire.
2°	Couvertures non imprimées	1 1/2	»	»
3°	Couvertures imprimées	2 1/2	»	»
4°	Composition et tirage des titres.	2	»	»
5°	Planches (photogravure en demi-teinte d'après dessin ou d'après gravure) format (in-8°) des Annales (avec insertion et papier de soie à chaque gravure)	10	»	»
6°	Planches doubles, idem	20	»	»
7°	Brochage de 1 à 3 feuilles	1	»	»
	» 4 à 6 »	2	»	»
	» au delà de 6 feuilles	4	»	»

Les prix marqués sous les rubriques 3°, 4° et 7° ne seront comptés à ce tarif que pour un minimum de 50 exemplaires.

Publications de la Société.

I. ANNALES

de la Société d'Archéologie de Bruxelles. — Mémoires, rapports et documents. Se publient en livraisons trimestrielles formant chaque année un volume d'environ cinq cents pages, enrichi de nombreuses planches et gravures et orné de bandes et de lettrines gravées.

VOLUME PREMIER, 1887-88, XXV, 408 p., XI pl., fig. dans le texte.
VOLUME DEUXIÈME, 1888-89, XXIV, 380 p., IV pl., 10 fig. dans le texte.
VOLUME TROISIÈME, 1889, XXIV, 396 p., XI pl., 37 fig. dans le texte.
VOLUME QUATRIÈME, 1890, XXXII, 508 p., XX pl., une carte (0.90 × 0.65), 70 fig. dans le texte (ce volume est épuisé).
VOLUME CINQUIÈME, 1891, XXXV, 560 p., XXIII pl., 78 fig. dans le texte.
VOLUME SIXIÈME, 1892, XXIV, 384 p., XXI pl., 64 fig. dans le texte.
VOLUME SEPTIÈME, 1893, XXXII, 486 p., XXI pl., 22 fig. dans le texte.
VOLUME HUITIÈME, 1894, XXXIV, 528 p., XV pl., 49 fig. dans le texte.
VOLUME NEUVIÈME, 1895, XXXII, 498 p., XXVIII pl., 45 fig. dans le texte.
VOLUME DIXIÈME, 1896, XXXII, 508 p., XXI pl., 11 fig. dans le texte.
VOLUME ONZIÈME, 1897, XXXI, 488 p., XIII pl., fig. dans le texte.
VOLUME DOUZIÈME, 1898, XXXII, 504 p., XIX pl., 19 fig. dans le texte.
VOLUME TREIZIÈME, 1899, XXXI, 480 p., XXIV pl., 37 fig. dans le texte.
VOLUME QUATORZIÈME, 1900, XXIX, 446 p., XXXV pl., 43 fig. dans le texte.
VOLUME QUINZIÈME, 1901, XXXIII, 510 p., XXX pl., 40 fig. dans le texte.
VOLUME SEIZIÈME, 1902, XXXII, 490 p., XI pl., 26 fig. dans le texte.

Le prix des seize vol. achetés à la fois est fixé à fr. 231.20 au lieu de 256.00
pour les membres : fr. 211.40 au lieu de 256.00

II. CONFÉRENCES

M. GUSTAVE HAGEMANS : Le poignard de silex — étude de mœurs préhistoriques. Un vol. in-12, V, 74 p., 1888-89. 2.00
pour les membres 1.50

M. ALPHONSE WAUTERS : L'architecture romane dans ses diverses transformations *(extrait des Annales)*. Un vol. in-8°. VII, 112 p., 1889. 2.00
pour les membres 1.50

MM. GOSSET, LUCAS ET SAINTENOY : La Conservation des Monuments en France, en Angleterre et en Belgique ; les Coupoles d'Orient et d'Occident *(extrait des Annales)*. Un vol. in-8°, IV, 60 p., VI pl., 1890 (épuisé).

Les membres désireux d'acquérir les **volumes des Annales et des Conférences de la Société d'Archéologie de Bruxelles** sont priés de s'adresser à M. le Secrétaire général de la Société, rue Ravenstein, 11, Bruxelles.

III. ANNUAIRE

Tome I, 1890. Rapport annuel, liste des membres, etc., etc., un vol. in-12, V, 80 p. *(épuisé)*.
Tome II, 1891, un vol. in-12, VI, 88 p. *(épuisé)*.
Tome III, 1892, un vol. in-12, V, 112 p.
Tome IV, 1893, un vol. in-12, VII, 108 p.
Tome V, 1894, un vol. in-12, VII, 154 p.
Tome VI, 1895, un vol. in-12, 121 p.
Tome VII, 1896, un vol. in-12, 83 p.
Tome VIII, 1897, un vol. in-12, 151 p.
Tome IX, 1898, un vol. in-12, 115 p.
Tome X, 1899, un vol. in-12, 142 p.
Tome XI, 1900, un vol. in-12, 142 p.
Tome XII, 1901, un vol. in-12, 132 p.
Tome XIII, 1902, un vol. in-12, 126 p.

IV. PHOTOGRAPHIES

Tous les membres de la Société peuvent également obtenir des exemplaires des **112 photographies prises pendant les excursions de la Société au prix de 0 fr. 80, collées, et de 0 fr. 60, non collées, en s'adressant au Secrétariat général de la Société.**

Brux. Impr. Vromant et Cie, rue de la Chapelle, 3.

DH
401
S5
t.17

Société royale d'archéologie
de Bruxelles
Annales

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY